



HAL
open science

Femme, lesbienne, mère. Reconfigurations identitaires dans l'expérience de la parenté et de la parentalité

Maria Fernanda Artigas Burr

► To cite this version:

Maria Fernanda Artigas Burr. Femme, lesbienne, mère. Reconfigurations identitaires dans l'expérience de la parenté et de la parentalité. Sociologie. EHESS - Paris, 2017. Français. NNT : . tel-01796686

HAL Id: tel-01796686

<https://theses.hal.science/tel-01796686>

Submitted on 21 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Femme, lesbienne, mère
Reconfigurations identitaires
dans l'expérience de la parenté et de la parentalité**

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur de l'EHESS
Discipline : Sociologie

Présentée publiquement par

Fernanda ARTIGAS BURR

Le 17 mars 2017

Sous la direction d'**Éric FASSIN**

Jury :

Michel BOZON	Directeur de recherche à l'INED, examinateur
Virginie DESCOUTURES	Maîtresse de Conférences à l'Université Picardie-Jules Verne, examinatrice
Éric FASSIN	Professeur à l'Université Paris-8, <i>directeur de thèse</i>
Rose-Marie LAGRAVE	Directrice d'étude émérite à l'EHESS, examinatrice
Pascale MOLINIER	Professeure à l'Université Paris-13 Villetaneuse, rapporteure
Patricia PAPERMAN	Professeure à l'Université Paris-8, rapporteure

À Diego

Remerciements

À mes enquêtées, qui m'ont confié des parcelles intimes de leurs vies, sans rien me demander en échange. Merci de votre disponibilité et merci également de m'avoir offert quelques véritables « pépites » dans vos récits. Cette thèse vous revient en grande partie.

À Éric Fassin, en premier lieu pour avoir accepté de diriger ce travail et pour ses talents de « décodeur », ensuite pour m'avoir empêché d'abandonner. Merci beaucoup pour cela. Je remercie également ceux qui ont accepté de participer au jury : Michel Bozon, Virginie Descoutures, Rose-Marie Lagrave, Pascale Molinier et Patricia Paperman.

À mes relectrices et à mes relecteurs, collègues et ami.es d'horizons très divers, qui ont permis d'enrichir ce travail. Merci infiniment pour votre temps, pour vos talents et pour votre soutien précieux : Elsa Champion, Pierre-Marie Bel, Nadia Lounis, Brigitte Guy, Joëlle Mandelbaum, Philippe Pittoni, Betty Bourgois, Catherine Servin, Manuela Salcedo, Mathieu Tranchman. Une mention particulière à Pauline Delage qui, malgré ses contraintes professionnelles, s'est investie de manière formidable dans la relecture de ce manuscrit.

À « SOS thèse », espace d'entre-aide autogéré par des doctorantes d'ici et là (toutes exceptionnelles), où j'ai retrouvé la confiance en moi et le plaisir de réfléchir à plusieurs, dans l'intelligence et dans une grande bienveillance. Un grand merci à Tal Dor, Shira Havkin, Myriam Paris, Michal Raz, Eva Rodriguez et Yoshimi Tanabe.

À mes ami.es – ma famille élective au Chili et en France – pour m'avoir encouragée et soutenue tout au long de ce chemin.

À mes parents, pour la confiance que vous m'avez transmise et pour tolérer de « bonne grâce » mon éloignement physique prolongé. Je vous remercie de ne pas me faire (trop) culpabiliser pour cela.

À Nadia, pour ta patience, ton soutien sans faille et ton amour, qui ont été pour beaucoup !

Cette thèse a bénéficié d'une bourse de la Commission Nationale de la Recherche en Sciences et Technologies (CONICYT) et de l'Ambassade de France au Chili, sans laquelle elle n'aurait pas vu le jour.

Résumé et mots clés

Tout se passe comme si l'homoparentalité n'existait pas (encore) au Chili. En effet, elle est évacuée de la scène publique, politique et médiatique. Toutefois, si les lesbiennes en tant que telles restent exclues de la parenté et de la parentalité, la centralité de la maternité dans la société chilienne leur ouvre une brèche. Cette thèse propose d'interroger l'inscription et l'évolution des mères lesbiennes chiliennes dans un contexte social où conservatisme et néolibéralisme rendent à la fois impensables et possibles de telles configurations familiales. L'enquête ethnographique met en avant les processus de construction et de déconstruction des catégories identitaires, ainsi que les reconfigurations qui en découlent ; la maternité permet en effet d'inclure les lesbiennes dans la classe des femmes. Les entretiens le montrent, contourner les normes procréatives ou celles de la parentalité hétérosexuelle n'empêche pas de reproduire des mécanismes normatifs.

Mots-clés : lesbiennes, Chili, maternité, genre, parentalité, parenté.

Abstract and keywords

It almost looks like queer parenting did not (yet) exist in Chile. Indeed, it is erased from the public sphere, both from the political and the media scenes. However, while lesbians are excluded from kinship and parenthood, the centrality of motherhood in Chilean society creates an opening for them. This dissertation aims to understand the participation and evolution of lesbian mothers in the social context of Chile where a combination of conservatism and neoliberalism makes such family configurations at the same time unthinkable and possible. This ethnographic study sheds light on processes of construction and deconstruction of categories of identity that lead to reconfigurations, as motherhood makes it possible to include lesbians in the category of women. The interviews reveal that transgressing procreative rules or those of heterosexual parenting is in no way incompatible with normative mechanisms.

Keywords: lesbians, Chile, kinship, motherhood, gender, parenting.

Resumen y palabras clave

Al margen de la esfera pública, política y mediática, la homoparentalidad en Chile parece aún no tener existencia. Sin embargo, mientras que las lesbianas permanecen excluidas del parentesco y de la parentalidad, la centralidad de la maternidad en la sociedad chilena les abre una brecha. Esta tesis se propone analizar la inscripción y la evolución de las madres lesbianas, en un contexto social donde conservadurismo y neoliberalismo vuelven impensables a la vez que posibles estas configuraciones familiares. La etnografía destaca los procesos de construcción y de deconstrucción identitarias, así como las reconfiguraciones que resultan de ellos; en efecto, la maternidad permite la inclusión de las lesbianas a la “clase” de las mujeres. Como los relatos de las entrevistadas lo sugieren, la transgresión a las normas procreativas o a aquellas de la parentalidad heterosexual no impide la reproducción de mecanismos normativos.

Palabras clave: lesbianas, Chile, maternidad, género, parentalidad, parentesco.

Table des matières

Remerciements	5
Résumé et mots clés	7
Abstract and keywords	7
Resumen y palabras clave	7
Table des matières	9
Introduction	17
I. L'invention de l'homoparentalité : une grille de lecture ambiguë ?	19
II. Enquêter sur les maternités lesbiennes au Chili	23
1. Terrain, méthode, corpus	28
2. Précisions méthodologiques dans le processus du recrutement	34
a. La question de la classe sociale	34
b. Le militantisme et la production des discours	35
III. Retour sur le terrain d'enquête	36
1. Un objet de recherche aux sens et à la résonance variable	36
2. Enquête et présentation de soi	40
3. L'espace de la rencontre comme enjeu de pouvoir	43
4. Les espaces de l'enquête	44
IV. Organisation de la thèse	46
Partie I. Politiques et rhétoriques sexuelles	47
Introduction	48
Chapitre 1. Des femmes. L'ordre des sexes	51
I. De la construction de la féminité en Amérique Latine et au Chili	52
II. Les politiques de la maternité ou la confiscation du corps féminin	57
1. Du familialisme au maternalisme	58
2. Le renouveau familialiste	62

Chapitre 2. Des homosexuels. L'ordre des sexualités	81
I. Les représentations de l'homosexualité	81
II. Politiques à l'égard de l'homosexualité	86
III. Homoconjugalités et homoparentalités : cadre légal	95
1. Le droit comparé dans la région	105
IV. Filiation et Adoption	109
IV. De l'accès à la Procréation médicalement assistée (PMA)	114
V. L'affaire Atala ou « l'exception » du droit de la famille	119
Chapitre 3. Des lesbiennes. Ni ordre ni désordre	125
I. Des femmes pas comme les autres. La subsidiarité des revendications lesbiennes dans le mouvement féministe	125
II. Les lesbiennes dans la lutte des minorités sexuelles	131
1. Petite histoire du mouvement homosexuel	132
2. Le label gai et l'invisibilisation du lesbianisme	140
3. La revendication homoparentale et son « genre »	143
III. Rester invisibles	147
Portrait des enquêtées	155
Partie II. Identités	171
Introduction	172
Chapitre 4. Devenir lesbienne	173
I. L'hétérosexualité obligatoire	174
II. Le coming out	180
1. Le coming out solo	181
a. Des premiers indices aux marqueurs	181
b. Le processus de consolidation identitaire	186
2. Le coming out social	191
a. Le coming out « joyeux »	192
b. Le coming out conflictuel	196
c. Le coming out des mères	199

III. Se nommer _____	210
1. Recomposer la norme _____	214
a. Lesbienne mais militante _____	215
b. Rester femme _____	217
Chapitre 5. Devenir mère _____	221
I. Le lexique du désir d'enfant _____	222
1. S'accomplir _____	225
2. Se racheter _____	227
3. La culture du désir _____	229
II. S'affranchir du biologique _____	233
III. Ne pas devenir mère _____	238
IV. Devenir mère... à deux _____	240
1. Au cœur de la conjugalité, le projet d'enfant _____	240
2. Le projet lesboparental _____	243
a. Les inséminations dans le cadre des maternités émergentes _____	246
b. Les affranchies du « marché » procréatif _____	253
c. Les rapports hétérosexuels à des fins reproductives _____	256
Partie III. Faire famille _____	265
Introduction _____	266
Chapitre 6. La gestion du « dedans » _____	267
I. La mise en scène familiale _____	267
1. La famille en avant _____	267
2. Le couple « restitué » _____	276
II. L'économie parentale _____	280
1. La division du travail _____	280
2. Le travail parental dans la construction des maternités électives _____	287
3. Les logiques de don et contre-don _____	294
III. Contrer l'asymétrie : arrangements et symboles visant à instituer la parenté des mères sociales _____	299 299

Chapitre 7. La place du père	313
I. Du géniteur au père	313
II. Réhabiliter le père : le paradoxe au sein des « recompositions »	330
Chapitre 8. La famille et les autres	341
I. L'entrée dans la parentalité et l'entourage proche	342
II. Dire, taire ou laisser voir	353
1. Le rapport à la famille d'origine	354
2. Le voisinage et l'école	371
3. Le travail	381
Conclusion	389
I. Composer avec l'invisibilité	389
II. De la temporalité de la recherche	395
Bibliographie	401
Annexes	421
Annexe n°1 : Carnet à remplir par les enquêtées	422
Annexe n°2 : Chili. Données sociodémographiques (2014-2015)	433
Annexe n°3 : Carte du Chili	434
Annexe n°4 : Chronologie politique et juridique	435

À propos de la traduction

Les citations d'entretiens ainsi que d'articles et autres documents en langue espagnole ont été traduites par mes soins. J'ai privilégié, en particulier pour les entretiens, une traduction proche du texte original, voire littérale.

Dans les cas où des expressions m'ont semblé particulièrement significatives pour éclairer le contexte chilien, ou bien parce qu'elles n'ont pas de parallèle en langue française, je les ai conservées en espagnol.

Sigles et abréviations

ANRS	Agence Nationale de Recherches sur le SIDA
APGL	Association de Parents et futurs parents Gais et Lesbiens
AUC	Acuerdo de Unión Civil <i>Accord d'Union Civile</i>
CEP	Centro de Estudios Públicos <i>Centre d'Etudes Publiques.</i>
CEPAL	Comisión Económica Para América Latina <i>Commission Economique Pour l'Amérique Latine</i>
CIDH	Comisión Interamericana de Derechos Humanos <i>Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme</i>
CONASIDA	Comisión Nacional del SIDA <i>Commission Nationale du SIDA</i>
CMR	Centro de Medicina Reproductiva <i>Centre de Médecine Reproductive</i>
CUT	Central Unitaria de Trabajadores <i>Centrale Unitaire des Travailleurs</i>
EFLAC	Encuentro Feminista de América Latina y del Caribe <i>Rencontre Féministe d'Amérique Latine et des Caraïbes</i>
FIV	Fecundación In Vitro <i>Fécondation In Vitro</i>
FONASA	Fondo Nacional de Salud <i>Fonds National de la Santé</i>
GPA	Gestation Pour Autrui
ILGA	<i>International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association</i>
INJUV	Instituto Nacional de la Juventud <i>Institut National de la Jeunesse</i>
ISAPRE	Instituto de Salud Previsional <i>Institution d'Assurance Santé</i>
JUNJI	Junta Nacional de Jardines Infantiles <i>Comité National des Crèches Publiques</i>

LGBTI	<i>Lesbien, Gay Bisexual et Intersexuel</i>
MINEDUC	Ministerio de Educación <i>Ministère de l'Education</i>
MINSAL	Ministerio de Salud <i>Ministère de la Santé</i>
MOVIHL	Movimiento de Integración y Liberación Homosexual <i>Mouvement pour l'Intégration et la Libération Homosexuelle</i>
MUMS	Movimiento Unificado de Minorías Sexuales <i>Mouvement Unifié des Minorités Sexuelles</i>
OECD/OCDE	Organización de Cooperación y Desarrollo Económico <i>Organisation de Coopération et de Développement Economique</i>
OIT	Organización Internacional del Trabajo <i>Organisation Internationale du Travail</i>
PMA	Procréation Médicalement Assistée <i>Reproducción Asistida</i>
PNUD	Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo <i>Programme des Nations Unis pour le Développement</i>
REDLARA	Red Latinoamericana de Reproducción Asistida <i>Réseau Latino-Américain de Reproduction Assistée</i>
RN	Renovación Nacional <i>Rénovation Nationale</i>
SENAME	Servicio Nacional de Menores <i>Service national de l'enfance</i>
SERNAM	Servicio Nacional de la Mujer <i>Service National des Femmes</i>
UDI	Unión Demócrata Independiente <i>Union Démocrate Indépendante</i>
UDP	Universidad Diego Portales <i>Université Diego Portales</i>

Introduction

[La famille est] un groupe social offrant au moins trois caractéristiques : elle a son origine dans le mariage ; elle comprend mari, femme, et enfants nés de leur union, bien que l'on puisse concevoir la présence d'autres parents agglutinés à ce noyau ; les membres de la famille sont unis par des liens légaux ; par des droits et obligations de nature économique, religieuse ou autre ; par un réseau précis de droits et interdits sexuels, et un ensemble variable et diversifié de sentiments psychologiques tels que l'amour, l'affection, le respect, la crainte, etc.

Depuis la définition de la famille traditionnelle telle qu'elle apparaît chez Claude Lévi-Strauss¹, les transformations sociales des quatre dernières décennies opérées notamment en Occident ne cessent de la démentir : la réduction de la natalité, l'incorporation massive des femmes dans le monde du travail, l'augmentation des séparations conjugales, la diminution des mariages, l'augmentation des unions de fait ou concubinages, ont en effet sensiblement changé la donne. Ces évolutions ont progressivement ouvert un espace à la diversification des modèles familiaux, souvent éloignés du modèle monolithique du mariage et de la filiation. C'est ainsi que d'autres façons de comprendre et de former une famille ont acquis une reconnaissance et une légitimité sociale : les couples qui vivent en concubinage, les familles sans enfants, les familles adoptives, monoparentales, recomposées, ayant des enfants par procréation médicalement assistée. Or, si ces modèles diffèrent selon le caractère de leur alliance ou de filiation, ils continuent toujours à respecter le modèle de parenté traditionnel fondé sur l'hétérosexualité des parents². Bien que d'autres conceptions de la famille ayant une structure différente existent, elles continuent à être proscrites, rejetées ou restent tout simplement invisibles. Tel est souvent le cas des familles homoparentales.

¹ Raymond Bellour et Catherine Clément (eds.), *Claude Lévi-Strauss: textes de et sur Claude Lévi-Strauss réunis par Raymond Bellour et Catherine Clément*, Gallimard, 1979.

² Agnès Fine, « Vers une reconnaissance de la pluriparentalité », *Esprit*, mars/avril 2001, p. 40-53.

L'ancrage de l'impensé de l'homosexualité dans la famille s'inscrit dans un système qui, à travers la différence hétéro/homo, établit un ordre des sexualités, selon lequel seuls les comportements hétérosexuels méritent le qualificatif de modèle et de référence pour toute autre sexualité. Dans ce régime binaire des sexualités, le sexe biologique (mâle, femelle) détermine un désir sexuel univoque (hétérosexuel), ainsi qu'un comportement de genre spécifique (masculin/féminin)³. Le système de genre opère ainsi en simplifiant la complexité des répertoires de conduites tout en prescrivant des limites aux comportements des hommes et des femmes et en rejetant les zones d'ambiguïté qui rapprocheraient le masculin du féminin.

Dans l'ordre des sexualités, la famille et l'homosexualité sont donc perçues comme deux réalités irréconciliables et antagoniques. Quant à la compétence morale et sociale des fonctions propres à l'institution familiale, et spécifiquement celles qui ont trait à l'éducation des enfants, elles sont attribuées de manière exclusive au couple hétérosexuel⁴.

Socialement impensable jusqu'à très récemment, l'homosexualité dans la famille était en conséquence un impensé en sciences sociales. Pendant longtemps, deux champs d'études bien distincts – l'un portant sur la famille, l'autre sur la sexualité – se sont développés, sans lien entre les deux. Les études sur la famille ont ainsi exclusivement porté sur les configurations hétéroparentales, tandis que les études sur la sexualité ont fréquemment privilégié les pratiques homosexuelles⁵.

L'étude de l'anthropologue Kath Weston⁶ a d'une certaine manière réussi à inverser ce paradigme. En étudiant les discours des gays et des lesbiennes américains dans les années quatre-vingt et leur construction de liens familiaux au-delà de l'alliance et la filiation, elle invite à repenser la parenté. Dans ces configurations qui incluent ami.es, concubin.es, enfants ou ex-partenaires, la notion de « faire famille » est réinventée. Pour Weston, si la biologie est le symbole à travers lequel on peut identifier la famille hétérosexuelle, le choix est celui qui incarne le mieux la famille homosexuelle⁷.

³ Daniel Borrillo, « Como se construye la homofobia », *Revista Letras*, n° 118, México, 2006.

⁴ Luiz Mello, *Novas familias: Conjugalidade homossexual no Brasil Contemporâneo*, Rio de Janeiro, Garamond, 2005.

⁵ Éric Fassin, « When parallels meet: the family of sex and the sexualisation of the family » in Judit Takács et Roman Kuhar (eds.), *Doing Families. Gay and Lesbian Family Practices*, Institute for contemporary social and political studies, Ljubljana, 2011, p. 7-10 ; « L'homosexualité dans la famille. Ce que nous apprennent les recherches états-uniennes », *Mouvements* 2015/2, no 82, p. 81-89.

⁶ Kath Weston, *Families we choose: Lesbians, gays, kinship*, Columbia University Press, 1991.

⁷ *Ibid.*

Toutefois, le cadre des réflexions autour de l'articulation entre famille et homosexualité se déplace, dès les années quatre-vingt-dix, à la question de l'égalité des droits. L'enjeu n'est plus de contester les règles du jeu familial, mais « de faire entrer dans la famille, telle qu'elle est déjà définie, les exclus de l'ordre familial. Aussi parle-t-on moins désormais d'invention normative que d'intégration à la norme »⁸. Sur fond d'une nucléarisation de la famille, l'enjeu se transpose de la parenté à la parentalité.

I. L'invention de l'homoparentalité : une grille de lecture ambiguë ?

Le terme « homoparentalité » est un néologisme créé en France par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiennes (APGL) en 1997 et fait référence aux situations familiales où l'un des parents au moins est homosexuel. L'introduction du concept peut être vue comme un « acte militant » dans le sens où il affirme l'existence d'une réalité méconnue ou niée : c'est une stratégie visant à rendre visible et à faire surgir la connaissance sur des familles déjà existantes mais jusqu'alors invisibles socialement et politiquement. Elle se fonde enfin sur la conviction que « nommer et regrouper ces situations est un préalable à leur recensement et à la production de statistiques par les instituts démographiques »⁹.

Certes, nombre de critiques ont été suscitées à propos du concept de famille homoparentale ; parmi elles, le fait qu'il mette l'accent sur l'orientation sexuelle des parents et qu'il opère, au moins dans le champ sémantique, une distinction entre ces familles et les autres. Par ailleurs, si le terme déssexualise (au sens de la différence des sexes) encore plus la famille – tout en prolongeant des tendances déjà à l'œuvre dans les familles hétéroparentales – il la ré-sexualise en même temps (au sens de la différence entre les sexualités).

Toutefois, comme le souligne François de Singly, la création d'une catégorie est centrale : tant qu'une catégorie n'est pas nommée, elle n'existe pas. C'est en la nommant (à côté des autres catégories de famille) que celle-ci peut entrer dans les représentations des normes qui structurent la vision du monde privé et public. Mais parallèlement, il met en garde

⁸ Éric Fassin, « L'homosexualité dans la famille. Ce que nous apprennent les recherches états-uniennes », *Mouvements* 2015/2 no 82, p. 81-89 (p. 84).

⁹ Martine Gross, *L'homoparentalité. Que sais-je ?*, Paris, PUF, 2003, (p. 9-10).

sur le danger qui « vient du fait qu'au-delà de l'augmentation de la « tolérance », permettant un pluralisme des formes de la vie privée, de la vie familiale, chacun continue, en son for intérieur, à hiérarchiser ces formes de telle sorte qu'il n'existe pas d'équivalence entre les familles homoparentales et les autres»¹⁰. Pour l'auteur, cette absence d'équivalence « marque tout autant le succès, la force des références « expertes » que le simple maintien des idéologies traditionnelles »¹¹.

Dans sa conception, le terme d'homoparentalité met en avant deux dimensions : elle sert d'abord à « donner une réalité à la capacité et à la compétence parentale de pères et de mères homosexuels, ainsi qu'à leurs conjoints, élevant déjà des enfants, souhaitant en adopter ou demandant à bénéficier de la procréation médicalement assistée »¹². Puis, elle sert à problématiser cette combinaison – le croisement entre homosexualité et famille – pour certains impensable, permettant « la mise en place d'un cadre de débats dans lequel les prises de position sont possibles »¹³.

Si l'introduction du concept d'homoparentalité a davantage rendu pensable ce qui auparavant ne l'était pas, certains auteurs attribuent cette appropriation progressive du concept et son internationalisation¹⁴ à un élément essentiel de la revendication homoparentale, le « parent social ». En effet, cette notion serait présente depuis longtemps dans le tissu social et dans des domaines plus larges que la parentalité des couples homosexuels¹⁵. Ce serait notamment en réponse aux changements familiaux précédemment évoqués, où justement une partie de la fonction parentale peut être (et l'est effectivement) souvent accomplie par un individu attaché à l'enfant par la volonté et non par un lien sanguin, qu'un nouveau paradigme surgit sur la scène sociale : la parentalité.

¹⁰ François de Singly, « Le soi, le couple et la famille », *Débathèmes*, APGL, mars 1999.

¹¹ *Ibid.*

¹² Marine Boisson et Anne Verjus, « Quand connaître c'est reconnaître : le rôle de l'expertise familiale dans la production d'un sens commun du parent (homosexuel) », *Droit et société*, 2005/1, no 60, p. 449-467 (p. 452).

¹³ Aschveen Peerbaye, (sous la direction de Jacques Comaille), *L'invention de l'homoparentalité : acteurs, arènes et rhétoriques autour de la filiation homosexuelle*, Mémoire pour l'obtention du DEA en Sciences sociales, Ecole Normale de Cachan, 2000, p.39.

¹⁴ Sans équivalent en anglais, où l'on parle davantage de same-sex parents et de queer families, il a été adopté aisément dans les pays hispanophones, y compris par le Chili.

¹⁵ Marine Boisson et Anne Verjus, *Ibid.*

La parentalité, qui opère une distinction avec la parenté –associée communément à la filiation d’un enfant à ses parents¹⁶ – est un paradigme répandu non seulement dans les sciences sociales, mais aussi dans le champ des politiques publiques visant l’intérêt de l’enfant. Dans son analyse sur la pertinence et les dérives du concept, Sellenet¹⁷ relève les discours des différentes disciplines et les glissements du terme au fil du temps. Si la psychologie a privilégié l’usage du concept pour faire référence à une affaire de désir d’enfant et au fait de se comporter en parent, la réappropriation du concept par la sociologie s’affiche dans les années quatre-vingt, à partir d’une configuration émergente et qui a inquiété les spécialistes : les familles monoparentales. Sur différents registres, ces deux approches s’appuient sur un élément commun qui est le discours du risque. C’est le risque potentiel pour l’enfant (à partir des difficultés personnelles des parents ou d’une situation sociale difficile) qui aurait aligné les associations, les travailleurs sociaux et les pouvoirs publics pour proposer et justifier des mesures visant à un soutien, voire une restauration de la fonction parentale (défaillante ou menacée). Cette nouvelle mission de soutien à la parentalité fera ensuite glisser ce cadre d’analyse des populations spécifiques à l’ensemble des familles.

La « pensée parentaliste » s’appuie donc sur l’idée force selon laquelle les capacités procréatives ne vont pas forcément de pair avec les compétences parentales. La fonction parentale est désormais désincarnée et désexualisée¹⁸. Ce paradigme a progressivement opéré une distinction entre parent biologique et parent social (ou éducateur), entre l’incarnation et la fonction parentale. Et en parallèle à la mise en place de structures de soutien ou d’accompagnement à la fonction parentale, la disjonction entre le donné biologique et le donné social a aussi ouvert la voie à de nouvelles revendications, comme celle des associations de pères divorcés qui revendiquent leurs capacités égales à élever leurs enfants ou celle provenant des familles recomposées d’un statut pour le beau-parent, « ce conjoint qui, aux côtés du parent biologique, accompagne l’éducation de l’enfant qu’ils élèvent ensemble, parfois et même souvent avec un second couple et une ou plusieurs fratries »¹⁹. C’est notamment son « air de famille » avec la revendication de la parenté sociale, au cœur des revendications des parents homosexuels, qui a favorisé l’entrée de l’homoparentalité dans

¹⁶ Laurent Barry (*et al.*), « Glossaire de la parenté », *L’Homme*, 2000, no 154-155, p. 721-732.

¹⁷ Catherine Sellenet, *La Parentalité décryptée. Pertinence et dérives d’un concept*, L’Harmattan, 2007.

¹⁸ Marine Boisson et Anne Verjus, *op. cit.*

¹⁹ Marine Boisson et Anne Verjus, *op. cit.*, p. 459.

le cadre de la parentalité ordinaire, renforçant la prémisse selon laquelle « un néologisme ne naît que lorsqu'il est déjà diffus dans le corps social au niveau des pratiques ou des préoccupations »²⁰.

Mais si la parentalité opère un découpage entre la capacité d'engendrer et les compétences parentales permettant ainsi l'intelligibilité des nouvelles configurations familiales, elle peut aussi être un vecteur de pratiques normatives. L'intervention de l'Etat dans la sphère familiale, notamment à travers le champ de la protection de l'enfance, a fait glisser, au Chili comme en France, la parentalité vers les bonnes pratiques parentales, c'est-à-dire les qualités requises pour constituer de « bons parents »²¹. L'enjeu n'est pas anodin : quels sont les critères à remplir pour les parents et qui les établit ? En centrant la relation du couple sur la responsabilité parentale et la bonne conduite, ne risque-t-on pas d'aller vers une nouvelle famille normative ?

Dans ce contexte, l'homoparentalité n'a pas forcément échappé à la tentation normative. Ainsi, dans la lutte pour la reconnaissance des familles homoparentales, des notions telles que « une famille homoparentale plutôt qu'un foyer monoparental »²² peuvent être évoquées. Au-delà de la notion sous-jacente du « moindre mal » dans ce propos, ce discours opère un déplacement de l'illégitimité d'une famille à l'autre, où les familles homoparentales conviendraient mieux au cadre établi et normalisé, car plus proche du modèle de famille traditionnelle Père-Mère-Enfant. Au lieu de la différence de sexe au sein du couple, l'accent est alors mis sur l'importance d'élever des enfants à deux. Dans ce cas « l'intérêt de l'enfant » serait assuré par la présence de deux adultes dans le foyer, « deux personnes qui entretiennent une relation vivante et équilibrée »²³.

Reste que d'autres glissements normatifs peuvent être aussi identifiés. Dans la quête d'une reconnaissance en tant qu'adultes responsables et soucieux du bien-être de l'enfant, tout se passe comme si les stratégies discursives des homoparents se déroulaient de façon à ne pas déroger à l'ordre établi, à ne pas « trop » contester la norme. Bien que l'accent soit mis sur la

²⁰ Catherine Sellenet, *op. cit.*, p. 16.

²¹ Catherine Sellenet, *Ibid.*

²² Éric Dubreuil, *Des parents de même sexe*, Paris, Odile Jacob, 1998.

²³ Martine Gross, *L'homoparentalité. Que sais-je ?*, Paris, PUF, 2003, (p. 100).

parenté sociale, la remise en cause des normes de la filiation ne semble pas avoir constitué l'enjeu principal des revendications des parents homosexuels ; c'est dans ce sens que, à nos yeux, le projet politique de l'homoparentalité comporte une ambiguïté : si ce qu'on prétend revendiquer est le droit à la parenté des homosexuels, et donc le droit à une filiation où l'enfant peut être rattaché juridiquement au couple (et inversement, le couple à l'enfant) et non seulement à l'un de ses membres, la grille de lecture la plus adéquate, le centre d'une telle revendication serait alors l'homoparenté, et non l'homoparentalité.

II. Enquêter sur les maternités lesbiennes au Chili

Cette thèse sur les mères lesbiennes au Chili s'inscrit également au cœur des mutations paradigmatiques qui traversent la recherche en sciences sociales. En rendant visible une pratique marginale et très rarement étudiée dans le pays²⁴, elle participe d'une manière ou d'une autre à une certaine politique de la reconnaissance. Il ne s'agit pas pour autant de cautionner ou de réfuter des processus de normalisation à l'œuvre dans ces configurations ; attentive aux logiques de genre, mais aussi de rapports sociaux de sexe et de classe, elle vise à problématiser davantage les conditions d'existence de ces familles dans le contexte étudié.

Au Chili, contrairement à la France, la notion d'homoparentalité ne jouit pas d'une banalisation. Elle n'a pas été adoptée dans les sphères médiatiques et politiques, et elle n'a imprégné que très récemment le discours académique et militant. Si la famille homoparentale commence à être nommée, les discours hégémoniques la renvoient plus au désir d'enfant des homosexuels qu'à une pratique d'ores et déjà en cours dans la société chilienne.

La question homoparentale s'est néanmoins brièvement invitée sur la scène publique en 2004, avec la médiatisation d'une affaire judiciaire. A l'époque, un arrêt de la Cour Suprême de Justice au Chili ordonnait le retrait de la garde de ses enfants mineurs à une femme, juge de la République qui, séparée de son conjoint, avait déclaré son homosexualité et

²⁴ Parmi les rares travaux académiques qui existent sur la question, seule une étude sociologique et une étude anthropologique ont été recensées. Voir Florencia Herrera, *Ser y hacer familia. La mirada lesbica de las relaciones íntimas*. Tesis de doctorado en Antropología social, Universidad de Barcelona, 2006; et Myriam Jara, (sous la direction de Kathya Araujo), *Nuevas configuraciones familiares en la sociedad chilena. La familia lesboparental, escenarios de constitución y producción subjetiva*. Memoria de Master en Ciencias Sociales, Universidad Academia Humanismo Cristiano, Santiago, 2011.

avait refait sa vie avec une autre femme. En dépit de l'indignation manifestée par les associations des dites minorités sexuelles et par certaines associations militant pour les droits des femmes²⁵, le sujet n'a pas suscité un débat majeur, y compris dans la sphère scientifique ; la controverse a été aussitôt close. En gros, cette décision de justice a contribué, avec le silence qui l'a suivie, à actualiser ce qui était déjà omniprésent dans l'imaginaire social : l'homosexualité et la famille sont deux réalités sociales qui s'excluent mutuellement, et qu'il convient de maintenir ainsi. Peu importe si la première repose sur une « déviance » ou sur un « choix de vie », dans les deux cas elle devrait entraîner le renoncement à l'espace sacré de la famille.

Mon enquête de terrain coïncide avec la revendication de plus en plus pressante de certaines organisations homosexuelles dans le pays d'une reconnaissance juridique des unions de personnes de même sexe. Or, dans les termes où le débat était posé, la question de la filiation homosexuelle était à peine évoquée. Evacuée de la scène politique, l'homoparentalité n'existait pas²⁶. Tandis qu'en France les clivages les plus profonds et les débats les plus passionnés ont porté sur ces enjeux, le constat étonnant qui ressortait du contexte chilien était que l'on pouvait aborder la question de la reconnaissance des couples de même sexe tout en rendant invisibles les familles formées par certains d'entre eux.

Toutefois et malgré cette illisibilité, la parentalité homosexuelle gagne du terrain chez certains homosexuels et notamment chez les lesbiennes qui – malgré leur transgression aux normes sociales et sexuelles – sont prises, à l'instar de leurs paires hétérosexuelles, dans une même « culture de la maternité »²⁷.

En dépit de l'affaire judiciaire évoquée plus haut, au Chili la plupart des mères lesbiennes qui sont entrées dans la parentalité à partir d'une conjugalité hétérosexuelle précédente conservent la garde de leurs enfants. En effet, selon la doctrine qui fonde le code civil chilien jusqu'à l'année 2013, la mère obtient de manière préférentielle la garde des

²⁵ Le soutien des associations des femmes est alors apparu comme une contestation du retrait à une mère du droit de garde de ses enfants et bien moins comme une remise en question de l'hétérosexisme de la sentence.

²⁶ Jusqu'à présent, aucune donnée officielle n'existe de ces familles, et plus étonnant encore, aucune estimation n'est avancée par les associations qui revendiquent l'homoparentalité.

²⁷ Ellen Lewin, *Lesbian mothers. Accounts of gender in American culture*, Ithaca. Cornell University Press, 1993.

enfants mineurs. Toutefois, lorsque l'intérêt de l'enfant est remis en question (maltraitance, négligence ou toute autre cause justifiée), le texte souligne que « le juge pourra octroyer la garde à l'autre parent ». Ne pouvant pas invoquer explicitement l'homosexualité comme l'une de ces causes, la Cour Suprême mobilise dans son argumentaire que ce n'est pas l'orientation sexuelle en elle-même qui pose problème, mais plutôt le « choix de vie » de la mère. Autrement dit, sa décision de cohabiter avec sa partenaire. Dès lors, le message peut être reformulé ainsi : si la parentalité lesbienne se cantonne à la sphère privée, elle peut plus difficilement être contestée.

Par ailleurs, les lesbiennes qui entrent dans la parentalité dans le cadre d'un projet exclusivement homoconjugal bénéficient, en plus de la primauté de la maternité sur la paternité dans les représentations sociales, de leur accès privilégié à l'engendrement²⁸. Tandis que la plupart des moyens dont disposent les gays pour devenir parents passent par l'arrangement avec une femme, le couple lesbien peut, – soit à partir d'un recours aux technologies reproductives, soit à travers un contact hétérosexuel occasionnel de l'une des partenaires, – contourner cet arrangement avec un tiers (un homme) pour mener leur projet.

Au Chili, le contournement de l'« ordre procréatif »²⁹ est favorisé notamment par l'absence d'un encadrement légal de la procréation médicalement assistée (PMA). Certes, la pratique clinique majoritaire tend à s'accorder sur le principe que la PMA est une technologie vouée à répondre à la demande parentale des couples hétérosexuels, excluant ainsi les couples homosexuels et les femmes célibataires. Toutefois, l'enquête de terrain montre bien que malgré les entraves morales, le désir d'enfant féminin n'est presque jamais un objet de soupçon. Dans la plupart des cas, il suffit à l'une des membres du couple de se présenter comme une femme célibataire en quête de maternité pour réussir à obtenir l'accord d'un médecin.

Cette thèse propose d'interroger l'inscription et l'évolution des mères lesbiennes dans un contexte social qui rend impensables de telles configurations familiales ; mais pour être

²⁸ Cyril Desjeux, « Homosexualité et parentalité : du désir d'enfant à sa réalisation », *Recherches et prévisions*, 2008, vol. 93, no 1, p. 41-50.

²⁹ Pour Marcela Iacub, cet ordre, toujours hétérosexuel, fait référence à l'ensemble des règles qui organisent les formes d'inscription généalogique et de création biologique des personnes. Voir Marcela Iacub, « Homoparentalité et ordre procréatif », in Daniel Borrillo et Éric Fassin (sous la direction de) *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 1999, p.193-208.

illisibles, celles-ci n'en sont pas moins possibles. Entre conservatisme et libéralisme et plus largement en absence de discours structurants, comment est-on mère et lesbienne au Chili ? Et lorsqu'on est en couple, comment devient-on des parents de même sexe ? Quels sont les « bricolages » que ces mères mettent en œuvre pour concilier des identités sociales apparemment opposées ? Enfin, comment ces arrangements façonnent-ils leur pratique parentale ?

Pour répondre aux questions qui guident cette recherche, deux trajectoires distinctes sont interrogées : des parentalités lesbiennes issues des recompositions familiales, c'est-à-dire, où l'enfant a été conçu dans un contexte hétérosexuel, et des parentalités lesbiennes où le projet d'enfant est né dans un contexte homoconjugal. Dans cette enquête, ce dernier groupe rassemble notamment des configurations familiales issues d'un recours au « don »³⁰. Ici, l'entrée dans la parentalité se fait notamment à partir du recours à l'insémination artificielle avec donneur connu ou inconnu, dans le cadre d'une procréation médicalement assistée (PMA). Du fait du non-respect de la règle de la différence des sexes dans le couple parental, cette déclinaison est reconnue par la littérature spécialisée comme la forme la plus transgressive de parentalité lesbienne³¹. Au Chili, il s'agit d'une pratique émergente qui commence à gagner en visibilité pour les lesbiennes des classes moyennes, favorisée d'un côté par l'absence d'encadrement légal des techniques reproductives et de l'autre par l'essor d'un marché procréatif³². Dans un cas, cette technique est remplacée par des inséminations de type artisanal³³. Si dans ce dernier cas le donneur est forcément connu, les deux modalités présentent une caractéristique commune : le géniteur masculin n'a pas de participation autre dans le système que celle du don. Enfin, deux autres types d'entrées dans la parentalité sont présents dans cette enquête : celui issu d'un contact hétérosexuel occasionnel (modalité rarement décrite dans la littérature européenne et nord-américaine) et celui dérivé d'une

³⁰ Il s'agit pour la plupart de procédures médicales coûteuses pour ceux qui y ont recours et impliquent dans certains cas un prix élevé pour l'achat d'échantillons de gamètes à l'étranger.

³¹ Anne Cadoret et Bruno Perreau, « Faire famille aujourd'hui » in Anne Cadoret et Bruno Perreau (sous la direction de) *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, p.17 à 24.

³² Marie Thérèse (*et al.*), *Biomedicine, the Family, and Human Rights*, Martinus Nijhoff Publishers, 2002.

³³ Celle-ci représente une modalité plus accessible pour les personnes qui matériellement ne peuvent accéder aux techniques reproductives. Parallèlement, elle peut constituer une « pratique à risque » pour la santé des femmes.

coparentalité³⁴. En revanche, cette étude ne comporte aucune configuration établie à partir d'une adoption, qui constitue une autre entrée possible dans l'homoparentalité³⁵.

Il convient de donner quelques précisions par rapport à cette démarche et à l'intérêt d'étudier ensemble des trajectoires en apparence si hétérogènes. Actuellement, la plupart des recherches s'abstiennent de mener des comparaisons entre les familles homoparentales dites recomposées et celles avec un projet homoparental d'origine. Parmi les raisons invoquées, la thèse selon laquelle ces familles seraient soumises à des logiques et à des contraintes trop différentes ; même si elles se heurtent à un même manque de reconnaissance sociale, les recompositions familiales seraient confrontées davantage à l'acceptation ou non de la nouvelle conjointe par les membres de la famille, se rapprochant bien plus des problématiques liées aux recompositions familiales hétéroparentales³⁶. Les asymétries statutaires – c'est-à-dire en lien avec le statut légal ou non des parents au sein du couple – se manifesteraient aussi autrement : puisque l'enfant a un père, la conjointe de la mère ne se considérerait ni se réclamerait pas comme « l'autre » parent³⁷. Dès lors, les luttes symboliques tendraient à investir le terrain des fonctions parentales et non pas celui de la parenté. Or mon terrain d'enquête relativise ces deux aspects. En général, dans les configurations recomposées visitées le problème des mères sociales n'est pas (en priorité) un problème d'acceptation mais de reconnaissance, et cela particulièrement dans les familles où domine – par accord implicite ou explicite du couple – l'ambiguïté, voire le secret, autour de la conjugalité. Cette logique, intimement liée à la croyance selon laquelle le lesbianisme ne doit pas être divulgué aux enfants et donc à l'intériorisation de la déviance, n'est pas extrapolable aux recompositions

³⁴ Ici la famille s'établit en amont à partir d'un système de parentalité partagée dans lequel le couple s'accorde avec un tiers ou avec un couple gai pour avoir un enfant qui va évoluer entre les deux foyers. Si sur le plan symbolique il s'agit d'une parentalité en marge de la norme du fait d'attribuer à l'enfant « plus d'une mère et d'un père ». Cette différence est effacée par le rattachement légal de l'enfant à une seule mère et à un seul père. La différence des sexes dans le couple parental est donc respectée. Ce corpus compte seulement un cas de coparentalité.

³⁵ Comme en France jusqu'à l'année 2013, les couples homosexuels au Chili ne peuvent pas adopter conjointement. Cette forme d'entrée dans la parentalité passe donc par l'adoption légale d'un enfant par l'un des membres du couple. La difficulté de trouver des configurations établies à partir de cette démarche peut se comprendre à la lumière de la loi d'adoption en vigueur, qui donne très peu de chances aux candidats célibataires. (Voir cadre légal).

³⁶ Didier Le Gall, « Recompositions homoparentales féminines », in Didier Le Gall et Yamina Bettahar, *La Pluriparentalité*, PUF, 2001, p. 203-242.

³⁷ Marie-Christine Saint-Jacques, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Presses Université Laval, 2004.

familiales hétérosexuelles³⁸. Autrement dit, les enfants ne peuvent pas accepter ou rejeter une figure parentale sans d'abord la distinguer comme telle. Par ailleurs, et même si elles ne se disent pas toutes « mère », presque la totalité des enquêtées appartenant à la catégorie de mères sociales revendiquent un lien filial avec les enfants qu'elles contribuent à élever. Des récits de certaines d'entre elles ressort un vécu unilatéral de la relation filiale (« c'est mon enfant mais je ne suis pas sa mère »), lié une fois de plus à la question de la reconnaissance. La question qui se pose alors est la suivante : comment peut-on être considérée comme mère lorsqu'on n'est pas distinguée comme figure parentale ? Par ailleurs, mon terrain d'enquête montre que la plupart des mères sociales des familles recomposées entrent dans la parentalité dans un contexte où la figure du père est plus symbolique que réelle dans la vie de l'enfant. Sans cette concurrence dans la parentalité, il n'est donc pas sûr qu'elles renoncent à investir le terrain de la parenté, rejoignant ainsi le vécu des mères sociales qui le sont devenues à partir d'un projet homoconjugal.

Enfin, l'inclusion de ces deux trajectoires distinctes permet de discuter la thèse qui s'impose de plus en plus dans les études féministes sur ces maternités, selon laquelle il y aurait d'une part les « lesbiennes mères », celles qui doivent composer avec l'héritage d'un couple hétérosexuel précédent, et d'autre part « des mères lesbiennes » qui, devenant mères en tant que lesbiennes, seraient plus à même de déconstruire le genre³⁹. Cette catégorisation, qui semble aller de soi, s'impose-t-elle dans le contexte chilien ? Les processus qui mènent à refaire ou à défaire le genre, y compris dans la parentalité, sont-ils uniquement le ressort d'une quelconque affirmation identitaire ?

1. Terrain, méthode, corpus

Lorsque que j'ai entrepris cette thèse, les difficultés du terrain, inhérentes à l'invisibilité de mes sujets d'étude, sont rapidement apparues. Certes, ces femmes – mères et lesbiennes – existaient ici et là, mais à l'exception d'une ou deux, elles évoluaient en dehors de l'espace public : l'absence de porte-parole ou d'associations les rassemblant ou cherchant

³⁸ En revanche, le terrain d'enquête montre que l'installation du secret, au moins d'une manière provisoire, peut aussi avoir lieu dans les foyers non recomposés.

³⁹ Maureen Sullivan, *The Family of Woman. Lesbian Mothers, their children, and the undoing of Gender*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 2004.

à constituer collectivement leurs problématiques, mais aussi de recherches scientifiques les prenant pour objet ne laissaient apparaître que des pistes précaires de leur existence, à la fois en tant que telles, dans leur singularité, et en tant que groupe social. L'une de ces pistes, un atelier psychosocial destiné à ces femmes et animé par une psychologue, s'est vite refermée : le groupe s'était constitué depuis quelques mois et les règles internes du fonctionnement empêchaient de nouveaux membres de le rejoindre en cours d'année. Il aurait fallu attendre le prochain groupe, et mon calendrier de séjour au Chili s'avérait incompatible avec ces nouvelles dates. L'observation participante s'est ainsi éloignée de l'horizon de cette enquête, plaçant les entretiens, qui étaient déjà au cœur du dispositif, comme l'outil principal dans la collecte de matériaux de première main. D'autres observations plus indirectes ont toutefois été possibles au cours de colloques et des séminaires rassemblant chercheurs et société civile, notamment autour des débats portant sur l'ouverture des droits pour les couples de même sexe.⁴⁰

Pour l'étude de terrain, le choix a donc reposé sur une démarche qualitative et compréhensive, visant à comprendre les pratiques – l'action en situation – ainsi que les sens que les acteurs donnent à leurs trajectoires⁴¹. La technique de l'entretien narratif, à travers le recueil de récits de vie, est apparue à ce propos comme l'alternative la plus appropriée. En effet, cette méthode permet de « situer le réseau dans lequel le narrateur se positionne et d'inscrire les phénomènes sociaux dans un enchaînement de causes et d'effets. Autrement dit, il permet de se positionner en tant que sujet qui s'exprime à la première personne, mais aussi comme individu inscrit dans une histoire collective⁴². Enfin, le récit de vie permet de mettre en lumière les processus⁴³ tel celui de devenir et d'évoluer en tant que parent de même sexe.

L'une des difficultés rencontrées pendant le travail d'élaboration du projet de thèse a été mon éloignement du Chili depuis deux ans, raison pour laquelle j'ai prévu de mener une pré-enquête. Cette première étape exploratoire cherchait à soulever les ajustements nécessaires, autant théoriques que méthodologiques, pour mener à bien l'enquête. L'entrée

⁴⁰ Plusieurs de ces débats ont eu lieu courant 2009.

⁴¹ Geneviève Pruvost, « Récit de vie », in Serge Paugam (dir.) *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 38-39.

⁴² Roselyne Orofiamma, « Les figures du sujet dans le récit de vie. En sociologie et en formation », *Informations sociales*, 1/2008, no 145, p. 68-81.

⁴³ Geneviève Pruvost, *art. cit.*

dans le terrain a été favorisée par un premier contact avec la psychologue qui animait l'atelier que je n'ai pas pu intégrer, et qui a socialisé ma démarche auprès de ses membres. Mes deux premières enquêtées faisaient partie de ce groupe, puis elles ont parlé à leurs partenaires et ensuite à d'autres connaissances. Un premier noyau d'enquêtées s'est constitué par le « bouche à oreilles ». Ce travail de pré-enquête a été réalisé en 2009 pendant un séjour de trois mois à Santiago du Chili. Dix entretiens narratifs avec des mères lesbiennes, qui correspondent aux récits croisés de cinq couples⁴⁴, ont été réalisés et intégralement retranscrits. Cette étape de l'enquête a permis notamment de faire émerger du terrain et donc des matériaux les questions pertinentes à l'analyse⁴⁵. Le deuxième temps de l'enquête de terrain s'est déroulé principalement en 2010. En faisant appel notamment à des réseaux amicaux mais aussi professionnels, le corpus a pu être élargi. Pendant cette étape, dix-neuf entretiens individuels et deux entretiens avec deux couples ont été réalisés et intégralement retranscrits.

Si l'entretien constitue l'outil central de cette étude, celle-ci s'appuie aussi sur le carnet rempli pour les besoins de l'enquête par ces mêmes femmes. Adapté d'une autre recherche⁴⁶, ce carnet impliquait pour ces dernières de reporter, de manière aussi détaillée que possible, toutes les demi-heures sur une journée dans la semaine et sur une journée du week-end – les activités et les fonctions quotidiennes liées à la vie familiale et en particulier aux tâches parentales (voir annexe n°1). L'usage de cet outil devait contribuer d'une part à minimiser la production des discours normatifs sur la parentalité et d'autre part d'encourager les enquêtées à faire de leur récits un « récit des pratiques »⁴⁷. En effet, ce registre d'activités s'est avéré spécialement utile pour la préparation de l'entretien lorsque la personne interrogée l'envoyait avant le déroulement de celui-ci. Il faut toutefois souligner les limites de ce dispositif. En premier lieu, toutes les enquêtées n'ont pas rempli le registre (en raison notamment d'un manque de temps) et certaines l'ont fait avec leur partenaire (contrairement à la consigne). Par ailleurs, il s'est montré peu adapté pour les familles avec des enfants plus

⁴⁴ Par la suite, j'ai privilégié autant que possible cette démarche consistante à m'entretenir avec chaque membre du couple.

⁴⁵ A propos de la démarche inductive dans les études de genre, voir Martina Avanza (*et al.*), « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », *SociologieS*, 2015. [En ligne], La recherche en actes, Ethnographie du genre, mis en ligne le 26 mai 2015.

⁴⁶ Virginie Descoutures, *Les mères lesbiennes. Contribution à une sociologie compréhensive de la parentalité*, Thèse de Doctorat, sous la direction de François de Singly, Université René Descartes, Paris V, 2008.

⁴⁷ *Ibid.*

âgés, moins dépendants de leurs parents. Au total, dix registres individuels et six registres remplis par les deux partenaires me sont parvenus.

Le groupe des enquêtées est composé principalement (mais pas exclusivement) de femmes en couple avec au moins un enfant à leur charge⁴⁸. Si toutes les enquêtées ne s'identifient pas comme lesbiennes, elles sont toutes affranchies de la catégorie « hétérosexuelle ».

Les entretiens ont été menés d'une part avec les femmes qui avaient le statut de mère biologique et légale de l'enfant, et d'autre part avec celles qui ne l'avaient pas dans leur configuration actuelle. La plupart des entretiens (vingt-quatre sur vingt-neuf) constituent des récits de vie croisés des couples. Le terrain d'enquête se situe principalement dans le grand Santiago (Région Métropolitaine)⁴⁹. Quatre entretiens ont été réalisés également en province: deux à Los Angeles⁵⁰ et deux autres à Valparaiso⁵¹.

Dans son ensemble, le corpus rassemble plusieurs types de configurations familiales :

- Neuf familles correspondent à des foyers « recomposés » où les enfants sont le produit d'une relation hétérosexuelle précédente de l'une ou des deux partenaires.
- Cinq familles ayant eu recours à une insémination artificielle avec donneur connu ou inconnu⁵² (quatre au Chili, une à l'étranger). De ces cas, quatre correspondent à un projet de maternité partagée et un à un projet de coparentalité⁵³.

⁴⁸ Le critère de résidence commune visait à atteindre des récits fondés sur une pratique parentale au quotidien (et non pas épisodique) de chacune des partenaires. Cette catégorie de situation est celle qui, à nos yeux, permet de mieux cerner les enjeux de l'homoparentalité.

⁴⁹ Equivalente à la région Ile-de-France, elle concentre approximativement 40% de la population chilienne.

⁵⁰ Située au centre-sud du Chili, Los Angeles est une ville de moins de 200.000 habitants qui compte environ 25% de population rurale.

⁵¹ Située dans le centre (à proximité de Santiago), Valparaiso est la deuxième ville du pays. Ville portuaire, elle se caractérise par ses contrastes : siège du Parlement, foyer d'intellectuels, lieu admiré du tourisme mondial pour sa beauté pittoresque, elle concentre également une forte précarité sociale et l'un des plus hauts niveaux de chômage du pays.

⁵² Toutes ces IAD sont fondées sur le principe de l'anonymat du géniteur. Aucune information sur l'identité du donneur ne peut être transmise ni aux mères ni aux enfants.

⁵³ Dans la coparentalité, la femme ou le couple lesbien s'accorde avec un tiers ou avec un couple gai pour avoir un enfant qui est censé évoluer entre les deux foyers.

- Une famille ayant eu recours à une insémination artisanale. Le couple a cherché ensemble un donneur qui savait qu'il s'agissait d'un couple lesbien et qui a décidé de les aider à concevoir un enfant en échange d'une contrepartie financière.

Tant dans les familles recomposées (à l'exception d'un cas) que dans la seule famille coparentale de l'enquête, les enfants ont été reconnus par leur père et s'inscrivent donc dans une double filiation⁵⁴. En revanche, dans toutes les familles constituées à partir d'un projet homoconjugal, les enfants ont une seule filiation : celle qui les lie légalement à leur mère biologique.

Si l'on considère les différentes positions occupées dans la famille, dans la plupart des cas une seule femme bénéficie d'un statut de parent aux yeux de l'État : la mère biologique (et légale) de l'enfant. Néanmoins, dans trois familles on ne trouve pas cette différence de statut : les deux partenaires ont été mères biologiques d'au moins un enfant dans un contexte hétérosexuel précédent. Si elles sont reconnues comme mères de leurs enfants, elles n'ont en revanche aucun statut vis-à-vis des enfants de leurs compagnes (voir tableau 1).

Tableau 1. Enquêtées et situation familiale

Enquêtée*	Âge	Statut parental	Âge des enfants	Type de configuration
Ema Ingrid	33 33	mère biologique mère sociale	12 ans (fille)	Recomposition familiale (Père reconnu)
Cassandra Ana	33 32	mère sociale mère biologique	4 mois (jumeaux, deux garçons)	Projet homoconjugal (PH). IA au Chili avec donneur inconnu
Soraya Eliana	26 31	mère biologique mère sociale	7 ans (garçon)	Recomposition familiale (Père reconnu)
Viviana Paulina	36 42	mère biologique mère sociale	9 ans (garçon)	Recomposition familiale (Père reconnu)
Juana Katia	36 36	mère biologique mère sociale	9 ans (garçon)	Recomposition familiale (Père reconnu)

⁵⁴ Cette double filiation n'entraîne pas dans tous les cas une participation du géniteur à l'éducation de l'enfant. On fait référence au « père reconnu » lorsque les enfants ont un père légal et non pas un père présent dans leur quotidien.

Enquêtée*	Âge	Statut parental	Âge des enfants	Type de configuration
Maida Soledad	42 39	mère biologique mère sociale	13 mois et 20 ans (fille et garçon)	PH. IA au Chili avec donneur inconnu
Isidora Sonia	34 43	mère sociale mère biologique	20 mois (fille)	Projet coparental. IA au Chili avec donneur connu (Père reconnu)
Valentina Adela	48 47	mère sociale mère biologique	18 et 23 ans (deux filles)	Recomposition familiale (Père reconnu)
Mariana Alma	39 29	Mère biologique (et sociale) Mère biologique (et sociale)	14, 16 et 18 ans (une fille et deux garçons) 9 ans (garçon)	Recomposition familiale (Pères reconnus)
Patricia Carmen	40 32	Mère biologique (et sociale) Mère biologique (et sociale)	22 et 23 mois (une fille et un garçon)	PH. IA au Chili avec donneur inconnu
Mireya Jazmin	50 45	Mère biologique (et sociale) Mère biologique (et sociale)	14 ans (fille) 12 ans, fille	Recomposition familiale (Père reconnu dans l'un des cas, non reconnu dans l'autre)
Laura Emilia	56 42	Mère sociale Mère biologique	2 ans, 8 mois (garçon)	PH. Insémination artisanale (Père non reconnu)
Veronica	49	Mère sociale	17, 19 et 22 ans (une fille, deux garçons)	Recomposition familiale (Père reconnu)
Julia	43	Mère sociale	Fille, 4 ans	PH. IA en Argentine avec donneur inconnu
Sara	43	Mère biologique	Fille, 15 ans	Recomposition familiale (Père reconnu)
Valeria	39	Mère sociale	Fille, 13 ans	PH à la base (Mode de conception hétérosexuel, père reconnu)
Fabiola	53	Mère biologique	Fille, 17 ans	PH à la base (Mode de conception hétérosexuel, père non reconnu)

* En raison de l'anonymisation de l'enquête, les prénoms ont été changés

PH : projet homoconjugal IA : Insémination artificielle

2. Précisions méthodologiques dans le processus du recrutement

a. La question de la classe sociale

Bien que dans une enquête qualitative la question de la représentativité ne se pose pas à proprement parler, le dispositif d'enquête a été construit pour atteindre une certaine diversité sociale des enquêtées. La question n'était donc pas de mettre en jeu des « variables », mais de considérer autant que possible d'autres positions sociales occupées par les enquêtées – au-delà de leur inscription dans les catégories de « mères » et de « lesbiennes » –, pour mieux en saisir les articulations. Une certaine diversité a donc été recherchée, notamment en ce qui concernait l'appartenance de classe sociale de ces femmes et leur âge. Si le second point n'a pas posé de difficulté particulière, des précisions s'imposent quant au premier ; comme c'est souvent le cas dans le cadre de recherches portant sur des pratiques sociales à la marge, l'accès aux individus des classes populaires, ainsi d'ailleurs qu'aux individus situés tout en haut de l'échelle sociale, s'avère spécialement difficile. Le cadrage de l'enquête et les termes de confidentialité ne suffisent pas à surmonter cet obstacle⁵⁵, tout simplement parce que ces groupes tendent à déployer des stratégies qui les placent particulièrement « hors d'atteinte » du sociologue.

Nous assumerons donc cette limitation relative : les enquêtées sont majoritairement issues de la classe moyenne. Or cette catégorie au Chili réunit un ensemble de situations très disparates. Si pendant la moitié du XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e cette notion renvoyait au Chili à une catégorie plus ou moins homogène, les énormes bouleversements que le pays a connus durant les quatre dernières décennies la situent dans une zone incertaine. Principalement associée aux groupes urbains exerçant des métiers de service, souvent en rapport avec l'Etat, elle voit sa physionomie métamorphosée à partir de la vague néolibérale des années soixante-dix et quatre-vingt. Dépourvus de la protection de l'Etat, ces métiers commencent à s'exercer dans le privé et connaissent des contrats et des systèmes de protection sociale plus précaires et une stabilité professionnelle moindre.

⁵⁵ Sylvie Ayimpam et Jacky Bouju, « Objets tabous, sujets sensibles, lieux dangereux. Les terrains difficiles aujourd'hui », *Civilisations*, 1/2015 (64), p. 11-20

L'occupation professionnelle cesse ainsi d'être un ancrage de la classe sociale et marque sa dispersion⁵⁶.

Néanmoins, la variabilité observée par rapport aux catégories socioprofessionnelles des enquêtées, à la formation professionnelle de leurs parents, à leurs lieux et types de résidence ainsi qu'aux écarts observés entre les revenus de leurs foyers, permet en effet de relativiser cette appartenance de classe apparemment univoque.

b. Le militantisme et la production des discours

Quelques précisions s'imposent aussi à propos des choix que j'ai faits dans le processus de recrutement des enquêtées et qui diffèrent d'autres études portant sur l'homoparentalité et plus particulièrement sur les mères lesbiennes. Alors que beaucoup passent par des associations pour rencontrer les enquêtées⁵⁷, j'ai choisi de trouver les contacts à travers mes réseaux informels (amis, connaissances, collègues de travail), ainsi que par le « bouche à oreille » à partir des premiers entretiens réalisés. Cette stratégie m'a semblé la meilleure afin de ne pas restreindre l'analyse à un groupe qui, à partir de son engagement militant, pourrait apparaître comme plus enclin à la production de discours « formatés » autour des sujets abordés. Il ne s'agissait pas de les évacuer de l'étude, mais bien de les contrebalancer. J'ai pu ainsi accéder à un groupe assez hétérogène, rassemblant tant des enquêtées qui militaient (ou qui avaient milité dans le passé) dans des associations féministes ou lesbiennes, que d'autres qui n'avaient jamais milité ni adhéré à aucune de ces associations⁵⁸. Par ailleurs, certaines d'entre elles participaient ponctuellement à des activités organisées par les mouvements sociaux de la diversité sexuelle (comme les marches de « fierté » homosexuelle), tandis que d'autres privilégiaient leur participation à des lieux de réflexivité et de sociabilité entre mères lesbiennes⁵⁹. L'avantage de cette démarche, c'est donc l'accès à un groupe peu étudié (les mères lesbiennes éloignées des

⁵⁶ Pour une analyse plus détaillée, voir Javier Martínez Bengoa et Arturo León, *Clases y clasificaciones sociales: investigaciones sobre la estructura social chilena, 1970-1983*, Centro de Estudios del Desarrollo, 1987.

⁵⁷ C'est notamment le cas des recherches françaises, où les corpus sont principalement constitués à partir des contacts fournis par des associations telles que l'Association de parents et futurs parents gay et lesbiens (APGL), ce qui présente l'inconvénient du filtre opéré par ces intermédiaires.

⁵⁸ Evoquant soit le manque de temps, soit leur absence d'identification au travail mené par ces associations.

⁵⁹ Particulièrement à des rencontres informels ou à des ateliers de soutien psychosocial, organisés et coordonnés généralement à travers les réseaux sociaux.

tissus associatifs), réduisant ainsi l'un des biais que l'on reproche fréquemment à ces recherches. Inversement, il convient de souligner que le caractère principalement non-militant de mes enquêtées pourrait avoir tendance à rendre plus visible un registre des discours et des pratiques (plus conservateur) au détriment d'un autre (plus radical). Il convient donc d'interpréter les résultats de cette thèse à la lumière de cette limitation possible, qui est aussi une forme d'enrichissement empirique.

III. Retour sur le terrain d'enquête

1. Un objet de recherche aux sens et à la résonance variable

Lorsque j'ai décidé de travailler sur les maternités lesbiennes au Chili, j'ai cru que mon objet de recherche allait faire l'unanimité. Puisqu'il s'agissait d'une recherche inédite dans le pays, qui, en plus de s'attacher à rendre visible une pratique sociale invisibilisée, questionnait des normes sexuelles hégémoniques, ainsi que des rapports sociaux de sexe et de classe, je me croyais à l'abri de réticences dans mon « camp ». Sans être une militante active, je suis féministe et j'étais, en tant que coordinatrice du FONOSIDA (équivalent au SIDA Info service français), mais aussi en tant qu'animatrice des ateliers et des formations en santé sexuelle et reproductive, une professionnelle « engagée » et reconnue comme telle dans certains milieux féministes, mais aussi dans des milieux associatifs dits LGTB. J'ai ainsi été surprise de voir catalogué d'emblée mon sujet de recherche comme « réactionnaire » par une proche, militante transgenre, avant même que je puisse lui en parler davantage. J'ai eu la même expérience par la suite avec d'autres connaissances, notamment des militantes lesboféministes, qui ont cependant été moins explicites. Mais les réticences ne se sont pas arrêtées là. Jeune chercheuse, je me suis adressée à une chercheuse confirmée, de surcroît féministe reconnue, pour lui faire part de mon projet et lui demander des conseils. Elle a tenu alors à me donner le plus précieux des conseils : « Tu sais, les lesbiennes...elles sont très compliquées ». Autrement dit, « toi qui n'as pas l'air d'en être une, fais attention à ce terrain miné ». Je réalisais ainsi que ma démarche n'était pas assez *queer* pour les unes, qu'elle l'était un peu trop pour l'autre.

La question sur les résonances de l'enquête a continué de m'interroger tout au long de mon terrain, et en particulier lors des rencontres avec mes enquêtées. J'avais constaté que le

sujet était un révélateur des représentations et des préjugés, mais à ce stade je comprenais qu'il suscitait également un certain nombre d'attentes (en plus des craintes légitimes) chez les principales concernées : Quel était mon objectif ? Qu'allais-je montrer de ces parcelles de vie intime qu'elles me dévoilaient ? Arriverais-je à percer à travers leurs témoignages, l'omerta entourant leurs vécus et leurs pratiques parentales ? Ou au contraire, regretteraient-elles de répondre à une énième sollicitation qui ne donne rien en échange ou qui risquerait plus tard de les instrumentaliser ?⁶⁰. Comme le souligne Isabelle Clair, « quand bien même on écrit pour les enquêté-e-s, pour faire connaître leur vie, et dès lors contrer leur invisibilité et les images faussées que cette invisibilité concourt à justifier, aucune recherche n'est à l'abri des récupérations »⁶¹. Enfin, allais-je me placer en « alliée » de leurs démarches, pour dire haut et fort qu'elles étaient des parents comme les autres ? Je me souviens particulièrement d'une potentielle enquêtée qui a dit à mon contact qu'elle accepterait un entretien uniquement si j'étais lesbienne. Tout en étant sensible aux résistances des dominé.es face au scrutin et aux grilles de lectures des dominant.es, cette sorte d'exigence qui s'imposait m'a très clairement posé des problèmes. Voulais-je entériner l'idée d'une nécessaire identification ou même d'une quelconque connivence entre enquêtrice et enquêtées pour mener à bien ma recherche ? Depuis cette perspective, ne serais-je alors pas plus légitime, si en plus d'être lesbienne, j'étais une mère ?⁶² Cette femme ne réunissant pas les critères d'inclusion dans l'enquête, je n'ai finalement pas donné suite. Or force est de constater que le sens qui est donné à l'enquête varie d'un parcours à l'autre, et *a fortiori* lorsqu'on se place du côté de celui qui observe ou de celui qui est observé. En ce sens, l'analyse ethnographique de la situation d'entretien mais aussi des échanges qui précèdent celui-ci sont des éléments très révélateurs.

Je ne peux pas dire que convaincre des enquêtées à participer ait été un parcours du combattant. Bien au contraire, une très large majorité de personnes que j'ai contactées se sont montrées disposées à une rencontre et disponibles. Néanmoins, j'ai été quelquefois contrainte

⁶⁰ Certaines enquêtées m'ont en effet raconté qu'elles avaient été plusieurs fois sollicitées, soit par des journalistes, soit par des étudiants.es en licence ou en master en sciences sociales. En ayant parfois accédé à leurs requêtes, elles constataient notamment l'absence de « retours » des travaux de ces derniers. Julia, l'une des enquêtées qui appartient à une classe moyenne supérieure, partage son impression d'avoir été « instrumentalisée » par des journalistes d'un magazine féminin et d'avoir ainsi contribué à diffuser une image « édulcorée » des familles lesboparentales.

⁶¹ Isabelle Clair, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, no 3, p. 66-83, (p.79).

⁶² Statut que je ne partageais pas avec mes enquêtées à l'époque où j'ai mené mon enquête de terrain.

d'insister auprès des enquêtées qui m'avaient donné leur accord mais qui ensuite ne répondaient plus à mes appels ou à mes mails. Il s'agissait notamment de partenaires d'autres enquêtées, qui avaient accepté l'entretien sur l'insistance de leurs compagnes, par une sorte de « sens du devoir », et donc un peu malgré elles, comme j'ai pu le constater plus tard en les rencontrant ; elles éprouvaient davantage une certaine méfiance. Bien évidemment, ces rencontres ont connu des débuts d'entretien un peu difficiles, à mes yeux en raison d'attitudes plus ou moins défensives des enquêtées, dans un registre allant d'une certaine indifférence à une relative hostilité, ou bien relevant de l'ambivalence. Ma rencontre avec Ema illustre particulièrement ce sentiment : après plusieurs relances de ma part, elle m'accorde un entretien chez elle. A mon arrivée, tout en restant distante, elle m'accueille gentiment avec un « apéro » ; je ne saurais dire si c'est elle ou sa compagne qui l'a préparé, mais je l'interprète comme une invitation à parler d'intimité. Elle pose de multiples questions sur l'enquête, toutes légitimes, mais sur un ton qui dénote un effort pour inverser un rapport de forces qui lui semble défavorable. Cette sorte de « test d'endurance » que j'ai subi n'a finalement duré qu'une quinzaine de minutes, le temps qu'elle décide (j'imagine) que j'étais digne de sa confiance. Avec Verónica, que j'ai dû également relancer à plusieurs reprises et qui reportait à chaque fois la date de l'entretien, c'est un tout autre scénario qui s'est dessiné. Lorsque nous nous sommes rencontrées, j'avais face à moi quelqu'un d'une affabilité et d'une gentillesse remarquables, qui ne ressemblait pas à la personne qui s'était maintes fois dérobée. S'agissait-il juste d'une question de timidité ? Peut-être ce trait de personnalité entrainait-il en jeu, mais il me semble que c'est plutôt dans son récit que l'on trouve une esquisse de réponse à sa réticence initiale : la question de l'exposition (ou plutôt de la non-exposition) de son cadre de vie le traverse du début à la fin, et d'après ce que j'ai compris, cela la confronte à une image d'elle-même qui est en décalage avec ses choix. Dès lors, on peut aisément comprendre l'inconfort que ma requête impliquait⁶³.

⁶³ Je tiens à souligner ici que plusieurs enquêtées ont pointé un effet « thérapeutique » de l'entretien, qui leur a permis de soulever des questions et d'identifier des stratégies qui autrement n'auraient pas fait surface. Mais le travail de réflexivité sur soi n'est pas absent de risques pour les définitions de soi, comme l'illustre le cas de Veronica.

Enfin, lors de la rencontre avec Jazmin et Mireya⁶⁴, j'expérimente pour la première et unique fois une forme de malaise très spécifique, en lien avec cette question de résonance. À entendre toutes les exclusions que ces femmes vivaient – tout d'abord pour être femmes, pour être pauvres, pour être restées à la marge du « miracle » économique chilien... et Jazmin en particulier pour s'être dite lesbienne dans un milieu où l'homosexualité était considérée comme une perversion sans nom, pour avoir vécu le profond rejet de sa mère, pour avoir été déscolarisée à treize ans, pour son addiction aux drogues, j'ai eu l'impression d'un hors-sujet. Dans ce contexte, former une famille hors norme semblait presque anecdotique ou en tout cas ne semblait pas avoir une connotation très particulière pour elles : « Je ne me fais pas de soucis » est l'une des phrases récurrentes de Mireya pendant l'entretien, voulant peut-être me signifier que le fait que les autres considèrent son cadre de vie avec mépris (son lesbianisme, sa vie commune avec une autre femme avec qui elle élève des enfants) est le dernier de ses soucis. Plus tard dans la conversation, elle deviendra plus explicite : « ils ne me donnent pas à manger ». Ce qui l'affecte n'est pas cela, ce sont d'autres choses, qui représentent des urgences, comme boucler la fin de mois avec l'argent qu'elles arrivent à réunir et qui dépend plus de ses arrangements avec son ex-mari que de ses propres revenus ou de ceux de sa compagne : provenant du commerce informel, ceux-ci sont très instables. Dans le récit de Jazmin, la préoccupation centrale, évoquée à mainte reprise, c'est la précarité matérielle, la faiblesse des revenus du couple étant seulement contrebalancée par l'absence de loyer. La famille habite en effet la maison ayant appartenu à la mère décédée de Jazmin, mais sa fratrie pourrait éventuellement demander une succession qui obligerait le partage du bien. Pendant notre rencontre, j'ai nettement l'impression que cette enquêtée interagit avec moi sous l'emprise de cet « état d'urgence », mais aussi que se jouent d'autres rapports de pouvoir. D'une part, elle s'adresse à moi comme si j'étais une assistante sociale ou quelqu'un en position de l'aider à résoudre ces « vrais » problèmes. D'un autre côté, elle pointe les écarts entre nos positions sociales. Dans l'entretien, elle revient sans cesse à la question de la précarité matérielle, mais aussi à son fragile état de santé (asthme, rhumatisme, état dépressif, etc.), tandis que mes questions n'ont pas l'air de trop l'intéresser. L'idée que je puisse lui prêter assistance (à elle ou à sa famille) se cristallise dans un commentaire qu'elle m'adresse

⁶⁴ Seul couple que j'ai interviewé ensemble, à la demande des intéressées. L'entretien a eu lieu chez elles et s'est déroulé sur plusieurs heures, alternant des moments où les deux étaient présentes et des moments où l'une ou l'autre se trouvait seule face à moi.

vers la fin de notre rencontre : il lui manque une information concernant des subventions étatiques ; or elle présume que je peux la renseigner – alors qu’en réalité le sujet m’est étranger. Je fais donc partie de ces autres qui, du fait de leur appartenance de classe et par leur parcours socioprofessionnel, sont bien mieux placés qu’elle pour savoir⁶⁵. Jazmin m’a par ailleurs vouvoyée pendant toute la conversation, maintenant une distance sociale entre nous qui s’est avérée assez perturbante pour moi; elle a été la seule enquêtée à le faire.

S’agissait-il pour autant d’un hors-sujet ? Cette question s’est *a posteriori* vidée de tout sens. Si penser une identité à la marge au milieu d’un éventail d’autres identités marginales n’a en effet rien d’évident. Or, comme les autres enquêtées, Mireya et Jazmin se racontent, sont soumises à des rapports de domination et mettent en place des stratégies en lien avec leurs cadres de vie. Bien qu’il se soit agi d’un des entretiens les plus complexes à gérer pour moi, les matériaux recueillis ont certainement été les plus à même de contribuer à ma réflexion sur la question des oppressions croisées. Reste bien sûr à composer avec le malaise personnel de ne pas avoir répondu à certaines de leurs attentes.

2. Enquête et présentation de soi

Lorsque j’ai pris contact avec mes enquêtées, mon choix a été de ne pas mettre en avant mon orientation sexuelle – mon identité lesbienne –, mais plutôt mon identité de chercheuse. Ce n’est qu’*a posteriori*, en découvrant des textes féministes sur la question du rapport au terrain⁶⁶, que j’ai pu entamer une réflexion à ce propos. Que sous-tendait ce choix ? Il me semble qu’une première piste se trouve dans ma position de chercheuse engagée, mais prise à mon insu dans « l’ordre hétérosexuel qui régit le monde social jusque dans ses sphères académiques »⁶⁷. Autrement dit, dans des discours qui dans ces sphères, particulièrement en

⁶⁵ Isabelle Clair souligne cette asymétrie de départ impossible à annuler, qui crée parfois des attentes de la part des personnes que l’on a choisies ou retenues pour l’enquête. Isabelle Clair, *Ibid.*

⁶⁶ Notamment les travaux de Sandra Harding, « Rethinking standpoint epistemology: What is strong objectivity? », *The Centennial Review*, 1992, vol. 36, no 3, p. 437-470; et Lila Abu-Lughod, « Can there be a feminist ethnography? », *Women and Performance: A Journal of Feminist Theory*, 1990, vol. 5, no 1, p. 7-27.

⁶⁷ Isabelle Clair, « La sexualité dans la relation d’enquête », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, no 1, p. 45-70.

sciences sociales, participent à la délégitimation de certain.es chercheurs.euses, à qui est reprochée une absence de recul, voire de vision critique, face à leurs sujets de recherche⁶⁸.

Mais ce choix, il me semble, tenait aussi à la question de mon autonomie vis-à-vis de des enquêtées. C'est justement ce que j'ai compris en repensant à l'anecdote avec cette femme qui conditionnait sa participation à mon identité sexuelle avec l'impression de perte de liberté qui a suivi. Ma nécessité de rompre avec cette « illusion de l'alliance »⁶⁹ avec les enquêtées – éviter de me voir prise dans des conflits de loyauté – semble bien avoir pesé sur cette présentation de moi.

À tort ou à raison, j'ai maintenu cette présentation de moi-même, qui n'impliquait pas pour autant d'occulter mon lesbianisme, mais plutôt ne pas le mettre en avant⁷⁰. Néanmoins, j'ai été très surprise que mes enquêtées ne s'en enquêtent pas. Certes, plusieurs m'ont demandé quelles étaient les raisons qui m'avaient amenée à m'intéresser à mon sujet de recherche, mais comme je tenais à croire que mon identité sexuelle n'en était pas une⁷¹, je l'ai rarement évoquée de moi-même. La question ne venait pas à l'esprit de mes enquêtées et petit à petit je l'ai également évacuée. Or vers la fin de mon enquête de terrain et déjà en situation d'entretien, l'une des enquêtées m'a demandé si j'étais « aussi » lesbienne, ce qui m'a complètement déstabilisée. J'ai bien entendu répondu affirmativement, mais je ne m'attendais tellement pas (ou plutôt tellement plus) à cette question que je n'ai pas réussi à reprendre normalement l'entretien, ce qui a renversé temporairement les rôles d'enquêtrice / enquêtée. Pendant quelques minutes j'ai en effet été questionnée sur ma vie privée, ressentant l'inconfort de cette inversion dans le rapport de pouvoir.

Si je m'étais présentée en tant que chercheuse et lesbienne, aurais-je pu éviter ce type de situation ? Par ailleurs, convenait-il de l'éviter ? Ai-je mené une « enquête dans le placard »⁷² ? Ou au contraire, la non-explicitation de mon orientation sexuelle m'a-t-elle permis de me soustraire à des logiques de domination ? Sans vouloir éluder la réponse, il me

⁶⁸ Pour une critique de cette opposition, Voir aussi Pierre Bourdieu, « A scholarship with commitment. Pour un savoir engagé », *Revue Agone. Histoire, Politique & Sociologie*, 2000, no 23, p. 205-211.

⁶⁹ Judith Stacey, « Can there be a feminist ethnography? », *Women's Studies International Forum*, 11(1), 1988, p. 21-27.

⁷⁰ Sachant que le pari inverse aurait pu me faciliter éventuellement la tâche.

⁷¹ A l'époque, je considérais que mon identité sexuelle me dotait d'une sensibilité particulière vis-à-vis de mon sujet, mais que la motivation ne provenait pas d'elle.

⁷² Isabelle Clair, *op. cit.* 2016(2), p.59.

semble tout de même plus pertinent de centrer la réflexion ailleurs. Ai-je suffisamment anticipé cette question comme source possible d'angoisse ?⁷³ Si à l'évidence la réponse est non, j'ai du moins tenté de comprendre a posteriori ce qui a pu la produire, pour mieux l'intégrer dans mon analyse⁷⁴.

Si la question des identités façonne les rapports sociaux et *a fortiori* les rapports enquêteur/enquêtés – qu'elle est illusoire d'imaginer neutraliser⁷⁵ – il me semble que dans mon terrain d'enquête, la question de la classe sociale a pu avoir davantage que d'autres questions. J'ai en effet été perçue comme appartenant à une classe supérieure par plusieurs de mes enquêtées, et cela à cause de mon capital social – je suis issue d'un quartier de classe moyenne supérieure, j'ai étudié dans une université privée, je vivais et étudiais à l'étranger –, marqueurs en effet d'une situation de privilège non partagée par la plupart d'entre elles. Mais cette évidence était aussi doublée d'un autre marqueur social fort au Chili : mon apparence physique. Dans le pays, le fait d'avoir les yeux et la peau claire est un signe quasi-automatique d'appartenance à une classe aisée, ce qui entraîne souvent un traitement de privilège⁷⁶, mais qui peut aussi entraîner chez certains interlocuteurs et interlocutrices une certaine antipathie. Pendant les rencontres avec mes enquêtées, et notamment avec certaines qui appartenaient à des couches sociales inférieures, je crois avoir eu moins affaire à des luttes de pouvoir qu'à un traitement de faveur. Ainsi, par exemple, j'ai eu l'impression qu'en me rendant chez elles, des efforts au-delà de ceux qui peuvent être faits lorsqu'on accueille chez soi étaient faits pour me recevoir. Je me souviens particulièrement de l'affolement chez Mireya et Jazmin lorsque je me suis présentée pour l'entretien : des allers-retours vertigineux du couple pour ranger la maison, changer le savon de la salle de bains, mettre une serviette « plus jolie » pour se sécher les mains. Ou dans un autre registre, les rappels à l'ordre incessants de certaines des enquêtées à leurs enfants lorsque nous partagions la table après un entretien : ils étaient invités à se montrer envers moi « bien élevés ». Certaines enquêtées ont

⁷³ Isabelle Clair, *Ibid.*

⁷⁴ Georges Devereux et Sinaceur Hourya, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Aubier, 1996.

⁷⁵ Pierre Fournier, « Le sexe et l'âge de l'ethnographe: éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur », *Ethnographiques.org*, 11 [En ligne] 2006.

⁷⁶ L'attribution à un groupe dominant mais minoritaire dont j'ai l'expérience au Chili, m'est très souvent renvoyée en France aussi avec des remarques telles que « c'est drôle, on ne dirait pas du tout que vous êtes chilienne », sous-entendant que mon type physique n'est pas assez « indien ». L'optique ici est donc la race et non pas la classe.

par ailleurs étalé, à mon égard, certaines de leurs réussites personnelles, ce qui a très probablement été un mécanisme de rééquilibrage de forces.

Mais l'ensemble de marqueurs qui permettaient de m'attribuer une appartenance de classe a peut-être aussi joué chez les enquêtées issues des franges sociales supérieures. Ainsi, par exemple, j'étais assez surprise que Maida, enquêtée issue d'un milieu bourgeois auquel je n'appartiens pas, ait manifesté un intérêt pour garder le contact. Des mails et des invitations amicales m'ont ainsi été adressés par elle pendant un certain temps⁷⁷.

3. L'espace de la rencontre comme enjeu de pouvoir

Le lieu des entretiens a été choisi par les enquêtées et ce choix implique, à mes yeux, certains mécanismes à l'œuvre dans le rapport enquêtrice/enquêtées qui méritent d'être soulignés. Ces lieux, qui dans le cadre de cette enquête se réduisent à trois catégories distinctes, peuvent être classés dans un continuum d'intimité (ou degré d'exposition et de proximité) *a priori* « souhaitée » par les interviewées. Ainsi, si la maison correspond à l'espace le plus intime, le lieu public se trouve à l'autre extrême, tandis que le lieu de travail se situe dans un entre-deux. Mais ces lieux de rencontre peuvent également être analysés en fonction des rapports de pouvoir en jeu dans cette relation particulière. A partir de cette prémisse, j'avance l'hypothèse que fixer l'entretien dans un lieu public⁷⁸, choix de quatre enquêtées, obéit à une logique de maîtrise du cadre (où la question de la visibilité dans l'entourage immédiat peut évidemment s'avérer cruciale), mais aussi éventuellement à une logique de rééquilibrage des forces. Si ce choix de lieu public implique souvent l'absence de marqueurs d'appartenance de classe, par exemple, il sert avant tout à brouiller les aspects les plus intimes des personnes (leurs goûts, leurs objets, leurs conditions de vie, etc.), diminuant ainsi les risques perçus d'une « surexposition » de soi.

Pour quatre autres enquêtées, l'espace choisi pour l'entretien a été leur lieu de travail, et coïncidence notable, elles partageaient le même métier : elles étaient psychologues, toutes en exercice actif. Dès lors, comment interpréter ce choix, qu'on pourrait qualifier comme le

⁷⁷ Il m'est apparu plutôt évident qu'il n'y avait pas d'intérêt sexuel dans ses sollicitations, puisqu'il s'agissait des rencontres avec elle et sa famille.

⁷⁸ Dans le cadre de cette enquête, il s'agissait de cafés.

« choix de l'asymétrie » ?⁷⁹ Etant moi-même psychologue, formée à l'écoute et au soutien mais aussi au scrutin des autres, il me semble qu'il tient à une logique d'inversion des rapports de pouvoir, ou du moins à un effort – conscient ou pas –, de contrecarrer un inconfortable (même si temporaire) retournement de rôles.

Enfin, je tiens à souligner que si le choix majoritaire des enquêtées a été de m'accueillir chez elles, celui-ci a opéré dans la plupart des cas après un premier « filtre ». Autrement dit, hormis trois enquêtées qui dès le premier contact m'ont proposé de venir à leur domicile, la plupart de ces rencontres ont été concrétisées après un premier entretien ailleurs⁸⁰. En privilégiant dans ma démarche les récits croisés (des deux membres du couple), je me suis finalement rendue à la quasi-totalité des foyers des enquêtées, enrichissant ainsi davantage mes observations. Quant aux motivations impliquées dans le choix de certaines enquêtées de fixer l'entretien dans ce lieu connotant une certaine intimité, il n'est pas impossible qu'elles relèvent de raisons pragmatiques, en lien avec leurs contraintes du quotidien. Ne pas avoir la garde de son enfant en bas âge ou avoir des tâches à faire chez soi après une longue journée de travail à l'extérieur, par exemple, ont pu en effet motiver ce choix. Par ailleurs, un souci d'hospitalité a sûrement pu jouer un rôle dans l'invitation que m'ont faite Patricia et Carmen de venir chez elles, conscientes que pour les rencontrer je réalisais un déplacement géographique important. Enfin, pour certaines enquêtées, m'ouvrir les portes de leur foyer a été probablement motivé par un souci de transparence. Autrement dit, pour montrer qu'elles n'avaient rien à cacher, voire que tout se passait bien dans leur famille.

4. Les espaces de l'enquête

S'interroger sur la question de la spatialité de l'enquête est de mise lorsque le terrain se trouve éloigné du quotidien de celui ou celle qui la mène. Si le fait de situer cette recherche au Chili trouve sa justification en amont par une bourse d'études obtenue dans mon pays, la mener depuis la France n'a pas été sans conséquences sur le parcours de cette thèse. Pendant

⁷⁹ Seules deux enquêtées avaient un bureau en propre, les deux autres exerçaient en milieu institutionnel.

⁸⁰ Le plus souvent, l'entretien avec l'une des partenaires a ouvert la voie à une rencontre avec l'autre dans leur résidence commune.

cette longue trajectoire – je reviendrai plus tard sur la temporalité de l'enquête – le défi a consisté à garder un point d'attache avec le terrain, tout en intégrant un ensemble d'outils conceptuels et théoriques. Inéluctable, cette double casquette s'actualise à différents moments de l'enquête, démontrant que l'immersion dans une autre culture change inéluctablement le regard, et que ce qui peut s'avérer d'une grande richesse peut aussi produire des points aveugles. Je ne peux que les assumer.

A ce stade, il convient de préciser que cette étude n'est pas une étude comparée. Une démarche de ce type aurait trouvé pleinement sa justification si l'objet d'étude principal avait concerné les politiques de la diversité et leurs conditions d'émergence ou de maintien dans les deux pays. Or, bien que ces aspects soient abordés dans le travail qu'on va lire, ils le sont en fonction de l'objet : l'agencement des mères lesbiennes face aux contraintes normatives. L'étude ethnographique étant au centre de ma démarche et considérant l'existence des recherches sociologiques déjà penchées sur ce sujet en France⁸¹, il s'avérerait inutile de mener deux enquêtes de terrain en parallèle. Pourtant, la dimension comparative n'est pas absente de ma démarche. En effet, la mise en perspective de certains processus et notamment des dispositifs juridiques qui régulent alliance et filiation dans les deux pays est en œuvre à chaque fois qu'elle s'avère utile pour donner un éclairage sur les mécanismes de création et de maintien des discours sociaux autour de la légitimité ou de l'illégitimité des pratiques parentales des lesbiennes.

L'intérêt de cette mise en perspective entre deux sociétés apparemment très différentes est clairement apparu lors de ma recherche précédente dans le cadre de mon Master sur l'émergence de l'homoparentalité en France⁸². Des actualités sexuelles qui coïncidaient, même si c'était avec des mobilisations et des temporalités distinctes – les débats autour des unions civiles au Chili et le « mariage pour tous » en France, avec les oppositions qu'ils suscitent encore – offrent en effet un terrain particulièrement intéressant de comparaison. Les deux pays participent, avec des spécificités nationales, au processus de « démocratie

⁸¹ Voir notamment les thèses de Virginie Descoutures et de Martha Mailfert.

⁸² L'homoparentalité : Sociologie de l'émergence d'un champ de recherches en Sciences Sociales. Mémoire pour l'obtention du Master en Sciences Sociales, EHESS, Paris, 2008.

sexuelle »⁸³, où les questions touchant à la sexualité deviennent de plus en plus des enjeux politiques.

IV. Organisation de la thèse

La première partie de cette thèse vise à décrire et à analyser les conditions d'illisibilité des maternités lesbiennes au Chili, à la lumière des représentations et des politiques de la maternité et de l'homosexualité. Si ces discours structurants des normes sexués et sexuelles servent à cautionner un modèle univoque dans la parenté et dans la parentalité, la question qui se pose est qu'en est-il des contre-discours. L'analyse des luttes, des articulations et des désarticulations du militantisme – représenté notamment par les mouvements homosexuels mais aussi par les mouvements de femmes (féministes et lesboféministes) – vise à apporter un éclairage sur ce point.

La deuxième et troisième partie de la thèse recueillent le vif de l'enquête de terrain. Traçant les différents parcours de mères lesbiennes, nous nous pencherons tout d'abord sur leur processus de construction (et de déconstruction) identitaire pour devenir lesbiennes, analysant tant leurs contraintes que leurs marges de manœuvre à l'égard de la transgression à l'idéal normatif. Leurs représentations autour de la maternité et de la parentalité, leur désir d'enfant seront analysés ensuite, ainsi que les modalités privilégiées de leur entrée dans la parentalité. Enfin, nous nous pencherons sur la pratique parentale des mères lesbiennes, au cœur d'une nouvelle transgression à l'hétéronorme qui prône la différence de sexes dans la conjugalité et dans la parentalité. Mettant l'accent sur l'enjeu de la légitimation sociale, nous interrogeons d'abord l'organisation interne de ces familles, la gestion de leur visibilité et les rapports de pouvoir qui se jouent dans leur sein, pour ensuite analyser leurs agencements vis-à-vis des acteurs et des structures sociales, qui rappellent les familles lesboparentales à l'ordre.

⁸³ Éric Fassin. *Le sexe politique: genre et sexualité au miroir transatlantique*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2009.

Partie I. Politiques et rhétoriques sexuelles

« Il n'y a pas un mais des silences, et ils font partie intégrante des stratégies qui sous-tendent et traversent les discours »

Michel Foucault. *Histoire de la sexualité, Tome I, La volonté de savoir*, p.38-39, 1976.

Introduction

Cette thèse prend comme point de départ un constat sur le terrain : la lesboparentalité, en tant que pratique sociale, est invisible, et l'homoparentalité, en tant que revendication, semble déclarée irrecevable. L'illisibilité de la parentalité et de la parenté homosexuelles découle des représentations ancrées dans les discours privés, mais aussi et notamment dans les discours publics sur le genre, la famille, l'homosexualité, les unions de même sexe, etc. Certes, l'ordre des sexes et des sexualités se traduit souvent d'une façon privilégiée à travers l'arrangement des normes juridiques. Or, les fondements de ces normes, « dans et par lesquelles se trouvent codifiées les hiérarchies sociales et sexuelles »⁸⁴ ne peuvent pas être pensés comme exclusifs au droit.

Le premier et le second chapitre de cette partie s'attachent alors à l'analyse de l'ordre sexué et sexuel au Chili, en tant qu'ensemble de discours structurants de l'expérience des individus et notamment des parcours que nous interrogeons. Quels sont les ressorts de la féminité au Chili ? Quels sont les cadres représentationnels de l'homosexualité ? Quelles sont les politiques qui découlent de ces discours ? Comment comprendre la prégnance des modèles monolithiques sur la famille et la filiation à la lumière des changements sociétaux importants opérés dans le pays ? L'analyse montre que si les politiques de la maternité ouvrent une brèche pour les mères lesbiennes et pour les lesbiennes voulant devenir mères, les politiques de l'homosexualité opèrent en revanche un rappel à l'ordre hétéronormatif en ce domaine. Cette analyse met alors en avant le terrain de contradiction sur lequel les sujets de notre étude évoluent.

En parallèle des politiques et des rhétoriques qui rendent illisibles et invisibles ces constellations familiales, nous nous interrogeons sur la question du militantisme, censé s'ériger comme contre-pouvoir à l'égard de ces discours hégémoniques. Le troisième chapitre de cette partie s'attache particulièrement à l'analyse de ces contestations et à l'articulation

⁸⁴ Didier Eribon, *De la subversion. Droit, norme et politique*, Editions Cartouche, Paris, 2010, (p.12).

entre différents acteur.es minorisés.es qui ont, dans le contexte chilien, produit un certain nombre de discours et de politiques incongrus, contribuant à rendre les maternités lesbiennes invisibles.

Chapitre 1. Des femmes. L'ordre des sexes

Ce chapitre s'attache à l'analyse des rapports sociaux de sexe en Amérique Latine et au Chili, et en particulier du rôle joué par les institutions et singulièrement par l'Etat dans la constitution des identités féminines. Si un ordre des sexes reposant sur la production de « femmes / mères », soit d'une féminité censée s'accomplir dans la maternité, est commun à nombre de sociétés contemporaines, il convient de s'interroger sur les habits qu'il revêt dans le contexte du Chili dans lequel s'inscrit cette thèse. Peut-on parler d'une matrice culturelle latino-américaine, voire plus précisément chilienne dans cette production du « féminin » ? Doit-on considérer qu'elle exerce un poids symbolique sur la formation des subjectivités féminines contemporaines ? Comment s'articulent ces symboles avec le modèle néolibéral instauré au Chili ? Et par ailleurs, comment penser la spécificité du contexte culturel chilien (et latino-américain), sans pour autant tomber dans le piège du culturalisme qui réduit le présent au passé, en posant que ce qui a été détermine ce qui est, et en expliquant de manière tautologique la culture actuelle par un héritage culturel ? On se propose donc de cerner les spécificités de l'injonction à la maternité dans un contexte socioculturel où l'adhésion des femmes à l'identité de mère continue d'être singulièrement forte et où ne pas accomplir ce destin social est souvent considéré comme le synonyme d'une féminité inaboutie.

Il ne s'agit pourtant pas seulement de rappeler ce contexte, mais aussi de préciser dans quelle mesure il apporte un éclairage sur le cas spécifique des femmes lesbiennes. En effet, si les représentations sociales de la féminité reconduites par les politiques de la maternité reconnaissent aux femmes un rôle surtout en tant que mères, le chapitre qu'on va lire voudrait aussi montrer que cette assignation ouvre paradoxalement des brèches pour ces sujets à la marge de la norme hétérosexuelle que sont les femmes lesbiennes, dès lors que celles-ci peuvent trouver ou plutôt retrouver leur place dans l'ordre des sexes à condition de devenir mères.

I. De la construction de la féminité en Amérique Latine et au Chili

La centralité de la maternité dans la formation des identités en Amérique Latine a été l'objet de réflexions théoriques dès les années soixante-dix, portées par la montée des études féministes. En s'interrogeant sur cette question, la politologue Evelyn P. Stevens⁸⁵ s'empare de la notion de « marianisme » pour désigner le culte d'une sorte de suprématie spirituelle féminine, qui présente les femmes comme moralement supérieures aux hommes. Ce culte de la Vierge Marie, à qui elles seraient supposées s'identifier, configure un ensemble de croyances et de pratiques, comme le sacrifice, l'abnégation et la patience des femmes vis-à-vis des faiblesses masculines et le respect des deux sexes envers la figure « sacrée » de la mère. Cette lecture centrée sur l'auto-négation et la soumission des femmes à partir de leur conviction partagée d'une infériorité morale des hommes (perçus comme des enfants, et donc moins responsables de leurs actes) marque une inflexion par rapport aux théories classiques sur l'hégémonie masculine. Selon Stevens⁸⁶, les femmes latino-américaines auraient inversé ce dernier récit et développé une idéologie parallèle qui explique pourquoi elles acceptent le machisme et leur position subalterne : leur supériorité morale leur confère un pouvoir absolu sur l'espace domestique, mais aussi une influence sur la prise de décision, y compris politique. Du côté masculin, le machisme⁸⁷ pointe des caractéristiques telles que l'indépendance, l'impulsivité et la force physique comme la forme « naturelle » utilisée par les hommes pour résoudre les désaccords, la dureté dans leurs rapports aux femmes, aux enfants et plus largement aux « dominés »⁸⁸.

L'anthropologue Sonia Montecino⁸⁹ soutient pour sa part que la conformation des identités est traversée par l'unicité et la multiplicité : elles se forgent depuis l'expérience d'éléments à la fois singuliers (biographiques) et pluriels (une classe, une culture). En ce sens,

⁸⁵ Evelyn Stevens, « El marianismo: la otra cara del machismo en América Latina », *Diálogos: Artes, Letras, Ciencias humanas*, 1974, vol. 10, no 1 (55), p. 17-24

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Pour Nikki Craske, le machisme peut être défini comme le corollaire masculin du marianisme. *Women and politics in Latin America*, Rutgers University Press, 1999.

⁸⁸ Evelyn Stevens, *op. cit.*

⁸⁹ Sonia Montecino, *Palabra dicha: escritos sobre género, identidades, mestizajes*, Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile, Facultad de Ciencias Sociales, Serie estudios, 1997.

les identités de genre latino-américaines puiseraient leurs attributs dans *l'ethos* particulier – la construction sociale qui délimite les contenus du masculin et du féminin à un moment donné – que les sujets partagent. Pour cette autrice chilienne, si le « culte marial » et le poids symbolique qu'il exerce dans les conformations de catégories de genre est commun aux sociétés chrétiennes-occidentales, les contours et les densités qu'il configure varient en fonction de leurs particularités historiques. Dès lors, certaines cultures privilégieront la figure du père, d'autres celle du fils, et d'autres encore celle de la mère. Le « marianisme » latino-américain consisterait alors en une forme particulière de culte de la Vierge Marie, née du métissage entre les cultures indiennes précolombiennes et le christianisme des Européens sur le continent latino-américain résultant des processus de conquête et de colonisation. La fondation d'un nouvel ordre et de nouveaux sujets, dont l'émergence – réelle et symbolique –, est caractérisée par l'illégitimité, implique une construction culturelle de la féminité à partir de la figure de la mère présente et de la masculinité à partir du père européen absent. Puisque ce dernier n'assume que rarement sa paternité métisse issue de sa rencontre avec l'indienne, celle-ci élève toute seule sa descendance, ses « huachos »⁹⁰. La religion catholique impose ensuite la figure de la Vierge Marie, qui devient l'emblème d'un destin marqué par l'émergence de deux nouvelles représentations étroitement liées : la mère et l'enfant, configurant ainsi un « vide symbolique du *Pater* dans l'imaginaire métis »⁹¹. Si dans certains cas la Vierge du conquérant s'impose aux cultes indiens, dans d'autres un syncrétisme se produit, comme l'atteste la prolifération de « déesses-mère » dans les cultures amérindiennes (Vierge de Guadalupe au Mexique, Vierge del Carmen au Chili, entre autres). Comme souligné par l'autrice, dans ces deux pays, la vierge « fondatrice » – Marie seule, Marie et son fils, Marie pauvre – devient aussi le fondement des processus d'indépendance et la protectrice des républiques⁹². Pour Montecino⁹³, l'icône « marianique » a une importance vitale en Amérique Latine pour la construction des identités de genre et pour la reproduction de certaines valeurs liées au féminin. Les stéréotypes de spiritualité, pureté, abnégation, sacrifice, virginité, maternité, peuvent ou non se concrétiser à partir des pratiques quotidiennes féminines, mais cet « idéal » confère à toutes les femmes latino-américaines une

⁹⁰ Huachos : bâtards.

⁹¹ Sonia Montecino, *Madres y huachos. Isis Internacional*, 1992, (p. 33).

⁹² Sonia Montecino, *Madres y huachos. Alegorías del mestizaje chileno. Cuarta edición ampliada y actualizada*. Santiago, Catalonia, 2007, vol. 277.

⁹³ Sonia Montecino, « Símbolo mariano y constitución de la identidad femenina en Chile », *Revista Estudios Públicos*, 1990, no 38, p. 283-290.

puissante source d'identité et de continuité historique⁹⁴. Si la culture occidentale a généralement immolé la mère⁹⁵, la culture latino-américaine l'aurait en revanche rendue divine. Et cela « à travers la figure de la Vierge métisse et plaçant la femme-mère dans une position apicale au sein de la famille. L'histoire particulière qui caractérise l'Amérique latine a produit cette prédominance de la figure maternelle et a fait de la figure paternelle une autorité fantomatique (de par son absence) qui ne s'exprime pas dans l'allégorie du Dieu-Père en tant qu'origine de tous et dépositaire de la Loi, mais plutôt dans un *pater* lointain, peu audible, mais non pas pour autant sans pouvoir»⁹⁶.

La femme-mère de la culture métisse émergerait également d'un double mouvement : de la transgression (sexuelle) d'une part, puisque elle s'est accouplée à un étranger⁹⁷, ainsi que de la victimisation et du sacrifice (la maternité) d'un autre. Reprenant à son compte le postulat de René Girard, selon lequel la naissance du sacré suppose dans son commencement une victime, une persécution et un sacrifice, Montecino⁹⁸ revient sur la centralité de la maternité dans la conformation des identités féminines. En ce sens, la figure de la mère célibataire, largement représentée dans la société chilienne⁹⁹, devient l'une des résonances contemporaines les plus emblématiques du mythe fondateur. En effet, si la femme enceinte non mariée est tout d'abord condamnée, à la naissance de l'enfant elle est généralement aidée et réintégrée dans le cercle familial. Pour l'autrice, ce rituel reflète le caractère particulier de la culture métisse, « qui sur un plan discursif s'impose de condamner la transgression, mais qui en pratique l'accepte »¹⁰⁰.

⁹⁴ Tatiana Morales, « De prácticas y significancias en la maternidad, transformaciones en identidad de género en América Latina », *Revista de Estudios de Género La Ventana*, 2005, vol. 3, no 22, p. 146-188.

⁹⁵ La psychanalyste féministe Luce Irigaray souligne que la figure de la mère a été « sacrifiée » en Occident au bénéfice de la figure paternelle. Cet « assassinat » de la mère impliquerait la répression du féminin dans la culture et empêcherait l'égalité entre les sexes. *El Cuerpo a Cuerpo con la Madre*, Ediciones de Les Dones, Barcelona: Lasal, 1985.

⁹⁶ Sonia Montecino, [1990] *art.cit.*, p. 287.

⁹⁷ Dans le cas chilien, la Vierge de La Tirana s'érige comme le mythe fondateur du métissage. Voir encadré 1.

⁹⁸ Sonia Montecino, [1997] *op. cit.*

⁹⁹ Réalité qui, selon, Montecino reproduit l'illégitimité, l'absence paternelle et le modèle de l'homme comme avant tout le fils d'une mère. *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 53.

L'origine « honteuse » du mépris du fait de la « trahison » de la mère soulignerait aussi en quelque sorte le rapport problématique de l'homme latino-américain avec le féminin¹⁰¹, l'honneur jouant un rôle essentiel dans les constructions de la masculinité, mais aussi de la féminité. Cette notion permet notamment d'opérer une distinction entre les femmes, les plaçant dans la catégorie de « bonnes » femmes (les mères, les sœurs, les épouses) ou bien dans la catégorie des « putains ». Si l'identification aux symboles du « marianisme » recrée dans l'imaginaire des sujets le mythe de la mère surpuissante et du « macho » irresponsable¹⁰², les rapports sociaux de sexe seront également caractérisés par l'ambiguïté, voire par l'ambivalence. L'incapacité des hommes et des femmes à se percevoir en tant que pairs dans leur condition de sujets tendrait à reproduire les rapports mère/enfant et mère présente/père absent.

Encadré 1. L'allégorie de la « Tirana »

La *Tirana* (tyran) est à l'origine de l'une des fêtes chrétiennes les plus populaires au Chili. La légende raconte que vers 1535, une princesse *Inca*, captive du conquérant Diego de Almagro, aurait échappé à ses ravisseurs pour se réfugier dans la *Pampa del Tamarugal*¹⁰³ ; elle aurait pris les rênes de la résistance indienne contre les Espagnols. Ayant pour vocation de rétablir le pouvoir de sa nation, elle se serait attachée à éliminer tout Espagnol et tout Indien converti au christianisme, s'attribuant la crainte de ses ennemis qui la nommaient dès lors « la Tirana del Tamarugal ». Pendant l'une de ses expéditions guerrières, elle aurait fait emprisonner un aventurier portugais et noué avec lui une relation amoureuse qui l'aurait poussée à renier le culte indien pour embrasser la religion catholique. Mise à mort aux côtés de son amant par son propre peuple, son lieu de sépulture est devenu un symbole de la christianisation du continent américain ainsi qu'un lieu de culte de la Vierge métisse (La Vierge *del Carmen de la Tirana*).

¹⁰¹ Dont la violence faite aux femmes, largement répandue en Amérique Latine et au Chili, serait l'une des manifestations.

¹⁰² Tatiana Morales, *op. cit.*

¹⁰³ Plaine située dans la région désertique de Tarapaca (Chili), où se trouve une forêt de tamarugos, arbres endémiques du nord chilien.

Si les identités traditionnelles en Amérique Latine ont effectivement puisé leurs attributs principaux dans les symboles précédemment décrits, il nous semble nécessaire de pointer le caractère mouvant des contenus des identités de genre. En ce sens, nous rejoignons Norma Fuller¹⁰⁴, qui souligne que ces traits culturels ne doivent pas être lus comme des réalités absolues et inaltérables, mais plutôt comme des manières de signifier la féminité et la masculinité, ainsi légitimées dans plusieurs situations et contextes. Elle met ainsi en garde contre la tentation d'épouser une grille de lecture trop restreinte, voire caricaturale à propos du « marianisme » mais aussi du machisme latino-américains, oubliant que ces sociétés n'ont pas été épargnées par les processus de modernisation qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis de remettre en question les hiérarchies traditionnelles¹⁰⁵. En ce sens, le « marianisme » qui, rappelons-le, définit la féminité sur la base de la supériorité morale et de la force spirituelle des femmes, combinée à une soumission vis-à-vis des hommes, s'approcherait d'un idéaltype qui sera plus ou moins perméable selon les contextes et les interactions spécifiques. Certes, nous constatons dans notre étude la présence de cet « ethos » particulier ayant forgé la centralité de la maternité dans la construction des identités féminines chiliennes et latino-américaines et nous relevons son influence; comme le souligne Nicole Forstenzer¹⁰⁶, il a survécu à bien des changements sociaux, y compris à l'entrée massive des femmes dans le travail rémunéré et aux évolutions du contrôle de la fécondité. Or, connecter ce modèle de l'identité de genre (la Mère) – qui à nos yeux relève d'un un répertoire d'images héritées plutôt que d'une matrice, d'où les Chiliennes et autres Sud-Américaines puisent pour construire le sens de leurs expériences actuelles, et qui peuvent pour autant être résignifiées – pour ensuite l'articuler avec les traits et les attributs d'autres identités qui s'actualisent à un moment et dans un espace donnés, s'avère indispensable.

Tel est donc l'un des objectifs de cette thèse, qui vise également à mettre en avant d'autres acteurs et d'autres mécanismes de production et de reproduction de l'ordre social, et par conséquent de l'ordre des sexes, dans lesquels l'État joue un rôle majeur.

¹⁰⁴ Norma Fuller, *En torno a la polaridad machismo-marianismo*, Universitat de Barcelona, Seminario interdisciplinar mujeres y sociedad, 1996.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Nicole Forstenzer, *Politiques de genre et féminisme dans le Chili de la post-dictature, 1990-2010*, 2011, Thèse de Doctora. Paris 1 (IEDES).

II. Les politiques de la maternité ou la confiscation du corps féminin

Comme nous tenterons de le montrer, la maternité « marianique » est étroitement associée au « familialisme », autrement dit, au rôle prépondérant joué par la famille dans la construction sociale des subjectivités. Kathya Araujo¹⁰⁷ fait justement référence à cette imbrication qui se joue dans le cadre des représentations de la féminité en Amérique Latine, tant dans l'espace privé que public : « Tout d'abord, le poids du modèle marianique dans la représentation maternelle. La dimension sacrificielle, vertueuse, de gardienne de la moralité (associée à la force et à la sévérité nécessaires au maintien de la morale familiale) et dé-érotisée, associé au culte de la Vierge Marie, confère sa signification au symbole maternel [...]. Ensuite, celle-ci est associée à l'importance de l'institution familiale comme élément central du soutien social des sujets, en tant qu'élément modélisant des rapports sociaux, et en tant que structure de base de la configuration et de la légitimation des rapports de pouvoir en Amérique latine »¹⁰⁸.

Ce sous-chapitre s'attache donc à montrer le caractère éminemment « maternaliste » des politiques familiales au Chili et leur faible perméabilité aux changements sociopolitiques amorcés au fil des dernières décennies. Il s'agira de donner, dans un premier temps, un aperçu général de ces politiques menées dans le pays, pour ensuite nous pencher sur les enjeux actuels impliqués dans leur formulation et leur mise en œuvre.

Par l'analyse de l'état d'avancement de trois réformes emblématiques de l'ordre familial dans son articulation avec l'État – le mariage civil comme lieu structurant de l'ordre des sexes, le congé postnatal comme lieu de conciliation entre vie familiale et travail, et l'avortement comme lieu de l'autonomie des femmes vis-à-vis des hommes – l'objectif est de mettre en évidence comment les régulations mises en place créent et récréent des inégalités de genre et cantonnent les femmes à leur fonction reproductive.

¹⁰⁷ Kathya Araujo, « Representaciones simbólicas de lo femenino y esfera política chilena: el caso de Bachelet ». Communication présentée au 5^{ème} Congrès CEISAL « Las relaciones triangulares entre Europa y las Américas en el siglo XXI: expectativas y desafíos », Bruxelles, 11-14 avril 2007, Simposio Ciudadanía política y género: las relaciones entre democracia representativa y democracia participativa.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 9.

1. Du familialisme au maternalisme

Les politiques familiales renvoient traditionnellement aux différentes mesures prises par l'État pour aider les familles à élever leurs enfants et à faire face aux charges économiques qu'entraînent leur naissance et leur éducation. Ces mesures peuvent prendre la forme de prestations financières directement versées aux parents comme, par exemple, les allocations familiales, mais aussi d'aides publiques versées à des infrastructures qui facilitent la garde des enfants (les crèches, par exemple). Or les politiques familiales peuvent aussi viser à intervenir sur le modèle de famille qui s'impose à un moment donné pour le « structurer », ou bien mettre l'accent sur les fonctions attribuées aux familles, comme la reproduction et la socialisation de leurs membres et la construction de leurs subjectivités¹⁰⁹. Ainsi, dans les notions de famille préconisées par l'État, une large gamme de politiques de « domestication » est à l'œuvre, où l'on exerce un encadrement des familles qui relève de la doctrine policière¹¹⁰. Celles-ci sont représentées comme des sources privilégiées de bien-être social, tandis que les femmes sont assignées à leur rôle de garantes de cet ordre familial en tant que responsables du travail (non rémunéré) de soins¹¹¹.

Les politiques matrimoniales menées au Chili à partir de la promulgation des lois sociales en 1924 sont un clair exemple de ces deux derniers sous-groupes de mesures étatiques visant les familles. Alors que les normes observées par celles-ci pendant la majeure partie du XIXe siècle s'écartaient du modèle conventionnel de la famille¹¹², l'État intervient alors en encourageant, par le biais de divers bénéfices sociaux, les unions dans le mariage. Dans les années 50 les lois du travail se généralisent pour l'ensemble des travailleurs – employés mais aussi travailleurs industriels et agricoles – selon un principe de « revenu

¹⁰⁹ Ana María Goldani, « Reinventar políticas para familias reinventadas: entre la realidad brasileña y la utopía », in Irma Arriagada (ed) *Políticas hacia las familias, protección e inclusión sociales*, CEPAL UNFPA. Serie de Seminarios y Conferencias 2005, N°46, Santiago de Chile, p. 319-344.

¹¹⁰ Jacques Donzelot, (Postface de Gilles Deleuze), *La police des familles*, Minuit, 1977.

¹¹¹ Teresa Valdés, « Aprendizajes, aspectos pendientes y propuestas para las políticas hacia las familias », in Irma Arriagada. *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*. CEPAL - Serie Seminarios y conferencias, no52, 2008, p. 99-112.

¹¹² Concubinat, illégitimité des enfants, mais aussi foyers composés de femmes seules avec leurs enfants à cause de la migration masculine vers des pôles productifs éloignés de leur lieu de résidence, phénomène qui a rehaussé la matrice de la centralité féminine dans l'économie domestique et l'éducation des enfants.

familial et maternité morale »¹¹³. La période se caractérise en effet par la création de dispositifs qui font des travailleurs hommes (mariés et avec enfants) les percepteurs des allocations familiales. D'autres mesures, comme la politique du logement social qui réservait l'accès aux seuls détenteurs du « livret de famille », façonnent de manière importante l'installation du modèle idéal de famille, constituée désormais formellement dans le mariage. Bien que les femmes continuent à occuper des emplois dans le petit commerce, la manufacture ou le service domestique, leur employabilité chute à son niveau le plus bas dans les années soixante-dix. Mais comme le note Valdés¹¹⁴, la division sexuelle du travail et la figure du père pourvoyeur ne se nourrissent pas uniquement des discours dominants autour de la famille qui émergent avec la société salariale, mais aussi d'un certain discours médical hygiéniste déployé dès les années vingt. Ce dernier déplore la mortalité infantile élevée et l'insalubrité qui touchent les classes populaires, les qualifiant de « fléaux sociaux » que seules les mères aux foyers peuvent mitiger. A partir des années trente et jusqu'aux années soixante-dix du vingtième siècle, le « désordre » familial qui avait caractérisé la société chilienne cède la place à des familles constituées conformes à la loi, ce qui se traduit par une baisse historique des naissances hors-mariage¹¹⁵. Or, cette métamorphose façonnée par l'État social dans le contexte de l'industrialisation ne semblait pas vouée à une pérennisation. Les années quatre-vingt au Chili signent non seulement le retour des familles monoparentales et matricentrées et des enfants nés hors mariage, mais aussi certaines transformations amorcées dès les années soixante-dix dans l'orbite occidentale : diminution de la natalité, de la nuptialité, augmentation de l'âge au mariage, etc. Toutefois, la législation autour de ces sujets – regroupés au Chili sous la catégorie de « questions morales » o *temas valóricos*¹¹⁶ – est restée pratiquement inchangée jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix. Le projet politique instauré en 1973, à la base de la voie chilienne vers le néolibéralisme, y est pour beaucoup.

¹¹³ Ximena Valdés, « Notas sobre la metamorfosis de la familia en Chile », in Irma Arriagada. *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*. CEPAL - Serie Seminarios y conferencias No 52, 2008, p.41-58. La notion de « revenu familial et maternité morale » est emprunté à Jack Goody qui s'en sert pour définir le modèle et les valeurs liées à la famille et qui s'imposent après la révolution industrielle et qui inspire le système de protection sociale en Europe. *La familia europea: ensayo histórico-antropológico*, Editorial Crítica, Barcelona, 2001.

¹¹⁴ Ximena Valdés, *Ibid.*

¹¹⁵ Moins de 16% dans les années soixante.

¹¹⁶ En référence à la morale sociale. Selon Teresa Valdés, cette catégorie englobe particulièrement des situations ayant trait au droit à la vie, à la liberté, à l'égalité et à la confidentialité des individus à partir de leur condition de sujets sexués. Teresa Valdés, *art. cit.*

Visant à restaurer l'ordre social et souvent sous une forte emprise religieuse, il a instauré la famille, à côté du marché, comme un des grands piliers du modèle¹¹⁷.

Le contrôle de la natalité est aussi un versant des politiques familiales. Si les politiques de planification familiale ont été formellement entreprises au Chili dans les années soixante, les programmes de santé se mobilisent dès les années quarante en réponse à une mortalité et à une morbidité maternelle inquiétantes (notamment dans les classes populaires), tout en faisant émerger le binôme mère-enfant comme objet préférentiel et indivisible de l'action de l'État¹¹⁸. Quoi qu'il en soit, et sans avoir pour vocation d'émanciper les femmes de la charge d'élever un grand nombre d'enfants¹¹⁹, elles se sont avérées efficaces quant aux objectifs recherchés : diminuer les taux de mortalité infantile et maternelle, faire baisser le nombre d'avortements et améliorer les conditions des accouchements et la qualification du personnel sanitaire. Au début des années 70, le gouvernement de l'ex-ministre de la santé Salvador Allende introduit certaines mesures avec pour objet la santé reproductive des femmes, en encourageant particulièrement la contraception, les soins avant et après l'accouchement, la prévention du cancer utérin, entre autres. Il universalise également le droit au congé maternel de 18 semaines pour toutes les femmes travailleuses, soumis jusque-là au critère médical¹²⁰. La prise du pouvoir par les militaires en 1973 a marqué un revirement en termes de politiques publiques¹²¹, dont l'impact est particulièrement grand sur la situation des femmes. Ainsi, les avancées dans la mise en œuvre des programmes et les discussions autour de leur santé reproductive se sont clairement arrêtées. Même si les contraceptifs continuaient à être distribués aux femmes qui le demandaient, les campagnes de diffusion ont été suspendues. Ainsi, un document officiel publié en 1978 rappelait que la croissance démographique était un

¹¹⁷ Kathya Araujo et Danilo Martuccelli, « Individu et néolibéralisme : réflexions à partir de l'expérience chilienne », *Problèmes d'Amérique latine* 2013/1, no 88, p. 125-143.

¹¹⁸ Alejandra Faúndez, « Género, salud y políticas públicas. Del binomio madre-hijo a la mujer integral », *Magister en gestión y Políticas Públicas*, Universidad de Chile, 1997, p.1-61.

¹¹⁹ Lidia Casas et Tania Herrera, « Protección de la maternidad versus derechos de maternidad para las trabajadoras en Chile: una reseña histórica », *Temas de Salud Reproductiva*, 2013 (7) p. 58-67.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Action marquée notamment par la réduction de l'investissement social et par une modernisation de l'Etat qui prône la minoration de son ingérence dans certains domaines et le transfert de fonctions et de services au secteur privé, l'introduction de mécanismes propres au marché pour assigner les ressources publiques et la subsidiarité des politiques sociales au maintien d'équilibres macroéconomiques.

objectif national, invitant les concitoyennes à ne pas « abuser » de ces méthodes¹²². La dictature de Pinochet s'est ainsi investie davantage dans la mise en place de services de santé maternelle et infantile ainsi que dans des politiques encourageant la maternité¹²³, où les femmes « n'ont pas seulement été absentes comme sujets, mais de surcroît réduites à leur corps-instrument-reproducteur »¹²⁴. Quant aux mères travailleuses, les autorités ne se sont pas contentées de ne mener aucune politique tendant à leur protection, mais elles ont délibérément fait obstacle à leur insertion dans le monde du travail. Ainsi, le Ministère du travail recommandait en 1978 aux employeurs de demander des tests de grossesse préalablement aux embauches féminines¹²⁵.

Avec le retour de la démocratie en 1990, l'autonomie des femmes devient une préoccupation publique et certains changements paradigmatiques commencent à s'amorcer. Du point de vue sanitaire, les programmes ne visent plus exclusivement la santé des femmes/mères, mais celles de toutes les femmes dans leurs différents cycles de vie. La question de la conciliation travail/vie familiale est prise en compte par l'État et des mesures diverses (comme l'augmentation des crèches) voient le jour. Parallèlement, les dispositifs de normalisation de la famille cèdent progressivement la place à des politiques plus inclusives. Comme le note Ximena Valdés¹²⁶, on assiste petit à petit à une action publique moins orientée vers l'inscription de la famille dans le mariage qu'à la protection des droits individuels. Pour cette autrice, la création de dispositifs institutionnels pour l'égalité hommes/femmes¹²⁷ et la mise en scène publique de la violence domestique comme problème public témoignent de ce processus.

¹²² Lidia Casas, « Mujeres y reproducción ¿Del control a la autonomía? », in *Informe de investigación*, Facultad de Derecho, Universidad Diego Portales, 2004.

¹²³ Et même l'imposant, notamment à partir de la criminalisation de l'avortement. Voir section suivante.

¹²⁴ Alejandra Faúndez, *op. cit.*, p. 17

¹²⁵ Lidia Casas, *op. cit.*

¹²⁶ Ximena Valdés, « Notas sobre la metamorfosis de la familia en Chile », in Irma Arriagada, *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*, CEPAL - Serie Seminarios y conferencias No 52, 2008, p.41-58.

¹²⁷ Dont le plus emblématique est le Service National des femmes (SERNAM). Voir Chapitre 3.

2. Le renouveau familialiste

Bien que la question de l'égalité et de l'autonomie des femmes soit invoquée comme un enjeu central de la démocratie, les cadres de référence des politiques familiales demeurent globalement inchangés. Au-delà des arguments qui pointent un héritage culturel trop pesant, une transition politique délicate et vraisemblablement toujours inachevée, et enfin un féminisme institutionnel que certains qualifient de « faible », ce qui ressort de l'analyse des réformes récentes montre une profonde incapacité institutionnelle, voire un refus de rompre avec le « marianisme » originel.

En analysant le rôle de l'action gouvernementale par le biais du service national des femmes (SERNAM), Bérengère Marques-Pereira¹²⁸ affirme qu'au Chili on assiste à la « stabilisation d'une réception neutralisée du paradigme du genre », qui repose en amont sur un compromis avec le maternalisme « marianique » et les valeurs morales catholiques. Pour cette politiste, cette neutralisation passe en effet par la non-décision politique sur des revendications cruciales du féminisme, comme le droit à l'avortement. Depuis ce positionnement, « il ne s'agit pas tant de faire appel à la figure de l'égale et à sa figure opposée, l'opprimée, que de faire appel à la figure de la différente, de la mère dans une perspective d'équilibre avec le père »¹²⁹. Puisque l'autre face de l'équilibre est la complémentarité des sexes, ajoute Marques-Pereira, on déjoue la crainte que constitue l'indifférenciation des sexes aux yeux de l'Eglise et des groupes conservateurs. Elle conclut qu'en renonçant à une dénonciation politique des discriminations en termes de système d'oppression, le SERNAM se situe « dans le mode du constat de l'état des rapports sociaux de genre que la culture et l'histoire ont figés »¹³⁰. Enfin, elle critique les positionnements des ONG féministes chiliennes qui, loin de déjouer les principes du maternalisme, les auraient réaffirmés et instrumentalisés¹³¹. Cette vision est partagée par Silke

¹²⁸ Bérengère Marques-Pereira, « Savoir et système de genre au Chili: une connaissance à vocation politique et pragmatique dans un contexte de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, no 3, p. 127-148.

¹²⁹ Bérengère Marques-Pereira, *op.cit*, p. 5.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ A propos de la configuration de la question du genre dans l'Etat chilien, privilégiant une version dépolitisée et techno-opérationnelle de la prise en compte des inégalités entre hommes et femmes, voir Nicole Forstenzer, *Politiques de genre et féminisme dans le Chili de la post-dictature, 1990-2010*, Thèse de doctorat, Paris 1 (IEDES), 2011.

Staab¹³², qui dans son analyse sur les réformes du droit du travail s'insurge contre une stratégie dite féministe qui vise à obtenir des bénéfices basés sur la différence des femmes (en particulier, leur rôle en tant que mères) plutôt que d'accorder un soutien aux mesures susceptibles de favoriser l'égalité des sexes. C'est cet aspect qui ressort également de l'analyse des réformes menées en démocratie que nous présenterons : elles portent l'empreinte du familialisme et du maternalisme « marianique ».

La réforme du mariage

La loi du mariage civil de 1885, caractérisée principalement par l'indissolubilité du mariage et par un type d'autorité qui s'incarne dans le régime de la société conjugale, est restée inchangée pendant plus d'un siècle au Chili. L'indissolubilité du lien, l'assujettissement du contrat aux normes religieuses, la catégorisation des enfants nés à l'intérieur et en dehors du mariage comme légitimes et illégitimes respectivement, sont quelques-unes des dispositions qui ont perduré jusqu'au début du XXI^e siècle¹³³. En raison notamment des principes de la *patria potestad* et de la *patria marital*¹³⁴, les femmes mariées sont soumises à vie à une tutelle masculine; du point de vue patrimonial, elles dépendent de leur mari et ne peuvent travailler qu'avec son consentement. Cette situation changera néanmoins au cours des années trente sous l'impulsion du mouvement des suffragistes, qui tout en revendiquant leur droit au vote exigent leur émancipation de la tutelle maritale¹³⁵, dans un contexte où la scolarisation et la professionnalisation féminine s'accroissent. A cinquante ans de l'ouverture des universités aux femmes (Loi Amunategui de 1877), elles forment déjà un secteur professionnel significatif, notamment dans l'emploi public¹³⁶. Le mariage sous le régime de la séparation des biens, qui rend aux femmes salariées leur indépendance économique, est désormais possible. Or la situation des femmes, vouées à jouer un rôle déterminant dans la

¹³² Silke Staab, « Maternalism, Male-Breadwinner Bias, and Market Reform: Historical Legacies and Current Reforms in Chilean Social Policy », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 2012, vol. 19, no 3, p. 299-332.

¹³³ Ximena Valdés, « Notas sobre la metamorfosis de la familia en Chile », in Irma Arriagada (dir.) *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*, CEPAL - Serie Seminarios y conferencias no 52, 2008, p.41-58.

¹³⁴ La première entérinant le pouvoir du père, la seconde octroyant le pouvoir absolu au mari sur la femme et les enfants.

¹³⁵ Ana María Stiven, « La mujer ayer y hoy: un recorrido de incorporación social y política », *Centro de Políticas Públicas UC*, 2013, vol. 8, 61p.

¹³⁶ Ximena Valdés, *op. cit.*

reproduction sociale, reste assez précaire : sur-responsabilisation dans la prise en charge des enfants, sous-rémunération de leurs emplois, abandon ou retard de carrière, discontinuité de leurs cotisations sociales, autant de contraintes qui les fragilisent et les placent continuellement dans une situation de dépendance vis-à-vis des hommes. La réforme du mariage civil de 1994 entend répondre à ce problème d'égalité entre les époux et institue un troisième régime de mariage : celui de la participation aux acquêts – régime matrimonial hybride entre la séparation et la communauté des biens –, qui établit notamment un système de compensation économique en faveur du plus vulnérable des conjoints au terme du contrat. L'ensemble de ces modifications légales ne répond pas néanmoins aux réalités familiales de plus en plus hétérogènes ni à la revendication populaire, avec l'avènement de la démocratie, du droit au divorce. Qu'il ne soit pas institué par la loi n'est pas un frein aux séparations conjugales ; en revanche, c'est un scénario propice aux inégalités sociales. L'annulation du mariage, procédure coûteuse qui le rend illégitime¹³⁷, est réservée aux couches sociales supérieures. Mettre fin à cette fiction légale qui fragilise particulièrement les femmes est désormais l'un des chantiers privilégiés de la démocratie chilienne.

Suite logique d'une dynamique de réformes du Droit de la famille¹³⁸, le débat autour du divorce n'en a pas moins été le terrain d'une véritable guerre idéologique entre les détenteurs des « valeurs de la famille » – l'Eglise catholique en tête – et ceux qui prônaient une modification législative adaptée à la réalité sociale : augmentation du concubinage, des séparations de fait, des nullités matrimoniales, des enfants nés hors mariage. La Nouvelle Loi de la Famille, instaurant le divorce pour « faute », par « demande unilatérale » et par « consentement mutuel », a été promulguée seulement en 2004, quinze ans après le retour démocratique ; le Chili a été l'un des derniers pays d'Occident à l'avoir adopté¹³⁹.

¹³⁷ Pour invalider le mariage, les époux doivent démontrer que la procédure a été faussée. Or, ce sont les témoignages qui seront faussés pendant la procédure de nullité. Les vrais « faux » témoins déclareront, par exemple, que l'adresse de l'un des contractants ne correspondait pas à celle déclarée lors du mariage civil.

¹³⁸ Telle que la nouvelle loi de filiation promulguée en 1998 et qui homologue les droits des enfants nés à l'intérieur ou en dehors du mariage, gommant ainsi les notions de légitimité et illégitimité.

¹³⁹ Si les secteurs conservateurs et l'Eglise catholique n'ont pas réussi à bloquer cette réforme, leur farouche opposition a contribué à restituer la validité civile du mariage religieux (Art. 20).

En dépit de ces avancées juridiques qui ont pris tardivement en compte la question de l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁴⁰, des dispositions légales discriminatoires envers ces dernières persistent. Ainsi, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH)¹⁴¹ s'inquiète du fait que le régime en vigueur sur l'administration de fonds et de biens pendant le mariage et après sa dissolution crée un déséquilibre entre les droits des contractants. Elle dénonce particulièrement le maintien du régime de société conjugale, le moins favorable aux femmes, comme choix par défaut en l'absence de la volonté explicite des contractants d'adopter un autre régime. Par ailleurs, elle constate que la plupart des couples chiliens se marient sous le premier régime, soit par manque d'information, soit parce qu'opter pour un autre régime comporte un coût. L'incitation étatique à un régime (par défaut et gratuit) qui englobe toujours la *patria marital*e et donc la place subalterne des femmes dans le mariage n'est que la traduction littérale d'un imaginaire social toujours ancré dans l'hétéronorme patriarcale (le mariage étant toujours hétérosexuel, la question de l'égalité entre les sexualités reste évacuée).

Le congé parental

La conciliation entre le travail et la vie privée est l'un des axes privilégiés des politiques familiales modernes. Bien que la notion même de conciliation puisse poser problème dans un contexte où l'on cherche à concilier « deux domaines qui ne sont ni équitables ni démocratiques »¹⁴², le type de politiques dites de conciliation mises en place permettent néanmoins de distinguer si l'action de l'État renforce le rôle traditionnel des femmes ou si au contraire il encourage la « coresponsabilité sociale » en matière de provision de soins au foyer¹⁴³. Les mesures du premier type ou « maternalistes » s'attachent donc à la reconnaissance sociale de la fonction accomplie par les mères en procurant ces soins. Tout en

¹⁴⁰ A titre d'exemple, la réforme de la *patria potestad* (2005) qui établit le partage de l'autorité parentale entre la mère et le père.

¹⁴¹ CIDH. *Lineamientos para la elaboración de indicadores de progreso en materia de derechos económicos, sociales y culturales*, Washington, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, 2007.

¹⁴² Teresa Torns, « De la imposible conciliación a los permanentes malos arreglos/From impossible conciliation to permanent bad arrangements », *Cuadernos de relaciones laborales*, 2005, vol. 23, no 1, p. 15-33.

¹⁴³ OIT/PNUD, *Trabajo y familia: hacia nuevas formas de conciliación con coresponsabilidad social*, Santiago: OIT, 2009.

exaltant « la capacité des femmes à être mères »¹⁴⁴, ce maternalisme étatique les place comme les premières et principales responsables de l'apport de soins, sans s'attacher à réduire les inégalités de genre : congés maternels prolongés, avantages fiscaux ou transferts monétaires pour que les mères restent au foyer sont de clairs exemples de ces mesures¹⁴⁵.

Les politiques de coresponsabilité cherchent en revanche à accroître la participation des pères et à promouvoir l'utilisation de services. Elles jouent un rôle redistributif des responsabilités dans la provision de soins, opérant un transfert des familles à l'État autant que des femmes aux hommes¹⁴⁶. Il s'agit donc de prestations publiques ou de subventions de services de garde et d'éducation des enfants adressées tant aux femmes qu'aux hommes. Or, l'investissement public qui ne prend pas en compte les horaires de travail typiques des salarié.es¹⁴⁷ soutient la coresponsabilité de l'État mais non pas la coresponsabilité paternelle. Encourager cette dernière implique alors des mesures concrètes pour équilibrer la présence des parents dans les tâches de soins et corriger les inégalités entre les hommes et les femmes qui reposent sur une spécialisation de tâches génératrices de revenus pour les uns, et de soins pour les autres¹⁴⁸.

Au Chili, les politiques de « conciliation » travail/vie privée ont été traditionnellement dirigées vers les femmes. Revendiquant publiquement leur attachement à l'idée que la maternité constitue une dimension centrale pour (toutes) les femmes en l'exaltant, elles ont à tour de rôle renforcé la notion du *care* familial comme fondamentalement féminin. La transnationalisation de la « perspective de genre »¹⁴⁹ et sa prise en compte de plus en plus assumée par les programmes et les politiques publiques ont agi particulièrement sur ce deuxième aspect (le *care*), sans pour autant renoncer au premier (la maternité). Comment

¹⁴⁴ Seth Koven et Sonya Michel, « Mothers of a new world: Maternalist politics and the origins of welfare states » Routledge, 2013 (p.74).

¹⁴⁵ Merike Blofield et Juliana Martínez, « Trabajo, familia y cambios en la política pública en América Latina: Equidad, maternalismo y coresponsabilidad », *Revista CEPAL*, 2014, p.107-125.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Au Chili, cette tranche horaire s'étend de 9h et à 18h au minimum (45h hebdomadaires) pour la grande majorité de salarié.es.

¹⁴⁸ Nancy Fraser. *Justice interruptus: Critical reflections on the "postsocialist" condition*, New York, Routledge, 1997.

¹⁴⁹ Nous faisons allusion au « mainstriming » de genre, prôné par les institutions onusiennes et d'autres organismes internationaux et adopté par le féminisme d'Etat au Chili (notamment par le biais du SERNAM), caractérisé par détenir une perspective « différentialiste ».

équilibrer la participation des hommes et des femmes dans les différents espaces sociaux ?¹⁵⁰ Comment faire des politiques familiales un levier de l'équité de genre ? Le chantier de réformes s'annonçait comme un long parcours pour les gouvernements démocratiques successifs à partir des années quatre-vingt-dix, vraisemblablement moins convaincus que contraints à le mener. Si le mouvement s'est quelque peu accéléré pendant le premier gouvernement de Michelle Bachelet¹⁵¹, il a régressé avec le retour de la droite au pouvoir. C'est justement sous la présidence Piñera¹⁵² que l'une des réformes les plus importantes dans le cadre des politiques familiales récentes a vu le jour : la réforme du congé parental. Porteur d'une rhétorique largement maternaliste, le président a en effet réussi à faire passer une nouvelle loi. Cette modification légale, promulguée en 2011, a établi un congé postnatal de six mois (contre trois mois auparavant) et un congé paternité de cinq jours (contre trois jours auparavant). Saluée quasiment par tous les secteurs¹⁵³, cette réforme devait répondre selon la commission d'experts commanditée pour la mener à bien à trois critères : 1) dissocier le coût de la maternité des embauches de femmes pour favoriser leur intégration dans le travail salarié ; 2) garantir la meilleure prise en charge des enfants en bas âge ; et 3) inciter la coresponsabilité parentale pour une meilleure conciliation entre famille et travail, tant pour les hommes que pour les femmes¹⁵⁴.

Les principales mesures adoptées par cette loi ont alors été la prise en charge par l'État du coût du congé, avec un plafond mensuel de 66 UF¹⁵⁵, et l'ouverture aux pères d'une partie du congé postnatal (jusqu'à la moitié des trois derniers mois). Or ces mesures, qui s'adressent de surcroît aux personnes qui évoluent sur le marché du travail formel¹⁵⁶ se heurtent à des inconsistances majeures, comme le fait que l'accès aux services de garde dans les lieux de

¹⁵⁰ Pour G nevi ve Fraisse, il ne s'agit pas de « concilier » mais bien de faciliter les  changes ces espaces de pouvoir, la parit  politique allant de pair avec la parit  domestique. *Les deux gouvernements: la famille et la cit *, Paris, Gallimard, 2000, Folio 390, 2001.

¹⁵¹ P riode 2006-2010.

¹⁵² P riode 2010-2014.

¹⁵³ Certaines f ministes mais aussi une partie du syndicalisme ont mis en garde contre les d rives  ventuelles du nouveau dispositif, en tant que m canisme reproducteur de la division sexuelle du travail.

¹⁵⁴ Carina Lupica, *Trabajo decente y cuidado compartido: hacia una propuesta de parentalidad*. Organizaci n Internacional del Trabajo y Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Santiago de Chile, 2013.

¹⁵⁵ Unit  financi re largement utilis e dans le pays, elle op re mensuellement un r ajustement par rapport   l'inflation.

¹⁵⁶ Bien que le travail informel soit moins r pandu au Chili que dans d'autres pays d'Am rique Latine, ce premier atteint un 20% et affecte principalement les femmes. Source: « Enhancing job quality in emerging economies », in *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris, 2015, p. 211-265.

travail soit restreint uniquement aux femmes. En effet, les dispositions légales en ce sens présupposent que c'est la mère qui se rendra au travail avec son enfant, ce qui permet à l'employeur de limiter les embauches des femmes¹⁵⁷, tout en excluant les hommes salariés dudit bénéfice¹⁵⁸. Par ailleurs, l'extension du congé postnatal aux hommes présente deux grandes limitations : d'une part, la décision de céder une partie du postnatal au père revient à la mère (et cela dans un contexte où la prescription socio-médicale d'un allaitement exclusivement maternel pendant six mois est la règle), et d'un autre côté elle ne prend pas en compte les inégalités salariales structurelles entre hommes et femmes. Les premiers ayant des salaires plus importants que les secondes, le coût pour les familles où les pères plutôt que les mères prennent un congé est supérieur. Dans ce cadre, deux ans après l'application de la loi, moins de 0,3% des congés ont été pris par des hommes¹⁵⁹. D'autres dispositions, comme l'impossibilité d'être licencié lorsque l'on est en congé, s'adressent en priorité aux mères salariées, renforçant les biais de genre des politiques.

Enfin, l'analyse comparative des politiques donne également des éclairages quant aux implications des réformes sur l'équité de genre. Comme le soulignent Merike Blofield et Juliana Martinez¹⁶⁰, tandis qu'en Uruguay par exemple la réforme a amené le congé parental au seuil « maternaliste » préconisée par l'Organisation internationale du travail (OIT)¹⁶¹, au Chili ce seuil a été largement dépassé. De même, les autrices notent que le congé paternel a une durée au moins deux fois supérieure à celui adopté au Chili, tout en étant principalement financé par la sécurité sociale et dans une moindre mesure par l'employeur. Au Chili, ce coût est intégralement assumé par ce dernier¹⁶². Si de ce point de vue la réforme uruguayenne est plus favorable à la coresponsabilité paternelle, les autrices concluent que dans la plupart des

¹⁵⁷ La loi oblige les entreprises de plus de 20 salariées à mettre en place un système de garde.

¹⁵⁸ Merike Blofield et Juliana Martínez, *art. cit.*

¹⁵⁹ Superintendencia de la seguridad social, *Subsidio del permiso postnatal a dos años de su creación*, 2013.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Ce seuil est fixé à 14 semaines par l'OIT. Contrairement aux politiques « maternalistes », qui inscrivent au cœur du travail de soin des enfants exclusivement les femmes, le seuil « maternaliste » chercherait à protéger les femmes dans leurs conditions de mères. Pour une définition des politiques de type « maternaliste » et de « coresponsabilité », voir Ann Sholah Orloff, « From maternalism to “employment for all” », in Jonah D. Levy (ed.), *The State after Statism: New State Activities in the Age of Liberalization*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2006, pp. 230-68.

¹⁶² Contrairement au congé postnatal assumé intégralement par l'Etat. D'autres réformes, comme celle des retraites, qui introduit un pilier solidaire pour les retraites les plus modestes (les retraites au Chili sont par capitalisation individuelle comme aux Etats Unis), ont suivi ce même modèle de financement, exemptant les employeurs de leur logique contribution aux coûts du care et de la reproduction sociale. Pour une vision détaillée des politiques « market-friendly » au Chili, voir Silke Staab, *art. cit.*

pays de la région les réformes ne suffisent pas à inverser le rôle de la femme en tant que pourvoyeuse de soins et n'incitent pas à la participation des hommes en ce domaine¹⁶³.

Pour Silke Staab¹⁶⁴, la réforme du congé parental, ainsi que les nouvelles politiques d'allocations familiales et de prise en charge de la petite enfance au Chili maintiennent le même schéma. Or, elle distingue entre le « maternalisme privé » de l'essor du néolibéralisme, où la responsabilité du care familial revenait aux familles par défaut (à cause du total désengagement de l'État), et le « maternalisme public » qui se dessine à partir des années quatre-vingt-dix, rappelant les débuts des politiques sociales dans le pays : « Maternalism remains a constant, but its practice is qualitatively different from the period of market reform... While some of the recent measures—such as the per child pension credits—reward mothers for their unpaid family roles, childcare services provide non-familial alternatives, effectively reducing the burden on mothers. All of them, however, are maternalist in their understanding of mothers (not fathers or both parents) as the primary caregivers of small children. Fathers are still construed as «surrogate carers»... While recent reforms thus introduce significant improvement for many women, they also seem to take the predominant gender division of labor as a given »¹⁶⁵.

L'avortement

La question des droits sexuels et reproductifs est sûrement l'enjeu le plus pressant en matière de droits des femmes au Chili dans la post-dictature. Le « reproductif » apparaît comme le thème central des programmes et des politiques, tandis que le « sexuel » semble n'avoir qu'une fonction sémantique dans l'énonciation des droits. En effet, sur le plan étatique la notion de droits sexuels s'est nettement moins développée que celle de droits reproductifs. On peut difficilement trouver des documents les décrivant ou préconisant des notions liées à l'exercice d'une citoyenneté sexuelle. L'éducation et l'orientation dans le domaine de la sexualité, la promotion de la santé et du plaisir sexuel, de la diversité sexuelle, font partie des stratégies isolées qui situent ces droits dans une zone d'ombre. Parmi les

¹⁶³ Merike Blofield et Juliana Martínez, *art. cit.*

¹⁶⁴ Silke Staab, *art. cit.*

¹⁶⁵ Silke Staab, *art. cit.* p. 321.

thématiques reproductives, la question de l'avortement est aussi le lieu des conflits les plus effrénés pour l'affirmation du familialisme contre l'individualisme, par la dissociation de la sexualité et de la reproduction.

L'État chilien fait partie du groupe des six états au monde, – avec le Vatican, Malte, le Salvador, le Nicaragua et la République Dominicaine –, qui criminalisent l'avortement sans aucune exception. L'avortement dit « thérapeutique » a été néanmoins une pratique médicale légale au Chili entre 1931 et 1989. En 1947, une première analyse sur l'incidence et les conséquences de l'avortement volontaire attire par sa gravité l'attention des autorités. Au début des années soixante, les premières enquêtes épidémiologiques dans le pays et dans la région montrent des données de santé publique jusqu'alors ignorées. Bien que le contrôle de la natalité s'érige alors en défi pour l'Amérique Latine, comme le démontre la prolifération des programmes de planification familiale, les autorités sanitaires au Chili s'emparent du sujet notamment à partir de la morbidité et la mortalité maternelles (10,5 pour 100 naissances), dérivées des avortements clandestins¹⁶⁶.

Le droit des femmes d'accéder à l'avortement dit « thérapeutique » a été bafoué par les autorités pendant la dernière année de la dictature et les interruptions volontaires de grossesse (IVG) davantage sanctionnées¹⁶⁷. S'il semblait évident avec le retour de la démocratie de corriger cette régression dans la législation, la réalité s'est avérée toute autre. Non seulement l'avortement n'a pas été dépénalisé, par ailleurs une rhétorique « anti » avortement et plus particulièrement « pro vie » s'est durcie. Comment comprendre le maintien d'un dispositif juridique qui place cette pratique dans une illégalité si extrême au sein d'un pays qui a expérimenté un développement économique accéléré, des changements démographiques importants et plus largement une « détraditionalisation » à beaucoup d'autres égards ? Comment expliquer cette persistance dans un contexte régional qui s'oriente vers des conditions légales moins restrictives ?¹⁶⁸

¹⁶⁶ Mariano Requena, *Aborto inducido en Chile*, Sociedad Chilena de Salud Pública, 1990.

¹⁶⁷ Les peines vont de 3 à 5 ans pour les femmes qui ont avorté (la loi prévoit une réduction à 541 jours si « la femme a agi pour cacher son déshonneur », et de 541 jours à 3 ans pour les exécutants des avortements.

¹⁶⁸ Parmi les pays qui ont assoupli leurs lois se trouvent le Brésil, l'Argentine, la Colombie et l'Uruguay, seul pays d'Amérique Latine à avoir légalisé l'IVG.

Encadré 2. L'avortement au Chili : Chiffres et trajectoires

Dans l'état actuel du droit, connaître le nombre d'avortements pratiqués au Chili est impossible. Des estimations faites à partir de données indirectes sont néanmoins avancées. Tandis que les chiffres officiels parlent d'environ 40 000 avortements par an, d'autres estimations relèvent le nombre d'avortements à 160 000, le pays concentrant alors le taux le plus élevé de la région¹⁶⁹.

Si le nombre d'avortements reste stable dans le temps, des changements quant aux trajectoires des femmes qui y accèdent sont observables. Ainsi, tandis que l'occurrence de l'avortement était associée dans les années soixante et soixante-dix à des trajectoires reproductives déjà entamées (visant notamment à accroître les périodes entre grossesses et à réduire le phénomène multipare), actuellement il concernerait davantage des femmes plus jeunes, désirant retarder leur parcours reproductif¹⁷⁰.

Plusieurs modèles expliquant le phénomène « pénalisant » de l'avortement en Amérique Latine et particulièrement au Chili ont été mis en avant. S'interrogeant sur la façon dont les pays latino-américains « composent » avec les clivages sur la sexualité et la reproduction, Bonnie Sheppard¹⁷¹ postule que dans de nombreuses sociétés les personnes s'adaptent aux politiques répressives tout en les transgressant en privé, sans que des normes légales ou religieuses officielles ne soient modifiées. Pour cette autrice, ce paradoxe est fondé sur un « système de double discours », qui d'un côté défend les politiques publiques répressives, tandis que d'un autre côté on tolère les mécanismes officieux, voir illégaux, qui permettent l'accès en privé des personnes à des alternatives plus larges concernant leur vie sexuelle et reproductive. Or pour que le système opère, il est indispensable que soient présents des « mécanismes échappatoires », comme c'est le cas au Chili.

¹⁶⁹ Susheela Singh et Deirdre Wulf, « Estimated Levels of Induced Abortion in Six Latin American Countries », *International Family Planning Perspectives* (20:1), 1994, p. 4-13.

¹⁷⁰ Agnès Guillaume et Susana Lerner, « El Aborto en América Latina y El Caribe. Una revisión de la literatura de los años 1990 à 2005 », *Les Numériques du Ceped*, Paris, France, 2007 [En ligne].

¹⁷¹ Bonnie Sheppard, « The Double Discourse on Sexual and Reproductive Rights in Latin America: The Chasm between Public Policy and Private Actions », *Health and Human Rights*, Vol. 4, no 2, 2000, p. 110-143.

La possibilité de contourner la loi concernant l'avortement est néanmoins étroitement liée dans ce pays à la classe sociale : tandis que les femmes des couches sociales inférieures accèdent à des procédures à haut risque¹⁷², les femmes des classes moyennes et supérieures parviennent à interrompre leurs grossesses non désirées en toute sécurité dans des cliniques ou des cabinets privés. Lorsque les avortements tournent mal, ce sont donc bien les femmes les plus pauvres qui sont le plus exposées à des conséquences sanitaires (infections, hémorragies, ruptures utérines, etc.), mais aussi à d'éventuelles conséquences pénales¹⁷³. La législation actuelle s'attaque donc aux femmes, surtout si elles sont économiquement défavorisées, et donc incapables de la contourner par manque de ressources. Pour Sheppard, « l'existence de « mécanismes échappatoires » permet aux couches sociales supérieures d'échapper aux conséquences des lois répressives, ce qui contribue à contrecarrer le mécontentement des élites vis-à-vis de ces lois en même temps qu'à affaiblir la volonté politique et sociale d'impulser des changements juridiques »¹⁷⁴.

La politologue Merike Blofield¹⁷⁵ privilégie précisément la question de la classe sociale dans ses analyses sur les politiques de l'avortement en Amérique du Sud et plus particulièrement au Chili. En comparant les évolutions législatives dans trois pays de la région et trois pays catholiques du sud de l'Europe¹⁷⁶, l'autrice conclut que la distance sociale entre les élites et les classes les plus basses joue un rôle prépondérant dans le maintien du statu quo : « En Amérique Latine, tandis que les femmes pauvres n'ont pas d'organisation en tant qu'acteurs collectifs, les classes moyennes et hautes ont choisi des voies d'échappatoire privées, cédant la mobilisation à des petits groupes de féministes socialement peu

¹⁷² De la pratique de l'avortement autogéré par l'introduction d'un objet pointu dans le vagin à la prise en charge par des supposés spécialistes (qui se présentent comme gynécologues, sages-femmes ou « parteras »), les stratégies varient selon le capital social et économique des principales concernées. La figure de la « partera » a joué traditionnellement un rôle majeur dans les avortements clandestins menés dans les quartiers populaires. En général, il s'agit de femmes du quartier ou vivant à proximité qui ont des notions plus ou moins basiques de la procédure et qui la réalisent contre paiement.

¹⁷³ Malgré la norme légale qui oblige le personnel sanitaire à dénoncer les avortements clandestins, la dénonciation est une pratique marginale. Néanmoins, certains praticiens notamment des hôpitaux publics (qui accueillent ces femmes) continuent d'observer la loi. Pour une caractérisation plus détaillée, voir Lidia Casas. *Mujeres procesadas por aborto*, Foro Abierto de Salud y Derechos Reproductivos, LOM Ediciones, 1996; et Molly Serventi-Gleeson, « Mujeres en las sombras. Un estudio sobre aborto en Chile », Independent Study Project (ISP) Collection Yale University, Paper 860, *Revista Ius et Praxis*, Año 19, N° 1, 2013, p. 255-300.

¹⁷⁴ Bonnie Sheppard, *art. cit.*, p. 114.

¹⁷⁵ Merike Blofield, « Women's choices in comparative perspective: Abortion policies in late-developing Catholic countries », *Comparative Politics*, 2008, vol. 40, no 4, p. 399-419; et Merike Blofield, « Desigualdad y política en América Latina », *Journal of Democracy en español*, 2011, vol. 3, p. 58-74.

¹⁷⁶ Les pays de l'étude sont l'Uruguay, l'Argentine, le Chili, le Portugal, l'Espagne et l'Italie.

soutenus »¹⁷⁷. Le manque de solidarité et la non-transversalité entre les classes dans la mobilisation rendraient ainsi possible que l'Église catholique et ses alliés dominant le débat, réduisant l'avortement à une dimension purement morale et délictuelle¹⁷⁸. Selon Blofield, contrer la forte organisation des opposants à la légalisation de l'avortement et tisser de liens avec des acteurs politiques est doublement difficile dans des sociétés profondément inégales¹⁷⁹.

La comparaison des évolutions législatives dans les pays étudiés montre que pour dépasser des politiques très restrictives en la matière, une forte mobilisation féministe est nécessaire, capable de persuader d'autres groupes sociaux clés, tels que les classes moyennes et les hommes¹⁸⁰. Normalement, une gouvernance de gauche ou une opposition de gauche fortement organisée peuvent être la porte d'entrée pour une réforme de la loi, sans pour autant la garantir comme l'illustre bien le cas chilien¹⁸¹. La division des classes opérant aussi entre la classe politique et les citoyens, elle conforte la stratégie très efficace des églises¹⁸² et des secteurs conservateurs d'encadrer le débat dans des termes purement symboliques, au détriment de la santé reproductive des femmes¹⁸³.

Dans une autre étude qui adopte également une démarche comparatiste, la chercheuse Mala Htun¹⁸⁴ (2010) analyse les réformes de la famille menées au Brésil, en Argentine et au Chili à partir des années soixante-dix, tout en s'interrogeant sur l'impact des facteurs suivants dans leur réalisation : a) la transition de la dictature à la démocratie, b) les relations entre

¹⁷⁷ Merike Blofield, [2011] *art. cit.*, p. 67.

¹⁷⁸ Blofield note la pénétration importante des organisations telles que l'Opus Dei et les légionnaires du Christ dans les élites économiques chiliennes, qui financent largement les campagnes « pro-vie ».

¹⁷⁹ Merike Blofield, [2008] *art. cit.*

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ La démocratie chrétienne, membre de la coalition de gauche, s'oppose systématiquement à légiférer dans ce domaine.

¹⁸² Il faut souligner que l'église évangélique, farouchement opposée à la dépénalisation de l'avortement, gagne de plus en plus d'adeptes au Chili (16% de la population déclarait cette religion lors du dernier recensement 2012).

¹⁸³ Cette critique est étendue par Catharine Mackinnon aux approches libérales de l'avortement qui, selon elle, n'ont jamais mis l'accent sur les conditions particulières qui mènent aux grossesses, marquées par un acte (le coït) qui se réalise dans un contexte d'inégalité entre les sexes. *Hacia una teoría feminista del Estado*, Universidad de Valencia, 1995.

¹⁸⁴ Mala Htun, *Sexo y estado: aborto, divorcio y familia bajo dictaduras y democracias en América Latina*, Ediciones Universidad Diego Portales, 2010.

l'Eglise et l'État c) les efforts réformistes des libéraux et des féministes et d) l'influence des normes internationales en matière d'égalité hommes-femmes. L'autrice conclut que la « modernisation » économique et des Etats impulsée par les dictatures latino-américaines a permis des réformes significatives pour l'équité hommes-femmes, comme par exemple la pleine reconnaissance des capacités civiles des femmes mariées ou la légalisation du divorce dans deux des trois pays étudiés. Cette situation que l'autrice qualifie de paradoxale prendrait appui sur deux faits majeurs : la nécessité croissante d'inclure des femmes sur le marché du travail (la subordination des femmes à leurs familles étant perçue comme un obstacle au développement social et économique) et la sollicitation par ces régimes d'expertes civiles pour l'élaboration de ces nouvelles normes, ouvrant la voie à l'inclusion de normes internationales et à l'accueil de certaines demandes de l'égalité hommes-femmes. Cet élan réformiste qui a réussi dans la région à vaincre l'opposition de l'Eglise n'a en revanche pas pu contrer les fortes résistances des secteurs conservateurs vis-à-vis des droits sexuels et reproductifs – en particulier l'avortement –, maintenant le *statu quo* après le retour à la démocratie. En ce qui concerne le Chili, Htun avance l'hypothèse d'une dette morale de la gauche partisane envers l'Eglise catholique. Concrètement, le rôle joué par l'aile progressiste de l'église pendant la dictature, dénonçant notamment les atteintes aux droits de l'Homme, puis œuvrant pour la transition démocratique, marquerait une inflexion dans le rapport de force entre celle-ci et l'État en germe, contrairement aux cas brésilien et argentin. Pour l'autrice, ces liens tissés entre les autorités ecclésiastiques et les partis politiques dans la lutte contre le régime militaire auraient permis aux premières de mieux négocier leurs intérêts, imposant notamment un veto aux légalisations du divorce et de l'avortement. Ainsi, note Thun, « la même église qui a tant fait pour la protection des droits de l'Homme a ensuite fait obstacle à l'extension des droits démocratiques et des libertés »¹⁸⁵.

Si chacun de ces travaux présente un intérêt indéniable à la compréhension du contexte chilien, certains points méritent d'être discutés. Ces analyses s'accordent sur l'influence de l'Église catholique et sur l'empreinte de l'héritage économique et politico-institutionnel de la dictature. Certaines d'entre elles contrecarrent également certains supposés historiques comme le conservatisme exacerbé de la société chilienne ou le manque de soutien

¹⁸⁵ Mala Htun, *op. cit.*, p. 8.

de l'opinion publique aux réformes¹⁸⁶. Cette inflexion nous semble particulièrement pertinente à l'heure où une nouvelle voie s'ouvre pour avancer dans le processus de légalisation de l'avortement au Chili. En effet, le pays est confronté à une conjoncture inédite : si divers projets de loi le dépénalisant avaient été présentés au Parlement depuis le retour de la démocratie, aucune de ces initiatives n'avaient émané du gouvernement. Fidèle à la promesse de campagne de Michelle Bachelet, son gouvernement a proposé en 2014 la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes : lorsque le fœtus n'est pas viable, lorsqu'il y a un risque de mort avéré pour la mère, et lorsque la grossesse est le résultat d'un viol.

En revanche, nous considérons que ces analyses minimisent les effets provoqués par le modèle économique qui s'est implanté au Chili notamment à partir des années quatre-vingt et qui s'est renforcé depuis. Ainsi, nous estimons que le recours aux « mécanismes échappatoires » pour contourner la pénalisation de l'avortement n'est pas uniquement un produit du « double discours » ou de la distance sociale entre la classe politique et ses électeurs. Les mécanismes décrits, comme le « chacun pour soi » et le recours au privé, trouvent en bonne partie leur ancrage dans la disparition de l'État dans son rôle régulateur et dans son remplacement par le marché. L'irruption et l'extension du pouvoir de ce dernier dans la société chilienne qui, rappelons-le, a été un laboratoire du modèle néolibéral, se trouve également à l'origine du large phénomène de dépolitisation opéré jusqu'à très récemment au sein de la société chilienne¹⁸⁷.

Enfin, l'analyse des réformes de la famille, dont certaines se sont opérées sous les régimes dictatoriaux et ont été présentées (notamment dans les travaux de Htun) comme des avancées en termes d'équité de genre, mérite également d'être discutée. Cette autrice souligne que « le militarisme latino-américain a produit des effets contradictoires sur les rapports de genre et sur la situation des femmes. En dépit des discours conservateurs, les politiques économiques ont impulsé un nombre sans précédent de femmes sur le marché du travail,

¹⁸⁶ Si l'opinion publique se montre toujours très défavorable à l'IVG, près de 70% des chiliens se déclarent favorables à la légalisation de l'avortement dit thérapeutique. Sources : Enquêtes Nationales réalisées par le CEP (2014), et l'UDP (2014-2015).

¹⁸⁷ Voir Karen Remmer, « Political Demobilization in Chile, 1973-1978 », *Comparative Politics*, 12(3), 1980, p.275-301; et Juan Pablo Rodríguez López, *La fantasía democrática chilena: despolitización e ideología en el Chile actual*, Tesis para optar al título de Sociólogo Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile, 2011.

brisant les distinctions public/privé et forgeant des dynamiques sociales qui ont défié les rôles de genre traditionnels »¹⁸⁸. Or, il convient de préciser que cette incorporation massive des femmes dans le marché du travail s'est opérée dans des conditions particulièrement inégalitaires. Elles ont majoritairement fait leur entrée par la petite porte, pourvoyant leur main d'œuvre dans un contexte de précarité et de flexibilité du travail impulsé par l'implantation du modèle néolibéral, tout en continuant à être les dépositaires privilégiées du travail domestique. Certes dans ce contexte les rôles de genre se reconfigurent, mais on est loin d'atteindre une quelconque égalité entre les sexes. A cet égard, Karen Alfaro et Maria José Leiva¹⁸⁹ analysent le processus de construction du discours envers les femmes sous la dictature militaire et concluent qu'il s'articule autour de la symbolique femme/mère/patrie, tout en distinguant deux moments. Dans les premières années et visant à la légitimation civique du régime autoritaire, le discours s'élabore autour de la figure de la femme comme « gardienne du foyer » et met l'accent sur les valeurs de la patrie et de la sécurité. Une deuxième rhétorique aurait été lancée dans les années quatre-vingt en lien notamment avec l'expansion de la demande de services, instaurant ainsi la figure de la mère/chilienne/travailleuse et rappelant le rôle qu'elle était censée jouer dans le progrès matériel du pays.

Les grilles de lecture qui s'inscrivent dans une appréhension en termes de droits de l'homme de l'équité de genre, qui selon Forstenzer¹⁹⁰ conduit à détailler les inégalités entre femmes et hommes par une série de droits (tels que le droit à la santé, droit à l'éducation, droits politiques, droits sexuels et reproductifs, etc.) et qui ont tendance à laisser dans l'ombre les constructions structurelles de l'inégalité entre les sexes, semblent donc insuffisantes. La question de l'avortement au Chili, qui fait mauvaise figure dans le cadre des avancées en matière d'équité de genre, vient justement pointer cet aspect. Considérant l'ensemble des transformations normatives qui se sont produites en démocratie, y compris sur le plan juridique¹⁹¹, des interrogations s'imposent : Comment comprendre qu'elles n'atteignent pas

¹⁸⁸ Mala Htun, *op. cit.*, p. 43.

¹⁸⁹ Karen Alfaro et María José Leiva, « ¿Decisión de mujeres?: El debate político institucional en torno al aborto durante la posdictadura en Chile (1989-2015) », *Revista Austral de Ciencias Sociales*, 2015, (28) p.83-97.

¹⁹⁰ Nicole Forstenzer, *op. cit.*

¹⁹¹ La dépénalisation de la sodomie (1999), la fin de l'illégitimité de l'enfant né en dehors du cadre marital (1998), la légalisation du divorce (2004), l'approbation de la contraception d'urgence (2010), la pénalisation de

les questions de genre qui renvoient en dernière instance à l'autonomie des femmes et à leur possibilité de se définir en dehors de la famille ? Comment comprendre cette exceptionnalité statutaire de l'avortement ? Ne traduit-elle pas une profonde difficulté à repenser les fondements de l'ordre du genre ?

S'interrogeant sur ces questions et plus précisément sur ce qui motive le maintien des lois qui répriment l'avortement (en s'attaquant aux femmes les plus vulnérables) et que très peu de sociétés sont disposées à appliquer, au point d'accepter délibérément leur contournement et leur inefficacité répressive, Yanira Zuñiga¹⁹² propose de se tourner du côté des représentations sociales. Selon cette chercheuse, le fait que les normes criminalisant l'avortement soient rarement appliquées s'explique en grande partie par la complexité de la maternité en tant que phénomène social qui englobe « un continent de symbolisations et de représentations, de pratiques et de rapports aux corps des femmes, à la reproduction et aux soins »¹⁹³. La possibilité de s'appropriier l'expérience de la maternité par les femmes est dès lors conditionnée par leurs ressources économiques, la position sociale qu'elles occupent, leur appartenance aux groupes sociaux et ethniques, leurs relations de parenté et de conjugalité, entre autres. L'État joue un rôle de pivot dans cet ensemble de rapports et agit généralement comme vecteur des représentations qui les entourent. Pour Zuñiga, en Amérique Latine et particulièrement au Chili, cet engrenage de discours et de symboles qui a rendu les femmes captives de la maternité est bien plus efficace comme stratégie que la répression : même dans un cadre qui symbolise la maternité comme le seul moyen d'autoréalisation féminine, il convient de tolérer une certaine déviation ... « Au lieu d'incarcérer celle qui s'écarte de la norme socioculturelle, on optera pour la symboliser comme déviante (...) et en même temps, on fera les louanges de celles qui acceptent avec bonheur leur captivité »¹⁹⁴. Toujours selon cette autrice, si les représentations sont mouvantes, les discours pour cantonner les femmes dans la maternité adaptent également leurs messages pour répondre à des fonctions plus

la violence faite aux femmes (2010), la loi anti-discrimination (2011), l'union civile pour les personnes de même sexe et de sexe différent (2015).

¹⁹² Yanira Zuñiga Anazco, « Una propuesta de análisis y regulación del aborto en Chile desde el pensamiento feminista », *Revista Ius et Praxis*, vol. 19, N° 1, 2013, p. 255-300.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 270.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 271.

complexes qu'auparavant¹⁹⁵, où l'une des finalités serait de s'assurer que d'autres projets de vie alternatifs à la maternité et qui la concurrencent ne l'éclipsent pas et ne soient pas vécus comme contradictoires par les femmes. L'enjeu n'est donc pas le maintien du statut quo familial, mais bien celui du système social et économique, garantissant la croissance économique et plus largement le maintien d'une structure de gestion de la dépendance et de soins qui reposent majoritairement sur le travail féminin non rémunéré. L'autrice s'interroge alors sur le rôle de la criminalisation de l'avortement dans ce cadre, en concluant que la pénalisation de l'avortement renforce la maternité comme idéal socio-normatif, plus par son potentiel performatif que par la menace réelle de sanction. Autrement dit, la punition des avortements n'est pas nécessaire *stricto sensu* pour imposer l'idéologie de la maternité. En revanche, une application stricte de la loi pourrait en effet compromettre cet objectif, provoquant une résistance susceptible de catalyser une subversion. C'est en quelque sorte ce qui s'est révélé en 2008 autour de la distribution de la contraception d'urgence dans les centres de santé publique et de l'intervention du Tribunal constitutionnel en ce sens : L'excès de zèle des opposants a produit un sursaut d'indignation dans l'opinion publique et une mobilisation massive qui se sont traduits par un renversement partiel de la dynamique d'opposition à l'autonomie des femmes. Selon Nicole Forstenzer¹⁹⁶, ces agissements vont bien au-delà de la simple contraception d'urgence et mettent en cause l'absence de justice sociale, en même temps que pointent des mécanismes démocratiques défailants et imposés par l'héritage dictatorial, ainsi que la restriction des libertés individuelles dans les arbitrages de la procréation.

Alors que le Parlement s'apprête à trancher sur un nouveau statut juridique pour l'avortement et que les différents acteurs se mobilisent pour et contre cette modification légale, une nouvelle controverse imprègne le débat en cours. Si le consensus semble avoir été trouvé en ce qui concerne la non-viabilité du fœtus et le risque avéré pour la vie de la mère, l'opposition parlementaire la plus farouche (y compris au sein du gouvernement) se concentre sur la troisième cause invoquée dans le projet de loi, à savoir, la légalisation de l'avortement pour les femmes qui ont été violées. Dans leur registre moral/religieux, la droite conservatrice

¹⁹⁵ Pour une approche de cette réédition de l'idéologie de la maternité, voir Elizabeth Badinter, *Le Conflit-la femme et la mère*, Éditions Flammarion, 2010.

¹⁹⁶ Nicole Forstenzer, *op. cit.*

et une partie de la Démocratie-chrétienne envisagent ainsi de réinscrire toutes les femmes dans un dispositif sacrificiel, où le corps féminin (et donc l'être féminin), même lorsqu'il a été violenté, n'a d'autre réalisation que celle de donner la vie. Face à la conjoncture politique autour de la légalisation de l'avortement au Chili, reste à voir si le gouvernement sera capable d'influencer sa propre coalition pour mener à bien cette réforme ou si les rhétoriques et ce nouveau regain « marianique » des secteurs conservateurs pourront la contrer.

En première partie de ce chapitre nous avons relevé la matrice culturelle latino-américaine et chilienne forgée par le métissage, et en particulier la centralité de la maternité dans la conformation des identités féminines dans nos sociétés. Cette image symbolique de la femme qui transgresse, qui ensuite se sacrifie et qui devient ainsi la source principale de l'identité familiale (d'où elle tire son pouvoir), est intériorisée par les sujets comme le modèle de féminité par excellence. S'il ne s'agit pas d'entériner un schéma pour toutes les femmes (ni d'ailleurs pour tous les hommes), force est de constater qu'en dépit de changements sociaux et des processus de modernisation, cet « ethos » d'abondance maternelle et d'absence paternelle constitue une importante source d'identité pour les unes et les autres.

Nous avons abordé ensuite le relais étatique de l'ordre des sexes que ces visions imposent en termes de rapports (de genre, et donc de pouvoir), relevant notamment les politiques familiales au cours des dernières décennies. Comment maintenir l'ordre social et la stabilité familiale ? La réponse au Chili semble assez claire : à travers la « maternalisation » de la politique sociale¹⁹⁷, soit en renforçant une conception unique et acceptable d'être femme. L'attestent les dispositifs de santé qui privilégient le binôme mère/enfant, réduisant les femmes à leur statut de mère ; les dispositions légales qui attentent à l'autonomie morale et financière des femmes ; les politiques de « conciliation » travail/famille, qui les replacent comme les principales, voire les seules responsables de la parentalité ; enfin, l'injonction littérale à la maternité en dépossédant les femmes de leurs corps lorsqu'elles sont enceintes.

¹⁹⁷ Patricia Provoste, *La construcción de las mujeres en la política social*, Instituto de la Mujer, Santiago de Chile, 1995.

Chapitre 2. Des homosexuels. L'ordre des sexualités

La question homosexuelle est, sans aucun doute, l'un des enjeux actuels les plus controversés au Chili. Placée longuement du côté de la curiosité morbide, ou bien assimilée à des actes criminels ou à l'encontre de la morale, l'homosexualité commencerait enfin à avoir son droit de cité. Or, dans un contexte certes de politisation croissante des questions sexuelles¹⁹⁸, on est loin d'assister à une inversion du paradigme, où l'évidence des normes aurait cédé sa place à une interrogation sur le processus normatif¹⁹⁹.

Ce chapitre vise à mettre en lumière les formes de problématisation de l'homosexualité aujourd'hui au Chili. L'analyse porte principalement sur les politiques publiques et institutionnelles et met en avant les mécanismes qui aménagent, encadrent ou répriment l'homosexualité, soulevant également les logiques de dénonciation qui apparaissent.

I. Les représentations de l'homosexualité

Dans son étude portant sur l'homophobie culturelle réalisée auprès d'une population d'hommes qui s'assignent une identité hétérosexuelle, Isaac Caro²⁰⁰ a relevé un discours où l'homosexualité est conçue comme une déviance sexuelle, c'est-à-dire, comme quelque chose d'anormal ou de contre-nature. L'homosexualité, selon les interviewés, serait le résultat de processus psychosociaux (carences paternelles et maternelles, problèmes émotionnels ou relationnels avec la mère), de causes génétiques et héréditaires, ou bien encore elle aurait son origine dans le simple plaisir (pervers) que produisent les relations sexuelles entre hommes.

¹⁹⁸ Voir Éric Fassin, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, 3/2006, no 26, p. 123-131.

¹⁹⁹ Pour Éric Fassin, cette inversion aurait été amorcée en France à partir des débats autour du Pacs et de l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe, interrogeant l'ordre sexuel dans son ensemble. Éric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005 (p.163).

²⁰⁰ Isaac Caro et Gabriel Guajardo, *Homofobia cultural en Santiago de Chile: un estudio cualitativo*, FLACSO Chile, 1997.

En 1997, la *Fundación Ideas* a effectué une enquête dans la Région Métropolitaine du Chili sur l'intolérance et la discrimination où l'homosexualité apparaît comme le premier thème dépassant ainsi le racisme, la xénophobie et le sexisme. Dans son rapport, l'enquête met également en évidence le fait que 43,6% des interviewés (hommes et femmes) ont manifesté un accord certain avec l'affirmation « l'homosexualité devrait être interdite puisqu'elle va à l'encontre de la nature humaine »²⁰¹. La même étude réalisée quelques années plus tard confirme cette tendance : en 2001, 45,2% des enquêtés approuvent encore cette même affirmation. Deux années plus tard, on constate toujours une homophobie élevée, même si elle est moins marquée. Ainsi, 50% de la population interrogée pense que « les médecins doivent faire des recherches sur les causes de l'homosexualité pour que les homosexuels ne naissent plus », tandis que 43% croit que l'« on devrait interdire aux homosexuels d'enseigner à l'école »²⁰².

En 1998, la Commission nationale du SIDA, dépendante du Ministère de la Santé, a mené la première étude nationale du comportement sexuel au Chili²⁰³. Cette enquête très large a mis en avant le caractère discriminatoire de la population chilienne envers les minorités sexuelles. Ainsi, par exemple, 86% des femmes et 90,4% des hommes interrogés étaient en désaccord sur le fait « que les hommes aient des relations sexuelles avec des hommes ». Inversement, seulement 6.1% de femmes et 3.7% d'hommes se déclarait en accord. Des pourcentages également faibles (mais sans guère de différence selon le sexe des personnes sondées) ont été obtenus lorsqu'il s'agissait de relations sexuelles entre femmes (4.9% de femmes et 5.1% d'hommes)²⁰⁴. Cette étude est par ailleurs la première à avoir inclus l'autodéfinition des enquêtés quant à leur orientation sexuelle : seuls 0.1% de femmes et 0.3% d'hommes se déclarent homosexuels, tandis que 0.1% de femmes et 0.1% d'hommes se disent bisexuels. Pour les chercheurs, cette sous-déclaration évidente à la

²⁰¹ Fundación Ideas et Université du Chili, *Primera encuesta intolerancia y discriminación. Informe y análisis*. (Première enquête nationale portant sur l'intolérance et la discrimination. Rapport et analyse). Universidad de Chile, Departamento de Sociología, Fundación Ideas, Santiago, Chile, 1997.

²⁰² Fundación Ideas et Université du Chili, *Informe oficial de la encuesta sobre intolerancia y discriminación* (Rapport officiel de l'enquête portant sur l'intolérance et la discrimination), Enquête commandée par le Gouvernement du Chili, 2003.

²⁰³ Cette recherche a eu le soutien financier de l'Agence Nationale de Recherches sur le SIDA (ANRS). Les résultats ont été publiés en 2000.

²⁰⁴ Rapport officiel de l'enquête nationale portant sur le comportement sexuel. Commission Nationale du SIDA, 2000.

lumière des données internationales (qui estiment que ce groupe représente entre 4% et 7% de la population²⁰⁵) en dit long sur la discrimination dans le pays²⁰⁶. Ces résultats confirmeraient le fait que, plus le groupe dont on fait partie est opprimé, moins on s'expose à afficher qu'on y appartient²⁰⁷.

En 2000, l'enquête World Values Survey (WVS) pour le Chili, qui intègre une seule question concernant l'homosexualité²⁰⁸, indiquait que le pays enregistrait un niveau de discrimination modéré, passant en dix ans d'une moyenne de 2,91 (1990) à 3,9 (2000). La même étude montrait que les femmes étaient plus tolérantes que les hommes (4,21 contre 3,71) et les jeunes plus que les personnes âgées (les moins de 29 ans ponctuant 4,29 et les plus cinquante 3,37). Quant à la religion, l'enquête observait que les protestants étaient les plus intolérants (2,27) et les catholiques les plus tolérants (3,71). Par rapport aux niveaux socioéconomiques, l'enquête montrait que les personnes se situant dans les niveaux les plus bas étaient les plus intolérantes (3,65) et celles dans les niveaux élevés les plus tolérantes (4,75).

En ce qui concerne la population jeune, la V^e Enquête Nationale de la Jeunesse, menée en 2007, indiquait que ce groupe considérait les gays et les lesbiennes comme des « voisins indésirables », occupant la quatrième place derrière les néonazis, les drogués, les alcooliques et les skinheads²⁰⁹. A cinq ans d'intervalle, la VII^e Enquête Nationale de la Jeunesse identifiait les homosexuels et les bisexuels parmi les jeunes les plus exposés à la violation de leurs droits, à côté des jeunes handicapés et de ceux appartenant aux peuples originaires. Bien qu'enregistrant une baisse par rapport aux enquêtes précédentes, 16% des moins de 29 ans se montraient toutefois défavorables à l'idée d'avoir des voisins homosexuels, chiffre qui augmentait à 21% dans le groupe le plus jeune (15 à 19 ans). De la même façon, 36% des

²⁰⁵ Voir Brigitte Lhomond, et Stuart Michaels, « Homosexualité/hétérosexualité : les enquêtes sur les comportements sexuels en France et aux USA », *Journal des anthropologues*, 82-83 | 2000, p. 91-111.

²⁰⁶ Par ailleurs, il faudrait souligner que la forme de recueil de cette donnée ne permet pas d'identifier les personnes qui, tout en ayant des pratiques homo-bisexuelles, ne s'identifient pas en tant que telles.

²⁰⁷ Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

²⁰⁸ L'enquête considère seulement une question concernant ce sujet : « A quel point justifiez-vous l'homosexualité ? ». L'échelle va de 1 = absolument injustifiable à 10 = totalement justifiable.

²⁰⁹ Instituto Nacional de la Juventud (INJUV). *Encuesta nacional de juventud* (V^{ème} enquête nationale sur la jeunesse), 2007.

enquêtés se montraient d'accord avec l'affirmation selon laquelle il est préférable que les enseignants ne soient pas des homosexuels²¹⁰.

Mais à l'attitude négative et hostile envers les minorités sexuelles se juxtaposent des corrélats de violence (agressions réelles et violence symbolique) à l'encontre de ceux qui se situent en marge de la norme, perpétuant ainsi les mécanismes d'exclusion. En 2007, une étude recueillait la déclaration des participants (âgés de 18 ans et plus) à la Marche des Fiertés par rapport aux actes de violence et de discrimination dont ils avaient été victimes. A Santiago du Chili, plus de 80% des personnes ont déclaré avoir été agressées ou discriminées en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle²¹¹, plaçant le pays dans le niveau le plus élevé de discrimination et d'agressions contre la population LGTBI en Amérique Latine²¹². Moqueries, insultes et menaces concentrent la plupart des agressions (84,4%), même si la part de violence physique est très élevée (22,8%). Quant aux auteurs des agressions, dans 37,8% des cas, il s'agit d'un inconnu, tandis que dans près de 40% il s'agit d'une personne connue. Enfin, par rapport aux lieux de violence, les espaces publics (rue, parc, square) sont les plus reportés (47,1%), suivis par le lieu d'étude (21,8%) et la maison (15%).

En ce qui concerne les situations de discrimination, elles sont le plus souvent commises dans le lieu d'études (33,3%), le voisinage et la communauté religieuse (33,1%), la famille (29,8%) et les amis (26,3%). Les discriminations subies aux mains des fonctionnaires de police, à l'intérieur ou à l'extérieur des commissariats, atteignent 21,7% des situations rapportées.

En 2011, une nouvelle enquête²¹³ se penche sur la discrimination dont les minorités sexuelles sont victimes. Parmi les enquêtés, 52,7% déclarent avoir subi des discriminations en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Quant à la première, 57,4% des

²¹⁰ Dans la même lignée, une autre enquête, menée en 2011, montrait que 30% des enquêtés se déclaraient d'accord avec l'affirmation : « les homosexuels ne devraient pas exercer le métier d'enseignant dans les écoles ». Instituto Nacional de Derechos Humanos. *Primera Encuesta Nacional de Derechos Humanos* (Première enquête nationale sur les droits humains), 2011.

²¹¹ Les personnes transsexuelles reportant le plus de discriminations et agressions.

²¹² Cette même enquête a été menée dans d'autres grandes villes de la région telles que Sao Paulo, Rio de Janeiro, Buenos Aires, etc. Jaime Barrientos (*et al.*), *Política, Derechos Violencia y Diversidad sexual: Primera Encuesta Marcha del Orgullo y Diversidad Sexual-Santiago de Chile 2007*, Centro Latinoamericano de Sexualidad y Derechos Humanos (CLAM), 2008.

²¹³ Fundación Progresía-MOVILH, *Encuesta de discriminación de minorías sexuales* (Enquête sur les discriminations des minorités sexuelles), Región Metropolitana, Julio-Septiembre 2011.

lesbiennes déclarent avoir été victimes de discrimination, contre 49,1% des hommes gay et 48,8% des personnes bisexuelles. Par rapport aux type de discrimination subie, 75,7% rapportent des agressions verbales (insultes, menaces, etc.) et 20,59% des agressions physiques, en accord aux chiffres de l'étude mentionnée précédemment. Les « hauts » lieux de discrimination se confirment aussi : espaces publics (20,1%), lieu d'études (11,2%), famille ou voisinage (10,9%). En ce qui concerne les agressions, l'enquête relève que 91,9% des enquêtés optent pour ne pas porter plainte, ce qui en dit long sur la perception de la protection institutionnelle de leurs droits. A ce propos, 88% se sentent discriminés par l'Etat.

Selon diverses enquêtes récentes, le Chili connaîtrait d'importantes évolutions quant à l'acceptation de l'homosexualité ; la discrimination, bien que toujours présente, aurait diminué sous sa forme soutenue ces dernières années. Ainsi, par exemple, la dernière enquête WVS, effectuée en 2011, montre une ponctuation de 5,7, indiquant ainsi une attitude favorable à l'homosexualité pour la première fois majoritaire par rapport à l'attitude défavorable. Autrement dit, en vingt ans, on serait passé d'une société qui maintenait un consensus de rejet de l'homosexualité à une société qui commencerait à la légitimer. Toutefois, le pays manifeste encore des hauts niveaux d'homophobie : la même année, 36% de la population se montraient toujours en désaccord avec l'affirmation « l'homosexualité est une option sexuelle légitime comme une autre »²¹⁴. Malgré le 54,7% des opinions favorables, les positions autour des droits civils des homosexuels tendent à démentir cette présumée tolérance : seul 33,8 % se montraient favorable à l'ouverture du mariage aux gais et lesbiennes. Par ailleurs, seul 29,2% étaient d'accord avec l'affirmation « un couple lesbien peut élever un enfant au même titre qu'un couple hétérosexuel », diminuant à 23,3% lorsqu'il s'agissait d'un couple gay. L'adoption par des homosexuels recueille quant à elle seulement 22,5 % d'approbation. Enfin, en ce qui concerne le vécu des personnes homo-bisexuelles, la sous-déclaration de foyers homo-conjugaux lors du dernier recensement national²¹⁵ tend à confirmer que la perception de discrimination de cette population reste toujours élevée dans le pays.

²¹⁴ Encuesta UDP 2011, Instituto de Investigación en Ciencias Sociales, Universidad Diego Portales.

²¹⁵ Selon ces chiffres, 0,27% des enquêtés déclare vivre avec un partenaire de même sexe. C'est la première fois que cette enquête inclut la question sur le sexe du partenaire. Instituto Nacional de Estadísticas (INE), 2012.

Pour expliquer des données parfois disparates par rapport aux attitudes de tolérance/intolérance vis-à-vis de l'homosexualité au Chili, Caro²¹⁶ avance certaines hypothèses. Selon lui, la coexistence de prédispositions tolérantes et intolérantes envers cette population se focalise sur des domaines différents. La tolérance s'exprime dès lors que le comportement homosexuel reste individualisé et dépourvu de liens publics ou de politisation, c'est-à-dire un comportement homosexuel « non-dangereux » pour les hétérosexuels. Par contre, l'homophobie culturelle réside dans le rejet de l'exercice de la citoyenneté du « gay », identifié comme celui qui peut manifester des revendications collectives visant à modifier certaines normes sociales, en particulier celles relatives à l'attribution du « label famille » aux couples homosexuels et à l'adoption d'enfants. Cette étude mettait déjà en évidence une zone de médiation entre ces deux positions : celle du droit des homosexuels à bénéficier d'espaces privés de récréation, tels que les discothèques ou les bars. Néanmoins, si les formes les plus subtiles d'homophobie proclament une certaine tolérance envers les gays et les lesbiennes, c'est à la condition que ce groupe se cantonne à l'espace marginal et silencieux qui lui est attribué : celui d'une sexualité incomplète ou secondaire. L'homosexualité reste ainsi dans la marginalité, enfermée dans la déviance et la stigmatisation qui sont encore ancrées dans les mœurs et dans les croyances. Acceptée dans la sphère intime et privée, elle apparaît intolérable lorsqu'elle revendique publiquement l'équivalence avec l'hétérosexualité. Son acceptation est ainsi conditionnée à la non revendication dont font preuve certaines organisations et mouvements de reconnaissance et de légitimation.

II. Politiques à l'égard de l'homosexualité

Pendant plusieurs décennies, les politiques envers l'homosexualité au Chili ont été exclusivement répressives. La promulgation en 1954 de la Loi N° 11.625 des « Etats antisociaux », qui considère ce groupe de la population comme une catégorie impliquant *en*

²¹⁶ Isaac Caro, *Homofobia cultural en Chile: percepciones sobre sexualidad y homosexualidad masculina*, Universidad Alberto Hurtado, Departamento de Ciencias Sociales, Instituto Latinoamericano de doctrina y estudios sociales (ILADES). Magister en Estudios Sociales y Políticos Latinoamericanos, Santiago, Chile, 1997.

*soi un danger social*²¹⁷, constitue la pierre d'angle de cette politique de contrôle étatique des sexualités à la marge.

Encore très récemment, certaines dispositions légales pénalisant l'homosexualité étaient en vigueur au Chili. Citons en particulier l'article 365 du Code pénal, qui assignait une peine d'emprisonnement à la pratique de relations sexuelles anales entre hommes de plus de quatorze ans, même réalisées en privé et bénéficiant du consentement mutuel. Cette norme légale a été abrogée en 1998 seulement, ce qui constituait l'une des avancées les plus emblématiques de l'agenda des mouvements de la diversité sexuelle. Or, tandis que l'âge de consentement hétérosexuel est fixé par la loi à 14 ans, l'article 365 signale actuellement que « la personne qui accède charnellement à un mineur de dix-huit ans du même sexe, sans que les délits de viol ou de *estupro*²¹⁸ aient été établis, sera passible d'une peine de réclusion d'un degré minimal à moyen »²¹⁹. Autrement dit, la nouvelle réglementation passe de la proscription totale de la sodomie (pénalisant notamment les rapports entre hommes adultes), à celle, partielle, des rapports homosexuels (pénalisant certains rapports entre jeunes et incluant dans cette catégorie les rapports lesbiens), érigeant ainsi une nouvelle inégalité entre les sexualités. Mais d'autres lois qui légitiment des traitements discriminatoires persistent encore dans le Code pénal. Par exemple, l'article 373, qui confère une peine de réclusion (similaire à celle contemplée dans l'article 365) à ceux qui de quelque manière offensent « la pudeur et les bonnes mœurs », par des actes de scandale graves non compris expressément dans d'autres articles du même Code. Cet article, qui dans les faits touche particulièrement les personnes homo-bisexuelles, transgenre, et travailleurs/es du sexe, constitue l'une des socles de la discrimination sexuelle au Chili. En effet, l'ambiguïté du texte laisse les résolutions des cas à l'appréciation subjective de chaque juge, en fonction de sa propre définition morale. Ainsi, par exemple, deux personnes de même sexe peuvent être détenues pour se tenir la main ou pour s'embrasser en public. En réaction à cette loi, divers groupes gais, transgenres et lesbiens commencent à se faire entendre à la fin des années 1990. Ils s'organisent et dénoncent explicitement les détentions policières fréquentes sur la voie publique, ainsi que les agressions

²¹⁷ Les autres catégories étant les toxicomanes, les vagabonds et les ivrognes, entre autres. Malgré son application restreinte due à l'absence d'une réglementation, cette loi a été abrogée seulement en 1993.

²¹⁸ L'article 363 du Code pénal le définit comme « l'accès charnel par voie vaginale, anale ou orale à une personne de plus de quatorze et de moins de dix-huit ans », l'abus résultant d'un profit personnel à partir d'un état mental perturbé, d'une position d'autorité, du désarroi de la victime ou de son ignorance sexuelle.

²¹⁹ La réclusion minimale va jusqu'à 541 jours et la moyenne jusqu'à trois ans.

physiques, injures verbales, chantages et abus sexuels dont ils font l'objet. Bien que les interpellations policières des personnes homo-bisexuelles, appuyées sur l'article 373 se fassent de plus en plus rares²²⁰, la loi n'a pas été modifiée à ce jour.

Si les pratiques institutionnelles de discrimination persistent dans tous les domaines de la société chilienne, c'est parce qu'elles s'inscrivent dans une logique que l'Etat chilien même, soit par son silence complice, soit par son omission négligente, a encouragé. C'est notamment cette inertie étatique que la communauté internationale a condamnée en 2012, à la suite de l'assassinat d'un jeune homme en raison de son orientation sexuelle. Bien que la première tentative de promulgation d'une loi anti-discrimination remonte à 2005, divers blocages, et notamment l'opposition de groupes conservateurs à inclure les catégories « orientation sexuelle » et « identité de genre », ont empêché l'aboutissement du texte²²¹. Paradoxalement, c'est pourtant un cas fondé sur l'une de ces deux catégories (l'assassinat de Daniel Zamudio en mars 2012) qui va déclencher la promulgation de la loi à peine quatre mois après. Ce fait divers, très médiatisé à cause de la violence dont les assassins ont fait preuve²²², a été interprété, tant pour la communauté nationale qu'internationale, comme une conséquence indirecte de l'absence de politiques publiques de promotion de la diversité sexuelle et du manque de protection légale des personnes LGTBI. Il faut souligner qu'une condamnation de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme contre l'Etat chilien pour discrimination fondée sur l'orientation sexuelle avait été rendue publique quelques mois auparavant, redoublant la pression du gouvernement²²³. Ainsi, et après sept ans de discussions législatives, le Parlement a approuvé en juillet 2014 la loi anti-discrimination.

Or, quoique saluée en amont par les organisations sociales et notamment par certaines associations homosexuelles, le texte s'est avéré rapidement insuffisant. Tandis que le projet original cherchait à prévenir et à éliminer toutes les formes de discrimination exercées sur les personnes, le texte finalement adopté vise un objectif beaucoup plus limité. En effet, cette loi cherche à « instaurer un mécanisme judiciaire qui permette de rétablir le droit dénué par tout

²²⁰ En 2005, le MOVILH saluait pour la première fois l'inexistence de plaintes liées à cet article. Informe anual de derechos humanos de la diversidad sexual.

²²¹ Ricardo Nieto et Osvaldo Parada, *Análisis Ley No. 20.609: Ley Antidiscriminación o Ley Zamudio*. Tesis de grado Facultad de Derecho, Universidad de Chile, 2013.

²²² Le corps de la victime présentant des signes ostensibles de torture.

²²³ Il s'agit du cas « Atala et hijas contre le Chili », que nous évoquons plus tard dans ce chapitre.

acte de discrimination arbitraire ». Autrement dit, la loi se focalise sur la réparation des droits, mais seulement après qu'ils ont été bafoués. Par ailleurs, en même temps qu'elle impose une obligation à l'administration de l'Etat en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques contre ces discriminations arbitraires (en accord avec les lois, la Constitution et les différents traités signés par le Chili), elle limite son propre champ d'application et reste floue sur les mécanismes de mise en place des actions de prévention. En ce qui concerne ce volet, Coddou *et al.*²²⁴ résumant ainsi les principaux défauts de la loi :

- Ces indications sont applicables seulement aux organismes de l'administration de l'Etat, excluant de son champ d'application le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le Ministère Public.
- L'obligation de la mise en place des politiques est trop générale, sans préciser ni les modalités, ni les acteurs impliqués.
- Absence de délais de création, évaluation et mise en œuvre des actions.

En guise de synthèse, si la loi constitue une avancée importante en ce qui concerne les discriminations à forte connotation publique, elle a un pouvoir très limité par rapport aux discriminations « structurelles » qui subsistent dans toutes les sphères de l'Etat. L'inexistence d'une entité plurielle capable d'agir avec indépendance, avec une autonomie budgétaire, capable de gérer des études et des politiques publiques, de recueillir des dénonciations, de mener des actions en justice, entre autres, comme le droit international le suggère²²⁵, sont autant de dysfonctionnements qui font du volet préventif de la loi une « lettre morte ».

Depuis les années 2000, les associations pour la diversité sexuelle et d'autres organisations telles que l'Institut des Droits de l'Homme (IDH) recensent et rendent publiques les violations des droits fondamentaux de la population LGBTI dans le pays. Celles commises sous l'aile protectrice des institutions retiennent particulièrement l'attention de ces « observatoires » de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre. Parmi les institutions les plus réfractaires à la tolérance envers ces groupes, les

²²⁴ Alberto Coddou (*et al.*), « La ley antidiscriminación: avances e insuficiencias en la protección de la igualdad y la no discriminación en Chile », in *Informe anual de derechos humanos en Chile*, Centro de Derechos Humanos, Universidad Diego Portales, 2013, p. 285-309.

²²⁵ Alberto Coddou et Tomás Vial, « Estándares y criterios para la creación de un órgano antidiscriminación en Chile: Desafíos pendientes y opciones institucionales », *Anuario de Derecho Público*, 2013, no 1, p. 216-233.

organismes d'administration de la justice, les établissements scolaires et les forces de l'ordre occupent une place prépondérante.

La justice a été depuis des décennies critiquée par les associations militantes des droits de l'homme et les personnes LGTBI, qui dénoncent des pratiques allant de la minimisation des actes commis à l'encontre de ces personnes à la dénégation de leurs droits par la mise en place de mécanismes discriminatoires. L'impunité qui a suivi l'un des faits divers les plus connus par l'opinion publique exemplifie bien les plaintes du premier ordre. En 1993, un lieu de fréquentation homosexuelle, la discothèque *Divine* dans la ville de Valparaiso, a été la scène d'un incendie qui s'est soldé par la mort de seize personnes ; la rumeur d'un « attentat homophobe » a rapidement été relayée par les médias. Or, sans définir les causes ni les responsabilités, l'affaire a été judiciairement close pendant plusieurs années, sans même que la totalité des victimes ayant péri dans l'incendie aient été identifiées. Paradoxalement, seize ans après les faits (après le délai de prescription sur les responsabilités criminelles atteint), une réouverture de l'affaire – sous l'impulsion des familles et du MOVILH²²⁶ – a démontré, non pas le caractère homophobe de l'acte²²⁷, mais le mépris des responsables de l'enquête et particulièrement des juges, peu soucieux de rendre justice à des victimes qui n'ont jamais été reconnues en tant que telles.

Le système carcéral, dépendant de la Gendarmerie, a aussi historiquement été au centre des critiques pour le traitement qu'il réserve aux minorités sexuelles. Parmi ces discriminations figure l'injonction qui affecte les personnes transsexuelles, empêchées de porter des habits en accord avec leur identité de genre, et le refus des autorités de permettre aux détenus homo-bisexuels d'accéder aux visites conjugales. Malgré les engagements des autorités, qui préconisent depuis 2009 la fin des sanctions disciplinaires aux reclus qui refusent de s'habiller en fonction de leur sexe « légal » et depuis 2010 l'ouverture de *venusterios*²²⁸ à la population LGBTI, des violations de leurs droits sont toujours constatées²²⁹.

²²⁶ MOVILH : Mouvement pour la Libération Homosexuelle

²²⁷ La cause définitive retenue étant le mauvais entretien électrique du lieu. D'autres dysfonctionnements, comme la fermeture à clé de la sortie de secours de la discothèque auraient favorisé le résultat tragique de l'incendie.

²²⁸ Nom donné aux lieux de visites conjugales (hétéro et homosexuelles), conditionnées à l'existence d'infrastructures adaptées à ces effets à l'intérieur des établissements pénitentiaires. Il faut noter que dans le

Enfin, d'autres discriminations commises par la justice continuent d'être rapportées, montrant la présence toujours importante des préjugés dans son sein. Ainsi, par exemple, une juge aux affaires familiales déclarait en 2010 un homme « inapte » à se voir attribuer la garde de son neveu en raison de son orientation sexuelle, dans un contexte où pourtant la loi privilégie toujours le lien de parenté. La décision a été annulée quelques mois plus tard par un autre tribunal²³⁰.

La perception générale des associations des droits des minorités sexuelles est que le pouvoir judiciaire est une structure fortement hétéronormative. Pour sa part, le Tribunal Constitutionnel²³¹, saisi à plusieurs reprises par ces organismes pour qu'il juge les contradictions entre certains textes légaux (notamment certains articles du code civil) et la Constitution, s'est systématiquement prononcé en faveur de l'issue législative. Cela explique le choix stratégique des associations, qui se tournent davantage vers le Parlement, conçu comme une structure plus hétérogène dans sa composition et en conséquence moins réfractaire au changement.

En ce qui concerne le monde éducatif, diverses manifestations de la discrimination sont encore présentes, allant des actes de discrimination active à l'omerta des autorités scolaires face aux actes homophobes. L'existence de réglementations internes hétérogènes des différents établissements scolaires – parfois en contradiction avec les orientations émanant du Ministère de l'Éducation – ont permis par exemple l'expulsion des élèves « suspectés » d'homosexualité. Bien qu'en 2009 une nouvelle loi générale de l'éducation affiche des principes de non-discrimination et de respect de la diversité, la tardive inclusion de directives en la matière et la relative indifférence du secteur pour sensibiliser et former les communautés scolaires ont fait des écoles de hauts lieux de l'intolérance.

système carcéral chilien, elles sont considérées comme un « bénéfice » et non pas un droit, les réglementations internes se montrant aussi moins enclines à l'octroyer aux femmes qu'aux hommes. Voir à ce propos David Vásquez, « Régimen de visitas conyugales en el sistema penitenciario chileno », Biblioteca del Congreso Nacional de Chile, Departamento de estudios, extensión y publicaciones, Serie Estudios, 2001.

²²⁹ XII Informe anual de derechos humanos de la diversidad sexual, (XII^{ème} Rapport annuel sur les droits humains de la diversité sexuelle). MOVILH 2013.

²³⁰ IX Informe anual de derechos humanos de la diversidad sexual, MOVILH 2010.

²³¹ Dont trois de ces sept ministres proviennent de la Cour Suprême.

Bien qu'actuellement interdite²³², l'expulsion des élèves en raison de leur orientation sexuelle est parfois dissimulée par le refus de renouvellement de l'inscription et justifiée par le mauvais comportement « général » de l'élève. En outre, des situations de harcèlement des étudiants de la part des enseignants et/ou du personnel administratif des écoles pour leur non-conformité aux stéréotypes de genre sont toujours recensées. La plupart du temps, les réponses institutionnelles à ces plaintes se contentent de sanctions verbales de la direction des établissements et les personnes concernées sont rarement suspendues de leurs fonctions, indépendamment de la gravité des faits reprochés²³³.

Quant aux forces de l'ordre, les observateurs soulignent deux types de violations des droits des personnes LGBTI : la discrimination directe, qui se traduit par des détentions arbitraires, des humiliations et des agressions physiques ; et une forme d'abus qui parfois se superpose à la première, à savoir, la non-assistance aux personnes victimes de discriminations de la part des civils. L'une des caractéristiques de ce mépris serait, par exemple, la tendance des autorités à transformer les agressions subies par la population LGTBI en « rixes », plaçant victimes et agresseurs au même niveau. Dans cette grille de lecture façonnée par le préjugé (le supposé caractère « conflictuel » des minorités sexuelles), des agressions constitutives de délit deviennent aisément des fautes²³⁴.

Le secteur sanitaire a, quant à lui, très largement contribué à la stigmatisation de la population LGBTI. Par exemple, le recueil de dons des homosexuels, particulièrement des hommes gais dans les banques de sang a longtemps été interdit, et cela malgré les orientations du Ministère de la Santé qui préconisait sa levée. C'est notamment le Collège des médecins qui s'est farouchement opposé à cette mesure, relayant par le biais des médias un appel aux personnes « qui assument des comportements à risque, comme la pratique homosexuelle masculine, à éviter tout don en fonction du bien supérieur qui est celui de protéger et de donner le plus haut niveau de sûreté aux récepteurs, étant donné les faits scientifiques

²³² Par la loi générale de l'éducation de 2009.

²³³ Une avancée s'est produite toutefois en 2013, avec la création et la diffusion d'un matériel ad hoc, « Discrimination en milieu éducatif, orientations pour la promotion d'une école inclusive », adressé aux communautés scolaires.

²³⁴ Voir à ce propos les rapports annuels de 2010 et 2013 sur les droits humains de la diversité sexuelle, élaboré par le MOVILH.

irréfutables en la matière ». ²³⁵ Dans des réglementations internes et même dans des panneaux à l'intention du public s'affichait donc sans retenue l'amalgame entre homosexualité et comportement sexuel à risque.

En ce qui concerne les femmes lesbiennes et bisexuelles, elles aussi constituent des laissées pour compte du système sanitaire. Les pouvoirs publics montrent peu d'intérêt pour leur proposer des services qui répondent à leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive : l'inexistence de programmes de prévention des ITS et du VIH dirigés vers ces groupes en est la preuve. Bien que des avancées en matière de politiques publiques de santé soient en cours ²³⁶, on constate toujours un manque de sensibilisation et parfois de spécialisation du personnel médical et paramédical en ce qui concerne des problématiques spécifiques à ces groupes.

De toutes les discriminations institutionnelles à l'égard de la population LGBTI et particulièrement des personnes homo-bisexuelles, la violation des droits sur le lieu de travail est l'une de celles que rapportent le plus les associations. Tant dans le privé que dans le public, le harcèlement, les moqueries et les menaces sont monnaie courante, tandis que les réponses des autorités administratives (quand elles sont informées) sont fréquemment peu efficaces. Ce type d'agression se solde donc parfois par l'auto-exclusion du travailleur ou de la travailleuse, qui face à son désarroi finit par démissionner. Mais l'exclusion des gays et des lesbiennes survient aussi par l'action directe de l'institution, une fois qu'elle a pris connaissance ou qu'elle a le soupçon d'une orientation homosexuelle chez son employé/e. Bien que l'Etat ne permette pas explicitement ces abus et qu'aucune norme légale ne préconise l'exclusion formelle d'un travail ou d'un métier à qui que ce soit pour cause d'orientation sexuelle, certaines dispositions particulières et des vides « légaux » permettent de passer sous silence ce type d'actes. Ainsi, par exemple, l'article 161 du code du travail qui,

²³⁵ <http://www.emol.com/noticias/nacional/2003/07/19/117900/medicos-reiteran-rechazo-a-que-homosexuales-donen-sangre.html>

²³⁶ L'année 2013 a marqué deux importantes avancées en matière de non-discrimination. A travers l'élaboration d'une nouvelle norme (« Norma General Técnica que regula el procedimiento de atención a donantes de sangre »), le Ministère de la Santé entend mettre fin à la discrimination à l'égard des homosexuels dans les banques de sang. Par ailleurs, il s'est engagé à inclure les procédures de re-adéquation corporelle dans les prestations du Fonds National de la Santé (FONASA).

dans un contexte néolibéral favorisant la flexibilité de l'emploi²³⁷, permet aux entreprises de se séparer de ses travailleurs en raison de « besoins de l'entreprise », sans pour autant les contraindre à les justifier. En effet, cette causalité prévue dans la loi et qui fait référence à des nécessités de rationalisation ou de modernisation, des baisses de productivité ou des changements imprévus dans les conditions du marché, est la principale cause invoquée au Chili pour les renvois. Même si elle prévoit une indemnisation pour le travailleur (et peut être à cause de cela, puisque le travailleur indemnisé aura tendance à croire qu'il n'a pas le droit de déposer une plainte à la Direction du Travail), elle peut aussi être utilisée comme dispositif d'exclusion par des institutions peu enclines à la diversité sexuelle.

Ce tour d'horizon des politiques publiques et institutionnelles reflète globalement les atteintes les plus courantes aux droits des personnes homosexuelles, mais aussi quelques avancées récentes. Quant à ces dernières et en dépit des insuffisances présentes dans son corps légal, la Loi dite Zamudio, par sa valeur pédagogique, constitue sûrement l'une des évolutions majeures dans la législation du pays. En érigeant une protection étatique envers des catégories de la population historiquement non reconnues, elle participe (qu'elle le veuille ou non) à la déconstruction de préceptes et des pratiques de l'illégitimité. Mais elle opère aussi en tant que contrainte et cela particulièrement pour les institutions, appelées à reformuler certaines de leurs pratiques et régulations, sous peine de se trouver non pas seulement hors la loi, mais aussi en dehors du cadre normatif émergent.

Jusqu'ici, nous avons centré l'analyse sur les contraintes d'énonciation et sur les logiques de dénonciation, qui concernent notamment les droits individuels des gays, des bisexuels et des lesbiennes. Mais les politiques envers l'homosexualité n'opèrent pas uniquement à ce niveau. Elles tendent aussi (nous serions tentée de dire, de façon privilégiée) à délimiter le champ du possible dans le plan relationnel. C'est à l'analyse de cette politique, qui englobe traditionnellement les notions d'« alliance » et de « famille », que nous nous attacherons dans le sous-chapitre suivant.

²³⁷ En 2008, la Heritage Foundation aux Etats Unis et le Fraser Institute au Canada plaçaient le Chili parmi les pays les plus flexibles du monde en matière de travail. « Economic Freedom of the World 2008 », Annual Report, in Carlos Fortín, « Los mitos en torno a la flexibilidad laboral: el debate internacional reciente ». Santiago de Chile: Fundación Chile, vol. 21, 2009, [En ligne].

III. Homoconjugalités et homoparentalités : cadre légal

Dans la plupart des législations du monde, la reconnaissance légale de la famille homoparentale a été précédée par une reconnaissance juridique du couple homosexuel. C'est précisément ce que les détracteurs de l'homoparentalité craignent: qu'en ouvrant des droits à partir de l'alliance, ce soit la filiation homosexuelle qui, tôt ou tard, fasse son entrée dans le droit.

Au Chili, la question de doter les couples de même sexe d'un cadre légal se pose depuis plus d'une décennie et elle est doublée d'un autre débat politique : accepter ou non un changement de paradigme concernant la famille, à partir des bouleversements opérés dans cette sphère durant les dernières décennies. Depuis les années quatre-vingt, on constate en effet une augmentation des séparations conjugales, une augmentation des enfants nés hors mariage²³⁸ et une notoire diminution des mariages. Si l'avènement de la démocratie au Chili a été accompagné par l'impulsion de politiques visant à recadrer cette nouvelle donne familiale²³⁹, au moment de la réalisation de cette enquête, l'inscription dans le droit des unions de fait n'a, de fait, toujours pas trouvé de voie. L'influence majeure des courants conservateurs très implantés dans la société chilienne et la composition même des gouvernements de la post dictature peuvent en partie expliquer ce phénomène. Quoi qu'il en soit, et considérant tant la population hétérosexuelle qu'homosexuelle, environ deux millions de personnes vivant en couple se trouvaient sans cadre légal pour les protéger.

En dépit des résistances, la nécessité de reconnaître certains droits aux couples homosexuels, et par ailleurs aux couples de fait hétérosexuels, s'est récemment imposée au Chili, comme la suite logique d'un large consensus citoyen et politique. Mais quel sens donner à cette évolution du droit ? Quelles sont ses logiques de résistance ? Voici la chronologie d'un long parcours.

²³⁸ Selon les chiffres du Registre civil et d'identification, les enfants nés hors mariage sont passés du 48,3% en 2000 à 69,7% en 2012.

²³⁹ Les avancées plus importantes en la matière sont la loi de 1999 qui pose le principe de l'égalité des filiations et la promulgation en 2004 de la loi dite de divorce, malgré la vive résistance de l'Église et de groupes de pressions à tendance conservatrice.

La première proposition de loi autour de la question de l'union civile entre personnes de même sexe²⁴⁰ a été une initiative du Mouvement pour la Libération Homosexuelle (MOVIHL), avec le soutien d'un groupe de députés du Parti pour la Démocratie, parti de gauche appartenant à la coalition gouvernementale de l'époque²⁴¹. Craignant une résistance majeure au sein du Parlement, le texte entend rester fidèle à la tradition en faisant l'éloge de l'institution du mariage et de la famille traditionnelle et en excluant d'emblée toute tentative masquée « d'appropriation » de la part des minorités sexuelles²⁴². Selon ses rédacteurs, qui explicitent leur souhait que les couples gais et lesbiens puissent être considérés en tant que « familles », l'objectif principal de cette loi est d'octroyer une protection légale aux couples de fait, sans pour autant homologuer les droits qui en découleraient avec les droits qui découlent du mariage. Autrement dit, il ne vise pas à une égalité juridique. A maintes reprises, le texte fait l'éclairage sur ce point, trouvant sa justification à travers la notion de « réalité nationale ». Voici quelques-uns des argumentaires :

« La proposition est encadrée à partir de la réalité socioculturelle et juridique chilienne et ne vise pas à légaliser le mariage entre personnes de même sexe, mais à assurer au couple un seuil de stabilité émotionnelle et patrimoniale de base, particulièrement lorsque l'un des partenaires décède. Ce projet ne vise nullement à remettre en question les valeurs de la famille traditionnelle, d'autant moins que ses articles protègent ladite institution ». Ou encore :

[Le projet] « vise à doter d'une protection juridique les unions de fait, mais elle ne peut nullement être homologuée au mariage. Elle exclut toute possibilité aux couples qui en bénéficient d'adopter des enfants, en cohérence avec le cadre socioculturel de notre pays ».

²⁴⁰ Proyecto de Ley de Fomento de la no Discriminación y Contrato de Unión Civil Entre Personas del Mismo Sexo (2003).

²⁴¹ Présidence Lagos, 2000-2006.

²⁴² Le texte souligne que le mariage homosexuel ne constitue pas une demande des mouvements des minorités sexuels, même si 35% de la population, selon une enquête menée en 2002 par la Fondation IDEAS et l'Université du Chili, se montraient d'accord avec l'idée de légiférer dans ce sens.

On cherche donc à faire reconnaître certains droits aux couples homosexuels, notamment dans le terrain patrimonial et successoral, mais sans toucher aux « valeurs » de la famille traditionnelle. S'agit-il alors de ne pas toucher au mariage ? De la différence sexuelle au sein du couple conjugal ? En quel sens l'égalité juridique des couples homosexuels se ferait-elle au détriment de la dite famille traditionnelle ? Tout laisse entendre que l'enjeu, est celui de maintenir la filiation homosexuelle dans le champ de l'inintelligible. Sous la formule « rendre le couple (et seulement lui) sujet de droit », ce qui est invoqué est néanmoins l'ordre symbolique des sexes. Comme cela a été le cas en France au moment des débats autour du Pacs, entériner le caractère subalterne de l'homosexualité par rapport à l'hétérosexualité ne se ferait que dans le but de préserver, au nom de la famille, la différence entre les sexes, tout en reconnaissant « la finitude de chaque sexe, qui a besoin de l'autre pour que l'humanité vive et se reproduise »²⁴³.

Suite à la présentation de cette proposition de loi, deux autres textes se sont saisis de la question des unions de fait et de leur manque d'encadrement légal, visant cette fois-ci seulement les couples hétérosexuels. Le premier d'entre eux a été présenté par un sénateur de gauche et vise fondamentalement à garantir certains droits aux couples, notamment patrimoniaux et relatifs à la succession²⁴⁴. Tout en se démarquant de l'idée que seul le mariage est constitutif de la « famille », le texte s'accorde à préserver sa supériorité (morale) par rapport aux autres liens affectifs et sociaux. Ainsi, on retrouve des arguments parmi lesquels :

« [Que] reconnaître l'existence des familles non constituées à partir du lien matrimonial n'implique nullement de méconnaître ou de minimiser l'importance du mariage, mais seulement d'octroyer un statut et un certain nombre de garanties juridiques à ceux qui n'ont pas pu ou voulu accéder au mariage ».

²⁴³ Formule de la sociologue Irène Théry pendant les débats qui ont précédé l'instauration du Pacs en France. Irène Théry, « Le contrat d'union civile en question », *Esprit*, Octobre 1997, p.180. Article cité dans « Homosexualité, mariage et famille », in Éric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005, pp. 37 à 41.

²⁴⁴ Proyecto de ley que establece un régimen legal para las uniones de hecho, 2004.

L'accent est donc mis sur la garantie, même si c'est à *minima*, de la protection des biens communs et leur destin, notamment en cas de décès de l'un des partenaires. Or, à la différence des projets qui lui ont succédé, le projet s'attache aussi à la protection de la descendance lorsqu'elle existe. Le texte entend ainsi aligner les droits des non mariés à ceux des mariés en ce qui concerne la filiation, le tout par le biais de la généralisation de la « présomption de paternité »²⁴⁵. Considérant que cette dernière repose sur le principe de vraisemblance, nous pouvons faire l'hypothèse que cet alignement des droits entre couples hétérosexuels (et qui excluent donc les couples homosexuels) s'attache aussi à protéger, symboliquement, la différence sexuelle au sein de la famille. En s'ajustant à un système qui prend comme modèle le « couple parental » hétérosexuel, on peut avancer que la différence des sexes est surtout mise en avant pour « refuser de voir un enfant affilié à des parents de même sexe »²⁴⁶.

En 2006, une deuxième proposition dans la continuité de la précédente est présentée par une députée de gauche²⁴⁷. Centré également sur les couples hétérosexuels, il ne touche pas à la filiation mais envisage un certain élargissement des droits des contractants, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale et le droit d'un conjoint d'être reconnu en tant que « charge » de l'autre. C'est le caractère « solidaire » de l'union qui est ici évoqué, aux côtés des sujets du patrimoine et de succession. Mais au-delà des intentions inclusives du texte, ce qui attire l'attention à la lecture de celui-ci est l'argument principal de sa motion :

« Dans son article premier, la loi du mariage civil n° 19.947 signale : la famille est le socle fondamental de la société. Le mariage est le fondement principal de la famille. Ceci implique que, si le mariage est le fondement principal de la famille, il y a d'autres unions qui, sans constituer un mariage, sont génératrices de famille. Autrement dit, tout en reconnaissant que bien qu'elles ne soient pas des fondements principaux, elles sont malgré tout un fondement, raison pour laquelle *a contrario*, on peut déduire de la

²⁴⁵ Pour Daniel Borrillo, à travers celle-ci, le droit réaffirme la place symbolique du mariage comme l'institution fondatrice de la famille. Voir Daniel Borrillo, « Fantômes des juristes vs Ratio juris : la doxa des privatistes sur l'union entre personnes de même sexe », in Daniel BORRILLO et Éric FASSIN. *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Presses universitaires de France, 2001, p. 161-190.

²⁴⁶ Martine Gross (*et al*), *Homosexualité, mariage et filiation. Pour en finir avec les discriminations*. Les notes de la Fondation Copernic, Ed. Syllepse et Fondation Copernic, 2005, (p. 97).

²⁴⁷ Proyecto de ley que establece una regulación para las uniones de hecho, 2006.

loi en vigueur qu'un fondement non principal de la famille est justement celui constitué par la cohabitation de deux conjoints non mariés, leur descendance commune et celle qui a précédé leur union »²⁴⁸.

Nous pouvons souligner le caractère paradoxal qu'implique ce choix. Au lieu de proposer un élargissement de la notion de famille, le texte opte au contraire pour s'assujettir à la norme, en l'occurrence en se rapportant à une autre loi (non pas à la Constitution) et en la dotant ainsi d'une valeur supérieure aux autres lois en la matière. Tout en explicitant vouloir aligner les droits entre deux catégories de la population, la régulation proposée entérinerait donc une nouvelle hiérarchie entre les familles établies par le mariage et celles qui ne le sont pas.

En 2007, un nouveau texte est soumis au Parlement, présenté cette fois-ci par un sénateur indépendant²⁴⁹. Malgré son intérêt pour une protection légale des formes de cohabitation alternatives du mariage, le rédacteur considère que « le contrat civil du mariage est et doit continuer à être l'unique manière de constituer une « famille ». Plus que doter d'une légitimité quelconque les unions de faits, le but principal de cette proposition de loi est selon son concepteur de protéger « le contractant le plus fragile », en cas de rupture ou d'autre fin du contrat. Focalisé fortement dans la sphère patrimoniale et dans le partage de « bénéfices », le législateur entend ainsi rééquilibrer les forces au sein des relations fortement asymétriques d'un point de vue matériel, dont les femmes (sous-entendu : les femmes qui élèvent les enfants) sortiraient les plus désavantagées.

En dépit d'un apparent alignement des droits par rapports aux couples mariés, le projet introduit un ensemble de restrictions, concernant notamment la « temporalité » de l'union. Il établit, par exemple, que deux personnes unies par le biais de ce contrat « deviendront titulaires des droits et des devoirs stipulés par cette loi si la cohabitation entre les conjoints a été au moins de trois ans, et de deux ans s'il existe une descendance commune ». Dans les termes ainsi posés, la supposée fragilité « structurelle » du lien (qui n'atteint pas les personnes mariées) est quelque peu compensée par sa durée. Autrement dit, à la symbolique des fiançailles on oppose la matérialité du temps passé.

²⁴⁸ Boletín 4153-18 (p. 3).

²⁴⁹ Proyecto de ley que regula la celebración del contrato de unión civil y sus consecuencias patrimoniales, 2007.

Si ce projet s'inscrit dans la lignée des précédents par rapport à la focalisation sur les aspects patrimoniaux et à la hiérarchisation des liens affectifs, sa nouveauté réside dans le caractère universel de la proposition. En effet et sans pour autant l'explicitier, ce texte de loi est le premier à considérer à égalité les unions de fait hétérosexuelles et homosexuelles, marquant un tournant dans le débat législatif²⁵⁰.

Ce changement de paradigme, doublé de l'échec de la première proposition législative impulsée par une association homosexuelle, a amené le MOVILH à s'aligner sur la stratégie universaliste. Ainsi, sous l'aile de ces alliés de gauche²⁵¹, le Pacte d'Union Civile (PUC) est soumis en 2009 au Parlement. Présenté plus comme une réforme en profondeur du Code Civil que comme une loi isolée, le projet prend ses distances du point de vue argumentatif par rapport à celui de 2003. Ainsi, le fil conducteur du raisonnement est l'obligation pour l'Etat de doter d'une réalité juridique les unions de fait, majoritaires parmi les unions conjugales au Chili, « accordant des effets légaux spécifiques aux couples qui décident librement de le souscrire ». S'il ne peut pas être assimilé au mariage (puisqu'il atteint un niveau de conséquences juridiques plus faible), les rédacteurs du projet soulignent que, tout en ouvrant des droits patrimoniaux et sociaux divers²⁵², la loi revêtirait une valeur « symbolique » pour les minorités sexuelles, ignorées jusque-là par l'Etat.

Cet engagement de l'Etat vis-à-vis d'une revendication de plus en plus présente dans les mouvements homosexuels (du moins du groupe le plus visible) et ayant de plus en plus la faveur de l'opinion publique, est énoncé en 2009 pour la première fois par la droite politique. Le projet est présenté au Parlement en 2010, conformément aux promesses du candidat Piñera, qui devient le premier président de la droite depuis la fin de la dictature militaire²⁵³. Si le texte ne présente pas des nouveautés par rapport aux précédents quant au niveau de conséquences juridiques évoqué (patrimoine, droits relatifs à la succession, et quelques droits sociaux), il assume une triple visée : « Maintenir l'institution du mariage en tant que base de

²⁵⁰ A l'exception d'une motion présentée par un député socialiste en 2008 et qui préconise l'alignement des droits entre couples hétérosexuelles mariés et couples homosexuels unis civilement, -par le biais de l'ajout au Code civil d'un article unique reconnaissant ce type d'unions -les projets successifs sont désormais « universalistes ».

²⁵¹ Principalement des députés du Parti pour la démocratie (PPD).

²⁵² Régime de compensation pour le contractant plus démuné au terme du contrat, reconnaissance du conjoint par la sécurité sociale, etc.

²⁵³ Période 2010-2014

la société tout en le réservant aux couples hétérosexuels, adapter la législation à la réalité d'un nombre croissant des couples stables non liés par le mariage et étendre la régulation aux couples de même sexe ».

Dans sa justification, c'est précisément la vision de la diversité sexuelle qui interpelle. Le registre n'est plus celui de l'homophobie classique manifestée par certains des leaders du secteur, mais plutôt celui de l'homophobie passive, qui renvoie l'homosexualité à une source de souffrance en soi pour ceux et celles qui la « subissent ». Ainsi et transitant entre condescendance et charité chrétienne, on peut lire :

« L'anthropologue Patricia May a récemment signalé : l'homosexualité est une condition non choisie et probablement non souhaitée. Elle n'est pas un choix et contrairement à la pédophilie qui viole, abuse et utilise d'autres personnes pour parvenir au plaisir personnel tout en leur provoquant du tort, l'homosexualité est susceptible de proposer des rapports consensuels et sains entre adultes qui réalisent un apport positif pour l'entourage, et qui peut être vécue dans la dignité et l'amour »

Et dans le cas où l'appel au pseudo spécialiste de l'homosexualité, qui affirme son caractère inné et non pas intrinsèquement pervers s'avérait insuffisant, on rapporte les propos d'un homosexuel en personne :

« L'ingénieur Luis Larraín Steib²⁵⁴ a dit comprendre que des personnes s'opposent à des pensées, croyances ou attitudes d'autres personnes... Enfin, contraires à ce qui est du libre choix et à ce que l'on peut librement changer. Mais s'opposer aux droits d'un groupe de personnes à cause d'une condition qu'elles n'ont pas choisie relève de l'absence de charité, d'humanité et de respect pour les droits de l'Homme »

Les allusions socioprofessionnelles des « témoins » dans l'argumentaire de la proposition de loi (allusions aux professions mais aussi à un nom de famille de prestige et lié à la haute bourgeoisie dans le cas du témoignage homosexuel), opèrent en tant que catalyseurs

²⁵⁴ Issu d'une famille bourgeoise et politiquement influente, il a été le « symbole » de l'engagement de Sebastián Piñera à légiférer en faveur des minorités sexuelles lors de sa campagne en vue de la présidentielle de 2009. Il est actuellement le président de la Fondation IGUALES, créée en 2010.

d'une nouvelle imagerie gaie. Mais dans le contexte du texte proposé, l'inclusion des homosexuels se justifie non pas à partir du principe d'égalité juridique, mais plutôt à partir d'une sorte de discrimination positive envers un groupe (les bons homosexuels), via l'effort demandé, – au nom de la tradition chrétienne du pays –, à la population des « normaux ».

Au moment même de la présentation de cette loi par la droite politique, l'actualité sexuelle d'un pays voisin, l'Argentine, pousse l'aile progressiste de la gauche chilienne à se positionner au-delà des initiatives légales jusqu'alors impulsées. A peine un mois après la promulgation de la loi du mariage dit « égalitaire » dans la Province de Buenos Aires (juillet 2010), un projet allant en ce sens est présenté au Parlement. Le texte²⁵⁵ développe une argumentation inédite jusque-là : malgré la difficulté de faire évoluer le code civil au Chili, qui date du XIX^e siècle, des modifications ont été faites conformément aux évolutions de la société durant les dernières décennies. Or, certains régimes contractuels, notamment ceux qui découlent du droit de la famille, sont revêtus d'un caractère immuable, même s'ils se structurent à partir de définitions et de notions qui n'ont rien de tel. Puisque fondés sur des postulats idéologiques, éthiques ou religieux et concaténés à des rapports de savoir et de pouvoir, ils ne peuvent pas être étrangers à la délibération démocratique dans une société plurielle. Au cours de son argumentation, le projet entend reformuler non seulement la définition apportée par le code civil du mariage (l'union entre un homme et une femme), mais aussi la finalité ultime (la procréation) qu'il lui confère.

Enfin, un projet de loi autour des unions de fait a été présenté au Parlement en 2011. Le texte, qui contrairement aux autres émane directement de l'exécutif, est une fois de plus l'initiative de la droite politique et maintient globalement les mêmes propositions que le projet élaboré précédemment par ce secteur²⁵⁶. Quant à sa justification, elle remplace la vision dévalorisante, voire déviante de l'homosexualité, par une quête de sacralisation du mariage hétérosexuel – censé être fondé sur la « nature » – comme seul créateur de famille.

²⁵⁵ Proyecto de ley sobre el contrato de matrimonio entre personas del mismo sexo.

²⁵⁶ Quant à la question de l'opportunité de présenter deux textes si semblables dans une période si rapprochée, elle s'explique par le sentiment d'exclusion exprimé par l'UDI, parti d'extrême droite et membre de la coalition gouvernementale, lors de la préparation du projet de loi du 2010. L'initiative désormais cautionnée par les deux partis et qui s'appelle en amont « accord de vie commune » devient dans le deuxième projet de loi « accord de vie en couple ».

« Le mariage est un contrat qui, par nature, doit être célébré par un homme et une femme » [...] Dans son essence, le mariage est l'union entre un homme et une femme, qui se complètent pour former un foyer »

Si la délibération politique autour des lois et des normes est un marqueur des sociétés démocratiques, l'un des symptômes qui les traversent est justement la résistance à étendre le domaine de la démocratie aux questions sexuelles²⁵⁷. Les contours du débat d'une loi ouvrant des droits aux couples de même sexe au Chili – promulguée finalement en 2015²⁵⁸ – constituent à nos yeux une claire illustration de ce processus.

Cette brève discussion autour des textes, qui en dit long sur les clivages politiques au sein de la société chilienne, montre aussi et surtout le cadre définitionnel dans lequel ce débat s'insère. Nous avons montré que si d'un point de vue légal les projets se différencient peu, le type d'argumentaire déployé montre certaines différences, notamment en ce qui concerne la valorisation des changements sociaux produits ces dernières décennies. Ainsi, tandis que les secteurs progressistes les constatent, les secteurs conservateurs s'alarment, craignant le déclin de la famille, et avec elle, de la société entière. Dans les deux visions, il convient de doter d'un cadre juridique ce nombre croissant d'unions de fait, tout en entérinant leur caractère subalterne par rapport au mariage. On est là confronté à un premier point d'inflexion : le débat est cloisonné à la sphère de l'établi et normalisé. Dans ce cadre, le mariage est considéré comme une forme d'alliance immuable, fondée sur la nature et non pas sur la culture, mais aussi comme le seul générateur de l'idéal de famille. Par souci de réalité, les alliances « bis » (concubinages, unions civiles) doivent être tolérées, voir encadrées, tout en leur permettant d'octroyer un certain nombre de garanties (notamment patrimoniales), mais toujours moindres par rapport à celles qui résultent de l'institution sacralisée du mariage. Cette hiérarchisation sur le plan matériel est également redoublée d'une dimension symbolique, représentée dans le mariage par le changement de l'état civil qui resterait inaltéré dans le cas des unions civiles. Enfin, la modalité du nouveau contrat, dépourvu de rite républicain (puisque acté devant un notaire), vise aussi à sauvegarder la

²⁵⁷ Éric Fassin, [2005], *op. cit.*

²⁵⁸ L'accord d'union civile (AUC).

suprématie du mariage sur les autres formes d'alliance²⁵⁹. La question de la filiation est aussi évacuée de la délibération démocratique et reste, comme le mariage, cantonnée au cadre de l'établi et normalisé. Comme dans la plupart des pays où cette question a été posée, les propositions de loi au Chili visant à permettre la reconnaissance légale des couples de même sexe ont exclu le droit de ceux-ci aux technologies reproductives et à l'adoption. Soit par souci d'égalité, soit par souci de contrôle²⁶⁰, le Chili, en tant qu'Etat démocratique, est en faveur d'octroyer un statut juridique aux couples homosexuels, tout en sauvegardant l'ordre naturel et symbolique, sur lequel reposerait la filiation et donc l'organisation familiale. Comme nous l'avons montré, tant les textes soumis par la gauche « progressiste » que ceux de la droite « conservatrice » sont imprégnés de l'amalgame mariage – parenté, évacuant toute possibilité d'inscription dans le droit de l'homoparentalité.

Moins l'affaire d'un secteur politique que d'une certaine élite politique, l'attachement à un cadre définitionnel immuable du mariage et de la famille peut toutefois prendre des formes distinctes. Ainsi, tandis que la gauche et aussi le MOVILH refusent de s'affranchir du modèle dominant pour créer des nouvelles formes d'intelligibilité, la droite s'attache à les encadrer à partir d'une vision hétérocentrée et essentialiste des institutions. C'est précisément ce que d'autres initiatives et d'autres projets de loi présentés en parallèle aux textes ici cités ont visé : clôturer un débat, celui de l'ouverture du mariage et notamment de la filiation homosexuelle, avant même qu'il ne s'ouvre. Deux propositions de loi²⁶¹, dont les arguments portent sur la « nature » du mariage et l'« essence » de la filiation, proposent ainsi l'inscription du mariage hétérosexuel dans la Constitution, sauvegardant ainsi son caractère supposé immuable.

²⁵⁹ Sur ce point, les associations ont redoublé leur lobbying et réussi un pari inattendu juste avant l'approbation de la loi : le changement de l'état civil pour les contractants et la célébration de l'accord en mairie.

²⁶⁰ Butler parle d'une intensification du processus de « normalisation » des gais et lesbiennes. Voir notamment Judith Butler, « La parenté est-elle toujours déjà hétérosexuelle ? », in BUTLER, Judith. *Défaire le genre*, Londres, New York, Routledge, 2006, p. 123-153.

²⁶¹ Reforma Constitucional que establece que el matrimonio es entre un hombre y una mujer, 2011, et Reforma constitucional relativa al matrimonio heterosexual, 2011.

1. Le droit comparé dans la région

Les questions du mariage et de la filiation homosexuelle ont fait et continuent à faire partie des débats et des politiques qui transcendent les frontières nationales. Partout dans le monde (et notamment dans les pays dits occidentaux) nous assistons à des débats concernant les normes et les principes qui régissent nos sociétés, où les questions sexuelles occupent aujourd'hui une place prépondérante.

Dans ce contexte à géométrie variable, l'Amérique Latine n'a pas échappé aux évolutions des politiques transnationales envers l'homosexualité, dans un mouvement vers l'égalité des droits qui ne semble pas être arrivé au bout de sa logique. Des lois ouvrant le mariage civil en Argentine, en Uruguay, dans le Département Fédéral au Mexique, et d'autres lois ou décisions de justice reconnaissant des droits liés à la parenté et à la parentalité des personnes et des couples de même sexe sont d'actualité dans la quasi-totalité des législations latino-américaines.

En prenant les référents les plus proches du Chili, nous montrerons une chronologie d'événements liés à la reconnaissance légale des conjugalités et des homoparentalités, ainsi que la place occupée par le Chili dans le contexte latino-américain. Bien que les différentes législations n'aient pas pour fondement les mêmes définitions du mariage, du partenariat enregistré et de la cohabitation informelle²⁶², cette perspective comparatiste, nous semble tout de même intéressante. Pour cette synthèse, nous privilégierons seulement les deux premiers axes (mariage et partenariat enregistré), puisque de ceux-ci dérivent, généralement mais pas systématiquement, de plus hauts « niveaux de conséquences juridiques »²⁶³ que la cohabitation informelle.

En décembre 2002, Buenos Aires approuve un projet d'union civile pour les couples de fait, impulsé par la Communauté homosexuelle de l'Argentine (CHA). Ainsi, la Capitale Fédérale devient la première juridiction d'Amérique Latine à légaliser une union civile entre

²⁶² Kees Waaldijk et Éric Fassin, *Droit conjugal et unions de même sexe. Mariage, partenariat et concubinage dans neuf pays européens*. Droit et justice, PUF, 2008.

²⁶³ Le terme est emprunté à une étude de Kees Waaldijk et sert à comparer les droits et les obligations entre les partenaires, les partenaires et autrui, y compris l'Etat, à partir des différents statuts relationnels.

personnes de même sexe. D'une portée universaliste et certes limitée en termes de droits, ce texte, adopté par la suite par d'autres provinces du pays, ouvre la voie du dit « mariage égalitaire », adopté en juillet de 2010. La nouvelle loi, une première dans la région, a notamment permis des modifications au Code civil argentin, assurant désormais les mêmes conditions et les mêmes effets juridiques aux contractants – y compris la possibilité d'adopter –, indépendamment de leur orientation sexuelle.

Jusqu'à très récemment, la Colombie était l'un des pays de la région avec le plus d'avancées en matière de reconnaissance des droits de couples de même sexe. Depuis février 2007, la Cour Constitutionnelle du pays a étendu à cette population « l'union maritale de fait », figure déjà valable pour les couples hétérosexuels. Puis, d'autres sentences judiciaires ont ouvert d'autres droits, comme que celui d'être considéré à charge du partenaire dans le système de santé ou de percevoir une pension du partenaire décédé, et d'autres devoirs, comme par exemple celui d'assister l'ex partenaire en cas de séparation, par le biais d'une pension alimentaire²⁶⁴. En juillet 2011, la même Cour s'est prononcée sur un niveau de protection juridique toujours insuffisant de ces unions et a exhorté le Parlement à adopter les mesures qui permettraient de mettre un terme à cette situation²⁶⁵. Tout en donnant au législateur un délai de deux ans – période après laquelle les couples pourraient formellement se présenter devant un notaire ou un juge compétent pour formaliser un lien contractuel avec les portées légales nécessaires²⁶⁶ –, le Tribunal ne s'est pas prononcé en faveur de nommer « mariage » ce contrat. Autrement dit, il a demandé au Parlement de statuer sur un contrat qui établirait les mêmes conséquences juridiques que le mariage, laissant sa portée « symbolique » à la délibération démocratique. Or, l'ambiguïté de la sentence a créé une situation des plus étranges : le délai étant arrivé à expiration avant que le législateur ne crée une loi, des couples de même sexe se sont précipités devant les acteurs convenus pour formaliser leurs unions en « mariages ». Certains mariages ont ainsi été célébrés, d'autres ont été ensuite annulés.

²⁶⁴ Rosa Cisneros (*et al.*), « América Latina. Ecos del matrimonio igualitario », Plataforma del Centro Latinoamericano de Sexualidad y Derechos Humanos (CLAM), 2010.

²⁶⁵ Jhaslen Ramirez, « Matrimonio civil entre parejas del mismo sexo en Colombia ». *Jurídicas*, Manizales (Colombia), 2012, 9(1), p. 32 - 60.

²⁶⁶ Sentence C-577 du 26 Juillet 2011.

En août 2014, toujours par la voie de sa jurisprudence, la Colombie a accordé à une femme lesbienne le droit d'adopter l'enfant biologique de sa partenaire²⁶⁷, ouvrant ainsi une porte à la reconnaissance des familles homoparentales.

L'Uruguay a été le premier pays latino-américain à reconnaître les unions civiles dans sa législation nationale. Depuis janvier 2008, les couples de même sexe comme ceux de sexe différent ont pu souscrire un contrat qui ouvrait notamment des droits sociaux, patrimoniaux et de succession aux contractants. Une réforme de la loi en 2009 a ouvert le droit à l'adoption, ce pays devenant ainsi le premier d'Amérique du Sud à permettre aux couples de même sexe d'adopter. Une nouvelle loi adoptée en avril 2013 et qui modifie le Code civil, consacre enfin le « mariage égalitaire ».

En 1998, L'Equateur est devenu le premier pays des Amériques à consacrer l'orientation sexuelle parmi les catégories protégées contre la discrimination dans sa Constitution. Ce pays a permis les unions de fait entre personnes de même sexe avec l'approbation d'un nouveau texte fondamental en 2008, ouvrant à ces couples la plupart de droits consacrés par le mariage aux couples hétérosexuels, à l'exception notamment de l'adoption. Par ailleurs, le nouveau texte a ratifié le caractère indissociablement hétérosexuel du mariage.

Malgré une opinion publique plutôt défavorable aux avancées légales pour les couples de même sexe²⁶⁸, d'autres initiatives qui tendent à l'alignement des droits avec les couples hétérosexuels sont en cours dans le pays. Ainsi, par exemple, il est désormais possible pour les couples de fait, y compris pour les couples de même sexe ou transgenre, d'inscrire leurs unions dans le registre civil.

A l'instar de la Colombie, les avancées les plus importantes au Brésil en matière d'égalité des droits des couples de même sexe ont été obtenues par voie judiciaire. Dans les

²⁶⁷ http://internacional.elpais.com/internacional/2014/08/29/actualidad/1409271474_977468.html

²⁶⁸ Une enquête internationale menée en 2010 montrait, par exemple, que l'Equateur se situait très en dessous de la moyenne régionale quant au niveau de l'approbation de l'ouverture du mariage pour les couples de même, et cela en dépit de ses avancées légales en la matière. Voir Margarita Corral et German Lodola, « Support for same sex marriage in Latin America », *Americas Barometer Insights*, no 44, 2010 [En ligne].

années 2000, certains de ces couples ont pu obtenir ainsi une protection du patrimoine conjoint et en certains cas, une pension pour l'un des partenaires en cas de décès de l'autre. La voie législative continue d'être en revanche verrouillée par des députés proches des élites religieuses catholiques et évangéliques, très influentes dans le pays et farouchement opposées, notamment cette dernière, à ce type de législation. En 2011 et toujours par voie judiciaire, les unions de fait de même sexe sont reconnues comme équivalentes du point de vue juridique aux unions de fait hétérosexuelles consacrées dans le Code civil, homologuant ainsi des droits patrimoniaux, de succession et sociaux entre contractants. En mai 2013, en s'appuyant sur la déclaration de la Cour Suprême du pays sur la « constitutionnalité » du mariage « gay », le Conseil National de Justice (STJ) du Brésil a approuvé une résolution selon laquelle dans les faits, et même en l'absence de ratification par le législatif, il ouvre le mariage aux couples de même sexe²⁶⁹. S'il est théoriquement possible que le Parlement fasse appel devant la Cour Suprême pour inverser cette décision, les probabilités qu'il obtienne gain de cause par cette voie, étant donné les précédents arrêts émanés de cette instance, semblent faibles.

Enfin, le Pérou et la Bolivie apparaissent dans le contexte régional comme les pays les moins enclins à légiférer autour des unions de même sexe. Bien que des projets de loi allant dans le sens d'une reconnaissance des droits *a minima* pour les couples qui pourraient faire appel aient été présentés récemment, le débat est plutôt récent et le soutien politique et citoyen à ce type d'initiatives semblent encore faire défaut. Pour l'heure, les avancées quant à l'inclusion des minorités sexuelles se limitent principalement à la mise en place de mécanismes de prévention de la discrimination pour cause d'orientation sexuelle²⁷⁰.

L'Amérique Latine a été l'épicentre d'intenses débats autour de l'ouverture de droits aux couples de même sexe ces dernières années. Et les avancées ne sont pas moindres : trois pays de la région ont d'ores et déjà adopté le mariage égalitaire, d'autres ont procédé à l'alignement (ou sont près de le faire) de la plupart des droits des couples hétérosexuels aux couples de même sexe, sauf le mariage et l'adoption auxquels nombre de sociétés latino-

²⁶⁹ Elle oblige l'autorité compétente à célébrer des mariages entre personnes de même sexe dans tout le territoire, ainsi qu'à faciliter la conversion des unions civiles en mariage pour les couples qui le sollicitent.

²⁷⁰ En Bolivie, la nouvelle Constitution de 2009 (Article 14) prohibe toute forme de discrimination pour cette cause. Au Pérou, ce mécanisme a été consacré en 2004, avec la promulgation du Código Procesal Constitucional. Voir Angélica Motta (ed.), *Perú. Políticas en Sexualidad*, Colección Documentos, Ed. UNMSM - Fondo Editorial, Lima, Peru, 2010.

américaines restent hostiles. Mais à côté des évolutions, on assiste aussi à la résistance farouche des groupes conservateurs, qui, ici ou là, réussissent à les contrer ou à les inverser. C'est ainsi, par exemple, que toute possibilité d'inscription du mariage entre personnes de même sexe a été bannie constitutionnellement au Honduras (2005), ainsi qu'en Bolivie (2009), en République Dominicaine et au Salvador (2009)²⁷¹.

Avec des parcours divers, où la pression des groupes d'intérêt a pu jouer un rôle à géométrie variable dans les différents pays, la plupart des réformes du droit de la famille sur le plan international ont été accompagnées par l'acceptation progressive de l'homosexualité de la part de l'opinion publique, inscrite sur une évolution des mœurs plus large au sein des sociétés contemporaines. Dans ce contexte, comme le souligne Jeffrey Weeks, « loin de créer de nouveaux types de relations selon une norme imposée, la nouvelle législation confirme des relations existantes »²⁷². Néanmoins, pour que cette fonction du droit soit accomplie, il s'avère nécessaire que l'emprise des normes, en l'occurrence des normes sexuelles, puisse être un terrain de délibération démocratique. Certes, le Chili était classé en 2010 parmi les pays de la région où l'opinion publique se montrait le plus favorable à doter les couples de même sexe d'un cadre juridique²⁷³ ; toutefois, on constate un décalage entre le bouleversement progressif du cadre normatif dans cette société et son pouvoir politique, encore réfractaire aux avancées transnationales, entérinées par la loi ou la jurisprudence dans nombre des pays voisins.

IV. Filiation et Adoption

La filiation est l'aspect juridique du lien qui rattache un enfant à ses parents et qui entraîne la transmission d'un nom, d'un patrimoine et l'exercice de l'autorité parentale (*patria postestad* au Chili). Au Chili, le mariage était considéré il y a quelques années encore comme la seule institution organisant l'alliance et la parenté, les droits de la filiation résultant de ces

²⁷¹ Margarita Corral et German Lodola, *op. cit.*

²⁷² Jeffrey Weeks, « Le partenariat civil, un compromis très british » in Virginie Descoutures, Marie Digoix, Éric Fassin et Wilfried Rault (sous la direction de), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Editions Autrement, collection Mutations/sexes en tous genres, no 244, p. 45-61 (p. 56).

²⁷³ Dans cette comparaison, le Chili se situait derrière l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil avec 39,7% des opinions favorables à une ouverture du mariage aux couples de même sexe. Source: « Support for same sex marriage in Latin America », Americas Barometer Insights, 2010 (No.44).

derniers. Si la filiation légitime découlait strictement de l'institution du mariage, la filiation naturelle était réservée aux enfants nés hors mariage mais reconnus par leur père et la filiation illégitime pour ceux non reconnus. Cette différence de statut s'est maintenue intacte jusqu'en 1952, où la loi 10.271 améliore le statut des « enfants naturels ». Mais c'est seulement la loi 19.585 de 1999 qui pose le principe de l'égalité des filiations, la filiation légitime n'ayant plus de « sens social » à la lumière des nouvelles constellations familiales.

Actuellement, le droit chilien reconnaît deux types de filiation : naturelle et adoptive. Quant à la filiation naturelle, elle repose pour les couples mariés sur la présomption de paternité (la mère est celle qui accouche et le père celui qui est marié avec la mère), tandis que pour les couples hétérosexuels non mariés, la filiation paternelle est fondée sur l'engagement parental, par le biais d'une reconnaissance administrative de l'enfant. En ce qui concerne l'adoption, la loi chilienne reconnaît un seul modèle constitutif de filiation: l'adoption plénière. Seuls un couple de sexe différent marié ou un(e) célibataire peuvent y avoir accès après avoir obtenu un agrément qui découle de l'évaluation des conditions d'accueil sur le plan familial, éducatif et psychologique. Ceci étant, la loi établit clairement un ordre de préséance (préférence) des candidats à l'adoption : en premier lieu, les couples mariés chiliens ou étrangers résidant dans le territoire national, ensuite les couples mariés résidant à l'étranger et finalement les personnes célibataires (ainsi que les personnes veuves ou divorcées) résidant au Chili.

Depuis 1934, cinq lois successives ont régulé l'adoption au Chili. Pendant plusieurs décennies, la caractéristique principale de l'adoption était son caractère non filiatif. L'adoption dite contractuelle (pour les adoptés mineurs et majeurs) et l'adoption simple (seulement pour les mineurs) établissaient ainsi un contrat entre les parties qui, sans produire d'état civil pour les adoptés, préconisaient un ensemble de droits et de devoirs à leur égard. En 1965, la loi incorpore l'adoption plénière, figure légale dont l'objet est de « concéder à l'adopté l'état civil d'enfant légitime de l'adoptant²⁷⁴ avec tous les droits et les devoirs que ce statut comporte »²⁷⁵. Jusqu'à l'année 1999, ces trois modalités d'adoptions coexistaient au

²⁷⁴ Jusqu'à l'année 1998, la loi chilienne distinguait les enfants « légitimes » des enfants « illégitimes » (nés hors mariage), établissant des droits différentiels, notamment successoraux, entre les uns et les autres.

²⁷⁵ Article premier de la loi n° 16346

Chili. Si la loi n'interdit pas explicitement à un(e) homosexuel(le) d'adopter en tant que célibataire, elle interdit la demande conjointe d'un couple homosexuel. La seule possibilité d'adopter pour un couple de fait (homosexuel mais aussi hétérosexuel) est donc que la démarche soit entreprise individuellement par l'un des partenaires, sachant que la probabilité qu'elle aboutisse se réduit considérablement en raison même des termes de la loi²⁷⁶.

Encadré 1. L'adoption par des couples de même sexe. Cadre comparatif Chili-France

Avant la promulgation de la loi 2013-404 du 17 mai 2013, connue du grand public sous le nom du « mariage pour tous » et ouvrant le mariage et la voie de l'adoption aux couples de personnes de même sexe, la loi française interdisait formellement la demande conjointe d'adoption des couples homosexuels.

Faute de ce droit, l'une des possibilités pour les couples homosexuels en France était l'adoption simple. Certes, celle-ci, qui opère sur le principe d'ajouter un lien de filiation et non pas de le substituer à un autre préexistant (comme c'est le cas dans l'adoption plénière), n'était pas dépourvue de contraintes. D'une part, parce que la pratique judiciaire révélait « une très forte réticence des juges à admettre que l'adoption simple puisse être prononcée lorsque l'adoptant est de même sexe que le parent de l'enfant »²⁷⁷ ; et d'autre part parce que l'adoption simple en faveur du conjoint a pour conséquence directe la perte de l'autorité parentale²⁷⁸ du parent biologique. Toutefois, la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 a permis la délégation de l'autorité parentale à un tiers digne de confiance. Le premier cas de jurisprudence relative à la délégation de l'autorité parentale en faveur d'un couple homosexuel a eu lieu le 24 février 2006, lorsque la Cour de cassation a approuvé la délégation partielle de l'autorité parentale à la compagne d'une mère de deux enfants quand la filiation paternelle n'a pas pu être établie. Il faut néanmoins relever que dans cette modalité, en cas de décès du parent biologique le parent social perd son rôle juridique. Pour

²⁷⁶ Entre 2010 y 2013, moins d'un 3% des agréments correspondaient à des candidatures individuelles. Source : SENAME 2014.

²⁷⁷ Caroline Mécary, « Quelle protection juridique pour les enfants élevés par deux femmes ou deux hommes? », *Dialogue*, 2006, no 3, p. 91-102 (p.93)

²⁷⁸ L'exercice de l'autorité parentale implique un ensemble de droits et de devoirs pour celui qui la détient, mais sans établir de lien de filiation entre l'adulte et l'enfant. Lorsque l'adoptant est marié avec le parent de l'enfant, l'autorité parentale est automatiquement partagée. Elle cesse à la majorité de l'enfant.

les couples de même sexe qui souhaitent assurer une deuxième filiation à l'enfant, il s'imposait donc une stratégie en deux temps²⁷⁹ : tout d'abord l'adoption simple du parent social, puis la délégation de l'autorité parentale en faveur du parent biologique.

Même précaire, ce type d'arrangement permettait à certaines familles homoparentales en France d'exister. La nouvelle loi ouvre une nouvelle voie de reconnaissance légale, même si elle entérine une hiérarchie sociale entre les personnes de même sexe mariées ou pas. En ce qui concerne la filiation, ces dernières ont été laissées pour compte en ce qui concerne leur droit à se faire reconnaître en tant que parents.

L'absence de voie légale au Chili pour une reconnaissance de ces familles, soit par l'inexistence de l'adoption simple (et donc de la possibilité d'une délégation de l'autorité parentale), soit par l'interdiction de l'adoption conjointe, révèle le contexte particulièrement cloisonné dont l'homoparentalité évolue. La loi chilienne ne reconnaît en aucun cas au couple homosexuel le statut de parents. Même si l'enfant est né pendant l'union du couple, celui-ci sera affilié seulement à l'un des deux parents (le parent biologique).

L'évolution des lois d'adoption au Chili est en accord avec celle qui s'est opérée en France, même si c'est avec des temporalités très distinctes. Introduite tardivement dans le droit chilien en 1934²⁸⁰, l'adoption avait pour fonction essentielle de donner un descendant légitime à une lignée qui s'en trouvait privée. Elle avait un caractère inclusif, puisque l'adopté conservait la filiation à sa famille d'origine.

C'est seulement en 1965 que la loi institue pour la première fois l'adoption des enfants mineurs en vue de « donner une famille à un enfant qui n'en a plus ». A l'image de ce qui s'est produit en France avec la loi de 1923, le succès de ce nouveau dispositif montrera également qu'elle correspondait au désir d'enfant d'hommes et de femmes qui n'en avaient pas. Avec l'adoption des nouveau-nés orphelins ou abandonnés se produit donc le véritable

²⁷⁹ Jeannette Bougrab, « Le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels », in *L'Homoparentalité : réflexions sur le mariage et l'adoption*, Centre d'analyse de la société (CAS), 2007, p. 13-26.

²⁸⁰ En France, elle est introduite en 1804. Certains auteurs expliquent le retard de son introduction dans le droit chilien par la relative indifférence à l'égard de l'institution de l'adoption de la législation castillane qui s'appliquait au Chili au début du XIX^e siècle. Une autre explication avancée est le respect inconditionnel envers la famille d'origine fondée sur le mariage religieux préconisé par les autorités de l'époque. Voir Vergara V. La adopción en Chile: Falencias y debilidades de la ley 19620. Memoria de Prueba para optar al grado de Licenciado en Ciencias Jurídicas y Sociales. Universidad de Chile, 2011.

changement paradigmatique : ce texte, puis celui de 1988, consacre l'adoption au Chili comme forme substitutive de procréation, où la filiation d'origine de l'enfant sera remplacée par celle de ses nouveaux parents ; ce modèle d'adoption plénière, qui fait coïncider filiation et parentalité, s'impose rapidement au détriment de l'adoption classique (adoption contractuelle ou adoption simple), et sera définitivement consacré dans la loi de 1999.

Suivant la même logique qu'en France, un nouveau modèle, celui de la « procréation naturelle »²⁸¹, s'est imposé petit à petit dans le droit chilien, la loi autorisant d'adopter seulement les couples mariés et les personnes célibataires et empêchant aux couples non mariés de bénéficier de la loi. Selon Agnès Fine²⁸², du point de vue du droit, l'adoption est une institution de filiation légitime, pour autant deux personnes non mariés, étrangères l'une à l'autre, ne peuvent pas être les parents légitimes du même enfant. Néanmoins, l'ancrage de cette loi entrerait en contradiction avec la pratique, par exemple, de la procréation médicalement assistée, accessible au Chili pour les couples non mariés. Quoiqu'il en soit, la logique des dispositifs en vigueur est de privilégier le couple, sur le modèle de la procréation naturelle. De surcroît, ce qui va prévaloir dans la loi, y compris celle autour de la filiation²⁸³, est la « vérité de l'engendrement », où, comme le souligne la juriste Marcela Iacub²⁸⁴, les filiations alternatives ne visent pas seulement à donner une famille à un enfant ou inversement. Elles se structurent « aussi et surtout pour valider la naturalité et le bien-fondé de la filiation biologique »²⁸⁵.

Ce même principe semble prévaloir dans une proposition de loi, en discussion actuellement au sein du Congrès National et qui vise à réformer l'adoption dans le pays²⁸⁶. En ce qui concerne le domaine d'application de la loi, le nouveau projet continue à restreindre l'adoption aux seuls couples mariés et à des personnes seules. Quant à l'ordre de préférence, le nouveau texte maintient en première ligne les couples mariés, tout en incorporant au même rang les couples mariés résidant à l'étranger, où les deux partenaires ou l'un d'entre eux est de

²⁸¹ Agnès Fine, « Adoption, filiation, différence des sexes », in Martine Gross (sous la direction de) *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, Ed. ESF, 2000, pp.89 à 95.

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ Les recherches en paternité ont été introduites dans la loi chilienne en 1998 (En 1972 en France).

²⁸⁴ Marcela Iacub, *op. cit.*

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 203.

²⁸⁶ Projet de loi 39-2013.

nationalité chilienne. La nouveauté est donc la généralisation d'une priorité « nationale » à l'adoption, à côté de la priorité donnée déjà à l'état marital. Le texte déclare aussi son intention d'améliorer les possibilités des personnes célibataires, veuves ou divorcées, qui occuperont, après les couples mariés résidant à l'étranger, le deuxième rang par ordre de préférence. Mais si l'état marital continue à représenter l'état idéal des éventuels adoptants, on voit mal comment dans la nouvelle loi une personne seule peut concurrencer au sein du dispositif un couple marié, là où la priorité nationale ne joue plus. Autrement dit, bien que le texte place ces deux catégories au même rang, rien ne laisse penser que d'un point de vue pratique, les personnes célibataires, veuves ou divorcées voulant adopter ne soient pas à nouveau repoussées au troisième et dernier ordre de préséance. Enfin, le texte stipule que l'ordre établi ainsi par la loi pourra être modifié en fonction de « l'intérêt supérieur de l'enfant », sans pour autant doter des contenus mesurables dans sa définition. Dans ce contexte, où une hiérarchie est *a priori* établie entre les candidats à l'adoption, et qui se joue uniquement en fonction de l'existence ou non d'un contrat matrimonial²⁸⁷, il est peu probable que les juges se saisissent de cette marge de manœuvre offerte par la loi. Dans la majorité des cas et en toute logique, puisque c'est l'inversion de l'ordre qui doit être expliqué, ce qui va prévaloir est la réaffirmation de ladite hiérarchie.

IV. De l'accès à la Procréation médicalement assistée (PMA)

La PMA a été introduite au Chili au milieu des années quatre-vingt. Pendant plusieurs années, elle a été pratiquée uniquement dans des institutions privées de santé, restant inaccessible au plus grand nombre²⁸⁸. En 1992, un programme a débuté dans le système public de santé avec vingt couples mariés. Dans le domaine des techniques reproductives, on

²⁸⁷ Rappelons que l'un comme l'autre ont été déclarés « aptes » dans le processus d'agrément

²⁸⁸ Le Chili compte deux systèmes de santé différents. Dans la pratique, un système public pour les plus démunis (FONASA) et un système privé pour les plus aisés (ISAPRE). La privatisation progressive de la santé est issue des programmes d'ajustements structurels mis en place en Amérique Latine dans les années quatre-vingt et plus spécifiquement du modèle économique instauré pendant la dictature militaire au Chili (1973 -1990).

constate la coexistence d'une offre publique très restreinte²⁸⁹ et d'une offre privée en expansion, soit dans les cliniques, soit dans des cabinets privés²⁹⁰.

Contrairement aux pays européens comme la France, l'Espagne ou la Belgique, au Chili, les techniques médicales de reproduction ne font l'objet d'aucun encadrement légal, d'où notamment la difficulté à obtenir des données officielles exploitables dans ce domaine²⁹¹. A l'exception d'une résolution émanant du Ministère de la Santé et qui fait allusion exclusivement à la fécondation *in vitro* (FIV) et au transfert d'embryons²⁹², la question n'a pas été saisie par les pouvoirs publics²⁹³, restant donc soumise davantage au principe d'autorégulation des centres de médecine reproductive. Dans l'ensemble, ces derniers opèrent à partir de certains accords, parmi lesquels se trouve la réduction a minima du nombre d'embryons congelés, ou encore l'engagement des centres à « mettre en place des programmes de donation et d'adoption des embryons non utilisés par les couples ayant bénéficié d'une FIV »²⁹⁴. Ce même consensus, auxquels adhèrent sept des huit centres les plus importants du pays et qui concentrent fondamentalement l'offre institutionnelle privée, restreint la PMA aux seuls couples hétérosexuels où l'infertilité est avérée²⁹⁵.

²⁸⁹ Jusqu'au milieu des années deux mille, le Chili ne disposait que d'un seul programme d'infertilité gratuit ou à faible coût, selon les ressources financières des demandeurs. En ce qui concerne les traitements dits de complexité basse (notamment les inséminations artificielles), leur remboursement est en partie inclus par FONASA, le système de santé public, depuis 2013 uniquement.

²⁹⁰ Il n'existe aujourd'hui aucun système officiel et organisé de collecte et de publication de données concernant les actes de reproduction assistée pratiqués en cabinet privé. Ces actes sont néanmoins limités aux IAD, les autres techniques, vu leur complexité, étant réalisées en institution médicale (publique ou privée).

²⁹¹ Pour répondre à ce manque d'information, un réseau latino-américain a été créé, sous la dénomination de REDLARA (Réseau Latino-Américain de Reproduction Assistée). Créé en 1995 au Chili, il regroupe aujourd'hui 167 centres de reproduction assistée et couvre 90% des centres qui pratiquent les techniques de reproduction assistée en Amérique latine. Sa mission principale est de collecter et vérifier les données de chaque centre adhérent (adhésion sur la base du volontariat), ressource utilisée ensuite pour la création du registre latino-américain de reproduction assistée (RLA). Ce registre constitue la source d'information principale du Comité International de Monitoring des Technologies de Reproduction Assistée (ICMART, International Committee Monitoring Assisted Reproduction Technologies) qui établit le Registre mondial de reproduction assistée.

²⁹² Il s'agit de la résolution n°1072 de 1985, qui prône l'utilisation de cette technique pour répondre à la stérilité physiologique des couples et qui prohibe notamment la congélation d'embryons. Cette norme s'applique uniquement aux centres de santé publics. Ce document ne constitue pas une norme légale et n'a pour autant aucun effet juridique. Ministerio de Salud de Chile, « Normas aplicables a la fertilización *in vitro* y la transferencia embrionaria » (résolution concernant la fécondation *in vitro* et le transfert d'embryons).

²⁹³ Entre 1993 et 2006, trois projets de loi ont été présentés au Congrès National et aucun n'a abouti.

²⁹⁴ Ces engagements sont rassemblés dans le « Consensus latino-américain sur les aspects éthico-juridiques relatifs aux techniques de reproduction assistée », adopté par les pays membres du Réseau latino-américain de reproduction assistée et signé en 1995 par la plupart des centres de reproduction chiliens. Il s'agit d'une orientation générale, sans force de loi.

²⁹⁵ *Ibid.*

Il n'y a également aucune régulation ou loi organisant le don de sperme. En l'absence de banques de sperme au Chili, les échantillons utilisés par les centres de procréation médicalement assistée proviennent fondamentalement de pays étrangers, tels que l'Espagne ou les Etats Unis et peuvent également être importés par les patients eux-mêmes. En dépit du manque d'encadrement, l'anonymat du don tend à être la règle appliquée tant par les centres publics que privés.

La seule norme légale qui découle de la pratique de la PMA est l'incorporation de l'article 182 au code civil et qui modifie les liens filiatifs lorsque des techniques reproductives interviennent. Cette norme prescrit que « le père et la mère de l'enfant conçu par des techniques de reproduction humaine assistée sont l'homme et la femme qui y ont eu recours ». Autrement dit, elle régle la filiation d'enfants conçus uniquement par des couples hétérosexuels soumis à ces techniques et ayant bénéficié ou non d'un don de gamètes.

L'absence d'encadrement légal des techniques médicales de reproduction au Chili pose tout d'abord un problème d'accessibilité, si l'on considère qu'il s'agit pour la plupart de procédures médicales coûteuses²⁹⁶. Un premier effet de ce « vide » juridique est donc le désengagement de l'Etat vis-à-vis des personnes susceptibles d'y avoir recours mais qui n'ont pas les moyens financiers pour en bénéficier, en accord avec la logique instaurée au Chili depuis quelques décennies d'une santé pour les plus riches (privée) et d'une autre santé pour les plus démunis (publique)²⁹⁷. Comme corrélat, on constate une santé à deux vitesses, concernant particulièrement l'accès aux soins²⁹⁸. En effet, bien que certains services de santé publique aient mis en place des programmes publics de PMA, leur offre reste très en dessous de la demande parentale. Selon des estimations apportées par l'association *Queremos ser padres*²⁹⁹, au Chili 25% seulement des couples ayant des problèmes de fertilité accèdent

²⁹⁶ Bien que le coût d'un cycle d'insémination artificielle avec donneur varie en fonction des centres, la moyenne se situe dans les 800.000 pesos (environ 1100 euros), ce qui équivaut à quatre fois le salaire minimum au Chili. Quant aux techniques de haute complexité telle que la FIV, elles coûtent entre 3.500.000 de pesos (environ 5000 euros) et 6.000.000 de pesos (environ 8000 euros), selon si elles sont pratiquées au sein d'un hôpital universitaire (semi-public) ou d'une clinique privée.

²⁹⁷ La privatisation progressive de la santé est issue des programmes d'ajustements structurels mis en place en Amérique Latine dans les années quatre-vingt et plus spécifiquement du modèle économique instauré pendant la dictature militaire au Chili (1973 -1990).

²⁹⁸ Mauricio Olavarría Gambi, « Acceso a la salud en Chile », *Acta bioethica*, 2005, vol. 11, no 1, p. 47-64.

²⁹⁹ Nous voulons devenir Parents, 2013.

aux 1500 traitements annuels disponibles. Le secteur public de santé, auquel 75% de la population est rattachée, réalise seulement 300 des cycles annuels (20% des traitements disponibles), chiffre qui confirme les problèmes d'équité dans ce domaine³⁰⁰. Ces données montrent hélas que l'accès à la PMA au Chili obéit moins à une logique de politique publique qu'aux lois du marché.

Bien qu'aucune loi n'interdise formellement l'accès des femmes célibataires – hétérosexuelles ou lesbiennes –, et des couples homosexuels à la PMA³⁰¹, ces demandes risquent de ne pas aboutir, comme le montre bien notre enquête. Ainsi, le discours et la pratique clinique hégémonique estiment que la procréation médicalement assistée est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple hétérosexuel et qu'elle a pour objet de remédier à une infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué. Selon ces termes, l'infertilité « phénoménologique » d'une personne ou d'un couple, en l'occurrence d'un couple de même sexe, n'est pas considérée comme une situation susceptible de bénéficier des techniques médicales de reproduction.

Encadré 2. La PMA en France

L'accès à la procréation médicalement assistée en France est fondé sur les lois dites de bioéthique. Promulguées en juillet 1994, et révisées en 2004 et 2011, elles ont notamment entrepris d'encadrer des projets scientifiques dans le domaine des sciences de la vie, établissant les règles d'organisation de secteurs d'activités médicales tels que l'assistance médicale à la procréation ou les greffes, ainsi que des dispositions relevant du domaine de la santé publique ou de la protection des personnes se prêtant à des recherches médicales. En considérant la vitesse des progrès scientifiques, le législateur a introduit dans cette loi une révision tous les cinq ans. La loi définit l'assistance médicale à la procréation comme « les pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, le transfert

³⁰⁰ Enrique Schwarze (*et al.*), « Reproducción asistida en Latinoamérica y Chile », *Revista Médica Clínica Las Condes*, 2010, vol. 21, no 3, p. 451-456; et Luigi Devoto, « Problemas de justicia distributiva en el acceso a la medicina reproductiva: Programa Nacional de Fertilización In Vitro MINSAL/FONASA del Instituto de materno infantil (IDIMI) », in *Informe del Seminario académico « Los Problemas Éticos y Jurídicos de la Reproducción Humana Asistida »*, Observatorio de Bioética y Derecho, Universidad del Desarrollo, Santiago, 2012, p.37-47.

³⁰¹ Comme c'est le cas en France, où l'interdiction figure dans la loi.

d'embryons et l'insémination artificielle, ainsi que toute technique d'effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Agence de la biomédecine. La stimulation ovarienne, y compris lorsqu'elle est mise en œuvre indépendamment d'une technique d'assistance médicale à la procréation, est soumise à des recommandations de bonnes pratiques »³⁰². Cette loi signale par ailleurs que l'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple : « Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué ou d'éviter la transmission à l'enfant ou à un membre du couple d'une maladie d'une particulière gravité ». Et le même article consacre que : « L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans et consentant préalablement au transfert des embryons ou à l'insémination »³⁰³.

Alors que la définition même de la PMA est neutre, le législateur fait ici un choix idéologique, voire politique au moment de définir son exécution. Contrairement à certains pays voisins, en France elle n'est pas entendue comme un mode de procréation, mais comme une modalité d'assistance à l'infertilité (physiologique) du couple.

Actuellement, aucun indice ne permet d'envisager l'ouverture de la PMA aux femmes célibataires et aux couples de même sexe en France. Faisant partie des engagements de la Présidence Hollande en début de mandat, un projet de loi ouvrant des droits à ces populations a été repoussé (la question étant maintenant soumise à l'avis du Comité National d'Éthique) à cause de la farouche opposition de groupes conservateurs rassemblés en 2013 autour du mouvement « La Manif Pour Tous », et à la médiatisation de ce dernier.

A l'instar des pays comme la France, la plupart des centres de fertilité au Chili, publics mais aussi privés, et cela malgré la puissance et l'influence des lois du libre marché, restent très attachés au maintien de « l'ordre procréatif ». Comme le rappelle Iacub, si avec l'adoption et l'accès à la PMA, un couple peut avoir des enfants sans les procréer, tout se passe comme si les parents étaient effectivement les géniteurs de l'enfant. Pour que ces

³⁰² Article L2141-1 du Code de Santé Publique.

³⁰³ Article L 2141-2 du Code de Santé Publique

fictions puissent être mises en place, le principe de « vraisemblance » doit être respecté, excluant ainsi toute possibilité d'inscription juridique de l'homoparentalité³⁰⁴.

Les deux propositions de loi en matière de PMA présentés au Congrès National³⁰⁵ suivent cette voie, sans expliciter ses fondements. Ils mettent principalement l'accent sur la protection de la vie humaine embryonnaire depuis la fécondation et sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » sans donner, encore une fois, une définition de cette notion. Aucune des propositions ne fait allusion à l'autonomie reproductive des femmes. Selon le juriste Alberto Lecaros³⁰⁶, ces textes font partie, d'un point de vue de droit comparé, des législations les plus restrictives. Par rapport au domaine d'application de la loi, les dernières indications du Sénat éliminent la condition du mariage, permettant l'accès à la PMA des couples hétérosexuels infertiles « stables ».

Dans le contexte actuel, les bénéficiaires « naturels » voire légitimes de la PMA au Chili sont les couples hétérosexuels (plus précisément ceux de couches sociales supérieures, à cause des inégalités d'accès mentionnés précédemment). Or, des particularités telles que le modèle économique en cours et une matrice socioculturelle qui glorifie la figure de la mère, rendent certaines requêtes de femmes seules justifiées, puisque bénéficiant de l'imaginaire social qui lie indéfectiblement maternité et hétérosexualité.

V. L'affaire Atala ou « l'exception » du droit de la famille

En 2004, les médias ont relayé une décision de justice peu orthodoxe dans le pays. Un arrêt de la Cour Suprême, l'ultime instance du droit au Chili, ordonnait le retrait de la garde de ses enfants mineurs à une femme, juge de la République qui, séparée de son conjoint, avait déclaré son homosexualité et son désir d'élever ses enfants, tout en cohabitant avec sa nouvelle partenaire. L'argument central de la sentence signalait que « l'éventuelle confusion des rôles sexuels qui peut se produire dans le foyer par l'absence du parent de sexe masculin,

³⁰⁴ Marcela Iacub, *op. cit.*

³⁰⁵ L'un a été soumis en 1993, l'autre en 2006.

³⁰⁶ Alberto Lecaros, « Panorama del derecho comparado en materia de reproducción humana asistida », in *Informe del Seminario académico: Los Problemas Éticos y Jurídicos de la Reproducción Humana Asistida*, Observatorio de Bioética y Derecho, Universidad del Desarrollo, Santiago, 2012, p.77-93

remplacé par une autre personne de sexe féminin, constitue une situation à risque pour le développement intégral des enfants mineurs, dont ils doivent être protégés »³⁰⁷.

L'affaire Atala, du nom de la juge, avait en effet débuté un an auparavant, dans un tribunal du sud du Chili. Amenée en justice par son ex-conjoint, avocat de profession, elle défend son droit de continuer à exercer sa parentalité comme elle l'a fait jusque-là, désavouant le conflit supposé entre orientation sexuelle et parentalité, mis en avant par le plaignant. Une première, puis une deuxième instance de justice lui donnent gain de cause, trouvant leurs justifications dans le droit de la famille, régi par le Code civil en vigueur à l'époque. En effet, selon ce texte, la garde des enfants mineurs revient de manière préférentielle à la mère, sauf si l'intérêt de l'enfant est remis en question : dans les cas de maltraitance, de négligence ou de toute autre cause qualifiée, « le juge pourra octroyer la garde à l'autre parent »³⁰⁸.

Lorsque l'avocat du plaignant a communiqué qu'ils faisaient appel au tribunal suprême, la juge Atala, à travers son avocat, puis de son porte-parole, déclarait sa confiance en la justice³⁰⁹. Or, le 7 avril 2004, la Cour donnait raison à son ancien mari. Le lendemain, la juge et sa partenaire faisaient leur première apparition publique, racontant leur parcours par le biais d'un entretien apparu dans un journal de circulation nationale, ce qui leur valut le soutien de plusieurs mouvements de la société civile³¹⁰.

Comme le rapporte le journaliste et activiste Victor Hugo Robles, le 8 mai 2004 la sentence de la Cour Suprême tombe, se prononçant « contre toute attente »³¹¹. Dans une législation, certes peu égalitaire, où la loi réaffirme le primat de la maternité sur la paternité, ce précédent judiciaire apparaît d'autant plus discriminatoire. Dans ce cadre, nous le

³⁰⁷ Sentence N° 1.193-03 (p. 3), 31 Mai 2004.

³⁰⁸ Une nouvelle loi de « garde partagée et de coresponsabilité » (loi n°20680) a vu le jour en mai 2013. Elle modifie notamment la doctrine dudit droit familial, pour qui la mère est censée être par « nature » plus apte à la parentalité que le père. Par ailleurs, elle n'enjoint plus les pères à devoir prouver que leurs ex-conjointes sont des « mauvaises mères » pour opter à la garde de leurs enfants.

³⁰⁹ <http://www.emol.com/noticias/nacional/2004/04/06/144031/jueza-lesbiana-confia-en-resolucion-de-la-justicia.html>

³¹⁰ Principalement des mouvements rassemblant des minorités sexuelles et des associations pour les droits de femmes.

³¹¹ <http://banderahueca.blogspot.fr/2009/05/jueza-atala.html>

rappelons, le retrait de la garde des enfants à une mère relève de la supposée preuve apportée selon laquelle elle serait une « mauvaise » mère. Mais au moment même où une loi contre la discrimination se préparait³¹², l'orientation sexuelle de la mère ne pouvait pas être l'argument principal mobilisée par la Cour pour justifier son arrêt. Ainsi, elle signale que :

« Le fait d'explicitier sa condition homosexuelle, comme n'importe quelle personne peut le faire dans l'exercice de ces droits personnels en matière sexuelle, ne mérite ni réprobation ni reproche juridique quel qu'il soit. Toutefois, il faut reconnaître que la visibilité de l'orientation sexuelle de la mère implique qu'elle a fait passer ses intérêts devant ceux de ses filles, notamment ayant débuté une cohabitation avec sa nouvelle partenaire dans le foyer où vivent des mineurs ».

De même, la Cour estime que la cohabitation entre les deux femmes rend les enfants vulnérables dans leur milieu social, puisqu'il serait de fait « significativement » différent de celui de leurs camarades d'école et des enfants du voisinage, les exposant ainsi à des situations d'exclusion qui auraient un impact négatif sur leur développement personnel. Pour la Cour donc, ce n'est pas l'identité ou l'orientation sexuelle de la mère qui pose problème, mais son « choix de vie ». Autrement dit, le problème ce n'est pas d'être lesbienne, mais de le paraître. La nuance, qui n'en est pas une du point de vue des organisations des droits des homosexuels, ne l'est pas non plus pour la plaignante, qui saisira la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) en posant un recours contre l'Etat chilien pour discrimination.

Quoi qu'il en soit, cette jurisprudence venait expliciter ce qui était déjà omniprésent dans l'imaginaire social : que l'homosexualité et la famille sont deux réalités sociales qui s'excluent mutuellement, et qu'il convient de maintenir cette séparation. Mais si la sentence accomplit cette fonction sociale dans la société en général, nous pouvons avancer l'hypothèse qu'elle joue aussi un rôle dissuasif pour les sujets concernés en premier lieu : pour tous ceux dont l'orientation sexuelle n'est pas conforme à la norme, et d'autant plus pour les mères lesbiennes. Pour elles, le message qui vient de passer est qu'une femme ne peut pas être déchu de sa parentalité, mais qu'une lesbienne le peut. Par ailleurs, il faut souligner que ce

³¹² Le premier projet de loi contre la discrimination, qui inclut la discrimination pour orientation sexuelle, est présenté au Parlement seulement quelques mois après cette sentence, en mars 2015.

précédent judiciaire n'a pas visé une mère lesbienne quelconque, mais bel et bien une juge de la République, ce qui redouble l'impact de la sentence. Ainsi, le message pour celles qui partagent ce capital social est que personne n'est à l'abri, tandis que l'idée véhiculée pour celles qui ne le partagent pas, mais qui vivent une situation semblable, est que si une personne détenant un certain pouvoir n'a pas réussi à faire valoir ses droits, la défense des leurs propres droits en ce domaine est sans espoir. Cet arrêt judiciaire, avec ses conséquences rendues publiques, opère un « rappel à l'ordre » pour les lesbiennes de notre étude, particulièrement pour celles qui ont été mères à partir d'une relation hétérosexuelle précédente. Comme nous le montrerons plus tard, la menace, réelle ou imaginée, de se voir retirer la garde de leurs enfants est bel et bien présente dans leurs esprits. Par ailleurs, nous pouvons nous demander quel rôle a pu jouer ce précédent judiciaire dans l'organisation familiale des foyers lesboparentaux, notamment en ce qui concerne leur visibilité sociale. A partir d'une claire injonction dans sa construction, à savoir que lorsqu'on est lesbienne on doit scinder sa conjugalité de sa vie familiale, nous pouvons légitimement nous demander : Cet arrêt a-t-il pu opérer comme un censeur de la parentalité lesbienne pour certaines femmes ? Autrement dit, a-t-il pu favoriser leur invisibilité ?

Dans une lettre ouverte³¹³, Karen Atala évoquait ce qui, à ses yeux, aurait pu changer le cours des événements :

« Pendant le procès j'aurais pu mentir, j'aurais pu nier (son lesbianisme), mais en tant que juge, mon devoir éthique était de témoigner la vérité. En mentant, j'aurais pu épargner beaucoup de souffrance à mes enfants, j'aurais pu m'épargner ma propre souffrance... »

Dans ce registre, si la conjugalité, et la parentalité lesbienne, restent cantonnées à la sphère privée, elles ne sont (ne peuvent) pas être contestées³¹⁴. Ce « savoir », nous y reviendrons dans les chapitres suivants, semble inscrit dans la mémoire collective des enquêtées.

³¹³ <http://banderahueca.blogspot.fr/2009/05/jueza-atala.html>. *Ibid.*

³¹⁴ A partir des entretiens nous avons pu constater que si le lesbianisme n'est pas « affiché » publiquement, l'homoconjugalité et a fortiori l'homoparentalité sont pratiquement impossibles à prouver. Voir IIIème partie.

Encadré 3. Une sentence inédite

Le 24 février 2012, huit ans après les faits, la CIDH a rendu son verdict définitif dans le cas qui a opposé Karen Atala à l'Etat chilien. Sentence sans précédent dans la région, elle établit la responsabilité de cet Etat par rapport à plusieurs violations des droits. En termes généraux, la Cour reconnaît la responsabilité de l'Etat chilien dans la violation du droit à l'égalité et à la non-discrimination, consacré dans l'article 24, en lien à l'article 1.1 de la Convention Américaine des droits de l'Homme, à l'encontre de Karen Atala. De même, elle déclare la responsabilité de l'Etat chilien dans la violation du droit à l'égalité et à la non-discrimination à l'encontre des enfants. Par ailleurs, la Cour déclare l'Etat responsable de la violation du droit à la vie privée à l'encontre de Karen Atala et à la violation du droit d'être entendu par la justice, à l'encontre des enfants.

En ce qui concerne les réparations, la CIDH a ordonné à l'Etat chilien : i) d'apporter un soutien psychologique gratuit et immédiat aux victimes si elles le sollicitent, ii) la publication du résumé officiel de la sentence dans le Journal Officiel et dans un journal de circulation nationale et de la totalité de la sentence sur un site web officiel, iii) la réalisation d'un acte public où l'Etat reconnaît sa responsabilité internationale dans les actes invoqués, iv) la mise en œuvre de programmes et de cours permanents d'éducation et de formation pour les fonctionnaires publics au niveau national et régional, et particulièrement pour les fonctionnaires judiciaires, et v) le versement des indemnisations aux victimes, en réparation de dommages matériels et immatériels, ainsi que pour le remboursement de dépenses.

Source : Court Interaméricaine des Droits de l'Homme.

http://joomla.corteidh.or.cr:8080/joomla/index.php?option=com_content&view=article&catid=40:resumen&id=1612

Chapitre 3. Des lesbiennes. Ni ordre ni désordre

Notre hypothèse générale, c'est que les maternités lesbiennes au Chili se caractérisent par l'absence de discours structurants. En même temps, si les politiques et les discours officiels à travers leurs diverses institutions étatiques jouent un rôle indéniable dans la construction des subjectivités, y compris minorisées, il convient de s'interroger sur les contre-discours et les politiques subalternes émanant de l'organisation collective du minoritaire. L'analyse des articulations et des désarticulations entre les lesbiennes et les féministes, mais aussi entre ces premières et le mouvement homosexuel au sens large, vise à déceler l'existence ou l'absence de contre-discours pourvoyant une alternative à cette « non-structuration ». Nous allons voir que ces maternités s'inscrivent, au Chili comme dans beaucoup d'autres pays, dans un continuum de l'invisibilité lesbienne, nourrie elle-même par l'hétérocentrisme au sein du mouvement féministe et par l'androcentrisme à l'intérieur du mouvement homosexuel. Nous montrerons également que certains milieux associatifs lesbiens font usage de cette invisibilité, comme les mères lesbiennes de notre étude. Le choix majoritaire de ces dernières de ne pas militer dans les associations semble en grande partie découler, comme nous le verrons en fin de chapitre, de leur nécessité perçue de rester invisibles.

I. Des femmes pas comme les autres. La subsidiarité des revendications lesbiennes dans le mouvement féministe

L'histoire de l'organisation politique des lesbiennes au Chili est étroitement liée au féminisme. Le premier collectif lesbien, Ayuquelén, (« la joie d'être » en langue mapuche), naît en 1984, impulsé par deux événements majeurs : la Seconde Rencontre des Féministes Latino-américaines³¹⁵ et l'assassinat de Monica Briones, une lesbienne tuée à la sortie d'un bar à Santiago.

³¹⁵ Évènement qui a eu lieu au Pérou en 1983, et où la tenue d'un atelier sur le thème du lesbianisme et patriarcat aurait favorisé « la sortie du placard » de nombreuses participantes et la création de plusieurs organisations lesbo-féministes au niveau régional. Voir à ce propos Cecilia Riquelme, « Apuntes para la historia del MovimientoLésbico en América Latina », in: http://www.archivochile.com/Mov_sociales/mov_mujeres/doc_muj_otros/MSdocmujotros0015.pdf

Premier et unique référent du lesbianisme et du lesbo-féminisme au Chili pendant plusieurs années, *Ayuquelén* vise la remise en question de l'hétérosexualité obligatoire et entend apporter une réflexion à partir du lesbianisme au sein du mouvement social des femmes. Dans un premier temps, le groupe se constitue comme un collectif fermé qui mène notamment ses rencontres dans les domiciles de ses fondatrices et des nouvelles arrivées. A partir de 1987, il commence à fonctionner dans les locaux de la *Casa de la Mujer* « *La Morada* », une ONG très active pendant la dictature militaire et qui, selon le journaliste et activiste Victor Hugo Robles³¹⁶, rassemblait à l'époque l'aile la plus progressiste du féminisme chilien. Or les rapports entre *La Morada* et *Ayuquelén* se dégradent rapidement à partir d'un entretien donné par ce dernier, sans l'accord de *La Morada*, au magazine APSI, l'un des rares médias classés à gauche à l'époque. Cet entretien, réalisé par quatre membres du collectif, est apparu dans le numéro de juin de l'année 1987 sous le titre « Nous sommes lesbiennes par choix ». Dans l'article, les interviewées, dont les prénoms ont été changés, racontent leurs parcours et revendiquent un lesbianisme « politique » voué à bousculer la norme hétérosexuelle. Dans le numéro suivant, une lettre des coordinatrices de *La Morada* critiquant vivement leur démarche est publiée. Tout en réaffirmant la vocation de cette dernière à accueillir tous les groupes de femmes désireux de mener une réflexion collective, elles déplorent le traitement du sujet et dénoncent la supposée vulnérabilité à laquelle l'organisation aurait été exposée. Le ton de la missive, comme les extraits suivants l'attestent, est celui de l'interpellation :

« Nous considérons qu'un reportage sur un aspect de la sexualité humaine, comme c'est le cas de l'homosexualité féminine, nécessite une réflexion approfondie sur la société dans son ensemble. Or son traitement depuis une optique superficielle et sensationnaliste souvent empruntée par les médias, mais dans ce cas précis également par les interviewées, ne fait que renforcer les idées reçues et porter atteinte aux droits humains (...); si ce groupe a voulu rendre sa réalité « visible » de manière anonyme par peur de représailles de notre société répressive, il aurait dû considérer l'éventualité

³¹⁶ Victor Hugo Robles, *Bandera hueca: historia del Movimiento Homosexual de Chile*, Santiago, Editorial Cuarto Propio, 2008.

de ces représailles envers d'autres organisations telles que *La Morada*, travaillant publiquement pour toutes les femmes pour une société plus juste »³¹⁷.

Les féministes de *La Morada* accusent donc publiquement les lesbiennes d'*Ayuquélén* de manquer de fondement théorique, mais aussi d'avoir compromis la sécurité de toutes les activistes qui se réunissent sous sa protection. De leur côté, les lesbiennes défendent leur droit de parole et dénoncent la crainte des féministes de se voir « coller sur le dos » les stigmates du lesbianisme³¹⁸. Quoi qu'il en soit, la controverse précipite le départ d'*Ayuquélén* et signe le conflit « originel » entre le féminisme et le lesbo-féminisme.

Dans son étude sur la lutte des lesbiennes en Amérique Latine, Norma Mogrovejo³¹⁹ revient sur le positionnement paradoxal du mouvement féministe chilien, dont plusieurs des figures et théoriciennes sont en effet des lesbiennes. L'autrice souligne notamment la forte présence en son sein de représentations du lesbianisme « chargées d'anormalité, de déviance et d'illégalité » et déplore que les contributions de ce dernier aient été passées sous silence³²⁰.

Quant aux critiques « de fond » invoquées par les féministes, certains récits de militantes lesbiennes traduisent *a posteriori* leur désarroi à l'égard d'une exigence doctrinale des premières, jugée comme injuste et temporellement déplacée.

« À ce moment, les féministes nous interrogeaient sur les cadres théoriques que nous utilisions... Et même si j'exagère, les seuls cadres que je connaissais étaient ceux des

³¹⁷ Parmi ces organisations, nous pouvons souligner l'action de *Mujeres por la vida*, qui investit l'espace public pour rendre visible la mémoire des « disparus » de la Dictature.

³¹⁸ Le chroniqueur, artiste visuel et performeur Pedro Lemebel écrira des années plus tard qu'*Ayuquélén* a été doublement marginalisé, subissant « non seulement les agressions du patriarcat mais ayant été expulsé d'une organisation féministe, à une époque où le mélange des genres ne faisait pas bon ménage », pour ensuite conclure : « Maintenant ça n'a plus d'importance, les deux causes étant également stigmatisées ». Voir Pedro Lemebel, « Las Amazonas de la colectiva Ayuquélén », in Pedro Lemebel, *Poco Hombre, Crónicas escogidas*, Ed. Universidad Diego Portales, Santiago, Chile, 2013, p.115-116.

³¹⁹ Norma Mogrovejo, *Un amor que se atrevió a decir su nombre: La lucha de las lesbianas y su relación con los movimientos homosexual y feminista en América Latina*, Plaza y Valdés, 2000.

³²⁰ Elle souligne notamment la toute petite allusion à la contribution d'*Ayuquélén* et des autres collectifs lesbiens au mouvement féministe dans l'ouvrage *Una historia necesaria: Mujeres en Chile 1973-1990*, Edda Gaviola Artigas (et al.), *Una historia necesaria: Mujeres en Chile 1973-1990*, Ed. Akí & Aora Ed., Santiago de Chile, 1994.

toiles que je faisais... Nous étions en train de nous former et notre conviction intime était que les lesbiennes devaient faire partie du féminisme... »³²¹

Le féminisme était donc l'une des bases du lesbianisme qu'Ayuquelén préconisait, et son influence dans l'articulation des lesbiennes chiliennes et latino-américaines est incontestée. Or, comme le souligne Hernández³²², cette articulation qui aurait dû nourrir la lutte contre la subordination des femmes a été exposée à la cooptation des discours de la part des détentrices d'une « rigueur théorique féministe », de surcroît « hétéro-centrée », qui à ses yeux excluait les lesbiennes et infériorisait leurs identités et leur pratique politique. Les difficultés de parvenir à une alliance politique fructueuse sont aussi évoquées par l'activiste et journaliste Erika Montecinos³²³, dans un entretien accordé à la plateforme *Feministas Tramando*³²⁴:

« Les lesbiennes ont soutenu chacune des demandes des féministes, elles ont fait toutes les marches, tous les meetings, elles ont crié et elles se sont battues... mais à un moment donné certains collectifs de lesbiennes ont exigé aussi l'inclusion de leurs pétitions [...]. Mais il était plutôt clair que certaines féministes n'avaient pas rompu avec les préjugés de l'hétéro-patriarcat et, à son image, elles ont refusé d'être amalgamées avec ce collectif. C'est ainsi que les lesbiennes ont pris leurs distances, en comprenant qu'il leur fallait organiser leur propre lutte, sans renoncer pour autant aux bases du féminisme ».

Au cours des années suivantes, nombre d'associations et de collectifs lesbiens voient le jour. En 1994, naît la *Coordinadora Lésbica*, qui rassemble plusieurs d'entre eux, jouera un

³²¹ Le récit est de Susana Peña, l'une des fondatrices d'Ayuquelén. Cité par Anatolia Hernández et Freya Schneider, « ¿Heterocéntricas o diversas? Descripción de algunos fragmentos políticos lesbofeministas y de su relación con el movimiento feminista asociado a la heterosexualidad », Communication lors du Séminaire « Penser la política, hacer feminismo », Museo de Arte Contemporáneo, Santiago, 6 juillet 2010.

³²² *Ibid.*

³²³ Constatant l'invisibilité des problématiques lesbiennes dans les médias, Montecinos a fondé l'association Rompiendo el Silencio (RS) en 2002, créant notamment une revue digitale. Actuellement, RS est l'un des principaux référents du militantisme lesbien au Chili.

³²⁴ Féministes « conspiratives ». Tamara Vidauzárraga, entretien avec Erika Montecinos, « Entre feminismo y lesbianas hay respeto, pero distancia », 2006, sur la plateforme *Feministas tramando*. In: http://www.feministastramando.cl/index.php?option=com_content&task=view&id=188&Itemid=75

rôle significatif dans l'organisation de la Septième Rencontre Féministe d'Amérique Latine et des Caraïbes, qui a eu lieu à Cartagena (Chili) en 1996.

Parallèlement, le féminisme local se heurte à ses propres fractures internes. Alors qu'on assiste pendant la dictature à un grand rassemblement d'un mouvement de femmes populaires et d'un mouvement féministe en pleine expansion, le retour d'un système démocratique formel marque une inflexion significative dans ce processus. Comme le note Nicole Forstenzer³²⁵, cette mobilisation rassemble des femmes de milieux très divers autour de l'objectif unitaire du renversement de la dictature, puis progressivement de la remise en question des rapports hommes-femmes dans l'espace public comme dans la sphère privée. Que ce soient les *pobladoras*³²⁶ qui organisent la survie dans les quartiers, les organisations de proches de détenus disparus et des organisations politiques comme les associations féministes, le mouvement « rassemble alors toutes ces positions et identifications catégorielles, au terme d'un travail de conscientisation et de réappropriation du féminisme par les femmes des classes populaires »³²⁷. Or, la fin de « l'état d'urgence » fait ressurgir dans toute son ampleur la distinction entre mouvement de femmes et mouvement féministe. Avec la professionnalisation et l'institutionnalisation de certains secteurs du féminisme, les femmes occupant des positions sociales « marginales » – des classes populaires, des organisations avec des revendications ethniques, des associations de lesbiennes – se sentent délaissées par l'action publique et repoussées de la promesse égalitaire³²⁸. Les positions divergentes entre le maintien d'une position d'autonomie ou d'intégration dans les rangs de la politique officielle (partis, État) ou la collaboration avec celle-ci depuis la société civile (ONGs, fondations, etc.), signent finalement la division entre féministes « institutionnelles » et féministes « autonomes »³²⁹.

³²⁵ Nicole Forstenzer, *Politiques de genre et féminisme dans le Chili de la post-dictature, 1990-2010*, Thèse de doctorat, Paris 1 (IEDES), 2011.

³²⁶ Le terme désigne notamment les « maîtresses de maison » des campements ou des territoires occupés par des personnes de classes populaires mal logées, qui sont devenues activistes à leur insu pour défendre leurs droits.

³²⁷ Nicole Forstenzer, *op. cit.*

³²⁸ Notamment avec la création d'une agence étatique chargée de la promotion des droits des femmes en janvier 1991, le Service national de la femme (Servicio Nacional de la Mujer- SERNAM).

³²⁹ A propos de la cooptation des discours au sein du féminisme, voir Margarita Pisano et Andrea Franulic, *Una historia fuera de la historia. Biografía política de Margarita Pisano*, Santiago, Editorial Revolucionarias, 2009.

Evidemment, ces tensions n'épargnent pas les lesbiennes. Traversées par ces confrontations et restant pour des raisons historiques (et politiques) plus proches de l'autonomie, elles continuent de s'investir dans la lutte féministe mais, comme le souligne Hernández, « sans perdre leur statut de subalternes dans le mouvement »³³⁰. Le manque de soutien des féministes hétérosexuelles est ainsi évoqué dans un blog du collectif *Ideas sin género*³³¹ :

« Le 8 mars 2006 Michelle Bachelet assumait la Présidence du Chili. Le même jour, le lesbianisme local organisait une activité autogérée pour financer la Première Rencontre Lesbienne au Chili (...) En plein débordement émotif, Vicky Quevedo³³² annonçait depuis la scène installée en pleine *Alameda*³³³ que les lesbiennes étaient là, rapportant à l'assistance leur slogan : « Droits des humaines, droit des lesbiennes ». Cependant, un nombre important de lesbiennes n'était pas là, puisqu'elles préparaient l'évènement du soir destiné à recueillir des fonds pour l'EFLAC³³⁴. Les féministes qui fêtaient l'élection de Bachelet ce 8 mars se sont faites rares à *La Habana Vieja*, lieu fixé par les lesbiennes-féministes pour cet important rendez-vous ».

Mais la distance entre les féministes et les lesbiennes-féministes n'est pas que géographique. Pour ces dernières, le nœud de la division entre les deux mouvements a une seule cause : la question lesbienne n'arrive pas à percer l'action politique du mouvement féministe, à qui on reproche *in fine* de renforcer l'invisibilité des lesbiennes.

« Pendant les années deux mille le mouvement féministe s'est uniquement mobilisé en réaction à la sentence de la Cour Suprême contre Karen Atala. D'autres affaires comme celles d'étudiantes lesbiennes expulsées de leurs lycées ou de professeurs licenciées à cause de leur lesbianisme (dont certaines ont été présentées devant la Cour

³³⁰ Anatolia Hernández et Freya Schneider, *op. cit.*

³³¹ Plataforma lesbiana Ideas sin género. « Los inicios del movimiento lesbico en Chile ». <http://ideasingeneroideasdetodaindole.blogspot.fr/2011/05/i-inicios-del-movimiento-lesbico.html>

³³² Figure du lesbianisme local, elle est fondatrice du Forocudadano, un programme citoyen diffusé principalement dans des radios locales autogérées.

³³³ Principale avenue de la capitale.

³³⁴ Encuentro feminista latinoamericano y del Caribe.

Interaméricaine des Droits de l'Homme) n'ont pas trouvé le même écho chez les féministes »³³⁵.

En effet, le droit de garde de cette mère lesbienne – de surcroît une femme jouissant d'une position socioprofessionnelle légitime – semble avoir fédéré les féministes chiliennes bien plus que d'autres violations de droits fondamentaux des lesbiennes³³⁶.

II. Les lesbiennes dans la lutte des minorités sexuelles

Au Chili, la lutte pour l'égalité entre les sexualités a été historiquement menée par des organisations à forte prédominance masculine. Ces organisations se sont formées en partie à partir de l'urgence imposée par le VIH/SIDA qui a touché de plein fouet la population homosexuelle masculine. La nécessité de s'organiser face à la faible réponse étatique à l'égard de l'épidémie les a dotés de compétences et d'outils essentiels pour mener leurs actions politiques. Par ailleurs, les gays ont été traditionnellement la cible privilégiée de l'homophobie culturelle et de l'homophobie étatique, poussant cette population à la mobilisation de ressources pour obtenir, entre autres, l'abrogation en 1998 d'un article du Code pénal qui criminalisait la pratique de relations sexuelles anales entre hommes de plus de 14 ans, même avec un consentement mutuel et en privé. En revanche, les rapports sexuels lesbiens, même s'ils sont susceptibles d'être punis dans l'état actuel du droit, s'avèrent moins visibles et lisibles dans l'espace public. Quant aux organisations créées par des lesbiennes, elles se font plus rares et gravitent très peu dans le champ du social et de la politique. La disparition progressive de ces associations, y compris des collectifs emblématiques, atteste de cette invisibilité.

³³⁵ Anatolia Hernández, *op. cit.*

³³⁶ La maternité et les droits « essentiels » qui en découlent étant un vieil étendard de la perspective dite différencialiste.

1. Petite histoire du mouvement homosexuel

Dans ses écrits sur le mouvement homosexuel au Chili, Victor Hugo Robles³³⁷ rend compte de l'état embryonnaire des mobilisations des minorités sexuelles au cours des années soixante-dix. L'absence d'organisation et de visibilité de ces groupes, au-delà de la présence de quelques figures de cette diversité, chargées d'animer la bohème dans certains locaux emblématiques de la capitale, est une évidence. D'après son récit, la première protestation des homosexuels et des travestis aurait eu lieu en avril 1973, à peine quelques mois avant la chute du président Allende. Environ vingt-cinq personnes des couches populaires se seraient réunies sur la Place d'Armes³³⁸, dénonçant les abus policiers dont elles étaient l'objet : détentions arbitraires, mais aussi le fait de se faire brutaliser dans les commissariats où souvent leurs têtes étaient rasées. Ce geste fortement connoté cherchait non seulement à les humilier, mais aussi et surtout à marquer leur déviance. Le traitement médiatique de cet événement (sur le ton de la moquerie) aurait, selon Robles, contribué à prolonger ces violences, sans que les propos tenus par l'aile conservatrice se distinguent de ceux de l'aile progressiste³³⁹.

Quoi qu'il en soit, l'avènement de la dictature étouffe l'élan émancipateur et signe tant la fin de la bohème (par l'imposition du couvre-feu) que l'impunité des pouvoirs publics, qui multiplient les persécutions et les violences à l'encontre des homosexuels, mais aussi des travestis et des prostituées. Si des groupes avec un semblant d'organisation émergent dans les années quatre-vingt, ils visent plus à la socialisation gaie qu'à la politisation du sujet homosexuel. Certains d'entre eux, comme l'association *Integración*, disparaissent aussitôt, d'autres, comme *Ayuquelén*, portent le germe de la contestation politique. L'irruption du SIDA et la lenteur d'une réponse étatique propulsent dans le même temps la création d'organisations comme la *Corporacion Nacional del SIDA*³⁴⁰, qui ont pour but premier d'enrayer l'épidémie dans la population homo-bisexuelle masculine.

³³⁷ Robles, *op. cit.*

³³⁸ Lieu de rassemblement habituel du centre-ville, elle est entourée de plusieurs bâtiments historiques, dont la Cathédrale de Santiago.

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ ONG créée en 1987 et toujours active, désormais sous le nom Acciongay.

En parallèle, l'installation du modèle néolibéral permet la création des lieux de rencontre proprement homosexuels, qui tout en étant tolérés sont particulièrement surveillés. Ils créent, à l'instar d'autres ghettos urbains, une frontière étanche entre les homosexuels aisés – les « gays » – et ceux issus des couches sociales populaires³⁴¹.

L'organisation politique des homosexuels est donc sommaire à cette époque et leurs éventuelles revendications pèsent très peu dans les discours publics. Ce n'est qu'à la fin de cette décennie qu'elles font irruption, notamment avec *Las Yeguas del Apocalipsis*³⁴², duo politico-artistique qui, à travers des actions « coup de poing », dénonce non seulement l'oppression homosexuelle, mais avec elle, toutes les autres oppressions en cours dans le pays.

Encadré 1. Les actions performatives dans la lutte politique contre l'oppression

La performance s'est érigée comme l'une des armes privilégiées pour percer l'obscurantisme et le statu quo qui s'étaient imposés dans la société chilienne.

Las Yeguas del apocalipsis, duo créé par l'artiste visuel Francisco Casas et le chroniqueur Pedro Lemebel, est une référence incontestable pour le mouvement homosexuel chilien. Il a mené des actions diverses dans l'espace public, interpellant de manière transgressive toutes les sphères du pouvoir. Entre les années 1988 et 1991, il soutient plusieurs mobilisations sociales et s'invite à de nombreuses manifestations publiques. Ainsi par exemple, le duo fait irruption, nu sur un cheval, à l'Université du Chili pendant une grève d'étudiants. L'action, qui parodiait l'iconographie du militaire/conquérant, revendiquait l'entrée des minorités sexuelles mais aussi sociales à l'Université, et fut baptisée la « Refonte de l'Université du Chili ». A la même période, le duo intervint lors d'une représentation dans un théâtre de la capitale. Cet événement réunissait politiciens, intellectuels de renommée et artistes, dans le cadre de la présentation des politiques culturelles prônées par le futur gouvernement. Au milieu de l'un des discours de la soirée, les deux hommes – en talon,

³⁴¹ Les lieux de rencontre lesbiens sont apparus plus tard, avec l'extension du capitalisme et les nouveaux modes de consommation. .

³⁴² En allusion aux chevaliers de l'apocalypse. Le mot yegua en espagnol (jument en français) renvoie en même temps à la figure de l'homosexuel « folle ».

habillés de corsets et couverts de somptueuses fourrures – montèrent sur scène et déployèrent une toile avec pour slogan : « Homosexuels pour le changement ».

Dans la lignée de ces deux précurseurs, un jeune homosexuel militant crée en 1997, en pleine période de tensions liées à une transition démocratique saturée de compromis, un personnage connu comme « le Che des gays », en allusion au révolutionnaire argentin Ernesto « Che » Guevara. Il s'invite alors à de nombreuses manifestations publiques et interpelle toutes les positions hégémoniques dont la passivité de l'État chilien à l'égard des responsables politiques de la dictature, qui jouissent, à l'image de Pinochet devenu sénateur « par intérim », d'une totale impunité. L'une des apparitions les plus remarquées de ce personnage a eu lieu à l'occasion de l'inauguration du Salon du Livre de cette même année. Avec son béret caractéristique, ses cheveux longs et son intense rouge à lèvres, le Che est monté sur scène, sur fond d'hymne national et à la stupéfaction des autorités présentes, a dansé une cueca – la danse traditionnelle chilienne – tout en criant : « Jugement à Pinochet »³⁴³.

En juin 1991, à l'approche de la transition démocratique, la tenue d'un atelier de droits civiques par un groupe d'homosexuels de la capitale à la Corporation Nationale du SIDA, puis la tenue d'un premier congrès réunissant un groupe plus important, marquent la création de l'organisation de la diversité sexuelle au Chili la plus visible jusqu'à nos jours : le Mouvement pour la Libération Homosexuelle (MOVILH). Le rassemblement de ces acteurs, qui auparavant militaient majoritairement dans des partis de gauche et des associations sociales ayant lutté contre la dictature militaire, a favorisé l'émergence de la « question gaie » dans le débat politique national³⁴⁴.

Tout juste constitué, ce mouvement s'attache à réaliser en amont un diagnostic des besoins, puis à dispenser des ateliers de « conscientisation » chez les homosexuels. Une première étude sur la sexualité des gays est ainsi pilotée par l'association, suivie d'ateliers éducatifs sur la sexualité, la politique et les droits humains des minorités sexuelles³⁴⁵. La visibilité médiatique, la recherche de financement et de soutien public au sein des partis

³⁴³ Ce n'est que l'année suivante que Pinochet fut arrêté à Londres, accusé par des tribunaux espagnols de crimes contre l'humanité. Il mourra néanmoins sans avoir été jugé, ni au Chili ni ailleurs.

³⁴⁴ Juan Pablo Sutherland, *Nación marica*, Santiago, Ripio Ediciones, 2009.

³⁴⁵ Victor Hugo Robles, *op. cit.*

politiques sont également des objectifs affichés de l'organisation. Dans un climat politique marqué par des négociations complexes entre les civils arrivés au pouvoir et les militaires qui le quittent, la « cause » des homosexuels a peu de résonance et les soutiens partisans se font rares. Hormis quelques élus.es à titre individuel, le MOVILH peine à percer dans l'espace public. Dans ce contexte, sa participation en mars 1992 à une grande marche convoquée par des organisations qui défendent les Droits de l'homme dans le cadre de la publication du Rapport Rettig³⁴⁶ assure l'émergence de l'association dans le camp médiatique. Son ralliement à d'autres « causes » sera également un marqueur de ce MOVILH de la première heure. Enfin, un financement certes inattendu³⁴⁷ le propulsera vers une visibilité et une professionnalisation croissantes et dotera l'organisation d'un lieu physique pour fonctionner. Multipliant ses actions, le MOVILH impulsera également la création de divers collectifs et associations dans tout le pays. Mais les tensions, apparues assez vite au sein de l'organisation, ne font que s'exacerber au fil du temps. A l'hétérogénéité des militants qui la composent et qui provoque de forts désaccords internes, s'ajoutent des accusations de manque de représentativité de plusieurs collectifs qui se sentent délaissés³⁴⁸. Sept ans après sa création, certains de ses militants cherchent à renouer avec les valeurs d'origine du mouvement et créent le Mouvement Unifié des Minorités Sexuels (MUMS). Cette organisation entend diversifier ses actions (en articulant notamment des pôles thématiques tels que droits humains, communication, éducation et prévention), ainsi que favoriser des lignes de travail avec d'autres collectifs, notamment lesbiens et transsexuels. Parallèlement, un nouveau MOVILH (qui désormais inclut le mot « intégration » dans son sigle) est fondé par les dissidents de l'ancien rassemblement, renouvelant ainsi la fracture au sein du mouvement. Son leader, Rolando Jiménez, est notamment accusé par ses détracteurs de développer une approche vouée à « blanchir » l'homosexualité³⁴⁹ et à l'intégrer au modèle social hégémonique, sans chercher à produire de transformations culturelles. Visant le changement juridique comme

³⁴⁶ La Commission Rettig, du nom de son président, était l'organisme chargé d'enquêter sur les violations des Droits de l'Homme pendant la dictature militaire.

³⁴⁷ Il s'agit d'un don très généreux de la congrégation de religieuses catholiques Zusters Van Liefde, également mécène d'autres organisations sociales en Amérique Latine.

³⁴⁸ Tandis que les frictions internes sont notamment liées au malaise de certains membres vis-à-vis du leadership « autoproclamé » de Rolando Jiménez, qui incarne l'aile la plus conservatrice du mouvement, les accusations d'autres collectifs se concentrent sur la question de la gouvernance (gaie) du mouvement, perçue comme peu ou pas sensible aux problématiques des autres minorités sexuelles, particulièrement des lesbiennes et des trans.

³⁴⁹ L'association se désolidarise en effet des autres groupes minoritaires (comme les collectifs transgenres) et renonce à mener un travail autour des problématiques liées au VIH/SIDA, considérant que ces approches font obstacle à l'intégration des homosexuels.

objectif ultime de la mobilisation et se démarquant des autres forces sociales, il aurait, pour certains, renoncé à jouer un rôle dans la remise en question du modèle néolibéral³⁵⁰.

Si, de ces deux associations, la première se proclame héritière légitime du MOVILH historique, c'est le nouveau MOVILH qui jouira davantage d'une certaine légitimité et d'une notoriété publique. S'invitant à tous les débats, l'organisation et notamment Jiménez, l'homme qui l'incarne, devient l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ainsi qu'un acteur incontournable dans la médiatisation des revendications homosexuelles, qui d'ailleurs ne font pas toujours l'unanimité au sein dudit mouvement homosexuel. Parmi les stratégies privilégiées de ce MOVILH se trouvent les dénonciations des discriminations, les campagnes « coup de poing » dans l'espace public, l'impulsion des actions en justice et notamment le lobbying auprès des partis politiques en vue d'obtenir des évolutions législatives.

Les collectifs lesbiens

Après Ayuquelén, plusieurs collectifs lesbiens ont vu le jour, ainsi que des tentatives d'articulation politique entre eux. La *Coordinadora lesbica*, et plus tard le *Bloque lesbico*, tentent de fédérer les diverses actions émanant de ces groupes. Or, les clivages entre celles qui préconisent l'autonomie et celles qui prônent un dialogue avec les institutions, spécifiquement les partis politiques et les pouvoirs publics, finissent par les désarticuler.

Contrairement au versant gai du mouvement homosexuel chilien, le militantisme lesbien se caractérise par une faible organisation, où la multiplicité des stratégies portées par des collectifs divers rend les connexions difficiles. Ces groupes se constituent rarement en associations, privilégiant des structures plutôt horizontales (où la professionnalisation, assimilée à une « institutionnalisation », est rejetée) et une autonomie programmatique vis-à-vis d'autres collectifs déjà constitués. Comme le suggère Toli Hernández³⁵¹, en général ces

³⁵⁰ Juan Pablo Sutherland, *op. cit.*

³⁵¹ Entretien personnel à Anatolia Hernández, Santiago du Chili, Mars, 2013. Anatolia est une activiste lesbienne et féministe, avec un long parcours dans le militantisme. Elle a été présidente du MUMS entre les années 2007 et 2010, première femme lesbienne à occuper cette fonction. Elle a également été membre actif d'ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association), jusqu'à l'année 2013. Au moment de l'entretien, elle participe au collectif qu'elle a cofondé : Ideas sin género (Idées sans genre), et réalise un master en études latino-américaines à l'Université du Chili.

collectifs « existent » parce qu'une personne ou un petit groupe de personnes s'investit, puis disparaissent, faute de relève :

« C'est vrai que les organisations lesbiennes ont du mal à se consolider...Un des éléments qui caractérise les collectifs qui ont disparu est le fait qu'ils se sont formés à partir de leaderships qui reposaient sur de personnalités fortes, – ça a été par exemple le cas de TEL³⁵² et de Las Otras familias –, où lorsque ces personnes s'en vont ou que le couple se brise, le groupe disparaît. Je crois qu'aujourd'hui il y a quand même une conscience accrue de ce phénomène, et qu'il y a des gens dans les différents groupes qui s'attachent à récupérer et à analyser notre histoire, mais aussi à alerter sur cette problématique... C'est par exemple ce qu'on a tenté de faire lors de la Rencontre lesbo-féministe en 2007. Nous avons tiré la sonnette d'alarme pour que la désarticulation qui a suivi après la Rencontre féministe à Cartagena en 1996 – qui a signé la disparition de la *Coordinadora Lésbica* – ne se reproduise plus. »

Quoi qu'il en soit, la liste des collectifs et des réseaux lesbiens disparus ne cesse de s'allonger³⁵³, alors que leurs demandes, tant au sein des mouvements mixtes de la diversité sexuelle que du féminisme, ne sont toujours pas d'actualité. À défaut de convergence entre ces différentes luttes se juxtapose en effet l'absence d'un agenda lesbien, moins reconnaissable au Chili que dans d'autres pays de la région. En ce sens, Hernández³⁵⁴ attire l'attention sur « le silence ou le manque de positionnement des lesbiennes autour de l'agenda « Genre et égalité d'opportunités »³⁵⁵, qui devrait au moins énoncer la diversité et la multiplicité des femmes »³⁵⁶. Au-delà d'un agenda convergeant, cette chercheuse et activiste fait état d'« intérêts récurrents » des lesbiennes, parmi lesquels figureraient la santé, l'éducation et la famille. Or, la question de la visibilité serait encore et toujours « le » sujet qui marque le positionnement stratégique des organisations émergentes, au détriment de

³⁵² Il s'agit de l'ONG « Trabajos y Estudios Lésbicos », qui a disparu au milieu des années 2000.

³⁵³ A ces disparitions s'ajoutent celles de programmes de radio emblématiques tels que Triángulo Abierto, le premier programme radiophonique des gais et des lesbiennes, et Ama-Zonas, Cuando cae la noche, Ni santas ni putas, créés par des lesbiennes.

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ A partir de l'année 1994, la question de l'égalité hommes-femmes devient une affaire d'État. Elle se traduit notamment par l'élaboration de stratégies visant à réduire les inégalités (salariales, sanitaires, sexuelles, etc.) envers les femmes.

³⁵⁶ *Ibid.*

politiques « dures » visant à répondre de manière adaptée aux nécessités spécifiques des lesbiennes :

« C'est la politique de la visibilité et ce genre de politiques -plus molles- qui se sont imposées dans l'espace public. Les politiques dures, qui nomment les lesbiennes et leurs besoins, commencent à se forger à partir d'espaces plus restreints : syndicats, CUT (centrale unitaire des travailleurs), monde académique, entre autres. Malheureusement, elles peinent à rassembler des acteurs, y compris des lesbiennes militantes (...) Ces positionnements sont complexes et ne font pas toujours avancer les choses. Par exemple il est difficile de séduire de nouvelles sympathisantes à partir d'un discours très radical, prôné par plusieurs collectifs, et qui interpelle au lieu de convoquer. Je pense notamment à la jeune fille qui arrive avec la problématique de s'accepter en tant que lesbienne et qui est confrontée d'emblée par le groupe à son hétéronormativité intériorisée »³⁵⁷.

Mais au-delà du leadership et des positionnements stratégiques, d'autres problématiques entourent les collectifs lesbiens. Ils peinent à se financer et n'ont pas, dans la majorité des cas, de locaux physiques, dépendant parfois d'ONG ou d'autres associations pour se réunir. La diffusion des idées ainsi que le recrutement de militants se pratiquent davantage par le bouche à oreilles, les réseaux sociaux tels que les blogs, *facebook* ou *twitter* jouant également un rôle significatif dans leur fonctionnement. Or, la plupart du temps, il s'agit de groupes fermés qui sont peu visibles pour les non-initiiées.

L'irruption d'IGUALES

Dans le panorama actuel des associations, l'apparition de la Fondation *IGUALES*³⁵⁸ en 2011 vient reformuler le scénario et les rapports de pouvoir au sein du mouvement homosexuel. Créée entre autres par l'écrivain Pablo Simonetti - romancier à succès et connu du grand public - en réponse à l'abandon du projet d'union civile par l'administration

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ Égal.es

Piñera³⁵⁹, elle jouit très vite d'une certaine notoriété publique. Ses membres fondateurs -parmi lesquels se trouve l'ingénieur Luis Larraín, fils du sénateur de droite Hernan Larraín-, proviennent en effet des couches sociales supérieures et évoluent dans des milieux socioprofessionnels privilégiés, faisant jouer leurs contacts dans les sphères de pouvoir³⁶⁰. Symboliquement, *IGUALES* se situe à l'opposé de l'image véhiculée par MOVILH et par sa figure emblématique Rolando Jiménez, personnage controversé et très médiatique, qui produit souvent un certain rejet dans la classe dirigeante. Contrairement à ces derniers, *IGUALES* n'a pas été contraint d'infiltrer ces milieux, puisqu'ils lui étaient familiers. L'association, munie des « bons outils », s'érige ainsi comme l'interlocuteur privilégié de ces hautes sphères, mettant fin à l'hégémonie de MOVILH.

Pour Toli Hernández³⁶¹, ce rééquilibrage des forces s'explique ainsi :

« A la caricaturale opposition entre les bons et les mauvais gays (MOVILH et MUMS)³⁶² vient s'ajouter une nouvelle hiérarchisation fondée sur l'appartenance de classe et les réseaux des leaders de ce nouveau collectif... Du coup toute image de perversion qui pouvait encore rester est évacuée : ils sont beaux, riches et ne vivent pas avec le VIH »³⁶³.

Se positionnant en tant qu'association mixte de la diversité sexuelle (avec un conseil et une équipe quasiment paritaire en termes de genre, même si ses « têtes d'affiche » sont des hommes gais), *IGUALES* s'invite donc dans la lutte contre les discriminations, obtenant des financements et fédérant autour de ses revendications plusieurs personnalités de la vie publique. Acteur incontournable pendant les débats parlementaires à propos de l'accord

³⁵⁹ Si le candidat Piñera s'est engagé explicitement à faire passer une loi dans cette direction, le président a rapidement renoncé à cause de la vive opposition de son partenaire de coalition, le parti d'extrême droite Union Démocratique Indépendante (UDI).

³⁶⁰ Le conseil consultatif de l'association est composé de plusieurs personnalités publiques : des politiciens, des universitaires et plusieurs leaders d'opinion.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² Rhétorique qui s'installe au moment des frictions qui divisent les deux collectifs. Tandis que MUMS préconisait le rassemblement d'un large éventail de « dissidences » (y compris trans), MOVILH se serait adonné à redorer l'image des homosexuels, s'écartant des modèles trop transgressifs.

³⁶³ Ou du moins ne portent pas cette charge symbolique supplémentaire qui a caractérisée la création d'autres associations LGBTI. Sur les enjeux des stratégies dites du pinkwashing, voir notamment Alexandre Jaunait (*et al.*), « Nationalismes sexuels ? », *Raisons politiques*, 2013, no 1, p. 5-23.

d'union civile (AUC) récemment promulgué, légitimant les conjugalités homosexuelles et par-delà les unions hétérosexuelles hors-mariage, cette association a en effet réussi à franchir certains blocages. Son lobbying est à l'origine de l'une des modifications majeures de la loi, bien que purement symbolique : l'inscription d'un nouvel état civil des contractants. A-t-on pour autant affaire à une nouvelle hégémonie au sein du mouvement homosexuel chilien, mieux placée pour mener à bien la lutte pour l'égalité ? Rolando Jiménez se défend :

« Je ne suis pas de la bourgeoisie, je n'ai pas non plus de titre universitaire, mais j'ai un leadership soutenu dans le temps... Et c'est pareil pour le MOVILH, nous ne sommes pas ABC1³⁶⁴, mais nous avons toutefois réussi à installer la question de la diversité sexuelle dans l'agenda politique, sociale et culturelle au Chili »³⁶⁵.

Avec un agenda particulièrement proche du MOVILH, *IGUALES* s'inscrit dans une forme de continuité dans l'histoire du mouvement homosexuel chilien, caractérisée notamment par une gouvernance gaie.

2. Le label gai et l'invisibilisation du lesbianisme

Au début des années quatre-vingt-dix, Ayuquelén fait partie des collectifs invités à participer aux débats organisés par le MOVILH, mais il se heurte à un agenda exclusivement focalisé sur la dérogation de l'article n° 365 du Code pénal, qui pénalisait les rapports sexuels entre hommes (il s'agissait en effet d'une lutte hautement symbolique, puisque dans les faits le délit de sodomie restait difficile à prouver). Les lesbiennes soutiennent la démarche même si elles ne sont pas directement concernées³⁶⁶, mais s'inquiètent des dérives des discussions au sein du mouvement. Les membres d'Ayuquelén dénonceront même « la mauvaise foi » de certains militants du MOVILH qui se seraient davantage investis à rendre visible cette

³⁶⁴ Dans la classification des niveaux socioéconomiques qui opèrent au Chili, ABC1 correspond à la catégorie la plus haute, c'est-à-dire au groupe qui concentre davantage de capital social et de biens matériels.

³⁶⁵ Entretien avec Rolando Jiménez dans l'Hebdomadaire *The Clinic*, 14 juillet 2014.

³⁶⁶ En effet, les rapports sexuels entre femmes sont à l'époque ignorés par la loi.

« omission » légale plutôt qu'à remettre en question les fondements hétéro-moralisateurs de la loi³⁶⁷.

Quoi qu'il en soit, la crainte des lesbiennes de se voir lésées avec les modifications dudit article, et qui les a amenées à se désolidariser de leur soutien³⁶⁸, s'est en effet concrétisée. Le texte modifié de la loi signale désormais que « la personne qui accède charnellement à un mineur de dix-huit ans du même sexe, sans que les délits de viol ou de *estupro*³⁶⁹ aient été établis, sera passible d'une peine de réclusion d'un degré minimal à moyen ». Ce n'est que lorsque l'article pénalisant la sodomie a été aboli que les activistes gais se sont attaqués à l'article 373 pénalisant les attentats à la pudeur. Alors que le premier article visait directement ce groupe, toute la communauté LGTB était en revanche visée par le 373, les personnes transgenres étant les plus exposées³⁷⁰.

Les rapports conflictuels ou de fragile entente entre l'activisme gai et lesbien peuvent aussi être observés dans le champ des actions publiques menées par les uns et les autres. L'organisation de *La otra marcha*³⁷¹ par les lesbiennes, dans le cadre de la Marche des fiertés³⁷² qui se tient annuellement, illustre bien ces tensions. Une démarche qui selon Montecino vise à mettre en avant leurs revendications tout en questionnant une action politique qui ne les nomme pas formellement :

« Nous n'avons rien à fêter... Tant que le système continuera de perpétuer la persécution des femmes qui choisissent d'exercer librement leur sexualité. Tant que les agressions ne disparaissent pas, les expulsions de lycéennes, de salariées, de toute femme lesbienne agressée dans son quotidien, nous n'aurons rien à fêter. Cela n'est

³⁶⁷ Mogrovejo rapporte le témoignage de Gabriela Jara, activiste d'Ayuquelén, dénonçant la mise en place par ces militants d'une campagne de posters ayant comme slogan « Au Chili, nous les gais sommes punis par la loi et les lesbiennes non. Pourquoi ? ». Norma Mogrovejo, *op.cit.*, p.172.

³⁶⁸ Entretien personnel à Anatolia Hernández, *op. cit.*

³⁶⁹ Défini par l'article 363 du Code pénal comme « l'accès charnel par voie vaginale, anale ou orale à une personne de plus de quatorze et de moins de dix-huit ans », l'abus se constituant à partir d'un profit personnel, à partir d'un état mental perturbé, d'une position d'autorité, du désarroi de la victime ou de son ignorance sexuelle.

³⁷⁰ Juan Carlos Garrido. « Diversidades en la transición: Homofobia y el movimiento LGBT en Chile, 1990-2000 ». *Historias que vienen*, Universidad Diego Portales (6), 2015, p.1-14.

³⁷¹ L'autre marche.

³⁷² Connue au Chili comme la Marche de la fierté gaie.

vraisemblablement pas compris par les camarades gais, qui se sont allégrement tournés vers ce « marché rose »³⁷³.

La *Otra Marcha* n'est toutefois pas organisée en marge de la marche « officielle », mais à ses côtés, occupant le même espace. La frontière symbolique s'avère perméable, traduisant toute l'ambiguïté contenue dans ces rapports de pouvoir.

Cette stratégie rappelle celle, maintes fois critiquée, du mouvement féministe, traversé par les tensions entre féminisme « institutionnel » et féminisme « autonome ». Schneider³⁷⁴, activiste lesbo-féministe qui considère que ces deux courants se renforcent avec une complicité « voilée », met justement en garde ses camarades de lutte contre les incohérences entre leurs discours et leurs pratiques, dénonçant notamment la subordination de « l'autonomie » aux territoires délimités par l'espace institutionnel. Transposée aux articulations du « mouvement homosexuel », cette alerte concernerait donc les lesbiennes militantes qui, en raison de leur manque de visibilité et peut-être aussi de leur faible pouvoir de rassemblement, risquent de compromettre leurs propres demandes.

Les débats suscités au sein du mouvement homosexuel autour du projet d'union civile (PUC) au milieu des années 2000 ont également pointé les divisions internes. Fortement impulsé par le nouveau MOVILH³⁷⁵, le projet a été à l'époque très critiqué et rejeté par nombre de collectifs gais, lesbiens et trans³⁷⁶. Ce texte est, pour certains, un vecteur d'homonormativité, et le fait qu'il soit porté principalement par des hommes gais, empêche une perception plus nuancée de ce groupe :

« Les lesbiennes de la Coordinadora Lésbica n'avaient pas, contrairement aux gays, d'ambitions réformistes telles que le mariage ou l'adoption. Personnellement, je ne voulais pas de l'État dans mon lit, et en tant que leader à l'époque, je n'ai pas donné priorité à ce genre de sujets. L'objectif était au contraire de faciliter

³⁷³ Tamara Vidauzárraga, *op. cit.*

³⁷⁴ Anatolia Hernández et Freya Schneider, *op. cit.*

³⁷⁵ Voir Chapitre 2.

³⁷⁶ Certaines d'entre elles étaient rassemblées au sein du Comité pour la non-discrimination, formé en 2003 pour coordonner les réponses aux discriminations contre les lesbiennes, les gays et les transsexuels.

« l’empowerment » des lesbiennes... Pour qu’elles exercent leurs droits en tant que citoyennes, sans demander la permission à qui que ce soit »³⁷⁷

Par ailleurs, pendant le Séminaire *Amar sin derechos*³⁷⁸, organisé par le MUMS et Amnesty International, plusieurs organisations se sont largement prononcées contre le texte du PUC, jugé comme un simulacre d’égalité. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver des mécanismes de protection de la vie privée des minorités sexuelles au Chili, elles déplorent le caractère restreint d’une loi qui, à l’instar du modèle néolibéral en vigueur, s’attacherait fondamentalement à la protection patrimoniale des couples concernés³⁷⁹. Tandis que certains militants pointent ces inégalités de classe, délaissant ceux qui ne détiennent ni capital ni biens, d’autres soupçonnent le projet de vouloir « normaliser » leurs vies sexuelles et affectives. Enfin, une partie des assistants, dont plusieurs mères lesbiennes présentes dans le public, critiquent vivement le fait que la famille ait été passée sous silence dans le projet et soulèvent plusieurs questions, telles que : « En quoi cette loi peut-elle nous protéger de nous voir retirer la garde de nos enfants par nos ex-conjoints ? », « A quoi bon être reconnues comme partenaires si nous ne sommes pas reconnues comme familles ? »³⁸⁰. La reconnaissance *a minima* des droits des homosexuels est ainsi largement rejetée par nombre de militants qui ne se voient nullement représentés dans le texte légal porté par le MOVILH.

3. La revendication homoparentale et son « genre »

Si la revendication du droit des homosexuels à avoir des enfants commence lentement à faire surface, la question de la maternité lesbienne a été relativement absente de l’agenda du mouvement homosexuel. A l’exception de l’association *Las Otras familias* (voir cadre ci-dessous), ni les associations lesbiennes ni les organisations les plus visibles de la diversité sexuelle (notamment MOVILH et IGUALES) ne se sont véritablement penchées sur le sujet, contribuant ainsi à son invisibilité.

³⁷⁷ Entretien de Rompiendo el silencio à l’activiste lesbienne Marloré Moran, Juillet 2008.

³⁷⁸ Séminaire « Aimer sans droits », 27 septembre 2006, Palacio Ariztía, Santiago du Chili.

³⁷⁹ Anatolia Hernández, « Arroz con leche, me quiero casar? ». *Revista Sociedad & Equidad*, no 3, Enero de 2012, p.261-269.

³⁸⁰ Notes personnelles prises lors du Séminaire « Amar sin derechos ».

Encadré 2. Las Otras familias ou la chronique d'une mort annoncée

Las Otras familias a été créée en 2004 à la suite de l'affaire Atala pour lutter contre les diverses discriminations subies par les femmes à cause de leur orientation sexuelle, militant également pour l'égalité de leurs droits à la maternité. L'association, « incarnée » par la juge Atala elle-même et sa compagne Emma De Ramon, a disparu en 2007, faute de renouveau dans sa direction.

A l'instar de l'APG (Association de parents gais), créée en France en 1986, Las Otras Familias fonctionne notamment avec une logique interne d'entre-aide, procurant des espaces d'échanges et d'interconnaissances entre ses adhérents, des personnes confrontées à des problématiques similaires, qui se retrouvent pour les partager mais aussi pour se « reconnaître » dans les autres³⁸¹. Au-delà d'un lieu de sociabilité, l'association constitue en ce sens un lieu de légitimation sociale pour ses adhérents. A l'espace d'entre-aide qu'elle propose s'ajoute ensuite une petite offre de services, en lien aux difficultés éprouvées par les membres du réseau. Ainsi, elle met en place divers types de soutien, spécifiquement psychosocial et juridique. Or, la logique « conviviale » du groupe qui caractérise l'association ne sera pas reformulée. Contrairement à l'APG (APGL depuis 1993, sigle qui inclut désormais les lesbiennes), Las Otras familias manquera son ouverture vers l'extérieur. Aucune stratégie mise en place ne permettra d'inscrire l'association dans une plus forte visibilité au sein de l'espace militant gai et lesbien³⁸² ou n'entraînera une production et une socialisation de savoirs autour de l'homoparentalité³⁸³. Aucun « groupe d'intérêt » homoparental ne germera de ce collectif.

³⁸¹ Pour Axel Honneth, la reconnaissance est un acte expressif par lequel la connaissance (acte cognitif non public) est conférée avec le sens positif d'une affirmation. La reconnaissance dépend donc des moyens de communication qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une « valeur » sociale. Voir Axel Honneth, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance », *Réseaux* 2005/1, no 129-130, p. 39-57.

³⁸² Visant l'établissement de contacts de caractère « politique » avec d'autres associations, sur la base de revendications communes.

³⁸³ Quant au rôle joué par l'APGL dans le champ politico-médiatique et dans la recherche en Sciences Sociales, voir Aschveen Peerbaye, (sous la direction de Jacques Comaille), *L'invention de l'homoparentalité : acteurs, arènes et rhétoriques autour de la filiation homosexuelle*, Mémoire pour l'obtention du DEA en Sciences sociales, Ecole Normale de Cachan, 2000, et Fernanda Artigas Burr, (sous la direction d'Éric Fassin) *L'homoparentalité : Sociologie de l'émergence d'un champ de recherches en Sciences Sociales*, Mémoire pour l'obtention du Master en Sciences Sociales, EHESS, Paris, 2008.

Analyser néanmoins la (ou les) forme(s) que cette revendication a prise(s) dans l'espace public permet encore une fois de soulever la question des rapports de pouvoir et des discours hégémoniques qui émanent dudit mouvement. La forte gouvernance gaie au sein des associations semble à ce propos jouer un rôle significatif sur les actions de revendication menées en ce domaine. Le lobbying des leaders des organisations auprès des législateurs et organismes compétents pour étendre l'adoption aux couples homosexuels et leur silence par rapport à l'accès des femmes lesbiennes à la PMA illustre particulièrement bien cet aspect. Certes, l'une des stratégies s'adresse à l'obtention d'un droit « paritaire » qui bénéficierait tant aux couples gais qu'aux couples lesbiens, tandis que l'autre ne concernerait que les secondes. Mais la nécessité d'exclure une lutte au bénéfice d'une autre s'impose-t-elle réellement ? Nous avançons l'hypothèse selon laquelle faire reposer la revendication homoparentale sur l'adoption vise notamment à rendre possible aux couples gais, – dépourvus d'un accès direct à l'engendrement – de devenir parents³⁸⁴. Paradoxalement, le fait de ne pas l'étendre aux autres modalités d'accès à la parenté et à la parentalité (telle que la PMA, pratiquée d'ores et déjà par certaines lesbiennes, notamment par celles des couches moyennes-supérieures), contribue à rendre ces familles invisibles³⁸⁵.

Un autre exemple récent de choix stratégique fait par le MOVILH illustre également l'asymétrie dans ses actions revendicatives. Il s'agit du lancement d'un livre illustré, *Nicolás tiene dos papás*, qui a relancé dans la sphère publique la question de la parentalité homosexuelle³⁸⁶. L'ouvrage, une première au Chili, a été officiellement présenté comme « un matériel pédagogique visant à sensibiliser l'opinion publique et notamment les enfants à la diversité familiale au Chili »³⁸⁷ mais aussi à « apporter de la reconnaissance et du respect des

³⁸⁴ Tandis que les lesbiennes peuvent contourner la norme procréative pour devenir mères (voir chapitre « devenir mère »), le droit chilien interdit explicitement la gestation pour autrui.

³⁸⁵ A travers une timide lettre publique apparue dans le journal quotidien *La Tercera* en juin 2014, l'association lesbienne « *Rompiendo el Silencio* » appelait les autorités à se pencher sur la question de la filiation homosexuelle au-delà de l'adoption, permettant notamment l'accès des lesbiennes aux programmes publics de fertilité et la reconnaissance des enfants nés par ce biais. <http://www.rompiendoelsilencio.cl/revistadigital/la-adopcion-no-es-la-unica-diversas-tipos-de-maternidad>.

³⁸⁶ L'ouvrage a reçu un financement de l'Union Européenne et de l'Ambassade des Pays-Bas et a été soutenu par la JUNJI (qui est l'organisme national des crèches) et la Faculté des Sciences Sociales de l'Université du Chili.

³⁸⁷ Interview de Rolando Jiménez, leader du MOVILH, sur la chaîne de télévision CNN, <https://www.youtube.com/watch?v=cBEIEnAOIg8/2014/1027>

familles homoparentales qui existent au Chili »³⁸⁸. Or, l'histoire qui met en scène sous forme de conte un petit garçon élevé par un couple gay³⁸⁹ apparaît plutôt en décalage avec la réalité de la parentalité gaie et lesbienne au Chili : non pas que ces familles n'aient pas d'existence, mais en raison de leur rareté dans un panorama homoparental marqué par un accès bien plus privilégié des lesbiennes à une maternité partagée que des gays à une paternité à deux. Que révèle donc ce choix politique ? S'agit-il véritablement de rendre visibles ces « familles diverses » ? Qu'en est-il des familles lesboparentales ? La configuration choisie ne relève-elle pas d'un désir parental de (certains) gays plutôt que d'une pratique sociale en œuvre ?

Ces interrogations ne remettent nullement en question la légitimité du désir d'enfant chez les gays, mais soulignent le mécanisme par lequel une organisation décide de rendre visible l'une de ses revendications, à nos yeux en continuité avec sa gouvernance masculine. Par ailleurs cet ouvrage, s'il a attiré la colère des secteurs conservateurs³⁹⁰ qui sont même allés en justice pour empêcher sa diffusion, apparaît néanmoins, paradoxalement, comme vecteur d'hétéronormativité. En effet, si l'histoire montre la réalité d'un enfant qui reconnaît et valorise sa vie avec ses deux papas, elle fait émerger en parallèle le personnage de la mère de Nicolas (qui rend régulièrement visite à la famille), la plaçant comme une figure centrale de la parentalité. Cette complémentarité dans l'exercice parental est-elle donc indispensable ? Ne peut-on pas élever normalement un enfant en l'absence de cette différence des sexes ? Dans la démarche entreprise, le MOVILH n'est-il pas en train de préconiser une manière acceptable de faire famille lorsqu'on est homosexuel ? N'est-il pas alors en train de cautionner la norme hétérosexuelle dans la parenté et dans la parentalité ? Ou aurait-il succombé à la tentation de rassurer une certaine opinion publique, prise de panique à l'idée de voir instituée, par le biais des familles homoparentales, une « fabrique » d'homosexuels ? Quoi qu'il en soit, ni le message véhiculé par ce matériel éducatif ni son absence d'allusion aux familles formées par des mères lesbiennes n'ont été soulevés par d'autres associations, y compris lesbiennes, de la diversité sexuelle.

³⁸⁸ Interview d'Oscar Rementeria, porte-parole du MOVILH, sur la chaîne de télévision CNN, <http://cnnchile.com/noticia/2014/10/24/el-debate-sobre-el-cuento-nicolas-tiene-2-papas>

³⁸⁹ Couple à l'origine du projet parental, qui s'étant accordé avec une femme pour avoir l'enfant, aurait la garde exclusive de l'enfant.

³⁹⁰ Des institutions diverses se sont attaquées à cette initiative, parmi lesquelles l'Église évangélique, l'association chrétienne « Accionfamilia », l'ONG « Comunidad y Justicia », le Parti d'extrême droite UDI, entre autres.

Pourquoi les lesbiennes et les associations lesbiennes se sont-elles majoritairement soustraites à ces débats ? Comment se fait-il qu'elles renoncent à se faire entendre sur un terrain qui s'avère, pour nombre de lesbiennes, un enjeu primordial ? Nous faisons l'hypothèse que ce choix s'inscrit notamment dans une logique d'appropriation du paradigme de l'invisibilité. La maternité lesbienne au Chili, cantonnée à la sphère privée, s'inscrirait elle-même dans un continuum d'invisibilité des lesbiennes, qui se joue à plusieurs niveaux : médiatique, étatique, et comme nous l'avons suggéré dans ce chapitre, dans le monde associatif.

III. Rester invisibles

A l'instar d'autres mouvements sociaux, la question de la visibilité occupe une place prépondérante des politiques dites LGBT et suscite des débats non négligeables dans les sphères militantes, mais aussi académiques : Que rend-on visible ? Quels sont les effets de rendre visible ? Est-ce que la visibilité et la reconnaissance vont forcément ensemble ?

Pour Hannah Arendt³⁹¹, être tenu à l'écart de la dynamique d'apparition publique signifie être privé ou exclu d'une participation à la *polis*, ce qui revient à une privation de réalité, puisque le sens de la réalité du monde serait garanti par la présence d'autrui et par l'apparence publique. Pour cette philosophe, l'identité de soi et le sens de la réalité n'ont de consistance que lorsque l'action et la parole sont déployées dans un espace d'apparence partagé. En ce sens, seule la manifestation des acteurs au sein de la *polis* les doterait du sentiment d'exister comme membres à part entière du groupe³⁹². Par ailleurs, l'idée selon laquelle il n'y a pas d'identité sociale sans reconnaissance et que la reconnaissance suppose ou induit de la visibilité semble l'emporter dans les discours des dominé.es³⁹³. La visibilité est en effet un enjeu central des luttes menées par les dites minorités sexuelles, même si les stratégies et les buts diffèrent. A ce propos, Olivier Voirol³⁹⁴ distingue une visibilité « pratique », engagée dans le cours d'actions ordinaires en situation de coprésence, et une visibilité « médiatisée » qui engage l'intervention de tiers sous forme de supports

³⁹¹ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*. Paris, Calmann-Lévy, 1961.

³⁹² *Ibid.*

³⁹³ Anne Berger, *Le Grand théâtre du genre. Identités, sexualités et féminisme en Amérique*. Paris, Belin, 2013.

³⁹⁴ Olivier Voirol, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux* 2005/1, no 129-130, p. 89-121.

symboliques, de techniques, d'images ou de sons. Ces deux types de visibilité s'imbriqueraient, mais la visibilité médiatisée occuperait désormais une place croissante dans les quêtes de reconnaissance sociale³⁹⁵. Or, comme l'a souligné Voirol, « la construction du visible opère inévitablement sur le mode du découpage, dont les rebuts sont condamnés à l'invisibilité. Par conséquent, des pans entiers de l'expérience sociale demeurent dans l'ombre et le silence, condamnant dès lors des situations, des expériences, des acteurs et des pratiques à rester en marge de l'attention publique (...) la scène de visibilité médiatisée est structurée par un ordre du visible qui inclut autant qu'il exclut, qui promeut à l'avant-scène autant qu'il relègue dans les coulisses, qui confère de la reconnaissance publique autant qu'il condamne à l'insignifiance »³⁹⁶. Dès lors, certains s'insurgent contre l'émergence d'une politique des sexualités conçue principalement comme une entreprise de visibilité médiatique. Ainsi, pour Anne Berger « opprimés et minorités cherchent aujourd'hui à se rendre « visibles », comme si se libérer ou tenter de se libérer de l'oppression requerrait de happer la lumière ; comme s'il fallait, pour faire avancer une cause, provoquer sur elle un braquage de projecteurs »³⁹⁷. Or, dans une culture occidentale où l'importance de l'image est croissante et où « ne pas pouvoir se conformer aux exigences des résumés « en image » peut devenir un handicap de poids »³⁹⁸, on peut aisément comprendre, comme le relève Catherine Deschamps, que les politiques du minoritaire aient « recours au visuel comme raccourci du politique »³⁹⁹. Mais au-delà de cette controverse savante autour de la rhétorique de la visibilité – tantôt revendiquée en termes de performance⁴⁰⁰, tantôt qualifiée comme lieu de production de clichés et d'attaques ciblées⁴⁰¹, nous nous intéressons aux choix stratégiques qui ont été faits dans le champ militant chilien.

Nous faisons l'hypothèse que les collectifs lesbiens auraient, contrairement aux collectifs gais, renoncé à la visibilité et notamment à celle du type « médiatisé », privilégiant

³⁹⁵ Pour Marie-José Mondzain, c'est bien cette dernière qui permet l'émergence d'une scène du visible accessible à des individus isolés, inscrits dans leurs univers particuliers et en mesure, par ce biais, de faire l'expérience commune de « voir ensemble ». *Le commerce des regards*. Paris, Le Seuil, 2003 (p.18).

³⁹⁶ Olivier Voirol, *art. cit.*, p. 99.

³⁹⁷ Anne Berger, *op. cit.*, p. 119.

³⁹⁸ Catherine Deschamps, « Mises en scène visuelles et rapports de pouvoir : le cas des bisexuels », *Journal des anthropologues*, 2000, 82-83, p. 251-263 (p. 251).

³⁹⁹ *Ibid.*

⁴⁰⁰ Judith Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La découverte, 2005 [1990]

⁴⁰¹ Leo Bersani, *Homos: repenser l'identité*, Odile Jacob, 1998.

davantage la socialisation et la conscientisation (de la domination subie) de ses membres. Cette invisibilité est évidemment à différencier de l'invisibilité structurelle du lesbianisme, moins scénarisée que l'homosexualité masculine⁴⁰², puisque porteuse d'une certaine ambiguïté dans l'imaginaire social⁴⁰³.

Il y a donc l'invisibilité subie, d'où découle en partie le choix contraint de renoncer à la visibilité vis-à-vis du monde extérieur (et de privilégier l'entre-soi et les espaces de socialisation/conscientisation), mais il y a aussi un usage de l'invisibilité, qui transforme le handicap en atout lorsqu'on considère uniquement les conséquences dévalorisantes de la visibilité. Depuis ce positionnement, si cette invisibilité « médiatisée » entraîne la non-reconnaissance dans l'espace public, elle procure en même temps un espace de protection : c'est cette contrepartie qui apparaît au cœur de notre analyse. En jouant cette carte (contraire aux politiques de la sexualité prônées par les gays), force est de constater que les lesbiennes se situent dans une sorte de « zone de confort », à l'abri des effets contre-productifs d'une « hypervisibilité ». La discussion qui a précédé autour des termes dans lesquels le débat sur la parentalité homosexuelle est posé et le silence relatif des collectifs lesbiens illustre bien cette logique. Peut-on interpréter ce(s) silence(s) comme un choix stratégique ? Si la réponse est positive, ce choix ne découle-t-il pas en partie des apprentissages précédents, comme ce fut le cas lors de l'abrogation de l'article pénalisant la sodomie, qui a indirectement pénalisé les lesbiennes ?⁴⁰⁴ N'est-il pas vraisemblable que la revendication explicite des droits dans les domaines de la parenté et de la parentalité homosexuelle ne produise pas le même effet ? Prenons l'exemple de la PMA : N'est-il pas prévisible qu'en demandant aux autorités d'élargir la PMA aux femmes lesbiennes les débats suscités finiront par retourner la loi contre celles qui, dans ce groupe, accèdent à la maternité par ce biais ? On voit bien que, dans ces actions par omission des femmes lesbiennes, la reconnaissance sociale (la condition de « visibilité ») est échangée contre la sécurité : ce n'est qu'en étant socialement invisibles qu'elles parviennent (ou peuvent parvenir) à la maternité et à la lesboparentalité.

⁴⁰² A propos des difficultés liées à la scénarisation par l'image, voir également Catherine Deschamps, *art. cit.*

⁴⁰³ Il suffit de songer à l'image de deux femmes main dans la main dans la rue, a priori moins connotée que celle de deux hommes dans la même situation.

⁴⁰⁴ Rappelons que le changement de la réglementation en 1998 (article 365) passe de la proscription totale de la sodomie (pénalisant notamment les rapports entre hommes adultes), à celle, partielle, des rapports homosexuels (pénalisant certains rapports entre jeunes et incluant dans cette catégorie les rapports lesbiens).

A la lumière des analyses précédentes, il semble pertinent d'interroger le choix majoritaire des mères lesbiennes de cette étude de ne pas militer dans les associations. Il ne s'agit pas pour autant de tenter une réponse univoque à cette question aux causes sans doute multidimensionnelles, mais d'explorer quelques pistes de leur désengagement politique.

Si les enquêtées n'échappent pas au processus de dépolitisation généralisée, qui s'est produit pendant la répression dictatoriale et qui s'est renforcé avec l'installation progressive du néolibéralisme, l'enjeu de la visibilité et son impact dans leur quotidien sont au cœur de leur discours sur l'activisme. « Nous ne sommes pas faites pour ça », « C'est mieux pour nous ainsi » : telles sont quelques-unes des remarques qui traduisent les craintes des mères lesbiennes de se voir exposées sur la scène publique. La nécessité de collectiviser la lutte pour les droits des minorités est néanmoins reconnue sans ambiguïté par la plupart des enquêtées : « C'est évident que s'il n'y avait pas eu les organisations, les choses bougeraient encore moins pour nous ». Or, le choix de l'« hypervisibilité » de ces collectifs – dont la marche annuelle de la fierté homosexuelle est l'un des marqueurs –, marque un point d'inflexion pour certaines d'entre elles : « On n'a pas forcément envie d'être amalgamées à un truc qui renforce les stéréotypes sur les gays et les lesbiennes ». Si elles ne se sentent pas forcément représentées par les associations existantes, la question de la collectivisation des luttes n'est pas pour autant évacuée de leur discours, mais plutôt reformulée. En ce sens, sensibiliser d'autres lesbiennes à la « cause » semble plus structurant pour ces femmes que se rendre visibles. Mais de quelle cause s'agit-il ? Les points de vues des enquêtées, bien qu'hétérogènes, tendent à converger d'une part sur l'idée de contrer l'hétérosexisme ordinaire – se mobiliser pour faire « bouger les mentalités » dans leurs lieux respectifs d'influence –, et d'autre part sur la nécessité du soutien des lesbiennes par d'autres lesbiennes. Ces mobilisations, individuelles ou collectives, sont en effet reconnues par les enquêtées comme étant des formes de militantisme : « Bien sûr que je milite... Mais je le fais là où je crois que ça peut produire un véritable effet... Ma famille, mes amis »⁴⁰⁵.

⁴⁰⁵ D'autres craintes que l'hypervisibilité, comme la crainte de l'instrumentalisation, peuvent fonder ce type de choix. Une enquêtée évoque ainsi qu'en acceptant de témoigner sur la famille lesboparentale dans un magazine féminin ciblant les classes supérieures, elle s'est rendue « complice », sans le vouloir, d'une vision édulcorée sur cette question.

Mais au-delà du cercle des proches, la mobilisation personnelle peut viser d'autres domaines : « Je crois que s'exprimer par l'art est bien une forme de militance » ou « Je suis enseignante, donc j'essaie forcément de sensibiliser mes élèves à ces sujets », sont certains des arguments cités par celles qui défendent ce militantisme de proximité⁴⁰⁶. Enfin, la mise en avant du métier dans ces discours traduit la reconnaissance par les enquêtées d'une fonction sociale dans leur profession. En ce sens, les évocations contenues dans plusieurs récits sur le travail à faire avec « les lesbiennes plus jeunes », apparaissent de manière récurrente chez celles qui exercent le métier de psychologue⁴⁰⁷.

Enfin, pour certaines enquêtées, leur participation à ce travail de thèse s'inscrit également dans cette forme particulière de militance, qui, tout en jouant sur leur visibilité collective, assure l'anonymat de chacune⁴⁰⁸.

Mais au-delà des enjeux de visibilité dans la scène publique, qui peuvent en partie expliquer le retrait des mères lesbiennes de l'arène du militantisme *mainstream*, nous pouvons légitimement nous interroger sur la capacité des collectifs lesbiens à se saisir, à l'intérieur de leurs rangs, de la question de la maternité. Ont-ils créé des espaces militants de réflexion et de socialisation sur ce sujet ? Ou ont-ils, au contraire, « raté » la maternité ?⁴⁰⁹.

Pour rappel, le militantisme lesbien s'est construit en amont sous l'aile du féminisme, où cette question s'érige comme un « opérateur de division »⁴¹⁰ par excellence. Quel statut accorder à la maternité ? Cette interrogation traverse toute l'histoire des mouvements féministes ; « les différentes tendances du discours féministe s'expriment, se construisent, s'affrontent même entre deux pôles de définition et de représentation qui oscillent entre

⁴⁰⁶ L'école comme levier pour l'égalité est un argument récurrent des enquêtées-enseignantes.

⁴⁰⁷ Quatre enquêtées exercent ce métier, censé contribuer à la guérison des blessures psychiques. En l'occurrence, des blessures en lien avec le stigmate du lesbianisme.

⁴⁰⁸ Je retiens toutefois le commentaire d'une enquêtée qui, au premier contact, a tenu à me dire qu'elle ne voulait pas devenir porte-parole des mères lesbiennes et que ses attentes quant aux recherches en sciences sociales sur ce sujet étaient pour le moins limitées.

⁴⁰⁹ Nous élargissons la critique de Françoise Thébaud dans « Les féministes ont-elles « raté » la maternité ? Repenser la maternité », *Panoramiques*, 1999, p.18-23.

⁴¹⁰ Françoise Collin et Françoise Laborie, « Maternité », in HIRATA Helena, (et al.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 96-101.

l'aliénation de la maternité et la jouissance maternelle »⁴¹¹ ; comme Collin et Laborie le notent, « la maternité constitue tout à la fois une spécificité valorisée, – le pouvoir de donner une vie –, une fonction sociale au nom de laquelle revendiquer des droits politiques ou des droits sociaux [et] l'une des sources d'oppression »⁴¹².

Or, l'absence de vases communicants entre ces visions est évidente. Ainsi, si l'on peut critiquer le féminisme « différentialiste » ou de la « femelléité »⁴¹³ de faire l'impasse sur la dimension sociopolitique de l'expérience maternelle, on peut aussi questionner la vision du féminisme radical. Comme le soulignent Descarries et Corbeil, « ne proposer qu'une réflexion sur l'oppression maternelle revient en quelque sorte à nier [à certaines femmes] la spécificité de leur expérience et un lieu d'identification et d'affect des plus concrets et permanents »⁴¹⁴.

S'inscrivant largement dans le courant du féminisme radical, les lesbo-féministes chiliennes – à l'instar de leurs homologues françaises –, ont choisi leur camp, sans réussir à déjouer ce « trouble » dans la maternité. Si ce trouble en dit long sur les luttes idéologiques au sein du féminisme, démentant la thèse selon laquelle la maternité serait un « refoulé » de cette pensée⁴¹⁵, force est de constater que le militantisme lesbien tend soit à l'assimiler inexorablement à une manifestation d'homonormativité⁴¹⁶, soit à la cantonner à la sphère privée. Qu'est-ce que cela fait aux mères lesbiennes ? Et aux lesbiennes souhaitant devenir mères ?

Le fait que plusieurs enquêtées aient milité dans l'association *Las Otras familias*, et qu'elles ne militent plus depuis sa disparition, semble révélateur. En effet, s'il ne s'agit pas d'affirmer que ce collectif a réussi à dépasser les clivages que le thème de la maternité

⁴¹¹ Francine Descarries et Christine Corbeil, « La maternité au cœur des débats féministes », in Francine Descarries et Christine Corbeil. (dir.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2002, p. 23-50.

⁴¹² Françoise Collin et Françoise Laborie, *op. cit.* p.96.

⁴¹³ Vocabulaire créé en 1988 par Descarries et Roy, pour désigner un courant du féminisme dont la réflexion est essentiellement fondée sur l'expérience du corps féminin. Françoise Descarries et Catherine Corbeil, *op. cit.*, p.43.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 30.

⁴¹⁵ Voir Julia Kristeva, *Seule une femme*, Editions de l'Aube, 2007.

⁴¹⁶ Lisa Duggan, « The new homonormativity: The sexual politics of neoliberalism », *Materializing democracy: Toward a revitalized cultural politics*, 2002, p.175-94.

suscite⁴¹⁷, il a toutefois tenté de lui rendre une dimension politique, tout en procurant aux mères lesbiennes un espace de lisibilité. Par ailleurs, nous pouvons nous demander si, au-delà de cette intelligibilité, il n'a pas également amorcé pour certaines de ses membres – depuis leur identité de mères –, un processus de conscientisation de l'oppression⁴¹⁸.

Enfin, nous pouvons élargir la critique autour des termes et des définitions imposées dans le féminisme⁴¹⁹ aux cadres établis à l'intérieur du lesbo-féminisme radical, et inverser également la mise en garde que cette pensée adresse aux sujets minorisés. En effet, si l'on peut s'inquiéter des risques encourus par ces minoritaires à vouloir s'inscrire dans les termes établis et normalisés des débats⁴²⁰, nous pouvons en retour questionner les risques d'exclusion que ces collectifs lesbo-féministes opèrent – en prônant une seule manière d'être lesbienne et évacuant la maternité –, sans prendre en compte les « identités multiples et sérielles des mères dans leur interdépendance avec les autres rapports sociaux de division et de hiérarchisation »⁴²¹.

⁴¹⁷ Par ailleurs l'association ne s'inscrit pas forcément dans un courant féministe.

⁴¹⁸ Voir à ce propos Yvonne Knibiehler et Françoise Héritier, *Maternité: affaire privée, affaire publique*, Bayard Jeunesse, 2001.

⁴¹⁹ Définitions qui émanent, selon la critique post-colonialiste, d'un certain féminisme blanc de classe moyenne. Voir notamment les travaux de Bell Hooks, *Teaching to transgress: Education as the Practice of Freedom*. NY, Routledge, 1994 ; *Feminist theory: From margin to center*, Pluto Press, 2000.

⁴²⁰ Judith Butler, « La parenté est-elle toujours déjà hétérosexuelle ? », in Judith Butler, *Défaire le genre*, Londres, New York, Routledge, 2006, p. 123-153.

⁴²¹ Francine Descarries et Christine Corbeil, *op. cit.*, p.30.

Portrait des enquêtées

Dans cette section, nous présentons les sujets qui incarnent les récits de vie recueillis pendant l'enquête de terrain sur lesquels nous nous reposons tout au long des deux parties suivantes de cette thèse. L'ordre de présentation des enquêtées, toutes lesbiennes et toutes mères, biologiques ou pas, correspond à l'ordre d'apparition dans le texte. Pour des questions de confidentialité et d'anonymat, les prénoms ont été changés.

Fabiola

Fabiola a 53 ans et elle est la mère biologique d'une jeune fille de 17 ans, fruit d'une relation sexuelle occasionnelle. Issue d'une famille de classe moyenne, elle est la benjamine d'une fratrie d'onze frères et sœurs.

Depuis sa jeunesse, Fabiola s'intéresse à la politique et milite activement. Membre du parti communiste, puis du FPMR⁴²², elle se mobilise avec d'autres jeunes contre la dictature militaire installée au Chili depuis 1973. Au milieu des années quatre-vingt, son engagement la contraint à quitter le pays. Exilée, elle fait son *coming out*, en même temps qu'elle se détache petit à petit de la politique partisane. De retour au Chili, elle s'investit davantage dans la défense des droits des gays et des lesbiennes et intègre diverses associations.

Actuellement, Fabiola partage son temps entre son travail salarié dans le domaine des communications et son travail militant.

Isidora

Isidora, 34 ans, enseignante, est la mère sociale d'une petite fille d'un an et huit mois, conçue par le biais d'une insémination artificielle. Elle vit avec sa compagne et leur fille.

Fille unique issue d'une relation extraconjugale, Isidora vient d'une famille de classe moyenne. Malgré sa certitude d'avoir eu « depuis toujours » une préférence sexuelle pour les

⁴²² Le Front Patriotique Manuel Rodriguez était une organisation politico-militaire fondée en 1983 pour lutter contre la dictature du général Pinochet. Actuellement dissous, le FPMR a été l'aile militaire du parti communiste chilien, qui a impulsé à l'époque une « politique de rébellion des masses ».

filles, pendant son adolescence elle essaie de se conformer aux préceptes catholiques de son éducation. Cependant, elle fait sa sortie du placard à l'époque de ses études à l'université.

En couple depuis deux ans, Isidora s'est engagée dans un projet de coparentalité qu'elle n'a pas planifié. Aujourd'hui, elle tente de se construire une place auprès de l'enfant qu'elle contribue à élever.

Mariana

Mariana, 39 ans, vendeuse, est mère biologique de trois adolescents (une fille et deux garçons de quatorze, seize et dix-huit ans) et mère sociale d'un garçon de 9 ans. Elle vit avec sa compagne et leurs quatre enfants.

Mariana provient d'une famille de classe moyenne basse et elle est la deuxième d'une fratrie de deux sœurs et un frère. A vingt ans, elle tombe enceinte de son petit ami et elle est contrainte par sa famille à se marier. Une décennie plus tard et consciente de mener une vie conjugale insatisfaisante, elle tente une première séparation qui échoue. Quatre ans plus tard, elle quitte son mari et déménage seule chez sa nouvelle compagne, récupérant petit à petit ses trois enfants pour fonder sa famille actuelle. Après avoir révélé sa situation conjugale à son fils aîné, elle songe à la dévoiler aux autres enfants, malgré la crainte de leur réaction.

Soraya

Soraya a 27 ans et travaille à temps partiel comme comptable dans une petite entreprise. Elle est mère biologique d'un garçon de sept ans et au moment de notre rencontre, elle vit avec son fils et sa compagne.

Soraya provient d'une famille de classe moyenne. De parents séparés, elle est la seconde d'une fratrie de cinq enfants élevés par leur mère. Malgré son attirance sexuelle pour les femmes, Soraya mène une vie hétérosexuelle jusqu'à ses vingt-quatre ans. Mariée et vivant à l'étranger, pendant des vacances au Chili elle débute une relation amoureuse avec une femme, ce qui fait basculer sa trajectoire. Elle quitte son mari et se heurte à la réaction de ce dernier et

de sa famille d'origine, qui la menace de lui faire retirer la garde de son enfant. Elle décide alors d'entrer dans une sorte de clandestinité⁴²³ pour se protéger.

Séparée de son ex-compagne, Soraya renoue le contact avec ses proches et rencontre sa nouvelle compagne. Après une période de cohabitation dans la maison de sa mère, la famille de Soraya vient de s'installer avec l'enfant dans un petit appartement dans la banlieue sud de Santiago.

Mireya

Mireya a 50 ans et elle est la mère biologique d'une fille de quatorze ans, issue d'une précédente relation hétérosexuelle. Elle est aussi la mère sociale d'une fille de douze ans et vit avec sa compagne (Jazmín) et leurs deux enfants.

Mireya provient d'une famille de classe populaire de la banlieue nord de Santiago, où elle vit toujours. Fille d'un menuisier et d'une ouvrière, elle a grandi avec sa mère et ses sept sœurs. Malgré une orientation homosexuelle reconnue et acceptée par sa famille d'origine, elle décide de mener une vie hétérosexuelle jusqu'à la quarantaine, époque à laquelle elle rencontre sa compagne actuelle. N'ayant pas fini ses études secondaires, Mireya dédie la plupart de son temps à son foyer, mais réalise également quelques « petits boulots » pour subvenir aux besoins de sa famille⁴²⁴.

Ema

Ema a trente-trois ans et elle est la mère biologique d'une fille de douze ans, conçue lors d'une précédente relation hétérosexuelle. Elle vit avec sa compagne (Ingrid) et avec sa fille.

⁴²³ Elle change son prénom de manière officieuse pour empêcher ses proches de la retrouver.

⁴²⁴ Lors de notre rencontre, Mireya me raconte en quoi consiste son travail actuellement : elle assemble des vis sur une autre pièce métallique, qu'elle vend ensuite, lorsqu'elle atteint une grosse quantité. Sa nièce me confirmera plus tard, en me raccompagnant à l'arrêt de bus, que cette activité lui fournit un revenu très faible.

Ema provient d'une famille de classe moyenne et elle est la benjamine d'une fratrie de deux sœurs et un frère. A vingt et un ans elle tombe enceinte de son petit ami et tente une vie familiale qui échoue. De retour au foyer parental, des rapports conflictuels avec sa mère la poussent à chercher son indépendance laissant la garde provisoire de sa fille à son ex-conjoint, qui par la suite refuse de la lui rendre. Quelques années plus tard, ayant récupéré juridiquement la tutelle de sa fille, Ema se met en couple avec une femme, aussi mère d'un enfant, avec qui elle cohabite pendant trois ans. Dans un nouveau couple depuis deux ans, Ema et sa compagne songent à la possibilité d'avoir un autre enfant.

Carmen

Carmen a 32 ans et elle est mère biologique d'une fille d'un an et onze mois et mère sociale d'un garçon d'un an et neuf mois, tous les deux conçus par insémination artificielle. Elle vit avec sa compagne (Patricia) et leurs deux enfants.

Carmen provient d'une famille de classe moyenne originaire de Los Angeles, ville moyenne du Sud du Chili. Fille aînée d'un petit entrepreneur et d'une femme au foyer, Carmen quitte le foyer familial à 19 ans, fuyant des relations conflictuelles avec ses parents. Malgré son attirance pour les femmes, elle se marie et a un enfant. Après une relation de trois ans avec son conjoint, elle se sépare et retourne chez ses parents, qui la rejettent lorsque son homosexualité est dévoilée. A vingt-quatre ans, elle repart du foyer avec l'injonction parentale de ne plus approcher de son fils.

Depuis la naissance de ces deux nouveaux enfants, Carmen a quitté son travail de secrétaire pour se consacrer à leur éducation.

Eliana

Eliana a 31 ans et elle est la mère sociale d'un garçon de sept ans, conçu lors d'une précédente relation hétérosexuelle de sa compagne. Actuellement, elle vit avec cette dernière et son fils.

Eliana provient d'une famille de classe moyenne et elle est la seconde d'une fratrie de trois sœurs et un frère. Sa biographie apparaît marquée par une relation conflictuelle avec sa famille d'origine, avec laquelle elle entretient des rapports de plus en plus éloignés. Elle fait son *coming out* à vingt ans et s'engage aussitôt dans une relation de plusieurs années, où la violence conjugale prend le devant. Après une séparation difficile, elle fait la connaissance de son actuelle partenaire.

Très proche de sa belle-famille, Eliana habitait jusqu'à très récemment avec sa compagne chez la mère de cette dernière. Depuis quelques mois, la petite famille a pris son indépendance et cherche à se construire un avenir.

Katia

Katia, 36 ans, psychologue, est la mère sociale d'un enfant de neuf ans, conçu lors d'une précédente relation hétérosexuelle de sa compagne. Actuellement, elle vit avec cette dernière (Juana) et son fils.

Issue d'une famille de classe moyenne aisée, Katia est la seconde d'une fratrie de deux sœurs et un frère. Tout en étant l'une des rares enquêtées à avoir eu un parcours exclusivement homosexuel, sa trajectoire est marquée par la non-explicitation de son cadre de vie à ses proches et notamment à sa famille d'origine, par crainte de les décevoir.

Pleinement investie dans son rôle parental, Katia s'inquiète de son absence de statut légal vis-à-vis de son fils.

Soledad

Soledad, 39 ans, ingénieure, est la mère sociale d'une fille d'un an et huit mois, conçue par insémination artificielle avec donneur inconnu. Elle vit avec sa partenaire (Maida), leur petite fille et le fils de sa compagne, un jeune de vingt-trois ans.

Soledad appartient à une famille de classe moyenne, où le père a fait fortune dans la construction. Fille de parents divorcés, elle est la troisième enfant d'une fratrie composée de trois sœurs et un frère. En dépit des rapports conflictuels qu'elle maintient avec sa famille d'origine, qui rejette son orientation sexuelle et qui n'a pas accueilli son enfant en son sein,

ses compétences professionnelles l'ont placée de facto à la tête de l'entreprise créée par son père. Disposant de peu de temps pour sa vie familiale, cette chef de famille tente d'aménager ses horaires pour être présente dans la vie de son enfant.

Jazmín

Jazmín a 45 ans et elle est la mère biologique d'une fille de douze ans, conçue lors d'une relation sexuelle occasionnelle. Elle est également la mère sociale d'une fille de 14 ans et vit avec sa compagne (Mireya) et leurs deux enfants.

Jazmín provient d'une famille de classe populaire et a toujours habité la banlieue nord de Santiago. Benjamine d'une fratrie de huit sœurs et frères, elle a été principalement élevée par sa grand-mère. Sa trajectoire est marquée par le rejet de sa famille d'origine à cause de son orientation sexuelle, ainsi que par une consommation problématique d'alcool et de drogues.

N'ayant pas terminé l'école primaire, Jazmín enchaîne des « petits boulots » dans le commerce informel et saisonnier. Au moment de notre rencontre, elle travaille très occasionnellement et parvient difficilement à couvrir les besoins matériels de sa famille.

Ingrid

Ingrid a 33 ans et elle est la mère sociale d'une fille de douze ans, conçue lors d'une précédente relation hétérosexuelle de sa partenaire. Elle vit avec sa compagne (Ema) et la fille de celle-ci.

Ingrid provient d'une famille de classe moyenne originaire du Sud et elle est l'aînée d'une fratrie d'une sœur et un frère. Fille d'un prêtre évangélique, son parcours est marqué par son éloignement vis-à-vis de ses parents ; à ses dix-huit ans, elle quitte le foyer familial et sa ville, s'éloignant d'un milieu qu'elle percevait comme oppressant.

Après un long parcours, elle accepte son lesbianisme. Au milieu des années deux mille, elle intègre l'association *Las Otras Familias*, puis, rassemblant son expérience personnelle et ses

compétences professionnelles, elle crée l'atelier autonome « Madres lesbianas creando »⁴²⁵, à l'intention des mères lesbiennes et des lesbiennes qui souhaitent avoir des enfants.

Professionnelle de la santé, Ingrid partage son temps entre son travail salarié, ses fonctions parentales et son travail auprès de mères lesbiennes à Santiago du Chili.

Cassandra

Cassandra a 33 ans et elle est la mère sociale de deux jumeaux de quatre mois, conçus par insémination artificielle. Elle vit avec sa partenaire (Ana) et leurs deux fils.

Cassandra provient d'une famille de classe moyenne aisée. Sa biographie a été marquée par l'activisme politique de ses parents qui, persécutés pendant la dictature militaire, l'ont confiée avec son frère aîné à la garde de sa grand-mère paternelle. Elevée dans un premier temps par cette dernière, à l'âge de sept ans elle retrouve son père et perd sa mère, victime politique de la dictature militaire.

Evoluant dans un milieu familial progressiste, Cassandra se définit comme « gaie » sans militance active. Professionnelle de l'éducation sportive et footballeuse semi-professionnelle, elle tente de concilier ces activités avec son tout nouveau rôle de mère.

Emilia

Emilia a 43 ans et elle est la mère biologique d'un petit garçon de deux ans et huit mois, conçu par insémination artisanale. Actuellement, elle vit avec son fils et sa compagne (Laura). Emilia provient d'une famille de classe moyenne inférieure. Fille d'un père jardinier et d'une femme au foyer, elle est la benjamine d'une fratrie de huit sœurs et un frère.

Dans sa jeunesse, elle milite et s'engage comme bénévole dans divers projets sociaux. En pleine dictature militaire, Emilia étudie et participe aux jeunes communistes, ce qui lui vaut d'être arrêtée et torturée par des agents de l'Etat. A la fin des années quatre-vingt-dix, elle rencontre son actuelle compagne, avec qui elle planifie et concrétise un projet de

⁴²⁵ Mères lesbiennes « en train de créer ».

maternité partagée. En ascension sociale par rapport à son milieu d'origine, Emilia est enseignante, et elle travaille et étudie en même temps pour se perfectionner. Elle est également le seul soutien économique de son foyer.

Paulina

Paulina a 41 ans et elle est la mère sociale d'un enfant de huit ans, conçu lors d'un précédent mariage de sa partenaire. Actuellement, elle vit avec sa compagne (Viviana), le fils de cette dernière et un neveu de quinze ans.

Paulina provient d'une famille de classe moyenne composée par son père, sa mère et huit enfants. Très jeune, elle s'aperçoit qu'elle aime les filles et l'assume sans contraintes au sein de sa famille d'origine, grâce au chemin parcouru par un frère gai. Décomplexée dans ses relations, c'est lorsqu'elle se met en couple avec son actuelle compagne qu'elle se voit confrontée à la stigmatisation du lesbianisme. Depuis peu, elle a commencé à gagner une certaine légitimité auprès de sa belle-famille.

Depuis six ans, Paulina est pleinement investie dans sa relation de couple et dans son rôle parental avec les enfants à sa charge. Toutefois, elle a toujours peur à l'éventualité que l'ex-conjoint de sa partenaire obtienne la garde de son fils à cause du lesbianisme du couple.

Ana

Ana a 32 ans et elle est la mère biologique de deux jumeaux de quatre mois, conçus par insémination. Elle vit avec sa compagne (Cassandra) et leurs deux fils.

Ana provient d'une famille de classe moyenne aisée et elle est l'aînée d'une fratrie de deux sœurs et un frère. Pendant ses études à l'université, elle fait un séjour à l'étranger qui l'aide à faire son *coming out*. Investie dans sa deuxième relation stable avec une femme, elle et sa compagne décident d'avoir un enfant, projet qui aboutit rapidement.

Ingénieure et chef de sa propre entreprise, Ana se trouve au moment de l'entretien en congé maternité et cherche une façon de concilier ses responsabilités professionnelles (elle gère une équipe dont sa compagne fait partie) avec sa nouvelle situation familiale.

Patricia

Patricia a 40 ans et elle est la mère biologique d'un enfant d'un an et neuf mois et mère sociale d'une fille d'un an et onze mois, tous les deux conçus par insémination. Elle vit avec sa compagne (Carmen) et leurs deux enfants.

Patricia est née et a grandi à Lota, l'une des villes les plus pauvres du Chili, dédiée jadis à l'extraction du charbon. Fille d'un père mineur et d'une mère au foyer, elle est l'aînée de deux enfants. Durant son adolescence, ses talents sportifs la mènent à émigrer plusieurs fois de sa ville natale. Quelques années plus tard, elle la quitte définitivement en quête de meilleures opportunités de travail.

En vie commune depuis six ans, le couple met longtemps à réussir son projet d'enfant. Depuis la naissance de sa fille et de son fils, la priorité de Patricia est de construire une stabilité matérielle pour sa famille.

Viviana

Viviana a 38 ans et elle est la mère biologique d'un enfant de huit ans, conçu lors d'un précédent mariage. Elle vit avec son fils, sa compagne (Paulina) et le neveu de cette dernière.

Viviana vient d'une famille de classe moyenne composée d'un père militaire, une mère femme au foyer et trois filles. En accord avec les attentes d'une famille traditionnelle et très catholique, elle décide de se marier à 23 ans. Peu de temps après la naissance de son fils unique, elle se sépare de son mari.

Sa trajectoire est bouleversée lorsqu'elle fait sa sortie du placard. Le rejet initial de sa famille d'origine est doublé d'un harcèlement moral de sa belle-famille. Entretemps, une présomption d'abus sexuel à l'encontre de son fils par le père de celui-ci, la confronte à un long conflit judiciaire. A la suite du classement de l'affaire, Viviana et sa compagne préparent le terrain pour les retrouvailles entre l'enfant et son père.

Valentina

Valentina a 49 ans et elle est mère sociale de deux jeunes filles. Elle vit actuellement avec sa compagne (Adela) et la fille cadette de celle-ci.

Valentina vient d'une famille de classe moyenne et elle est la troisième d'une fratrie de deux sœurs et deux frères. Son père décède lorsqu'elle a 12 ans et elle est élevée par sa mère qui lui donne une éducation très stricte.

Tout en ayant eu un parcours exclusivement hétérosexuel, à trente-cinq ans elle rencontre son actuelle partenaire. Prise entre un modèle plutôt conservateur hérité de sa famille d'origine et un modèle qu'elle qualifie de « laxiste » prôné par sa compagne, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants, ses trajectoires conjugale et familiale actuelles sont caractérisées par le conflit.

Julia

Julia a 43 ans et elle est la mère sociale d'un enfant de quatre ans, conçu par insémination artificielle. Actuellement séparée de la mère biologique de sa fille, elle a une garde partagée (de fait) et vit avec sa nouvelle compagne, mère d'un enfant à sa charge.

Julia appartient à une famille de classe moyenne et elle est la fille aînée d'une fratrie de deux sœurs et un frère. A vingt-sept ans, elle a sa première relation érotico-affective avec une femme et fait son *coming out* auprès de sa famille d'origine. Quelques années plus tard, elle rencontre son ex-compagne, avec laquelle elle mène un projet d'enfant.

Avec des difficultés liées à sa séparation conjugale et à sa situation financière, suite à un changement de sa situation professionnelle, Julia s'est investie dans un nouveau projet familial et tente, malgré les contraintes, d'être présente dans le quotidien de sa fille.

Maida

Maida a 42 ans et elle est la mère biologique d'une fille d'un an et huit mois, conçue par insémination artificielle. Elle vit avec sa partenaire (Soledad), leur fille et un premier fils, conçu lors d'un mariage précédent.

Maida provient d'un milieu bourgeois non catholique, elle est la cadette d'une fratrie de trois filles. Sa trajectoire est marquée par une grossesse non planifiée et un mariage « d'amour » pendant qu'elle fait ses études à l'université, puis par une séparation et ses premières relations lesbiennes.

Après une relation d'une dizaine d'années avec une femme et une nouvelle séparation, elle connaît son actuelle compagne et peu de temps après le couple entame son projet d'enfant.

Après un parcours professionnel dans différents métiers artistiques, Maida a quitté la vie active et dédie la plupart de son temps à ses fonctions parentales et à l'écriture.

Juana

Juana a 36 ans et elle est mère biologique d'un garçon de neuf ans, conçu lors d'une précédente relation hétérosexuelle. Elle vit avec sa compagne (Katia) et avec son fils.

Juana provient d'une famille de classe moyenne et elle est la deuxième d'une fratrie de deux sœurs et un frère. Son parcours est marqué par des rapports conflictuels avec un père alcoolique, elle tombe enceinte à vingt-cinq ans et quitte le foyer familial.

C'est en tant que mère célibataire et après un parcours exclusivement hétérosexuel qu'elle rencontre son actuelle partenaire. Pleinement investie avec cette dernière dans le projet d'offrir une bonne éducation à leur enfant, Juana, fonctionnaire administrative, double ses journées de travail pour avoir un meilleur revenu. En parallèle, elle est contrainte de repousser ses ambitions de reprise d'études.

Sonia

Sonia a 43 ans et elle est mère biologique d'un enfant d'un an et huit mois, conçu par insémination artificielle. Elle vit avec sa fille et sa compagne (Isidora).

Sonia vient d'une famille de classe moyenne et elle est la benjamine d'une fratrie de trois sœurs et un frère. Avec un parcours quasi exclusivement homosexuel, c'est en couple avec son ancienne partenaire qu'elle décide d'avoir un enfant par le biais d'une coparentalité. Lorsqu'elle est enceinte, le couple se sépare et elle rencontre sa nouvelle compagne.

Professionnelle de la santé, Sonia agence son travail salarié en fonction de ses besoins économiques et de son désir d'avoir du temps pour exercer sa maternité. Par ailleurs, elle se heurte actuellement à des problèmes liés à une coparentalité conflictuelle.

Laura

Laura a 56 ans et elle est la mère sociale d'un enfant de deux ans et huit mois, conçu par insémination artisanale. Femme au foyer, elle vit avec son fils et sa compagne (Emilia).

Fille unique d'une famille de classe moyenne, Laura suit une trajectoire typique des femmes de sa génération et de son milieu social. Avant de commencer des études supérieures, elle se marie avec le seul partenaire sexuel masculin qu'elle a connu et devient mère de trois enfants. Faisant de sa vie familiale une priorité absolue, elle ne reprend jamais ses études. Après vingt-sept ans de mariage, sa trajectoire bascule : elle tombe amoureuse d'une femme, quitte son conjoint et sa maison et emménage avec sa nouvelle conjointe. Très tôt, le couple projette une maternité partagée, qui aboutit après quelques essais. Or, à l'âge de trois ans, ce premier enfant du couple décède. Profondément marquée par cette perte, Laura passe des années à se reconstruire. A la cinquantaine, elle redevient mère sociale et dédie son temps fondamentalement à élever cet enfant.

Valeria

Valeria a 39 ans et elle est la mère sociale d'une fille de treize ans. Séparée de la mère biologique de son enfant, elle s'est remise en couple avec une femme, mère d'un petit garçon, avec laquelle elle ne vit pas.

Valeria vient d'une famille de classe moyenne et elle est l'aînée de deux enfants élevés par leur mère. Sa trajectoire est marquée par l'occultation vis-à-vis de son entourage proche de son homosexualité. A vingt-cinq ans, elle s'investit aux côtés de sa compagne dans un projet de maternité à deux, qui se matérialise par une relation hétérosexuelle occasionnelle de cette dernière. Après la naissance de sa fille, Valeria apprend que le géniteur de son enfant est son frère. Après quatorze ans de vie commune, le couple se sépare. Actuellement, cette femme et chef d'entreprise a un double rôle auprès de sa fille, étant l'une de ses mères et sa tante également.

Adela

Adela a 48 ans et elle est la mère biologique de deux jeunes filles de vingt et vingt-cinq ans, conçues lors de son mariage précédant. Elle vit avec sa fille cadette et sa compagne.

Adela vient d'une famille de classe moyenne, elle est la troisième fille d'une fratrie de trois sœurs et deux frères. A vingt-deux ans et malgré son attirance pour les femmes, elle se marie et mène une vie de famille classique. Quelques années plus tard, elle quitte le foyer avec ses deux filles pour retrouver Valentina, son actuelle partenaire. Au moment de notre rencontre, Adela est confrontée à deux crises différentes : un changement de sa situation professionnelle l'a contrainte à diminuer sa contribution au foyer, et des différends conjugaux causés notamment par les relations conflictuelles entre sa compagne et sa fille cadette.

Verónica

Verónica a 50 ans et elle est la mère sociale de deux jeunes hommes de 22 et 19 ans, et d'une fille de 17 ans. Elle habite la plupart du temps avec sa compagne et les enfants de cette dernière.

Fille aînée d'une fratrie de trois sœurs et un frère, Verónica provient d'une famille de classe moyenne. Activiste de gauche pendant la période de la dictature militaire, elle est contrainte d'émigrer du Chili au début des années quatre-vingt. Pendant son séjour à l'étranger, sa trajectoire jusqu'alors hétérosexuelle bascule : elle se met en couple et déménage avec une femme, mère d'un petit garçon de huit mois, avec lesquels elle vit pendant quatorze ans. De retour au Chili, elle se sépare et peu de temps après, elle fait la connaissance de sa nouvelle compagne, mère de trois enfants. En couple depuis dix ans, cette femme, professionnelle de l'éducation et de la santé, s'est adaptée au désir de sa partenaire de maintenir leur relation dans le plus strict des secrets.

Sara

Sara a 43 ans et elle est la mère biologique d'une fille de quinze ans, issue d'une relation hétérosexuelle précédente. Actuellement, elle vit avec sa compagne et sa fille.

Sara provient d'une famille de classe moyenne originaire d'un petit village rural près de Santiago ; elle est la seconde d'une fratrie de deux frères et une sœur.

Après des années à « vivre uniquement pour les autres » et à refouler son attirance pour d'autres femmes, Sara décide de vivre son lesbianisme. Il y a trois ans, elle fait son *coming out* auprès de sa fille.

Très proche de sa famille d'origine et en ascension sociale vis-à-vis de cette dernière, Sara se considère un pilier affectif et économique pour les autres membres. Actuellement, elle tente de sauver l'entreprise familiale qu'elle a créée (avec sa compagne, qui a ensuite abandonné le projet) pour pouvoir subvenir à leurs besoins.

Alma

Alma a 29 ans et elle est mère biologique d'un enfant de neuf ans, conçu lors d'un précédent mariage. Elle est également mère sociale d'une fille et de deux garçons. Actuellement, elle vit avec sa compagne (Mariana) et les quatre enfants.

Alma provient d'une famille de classe moyenne originaire de Valparaiso et elle est la fille aînée d'une fratrie de quatre enfants. Avec une enfance et une adolescence marquées par des relations conflictuelles avec sa mère et son beau-père, à dix-neuf ans elle tombe enceinte, quitte le foyer familial et se marie avec son petit ami. Après une courte vie familiale, Alma se sépare, fait son *coming out* et après quelques brèves liaisons, elle rencontre sa nouvelle compagne.

Installée avec sa nouvelle famille depuis deux ans, Alma est pleinement investie dans l'éducation des enfants. Tout en cumulant deux emplois pour subvenir aux besoins de son foyer, elle rêve de pouvoir reprendre des études.

Partie II. Identités

« Chacun de nous est la « somme » des transformations effectuées par les mots. Nous sommes à ce point des êtres sociaux que même notre physique est transformé (ou plutôt formé) par le discours - par la somme des mots qui s'accumulent en nous »

Monique Wittig. *La pensée straight*, p.133, 2001

Introduction

Dans une recherche sur la famille, et particulièrement sur la famille lesboparentale, quelle place accorder aux identités ? Et par ailleurs, quelles identités et sous quel prisme ? La réponse se trouve dans l'enquête de terrain : la question de la norme en matière d'identité sexuelle et celle de l'injonction à la maternité sont au cœur des récits de nos enquêtées et nous faisons l'hypothèse que toutes les deux convergent dans la production des subjectivités.

Tout en amorçant le questionnement du paradigme de Monique Wittig, selon lequel « les lesbiennes ne sont pas des femmes »⁴²⁶, cette deuxième partie s'attache donc à la description et à l'analyse de deux processus de subjectivation distincts et imbriqués dans les trajectoires des mères lesbiennes de cette étude. Les deux chapitres qui le composent parcourent en mode miroir les enjeux « genrés » du lesbianisme⁴²⁷. Ainsi, tandis que « Devenir lesbienne » explore le cheminement vers une identité qui remet en cause le cadre normatif de la sexualité, « Devenir mère » explore les discours sur la maternité et les projets d'enfant (parfois hors norme) de ces femmes, qui leur permettent de rectifier leur déviance par rapport à l'hétéronorme.

⁴²⁶ Wittig, M. « On ne naît pas femme ». *Questions féministes*, 1980, p. 75-84.

⁴²⁷ Il ne faut pourtant pas être dupe des effets de l'objet d'étude : La famille étant au cœur de la problématique de recherche, la vie sexuelle est souvent évacuée des récits des enquêtées. Le prisme de genre l'emporte donc sur le prisme de la sexualité.

Chapitre 4. Devenir lesbienne

Bien que la question sur le parcours identitaire n'ait pas été formellement posée lors des entretiens que j'ai menés, les évocations autour du « devenir lesbien » sont apparues spontanément chez toutes mes enquêtées. Restitué comme un point d'inflexion dans leurs constructions de soi et de leurs configurations affectives actuelles (de couple, de famille), pour certaines d'entre elles le fait de « se raconter » constituait aussi une première, ce qui en dit long sur le silence autour du lesbianisme dans la société chilienne. Pour chacune d'entre elles, ce devenir lesbien, qui recoupe plusieurs espaces temporels de leurs trajectoires et qui s'opère en grande partie de façon involontaire⁴²⁸, se solde par la distinction (cognitive mais aussi affective) d'un bouleversement dans la définition de soi et plus particulièrement, du soi « féminin ». Si dans le système de genre binaire le processus de devenir « femme » n'implique pas toujours une remise en question (on est femme parce qu'on l'est devenue à travers un long et complexe processus de socialisation et on se reconnaît en tant que femme parce que l'on partage des caractéristiques et des attributs avec d'autres semblables, assignés aussi à cette catégorie), devenir lesbienne demande de manière inéluctable une certaine conscience de soi. Si l'on est femme et que la quintessence de cette identité sociale bascule, que sommes-nous ? Lorsqu'on est femme et que l'on désire d'autres femmes, il s'opère en effet une exclusion radicale des normes structurantes des rapports sociaux de sexe⁴²⁹. Dans le processus de subjectivation, cette exclusion place les lesbiennes dans un espace de très nette discontinuité par rapport au groupe de référence. Le vécu qui l'accompagne, comme nous le verrons au fil de ce chapitre, est de ne plus appartenir au groupe des femmes. La notion de déviance, telle qu'elle a été conceptualisée par Howard Becker, se trouve au cœur dudit processus⁴³⁰. Reconnaître cette discontinuité, résister au fait d'être assignée à une catégorie

⁴²⁸ Natacha Chetcuti, *Se dire lesbienne, Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.

⁴²⁹ Pour Adrienne Rich, la contrainte à l'hétérosexualité pour les femmes est l'un des moyens privilégiés pour assurer le droit exclusif des hommes aux « jouissances physique, économique et affective des femmes ». L'exclusion créée à partir de l'évacuation de la participation masculine des actes du désir crée alors un ordre profondément problématique pour les lesbiennes. *La contrainte à l'hétérosexualité et d'autres essais*. Co-publication Editions Mamamélis et Nouvelles questions féministes, Genève, 2010.

⁴³⁰ Cet auteur décrit la « carrière » du déviant comme le processus au cours duquel l'individu construit progressivement son identité, d'une part, en s'insérant dans le groupe de déviants, de l'autre comme conséquence de l'étiquetage social dont il est objet. Howard Becker, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985 [1963].

dévalorisante, gérer son écart à la norme, trouver une manière de se dire et de se raconter aux autres, ce sont quelques-unes des étapes qui s'imposent désormais aux trajectoires lesbiennes. Ce chapitre s'attache notamment à la description du processus par lequel les mères lesbiennes de cette étude, à la croisée des identités, se sont construites.

I. L'hétérosexualité obligatoire

« Les femmes lesbiennes sont toujours passées par... C'est transversal aux trajectoires, c'est-à-dire, il n'y a pas de lesbienne qui n'ait pas eu un homme, c'est très rare, très rare, il y en a mais elles sont très peu nombreuses... Entre nous on les appelle les *camionas*⁴³¹... Ces femmes existent, mais elles sont rarissimes » - *Fabiola, 53 ans*⁴³²

L'extrait précédent pourrait bien traduire une idée reçue ou une généralisation pure et simple des trajectoires lesbiennes. Or, ces trajectoires rendent compte d'un passage presque systématique par le modèle érotico-affectif établi et les récits des participantes à cette enquête ne font pas figure d'exception. De l'initiation sexuelle au mariage, la conformité transitoire à la norme hétérosexuelle fait partie de la grande majorité des parcours, indépendamment des appartenances de classe ou de génération.

Comme d'autres enquêtes l'attestent⁴³³, cette trajectoire progressive vers l'homosexualité semble de loin le parcours le plus souvent emprunté par les lesbiennes qui, à la différence des gays, ne transitent que très rarement par l'exclusivité sexuelle avec des personnes du même sexe⁴³⁴. En effet, cette différence entre les sexes s'avère une différence de genre : elle révèle le caractère particulièrement contraignant pour les femmes dudit modèle, ainsi que le rôle fondamental de l'internalisation normative dans les itinéraires féminins. Dans

⁴³¹ Mot proche de « camionneuses ». Ce discours sous-tend que les lesbiennes à l'apparence physique typée pourraient échapper plus aisément à l'appropriation privée des femmes par les hommes.

⁴³² Designer graphique, Santiago, père ingénieur électricien, mère au foyer.

⁴³³ Salima Amari, [2012], Natacha Chetcuti, [2010], Olga Viñuales, [2000].

⁴³⁴ Dans son étude menée en France, Natacha Chetcuti distingue trois types de parcours lesbiens : « exclusif », qui caractérise les lesbiennes qui n'ont jamais eu de rapports sexuels avec des hommes, « simultané », caractérisé par des trajectoires bisexuelles qui tendent au fil du temps à des rapports lesbiens exclusifs, et « progressif », caractérisé par le passage de rapports érotico-affectifs exclusivement avec des hommes à des rapports exclusivement avec des femmes. Voir Natacha Chetcuti, *Se dire lesbienne, Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.

notre corpus, deux types de parcours se dégagent à partir de cette double contrainte, la frontière n'étant pas si rigide entre l'un et l'autre. Si dans le premier groupe l'enjeu semble celui de déployer le maximum d'efforts pour devenir hétérosexuelle, dans le second l'enjeu serait celui de le paraître.

En début de parcours, repousser ce désir lesbien peut prendre des formes diverses. Ainsi, Isidora et Mariana, toutes deux conscientes très précocement de leur attirance pour d'autres femmes, s'empêchent toute relation érotico-affective avec ces dernières. Pour sa part, Fabiola sublime son désir à travers sa lutte politique et opte pour des relations hétérosexuelles avec des hommes d'exception.

« Je me rappelle qu'à l'école, une fille m'a fait des avances... Et pour moi c'était non. Ça m'est apparu si bizarre ! Bizarre quoi, genre : « Qu'est-ce qui se passe ici, ce n'est juste pas possible », tu vois ? En plus j'étais dans une école catholique, alors tu peux imaginer que, à l'époque, c'était l'enfer même qui me tombait dessus. Alors, aucune possibilité, il fallait annuler toute sensation de ce type, alors j'ai vécu ça toute seule, en silence... J'avais mes amies à l'école, mais c'était aussi l'époque où elles commençaient à sortir avec leurs petits copains... Moi aussi j'en ai eu » - *Isidora, 34 ans*⁴³⁵

« J'essayais de ne pas prêter trop d'attention. Je préférais imaginer que c'était une autre chose, indépendante de moi-même tu vois ? Figure-toi qu'une fois je suis tombée amoureuse d'une professeure et je crois même que je lui ai envoyé une lettre, mais ça n'allait pas plus loin. Quand j'avais quinze ans, une fille de ma classe m'a dit : « Veux-tu être ma petite amie ? »...Je suis restée scotchée à la regarder, puis je l'ai envoyée balader » - *Mariana, 39 ans*⁴³⁶

L'impensé du lesbianisme est partie prenante du système et son intériorisation l'une des conséquences principales de l'hétérosexualité obligatoire⁴³⁷. Ici, il ne s'agit pas seulement

⁴³⁵ Professeure, Santiago, père commerçant, mère au foyer

⁴³⁶ Vendeuse, quartier populaire de Viña del Mar, père charpentier, mère employée de maison.

⁴³⁷ Adrienne Rich, *op. cit.*

de refouler son propre désir, mais aussi de rendre illisible le désir des autres semblables. Autrement dit, on tente de devenir une autre que soi-même pour ne pas être comme ces autres. Ou bien, on essaie une solution intermédiaire :

« Je connaissais très bien mon orientation sexuelle, mais c'était quelque chose que je n'exerçais pas. À l'époque il n'y avait pas de pratique, seulement le désir, et puis, j'avais d'autres intérêts plus forts (...) J'ai été dirigeante (de la branche jeunesse du parti communiste) pendant plusieurs années et pour mon âge, j'étais responsable de pas mal de choses... À ce moment-là il fallait y être et moi je voulais être nécessaire, alors la pratique lesbienne je ne l'exerçais pas, je n'étais pas dans ce registre (...) J'avais quand même des partenaires, des partenaires masculins qui étaient assez particuliers, parce qu'ils l'étaient... C'est-à-dire, ça aurait été impossible que je sois avec n'importe quel homme, alors, c'étaient comme s'ils étaient homosexuels, mais ils ne l'étaient pas.

- Comment ça ? Qu'est-ce qui les distinguait des homosexuels ?

- Qu'ils aimaient les femmes et pas les hommes, c'est tout. De la tête, ils étaient assez féminins » - *Fabiola, 53 ans*

En tenant un discours plutôt caricatural de l'homosexualité masculine⁴³⁸, Fabiola situe son choix érotique à mi-chemin entre l'objet « masculin » et l'objet « féminin », mécanisme qui opère comme une sorte d'alibi à sa subordination (bien que provisoire) au régime conjugal hétérosexuel. Pour cette enquêtée, un partenaire masculin « presque » homosexuel s'avère plus conforme à son désir qu'un prototype hétérosexuel. Se procurer un faux partenaire, de préférence homosexuel, s'impose également dans d'autres parcours initiatiques. Ainsi, Carmen, une autre enquêtée, évoque avoir choisi comme petit ami un « homosexuel non assumé », avec qui elle sait que « rien ne se passera », tandis qu'Ingrid s'accorde avec son colocataire et ami pour faire jouer dans son entourage la présomption d'hétérosexualité (« puisque nous vivions ensemble, tout le monde croyait que nous étions ensemble »)⁴³⁹.

⁴³⁸ Les attributs des homosexuels étant perçus comme forcément « féminins ».

⁴³⁹ Pour Elizabeth Peel, la présomption d'hétérosexualité repose sur l'idée inconsciente que l'expérience hétérosexuelle est universelle. Elle est sous-entendue lorsqu'on s'enquiert des partenaires d'interlocutrices ou d'interlocuteurs en présupposant qu'ils sont du sexe opposé et nourrie ainsi l'invisibilité des homosexuels.

Si l'existence d'une socialisation homosexuelle, et particulièrement d'une rencontre avec une ou plusieurs lesbiennes (dans le cas de nos enquêtées, il s'agit en général de rencontres fortuites chez d'autres ami.es.) peut faire diverger ces parcours « voués » à l'hétérosexualité, son absence tend à les confiner au régime sexuel établi et normalisé. Sans ce « relais » des socialisations primaires, le choix s'avère quasiment inenvisageable :

« J'ai toujours eu mes doutes, toujours. Je me posais toujours des questions et je cherchais toujours des excuses face à tout ce qui m'était prescrit, tu vois ? Mais par rapport à ça, j'étais une femme et il fallait que je trouve un homme, c'est-à-dire, je n'ai même pas fait attention à mon ressenti ; (...) j'avais un petit-ami et quand j'ai vu qu'il ne se passait rien avec lui j'en ai cherché un autre. J'ai trouvé H. [son ex-mari] et je suis restée là, tu vois ? Parce que c'était ce qu'il fallait faire et point barre. Après, je suis tombée enceinte et je ne voulais pas me marier, mais ma grand-mère, mon oncle, tout le monde a dit : « Mariana doit se marier »... Je me suis mariée avec la robe de mariée de quelqu'un d'autre, je n'ai accordé aucune importance à la cérémonie. (...) Mais j'ai mené la vie qu'il fallait que je mène, et il fallait que je me marie. » - *Mariana, 39 ans*⁴⁴⁰

Pour cette enquêtée, éduquée « à l'ancienne » comme elle l'évoque, entourée de préceptes catholiques traditionnels – tels que la valeur de la virginité et de la fidélité et notamment pour les femmes – et des prescriptions différentielles selon le sexe assigné, la contrainte externe est notamment représentée par le mariage, qu'elle refuse en première instance, mais qu'elle finit par accepter. Comme le montre l'extrait qui précède, la fatalité hétérosexuelle – l'attente sociale qui place les femmes en complémentarité avec les hommes – est bien plus diffuse et nettement plus difficile à contrer.

« Mundane heterosexism: understanding incidents of the everyday », *Women's Studies International Forum*, Vol. 24, no 5, 2001. p. 541-554.

⁴⁴⁰ 39 ans, vendeuse, quartier populaire de Viña del Mar, père charpentier, mère employée de maison.

Pour les enquêtées, qu'elles y soient contraintes ou non, le mariage a en effet été l'une des voies privilégiées pour rentrer dans les cases de l'hétérosexualité⁴⁴¹. Mais au-delà de cette modalité, réputée plus stable et donc plus sûre que d'autres types d'unions, pour ces femmes, le fait de se mettre en couple avec un homme, et notamment le fait d'avoir des enfants, accomplit la même fonction: étouffer leur désir lesbien, devenir normales, même si cela n'est qu'en apparence.

« Je me suis mariée à dix-huit ans, un peu pour « boucher le trou » pour le dire ainsi [elle rit], pour éviter le scandale, je n'en sais rien... Mais de toute façon je ne regrette pas parce que c'est ainsi que j'ai eu mon fils... Mon orientation sexuelle, il l'a toujours sue [son ex-conjoint], alors la vie matrimoniale, je l'ai eue surtout en apparence, des rapports sexuels avec lui, je n'ai eu que très peu... Je crois que lors d'une des très rares fois je suis tombée enceinte. » - *Soraya, 26 ans*⁴⁴²

« Depuis que j'étais très petite j'aimais les femmes. (...) Après, ils n'ont jamais voulu que je me marie non plus [elle fait référence à sa famille], mais je me suis mariée pour avoir une vie normale, avec un partenaire, des enfants, des petits-enfants, tout ce qu'il fallait. » - *Mireya, 50 ans*⁴⁴³

Dans un univers qui présente l'hétérosexualité comme la seule voie de réalisation des femmes, on constate que ce « choix » s'est imposé à la quasi-totalité des enquêtées et cela d'autant plus que l'option alternative à cette sexualité par défaut ne semble pas exister, comme l'attestent certains de ces récits. En ce sens, le caractère plutôt « tardif » des parcours exclusifs⁴⁴⁴ s'avère très révélateur de la contrainte à l'hétérosexualité des femmes. Toutefois, en ce qui concerne les parcours dits progressifs, il convient d'examiner plus en détail l'un des éléments structurant dudit choix – le choix du partenaire faite par ces enquêtées – et son rôle éventuel dans leur émancipation ultérieure.

⁴⁴¹ Laura est la seule des enquêtées qui a été mariée et qui évoque des motivations autres à son mariage que le « devoir être ». En revanche, si elle déclare s'être mariée « par amour », son récit est l'un des plus puissants en ce qui concerne l'émergence de son désir lesbien et son refoulement. Repoussant pendant des années ce désir et incapable de changer de chemin, elle a fait une dépression aiguë qui lui a fait intégrer un service psychiatrique pendant trois mois.

⁴⁴² Assistante administrative, Santiago, père petit commerçant (décédé), mère infirmière

⁴⁴³ Femme au foyer, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère ouvrière textile, père bûcheron.

⁴⁴⁴ Voir Katia et Soledad et leur période de latence sexuelle dans la section suivante.

« Il a vingt ans de plus que moi, alors, de ce point de vue c'était comme être avec un vieux... Peut-être que maintenant la différence d'âge se verrait moins, mais à l'époque c'était un vieux à côté d'une gamine... Il avait tout ce côté un peu machiste et très conservateur, très attaché aux règles, je crois qu'il imaginait que j'allais changer. Alors, si je l'approchais de temps en temps ou si nous dormions ensemble, il se disait que tout allait bien... On pouvait même parler du sujet [de l'orientation sexuelle de Soraya, connue par son conjoint], mais il n'y croyait pas. Et moi, je crois que je l'ai vu depuis ma carence paternelle, c'est-à-dire, je n'ai pas eu d'image paternelle chez moi, alors je crois que j'ai cherché ça du côté d'A. [son ex-conjoint] » - *Soraya, 26 ans*

« R. [son ex-conjoint] est un mec très machiste, très possessif, très jaloux, et je pense que c'est ce qui m'a le plus gonflée, plus que la partie sexuelle, parce que j'avais l'exemple de ma mère qui avait toujours été très soumise à mon père, alors, à un moment donné, j'ai dû l'admettre. Mais en réalité je pense toujours, et c'est quelque chose que j'ai partagé avec A. [son actuelle partenaire], que si R. avait été différent, s'il avait été plus extraverti, plus tendre, moins possessif, pas jaloux... Je crois que je serais restée avec lui. » - *Ema, 33 ans*⁴⁴⁵

Se mettre en couple avec un partenaire de type homme-père, ou bien opter pour un homme particulièrement « macho » ne semble pas anodin dans ces deux parcours, caractérisés par la courte durée de la tentative de ces femmes pour mener une vie sexuelle officiellement reconnue. Mais comme Soraya et Ema, d'autres enquêtées témoignent des choix également incongrus, comme celui plus courant dans les récits d'établir des relations avec des partenaires de type homme-fils⁴⁴⁶.

Selon Rich, le maintien de ce type de lien entre hommes et femmes, et particulièrement le lien mère-fils, serait « l'une des formes de fausse conscience qui sert

⁴⁴⁵ Comptable, Santiago, père petit commerçant, mère au foyer.

⁴⁴⁶ Dans son étude sur les mères lesbiennes américaines Ellen Lewin mentionne aussi l'existence de ce type de rapport, que nous approfondirons dans le Chapitre 7, « La place du père ». Voir Ellen Lewin, *Lesbian mothers. Accounts of gender in American culture*, Cornell University Press, 1993.

l'hétérosexualité obligatoire »⁴⁴⁷. Le régime établi produirait ainsi un déséquilibre aberrant entre les sexes, où la caractéristique principale du comportement féminin, toujours selon cette autrice, serait « la consolation, l'attitude nourricière qui s'interdit le jugement, la compassion pour ceux qui les harcèlent, les violent, les battent »⁴⁴⁸. Sans désavouer l'analyse précédente, nous faisons l'hypothèse qu'en parallèle à l'assujettissement à ces formes relationnelles préconisées par le régime hétérosexuel, les choix de partenaires faits par ces enquêtées renferment aussi le désir, fût-il inconscient, de contrecarrer leur tentative de normalisation. Autrement dit, la tentation de l'hétérosexualité (de rester là où on a été placée) semble affaiblie pour les lesbiennes qui ont choisi des conjoints plus décevants. Dans certaines trajectoires, ces choix favoriseraient la possibilité de s'affranchir non pas de l'hétérosexualité obligatoire en tant que système, mais bien du schéma conjugal qui les lie inexorablement aux hommes⁴⁴⁹.

II. Le coming out

La prise de conscience de leur différence, marquée par un ensemble d'expériences qui se situent en discontinuité par rapport au groupe de référence, implique souvent un long et complexe parcours pour les individus à la marge⁴⁵⁰. Amenées à distinguer leur écart à la norme, puis à dire leur homosexualité, ces femmes manifestent un processus d'agencement plus ou moins conscient ; par son biais, des nouvelles subjectivités et auto-nominations de soi se dessinent⁴⁵¹.

Cette section s'attache donc à décrire le processus de construction (et de déconstruction) identitaire, en premier lieu en ce qui concerne la prise de conscience subjective de la marge, pour ensuite rendre compte de deux parcours-type dans les révélations

⁴⁴⁷ Adrienne Rich, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne ». *Nouvelles questions féministes*, 1981, p.15-43 (p. 31).

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ Pour Monique Wittig, c'est justement en refusant de devenir hétérosexuelles ou de le rester que les lesbiennes s'écartent de la catégorie « femmes ». Le fait d'échapper à l'appropriation privée (de leur corps) par les hommes, c'est d'ailleurs ce qui fonde sa célèbre formule : « les lesbiennes ne sont pas des femmes ». « On ne naît pas femme », *Questions féministes*, 1980, p. 75-84.

⁴⁵⁰ Michael Pollak, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communications*, 1982, 35, p. 37-55.

⁴⁵¹ Natacha Chetcuti, *op. cit.*

du lesbianisme faites aux proches. Une attention particulière sera portée au *coming out* des mères.

Il faut noter que l'expression *coming out* et le mot placard⁴⁵² ne sont pas ou sont très rarement évoqués par les sujets de cette enquête. Or ce processus imbriqué, à la fois individuel et social, du devenir lesbien (et que dans un souci de clarté nous présentons séparément), est omniprésent dans leurs récits. Dans notre analyse, nous ferons un usage indistinct de ces deux notions, sortie du placard et *coming out*, qui à nos yeux et rejoignant l'analyse que fait Chauncey à ce propos, renvoient dans leur acception moderne aux mêmes significations⁴⁵³. Si la deuxième semble plus pertinente puisqu'elle évoque un processus – un geste qui doit être reconduit en permanence selon Didier Eribon⁴⁵⁴ – nous retiendrons également dans la première le poids symbolique véhiculé par le mot placard, ce qui est censé rester invisible aux autres.

1. Le *coming out* solo

a. Des premiers indices aux marqueurs

Dans les récits des enquêtées, l'évocation première de leur sortie du placard est la perception d'une transgression, quelque peu diffuse lorsqu'il s'agit de vécus lointains, plus nette quand elle a eu lieu plus tard dans leur biographie. Dans le premier cas on évoque des indices, des expériences qui seront réinterprétés *a posteriori* comme les marqueurs d'une identité sexuelle hors norme. Mais au-delà de l'éventuelle valeur prédictive de l'indice, les récits reflètent avant tout l'empreinte laissée par le regard méfiant des autres face à des conduites perçues comme suspectes⁴⁵⁵.

⁴⁵² Clóset ou armario en espagnol (sortir de/salir del).

⁴⁵³ Selon Chauncey, l'expression *coming out* désignait à l'origine le rituel de la « débutante », celle qui faisait jadis son entrée dans sa communauté sociale de référence. Empruntée à la culture féminine comme stratégie langagière par les gais, elle aurait gardé cette signification — c'est-à-dire l'entrée au monde gay — pendant longtemps avant d'inverser son orientation. Actuellement, tant les notions du *coming out* que du placard feraient allusion à la sortie du « secret ». Voir Philippe Mangeot, « De l'autre côté du placard », *Vacarme* 1/2004, no 26, p. 4-12.

⁴⁵⁴ En opposition à l'acte unique qui évoque l'expression (la) sortie du placard. Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

⁴⁵⁵ Howard Becker, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985 [1963].

« Je me souviens que j'avais six ou sept ans, et j'avais un portefeuille avec beaucoup de pochettes et de couleurs, et j'avais une photo de Laura Branigan, tu vois ? Une pop star des années quatre-vingt, parce que je l'aimais bien, imagine-toi, j'avais sept ans et j'aimais Laura Branigan ! Et ma sœur, je suis la cadette de trois enfants, j'ai trente-trois ans, mon frère a quarante-un et ma sœur presque trente-six (...) Et bon c'était elle, ma sœur, celle du milieu qui m'a dit... Qui à l'époque m'a dénoncée à mes parents, qui m'a accusée parce que je portais la photo de cette femme dans mon portefeuille... Et bien, elle avait dix ans à peu près, oui, dix ans lorsqu'elle m'a accusée, et moi, je n'avais vraiment aucune idée de la raison pour laquelle elle faisait ça. » - *Ema, 33 ans*

« Quand j'étais petite j'embrassais toujours mes cousines, des baisers sur la bouche, alors je disais à ma mère qu'elles étaient mes petits copains, parce que plein de fois on m'a surprise en train de faire ça... Et ma mère se mettait dans tous ses états ! ... Alors à cause de ça, chaque fois que je m'approchais trop d'une fille ma mère me disait : « Tu t'éloignes d'elle ! » - *Carmen, 29 ans*⁴⁵⁶

Au fil des années, de nouveaux indices ne requerront plus d'être lus par un tiers. Le soupçon, déjà chargé du regard des autres, commence à affleurer dans leur propre esprit.

« Je me rappelle de certaines choses, par exemple, mon attention a toujours été attirée par les femmes, j'ai toujours regardé des femmes, ce n'était pas que je pensais : « elle est bonne », mais je les regardais, je regardais les femmes, leurs cheveux, et parfois je me demandais, mais pourquoi tu regardes tant les femmes ? J'avais environ treize ans, et d'un coup, mais pourquoi je fais ça ? Serais-je lesbienne ? » - *Eliana, 31 ans*⁴⁵⁷

Mais au-delà de ce type d'allusions, ce qui apparaît tout au long de ces récits rétrospectifs, par présence ou par omission, c'est la référence à une période plus ou moins longue où leur sexualité n'est que latence. Une sexualité tout à fait différente de celle expérimentée par leurs paires.

⁴⁵⁶ Secrétaire, Los Angeles (Sud du Chili), père chauffeur de taxi, mère au foyer.

⁴⁵⁷ Responsable d'un *fast food*, Santiago, père électricien, mère comptable.

« J'étais quoi moi ? Parce que, qu'est-ce que la loi dit ? Homme-femme, et moi, je n'avais personne, la seule chose que j'avais... J'aimais les femmes mais tout était homme-femme, alors, toutes mes copines avaient leurs petits amis, j'étais la seule à ne jamais avoir un petit ami, j'étais la plus silencieuse, au lycée, je vivais mon monde à part. » - *Carmen, 29 ans*

Cette sorte de vide sexuel est vécue en pleine adolescence, censée être l'apogée de la découverte érotique. Temporaire lorsqu'il fait partie du parcours typique, où le lesbianisme est précédé par certaines relations hétérosexuelles, il est d'autant plus marqué lorsqu'on ne rentre pas dans ce cadre. C'est le cas de Katia qui, à trente ans, s'est mise en couple avec Juana sans jamais avoir eu auparavant d'expérience sexuelle.

« Et que s'est-il passé entre le moment où tu t'es rendue compte que tu aimais les filles et le moment où tu as eu ta première expérience avec une fille ?

- Rien, il ne s'est rien passé. » - *Katia, 36 ans*⁴⁵⁸

Comme Katia, Soledad a une trajectoire exclusive et très récente en ce qui concerne la prise de conscience de son lesbianisme. Bien qu'elle fasse référence à une attirance pour les femmes « depuis toujours », pendant des années, elle manque d'outils pour intégrer son ressenti dans le monde social dans lequel elle évolue. Et cela l'amène à un moment donné à se considérer comme un « monstre », un être en discontinuité par rapport à l'espèce humaine⁴⁵⁹.

« Moi, je me suis « découverte » [elle fait le geste des guillemets] à mes trente ans, parce qu'avant cela j'étais convaincue que j'étais un monstre, un extraterrestre, je ne savais pas qu'il y avait d'autres homosexuels avec les mêmes options que moi. Non, j'étais convaincue que ce qui m'arrivait était trop bizarre, tu vas mourir de rire mais je croyais vraiment cela, prend en compte que ma famille était catholique, on n'a jamais

⁴⁵⁸ Psychologue, Santiago, milieu familial catholique pratiquant, père commerçant, mère au foyer.

⁴⁵⁹ Le mot « monstre » apparaît à plusieurs reprises dans les récits des enquêtées pour signifier leur lesbianisme, suggérant parfois l'intériorisation de l'injure. Monique Wittig parle de « l'animalisation » de la lesbienne, comme constitutif du discours hétéronormatif à son égard ; il s'agirait notamment d'un discours d'altérité qui répand des stéréotypes selon lesquels les lesbiennes sont différentes physiquement des autres femmes. Pour cette autrice, ce n'est qu'en refusant l'individualisation de cette attaque que l'on peut échapper à l'intériorisation de cette « monstruosité » lesbophobe. Voir à ce propos *Virgil, non*, Paris, Minuit, 1993.

parlé de ça, jamais... Je me suis aperçue beaucoup plus tard que mon oncle était gai ! Alors, j'étais convaincue que tout ce qui m'arrivait était quelque chose de très bizarre, très étrange, alors figure-toi ma solution : ma solution était de partir aux Etats- Unis et de me faire opérer, changer de sexe et retourner ! (...) Non, je ne savais pas qu'il y avait des femmes qui se sentaient attirées par d'autres femmes et que [cela] s'appelait lesbianisme... » - *Soledad, 39 ans*⁴⁶⁰

Cet extrait montre bien la difficulté à se penser autrement qu'à partir du binarisme de sexe, ce qui la mène à confondre son identité sexuelle (son désir) à son identité sexuée⁴⁶¹. Mais ce qui frappe davantage dans le récit de Soledad, c'est le fait que cette expérience d'autorévélation de son lesbianisme se situe à la fin des années quatre-vingt-dix, époque d'une visibilité croissante au Chili du « monde » homosexuel. A ce propos, on peut se demander comment il est possible que, appartenant à une classe moyenne supérieure et ayant un accès privilégié à la culture, elle ne soit pas capable d'identifier, voire d'extrapoler certains discours portés par ce groupe social pour doter son expérience de sens. Nous ferons tout d'abord l'hypothèse que c'est possible dans la mesure où Soledad n'a pas encore de pratique homosexuelle, ce qui rendrait plus difficile pour elle de s'approprier cette catégorie. En second lieu, l'émergence de cette « citoyenneté » est à l'époque contrée par un discours encore très défailant sur l'homosexualité⁴⁶². Enfin, les porteurs des revendications ont tous le même visage et revendiquent un même désir : le désir homosexuel masculin. Or, ce sera justement un homme gai qui, en l'assignant à la catégorie encore méconnue par elle de « lesbienne », lui ouvrira la voie de sa propre reconnaissance.

« Je travaillais à la banque et j'ai retrouvé une copine de l'époque de mon enfance et elle... Sa mère était partie et elle revenait d'un voyage (...) Alors je vivais toute seule dans un appartement et je lui ai dit : « Mais dis-donc, ne t'inquiète pas et viens vivre

⁴⁶⁰ Ingénieure/chef d'entreprise, Santiago, père chef d'entreprise, mère au foyer.

⁴⁶¹ Une récente étude française sur les parcours identitaires des gays et des lesbiennes montre qu'envisager l'éventualité d'une transition de genre (de femme vers homme ou d'homme vers femme) peut apparaître comme un mode de résolution de l'inadéquation entre le rôle socialement prescrit et leurs attirances sexuelles. Voir Natacha Chetcuti et Gabriel Girard, « L'appropriation d'une sexualité minorisée, Trajectoires de jeunes lesbiennes et gays en France de 17 à 35 ans », *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales, Interrogations*, 2015, p. 1-24.

⁴⁶² Bien que les organisations LGTB gagnent à l'époque en visibilité, l'homosexualité est encore placée du côté de la déviance sociale, voir du pathos.

chez moi » « Sérieux ? » « Mais bien sûr ! » L'appartement était à ma grand-mère alors je ne payais pas de loyer. Je lui ai dit : « On se divise les charges et voilà ». Et F. [sa copine] avait des amis gais et l'un d'entre eux lui a dit : « Soledad est lesbienne », « Noooooon » elle a répondu... Et un jour il est venu me demander directement : « T'es lesbienne ? » Et moi : « Et ça veut dire quoi ? » - *Soledad, 39 ans*

Chez Jazmín, issue à l'inverse d'un milieu populaire, nous retrouvons cette même perception d'étrangeté par rapport au mot « lesbienne » ainsi que cette difficulté pour se penser autrement qu'à partir des catégories établies dans le système sexe/genre. Tout en déclarant avoir connu le terme « lesbienne » il y a très peu de temps, elle évoque ainsi sa sortie du placard avec sa sœur :

« Je lui ai dit un jour : « Tu sais quoi ? Je veux te parler », « De quoi ? » elle m'a demandé, « À propos de moi, de ce que je suis »... « D'accord » m'a-t-elle dit, et on s'est assises toutes les deux pour parler, et là je lui ai dit : « Tu sais quoi ? Je suis lesbienne »... Non, je n'ai pas utilisé ce mot que je ne connaissais pas, je lui ai dit : « Je suis un homme ». C'est ainsi que je lui ai dit à ma sœur... « Je fais le rôle de l'homme. » - *Jazmín, 45 ans*⁴⁶³

Et, à ma demande, elle précise ce qu'elle veut dire par cela :

« Je me sens un homme... Oui, en fait je fais des choses... Par exemple, j'ai que des amis hommes, je suis la seule femme qui fréquente des hommes, je bois des coups avec mes copains, parfois, honnêtement j'aime fumer de la *marijuana*, elle m'a connu comme ça [elle fait référence à sa compagne, présente à ce moment de l'entretien], et je passe du bon temps avec mes amis, je m'identifie à eux, c'est juste que j'ai une façon différente d'être, ils sont d'un autre style... Par exemple, ils parlent mal de leurs partenaires et moi non, j'écoute tout juste, parfois je dis ce que je n'aime pas d'elle... Alors, ils m'acceptent tous. » - *Jazmín, 45 ans*

⁴⁶³ Vendeuse ambulante, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère opératrice d'abattage, père militaire.

Dans le récit de Jazmín, il n'y a pas de frontière entre être un homme et se comporter comme un homme. Par le biais de cette sociabilité qui s'instaure dans une identification très forte aux codes de la masculinité, elle bénéficie en fait d'un accès privilégié à l'usage de l'espace public. Or, face à l'internalisation d'une vision essentialisée sur le « féminin » et le « masculin » (même si elle met en avant des rôles), elle ne peut que se percevoir comme quelque chose de différent d'une femme, donc comme un homme.

Enfin, ces deux récits pointent peut-être une différence dans l'expérience des lesbiennes chiliennes par rapport à leurs paires françaises. Tout se passe comme si, au Chili, l'impensable (à un degré bien plus élevé qu'en France) condamnait certaines à ce déplacement de la sexualité au sexe ou au genre.

b. Le processus de consolidation identitaire

La prise de conscience du lesbianisme est donc signifiée par les enquêtées à partir d'un ensemble d'étapes à dépasser et qui comporte parmi elles les premiers indices, les marqueurs et enfin (si elle a lieu), la consolidation d'une identité lesbienne. Comme nous l'avons souligné, les premiers indices apparaissent dans ces récits sous la forme d'anecdotes et ne prennent sens qu'*a posteriori* dans les trajectoires lesbiennes. Autrement dit, au moment de leur apparition, ils sont dépourvus de sens du point de vue de la conformation identitaire. En revanche, le marqueur implique la prise de conscience d'une attraction physique envers une autre femme. Dans ce cas, il ne s'agit guère du plaisir contemplatif, mais bien du désir. Désir charnel, sexuel, même s'il a (encore) du mal à se faire entendre. Ainsi, la caractéristique principale du marqueur est constituée par l'installation du doute :

« J'étais en quatrième et on m'a inscrite dans un concours organisé par la mairie pour représenter mon école, un concours de poésie, et on m'a mise avec une professeure que je ne connaissais pas et qui était la prof la plus jeune du collège, elle avait 24 ans, et avec cette professeure j'ai compris vers où j'allais, je me sentais attirée par cette femme, cette femme en particulier, parce qu'avec mes copines de classe je jouais normalement, normalement entre guillemets... Mais à ce moment-là je me suis rendue compte qu'il y avait quelque chose, et figure-toi que la professeure aussi envers moi. Une fois on s'est presque fait un baiser... Elle m'écrivait des lettres jusqu'à peu de

temps, je n'ai jamais répondu à ses lettres (...) Dans quelques-unes, elle terminait par un : « Avec amour, J. ». Tout cela en quatrième, et quand j'ai fini la troisième, on s'est dit au revoir... Elle m'a même écrit une lettre pour me dire au revoir avant les vacances d'hiver... Et moi je suis restée dans la confusion. » - *Ema, 33 ans*

Cet extrait montre un élément presque omniprésent dans les restitutions apportées par les enquêtées. L'attirance sexuelle éprouvée envers une autre femme n'est pas extrapolable à d'autres femmes. Dans l'espace temporel de ce récit, elle n'est pas transposable à ses paires, à mi-chemin entre filles et femmes. Mais cet extrait atteste aussi d'un mécanisme de juxtaposition, un va-et-vient entre l'installation du doute et l'autorévélation de l'identité homosexuelle. Dans ce contexte, ni l'attirance physique, ni l'expression « J'ai compris vers où j'allais » n'équivaut à adopter une identité lesbienne. Et cela restera valable même après avoir eu des rapports sexuels avec une autre femme :

« Je rentrais en seconde et ma mère m'a inscrite dans un lycée féminin, et c'est là que j'ai connu ma première petite amie, la première du premier baiser, la première avec qui j'ai couché... On a été camarades de classe dès la seconde jusqu'à la terminale (...) Et c'était à ce moment-là que je me suis dit c'est ça mon truc, absolument, et c'est ça que j'aime... J'avais déjà été embrassée par des garçons mais ce n'était pas pareil, c'est-à-dire, une sensation avec un garçon arrivait jusqu'ici [elle fait un geste qui montre la moitié du corps], une sensation avec une fille au-delà de... Alors, c'était comme ça que, disons, que je me suis découverte. Je crois que j'ai consolidé mon lesbianisme dans le secondaire, c'est ça. » - *Ema, 33 ans*

Sous une apparente contradiction, cette femme restitue le contexte de sa prise de conscience. S'identifier en tant que lesbienne est moins associé à un événement précis qu'à des approximations successives. Dans ce cas, ce n'est pas l'attirance mais l'expérience physique d'intimité et de plaisir sexuel avec une autre femme qui sera interprétée comme marqueur de son identité sexuelle. Toutefois, et même si une « consolidation » est évoquée dans ce récit, face à ma demande de plus de précisions, un nouveau déplacement s'opère et redéfinit le processus :

« Mais attends, je n'étais pas lesbienne ! ... Je me sentais attirée juste par elle, et vice-versa, et nous parlions entre nous à propos de cela. » - *Ema*

Cette mise en garde atteste d'un espace transitoire où l'on peut signifier une identité sexuelle en dehors de la norme, mais pas celle déjà investie symboliquement de l'une des charges morales les plus négatives pour une femme au Chili. À l'image de la « pute », considérée par le discours hégémonique comme l'antithèse de l'idéal de la femme, puisque pervertie par la pratique du sexe rémunérée et sans amour, la lesbienne s'érigerait comme l'autre antithèse de cet idéal de féminité. Depuis le paradigme d'hétéronormativité, la transgression lesbienne impliquerait une sexualité malsaine, puisque fondée exclusivement sur le plaisir (comme est perçue d'ailleurs la sexualité gay) et notamment une sexualité condamnée à la stérilité. Dans ce cadre, elle traduirait un écart « insupportable » au bien-fondé de l'identité féminine.

Si la quête des modèles alternatifs de féminité s'avère inévitable dans les parcours des femmes lesbiennes, il en est de même en ce qui concerne l'internalisation des préceptes précédemment mentionnés. Ces récits montrent l'empreinte des tensions ainsi que les transitions dans l'agencement des identités.

Le relationnel : un préalable au « féminin » dans le processus du coming out

« Bon, pendant mon adolescence, je ne sais pas, j'étais très attachée à ma meilleure amie, et quand j'ai eu 18 ans mes parents se sont séparés et dans la même ville, qui est une petite ville, j'ai déménagé chez une copine (...) Et j'adorais ma copine, j'étais tout le temps avec elle, on dormait dans la même chambre, parfois on dormait ensemble et moi j'avais un petit ami parce qu'il le fallait, mais je ressentais juste l'envie d'être avec elle et elle aussi voulait passer du temps avec moi, et on avait le plan de nous acheter une maison et de vivre ensemble toute notre vie, même si elle avait aussi un petit ami... Et cette proximité avec elle a duré pendant toute l'époque universitaire. (...) Et je suis partie en Espagne, j'ai eu une bourse et je suis partie, mais avec elle dans la tête tout le temps, sans comprendre que j'étais amoureuse d'elle, et à mon retour j'ai retrouvé mes copines du lycée, qui sont mes copines jusqu'à aujourd'hui, alors on était chez cette copine, toutes les deux, et je lui ai dit que j'avais un problème. (...) Je lui ai dit : « Je sens que je dois partir de cette maison, je ne peux plus rester là-

bas, ça me fait du mal, je veux passer tout mon temps avec C. Je sais que ce n'est pas bien parce qu'elle doit faire sa vie »... En lui racontant ça je soulignais mon côté « casse-pieds », de ne pas la laisser tranquille parce que j'étais toujours là, elle faisait ses trucs et j'étais toujours là... Alors ma copine me dit : « Tu ne crois pas plutôt que tu es amoureuse de C. ? » Et moi je lui dis : « Mais non, je ne suis pas un monstre ». Je me souviens, tu vois l'image quoi ! Et elle me dit : « Mais si c'est de l'amour, quel est le problème ? » ... Et elle est hétéro ma copine, et moi quand elle m'a dit ça, je lui ai dit : « Mais comment tu peux me dire ça ? On est toutes les deux ici, allongées ensemble, et toi tu me dis que je suis lesbienne ? » Et elle me dit : « Mais si c'est de l'amour, quel est le problème ? »... Et là j'ai compris que j'étais amoureuse de C., à ce moment-là je me suis rendue compte... Et ça a été comme un nœud qui se défaisait, un nœud que j'avais dedans, comme... C'était comme me libérer... C'est vrai, je me suis dit. » - *Ingrid, 33 ans*⁴⁶⁴

Dans ce récit, qui en rejoint bien d'autres, l'expérience affective prend le pas sur l'expérience sexuelle. Ici, le réconfort attribué à la transgression (à l'écart de la prescription hétérosexuelle), vient de l'inscription à une autre norme : celle qui prône l'amour comme le fondement de la sexualité des femmes. C'est cet espace, investi du relationnel, qui justifie le désir sexuel. Grâce à lui, la « monstruosité » (lesbienne) peut être travestie en humanité (féminine) par l'autorité légitimée d'une autre femme. On notera alors que l'impensable ne devient pensable qu'à partir du moment où il a été validé par d'autres. Mais non pas par d'autres lesbiennes, plutôt par une femme hétérosexuelle, soit par quelqu'un qui occupe une place privilégiée dans la hiérarchie des sexualités.

Cet événement constitue donc celui qui déclenche une série d'autres expériences qui chercheront à construire, voire à consolider, une identité homosexuelle chez Ingrid.

« Le lendemain j'ai cherché sur Internet, je ne sais pas, « Lesbiennes » sur Google, et j'ai commencé à lire et à relire, je me suis créé un courriel et j'ai commencé à contacter d'autres gens et c'est ainsi que j'ai commencé à m'assumer. Ensuite j'ai fait

⁴⁶⁴ Psychologue, Santiago, originaire du Sud, père prêtre évangélique, mère au foyer.

la connaissance...C'était assez synchronique, parce que quand j'ai commencé à travailler on m'a présenté un garçon, il était avocat, et je l'ai vu et je me suis tout de suite aperçu qu'il était gay, il m'arrivait tout le temps cela, et mes amis d'enfance, aujourd'hui encore plus, mais mes amis d'enfance, les plus proches sont gais, et de mon adolescence aussi, mes amis les plus proches sont gais, mon meilleur ami à Madrid est gai, et c'était un truc qui m'arrivait tout le temps sans trop m'en rendre compte. » - *Ingrid, 33 ans*

Mais ni la recherche, ni la découverte de semblables, ni le partage de sens avec une quelconque communauté ne garantissent pour autant l'intériorisation achevée d'une identité sexuelle hors norme. La sortie du « propre » placard ne précède pas l'expérience érotique, chargée tant de plaisirs que de symboles. Ainsi, pour la plupart des femmes de notre étude, c'est la rencontre sexuelle avec une autre femme qui réaffirme intérieurement le caractère (presque) irrévocable du processus de construction de cette identité :

« J'ai préparé un dîner et après celui-ci je l'ai embrassée... Et après que nous nous sommes embrassées, je me suis rendue compte que ça c'était mon truc... J'avais jamais embrassé ou jamais quelqu'un ne m'avait embrassée ainsi. (...) Un baiser si bon, si doux, si complet, si intense, mais pas brûlant... Je veux dire intense, comme s'il impliquait mon âme... Et puis j'ai commencé à sortir avec elle et elle est devenue ma première compagne... » - *Ingrid*

Mais une fois de plus, et en dépit de la contradiction apparente (entre « jamais embrassée ainsi » et « pas brûlant ») évoquée dans la narration, le caractère sexuel de la rencontre reste secondaire. La sexualité lesbienne, tout comme la sexualité des femmes hétérosexuelles, oscillerait entre la non-conformité et la reproduction de certaines normes, comme celle qui place le plaisir sexuel (du moins celui qui est dissocié de l'affect) du côté de la sexualité masculine⁴⁶⁵. A cet égard, ces trajectoires traduisent une continuité par rapport aux hiérarchies de genre.

⁴⁶⁵ Des études récentes sur les conjugalités gaies et lesbiennes [Courduriès et Fine, 2011 ; Lerch, 2007 ; Chetcuti, 2010] montrent, par exemple, la persistance de l'écart à la norme monogame chez les premiers et une certaine adhésion chez les secondes.

2. Le *coming out* social

« Au tout début c'était difficile, parce que j'étais en dehors de mon placard⁴⁶⁶ mais pas de l'autre, celui de mes amis et de mes proches... Je cachais ma copine pas mal, elle a eu beaucoup de patience avec moi et je me suis mal comportée parce que... Parfois mon frère débarquait et je lui disais [à sa copine] : « Tu dois partir, mon frère va arriver »... C'était très compliqué pour moi et pour elle, elle a dû passer par tout cela... Petit à petit, j'ai commencé à avancer... J'avais un copain à ce moment-là qui était gai, il habitait en face, et il m'a dit : « J. n'est pas mon cousin, il est mon partenaire », et je lui ai dit : « Bon, M. n'est pas une copine, elle est ma compagne » (...) Et après je l'ai raconté à mes copines du lycée, et puis à mon frère. » - *Ingrid, 33 ans*

En général, c'est seulement à partir d'une quelconque affirmation identitaire que la révélation, entendue ici comme l'annonce volontaire de son homosexualité à d'autres personnes, prend sens. Elle implique très rarement tous les domaines où ces femmes évoluent et privilégie nettement la sphère familiale et celle des amis proches.

Souvent dans ces trajectoires, et avec plus ou moins de succès quant à la réaction de ces autres « signifiants », la révélation est faite dans l'étape de jeunesse des enquêtées et surgit notamment de la nécessité de partager avec d'autres personnes qu'on est en couple. En même temps, cette façon d'annoncer son lesbianisme en mettant en avant le fait d'être en couple permet sinon de normaliser complètement la situation, du moins de réduire les effets de la transgression. Comme le signale Natacha Chetcuti⁴⁶⁷ : « Si l'influence des revendications des groupes minoritaires peut permettre une dé-normalisation des formes relationnelles, la norme du couple reste encore la référence majoritaire des dominé.es en tant que mode de revendication politique et de visibilité sociale ». La figure du couple, qui renvoie dans l'imaginaire social à une certaine « stabilité », tend ainsi à repousser des représentations qui attribuent à l'homosexualité une sexualité immature, polygame ou effrénée⁴⁶⁸.

⁴⁶⁶ En référence au processus intime d'adoption de l'identité lesbienne : elle était lesbienne à ses propres yeux.

⁴⁶⁷ Natacha Chetcuti, *op. cit.*, p. 168.

⁴⁶⁸ Notamment pour les hommes gais.

Quant à l'époque de la révélation faite aux familles (notamment aux parents), il faut noter que presque tous les récits coïncident : elle a eu lieu à partir des années quatre-vingt-dix, indépendamment de l'âge, et de l'autorévélation du lesbianisme qui a pu précéder longuement cette période. Autrement dit, cette révélation coïncide avec la fin de la dictature militaire au Chili, au moment même où le contrôle social exercé par l'Etat commence à devenir moins pesant dans la construction des intimités. L'avènement de la démocratie politique, ainsi que la visibilité émergente d'une démocratie des mœurs en cours dans la société chilienne, apparaissent comme la toile de fond de ce processus de subjectivation. C'est un point très important, qui permet de faire le lien avec le début de la thèse, et qu'il faudrait souligner davantage en insistant sur ses implications théoriques.

A partir des entretiens menés, nous avons pu distinguer deux types de récits liés à ce processus : le *coming out* « joyeux » et le *coming out* conflictuel. Pour mieux rendre compte des particularités de chacun, nous les caractérisons séparément.

a. Le *coming out* « joyeux »

Sur cette notion de *coming out* « joyeux », nous rassemblons les trajectoires où la révélation du lesbianisme s'inscrit comme une étape nécessaire et souhaitable dans le parcours, comme la suite « naturelle » à l'acceptation personnelle de cette identité sexuelle. Ici l'adjectif « joyeux » ne doit pas être compris comme l'accueil chaleureux de la nouvelle par l'entourage ni comme l'absence totale de rejet envers celle qui l'annonce. Toutefois, les réactions des proches tendent vers une certaine modération et ne remettent en question ni les liens affectifs ni les solidarités familiales et amicales déjà construites.

« C'est-à-dire, pour moi ce n'est pas... Tout mon entourage familial sait que je suis gay homosexuelle depuis très longtemps, et beaucoup de gens le savent sans que j'aie eu à le leur dire, ils me demandent pour ma compagne et je leur ai rien dit ! Mais bon, untel ou untel leur ont dit, dans ma famille c'est comme ça, parce qu'en plus pour eux ce n'est pas un thème... Quand ils l'ont appris, tout au début c'était dur pour eux, à cause de plein de choses, parce qu'ils s'imaginent une vie difficile, on m'a dit : « Ça va être difficile pour toi, douloureux, enfin »... Mais à vrai dire, ma famille a été

top en ce sens... Et ils sont ravis que je sois lesbienne, ils s'en fichent, oui. » -
*Cassandra, 33 ans*⁴⁶⁹

Evoluer dans une famille dite progressiste sur le terrain des valeurs, comme c'est le cas de Cassandra, semble constituer l'un des éléments du contexte qui tend à favoriser ce type de *coming out* social. Parallèlement, ces récits sont plus fréquents dans des parcours où la religion n'apparaît pas au centre de l'organisation familiale⁴⁷⁰. Autrement dit, celles qui rapportent des *coming out* moins conflictuels tendent à ne pas subir de réelle emprise des préceptes religieux dans leur vie ou dans celle de leurs proches.

Parmi celles qui consignent ce type de trajectoire, la majorité provient de familles de classes moyennes supérieures, où les parents appartiennent aussi aux catégories socioprofessionnelles supérieures : ils sont cadres, enseignants ou bien exercent une profession libérale. Anna et Cassandra ont, par exemple, fait leur sortie du placard dans ce type de familles. Ce n'est pourtant pas le cas de Mireya. Fille d'une ouvrière textile, c'est sa mère qui, très tôt, s'aperçoit de la « tendance » de la benjamine de la famille et qui l'annonce aux autres membres. Dans l'évocation de Mireya, sa mère fait tout pour banaliser cette situation, au point de se confronter durement à ses autres filles qui avaient du mal à accepter l'orientation sexuelle de leur sœur. Mais si cette mère sans beaucoup d'instruction apparaît détachée des idées reçues largement répandues dans son entourage immédiat (Mireya rapporte notamment des insultes à caractère homophobe de sa famille et des voisins), c'est pour des raisons bien concrètes : elle côtoie au quotidien des femmes lesbiennes. Au sein de l'usine où elle passe une grande partie de son temps, certaines de ces femmes sont devenues des amies plus que des collègues de travail. Dès lors dépourvue de son étrangeté, l'homosexualité est normalisée, et en particulier le lesbianisme.

Dans d'autres cas, où l'entourage familial n'opère pas en tant que facilitateur, le relais peut être pris par le réseau social et plus particulièrement par les espaces de socialisation avec

⁴⁶⁹ Professeure/entraîneuse de sport, Santiago, père économiste, mère décédée (profession non spécifiée).

⁴⁷⁰ Entre les enquêtées qui évoquent la question de la religion, la plupart déclarent qu'il n'y a pas de pratique religieuse au sein de leur famille d'origine, tandis que quatre enquêtées évoquent une place importante de celle-ci. Si la religion catholique apparaît davantage évoquée dans les récits des enquêtées, d'autres versants de la confession chrétienne comme l'évangélisme et le protestantisme sont aussi présents.

d'autres lesbiennes. Se sensibiliser à d'autres expériences et processus tend à favoriser non seulement une affirmation identitaire mais aussi la révélation aux proches, sachant qu'en cas d'échec (de rejet) on comptera sur le soutien du groupe. Le parcours d'Emilia est révélateur en ce sens : la trentaine au moment de l'enquête, et en couple avec Laura, elle a tardé durant des années à révéler à sa famille son homosexualité. Depuis un certain nombre d'années, elle et sa compagne font partie d'une association lesbienne qui leur a permis de connaître d'autres lesbiennes, dont certaines deviendront leurs amies, et de socialiser, voire de normaliser leur relation amoureuse. Lors d'une promenade familiale à laquelle participe le couple ainsi que la mère, les sœurs et le frère d'Emilia, un commentaire de ce dernier attise une discussion. Il accuse sa sœur de privilégier ses amies à la famille, faisant référence implicite à la compagne de celle-ci. Malgré le caractère contraignant de la situation pour Emilia, elle déclare avoir « sauté sur l'occasion » pour enfin annoncer à tout le monde que Laura n'était pas n'importe quelle amie, mais bien sa partenaire.

Un autre élément identifié dans ces *coming out* « joyeux » est le fait que quelqu'un de l'entourage proche ait annoncé auparavant son homosexualité. Indépendamment de la réaction première des amis ou des parents à des révélations précédentes, en général, lorsque la nouvelle révélation se produit, elle n'est plus illisible pour ceux-ci. Autrement dit, ces trajectoires bénéficient du chemin déjà parcouru par d'autres personnes de leur entourage :

« Bon, je suis lesbienne de naissance comme j'ai toujours dit, je n'ai pas eu de mal à m'assumer ni rien, parce que j'ai un frère gai, nous sommes huit frères et sœurs ! Alors, comme j'ai un frère gai la famille était en quelque sorte préparée, ils ne se sont pas fait de souci, c'est ça la vérité ... Et moi, je me suis toujours assumée. » - *Paulina, 42 ans*⁴⁷¹

Enfin, d'autres contextes semblent aussi jouer un rôle dans ces *coming out*, comme par exemple, des séjours à l'étranger dans des pays où l'homosexualité féminine est plus banalisée qu'au Chili. C'est le cas précis de deux de nos enquêtées qui, dans le cadre de leurs études, ont vécu un temps en Europe, ce qui leur a permis de prendre du recul par rapport aux

⁴⁷¹ Assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

repères plus traditionnels. Dans leurs trajectoires, la sortie du placard a coïncidé pour l'une avec et a été suivie pour l'autre de cette période d'éloignement du pays d'origine.

Quoi qu'il en soit, il faut noter que les récits parlent surtout de révélations progressives et sélectives, notamment au sein de la famille. Ainsi, en général, ce sont d'abord les frères et les sœurs les premiers concernés⁴⁷², ensuite la mère et finalement le père. Les enfants de la famille constitueront l'exception la plus fréquente dans ces actes de révélation, restant à l'écart de ceux-ci pendant une période plus ou moins définie :

« Ma sœur est la benjamine de la famille. Avec elle j'ai pris du temps, j'ai attendu qu'elle soit plus grande, parce qu'imagine-toi, à l'époque elle était petite (...) Elle avait onze ans, et j'ai attendu jusqu'à ce qu'elle ait 18 ans ou par-là. » - *Ana, 32 ans*⁴⁷³

Manifestement, même dans les *coming out* « joyeux » le lesbianisme apparaît dans sa dimension d'interdit ou de tabou. Peu importe si l'on compte sur le soutien du reste de la famille, la censure (en l'occurrence l'autocensure) opère comme principe de précaution. Ainsi, et rejoignant le deuxième parcours, une partie de ce groupe attendra le « bon moment », voire la majorité de leur proche pour parler de leur orientation homosexuelle. Comme nous le verrons plus tard, ce mécanisme tend à se reproduire dans l'exercice de la parentalité lesbienne ; si ce principe de précaution n'est pas toujours respecté, il est du moins régulièrement invoqué.

Comme nous l'avons suggéré, dans ces *coming out*, les réactions des proches traduisent moins un réel rejet que d'autres considérations : les manques de repères des parents pour appréhender l'homosexualité d'un enfant ou la différencier d'autres conditions hors marge, le « deuil » de petits-enfants associé à l'idée du lesbianisme comme une condition « stérile » ou encore l'incrédulité, sont plus évoqués dans ces récits que dans ceux des *coming out* conflictuels. Ainsi, par exemple, Mariana a dû rassurer sa mère en lui expliquant qu'elle ne se sentait pas un homme et qu'elle ne voulait pas changer de sexe, tandis que pour sa part

⁴⁷² Faire en amont la révélation de son homosexualité à la fratrie afin qu'elle puisse faciliter le coming out familial est l'une des idées avancées par Andrew Boxer (*et al.*), « To tell or not to tell: patterns of self-disclosure to mothers and fathers reported by lesbian and gay youths », in Karl Pillemer et Kathleen McCartney (eds.) *Parent-child relations across the lifespan*, 1991, p. 59-93.

⁴⁷³ Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

Ana a dû expliquer à la sienne qu'elle ne renonçait pas pour autant à avoir des enfants. Quant à Emilia, elle a dû convaincre son frère (pourtant gai, mais resté dans le « placard ») qu'elle était bien lesbienne et qu'elle n'avait pas succombé à un quelconque harcèlement de la part d'autres lesbiennes⁴⁷⁴. Comme cette enquêtée, la plupart des femmes qui ont eu une trajectoire hétérosexuelle précédente ont dû faire face à des réactions de ce type. Celle évoquée par Ema, lorsqu'elle a révélé son homosexualité à son ex-conjoint, atteint le paroxysme. Dans ce récit, d'abord, cet homme ne croit pas ce qu'il entend ; puis il demande à son ancienne partenaire : « C'était ton frère ou ton père ? », la plaçant ainsi comme victime présumée d'une agression sexuelle. Dans cette représentation, le « retournement » d'Ema ne peut pas être expliqué autrement. Seule une monstruosité peut en expliquer une autre : on ne peut devenir lesbienne que si l'on a été agressée sexuellement par un (homme) proche.

b. Le *coming out* conflictuel

« Moi, j'ai toujours aimé les femmes, depuis que j'étais petite, mais je n'ai jamais pu mener ça à cause de ma mère et de mes sœurs. Ma mère jusqu'à peu, jusqu'à l'heure de sa mort me détestait. (...) Elle aurait préféré que je sois morte avant d'accepter une fille lesbienne... » - *Jazmín, 45 ans*

Ce type de *coming out* apparaît significativement plus dans les récits recueillis que son versant « joyeux ». En comparaison avec les trajectoires précédentes, ici la révélation à l'entourage familial tend à être médiatisée non pas par une volonté de partage, mais par une contrainte externe. En général, l'homosexualité est dévoilée à partir d'un événement déclencheur comme, par exemple, le fait de d'être surprise par ses parents avec sa partenaire sexuelle, ou bien à partir d'un *outing*⁴⁷⁵. Comme le montre l'extrait suivant, la révélation peut même prendre des allures de « confession » :

« En fait c'est C. [son ex-compagne] qui a appelé ma mère, et ma mère lui a demandé de venir, je ne savais pas qu'elle allait venir, moi j'étais avec une copine à la maison, à

⁴⁷⁴ A la différence de son frère, Emilia a toujours fréquenté d'autres personnes homosexuelles. Pour son frère, ces fréquentations auraient pu jouer un rôle dans l'affirmation lesbienne de sa sœur.

⁴⁷⁵ Révélation de l'orientation sexuelle par des tierces personnes à d'autres sans l'accord de l'individu concerné.

la campagne, quand je vois C. arriver (...) Et je l'ai vue et je me suis dit : « Mince ! », et elle vient vers moi et me dit : « Je viens te parler, à toi et à ta mère » Et là, j'ai dû confesser ça à ma mère... Ce qu'elle savait déjà à vrai dire. » - *Patricia, 40 ans*⁴⁷⁶

Si le lesbianisme n'est pas forcément ignoré par la famille, mettre des mots, « se confesser », constitue bel et bien la fin de la logique des sous-entendus. Dans ce contexte particulier de révélation, l'enjeu n'est donc pas forcément la perception de la famille du lesbianisme des enquêtées, mais de la temporalité de cette identité. Une fois nommée, elle semble en effet irréversible.

Contrairement aux *coming out* « joyeux », les vécus de rejet et d'exclusion sont communs à ces récits. La révélation peut constituer le point de départ de relations familiales conflictuelles ou bien accentuer des rapports déjà difficiles.

« Et un jour, je suis allée à une fête avec ma sœur et ses copains de fac, je me suis mise à boire et là je lui ai dit : « Je voulais te raconter qu'en fait L. n'est pas mon amie, elle est ma partenaire depuis sept mois ». Et ma sœur m'a dit qu'elle allait me soutenir et tout, mais c'était juste là... Après mon autre sœur l'a appris, elle était enceinte, et elle m'a appelée par téléphone et m'a dit... Que c'était comme la dernière chose qu'elle pouvait espérer de moi, qu'à partir de cela elle n'attendait plus rien de moi... Pour mon anniversaire elle m'a fait parvenir une lettre, où elle disait qu'elle espérait que je garde les pieds sur terre et que malheureusement, elle ne voulait pas que son enfant soit près de moi. C'est-à-dire, rien n'allait... » - *Eliana, 31 ans*

En dépit de ce retour et d'autres bien plus dramatiques évoqués par les enquêtées, la révélation dans ces cas tend très rarement à déclencher une rupture des liens familiaux (ou vice-versa). Or, la non-exclusion ou le maintien des relations restera conditionné au bon comportement dont devra dorénavant faire preuve la déviante.

⁴⁷⁶ 40 ans, chauffeuse de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

Soledad fait partie de ce groupe. Elle voit quotidiennement son père puisqu'ils travaillent dans la même entreprise. Un jour, il reçoit une lettre anonyme lui annonçant le lesbianisme de sa fille. Sans attendre, il appelle Soledad qui se trouve dans le bureau voisin et lui donne la lettre. En la lisant, elle réalise qu'elle vient de subir un *outing* de la part de son ex-petite amie. Elle ne dit rien et part. Quelques jours plus tard, elle retournera voir son père.

« Et je suis allée le voir pour parler avec lui et je lui ai dit : « Ecoute papa, tout ce que t'as entendu ce n'est pas vrai, la seule chose qui est vraie c'est que je suis lesbienne, j'ai une partenaire » (...) Mon père m'a dit : « OK, c'est ta vie » Et voilà. Il a un frère gai, alors il est... Il ne l'accepte pas vraiment, mais il ne se fait pas plus de soucis que ça. Il m'a dit : « OK, essaie de maintenir ta vie privée en privé ». Figure-toi que dans ma famille nous sommes descendants d'arabes, donc ils sont... La nana doit rester chez elle et prendre soin des enfants, très machiste quoi ! » - *Soledad, 39 ans*

Patricia a aussi été contrainte à confirmer la révélation de son homosexualité faite par son ex-compagne. Dans un premier temps, sa mère réagit très violemment : elle la prie de quitter sa maison et de ne plus revenir, tout en lui disant qu'elle n'est plus sa fille. Un peu plus tard, la mère revient sur ses mots.

« J'étais prête à partir, j'avais fait mes bagages, je n'avais même pas dormi, et quand je m'apprêtais à partir elle m'a rattrapée et ne m'a pas laissée partir... Elle m'a dit que malgré tout j'étais sa fille et qu'elle m'aimait, que ce qui lui faisait plus de mal était le fait que je ne le lui avais pas dit avant, mais que c'était un processus très dur pour elle parce que ma mère est cent pour cent catholique, qu'elle allait essayer de l'accepter petit à petit, et dans tout cela elle m'a demandé de mener la vie que je mène avec beaucoup de respect, de me comporter avec beaucoup de réserve. » - *Patricia, 40 ans*

Comme Soledad et Patricia, dans ce type de récit on évoque principalement des familles d'origine dans lesquelles la religion et/ou la tradition sont partie prenante de la vie familiale et du contrôle social exercé sur les membres du clan. Pour ces femmes, les relations avec leurs familles après la révélation apparaissent comme étroitement liées au jugement que ces dernières porteront sur leurs comportements ultérieurs. Ainsi, par exemple, le projet d'enfant de Patricia est perçu par sa mère comme une bonne conduite, tandis que celui de

Soledad est perçue par son père (et frères) comme la mauvaise. Mais qu'est-ce qui peut expliquer qu'un même fait soit perçu si différemment d'un côté et de l'autre ? Nous pouvons relever au moins deux éléments catégoriquement opposés dans les trajectoires de ces deux enquêtées. Depuis la révélation de son homosexualité à sa famille, Patricia a démontré un comportement « irréprochable » vis-à-vis de son entourage. Elle et sa compagne se font très discrètes dans tous les espaces sociaux et n'affichent jamais leur lesbianisme. En outre, Patricia est aujourd'hui la mère biologique d'un enfant, ce qui répond très certainement à l'attente parentale de sa mère.

En revanche, et contrairement aux attentes de sa famille, Soledad ne s'est pas trop soucieuse de préserver les apparences. Sans afficher leur lesbianisme partout, elle et sa compagne peuvent se montrer ouvertes et l'expliquer si elles le jugent nécessaire ou utile. De surcroît, Soledad est la mère d'une petite fille dont elle n'a pas accouché. Pour son père, qui ne reconnaît pas ce lien de parenté, Soledad n'a fait rien d'autre qu'encombrer davantage un parcours (déjà) compliqué.

c. Le *coming out* des mères

« Ma mère l'a su et là, ça a été le clash ! Elle m'a dit qu'elle ne voulait plus entendre parler de moi, elle m'appelait pour me dire qu'ils allaient m'enlever R. [son fils aîné]. Mes frères, pareil. La seule qui a toujours été à mes côtés, c'est ma sœur. Alors presque tout le monde contre moi, j'appelais ma grand-mère et elle me disait : « Je ne réalise pas ce que tu es en train de faire, pense à ton enfant ! »... » - *Soraya, 26 ans*

Du fait de la complexité de ce type de trajectoire, les lesbiennes « mères » font la sortie du placard la plus conflictuelle avec la famille d'origine. Il s'agit notamment de femmes mariées qui ont décidé de renoncer à une « double vie » et de se réinventer. En annonçant à leurs parents (et notamment à leurs mères) leur intention de mettre fin à leur vie hétéro-conjugale à cause de leur lesbianisme, la plupart de ces mères biologiques se font vivement rejeter par leur entourage familial. Dans leurs récits, la déviance leur est renvoyée sous la forme du scandale qu'elles seraient libres d'éviter et volontairement prêtes à déclencher.

Carmen était déjà séparée de son mari lorsque sa famille d'origine entend des commentaires sur son homosexualité. Elle est déjà avec Patricia, sa compagne actuelle, et le couple décide de déménager ensemble. *A posteriori*, cet événement apparaît comme le « coup d'envoi » de la guerre déclarée à Carmen par ses proches, avec qui elle a déjà des relations difficiles à cause d'une grossesse jugée précoce qui aurait auparavant mis sa famille dans l'embarras⁴⁷⁷. Tandis qu'elle se fait insulter par ses parents et qu'elle est ignorée par les autres membres de la famille, sa compagne se fait agresser par son beau-frère. Le harcèlement se poursuit pendant quelques mois et le couple décide de quitter la ville, laissant derrière lui non seulement le discrédit et les humiliations, mais aussi le fils de Carmen, « sauvé » de son destin par ses grands-parents⁴⁷⁸. Un an après, Carmen se réinstalle dans la ville, retourne voir ses parents et cette fois c'est elle qui leur confirme son cadre de vie. Elle leur dit que son mariage n'a rien changé puisqu'elle a toujours été « comme ça ». La réplique de ses parents ne tarde pas : ils feront tout leur possible pour la séparer de son enfant.

Dans ces récits, c'est notamment à cause de la maternité que l'homosexualité apparaît inintelligible pour l'entourage. Pour ce dernier, la faute morale est d'autant plus grave, puisque ce qu'on pouvait encore attendre d'une femme, à savoir donner la priorité aux nécessités individuelles, est un impensé lorsqu'il s'agit d'une mère. Dès lors, ces femmes plongent dans le paradoxe : la maternité, censée les sauver d'une identité stigmatisée, finit par les rendre monstrueuses aux yeux de leurs proches.

Dans ce contexte, la révélation du lesbianisme tend à déclencher une menace directe ou indirecte de l'entourage sur la garde des enfants qui peut même se concrétiser à partir d'une action concertée entre l'ex-conjoint et la famille d'origine. C'est à cela que Soraya et Ema ont été confrontées. Dans le cas de la première, sa famille apprend son lesbianisme en même temps qu'elle apprend que Soraya a définitivement quitté son mari (et son pays de résidence) pour s'installer avec son fils chez sa nouvelle partenaire. Comme elle habite dans

⁴⁷⁷ Carmen tombe enceinte de son petit ami à dix-neuf ans, dans une logique qu'elle qualifie actuellement de « préméditée », puisque lui permettant de s'affranchir du foyer parental. Pour éviter le scandale, sa mère a essayé de la convaincre d'avorter, ce que Carmen a refusé.

⁴⁷⁸ Bien qu'aucune procédure légale n'ait été menée par les parents de Carmen pour avoir la garde de leur petit-fils, les menaces qui ont pesé sur elle l'auraient dissuadée de les confronter. Au moment du « clash » entre Carmen et sa famille d'origine, elle vivait une partie du temps avec son fils chez ses parents et une autre partie du temps chez sa grand-mère. L'enfant est restée chez ses grands-parents plusieurs années et actuellement vit chez son père.

une ville différente de sa famille, les menaces sont proférées lors de conversations téléphoniques. Son conjoint, qui n'envisage pas forcément de demander la garde de l'enfant, se lie à la famille de Soraya pour la contraindre à renoncer à sa nouvelle vie et la faire revenir. Au contraire, Soraya décide de rester et sans forcément « couper les ponts » avec ses proches, elle garde ses distances et s'invente une nouvelle identité civile⁴⁷⁹. Grâce à celle-ci, qui lui permet de rester injoignable, elle réussit à contourner les actions légales entreprises par sa famille à son encontre.

Pour Ema les choses se sont passées différemment. Lorsqu'elle assume individuellement son lesbianisme, elle quitte son mari et déménage avec sa fille chez ses parents. Elle n'envisage pas forcément de révéler à son entourage les raisons de sa séparation, mais son ex-conjoint insiste pour la faire revenir et elle décide de lui dire la vérité. Quelques jours après, la mère d'Ema lui annonce que son ex-gendre veut lui parler, ce qui contraint Ema à s'avancer et à aborder la situation avec ses parents.

Rapidement, l'incrédulité de ces derniers et notamment de sa mère se transforment en hostilité. Les rapports se détériorent à un tel point que le père d'Ema lui demande de partir. Sans avoir le temps d'organiser un déménagement, elle part vivre chez des amies et demande à son ex-conjoint de garder leur fille quelques jours pour pouvoir s'installer. Quelques semaines après, elle revient et se voit nier la possibilité d'emmener sa fille avec elle. À partir de ce moment, une longue bataille légale s'engage, dans laquelle les parents d'Ema témoignent en faveur du père⁴⁸⁰.

Quoiqu'il en soit, la transgression de ces femmes est rappelée à maintes reprises par leurs proches. Parfois, comme cela a été le cas pour Viviana, la réaction peut prendre la forme d'une mise en garde ou d'une menace voilée : si elle affiche son orientation sexuelle, les conséquences peuvent être épouvantables.

⁴⁷⁹ Soraya se fait connaître dans cette ville sous un autre prénom, afin de « brouiller les pistes » pour sa famille d'origine.

⁴⁸⁰ Presque deux ans après l'action légale entamée, Ema a récupéré la garde de sa fille. L'une des décisions prises par Ema pour affronter cette procédure a été de ne jamais confirmer qu'elle était lesbienne afin « de ne pas risquer un refus ». Il faut noter que ces événements précèdent l'affaire judiciaire de 2004, ce qui montre que l'arrêt de la Cour Suprême n'a pas seulement produit mais aussi entériné la crainte des mères lesbiennes de se voir retirer la garde de leurs enfants.

« Et bon, j'ai raconté ça à ma mère, pourquoi je m'étais séparée, et alors elle m'a dit : « Mais pourquoi ? J'aurais préféré que tu mènes une double vie ! » Je lui ai dit que c'était pas mon choix, que je voulais, c'est-à-dire, que si je n'allais pas bien mon fils allait s'en apercevoir, que je voulais qu'il voit sa mère heureuse et non pas une mère qui lui cache une vérité. (...) Et ma mère m'a dit : « Tout ça tu vas le raconter à personne, parce que si tu le fais, il peut se passer des choses » ... Non je lui ai dit, je ne pense pas le dire parce que je ne sais pas comment sa famille [de son ex-mari] peut réagir et je ne veux pas de problème. » - *Viviana, 36 ans*⁴⁸¹

Si la mère de Viviana s'inquiète du sort de sa fille, particulièrement de la garde de son petit-fils si la famille du père apprend que celle-ci est lesbienne — son conseil, l'injonction de ne rien dire peut aussi être analysée à la lumière de son parcours personnel. En effet, Viviana apprend lors de cette conversation avec sa mère que celle-ci n'a presque pas connu son père mais qu'elle a entendu dire qu'il était gai. Plus tard, déjà mariée avec enfants, elle découvre que son mari (le père de Viviana) avait aussi cette « tendance ». Cette femme, qui soupçonnait aussi sa fille, se réjouit lorsque Viviana se marie, convaincue de sa « guérison ». Ce récit indirect, qui mêle la crainte de la transmission de l'homosexualité (par les branches masculines de la famille) avec la peur d'une débâcle familiale, traduit aussi le rejet de la transgression de genre que sa fille est en train de produire. Comme c'est le cas pour nombre de femmes de la génération de la mère, le sacrifice, en l'occurrence, fermer les yeux face à la double vie que mènent certains hommes, n'est pas seulement au cœur de leur intimité, mais il est revendiqué comme faisant partie de leur rôle dans la reproduction sociale. La fonction du récit de la mère est donc celle du rappel à l'ordre. Pour assurer le maintien du système familial, il faut donc se tenir au dispositif féminin « sacrificiel ».

À des moments et dans des circonstances tout à fait diverses, la grande majorité des enquêtées ont fait leur *coming out* auprès de leur famille d'origine. La famille est donc représentée comme le lieu inéluctable de la légitimation de leur orientation sexuelle (indépendamment de la façon dont celle-ci est nommée). Or, six enquêtées – dont deux mères biologiques et quatre mères sociales – n'ont explicité leur lesbianisme ni à un quelconque

⁴⁸¹ Assistante administrative, Santiago, père militaire, mère au foyer.

membre de la famille, ni à leurs parents. Dans le premier groupe se trouvent Katia et Juana. En couple depuis six ans et en cohabitation depuis cinq ans, aucune des deux n'avait eu de rapports homosexuels avant leur rencontre. Même si elles se reconnaissent comme ayant une sexualité hors-norme, ni l'une ni l'autre ne s'identifie comme « homosexuelle » ou « lesbienne » et c'est pourquoi elles n'ont jamais cherché à intégrer des espaces de socialisation homosexuelle.

Mais si l'absence d'une auto-nomination, voire d'une affirmation identitaire, semble jouer un rôle non négligeable dans les *coming out* de ces femmes, leur milieu social peut apparaître d'autant plus influent dans leur choix d'occultation. Dans la famille de Katia la religion catholique, transmise par la branche maternelle, a toujours occupé une place privilégiée. Le poids des croyances et des mandats religieux converge avec celui d'une certaine tradition arabe qui prône une division stricte entre les espaces féminins et masculins, en l'occurrence transmise et arborée par la branche paternelle. Dans cette famille, on évoque explicitement les attentes pesant sur les enfants et notamment sur les filles : elles doivent se marier et avoir une descendance. En même temps, la famille plaisante et dévalorise l'homosexualité masculine, puisque dans ce discours l'homosexualité n'a strictement pas d'existence chez les femmes. Si Katia tente de justifier son silence en argumentant la « fonctionnalité » des sous-entendus, son choix d'occulter son lesbianisme semble plutôt fondé sur son écart par rapport à la norme familiale. Elle s'éloigne trop de cet idéal syncrétique de la féminité et elle le gère comme elle peut :

« Parfois j'ai l'impression que tout le monde dans ma famille est au courant... Nous sommes nombreux et on est très proches. En plus, je porte une bague et J. aussi... On ne cache rien en fait, c'est-à-dire, chez moi il n'y a que deux chambres ! [celle du couple et celle de l'enfant] (...) C'est très rare que j'aie à des rencontres familiales sans eux... Mais rien n'est sorti de ma bouche et franchement, ce n'est pas nécessaire, c'est plutôt confortable comme ça...

- Comment ça confortable ?

- Comme ça, c'est-à-dire, que le sous-entendu fonctionne. Si je leur disais... A quoi ça sert de leur dire ? Il a soixante-treize ans mon père... Et je ne veux pas perdre mon père, de toute façon, je vais le perdre quand il sera mort... » - *Katia, 36 ans*

Juana en revanche ressent moins la contrainte familiale. Si elle croit que sa mère aurait du mal à comprendre son mode de vie, notamment à cause du statut de « mère » de Juana, elle ne craint pas forcément un conflit familial en cas de révélation. Contrairement à sa partenaire, elle pense souvent qu'un jour on lui posera la question à laquelle elle pourra répondre (enfin) affirmativement.

Pour sa part, Valentina a fait son *coming out* lorsqu'elle avait plus de trente ans. Comme Juana et Katia, elle a du mal à se nommer. En couple avec Adela depuis quinze ans, elle se soucie constamment de maintenir les apparences, sauf avec ses groupes d'ami(e)s qui proviennent du « milieu »⁴⁸². Poussée par sa compagne et malgré la peur d'être rejetée par sa famille, perçue comme très conservatrice, Valentina a récemment parlé à son frère :

« On doit le faire quoi ! Quand tu aimes quelqu'un, et c'est quelque chose de... Quelque chose à toi, tu dois risquer, c'est-à-dire, je l'ai choisi lui, le plus proche, et je me suis dit : « Bon, s'il ne me comprend pas, le reste... » Mais ça s'est bien passé [elle a les larmes aux yeux]

- Ça te fait de la peine ce souvenir ?

- Non, ce n'est pas de la peine, c'est juste que ça a été un moment comme ça, très... C'est-à-dire que... Adela me regardait et mon frère pleurait, tout le monde pleurait, il y avait des sanglots par-ci et par-là, et les enfants [ses neveux], ils étaient quand même contents, ils disaient : « Si t'es heureuse ça va »... Non, c'était bien

- Et, après ça, tu n'as pas eu envie de l'ouvrir au reste de ton entourage ?

- Non, non, c'était suffisant avec ça parce que c'est compliqué, parce que t'as deux possibilités, c'est-à-dire, soit les gens continuent à t'aimer, soit tout simplement, je ne sais pas, peut-être qu'on t'ignore, ou qu'ils commencent à s'éloigner de toi quoi, c'est clair. Mais je n'allais pas choisir... Pour moi ce n'était pas une option de dire : « Ok, je vais arrêter ma relation avec Adela » (...) C'est pour ça que je te dis, parce que mon frère, il est un peu rétrograde ... Il est retraité de la police, assez carré, tu vois ? Parfois j'entendais qu'il faisait des commentaires du genre : « Regarde ce

⁴⁸² Elle opère une division entre son milieu quotidien et le milieu homosexuel, auquel elle fait référence ici.

mec-là, le *hueco*⁴⁸³, le pédé » Et moi je me disais « Oh, purée ». Alors, c'était d'autant plus un risque...

- Et quand tu dis « C'était suffisant », c'est parce que c'était trop dur pour toi de le raconter ou... ?

- Oui, parce que je suis quelqu'un de très... Normalement, je ne raconte pas mes trucs, alors raconter quelque chose comme ça, c'était trois fois plus compliqué quoi ! Je suis très réservée, j'ai du mal à parler et tout ça... Alors, j'ai dû me préparer psychologiquement pas mal de temps à l'avance, parce que j'avais besoin de, c'est-à-dire, j'avais besoin que quelqu'un le sache, parce que, bon, le fait d'être en train de vivre avec Adela et les filles, que tout était... Il fallait que quelqu'un le sache... » - *Valentina, 48 ans*⁴⁸⁴

En effet, cette révélation unique dans la famille n'est pas un fait isolé dans ces trajectoires. Ingrid et Sonia partagent l'expérience d'avoir déménagé assez jeunes de leur ville natale pour s'installer dans la capitale, Santiago. Leurs familles d'origine sont restées loin derrière elles et ne font plus partie de leur quotidien. Dans l'analyse subjective menée par ces enquêtées, la révélation de leur lesbianisme aux parents – qu'elles voient le temps d'un anniversaire ou du repas de Noël – semble ne pas l'emporter. En faisant le choix de ne pas les importuner (et de ne pas s'importuner), elles acceptent une « double vie », quoique très transitoire. Par contre, ces femmes ont cherché la complicité d'un proche au sein de leur famille, s'assurant ainsi une sorte de légitimité de sang. Parmi les enquêtées, Isidora est la seule exception à cette règle. Fille unique, elle est le fruit d'une relation maintenue secrète pendant plusieurs années entre sa mère et son père, ce dernier étant déjà marié et père de famille. N'ayant pas de frères ni de sœurs, elle semble renoncer à ce type de légitimité.

Si la révélation aux proches est souhaitée par la quasi-totalité des enquêtées, celle au père des enfants, lorsqu'on est mère biologique et qu'on l'a été dans un cadre hétérosexuel, est très redoutée. Bien que la remise en question du droit de garde soit au centre des préoccupations de ces femmes, d'autres contraintes comme la dépendance économique vis-à-

⁴⁸³ En espagnol, *hueco/a* signifie « vide ». Mot utilisé fréquemment comme synonyme de « pédé », il peut aussi être utilisé pour désigner une personne sans intelligence.

⁴⁸⁴ Comptable, Santiago, milieu familial catholique pratiquant, père militaire, mère au foyer.

vis de ces hommes peuvent aussi les pousser à la réserve, voire à la dissimulation. Les cas de Mireya et Laura illustrent bien cette situation. La première a été mariée une première fois à un homme qui connaissait son orientation homosexuelle. Ensemble, ils ont eu trois enfants. Selon le récit de Mireya, son ex-mari (qui est resté son ami et qu'elle considère comme un bon père) n'a jamais pu subvenir aux besoins de la famille. Cette situation économique et ses problèmes d'alcool l'auraient poussée à le quitter. Plus tard, un autre homme qui ignore son lesbianisme lui offre un arrangement informel : si elle devient « sa femme », il s'occupera matériellement de la famille.

« Je me suis séparée parce que mon ex-époux est alcoolique, c'était moi qui travaillais, moi, moi, alors un jour j'en ai eu marre, et je me suis dit : « Je ne veux pas connaître de femmes, je ne veux rien ! » Et juste à ce moment-là, il est apparu, et on s'est mis à discuter et il m'a dit : « Tu sais quoi ? J'aime bien ta façon d'être, tu es quelqu'un d'ordonné, propre, et moi je n'ai pas ça chez moi, on ne me regarde même pas »... S'il rentrait ou pas chez lui c'était pareil, la seule chose qui comptait c'était l'argent, alors je lui ai dit : « Je me mets avec toi à une condition, j'ai trois enfants, ce que je veux c'est aller de l'avant, rien d'autre, que mes enfants ne manquent de rien. Je me mets avec toi mais à la maison mes enfants ne doivent manquer de rien »... Et il m'a dit : « D'accord, mais je vais te conquérir quand même »... Parce que lui, il ne sait pas que je suis lesbienne, alors il m'a dit ça. » - *Mireya, 50 ans*

Qu'il s'agisse de sortir d'un état d'urgence ou tout simplement de monter d'un grade dans l'échelle sociale, peu importe. Quoi qu'il en soit, elle doit faire des concessions. Pour Mireya, vivre avec cet homme va lui permettre, au moins temporairement, de s'affranchir de la précarité matérielle à laquelle elle et ses enfants font face. Mais même en occultant sa condition sexuelle pour surmonter sa condition sociale, l'échange apparaît comme symétrique. Elle sera une épouse attentionnée et vouée à l'espace domestique, et il se fera le pourvoyeur de toute nécessité matérielle. L'arrivée d'un enfant (N.) marque non seulement le point culminant de cette « transaction intime »⁴⁸⁵, mais perpétue, au-delà de la conjugalité, cette complémentarité négociée entre Mireya et son ex-conjoint :

⁴⁸⁵ Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses* 1/2001 (n°42), p. 121-144.

« Elle est sa seule fille, il n'avait que des garçons avant, alors il a dit qu'il resterait avec la femme qui lui donnerait une fille !... Et je lui ai donné la *chancleta*⁴⁸⁶ quoi. Et puis, ça fait à peu près six ans, je me suis séparée de lui et je suis venue vivre avec Jazmín. (...) Ce que j'aime le plus, en parlant de ces deux hommes, c'est qu'aucun d'entre eux n'a rien exigé de moi et cela jusqu'à maintenant. Par exemple, je fais à manger et comme il doit apporter son déjeuner au boulot [le père de sa fille N.] je le lui fais... Et parfois N. va chez lui et il lui dit : « Tiens, ramène ça à ta maman et dis-lui de me le laver » Et je le fais et puis je le lui renvoie avec N. ou H. [sa nièce]... Aujourd'hui j'ai dû l'apporter moi-même, parce que comme je fais des permanences à la *cancha*⁴⁸⁷... Maintenant je dois faire faire ça tous les dimanches, c'est pour me faire un peu de sous, si je vais rester à la maison je dois travailler quelque part pour la maintenir. » - *Mireya, 50 ans*

Dans cet extrait on voit bien le mécanisme de normalisation mis en place dans le rapport entre cette femme et son ex conjoint. Les rôles de genre qui dans le passé ont fait partie de la dynamique du couple et de l'économie familiale perdurent après la séparation conjugale : cet homme continue à contribuer à l'entretien de sa fille, mais aussi à celui de Mireya. En contrepartie, cette dernière continue à assumer des tâches relevant de l'arrangement d'origine, comme par exemple, s'occuper de nettoyer son linge ou de lui préparer sa nourriture⁴⁸⁸. En gros, mais sans l'intimité sexuelle et sans la cohabitation, l'ex-couple conserve une partie des pratiques du couple, tout en excluant les éventuels préjudices d'une révélation⁴⁸⁹. Mais au-delà, c'est l'économie familiale actuelle qui se joue à travers

⁴⁸⁶ Le mot « *chancleta* » signifie « pantoufle » ou « sandale ». Au Chili et dans d'autres pays latino-américains comme le Pérou, ce mot désigne aussi les petites filles.

⁴⁸⁷ Tandis que dans les quartiers riches la pratique du sport se fait dans des clubs privés, la plupart des quartiers populaires n'ont que la « *cancha* » (le terrain de foot), souvent gérée par la collectivité.

⁴⁸⁸ Selon Viviana Zelizer, les distinctions essentielles entre don, dédommagement et versement obligatoire montrent comment les gens différencient les formes de paiement en relation avec les définitions qu'ils donnent du type de rapport existant entre les parties. « The social meaning of money: special monies », *American journal of sociology*, 1989, p. 342-377; et « Transactions intimes », *Genèses* 1/2001, no°42, p. 121-144.

⁴⁸⁹ Autant Mireya que son entourage proche considèrent que son ex-conjoint ne peut pas ne pas être au courant du lesbianisme de son ex-conjointe mais qu'il préfère rester dans le déni (dans le passé il a même agressé physiquement sa partenaire lorsqu'il l'a rencontrée dans la rue). Si Mireya déclare qu'elle aimerait que sa situation soit explicitement connue par son ex-conjoint, elle affirme en même temps que ce ne sera pas elle qui prendra l'initiative de lui parler. Il faut noter qu'une bonne partie des revenus de Mireya provient de son ex-conjoint et qu'ils sont aujourd'hui la source principale du maintien économique d'une famille de quatre personnes qui peine déjà à subvenir à ses besoins. Dans ce contexte, le risque d'une révélation ou plutôt d'une explicitation s'avère trop élevé.

cette normalisation, même si elle a des conséquences directes sur le rapport conjugal entre les deux femmes.

« Je ne peux pas supporter que ma compagne continue à faire ça, pour moi ce n'est pas juste, j'ai parlé de ça à ma sœur et elle non plus ne trouve pas ça juste... Parce que, et excusez-moi de l'expression, je suis en train de tenir le rôle d'une conne, vous comprenez ? (...) Parfois elle n'a même pas assez d'argent pour faire la bouffe et elle est désespérée, elle sort et elle lui fait à manger quand même. En revanche, quand je travaillais, s'il restait de la bouffe, je l'apportais, mais s'il n'en restait pas non, vous comprenez ? Pour moi c'est inconfortable et je lui ai dit : « Je ne vais pas accepter une situation avec toi jusqu'au moment où tu arrêteras de faire ça ». Parce que moi, je ne sers pas à ça ! » - *Jazmín, 45 ans*

Cette situation est bel est bien une source de conflit pour ce couple qui, malgré tout, se maintient ensemble. Si la crise n'a pas forcément conduit à une séparation, le rapport a été bouleversé comme l'atteste la fin de l'extrait : « Accepter une situation avec toi » équivaut ici à « mener une vie de couple ». En effet, depuis quelques mois ces deux femmes ne dorment plus dans la même chambre et malgré les innombrables discussions autour du sujet, où aucune d'entre elles ne nomme ce qui semble maintenir le *statu quo*, à savoir leur dépendance économique vis-à-vis de l'ex conjoint de Mireya, toutes les deux semblent subordonnées à la nécessité de ne rien changer.

Contrairement à Mireya, lorsque Laura décide de quitter son mari, tous ses enfants ont atteint leur majorité. Les deux aînés sont en train de devenir autonomes et seul le fils cadet reste pendant quelques années dans le foyer parental. Laura est femme au foyer et n'a pas de revenu personnel. En dépit de sa décision de partir toute seule, un arrangement économique est passé avec son ex-conjoint, ce qui lui permet une certaine indépendance vis-à-vis de sa nouvelle partenaire.

Depuis la mise en place de cet arrangement qui est maintenu jusqu'à présent, Laura manifeste une attention continue envers son ex-mari, bien au-delà de ce que l'on peut attendre d'une séparation en bons termes. En plus de sa participation et même de l'organisation de quelques « mises en scène familiales », où parents et enfants se réunissent et « rejouent » la

famille, Laura reste un important repère pour son ex-conjoint⁴⁹⁰. Si au fil du temps et malgré sa dépendance économique elle a envisagé de lui révéler son cadre de vie, un nouvel arrangement, passé cette fois-ci avec ses enfants, la contraint à ne pas le faire. En effet, le père est perçu par ces derniers comme une personne très « fragile », comme quelqu'un auquel ce type d'information pourrait nuire autant en termes physiques que psychiques. Ainsi, ils ont demandé à leur mère de lui épargner cette révélation, qui s'avérerait pour lui « trop douloureuse ».

En guise de synthèse, le choix de révéler ou non à l'entourage proche son homosexualité repose sur des considérations très diverses, parmi lesquelles la possibilité d'être rejetée et marginalisée par le noyau familial semble jouer un rôle primordial. C'est à partir de cette analyse plus ou moins consciente qu'elles optent ou non pour une révélation, indépendamment de la forme que cette dernière peut prendre : affirmation identitaire à travers le « je suis lesbienne », ou revendication relationnelle dans le « je suis en couple avec une autre femme »⁴⁹¹. Nous avons aussi pu observer que certains *coming out* relèvent plus d'une nécessité subjective que d'un désir de partage (comme ça a été le cas de la révélation de Valentina à son frère), que d'autres sont remplacés par des *outings*, et que quelques-uns n'ont tout simplement pas eu lieu jusqu'à présent. Pour pouvoir vivre leur vie affective et de couple tout en maintenant des relations avec leur famille, certaines lesbiennes de notre étude semblent revendiquer leur droit de ne pas dire⁴⁹².

⁴⁹⁰ Pendant le déroulement de notre entretien, un appel téléphonique de sa fille aînée m'a permis de constater que Laura s'occupe, par exemple, des rendez-vous médicaux de son ex-mari.

⁴⁹¹ Natacha Chetcuti, *op. cit.*

⁴⁹² Dans son étude sur les gays migrants dominicains à New York, Carlos Decena dresse justement une critique de la vision conventionnelle, issue de la classe moyenne blanche américaine, qui prône le coming out comme une étape souhaitable et nécessaire des parcours homosexuels réussis. Les hommes interrogés dans cette enquête estiment qu'ils n'ont pas besoin de faire un coming out familial, parce qu'ils sont persuadés que leur famille connaît leur orientation sexuelle. Dans son étude sur les lesbiennes d'origine maghrébine en France, Salima Amari reprend cette critique. Ces études marquent une inflexion discursive en faisant la distinction entre le tacite, qui consiste à « refuser de parler ouvertement de leur homosexualité » et « le silence » ou le « secret ». Voir Carlos Decena, « Tacit subjects ». *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 2008, 14, no 2-3, p. 339-359, et Salima Amari, « Sujets tacites. Le cas de lesbiennes d'origine maghrébine », *Tumultes* 2013/2 no 41, p. 205-221.

III. Se nommer

Si l'on peut se représenter un continuum dans le processus d'affirmation identitaire des lesbiennes, se taire serait l'un des pôles et se dire serait l'autre⁴⁹³. Mais comme le souligne Natacha Chetcuti, l'auto-nomination permet avant tout de comprendre la variabilité du sens donné aux différentes appellations du lesbianisme et de la restituer en fonction des histoires de vie et des temporalités biographiques⁴⁹⁴. Ce terme peut donc indistinctement renvoyer à une construction politique, à des expériences sexuelles (ou affectives) avec d'autres femmes, à un ressenti. Toutefois, les façons de se dire n'échappent pas au poids de l'étiquetage social qui, soit par le biais de l'injure, soit par celui de l'invisibilisation sociale, instaure et perpétue la division entre les normaux et les déviants⁴⁹⁵. Cette section s'attache notamment à l'analyse de ces usages et au choix des mots pour se dire (ou ne pas se dire) des enquêtées.

Dans l'analyse des entretiens, l'un des premiers constats qui s'est imposé est celui de l'omission dans le langage du mot « lesbienne », voire son euphémisation dans les récits. Nous étions là pour parler des maternités lesbiennes, mais ce dernier mot ne venait que très rarement, voire de façon balbutiante, à la bouche des femmes interrogées. Le terrain d'enquête suggérait de façon assez claire que, contrairement aux hommes gais, les lesbiennes éprouvent plus de difficultés à se nommer.

Il faut noter que le terme « lesbienne » est moins banalisé dans la société chilienne que les mots « gay » ou « homosexualité ». Certes, nommer c'est donner une existence, mais si se dire lesbienne peut constituer une affirmation du droit d'exister, cela peut entraîner en même temps le risque de rester « figée » dans une catégorie fortement méprisée par la norme hégémonique. Cette contrainte est justement un élément qui apparaît avec force dans les récits recueillis, attestant d'un long processus qui oscille entre la reconnaissance d'une identité sexuelle hors norme et l'adoption (ou le rejet) de cette identité.

⁴⁹³ Se laisser voir serait à mi-chemin entre les deux.

⁴⁹⁴ Natacha Chetcuti, *op. cit.*

⁴⁹⁵ Eribon attribue notamment à l'injure, en tant qu'énonciation performative, la fonction d'instituer cette division et de la faire entrer dans la tête des individus. Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

Au Chili comme ailleurs, on ne parle pas d'une pluralité de lesbianités mais de lesbianisme au singulier. D'un point de vue sémantique, ce « isme » pourrait renvoyer, comme d'autres « ismes » associés par exemple aux mouvements sociaux, culturels ou économiques, à quelque chose d'univoque. En revanche, lorsqu'on fait référence aux identités sexuée, sexuelle, de classe). – il nous est permis de les penser au pluriel, comme des processus dynamiques et non pas forcément achevés. Dans notre étude, cette quête de singularité dans l'histoire personnelle, partagée notamment par celles dont leurs parcours identitaires ont été caractérisés par l'absence de socialisation militante, semble constituer l'un des éléments en jeu. Se dire lesbienne ne va pas de soi et apparaît notamment comme une condamnation pour celles qui refusent de rester « figées » dans l'une de leurs identités. Mais au-delà, se dire lesbienne implique de mettre en avant sa sexualité, ce qui est tout le contraire d'un atout pour une femme au Chili. La sexualité féminine et plus particulièrement le sexe pratiqué par des femmes, en dehors des cadres hétéronormés tels que le mariage ou la relation hétérosexuelle stable, est de surcroît irréconciliable avec l'archétype de la femme-mère.

Pour une partie des femmes interrogées, la prise de conscience d'un désir hors norme, et cela indépendamment de la durée du vécu, n'équivaut pas forcément à l'adoption d'une identité lesbienne. Même avec le recul, le lesbianisme peut être euphémisé ou bien il peut se fondre dans d'autres identités perçues comme moins marginalisées.

« Je ne connaissais personne, je n'avais aucune amie lesbienne ni... Et là j'ai connu ma première copine qui était copine de... Elle était devenue très proche de ma meilleure amie de fac avec laquelle je suis partie à Barcelone la première fois. Bon, et elle savait, puisque je lui avais raconté là-bas... que j'aimais les femmes. Et c'est comme ça qu'on s'est connues... Elle m'a jamais dit directement, mais elle savait que j'étais homosexuelle et tout. » - *Ana, 32 ans*

Lorsque le récit fait référence au processus de construction identitaire, le constat est le même : le mot « lesbienne » ne vient pas en premier à l'esprit des enquêtées. Ce mot est souvent remplacé par la formule « j'ai pris conscience que c'était mon truc », de même qu'il peut être indirectement évoqué par la formule inverse, comme le montre l'extrait suivant :

« Avec A. [son ex petit-ami], comme je te racontais tout à l'heure, je n'ai rien à dire, je crois que n'importe quelle femme voudrait être avec un homme comme celui-là, mais non, ce n'était pas mon truc, définitivement ce n'était pas mon truc » - *Patricia, 40 ans*

Il faut noter que dans le langage courant ou lorsque cette expression fait partie du récit, on fait référence à un moment où celui ou celle qui parle rappelle un passage fondamental de sa biographie qui a tout bouleversé. L'événement déclencheur trace ainsi un nouveau chemin, quelque part inattendu et qui tend à être signifié comme une passion, voire une vocation qui s'est révélée. Si dans les récits des enquêtées l'usage de cette expression accomplit parfaitement cette fonction de signifiant, ce n'est pas moins révélateur qu'elle survienne systématiquement pour remplacer une notion identitaire comme celle de « lesbienne ».

Si le mot n'apparaît pas ou peu dans ces récits dès le début du parcours identitaire, il en est souvent de même pour ceux qui font référence à l'identité sexuelle actuelle⁴⁹⁶. Davantage assigné aux autres, ce mot d'appartenance à un groupe peut aussi être évacué, fondu dans l'ensemble des identités sexuelles. Tout se passe comme si le poids de la normalisation était le même pour chacune de ces catégories.

« L'approche, à mon avis... Je ne vois pas ça comme si c'était hétéro ou si c'était homosexuel, je vois la personne, je suis avant tout une personne... Une personne qui a des souhaits, qui éprouve de l'amour, de la tendresse, c'est ça, je n'aime pas catégoriser les gens, que les gays, les lesbiennes, les hétéros, non... Je n'aime pas que les gens soient stigmatisés. » - *Isidora, 34 ans*

L'entretien avec une autre enquêtée, Valentina, rend aussi compte de cette tension qui entoure l'auto-nomination de ces femmes. Comme tant d'autres enquêtées, elle ne se nomme jamais « lesbienne » pendant notre rencontre. Tout au long de son récit, elle suggère ses difficultés pour se dire, y compris auprès de son entourage le plus proche. Malgré le caractère

⁴⁹⁶ On peut faire l'hypothèse que ce maintien est favorisé par le caractère principalement non-militant des enquêtées.

On peut faire l'hypothèse que ce maintien est dû au caractère du corpus.

très restreint de sa sortie du placard⁴⁹⁷, elle évoque avec moi sa participation à un atelier animé par une psychologue, et où une autre participante aurait assuré ne pas être lesbienne. En mettant en avant le comportement paradoxal d'une lesbienne qu'elle juge comme non assumée, elle parvient donc à se démarquer de ses propres contradictions en lien à son invisibilité.

« Elle ne savait pas si elle était hétéro ou bisexuelle, parce qu'elle avait sa partenaire, tu vois ? Alors ça me faisait rire de l'entendre, parce qu'elle essayait d'aller à des endroits hétéro, alors elle essayait de se convaincre mais elle avait sa partenaire, ça me faisait rire parce qu'elle disait : « Je préfère ne pas aller dans des endroits lesbiens parce que je peux rencontrer quelqu'un » Mais si tu rencontres quelqu'un à cet endroit c'est parce qu'il a la même tendance que toi, qu'est-ce que tu peux faire ! Alors... Et elle flippe encore aujourd'hui, tu vois ?... C'est-à-dire, je crois qu'on peut s'en inquiéter jusqu'à un certain point, mais après, il faut être un peu plus décontractée ! » - *Valentina, 48 ans*

Cette enquêtée exhibe avec fierté une sorte de supériorité morale par rapport à celle qui, même dans un espace protégé, n'est pas capable de se dire lesbienne. Dans son discours, si elle adhère dans plusieurs contextes à la norme hégémonique de l'hétérosexualité, ce n'est pas tout le temps ni partout. Autrement dit, sa stratégie n'est pas une mascarade, mais une stratégie de survie.

A l'exception d'une femme qui se présente comme « lesbienne de naissance », la plupart des témoignages traduisent donc soit la difficulté, soit le refus, temporaire ou permanent, d'adopter ce terme pour signifier l'expérience personnelle. Pour se dire, elles préféreront parfois même d'autres appellations à connotation péjorative telles que « lela » ou « fleta⁴⁹⁸ », mais qui font partie d'un lexique que certaines lesbiennes se sont approprié⁴⁹⁹.

⁴⁹⁷ Voir la section « Portrait des enquêtées »

⁴⁹⁸ Les appellations « fleta/fleta » et « lelo/lela » font référence aux « maniérés ». Elles sont proches des mots français « pédé » et « gouine ».

⁴⁹⁹ Il faut noter que des différences générationnelles s'observent aussi quant aux mots pour se dire. Ainsi, les variations ci-dessus sont davantage adoptées pour les enquêtées les plus jeunes du corpus. Le mot « gay » est pour sa part plus utilisé pour les trentenaires que pour les plus âgées, qui privilégient « lesbienne » et « homosexuelle ».

Au cours des entretiens, nous avons explicitement demandé à certaines enquêtées les raisons de leur rejet du terme « lesbienne ». En général, elles n'arrivent pas à l'expliquer puisque, comme elles l'expriment, « cela n'appartient pas à l'ordre du rationnel ». Toutefois, plusieurs justifications sont tentées : le terme s'avère « fort », « lourd », « moche » ou « vieux », comme le montre l'extrait suivant :

« Je trouve comme... agressif le mot « lesbienne »... Même si ce n'est pas comme ça, mais je trouve qu'il est moche, je n'aime pas (...) *Fleta* je le trouve plus léger, ce n'est pas si fort comme mot (...) Quand j'étais plus jeune j'entendais ce mot [lesbienne] de personnes beaucoup plus âgées que moi, alors, je ne sais pas, mais le mot lesbienne ne m'identifie nullement. » - *Eliana, 31 ans*

1. Recomposer la norme

Si les énonciations de soi renseignent tacitement sur les relations de pouvoir entre le groupe à la marge et le groupe dominant, elles peuvent informer également des hiérarchisations opérées entre individus censés appartenir à un même groupe, en l'occurrence, au groupe des dominés.

Comme le rappelle Eribon à propos de la « question gay »⁵⁰⁰, la force de l'injure et de la stigmatisation est telle qu'elle conduit l'individu à tout faire pour ne pas être considéré comme l'un des membres de cet « ensemble », désigné et constitué par l'injure. Des mécanismes de « normalisation » se mettent alors en place pour s'affranchir du stigmaté⁵⁰¹. S'ils prennent des formes multiples dans cette étude, nous retiendrons en amont celle qui consiste à redéfinir le lesbianisme (ou l'homosexualité) autour d'une certaine exceptionnalité ou d'une sorte d'atout complémentaire à l'identité sexuelle et qui lui rendrait sa valeur.

⁵⁰⁰ Didier Eribon, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

⁵⁰¹ L'une des traductions les plus communes est le rejet et la dévalorisation de la figure de « la folle » dans certains milieux gais, en tant que versant trop « féminisant » du corps homosexuel. Voir notamment Kittiwut J. Taywaditep, « Marginalization among the marginalized: gay men's antieffeminacy attitudes », *Journal of Homosexuality*, 2001, 42 (1), p. 1-28; et Jean-Yves Le Talec et Michel Bozon. *Folles de France: repenser l'homosexualité masculine*, La Découverte, 2008.

a. Lesbienne mais militante

« Je crois que depuis mon enfance je m'en foutais pas mal de ce que les gens pouvaient dire, l'avis des autres n'a jamais été une grande préoccupation... J'ai toujours su que cela pouvait m'atteindre mais que si j'arrivais à me procurer les bonnes armes pour y faire face, juste les trucs importants allaient m'atteindre, pas le reste. C'est aussi pour ça que j'ai voulu intégrer une association, pour travailler en tant que lesbienne politiquement... Non pas comme la lesbienne de discothèque, non pas comme la lesbienne de la marche des fiertés une fois par an, tu vois ? Découvrir d'autres choses, devenir soutien, ouvrir un chemin pour les autres, leur léguer ça... Je crois que j'ai finalement accompli cette étape dans tout ce travail comme activiste, j'ai quand même participé pendant dix ans à une organisation, c'est pas mal de temps !... Donc c'est ainsi que j'ai pu le formuler pour moi : une lesbienne qui n'est pas juste dans la déconne, mais une lesbienne qui possède une vision plus approfondie, plus réfléchie, et cela indépendamment de flirter ou de faire la fête, ça aussi, comme n'importe qui... Mais tout en sachant que ce n'est pas ça mon style de vie, léger comme ça... » - *Fabiola, 53 ans*

L'extrait précédent appartient à l'enquêtée la plus active en termes de militance politique. Pour elle, se définir en tant que lesbienne représente une manière d'échapper à l'ordre normatif du système sexe/genre. A ce titre, elle rejoint les trajectoires des lesbiennes qui, ayant interprété leur homosexualité en début de parcours comme une transgression normative « au-delà de leur volonté », sont parvenues à la repenser en termes d'émancipation⁵⁰². Or, même l'appropriation d'une identité sexuelle revendiquée peut faire appel à d'autres mécanismes de normalisation. Ainsi pour Fabiola, se définir en tant que lesbienne politique lui permet de s'éloigner d'une certaine définition du lesbianisme véhiculée par le discours dominant et qui semble internalisée, dont l'une des caractéristiques principales serait la légèreté⁵⁰³. Représentée par « la déconne » ou par « faire la fête », l'insouciance est

⁵⁰² Natacha Chetcuti, *op. cit.* Tandis que ce parcours apparaît comme majoritaire chez les lesbiennes françaises de son étude, recrutées majoritairement au sein des associations militantes, il se révèle minoritaire dans notre recherche.

⁵⁰³ Il est intéressant de noter que ce terme est rapporté aussi par une autre enquêtée, Mireya, dans une partie de son récit. De façon anecdotique, elle me raconte que lorsque sa famille a appris son lesbianisme pendant son

attribuée à un « genre » de lesbiennes qui ne prennent pas leurs responsabilités en tant que telles : faire partie d'un collectif, « ouvrir des chemins pour les autres », politiser leurs identités. Ici, on le voit bien, le choix militant opère une coupure dans la coupure : il y a lesbiennes et lesbiennes, autrement dit, des lesbiennes plus valorisées (puisque moins anormales) que d'autres. Et le style de vie des unes et des autres serait bien le marqueur d'appartenance au premier et au deuxième groupe.

L'usage de la caricature plus loin dans le récit de Fabiola en référence au groupe de lesbiennes auquel elle n'appartient pas montre à nouveau l'enjeu de cette définition de soi, appuyée sur une autoréflexivité censée acquise par le biais de son choix politique.

« Ça a toujours été un vrai sujet, nous avons toujours voulu vivre ensemble [elle et sa partenaire], c'est notre désir mais nous n'avons pas réussi à le faire jusque-là, il y a toujours un truc qui se passe. Mais pas au début, ça non ! Quand t'es en train de connaître quelqu'un il faut se donner le temps... Un an, ou deux... Puisque les lesbiennes qui se connaissent tout juste et qui au bout d'une semaine se déclarent amoureuses, au bout de deux se marient et au bout d'un mois se séparent...

- C'est ton expérience ?

- C'est l'expérience des autres, c'est ce que j'ai vu dans mon entourage comme activiste...

- D'accord, et c'est dans ce sens que tu voulais te donner une période d'essai...

- Bien sûr, parce que je ne voulais pas tomber là-dedans... Je n'ai pas eu ce genre d'expériences en tous cas, mais j'en sais rien, chacun est libre... » - *Fabiola, 53 ans*

Comme le souligne cette enquêtée à la fin de cet extrait, si la politisation en soi ne met pas à l'abri des expériences perçues comme non souhaitées et qui auraient éventuellement des effets négatifs sur les définitions de soi, elle semble constituer néanmoins un gage de sérieux.

enfance on a commencé à l'appeler, par ce qui ressemble à un jeu de mots, « livianita » (diminutif de « légère »). En espagnol, liviana (légère) et lesbiana (lesbienne) sont des mots assez proches.

b. Rester femme

« Depuis que j'étais très petite j'aimais les femmes mais les *machitos*⁵⁰⁴, comme Jazmín (sa partenaire actuelle) » - *Mireya, 50 ans*

Comme on l'a vu, on peut se définir comme « lesbienne » tout en privilégiant d'autres termes plus en accord avec sa propre définition. Cette définition de soi, constamment rejouée et renégociée par nos enquêtées, permet notamment d'analyser comment elles se situent par rapport à la norme hétérosexuelle. Les termes choisis par Mireya pour se nommer représentent à cet égard un intérêt particulier en tant que « revers de la médaille » des processus de définition de soi qui, au fil des parcours, tendent bien majoritairement à une redéfinition positive de la catégorie ou du stéréotype négatif lié au lesbianisme. Si son penchant pour les femmes ferait d'elle une lesbienne, son goût pour les « machitos » ferait d'elle une lesbienne « femme »⁵⁰⁵. Ne pas entrer complètement en contradiction avec la définition (hétérosexuelle) de la catégorie « femme » est primordial pour elle, notamment à l'égard de ses enfants. Tout en insistant sur le fait que ces derniers ne l'ont jamais jugée pour son lesbianisme mais qu'ils se sont inquiétés de son choix amoureux à cause du style de vie de sa compagne, encline à la consommation d'alcool, elle évoque ainsi la fin du conflit :

- « Et qu'est ce qui s'est passé avec tes enfants qui t'avaient dit qu'elle n'était pas faite pour toi ?
- Non, ils m'ont dit, si tu l'aimes ainsi, bon, c'est ton problème, mais reste femme !
- Comment ça ?
- Que je reste femme, c'est-à-dire, dans le sens où... que je sois heureuse. Si je suis heureuse ils sont contents. »

Mireya n'arrive pas à expliquer d'où vient cette remarque et ne se penche pas sur sa signification. Toutefois, il semblerait que ce qui se joue dans ses représentations (et celles de

⁵⁰⁴ Diminutif de « macho ». Ici, le mot fait référence aux lesbiennes « masculines » ou butch.

⁵⁰⁵ Décrire la relation dans des termes proches de ceux d'un couple hétérosexuel est pour Mireya une manière de légitimer son homosexualité auprès de ses proches, en donnant à voir une distribution apparemment traditionnelle des rôles de genre.

ses enfants), c'est la prégnance de la dichotomie passif/actif comme structurant des rapports homosexuels, transposée du modèle relationnel hétérosexuel (actif/masculin, passif/féminin). Si dans ce discours l'homme gai « actif » est placé sur l'échelle sociale au-dessus du gay « passif », cette logique opère inversement quand il s'agit de femmes lesbiennes. Une lesbienne « passive » apparaîtrait donc comme moins subversive qu'une « active », ce qui permettrait de la placer un peu plus haut dans la hiérarchie sexuelle. Dans ce cadre, rester femme équivaut donc à ne pas se désolidariser de son genre, à ne pas adopter les attributs assignés au genre masculin (associés dans le stéréotype aux « vraies » lesbiennes). Autrement dit, rester femme équivaut à ne pas rendre visible son lesbianisme.

Ce que Mireya sait en revanche c'est que ses enfants ont toujours su qu'elle aimait les femmes (certaines femmes) et que même si cela n'était pas « normal », elle ne pouvait rien faire contre ça :

« Ils le savaient, je leur ai toujours dit... Tous les deux, avec le père des enfants, on leur disait, au fur et à mesure qu'ils grandissaient, que j'aimais les femmes, mais qui étaient comme des hommes... Et que ce n'était pas normal !

- Qu'est-ce qui n'était pas normal ?

- « C'est pas normal », je leur disais, que deux femmes soient ensemble, mais ma condition sociale⁵⁰⁶ est celle-là, et ils ne m'ont pas critiquée...

- Et pourquoi tu leur disais que ce n'était pas normal ?

- Pour qu'ils se marient avec des femmes et les filles avec des hommes, c'est évident quoi ! »

Le ton interloqué de Mireya dans cette dernière remarque en dit long sur ses représentations de l'homosexualité. Pourquoi devrait-elle apporter des précisions si ce dont on

⁵⁰⁶ Les expressions « condition sexuelle » et « condition sociale » pour nommer son lesbianisme se juxtaposent tout au long du récit de cette enquêtée. Nous faisons l'hypothèse que cette confusion lexicale a un rapport très étroit avec les catégories « déficientes » (de lesbienne et de pauvre) auxquelles elle est assignée. Ainsi et dans son effort pour s'approprier un discours, elle confond ce qu'elle a entendu (et en partie retenu) des discours publics lorsqu'ils désignent les minorités sexuelles (leur « condition sexuelle ») avec ceux qui désignent les groupes les plus précaires de la population en termes matériels et pour qui leur « condition sociale » justifie des aides éventuelles de l'Etat. On notera le rôle que joue ici le capital socioculturel dans l'appropriation de contre-discours dont ne disposent pas certaines enquêtées, ainsi que leur éloignement des structures alternatives dans la diffusion des normes, comme les milieux associatifs.

parle relève de l'évidence ? A partir de son expérience personnelle et confortée aussi par ses croyances religieuses⁵⁰⁷, l'homosexualité et de surcroît le lesbianisme sont fautifs. En dépit de son propre vécu, elle a intérêt à ne pas oublier que si elle est lesbienne, c'est bien malgré elle.

Bien que minoritaire parmi les récits des enquêtées, ce discours qui dit l'anormalité du lesbianisme met en avant encore une fois la complexité du processus de définition de soi. Il suggère que se reconnaître en tant que lesbienne (ou homosexuelle, ou femme qui aime les femmes, etc.) ne se solde pas toujours par un processus d'affirmation identitaire. Par ailleurs, il montre que pour certaines lesbiennes il est possible de mettre à distance l'hétérosexualité obligatoire sans rompre pour autant avec les normes du système sexe/genre. Chetcuti⁵⁰⁸ parle d'un processus de dénaturalisation des catégories de genre ou de deshétérosexualisation par lequel les lesbiennes transitent. Selon cette auteure, les lesbiennes seraient amenées à démonter le système binaire de genre, contrairement aux femmes hétérosexuelles féministes, où l'idée n'est pas de rompre avec leurs catégorisations mais de contrer la domination. Force est de constater que cette lecture, fondée sur l'analyse de discours de lesbiennes françaises, plutôt militantes et de classe moyenne, n'est pas transposable à la réalité chilienne, ou du moins à celle représentée par les mères lesbiennes de notre étude. Un rapprochement est néanmoins observé entre cette dernière et l'étude menée par Salima Amari⁵⁰⁹ – portant sur les lesbiennes françaises d'origine maghrébine – suggérant des éléments structurants communs dans la construction de ces subjectivités.

Enfin, tous les récits tendent à montrer que, même lorsque le processus de redéfinition de soi est réussi, ces différentes manières de se nommer, comme par exemple se dire en couple plutôt que se dire lesbienne ou se dire « lesbienne...mais », traduisent la contrainte, même si elle est inavouée, de restaurer l'ordre établi. Autrement dit, le poids de l'étiquetage social pousse la marge à recomposer la norme et cela autant dans le processus du devenir lesbienne que dans d'autres processus, comme celui de devenir mère.

⁵⁰⁷ Sa partenaire et elle appartiennent à une église évangélique.

⁵⁰⁸ Natacha Chetcuti, [2010,] *op. cit.*

⁵⁰⁹ Salima Amari, « Certaines lesbiennes demeurent des femmes », *Nouvelles Questions Féministes* 2015/1 (Vol. 34), p. 70-83.

Chapitre 5. Devenir mère

« Je crois que la construction passe par plein de choses...D'abord pour entrer dans le sujet du monde gay, pour s'assumer intérieurement, pour l'assumer avec la famille ensuite, avec les amis, c'est toute cette construction qui est impliquée. Disons qu'on grandit avec ce thème et naturellement, en parallèle à cela, il y a une inquiétude à un certain moment vis-à-vis de la maternité... Mon ressenti c'est qu'on la repousse, c'est-à-dire qu'il y a le déclic et qu'on se dit : « Ok, je suis homosexuelle, je suis lesbienne, - je n'en sais rien -, et je vais devoir vivre dans ce monde ». Il se produit aussi un déclic, d'une certaine façon, avec le thème de la maternité... Il me semble que l'on devient assez égocentrique et narcissique lorsqu'on est homosexuelle, parce qu'on considère le thème familial d'assez loin. Au sens où l'on n'a pas beaucoup de responsabilités, on n'est pas socialement prédestiné à ça. Lorsqu'on fait ce constat : « Ok, c'est comme ça » On passe un peu à côté du sujet... Mais en tout cas, je crois que, oui, le fait d'être une femme, provoque également quelque chose, chimiquement, biologiquement... Il y a quelque chose qui arrive (...) Et puis, il y a la construction du couple avec A. et le sujet qui ressurgissait sans cesse. Nous n'arrêtons pas de parler de cela... Mais nous avons aussi d'autres projets... Cela ne se concrétisait pas vraiment non plus, parce que t'as quand même pas mal de craintes, même en se disant : « OK »... De surcroît, dans notre cas c'est forcément planifié, ce n'est pas le truc où tu vas et tu couches avec un mec et t'as la possibilité de tomber enceinte si t'as pas pris de précautions... Pour nous ce n'est pas comme ça, c'est-à-dire qu'ici on a vraiment choisi de le faire, à telle date, à tel moment... Alors, c'est comme cette folie qu'à un certain moment tu dois avoir pour finir par dire : « Ok, je suis tombée enceinte et j'ai eu un enfant », parce que c'est quand même... C'est difficile bien sûr que cela arrive. Malgré tout, c'est quand même arrivé [elle rit]. Ça s'est passé ainsi ! »
- *Cassandra, mère sociale*⁵¹⁰

⁵¹⁰ 33 ans, professeure/entraîneuse de sport, Santiago, père économiste, mère décédée (profession non spécifiée).

Socialisées dans et pour l'hétérosexualité comme leurs paires hétérosexuelles, les femmes lesbiennes ne sont pas épargnées par la contrainte de la maternité. Or, les discours hégémoniques, et notamment celui de l'hétérosexualité obligatoire, rendent souvent les maternités lesbiennes inintelligibles. Ce chapitre s'attache principalement à analyser les parcours de femmes enfermées dans ce paradoxe : celui, d'une part, de la norme sociale qui opère pour toutes les femmes, et d'autre part, celui du stigmatisme associé à leur lesbianisme. Dans un premier temps, nous analyserons les notions que les sujets de cette étude véhiculent autour du processus de devenir mère. Comment nomment-elles leur désir d'enfant ? Quel est leur degré d'adhésion et/ou de résistance aux normes qui régulent l'institution de la maternité ? Est-ce que l'affranchissement du biologique (notamment dans le cadre des maternités dites électives mène à une remise en question d'autres régulations sociales de la maternité et de la parentalité ? Comment opèrent ces dernières lorsqu'on décide de renoncer à un enfant ?

Le deuxième temps de ce chapitre s'attachera à interroger les quêtes maternelles des enquêtées⁵¹¹. Quel est le cadre normatif privilégié qui entoure ces maternités ? Quelles sont les conditions matérielles qui les rendent possibles ? Enfin, quels assujettissements ou quelles transgressions recèlent leurs choix d'entrée dans la parentalité ?

I. Le lexique du désir d'enfant

Dans la majorité des récits recueillis, devenir mère correspond à un désir si immémorial qu'il n'arrive même pas à être situé. Les expressions du type « J'ai toujours voulu être maman » ou « J'ai toujours aimé les enfants » font partie des récits les plus récurrents. En dépit de cela, presque toutes ces femmes et notamment les plus âgées ont perçu, tout en prenant conscience de leur désir sexuel hors norme, qu'il leur fallait renoncer à la maternité. Pour certaines, cette autocensure s'impose pendant longtemps tandis que pour d'autres, notamment celles qui participent à des espaces de socialisation qui permettent de réduire le stigmatisme associé au lesbianisme, il s'agit plutôt d'une exclusion temporaire. Ces

⁵¹¹ Soit qu'elles s'inscrivent dans un cadre classique (mère biologique/foyer hétérosexuel), soit à partir de la décision de mener une parentalité unisexuée (mère biologique/mère élective), en dépit des transgressions que ce choix suppose.

enquêtées évoquent alors un « dé clic » : devenir mère est bel et bien une possibilité pour les lesbiennes, comme ce l'est d'ailleurs pour n'importe quelle femme, même si celles-ci doivent planifier davantage leur maternité que les hétérosexuelles. C'est le cas de Cassandra, cette mère sociale qui, dans l'extrait précédent, véhicule l'idée d'un appel « naturel » des femmes à la maternité.

Au cours des entretiens, un constat s'est rapidement imposé : au cœur des récits autour du projet d'enfant, les enquêtées mobilisaient d'avantage des formules telles que : « J'ai toujours voulu être maman », au détriment des expressions du type : « J'ai toujours songé à avoir un enfant »⁵¹². Dans ces récits, la référence systématique est alors au « statut » de mère, portant vraisemblablement plus l'empreinte d'une socialisation « genrée » que d'une quelconque socialisation liée à l'orientation sexuelle. De là quelques interrogations sont donc apparues : est-ce que désirer un enfant revient au même que désirer devenir parent ? Mobilise-t-on des expressions différentielles lorsqu'on est dans une quête maternelle et paternelle ? L'analyse comparative de discours des lesbiennes et des gays renseigne, par la marge, de cette différence entre les genres.

Une brève révision de la littérature spécialisée montre ainsi que lorsque les hommes gais font référence à leur désir d'enfant, ils privilégient des formules linguistiques qui mettent l'accent sur les significations et les conséquences « d'avoir des enfants », plutôt que sur celles de « devenir pères »⁵¹³. Avoir des enfants remplirait pour ces hommes des fonctions distinctes : en créant leurs propres familles, ils chercheraient à se rendre « lisibles » pour leurs familles d'origine, devenant ainsi des adultes accomplis⁵¹⁴ qui changent leur position en termes de généalogie⁵¹⁵ ; ils viseraient aussi et au-delà du prolongement de soi et du

⁵¹² Seule Jazmín, enquêtée qui déclare se sentir plus proche d'une identité masculine que féminine, s'en tient à cette formule.

⁵¹³ Il s'agit d'une analyse secondaire de récits.

⁵¹⁴ Comme le souligne Ellen Lewin, « avec des enfants, leur maison peut aussi accueillir les réunions de famille lors des fêtes et leur donner un statut comparable à celui de leurs frères et leurs sœurs hétéros ». Par ailleurs, elle note que pour que cette lisibilité opère la ressemblance physique est recherchée (par le biais d'une GPA ou par adéquation raciale si adoption). Ellen Lewin, *Gay fatherhood: Narratives of family and citizenship in America*, University of Chicago Press, 2009.

⁵¹⁵ Dans son étude sur la construction de la parentalité gaie, Emmanuel Gratton identifie trois axes dans l'expression du désir d'enfant. Parmi eux, l'axe de la transmission, où se joueraient des éléments tels que la transmission génétique, la transmission d'un nom ou bien la nécessité de changer de place dans l'ordre

prolongement d'une généalogie, une participation à la communauté des hommes⁵¹⁶ ; Enfin, avoir des enfants comblerait leur nécessité d'amour⁵¹⁷ ou leur souhait de « paterner »⁵¹⁸.

Si dans les analyses précédentes la question du statut social (et notamment du statut familial) acquis par les hommes gais en devenant pères est centrale, la question de la fonction symbolique de la paternité dans la construction des masculinités est relativement absente. Si elle peut toutefois être identifiée⁵¹⁹, son caractère subsidiaire nous permet de penser qu'elle n'est pas au cœur de la démarche de parents gais, comme d'ailleurs elle ne le serait pas non plus dans celle de pères hétérosexuels. Pour la chercheuse Ximena Valdés, dans l'imaginaire des hommes, « devenir père » n'occupe pas la même place que dans l'imaginaire des femmes « devenir mère ». Contrairement à ces dernières, ils « s'éveillent » à cet imaginaire principalement lors de la naissance de l'enfant ou bien à partir de leur mise en couple⁵²⁰.

La piste d'un usage différentiel du langage par les mères lesbiennes, d'une part, et par les pères gais, d'autre part, vient appuyer l'idée d'une « emprise du genre »⁵²¹ à géométrie variable dans la parentalité. Autrement dit, il souligne que la paternité n'est pas constitutive de la masculinité comme la maternité l'est de la féminité. Si, comme le suggère Godelier, « la virilité des hommes est généralement associée à leur capacité de « faire » des enfants »⁵²², la féminité des femmes se mesurerait à leur capacité d'« investir » leur rôle de mère. L'adhésion

généalogique pour ainsi se détacher de l'empreinte familiale. *L'homoparentalité au masculin: Le désir d'enfant contre l'ordre social*. Presses Universitaires de France-PUF, 2008.

⁵¹⁶ Martine Gross, *Choisir la paternité gay*, Érès, 2012. Cette analyse concorde avec celle apportée par Lewin, qui décrit que pour certains gays, fonder une famille est perçue comme un acte citoyen.

⁵¹⁷ Ou bien la nécessité d'aimer quelqu'un, que l'anthropologue observe notamment chez les « gays » célibataires. Ellen Lewin, *op. cit.*

⁵¹⁸ Martine Gross, *op. cit.*

⁵¹⁹ Par exemple, Lewin avance l'hypothèse que certains de ces enquêtés chercheraient à devenir pères pour mieux « renoncer à être gais ». Pour elle, le fait d'avoir des enfants imposerait à ces hommes des contraintes de temps, d'espace et des contraintes matérielles qui limiteraient leurs possibilités de mener des activités « gaies ». Ellen Lewin, *op. cit.*

⁵²⁰ Ximena Valdés et Carmen Godoy, « El lugar del padre: rupturas y herencias. Representaciones de la paternidad en grupos altos, medios y populares chilenos », Santiago, *Estudios Avanzados*, 2008 (6)9, p. 79-112. Les deux enquêtes chiliennes recensées sur la parentalité gay confirment l'éveil de cette imaginaire de la paternité à la naissance de l'enfant. Voir Cristina Pérez, *Qué es ser padre para un hombre gay?* Tesis de grado Escuela de Psicología, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2008 et Barbara Molina, *Paternidad gay. Discurso de paternidad de hombres gay chilenos que participan en la Corporación chilena de Prevención de SIDA*, Tesis de grado Escuela de Psicología, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2008.

⁵²¹ L'expression est empruntée au livre éponyme d'Ilana Löwy, *L'emprise du genre : masculinité, féminité, inégalité*, La Dispute, 2006.

⁵²² Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, Paris, 2004.

relativement importante des enquêtées à des notions essentialistes de la maternité telles que « l'instinct maternel » ou bien la capacité « naturelle » des femmes à élever des enfants⁵²³ semble bien traduire cet enjeu.

Mais au-delà de cette différence de genre, que recouvrent les formes de nomination du désir d'enfant chez les mères lesbiennes ? Quelles sont les continuités et les ruptures quant aux ajustements normatifs par rapport à leurs paires hétérosexuelles ? Les récits recueillis apportent certains éclairages.

1. S'accomplir

Si, dans l'imaginaire de ces femmes, « devenir mère » semble profondément ancré dans leurs subjectivités, il faut noter que les récits qui mobilisent l'idée de « complétude » féminine à travers la maternité sont minoritaires dans ce groupe. Le cas de Patricia, – qui tout en ayant été convaincue pendant longtemps qu'elle était stérile a fini par tomber enceinte en même temps que sa partenaire –, illustre bien ce type de discours, porté principalement par des mères biologiques.

« L'accomplissement d'une femme... Je crois que, indépendamment de la vie que t'adoptes « entre guillemets », je crois qu'une femme ne peut s'accomplir en tant que telle qu'au moment où elle a un enfant, qu'au moment où elle vit ce sentiment de l'avoir neuf mois dans son ventre, de vivre l'angoisse du moment de sa naissance, de l'avoir dans ses bras... Je crois que, indépendamment de la vie que tu mènes, une femme est complète lorsqu'elle a un enfant dans ses bras... On peut avoir beaucoup de choses comme tu peux le voir. J'ai ma maison, bon, on a notre maison, on a notre voiture, on a nos projets et tout... Mais pour moi, il y avait quelque chose qui manquait... La seule différence entre A. et L. [les deux enfants du couple] c'est qu'ils ont été fécondés dans des ventres différents, rien d'autre, rien d'autre... Parce que pour moi, au-delà du fait que L. soit ma filleule, bon, elle est d'abord ma fille et après ma filleule, elle est là parce que j'ai demandé à l'avoir, je ne l'ai pas engendrée mais

⁵²³ Tant dans les récits des mères biologiques que sociales.

j'ai demandé à l'avoir, alors je suis responsable de L. (...) J'ai demandé à l'avoir sans savoir que Dieu allait m'accorder le miracle d'avoir mon propre enfant » - *Patricia, mère biologique et sociale*⁵²⁴

Si le biologique, représenté par la grossesse elle-même, semble jouer un rôle majeur dans « l'accomplissement » évoqué par Patricia, c'est bien la maternité dans un sens plus large, qui s'incarne dans le fait « d'avoir un enfant dans ses bras », qui la bâtit. Autrement dit, devenir mère, c'est ce qui fonde la « complétude » féminine, même si les maternités peuvent être hiérarchisées. Dans le récit de cette enquêtée, cette hiérarchie entre maternité biologique et sociale apparaît à différents moments. La remémoration d'une fausse couche subie par sa partenaire, qui était en amont « l'élue » du couple pour porter l'enfant, peut l'illustrer. En évoquant cet évènement, Patricia déclare avoir dû « avaler » sa tristesse pour soutenir sa compagne. À la question de pourquoi elle devait apparaître si forte, elle répond que même s'il s'agissait [aussi] de son projet d'enfant, c'était forcément plus dur pour sa compagne puisque c'était elle qui le portait.

Le récit de Carmen, compagne de Patricia, évoque aussi cette quête de complétude par le biais de la maternité. Or, c'est à partir d'un bouleversement de sa trajectoire qu'elle la reformule. Dans ce qu'elle énonce comme un « péché de jeunesse », elle déclare avoir cédé à la pression de ses parents, qui estiment son lesbianisme incompatible avec une maternité, et se sépare ainsi de son fils aîné. Expropriée de son rôle de mère, Carmen est amenée à redéfinir ce rôle, ainsi que les conditions qui lui permettront de redevenir mère. Pour elle, ce n'est plus le biologique mais le social, – le quotidien parental – qui garantit un tel accomplissement.

« Peut-être que j'ai été trop lâche en ne prenant pas certaines décisions, peut-être que j'ai manqué de maturité, ou le fait de ne pas avoir eu la force nécessaire pour dire « Bon, ça suffit, c'est ma vie, si vous êtes d'accord bien et si non... Mais arrêtez de vous mêler de mes affaires ! »... Après, on a décidé d'avoir des enfants, mais ça c'est une autre histoire. (...) En tout cas, j'ai toujours demandé un enfant à Patricia, peut-

⁵²⁴ 40 ans, chauffeur de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

être qu'il me manquait, que j'avais ce vide d'élever, d'avoir un enfant... » - *Carmen, mère biologique et sociale*⁵²⁵

S'inscrivant dans la lignée des discours essentialisés sur la maternité⁵²⁶, les récits « d'accomplissement » placent souvent la grossesse biologique, – le corps assigné au maternage⁵²⁷ – au cœur de son dispositif discursif. Bien que certaines enquêtées adhèrent à cette notion biologisée de la maternité, des tensions entre « l'évidence » biologique de la maternité et la possibilité de son actualisation en dehors ou au-delà du fait d'accoucher d'un enfant, s'observent dans ce groupe.

2. Se racheter

Jazmín apporte un registre différent dans sa quête de maternité. Contrairement à d'autres récits, ici le désir d'enfant est lié à l'urgence de fuir le stigmat. Rejetée par son statut marginalisé de lesbienne et de surcroît « masculine »⁵²⁸, toxicomane et pauvre, cette enquêtée semble esquisser son désir d'enfant comme une sortie de secours, comme la seule réponse possible au mépris de son entourage.

« Ce désir m'est venu parce que je fumais de la *pasta base*⁵²⁹, j'ai fumé pendant plusieurs années, j'ai fumé pendant toute ma grossesse, et j'étais en train de vraiment déconner, j'étais en train de vendre mes trucs pour... Mais je travaillais hein ?... et moi, j'ai promis à ma mère en vie que... Un jour je lui ai dit : « Je vais avoir un enfant, et si c'est un garçon je vais le nommer comme mon père, et si c'est une fille je vais la nommer comme vous, mais un jour je vais devenir mère... Et je vais changer beaucoup de choses ! » Voilà quoi, comme je me voyais toute seule dans le vice, je me

⁵²⁵ 32 ans, secrétaire, Los Angeles (Sud du Chili), père chauffeur de taxi, mère au foyer.

⁵²⁶ Joan W. Scott, *The Fantasy of Feminist History*, Durham, NC: Duke University Press, 2011.

⁵²⁷ Pour Coline Cardi et Chiara Quagliariello, le corps maternel demeure autant l'espace matériel privilégié de l'expérience reproductive qu'un corps à encadrer de près au nom de la différence de sexes. Voir Coline Cardi et Chiara Quagliariello, « Corps maternel », in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopedie critique du genre*, La Découverte, 2016, p. 170-182.

⁵²⁸ Nous faisons référence à son adoption de codes vestimentaires et de comportements typiquement associés aux hommes.

⁵²⁹ Connue comme « la cocaïne des pauvres », elle est obtenue de l'extraction de feuilles de coca, lesquelles sont macérées et mélangées à d'autres solvants comme le kérosène, l'éther ou le chloroforme.

suis dit : « Ça suffit quoi », et là, il s'est passé ce qui s'est passé et je suis tombée tout de suite enceinte. (...) Alors, c'était pour changer de vie et pour ne pas rester si seule, parce que moi... Ce qui m'a amenée à avoir un enfant c'est ce que je disais tout le temps à ma sœur P. et à mon beau-frère : « Donnez-moi la permission d'amener A. et C. (ses nièces) dans le centre-ville, pour faire des courses, pour manger un truc » « Non », ils me disaient, parce qu'ils avaient toujours la crainte que je puisse les conduire dans le mauvais chemin... Celui des drogues, du vice, vous voyez ? Ce qui n'était nullement mon intention, et encore moins avec mes neveux ! Si j'étais dans la merde, pour ainsi dire, je ne voulais pas qu'ils vivent comme moi... « Ok », j'ai dit, « un jour, j'aurai un enfant... » Mais après j'avais peur d'être enceinte, j'avais peur parce que je me disais : « Quand cet enfant naîtra, qu'est-ce que je vais faire ? » J'ai parlé à l'assistante sociale pour le donner, si je le faisais, on me donnait un logement... On m'a offert beaucoup de choses pour donner ma fille en adoption, pour des parents étrangers, et là j'ai dit... Il y avait tout le monde, l'assistante sociale, des avocats, tous étaient là ce jour-là, et lorsqu'il fallait qu'ils emmènent ma fille, parce qu'il fallait qu'ils l'emmènent, et que je voie la dame qui... Elle était très belle la femme, et je voyais qu'elle était si bien avec ma fille ! Et là, je la lui enlève. « Vous savez quoi ? » lui ai-je dit, « Je ne vais pas donner ma fille »... Parce que déjà la nuit précédente, la première tétée que je lui ai donnée... Parce que je ne voulais pas donner le sein à ma fille, j'avais peur de le faire, je ne sais pas pourquoi... Mais je l'ai fait et je me suis dit « Non, je ne vais pas la donner, non » (...) Je vais endurer mais avec elle, parce que je ne veux pas arriver à cinquante ans avec un remords que je ne pourrais pas m'enlever... Je ne vais pas pouvoir vivre tranquille... Et je ne l'ai pas donnée. » - *Jazmín, mère biologique et sociale*⁵³⁰

Changer de vie et se racheter, cela passe par un changement de statut. Dans l'imaginaire de Jazmín, trouver sa place dans la généalogie familiale suppose alors la venue d'un enfant qui la transformera en mère et qui portera de surcroît le prénom maternel ou paternel, assurant ainsi la transmission.

⁵³⁰ 45 ans, vendeuse ambulante, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère opératrice d'abattage, père militaire.

Dans ce récit, les heures qui suivent l'accouchement de Jazmín sont évoquées comme un moment crucial de son parcours. Bien que remplie d'hésitations, elle décide de garder son enfant et surmonte ainsi le regard social et sa propre perception de déviance. Mais dans ce récit de délivrance, ce choix ne semble pas possible sans une inversion du paradigme. Ainsi, Jazmín transite d'un discours qui n'affirme pas l'existence d'un quelconque instinct maternel qui puisse la guider à un autre qui naturalise entièrement la maternité. Or, le lien perçu comme indissoluble entre la mère et son enfant s'opère *via* l'allaitement – *el amamantamiento*⁵³¹ – et non pas par le fait de l'avoir porté. Une fois le processus complété, la « belle femme étrangère », figure qui symbolise en quelque sorte l'antithèse de Jazmín puisqu'elle est censée être hétérosexuelle, apte à la maternité et financièrement aisée, n'apparaît à ses yeux que comme une pauvre prétendante au statut de mère, au statut qu'elle vient d'acquérir et auquel elle ne compte plus renoncer.

Si les récits de « rédemption » quant au projet d'enfant se font rares parmi les enquêtées, fuir le stigmate du lesbianisme est bel et bien présent dans la gestion et dans l'investissement parental de certaines mères lesbiennes⁵³². Sous le soupçon social d'être moins « femmes » que les autres et pour autant moins (ou pas) enclines à la maternité, le fait d'externaliser une « bonne » parentalité leur permettrait en quelque sorte d'absoudre leur lesbianisme.

3. La culture du désir

Certaines enquêtées tiennent un discours qui conteste une vocation supposément « naturelle » des femmes à la maternité, se démarquant davantage des discours véhiculés par leurs paires hétérosexuelles⁵³³. Ici, la construction sociale du désir d'enfant est au cœur des réflexions, même si elles ne vont pas jusqu'à la dénonciation de la maternité comme le lieu et le levier par excellence de la domination masculine⁵³⁴.

⁵³¹ On relèvera ici un effet de langage. Le mot « mama » est un synonyme de « pecho » (sein), très proche du mot « mamá » (maman).

⁵³² Voir chapitre 6.

⁵³³ A propos des discours essentialistes chez ce groupe, voir Helga Vidal, *Representaciones de la maternidad en mujeres sin hijos*, Tesis para optar al título de Psicóloga, Universidad de Humanismo Cristiano, Santiago, 2010.

⁵³⁴ Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Tomes I et II, Paris, Gallimard, 1949.

« Je me souviens d'une discussion avec ma compagne il y a quelques années, où elle me disait que la maternité était insupportablement culturelle, et que donc je n'ai pu échapper à ça... Je me souviens que ça m'a révoltée. À l'époque je n'ai pas trouvé beaucoup d'arguments pour la contredire... Et oui, c'est vrai, c'est tellement culturel ! Aucune femme n'est à l'abri... Si on nous martèle l'esprit depuis l'enfance avec ça ! (...) Mais je lui dis aussi que la culture a son rôle mais que ça ne fait pas tout, je crois qu'il faut aussi avoir un désir et une envie... » - *Fabiola, mère biologique*⁵³⁵

Fabiola appartient à ce groupe qui, tout en évoquant des aspects de sa biographie qui justifieraient sa quête personnelle de maternité, attribue un rôle indéniable à la culture et aux attentes sociales. Dans son discours, l'injonction à la maternité opérerait donc pour l'ensemble de la catégorie « femmes ». Or, lorsqu'elle se penche sur son cas particulier, elle relativise ses propos. Ici, le mandat social serait subsidiaire de dispositions personnelles et d'un désir perçu comme singulier. C'est bien parce qu'elle a « toujours eu de très bons rapports avec les enfants » et une « envie spéciale » d'enfanter qu'elle peut se placer au-delà de la contrainte sociale à la maternité.

En effet, on constate dans ce type de récit un ajustement normatif. Ainsi, par exemple, des discours « constructivistes » du désir d'enfant peuvent tout à fait coexister avec des récits essentialistes sur la maternité. L'amour, la disponibilité et le dévouement des mères envers leurs enfants, qui sont devenus des impératifs moraux prescriptifs au regard des normes procréatives en vigueur⁵³⁶, semblent trouver aussi une large adhésion des mères lesbiennes.

« À un moment donné pour elle [sa compagne], il a été question d'un enfant... Mais je pense qu'elle a idéalisé la chose et puis elle est redescendue sur terre. À ce moment-là, je lui ai dit qu'avoir un enfant c'était renoncer à pas mal de choses, tu vois? Que ce n'était pas pour le déposer chez mamie pour qu'elle fasse le boulot... Moi par exemple j'aurais pu reprendre des études et faire de la Psychologie, j'avais une bourse et j'ai dû renoncer à elle, je n'ai pas pu étudier ce que je voulais... Elle [sa compagne] fait une

⁵³⁵ 53 ans, designer graphique, militante lesbo-féministe, Santiago, père ingénieur électricien, mère au foyer.

⁵³⁶ Nathalie Bajos et Michèle Ferrand, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, 2006, no 1, p. 91-117.

thèse aussi, donc je lui ai dit que pour moi, elle allait commettre une erreur, mais que si elle voulait le faire, j'allais la soutenir. » - *Fabiola, mère biologique*.

Dans ce discours, le « renoncement » n'est pas le résultat d'une trajectoire biographique particulière ou encore de l'absence de conjointe ou d'aisance matérielle qui aurait pu faire obstacle à d'autres projets personnels. Au contraire, dans cette trame discursive, le dévouement va de soi pour toutes les mères, signant ainsi sa non résistance, voire son adhésion aux normes de la « bonne » maternité.

Le récit d'Ingrid apporte un autre angle d'analyse. Ici, la maternité obligatoire ne toucherait plus forcément toutes les femmes, mais celles qui n'ont pas pu s'affranchir des modèles monolithiques de la féminité. Selon cette logique, il y aurait un rapport « générationnel » différentiel au mandat social. :

« Lorsque j'ai eu mes premières expériences hétéros, j'ai toujours pris des précautions, et c'était pareil dans la génération de mes amies qui sont hétéros, tout le monde a décidé s'il avait envie ou pas d'avoir des enfants, ce n'est pas que... Bon, on nous a élevées comme ça, plus responsables, alors, j'ai toujours su que je pouvais décider si je voulais ou non, et je n'ai jamais voulu, je ne suis pas tombée amoureuse d'aucun petit ami, alors je n'ai jamais voulu avoir un enfant, et puis, quand je me suis rendue compte de « Ok, c'est ça mon truc », j'ai fermé la porte à l'idée d'avoir des enfants... Et ce n'était pas bizarre parce que j'avais des amies qui n'allaient pas non plus avoir des enfants, qui étaient hétérosexuelles mais qui pensaient qu'en réalité... Enfin, ce n'était pas dans leurs projets d'avoir des enfants. Alors ce n'était pas bizarre, c'est-à-dire, euh... Je m'embrouille un peu. Ça a été un deuil, mais je ne me suis pas pris la tête plus que ça, c'est-à-dire, je me suis dit que je n'allais pas... Je ne sais pas, devenir mère c'est quelque chose de compliqué, un engagement à vie, un enfant ce n'est pas un meuble, je ne peux pas le renvoyer si je n'aime pas... Et si je ne veux pas avoir des enfants je ne vais pas me prendre la tête ni déprimer pour ça, c'est ce qui m'était réservé et voilà... Ou c'est ce que j'ai choisi. » - *Ingrid, mère sociale*⁵³⁷

⁵³⁷ 33 ans, psychologue, Santiago, originaire du Sud, père pasteur évangélique, mère au foyer.

En effet, Ingrid appartient à une génération plus affirmée⁵³⁸ que la précédente quant aux droits reproductifs des femmes et plus sensibilisée aux questions de santé sexuelle comme le VIH/SIDA. De la même façon, il est indéniable que cette même génération a plus accès à l'information et aux savoirs, notamment à partir de la démocratisation d'internet. Néanmoins, cette logique « générationnelle » semble négliger l'importance du fait d'évoluer dans des milieux privilégiés plus perméables à la question du genre et aux récits nationaux et transnationaux qui sont apportés, d'une part par le féminisme militant, d'autre part, par les *gender* et les *queer studies*⁵³⁹. Autrement dit, si l'on peut penser à des projets valorisants alternatifs à la maternité, c'est parce qu'on est d'une certaine manière familiarisé avec des modèles moins contraignants ou plus polyvalents de la féminité.

Quoiqu'il en soit, est-ce que ce savoir constitue le reflet d'un quelconque affranchissement de l'hétéronorme ? Est-il au contraire le reflet d'un discours formaté par cette dernière ? En effet, le choix d'Ingrid de ne pas avoir d'enfant⁵⁴⁰, qui repose tout d'abord sur une absence de désir lorsqu'elle mène une vie hétérosexuelle, puis sur sa perception d'incompatibilité entre une identité lesbienne et un projet d'enfant, se voit conforté par un effet de ressemblance avec d'autres trajectoires moins transgressives, comme celles de ses amies hétérosexuelles. Son choix comporte tout de même un « deuil », semant le doute quant à son affranchissement de la norme. Ne transite-elle pas d'une fatalité à une autre ? De l'injonction de devenir mère puisqu'elle est une femme à celle de ne pas le devenir puisqu'elle est lesbienne ? Or, entériner cette seule dialectique impliquerait, – outre l'affirmation d'un assujettissement inéluctable – de nier le caractère essentiel, quoiqu'insuffisant, de la mobilisation de ressources discursives dans les processus d'affranchissement. C'est cette remise en question, tantôt accompagnée de pratiques transgressives, tantôt de pratiques normatives (ou plutôt d'une sorte de bricolage entre les deux) que nous interrogeons tout au long de cette recherche. Dans ce contexte, peut-on parler d'une quelconque émancipation de la maternité obligatoire ? Oui et non. Le cas des mères sociales des familles « recomposées » illustre bien cette tension. En effet, ce sont elles qui, ayant ou pas refoulé leur désir d'enfant à cause de leur identité sexuelle, se sont vues

⁵³⁸ Dans le sens d'*empowerment* (pouvoir d'agir).

⁵³⁹ Nous faisons référence aux milieux académiques et particulièrement aux études en Sciences Sociales.

⁵⁴⁰ Décision qu'elle remettra en question plus tard dans sa biographie.

confrontées à des maternités *a priori* « non désirées ». À des moments divers de leurs trajectoires, ces enquêtées, qui ne songeaient pas à avoir d'enfant, ont néanmoins fini très majoritairement par « adopter » ou faire leurs les enfants de leurs compagnes. Autrement dit, elles sont devenues mères à part entière, mais tout en questionnant le discours dominant : l'immanence du désir d'enfant chez les femmes et la suprématie du biologique sur le social.

II. S'affranchir du biologique

Comme souligné auparavant, s'affranchir de la maternité dans une société où la figure de la mère est centrale, n'a rien d'évident pour les femmes, y compris pour les lesbiennes de cette étude. La rareté des récits qui pointent une résistance, voire un renoncement à cette injonction, illustrent bien la difficulté de se construire en tant que femme à la marge de cette identité sociale. Or, la remise en question d'une maternité allant de soi, puisque biologique, telle qu'elle est représentée dans le discours hégémonique, est bel et bien présente dans ces discours. Ce questionnement, qui peut opérer très tôt dans ces trajectoires ou plus tard, notamment à partir d'une conjugalité, pose les bases des maternités dites électives.

« Non, je n'ai jamais songé, je n'avais ni l'envie ni... Avoir des enfants ne m'avait jamais traversé l'esprit, quoi ! Mais j'ai connu Viviana, je suis tombée amoureuse d'elle et j'ai dû tomber amoureuse de son fils, c'est à dire, je n'avais pas le choix, alors c'était... Au début, cela me faisait peur, parce que c'était un bébé, il était tout petit, mais après je me suis aperçue que j'avais un instinct très maternel, et puis ça m'a plu, et en fait, j'ai pris vachement en charge P. [le fils de sa compagne], je l'amenais à la crèche parce qu'avant on n'avait pas de voiture alors...Je m'occupais de son alimentation parce que Viviana sortait travailler très tôt, elle commençait très tôt, alors je restais toute seule avec lui et j'ai appris comme ça, j'ai appris comment élever un enfant, alors, euh... Si j'avais peur, je me disais : « Quand même, un enfant ! » Mais il faut dire que P. est un enfant très charmant, très tendre, il n'est pas du tout un enfant difficile... Mais j'avais des craintes, oui. » - *Paulina, mère sociale*⁵⁴¹

⁵⁴¹ 42 ans, assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

Malgré l'évocation d'un « instinct maternel », c'est la notion de « maternité acquise » en contrepartie à celle d'une « maternité innée » qui s'impose avec plus de force dans le récit de Paulina⁵⁴². Dans ce registre, tant les compétences pour élever que pour interagir avec l'enfant relèvent du social, même si d'autres éléments (comme les caractéristiques personnelles ou psychologiques de l'enfant) peuvent faciliter leur déploiement.

Cassandra, mère sociale dans le cadre d'un projet homoparental, ne questionne pas la « naturalité » du désir d'enfant mais rejoint Paulina dans la remise en question d'une maternité allant de soi. Sa biographie, marquée par une mère absente, assassinée pendant la dictature militaire et avec laquelle elle entretenait peu de liens à cause de son militantisme, lui fait rejeter en bloc cette notion. Pour cette enquêtée, la maternité n'a rien d'évident et ne peut pas être réduite au seul fait biologique. Cette problématique est centrale dans son récit et apparaît à plusieurs reprises. Elle s'interroge notamment sur sa capacité à dépasser le propre vécu d'abandon pour ne pas le reproduire et/ou le transformer en surinvestissement maternel. De la même façon, sa perception d'avoir été socialisée à la marge, dans un « monde gai » censé être peu enclin aux besoins des autres, lui fait craindre de ne pas avoir les capacités personnelles pour mener à bien un projet de maternité.

« Pour moi ça n'a pas été facile d'assumer que j'allais être mère. J'ai beaucoup réfléchi aussi, parce que cela a forcément un rapport avec le sentiment que j'ai eu à un moment donné, où ma mère n'était pas là, et l'on se pose la question de si l'on va reproduire le même schéma ou pas...Mais il ne s'agit pas non plus d'exagérer et d'être, je ne sais pas, jusqu'à leurs trente ans sur leur dos, alors ça a été difficile d'assumer qu'on n'a pas eu une mère présente et que...Au fond maintenant, je sais qui je dois être et un tas de trucs commencent à se mettre en place. Mais ce n'est pas évident (...) Parce que j'ai construit, comme je te le disais auparavant, un monde plutôt depuis l'égoïsme, c'est-à-dire, depuis soi-même, avec sa partenaire, ou avec ses amis, et du coup je me sens un peu surprise devant ce thème. » - *Cassandra, mère sociale*

⁵⁴² Paulina tient un discours anti-essentialiste tout au long de l'entretien. Dans ce contexte, nous faisons l'hypothèse que l'usage de cette notion à ce moment de la conversation relève moins d'une conviction personnelle que d'une nécessité d'affirmer envers moi sa position de mère.

Enfin, lorsque le lien biologique n'a pas garanti le maternage dans la propre histoire, la prégnance sociale d'une unique et seule maternité reconnue conduit cette enquêtée à interroger sa place et ses aptitudes à dépasser l'ordre des choses, comme le montre l'extrait suivant :

« Eh ben, je crois que j'ai ce stéréotype, disons, en moi, ou cette caractéristique très marquée, mais en même temps, je me dis que je ne peux pas répéter la même histoire, donc je commence à... En ce sens Ana m'a vachement aidée, parce qu'elle est ma famille, tu vois ? Celle qui me rassure... Oui, parce qu'en plus, ici je n'ai pas de droits légaux, et puis... Le fait de ne pas avoir un lien biologique, en termes génétiques, c'est quand même quelque chose de bizarre, je dois l'avouer. » - *Cassandra*

La construction d'une maternité autre que celle reconnue sociale et légalement relève d'un travail sur soi et sur les normes sans commune mesure avec la maternité biologique. Devenir mère « sociale » constitue, en outre, un pari risqué, et cela indépendamment du type d'entrée dans la parentalité. Dépourvues tantôt d'une quelconque reconnaissance légale⁵⁴³, tantôt d'une reconnaissance sociale⁵⁴⁴, ces mères électives se heurtent à l'illisibilité de leur figure, à mi-chemin entre la parenté et la parentalité. Dès lors, nous pouvons légitimement nous demander : quel est l'intérêt pour ces femmes d'investir cette figure périlleuse, située sur un terrain de luttes symboliques qui leur demande de renégocier sans cesse leur position ?

En premier lieu, nous constatons que l'injonction à la maternité continue à opérer pour ces femmes, au-delà de leur affranchissement (temporaire ou permanent) du « biologique ». Autrement dit, on peut moins difficilement renoncer à la maternité biologique qu'à la maternité tout court, comme l'attestent la grande majorité des récits recueillis. La centralité de la maternité dans les constructions subjectives de ces lesbiennes est bien à l'œuvre, même si l'expression de cette notion diffère des parcours maternels classiques.

Considérant que les contours des maternités sociales ou électives se dessinent différemment selon l'existence ou non d'un projet parental au départ, oublions un instant les maternités sociales dans le cadre des projets homoconjugaux et centrons-nous sur celles issues

⁵⁴³ Rappelons que dans le cadre légal chilien, même le partage de l'autorité parentale est impossible.

⁵⁴⁴ C'est souvent le cas pour les mères sociales des « recompositions » familiales visitées.

des recompositions familiales et *a priori* « non désirées ». L'ensemble de ces récits met l'accent, en effet, sur la difficulté de ces femmes de se penser autrement que comme « mères » des enfants de leurs compagnes. Une fois la cohabitation mise en place, tout se passe comme si l'on n'avait pas le choix entre jouer un rôle actif ou au contraire, un rôle plus périphérique dans la parentalité. Dans ces trajectoires, le rôle investi et revendiqué est celui de mère⁵⁴⁵, presque sans exception, même s'il se construit progressivement.

« Dans un premier temps ça n'a pas été facile, j'étais comme assoupie ... S. [sa compagne] me disait tout le temps « Fais ceci », « Fais cela » C'est-à-dire que je ne prenais pas trop l'initiative... Et puis, il y a quelque temps, la petite a été malade... C'était une période très dure parce que j'étais déprimée à cause de la mort de mon ex-compagne, quelqu'un à qui je tenais énormément... Mais il y avait de l'autre côté les nécessités de S. et de la petite... Disons que je me sentais tirillée de partout, y compris dans mon boulot (...) Tout ça a créé des tensions entre nous, et juste après l'hospitalisation de la petite, on a eu cette conversation... Est-ce qu'on s'aime toujours ? Qu'est-ce qui compte le plus pour nous ? Et la réponse était très claire, c'était la petite. (...) Après ça, j'ai eu le « déclic » « Ok, dorénavant je prends mes responsabilités »... Si elle me dit « maman » ou pas, ça n'a pas vraiment d'importance, mais tout ce que je fais je le fais pour elle. » - *Isidora, mère sociale*⁵⁴⁶

Isidora, *a priori* « femme sans enfant », se revendique ainsi « mère » de l'enfant qu'elle contribue à élever, même si elle n'a pas choisi de le mettre au monde et même si l'enfant ne la nomme pas en tant que telle. Des récits de ce type apparaissent tout au long des entretiens, dotant d'une homogénéité particulière le vécu de ces mères, qui semble contenu dans la formule de l'une des enquêtées : « Ce sont mes enfants, mais je ne suis pas leur mère »⁵⁴⁷. En ce sens, devenir mère, même en demi-teinte, paraît préférable à ne pas le devenir du tout.

Parmi les enquêtées, seule Fabiola explicite la possibilité de jouer un rôle périphérique dans un éventuel projet de maternité de sa compagne. Or, rappelons que cette femme a déjà

⁵⁴⁵ Et de surcroît s'il s'agit des femmes « sans enfant ».

⁵⁴⁶ 34 ans, Professeure, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

⁵⁴⁷ Il faut noter que les enquêtées qui sont mères sociales et mères biologiques à la fois ne véhiculent pas ce type de discours.

été mère biologique d'une fille qu'elle a déjà « fini » d'élever. Dès lors, nous pouvons faire l'hypothèse que l'enjeu pour Fabiola, comme pour celles ayant déjà accédé à une maternité « statutaire »⁵⁴⁸, n'est pas le même que pour celles que n'ont pas pu ou n'ont pas voulu y accéder.

Les conjugalités lesbiennes s'érigent donc comme des lieux privilégiés où la maternité peut être rejouée. En effet, elles permettent à l'une des partenaires de devenir mère autrement que biologiquement, voire de devenir mère « malgré tout », limitant en même temps son écart à la norme hétérosexuelle et à la norme du genre. Dans ce cadre, l'adhésion aux principes de la bonne maternité, à l'image des mères biologiques⁵⁴⁹, sera de mise : pour les mères sociales, et notamment pour les mères de « recompositions », investir leur rôle impliquera souvent d'en faire davantage. En étant particulièrement disponibles et dévouées envers leurs enfants, elles visent symboliquement leur passage d'un statut dans la parentalité à un statut dans la parenté⁵⁵⁰.

La question du « statut », évoquée de manière indirecte et transversale dans les récits recueillis, réapparaît avec force dans la construction des maternités électives. Il ne s'agit pas de nier le fait que certaines femmes lesbiennes, comme d'ailleurs certaines femmes hétérosexuelles, puissent investir une maternité alternative aux prescriptions normatives en vigueur. Dans cette étude, nous constatons néanmoins que dans les parcours maternels où l'affranchissement du biologique s'impose, souvent d'autres normes prennent le relais pour les rendre « lisibles ».

⁵⁴⁸ Terme proposé par Virginie Descoutures qui désigne les mères biologiques et légales des enfants. « De l'usage commun de la notion de parentalité », in Anne Cadoret et Bruno Perreau (sous la direction de), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, p. 211 à 221.

⁵⁴⁹ Le récit apporté par Eva, mère biologique, est révélateur quant à la difficulté éprouvée par les mères d'investir un rôle parental plus périphérique ou moins central. Cette enquêtée, qui a mené une longue bataille judiciaire pour récupérer la garde de son enfant, n'a jamais envisagé de renoncer. Si elle reconnaît avoir pensé que sa fille pouvait être bien, voire mieux avec son père, elle déclare aussitôt que l'idée de renoncer à la garde ne lui est jamais venue à l'esprit. En cas de refus, elle n'aurait pas hésité à faire appel. En effet, cette idée de « lâcher prise » en ce qui concerne la parentalité des femmes est un impensé dans la culture chilienne. Une mère qui n'a pas la charge quotidienne de son enfant (en plus de la charge mentale), est perçue (et se perçoit elle-même) comme une « mauvaise » mère, voire comme une non-mère. En revanche, un père qui « ne lutte pas pour ses enfants » n'est pas forcément soumis à ce type de représentations.

⁵⁵⁰ Cet aspect est abordé en particulier dans le chapitre 6.

III. Ne pas devenir mère

En dehors du corpus principal de cette enquête, Sigrid⁵⁵¹, ni mère biologique ni mère sociale, est une femme lesbienne au parcours quelque peu atypique. En effet, elle a abandonné un projet lesboparental en cours de route. Sa parole, qui a cherché activement à se faire entendre dans cette étude⁵⁵², a donc la particularité d'exprimer deux temporalités distinctes : un vécu de l'intérieur et un vécu de l'extérieur de la maternité lesbienne. Prenant quelque part le contre-pied des autres récits, ce témoignage donne toutefois des éclairages quant aux processus de subjectivation – pensés par les acteurs comme des processus individuels mais régulés socialement –, engagés dans le fait de devenir mère.

Pendant notre rencontre, Sigrid évoque comment au bout de deux ou trois ans de relation amoureuse avec Sonia (également enquêtée de notre étude, avec qui elle est restée dix ans), le sujet de la maternité est apparu. Pour elle, l'évènement « déclencheur » est constitué par l'annonce, puis par la naissance de l'enfant d'un couple hétérosexuel ami, très proche des deux femmes. Au moment même où elles sont nommées « marraines » du nourrisson, la compagne de Sigrid lui annonce qu'elle veut aussi un enfant. Sigrid résiste, devenir mère ne faisant pas partie de ses projets. Pendant des années, le sujet revient, disparaît, puis réapparaît ; le désir d'enfant de sa compagne devenant de plus en plus pressant, elle finit par céder. Le couple songe d'abord à une insémination artificielle, puis l'idée leur semble impraticable puisque selon elles, seules des femmes hétérosexuelles en couple peuvent en bénéficier. Sa compagne lui propose alors de s'arranger avec un ami gai « pour qu'il soit le père de l'enfant », par le biais d'une relation sexuelle. Sigrid, pour qui cette option est inacceptable, refuse. La décision est reportée, les différences au sein du couple par rapport au projet parental s'installent. Si Sigrid campe sur sa position, paradoxalement c'est elle qui finira par se renseigner et trouver le nom d'un médecin qui, selon ce qui se raconte, serait disposé à inséminer des femmes lesbiennes. Après plusieurs consultations avec ce professionnel, ce dernier suggère au couple de se tourner vers un donneur connu afin de

⁵⁵¹ 39 ans, entrepreneure, classe moyenne, Santiago.

⁵⁵² Sigrid est la seule enquêtée à m'avoir contactée lorsque qu'elle a entendu parler de ma recherche.

« faire baisser les coûts »⁵⁵³. Finalement, la méthode choisie sera une insémination sur Sonia avec le sperme de son ami.

Lorsque le processus s'enclenche, puis à chaque tentative, Sigrid reste aux côtés de sa compagne. Elle se souvient d'avoir été assise maintes fois dans la salle d'attente du médecin en train de se dire : « Ce n'est pas ce que je veux, ce n'est pas dont j'ai besoin ! » Mais elle reste. Et ce choix sera maintenu jusqu'au moment où la grossesse de sa compagne se confirme.

« Lorsque ça s'est fait, j'ai su que c'était le moment de prendre mes valises et de partir... J'étais convaincue que ce n'était pas quelque chose que je voulais. À ce moment-là, j'avais le choix de rester et d'assumer ça pour toujours, ou bien de fuir... J'ai opté par la seconde option, même si officiellement notre relation s'est terminée sous d'autres prétextes. » - *Sigrid*

En restituant cette expérience, Sigrid se sent contrainte d'expliquer son geste, et trouve sa justification dans son sens des responsabilités. Autant elle revendique son choix de prendre en charge un enfant dans le cadre d'une parentalité subsidiaire (en tant que marraine de sa filleule), autant elle refuse une parentalité quotidienne imposée par l'arrivée d'un enfant à son foyer. Elle ne veut pas être mère, et d'autant moins dans une configuration parentale (un trio parental) qu'elle désapprouve. Or, ce qui attire particulièrement l'attention dans son récit est son choix d'accompagner sa compagne jusqu'à la réussite d'un projet qui n'est pas le sien. Tirillée entre le désir d'enfant de la première et son refus de cette sorte d'« essence féminine » qu'à ses yeux comporte la maternité, elle décide donc de sortir du cadre. Mais cette sortie du cadre est faite depuis un lieu propre à la construction sociale du « féminin », où le dévouement envers les autres doit être placé bien au-dessus des nécessités personnelles. Enfin, si l'injonction sociale (la maternité obligatoire) est ici inversée, elle l'est de manière officieuse. Les raisons de la rupture du couple mises en avant sont révélatrices en ce sens : la

⁵⁵³ Si l'argument financier érigé par le médecin a suffi pour induire le choix de ces femmes, nous pouvons légitimement songer à une toute autre motivation derrière cette proposition, à savoir, une à caractère normatif au sens de « procurer un père » à l'enfant qu'il aidera à naître.

relation est terminée à cause de l'usure, voire à cause des difficultés relationnelles entre les deux femmes. Le refus d'enfant de Sigrid n'est pas (ne peut pas être) officiellement invoqué.

IV. Devenir mère... à deux

« Je me souviens que quand j'ai voyagé au Mexique, j'ai eu pas mal de contacts avec des femmes lesbiennes et là-bas, il y avait un groupe de femmes qui étaient des mères lesbiennes, alors pour moi ça a été une surprise ! Je me suis dit que je ne pouvais pas faire ça comme ça parce que je n'avais pas d'argent [elle parle des inséminations] et puis, peut-être que tu as l'argent et que tu dis : « OK »... Mais moi je souhaitais vraiment que ce soit à deux, c'est-à-dire, de ne pas avoir un enfant tout en étant célibataire, célibataire entre guillemets... Je voulais que ce soit une famille. Et bon, de retour du Mexique, peu de temps après, j'ai parlé à Laura de ce désir et elle m'a dit que ce serait très beau... Je me rappelle que... À l'époque j'avais beaucoup d'amies, et là on l'a annoncé publiquement, tout en réfléchissant à qui pourrait être le donneur, sachant que plus on en parlait, plus on aurait de possibilités de proposition » - *Emilia, mère biologique*⁵⁵⁴

1. Au cœur de la conjugalité, le projet d'enfant

À l'exception de Jazmín, devenir mère dans un contexte conjugal est la forme privilégiée et le choix le plus largement légitimé par les participantes de cette enquête. Si, pour certaines, le fait d'avoir un enfant en tant que célibataire est perçu comme trop difficile, pour d'autres ce cadre s'avère incontestablement moins structurant pour les enfants. Quant à ce dernier argumentaire, deux types de discours se détachent : l'un met en évidence une vision particulièrement normative de la famille et l'autre fait un usage ponctuel de la norme conjugale. Carmen est l'une des enquêtées à tenir le premier type de discours. En effet, si elle arrive à gommer l'un des principes constitutifs de l'hétéronorme, à savoir la différence des sexes dans la parentalité, son récit conforte en même temps l'idée selon laquelle la « bonne », voire la « seule » famille digne d'être appelée ainsi est celle constituée par deux parents et

⁵⁵⁴ 42 ans, professeure, Santiago, père jardinier, mère au foyer.

leur(s) enfant(s). En revanche, Cassandra – qui tout au long de son récit conteste les définitions hégémoniques de la famille⁵⁵⁵ – assume le caractère hors norme du projet lesboparental et considère qu'élever seule un enfant dans ce contexte équivaldrait en quelque sorte à accroître un *handicap* de base. Le couple parental tendrait donc à compenser l'impact sur les enfants du regard social autour de leur différence, leur permettant de mieux se construire. Ainsi, le principe du « mieux vaut deux parents qu'un seul » qui s'appliquerait à tous les enfants, s'appliquerait davantage à ceux issus des familles homoparentales⁵⁵⁶. Le récit d'Ingrid conforte cette interprétation. Elle, qui avait fait auparavant le choix de ne pas avoir d'enfant à cause de ce qu'elle appelle son « homophobie intériorisée », mais aussi à cause de son statut de célibataire, se dit aujourd'hui disposée éventuellement à devenir la mère biologique d'un enfant. Mais dans son cas, cette nouvelle certitude proviendrait tant de sa perception d'une relation de couple stable et satisfaisante que d'une expérience homoparentale actuelle particulièrement gratifiante⁵⁵⁷.

Pour les femmes sans enfant, leur projet d'en avoir semble s'ériger comme une suite « naturelle » du parcours individuel, ainsi que comme signe de la maturité de leur couple. En général ces enquêtées, qui se trouvent pour la plupart autour de la trentaine, se perçoivent comme plus ou moins établies dans leur profession ou leur métier et ont une situation financière qui leur permet d'envisager sans trop de contraintes l'arrivée d'un nouveau membre au foyer. En ce sens, leur projet d'enfant s'inscrit dans une logique de « réussite » qui découle de l'imbrication entre trajectoire individuelle et trajectoire du couple.

« Le sujet de la maternité avait surgi à plusieurs reprises, avec mon ex-compagne aussi, mais comment dire, même si on était dans une relation stable j'avais des doutes... Elle a été ma première compagne et on s'entendait vachement bien, on avait

⁵⁵⁵ Cassandra a en quelque sorte grandi dans une famille « hors norme ». Après la mort de sa mère, elle a été élevée par sa grand-mère, puis par son père et finalement par ce dernier et sa nouvelle compagne.

⁵⁵⁶ Discours largement banalisé dans la société à partir des prescriptions autour de la « bonne » parentalité, il serait repris par certains homoparents comme une façon d'inverser le stéréotype qui pèse sur eux. Voir à ce propos François de Singly et Virginie Descoutures, « La vie en famille homoparentale », in Martine Gross (sous la direction de), *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, Ed. ESF, 2000, p. 193 à 206.

⁵⁵⁷ Avant de rencontrer sa compagne qui avait une fille, la seule expérience de maternité lesbienne connue par Ingrid était celle de son ex-partenaire, mère d'une adolescente. A la demande de cette dernière, le couple n'a jamais été « visible » vis-à-vis de cette jeune fille, confortant ainsi chez Ingrid l'idée d'une incompatibilité entre lesbianisme et maternité.

une belle vie familiale... Mais familiale dans un cadre... On venait tout juste de sortir de la fac, on faisait bien la fête, tu vois ? Donc cela n'avait rien à voir à ce que je vis aujourd'hui... Là, j'ai 32 ans, j'ai un travail, une vie de couple depuis un moment, des projets... Avant, je me disais : « Un jour je le ferai »... Franchir le pas avec C. a été presque une évidence. » - Ana, *mère biologique*⁵⁵⁸

Mais parmi d'autres femmes interrogées, qui ont déjà l'expérience de la maternité, un tout autre discours est mis en avant. Pour elles, leur projet relèverait non pas d'une action réfléchie et concertée mais plutôt d'une sorte de fatalité métaphysique liée à la rencontre amoureuse. Autrement dit, si dans le discours précédent, le couple confère un scénario propice à la mise en place du désir d'enfant, ici c'est l'acte sexuel, voire l'amour, qui le produit. Dans ce cadre, où le fantasme de faire un enfant à deux se heurte à son impossibilité biologique, la venue de l'enfant est vouée à couronner l'amour conjugal.

« Je crois que ça surgit de la même façon que ça a surgi lorsque je suis tombée amoureuse de mon mari... Moi, la seule chose que je voulais c'était d'avoir un enfant de lui... Et ici il m'est arrivé la même chose. Je sentais que c'était comme... Le summum de l'amour, avoir ce petit bout à qui donner tout notre amour... C'était comme le complément idéal pour notre amour (...) On tombe amoureux, ça, c'est à la base, et puis, je ne sais pas... Ma compagne est merveilleuse, passionnée, je n'en sais rien... C'est comme quelque chose de sexuel, de sexuel ! Lorsque t'as du bon sexe, je crois que les envies, je ne sais pas, l'appareil [elle rit] ... Je ne sais pas, quelque chose d'interne... Au moins pour moi, je suis trop animale par rapport à ça, c'est peut-être ça... C'est comme un appel de nulle part, mais ce n'est pas pour rien que tu veux avec autant de force avoir des enfants !... Je ne sais pas si... Toutes les femmes, ou tous les êtres plutôt que les femmes... Peut-être que c'est à moitié coupé ou à moitié occulté... Mais je crois que l'instinct de se reproduire, de faire l'amour, je crois que ça a un rapport avec ça. (...) L'amour donne envie d'avoir un enfant, en plus pour S. aussi [sa compagne], je crois qu'avoir un enfant est une expérience incomparable (...) Mais je

⁵⁵⁸ 32 ans, Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

te dis, pourquoi avoir un enfant ? C'est parce que... L'instinct te donne un coup de pied, et les hormones aussi ! Je crois que c'est ça !» - *Maida, mère biologique*⁵⁵⁹

Enfin, si le projet d'enfant opère une normalisation dans toutes ces trajectoires, il semblerait qu'il renvoie aussi à un autre rôle : en l'absence de toute reconnaissance légale du couple, l'arrivée de l'enfant opérerait en même temps qu'une consolidation de la famille, une consolidation conjugale.

2. Le projet lesboparental

Pour rappel, la famille homoparentale prend le plus souvent quatre formes : 1) elle peut être issue d'une recomposition familiale avec un partenaire de même sexe après une union hétérosexuelle ; 2) s'établir avec un système de coparentalité dans lequel des femmes lesbiennes et des hommes gais s'accordent pour avoir un enfant qui évoluera entre leurs deux foyers ; 3) elle peut résulter d'une adoption, ou enfin 4) d'un recours à la procréation médicalement assistée⁵⁶⁰.

En ce qui concerne cette partie de l'analyse dans laquelle nous considérerons uniquement les entrées dans la parentalité hors contexte hétérosexuel précédent, quelques différences par rapport à ces définitions surgissent. En premier lieu, nous constatons que le recours à la pratique hétérosexuelle à des fins reproductives, bien que minoritaire, constitue bel est bien l'une de ces entrées. Particulièrement répandue parmi celles qui ont concrétisé leur projet avant les années deux mille, cette modalité semble découler notamment d'une époque où la PMA était un sujet méconnu du grand public et une technologie d'accès très difficile au Chili. En second lieu, nous relevons que si le recours à l'insémination artificielle avec donneur inconnu constitue l'entrée principale au projet lesboparental⁵⁶¹, ses principes peuvent être « recyclés » dans d'autres entrées, comme dans le cas du recours à l'insémination

⁵⁵⁹ 42 ans, comédienne, de Santiago, milieu familial bourgeois agnostique, père médecin, mère peintre.

⁵⁶⁰ Anne Cadoret, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Ed. Odile Jacob, 2002. Martha Mailfert, « Homosexualité et parentalité », *Socio-Anthropologie*, no 11, Attirances, 2002, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2003.

⁵⁶¹ De toutes les déclinaisons parentales lesbiennes, celle-ci est reconnue par la littérature spécialisée comme la forme la plus transgressive, du fait du non-respect de la règle de la différence des sexes dans le couple parental.

artisanale⁵⁶². Par ailleurs, il convient de noter que nous n'avons pas remarqué une banalisation du système de coparentalité, comme c'est le cas dans d'autres pays tels que la France⁵⁶³. Enfin, si l'adoption est évoquée par plusieurs enquêtées comme une alternative plausible dans la concrétisation de leurs projets, les faits tendent à démontrer son faible ascendant dans la parentalité lesbienne au Chili⁵⁶⁴.

La maternité biologique, au moins partiellement lorsqu'il s'agit d'un couple, constitue de loin la modalité privilégiée par les participantes de cette étude, et comme cela a été souligné, le cadre conjugal favorise la mise en place du projet d'enfant. Dans ce contexte et considérant les différentes places que chaque partenaire occupera dans la structure familiale, l'une des premières questions à se poser est : « qui portera l'enfant »⁵⁶⁵.

Si on pouvait supposer que cette question se trouve au cœur des négociations du couple, les récits recueillis montrent étonnamment que la réponse apparaît assez rapidement et que le sujet n'est pas au centre des préoccupations des partenaires. Au cours des entretiens, la plupart des mères sociales des projets lesboparentales déclarent s'être toujours positionnées davantage de ce côté de la maternité. A ce propos, elles invoquent presque systématiquement une tolérance très réduite à la douleur physique, fantasmée de manière très puissante lorsqu'il est question de la grossesse et de l'accouchement. Soledad, Valeria, Cassandra et Julia avancent cet argument mais aussi Isidora qui, n'ayant pas participé au tout début de ce qui est devenu aussi son projet parental, se retrouve aisément dans sa position de mère « non porteuse »⁵⁶⁶. Mais, au-delà des motivations qui animent chacune de ces enquêtées, l'importance de ce discours – tenu en parallèle à un autre qui héroïse l'acte d'accoucher –,

⁵⁶² Technique qui s'approprie des savoirs médicaux rendant une partie des technologies qui en découlent plus accessibles.

⁵⁶³ Les petites annonces passées dans des associations qui rassemblent des parents et des futurs parents gais et lesbiens, comme c'est le cas de l'APGL en France, sont un clair exemple de la banalisation, voire de l'encouragement de cette pratique au sein de ce type d'organisations.

⁵⁶⁴ Malgré les efforts déployés, je n'ai pas trouvé des mères lesbiennes adoptives pour la composition de mon corpus. Il semblerait que cette modalité soit majoritairement écartée par celles qui l'ont envisagé, d'une part à cause de la complexité perçue du processus (qui d'ailleurs privilégie les couples hétérosexuels) et d'un autre côté à cause de l'absence, a priori, des problèmes de fertilité chez les femmes enquêtées (la transmission « génétique » étant donc recherchée dans ses configurations).

⁵⁶⁵ Dans les cas de recours à la PMA, la mère porteuse tend à être aussi la mère biologique de l'enfant, sauf s'il y a don d'ovocytes. Dans le cadre de cette enquête, seul un couple a envisagé (sans succès) une insémination croisée où la mère porteuse et la mère biologique ne se recouperaient pas.

⁵⁶⁶ D'autant plus qu'elle souffre de problèmes physiques qui lui rendraient plus difficile cette tâche.

peut être analysée à la lumière des attentes sociales de genre. Ainsi, il pourrait compenser l'écart à la norme selon laquelle la maternité (sous-entendue biologique) est ce qui définit les « vraies femmes ». En ce sens, ne pas la souhaiter serait plus lourd de conséquences que ne pas pouvoir la concrétiser (l'intolérance à la douleur et les problèmes physiques étant des situations perçues comme extérieures à la volonté). Or, d'autres considérations facilitent également la décision, parmi lesquelles l'âge et « l'historique reproductif » de chaque partenaire. Ainsi, lorsque Laura et Emilia ont envisagé leur projet, la première avait plus de quarante-cinq ans, un âge considéré par ce couple comme incompatible avec une grossesse. Par ailleurs, Laura avait déjà eu trois enfants, expérience qu'elle perçoit comme très valorisante et qu'elle souhaite vivement pour sa compagne. Mais le rôle des antécédents reproductifs peut aussi jouer inversement. C'est le cas de Patricia et Carmen, qui au moment d'établir leur projet, ont décidé que ce serait la seconde qui porterait l'enfant puisqu'elle avait déjà fait preuve de fertilité⁵⁶⁷. Et enfin, lorsque les raisons physiques, d'âge ou d'historique reproductif s'avèrent insuffisantes, d'autres arguments peuvent être véhiculés :

« Comme je connais Ana, pour son histoire, elle a toujours eu cette connexion avec les enfants, depuis qu'elle est toute petite, je ne sais pas, c'est quelque chose pour elle, elle adore les bébés, et bon, depuis que je la connais, depuis le premier jour elle m'en a parlé, ses yeux scintillaient lorsqu'elle me parlait de son désir de devenir maman... C'est à dire que pour elle, tout en étant... En assumant qu'elle était homosexuelle, cela n'a jamais été pour elle une option de ne pas avoir d'enfant, jamais elle ne l'a envisagé, toujours ça a été « Oui, je vais en avoir » (...) Voilà, je ne l'imagine pas sans. Elle est trop maman, et elle a vécu tout ce processus comme ça et elle a été vraiment une super maman... Juste en étant elle-même, avec tout son truc maternel... C'est sûr, ce n'était pas possible qu'elle ne vive pas ça. » - *Cassandra, mère sociale*

Dans ce récit, qui semble constituer le seul à impliquer un renoncement avéré – temporaire ou non – à la maternité biologique, un élément différentiel entre la trajectoire personnelle et celle de la partenaire est davantage mobilisé. Un désir plus « vif » de la

⁵⁶⁷ Tout en étant plus jeune que sa partenaire, Carmen avait accouché d'un enfant plusieurs années auparavant. Quelques dérèglements hormonaux de Patricia et son âge (elle a la quarantaine) ont aussi été pris en compte dans leur décision initiale.

compagne de Cassandra (au point qu'une orientation homosexuelle ne saurait le remettre en question) ainsi que des traits de personnalité conformes au rôle de mère⁵⁶⁸ auraient justifié, avant toute autre considération, la décision que ce soit elle qui porte en premier l'enfant.

Une fois cette question tranchée au sein du couple, ce qui suit logiquement concerne la modalité d'entrée dans la parentalité. Dans le cadre de cette recherche, cette interrogation se trouve au cœur des rapports de forces et mobilise davantage les angoisses et les fantasmes de chacune des partenaires. Ainsi, si le rapport hétérosexuel occasionnel est évoqué au début dans la presque totalité des projets, il est souvent abandonné au cours des conversations, puisque perçu comme menaçant ou illisible pour celle qui occupera la place de mère sociale.

a. Les inséminations dans le cadre des maternités émergentes⁵⁶⁹

Comme on l'a vu, la plupart des femmes enquêtées qui sont devenues mères dans un contexte homoconjugal ont fait appel à des inséminations artificielles. À ce propos, il convient de rappeler qu'en général les procédures médicales sont coûteuses pour celles qui y ont recours et ne sont donc pas accessibles à toutes les femmes. Par ailleurs, et bien que la PMA au Chili ne soit pas encadrée par des lois de bioéthique interdisant aux femmes seules ou en couple avec une autre femme d'y avoir recours⁵⁷⁰, des demandes de ce type risquent de ne pas aboutir, notamment en milieu institutionnel (cliniques privées et hôpitaux publics).

Maida et Soledad, Ana et Cassandra, Patricia et Carmen, Julia et sa partenaire font partie de celles qui ont fait appel à cette technologie. Si leurs démarches diffèrent, la grande majorité des récits a comme dénominateur commun le manque de repères au moment de se renseigner et la perception d'avoir été contraintes d'occulter leur lesbianisme. En effet, la plupart des enquêtées de cette étude ont été les premières lesbiennes de leur cercle amical à faire appel à une insémination artificielle avec donneur (IAD) et, en ce sens, elles ont dû construire leur propre chemin. Par ailleurs, leur savoir informel autour de la pratique

⁵⁶⁸ Traits se référant aux stéréotypes féminins tels que : tournée vers les autres, tendre, protectrice, etc.

⁵⁶⁹ Il s'agit des configurations lesboparentales qui font surface notamment dans les années deux mille, en parallèle aux avancées de la PMA au Chili.

⁵⁷⁰ Comme c'est le cas de la France, où l'interdiction figure dans les lois de bioéthique en vigueur depuis 1994.

hégémonique de la PMA⁵⁷¹ a consolidé leur crainte de voir leur demande refusée à cause de leur orientation sexuelle.

Julia et sa partenaire ont été confrontées à cette double contrainte en 2005. Le couple, qui n'entendait pas faire une demande sans l'explicitation de sa conjugalité, a fini par renoncer à la réalisation de son projet au Chili et s'est tourné vers l'Argentine. En évoquant cette expérience, Julia soulève le contraste entre les deux pays voisins :

« Alors comme au Chili nous n'avons pas trouvé d'endroit où accéder ensemble à une insémination - une insémination artificielle parce que c'est une insémination à travers une seringue - nous l'avons trouvé à Buenos Aires. (...) Comme je te dis, on est allées à cet endroit à Buenos Aires où se rendaient des couples de tous genres, d'autres chiliennes y étaient déjà allées, et bien évidemment, le médecin n'a posé aucun problème pour nous accueillir. » - *Julia, mère sociale*⁵⁷²

A la différence de Julia et de sa partenaire, Sonia a tenté sa chance au Chili et évoque ainsi le résultat d'une première démarche à l'hôpital public :

« J'ai été à l'hôpital, où il y avait un programme de... [PMA] Alors j'y suis allée et il est arrivé que... J'ai même eu un entretien, parce que ce que je voulais à l'époque, c'était me renseigner à propos du don de sperme, tu vois? À cause de tout ce qui s'était passé avec ma compagne. À la fin, j'allais vers cela, on m'avait presque convaincue. Alors il y avait le médecin, une psychologue, tout un truc... Et bref, on m'a dit tout de suite : « Bon, ici nous n'inséminons pas les lesbiennes », et moi : « OK, d'accord ! » Et je suis partie...

- On te l'a dit comme ça ? Directement ?

⁵⁷¹ Pratique médicale entendue comme un ensemble de procédures conçu et destiné à répondre à la demande parentale des couples hétérosexuels, de préférence mariés.

⁵⁷² 43 ans, analyste de systèmes, Santiago, père constructeur (BTP), mère au foyer.

- Et d'autres choses encore... Oui, qu'il fallait venir avec son partenaire. On m'a dit que l'état civil n'était pas important mais qu'il fallait que ce soit un homme. » -
*Sonia, mère biologique*⁵⁷³

En effet, et même si Sonia penchait initialement pour une coparentalité et donc pour une insémination avec donneur connu, le refus de sa compagne à l'époque l'avait poussée vers un autre choix. La démarche n'ayant pas pu aboutir, cette dernière a fini par accepter à contrecœur la participation d'un tiers⁵⁷⁴. C'est ainsi que Sonia est arrivée au cabinet privé du même médecin qui, contraint par les directives de son établissement, n'avait pas pu accéder à sa requête auparavant. Conscient de l'orientation homosexuelle de sa patiente ainsi que de l'existence de « coparents », le médecin a accepté et participé activement à l'arrivée de la petite fille de Sonia.

Patricia a aussi fait appel à un médecin du secteur privé mais dans un cadre quelque peu différent. C'est son gynécologue qui, n'étant pas spécialiste de la PMA, a quand même accepté de l'aider au regard de l'affection qu'il lui portait. Il a cherché le donneur et a réalisé les inséminations à trois reprises, en échange d'une discrétion totale de Patricia. C'est ainsi qu'elle évoque son parcours :

« Le docteur, en réalité il s'agit d'un ami, a toujours su ce que je cherchais, on en avait parlé plusieurs fois, et si tu me demandes maintenant qui est le père d'A. [son fils], je n'en ai aucune idée, parce cela a été si privé, parce que parmi les choses que mon ami m'a demandées, il y avait le fait de ne jamais révéler son nom... Il m'a dit qu'il n'allait jamais me dire qui était le père d'A., ça a été notre engagement. (...) Cet engagement consistait pour ma part à respecter ses actes. Et en même temps il m'a dit que c'était la dernière fois qu'il faisait ça parce que pour lui ça impliquait trop de risques... Et que si ça sortait au grand jour il pourrait même perdre son [elle se tait] ...» - *Patricia, mère biologique et sociale*

⁵⁷³ 43 ans, psychologue, Santiago, père mineur, mère au foyer.

⁵⁷⁴ Evènement qui semble avoir fortement joué dans la séparation du couple survenue plus tard.

La phrase inachevée de Patricia allait vraisemblablement finir par « emploi » ou bien par « droit d'exercer », mais quoi qu'il en soit, ce qui ressort de cet extrait est la notion du risque encouru par le médecin, qui se sait en marge de la loi, et de ce fait, la dette qui s'instaure pour Patricia. Dans ce contrat, elle perd automatiquement le droit à l'information (elle ne sait pas d'où vient le sperme) et même si elle partage le secret de la procédure, tout se passe comme si sa sauvegarde lui revenait.

Le refus des requêtes de lesbiennes et de femmes seules en milieu institutionnel n'est pas spécifique au domaine de la santé publique. Malgré les prémisses du marché libre qui ouvre une brèche à ces maternités dans les classes moyennes et supérieures⁵⁷⁵, certains établissements privés au Chili (notamment les cliniques) restent très attachés au maintien de « l'ordre procréatif »⁵⁷⁶. Ainsi, la crainte semble pousser un certain nombre de lesbiennes en quête de maternité à dissimuler leur écart à la norme ou, dans la plupart de cas, à ne pas l'expliciter. Si la contrainte peut être *a priori* intériorisée, d'autres fois, elle sera le reflet d'énoncés tout à fait explicites :

« Quand j'ai appelé, je crois que j'ai dû être la première femme lesbienne à appeler, parce que la femme de l'autre côté du téléphone m'a dit : « En effet, nous n'avons aucun problème » Parce que je lui ai raconté l'histoire telle quelle, oui, je lui ai dit : « Écoute, je suis lesbienne, j'ai une compagne, je veux un enfant, je veux une insémination. » Et elle m'a dit : « Écoute, je crois que nous n'avons pas de problème, mais laisse-moi me renseigner »... Puis elle m'a rappelé et m'a dit : « Tu sais quoi ? Au Chili, il y a un code éthique - parce que c'est une sorte de code ou je ne sais pas quoi - et on n'insémine pas des couples homosexuelles, bon, des lesbiennes »... Alors figure-toi qu'elle m'a dit ensuite : « Mais ne t'inquiète pas, rappelle et dis que tu as quarante ans, que tu es célibataire et que tu veux avoir un enfant et on t'inséminera. »

- Maida, mère biologique

⁵⁷⁵ Comme c'est le cas aux Etats-Unis, qui l'ouvrent également aux gays des milieux aisés dans le cadre de la gestation pour autrui (GPA). Voir à ce propos Michael Stambolis-Ruhstorfer, *La culture du savoir : la construction de l' « expertise » dans les débats politiques sur le mariage et la filiation pour les couples de même sexe en France et aux Etats-Unis*, Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS, 2015.

⁵⁷⁶ Marcela Iacub, « Homoparentalité et ordre procréatif », in BORRILLO Daniel et FASSIN Éric (sous la direction de), *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 1999, p.193-208.

Dans son récit, Maida fait référence à la filiale d'une clinique espagnole très connue installée à Santiago depuis 2007, traduisant ainsi l'existence au Chili d'une niche féconde pour ce marché procréatif, et cela en dépit des différences culturelles. En effet, tandis qu'en Espagne toute femme peut faire appel à une PMA, le Chili se garderait de maintenir un certain « code éthique » qui restreindrait ces techniques aux seuls hétérosexuels (en général en couple). Contrainte à ajuster ses réglementations internes aux usages du pays d'accueil, cette clinique trouve dès lors une mascarade : proposer ses services aux hétérosexuels ou à défaut, à ceux qui peuvent passer pour tels. N'ayant pas le choix, Maida débute le processus en suivant la recommandation de faire semblant d'être hétérosexuelle. Or, ce stratagème, qui s'oppose à son système de valeurs, est délaissé à l'issue des entretiens psychologiques, une fois le « feu vert » donné par la clinique.

« Voilà, j'ai dû endurer ça, et en fait la psychologue m'a demandé ouvertement à un moment donné, ce que je n'aurais jamais cru, et c'était si direct que, je ne sais pas, je suis quelqu'un de principes, je n'arrive pas à mentir, je ne peux pas, je n'ai pas pu tout d'abord, mais après j'ai arrangé un peu ça, je n'ai pas pu lui dire que je n'avais jamais eu un rapport avec une femme, mais après, j'avais quand même très envie d'avoir un enfant, et à ce moment-là, je lui ai dit que j'avais eu autrefois un rapport avec une femme, mais que c'était quand j'étais jeune et que cela ne me déterminait pas. Figure-toi que ça a été sûrement la bonne chose à dire, parce que si je lui avais dit non de prime abord, ça aurait peut-être été contreproductif... Parce qu'elle m'a appelé à plusieurs reprises... Parce qu'il y a un nombre de séances prédéfinies, je ne me rappelle plus, c'est un nombre de séances et elle me rappelait et rappelait jusqu'au moment où je lui ai dit : « Mais dites-moi ce qu'il se passe, y a-t-il un problème ? Je suis inquiète, dites-le moi » ... Et elle, assez perspicace, m'a dit : « Je crois que tu vas bien. » Je ne me souviens pas exactement des mots... « Que tu es une personne assez saine d'esprit, honnête dans ton histoire. » (...) Et voilà, nous sommes passées par tous les examens, par toutes les angoisses de ne pas pouvoir dire les choses telles qu'elles sont

- De ce que je t'entends dire, j'en déduis que tu as dû faire ça toute seule ?

- Non, j'allais avec Soledad [sa compagne], sans gêne... C'est-à-dire que la seule chose que je n'ai pas faite a été de le dire d'emblée, mais une fois qu'ils m'ont dit oui et que la psychologue a disparu, nous sommes allées tout le temps ensemble... Parce

que l'insémination est un processus assez long, et heureusement que S. sait faire des injections parce qu'il faut des injections, et il faut faire plein de trucs, prendre des médicaments... Et il faut se rendre à la clinique, alors nous y allions, sans problème...» - *Maida, mère biologique.*

Si une sorte de malaise est évoquée dans tous les récits des femmes qui ont dû dissimuler leur identité sexuelle pour devenir mères, les lesbiennes qui ont opté pour la visibilité dans leur entourage, et qui de ce fait ont été confrontées au rejet social, évoquent davantage leur-mal-être. Pour ces enquêtées, ce compromis pour contourner la norme est vécu comme un véritable pas en arrière dans leur processus d'affirmation personnelle, si laborieusement construit. Dans le récit précédent, la nécessité de délaissier la stratégie de dissimulation, une fois le « feu vert » donné, illustre bien ce sentiment. Par ailleurs, cette dernière est vécue par certaines comme un acte de « trahison » envers leur partenaire, en tant que reproductrice de l'illégitimité statutaire des mères sociales⁵⁷⁷.

À un an d'écart, Ana et Cassandra se sont rendues au même centre que Maida et sa compagne. Le couple, qui s'était renseigné auprès d'une connaissance – contrainte elle aussi d'occulter son lesbianisme – décide spontanément de se présenter ensemble et réussit son pari.

« Et un jour, nous avons appelé le centre et j'ai dit à ma compagne : « Vas-y, appelle, toi ! » Et nous avons noté sur un petit papier toutes mes coordonnées... Et voilà quoi, on lui a donné un rendez-vous et on lui a demandé quel était le nom de son partenaire... Alors, elle a donné ses coordonnées à elle et s'est dit : « Oups ! » Et voilà, ils ont tout noté... Parce que ma copine, celle qui m'avait donné le nom du centre m'avait dit que sa copine avait dû voir des psychologues et qu'elle y était allée toute seule, elle n'y a jamais été avec sa partenaire. Alors nous nous sommes dit : « OK, cool, personne ne nous a rien dit ! » Et puis on m'a appelée pour confirmer le rendez-vous et on s'est dit : « C'est bon, on y va ensemble ! » [Elle rit]. Et on est

⁵⁷⁷ En l'absence de statut légal, les mères sociales sont davantage contraintes à trouver leur légitimité ailleurs. En ce sens, participer à côté de leur conjointe aux actes médicaux impliqués dans la PMA, ainsi qu'assister à l'accouchement, jouent un rôle symbolique majeur dans leur imaginaire parental.

allées ensemble et on a demandé si on pouvait rentrer toutes les deux et on nous a dit oui, alors nous avons dit au docteur que nous voulions un enfant... Il nous a dit que nous n'étions ni les premières ni les dernières lesbiennes à venir. Et à partir de là tout s'est bien passé, on a été incroyablement bien traitées, on était un peu les chouchoutes du service ! » - *Ana, mère biologique.*

Si ce récit atteste des arrangements institutionnels pour contrer l'idéologie hégémonique selon laquelle seul un couple hétérosexuel infertile peut faire appel à la PMA au Chili, la suite en revanche nous rappelle sa force :

« Mais Cassandra ne pouvait apparaître nulle part [elle fait référence aux documents administratifs], il fallait que je signe moi et que je marque la case « Mère célibataire » Mais je pouvais aussi marquer une case où on notait les caractéristiques physiologiques de base de la femme et de l'homme, et comme j'apparaissais comme mère célibataire, il fallait que je note seulement celles de la femme mais j'ai fini par noter celles de C... Ils cherchent ainsi quelqu'un qui te ressemble... C'est-à-dire, parce que si tu vas avec ton partenaire homme qui n'est pas fertile, alors ils cherchent une ressemblance avec lui. » - *Ana, mère biologique.*

L'arrangement proposé par la clinique met en évidence la menace que représente le couple pour le paradigme dominant. Tandis que la figure de la mère célibataire est conforme à certains préceptes de la culture qui permettent une petite exception, l'in vraisemblance du couple lesbien par rapport au couple géniteur est inadmissible. Effacer la trace d'une demande de ce type est donc une condition *sine qua non* pour que ces femmes puissent accéder à une maternité partagée. Cela dit et en dépit des subterfuges, l'accueil favorable à la requête de couples lesbiens dans ce domaine commence petit à petit à sortir du terrain de l'impensable. Si l'expérience d'Ana et sa compagne ne constitue pas l'expérience la plus répandue parmi les lesbiennes en quête de maternité, elle traduit néanmoins l'émergence d'une banalisation du sujet à l'intérieur d'une partie du corps médical⁵⁷⁸.

⁵⁷⁸ Rappelons à ce sujet qu'il est question ici d'une clinique spécifique et que d'ailleurs les femmes qui accèdent à cet établissement ou à d'autres cliniques privées appartiennent à des milieux sociaux plutôt privilégiés.

b. Les affranchies du « marché » procréatif

Bien que la contrainte à la conjugalité hétérosexuelle reste l'obstacle commun à toute femme et à tout couple lesbien en quête de maternité, le facteur économique est crucial en ce qui concerne l'accès à la procréation médicalement assistée. A la lumière des inégalités de genre contenues dans l'organisation du travail salarié, nous pouvons supposer qu'une partie significative de cette population ne peut pas faire appel à ces techniques médicales, jugées comme très au-dessus de leurs moyens financiers⁵⁷⁹. Dès lors, pour certaines de ces femmes et de ces couples, concrétiser leur désir d'enfant suppose la mise en place de stratégies alternatives. A partir de notre terrain d'enquête, on peut notamment en relever deux : le contournement administratif pour accéder à des programmes publics d'assistance à la procréation et le « détournement » ou la réappropriation de la PMA.

Parmi celles qui ont fait appel à une insémination artificielle, Carmen est la seule mère lesbienne à avoir intégré l'un des rares programmes d'aide à la PMA dispensés par des hôpitaux publics chiliens. Ne réunissant pas les critères pour être admise, elle a fait appel à « une connaissance » qui travaillait au sein dudit programme et qui s'est occupé de l'intégrer sur la liste de bénéficiaires et de maquiller « ce qui n'allait pas » dans son dossier. Ainsi, c'est son capital social en termes de réseaux et non pas un quelconque capital économique (dont Carmen ne disposait pas) qui lui a permis de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes financières liés à la PMA. Dans une société comme la société chilienne où la mobilisation des réseaux, voire de « tuyaux » pour l'accomplissement de toutes sortes de projets est omniprésente, nous pouvons faire l'hypothèse que ce cas est loin d'être isolé, même si le nombre réel de bénéficiaires est impossible à quantifier.

Mais l'exemple le plus flagrant d'affranchissement en termes de structure et de règles⁵⁸⁰ apparaît dans l'expérience de Laura et Emilia, qui, pour aboutir à leur projet, ont dû faire preuve d'une grande inventivité :

⁵⁷⁹ Dans notre enquête, cette contrainte économique est continuellement évoquée par les enquêtées.

⁵⁸⁰ Il s'agit pour la plupart de procédures très médicalisées, donc réservées aux détenteurs de ces savoirs médicaux.

« Écoute, maintenant, je ne me souviens pas très bien, je ne sais pas si ça a été une idée folle à moi, ou peut-être que tout est parti d'une conversation avec une amie sage-femme... mais je propose mon idée, je lui demande : « As-tu une idée de comment faire ça ? Qu'est-ce que tu en penses ? » Et il me semble qu'elle m'a dit « Oui, je crois que ça peut marcher... je crois que oui », et là elle m'a donné toutes les instructions d'asepsie et tout ça...

- Et ton idée « folle » était celle d'une insémination... ?

- Artisanale, oui...

- Tu t'étais renseignée avant sur le sujet ou... ?

- Non, nulle part, je me suis dit que les petites vieilles disaient qu'il ne fallait pratiquement pas s'asseoir dans les mêmes toilettes que les hommes pour ne pas risquer de tomber enceinte, tandis que d'autres racontaient : « Mais elle est tombée enceinte à peine avec un frôlement ! »... Alors je me suis dit qu'il suffisait que le spermatozoïde arrive à l'entrée et qu'ensuite on lui donnait un coup de pouce... Je me suis dit : « Qu'est-ce qu'il se passerait si on aidait le spermatozoïde à arriver encore plus loin ? Ça doit marcher ». Et chaque fois que je voyais des trucs médicaux, j'observais, je songeais à parvenir à mon objectif. J'ai cherché les éléments dont je croyais qu'ils pourraient m'être utiles, tu vois ? Et j'ai trouvé une seringue dite « d'alimentation » qui est grosse. Une seringue d'alimentation a un très gros bec, tu vois ? Alors elle commence grosse et elle se termine comme n'importe quelle seringue, comme celles, plus petites, qui servent aux injections. C'était important, pourquoi ? Parce que la semence doit être peu manipulée pour ne pas l'infecter ni rien ; mon idée était que l'homme puisse éjaculer dans la seringue. Et figure-toi que les premiers essais ont été faits avec cette seringue d'alimentation. (...) Nous on préparait l'ambiance avant, la grande chambre, et on avait un téléviseur où on projetait des films... On s'était procuré quelques films pornos, et dans l'autre chambre, il y avait Emilia et moi qui attendions. Alors, il devait m'appeler et me rendre la seringue, et je partais immédiatement chez Emilia, avec des gants et tout. Bref, je me souviens que tout ça on l'a fait avec un grand amour et qu'on était mortes de rire. Ce sont des très beaux souvenirs, vraiment. On a fait ça un mois, puis un autre, en tenant compte aussi du calendrier...

- Le calendrier du cycle ?

- Voilà, et la température aussi, les deux. Mon amie sage-femme m'avait dit : « Écoute, ce sont deux jours avant et deux jours après l'ovulation » Alors, j'ai dit à Emilia : « A quoi bon se restreindre, faisons-le tous les jours et voilà ! » (...) On l'a fait comme ça, et heureusement la personne était toujours disponible, on lui a expliqué tout ça, et il revenait le lendemain et encore, mais rien ne se passait, rien... » [silence] - *Laura, mère sociale*⁵⁸¹

Laura et sa partenaire s'approprient donc des savoirs médicaux et réinventent ainsi la procédure d'insémination en l'adaptant à leurs besoins, qui incluent la participation active de Laura dans le processus, mais aussi à leur réalité, puisqu'elles n'ont pas les ressources matérielles pour accéder à une prise en charge médicale. Néanmoins, les échecs se multiplient et un évènement imprévu et très inquiétant pour le couple survient : le donneur⁵⁸² aurait eu des pratiques sexuelles sans protection avec d'autres partenaires et il apprend aux femmes que l'un de ces rapports aurait été avec une personne séropositive⁵⁸³. Le couple est bouleversé et le projet arrêté. Pendant des mois, sa seule inquiétude est la possibilité qu'Emilia ait pu être infectée. Une fois cette éventualité écartée, elles décident de reformuler leur projet : exit le donneur prévu et par conséquent l'idée même d'une parentalité partagée. Dorénavant, elles chercheront à travers leur réseau informel un nouveau donneur qui ne participera pas au projet parental en échange d'une rémunération modeste. Ayant trouvé un volontaire⁵⁸⁴ pour mener à bien leur projet, elles recommencent les inséminations « artisanales », tout en essayant de les rendre plus performantes.

« Et là, on a recommencé... La même chose, la même chose qu'avant mais avec une différence. Je ne sais pas où j'ai vu ça... Bah oui ! C'était une tante d'Emilia qui était sous perfusion, et on m'a demandé une fois de lui changer la poche, OK ? Et lorsque je l'ai fait, je me suis dit : « C'est ça qu'il me faut, une poche de perfusion ». Alors, je l'ai achetée à la pharmacie...

- Pour quoi faire ?

⁵⁸¹ 56 ans, femme au foyer, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

⁵⁸² Un ami proche d'Emilia, qui envisage de reconnaître l'enfant.

⁵⁸³ Cet aspect renvoie à la vulnérabilité des femmes qui ne peuvent pas accéder à des inséminations médicalisées, censées être mieux contrôlées.

⁵⁸⁴ Il s'agit d'un jeune étudiant connu d'une amie. En manque de ressources matérielles, il se renseigne auprès de Laura et accède au « don » en toute connaissance de cause.

- Écoute, j'ai acheté la seringue et la poche de perfusion. Et le jour J, j'ai pris la poche et j'ai coupé un morceau comme ça [elle fait le geste], et ce côté-là coïncide parfaitement avec la seringue. Alors ce que j'ai fait, c'est d'introduire le tuyau le plus profond possible... Comme ça les spermatozoïdes allaient parcourir un chemin plus long mais c'était beaucoup plus sûr. Ils n'allaient pas rester à l'entrée, ils allaient se placer à l'intérieur, aux portes mêmes de... Et cette fois-ci, en plus j'ai enlevé le piston. Après l'avoir poussé je l'ai enlevé et avec la bouche j'ai fait « pfffff»
- Tu as soufflé...
- J'ai soufflé, j'ai soufflé. Écoute, on a essayé plusieurs fois et ça a marché ! » - *Laura*

La nouvelle stratégie porte ses fruits après quelques essais : la grossesse d'Emilia se confirme et le couple a un garçon. Mais au-delà de l'inventivité technique dont ce couple fait preuve, l'arrangement mis en place avec le donneur n'est pas exempt d'originalité. Ce contrat, cette forme d'échange receveuses-donneur, se distingue, en effet, des échanges classiques du monde marchand, d'abord de manière subtile, puis plus nettement. Dans l'arrangement mis en place, la difficulté de monétiser le don apparaît de façon flagrante. Ainsi, au lieu d'une somme d'argent établie, les parties accordent que le donneur fera part aux femmes de ces nécessités (frais de scolarité, vêtements, mobilier, etc.), et que celles-ci seront satisfaites au fur et à mesure et en fonction des moyens financiers du couple. Cet échange commercial atypique se confirmera dans le temps, mêlant biens, services et affects. En effet, à la suite de la mort tragique de leur enfant, emporté par une maladie cérébrale, le couple a fait de nouveau appel au même donneur, qui se déclarant très touché par leur sort, s'est réengagé dans un nouveau projet⁵⁸⁵.

c. Les rapports hétérosexuels à des fins reproductives

Si l'insémination apparaît donc comme la forme d'accès privilégiée aux parentalités lesbiennes émergentes, il convient de rappeler qu'elle n'est pas la seule. Les récits très divers de Valeria, Fabiola et Jazmín (mères de trois adolescentes) sont révélateurs en ce sens.

⁵⁸⁵ Nous reviendrons sur les implications de ce nouvel appel au don dans le chapitre 7.

Dans son récit, Valeria évoque un projet de maternité qui traduit en amont un désir d'enfant de sa compagne et non pas un désir partagé. Toutefois, elle s'est engagée dans ce projet, se mettant d'accord avec sa compagne pour élever un enfant ensemble. Peu courante à l'époque, l'insémination n'a pas été le choix du couple. En revanche, une rencontre occasionnelle de sa partenaire avec un homme leur est apparue comme une alternative plus envisageable.

« J'étais avec ma partenaire et, je ne sais pas, au bout d'un an, le thème a surgi, elle a commencé avec ça, qu'elle voulait avoir un enfant, tu vois ? (...) C'est-à-dire je voulais, elle aussi, alors, on a plus trop parlé de comment, du genre « J'irai tel jour, je ne sais pas, et je vais avoir un rapport sexuel avec tel type » ... Non, elle a pris cette décision à un moment où je ne savais pas, je n'ai pas su quand ça s'est passé, et en fait, je l'ai appris un an et demi après. » - *Valeria, mère sociale*⁵⁸⁶

En effet, Valeria a fait confiance à sa compagne, et a cru l'histoire selon laquelle le géniteur de l'enfant serait un collègue de travail de cette dernière. Au moment de la grossesse, le couple a décidé de vivre ensemble et a déménagé, en dépit de la dissimulation de leur relation, chez la mère de Valeria, où habitait aussi son frère. C'est pendant un déjeuner familial que sa compagne lui apprend, en présence de sa belle-mère, que l'enfant est en réalité la fille du frère de Valeria. Le poids des faits va faire bousculer la trajectoire de celle-ci. Etonnamment, l'accent dans son récit ne sera pas mis sur les effets de cette révélation pour elle, mais en revanche sur les conséquences dévastatrices pour d'autres acteurs concernés et sur les liens, – censément inévitables –, à préserver désormais. Celui entre le père et la fille et entre cette dernière et le reste de la famille :

« Parce que mon frère était en couple, tu vois ? Il avait sa copine de toujours, alors c'était tout un chaos qui était en train de se former dans la famille, c'est-à-dire, tout d'un coup ma mère avait une petite fille d'un an et demi, tu vois ?... Avant il n'y avait pas de lien avec elle, c'est-à-dire qu'elle n'était ni à moi ni à mon frère, alors... Et puis d'un seul coup elle se retrouve grand-mère... » - *Valeria, mère sociale*

⁵⁸⁶ 41 ans, entrepreneure/paysagiste, Santiago, père journaliste, mère éducatrice de jeunes enfants.

Le « chaos » familial est justement démêlé par la mère de Valeria. En entendant remettre les choses à leur place, elle décide que le couple de femmes, pourtant non reconnu publiquement comme tel, n'habitera plus chez elle, tout en intimant à son fils (le frère de Valeria) de reconnaître « son » enfant.

Malgré le choc et dépourvue d'un projet de maternité à deux (son frère jouera le rôle de père depuis la reconnaissance légale de l'enfant), Valeria a continué sa relation et, tant bien que mal, son projet familial. En devenant la tante de son enfant⁵⁸⁷ et en renonçant en quelque sorte à son identité de mère, elle a gagné la légitimité sociale et familiale conférée par son nouveau rôle. Du fait de cet accident de trajectoire, elle n'a plus à chercher une légitimité que, sans une visibilité sociale de son identité sexuelle et de sa vie en couple, elle aurait eu du mal à trouver. Autrement dit, ce nouveau scénario a fini par correspondre à la stratégie de dissimulation mise en place jusqu'alors par Valeria (et sa compagne) en ce qui concernait sa présentation de soi, mais aussi par rapport à la présentation de la famille à l'entourage. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

Fabiola a aussi privilégié le rapport sexuel occasionnel avec un homme pour aboutir à son projet d'enfant. Étant en couple lorsqu'elle a pris sa décision de devenir mère (décision qu'elle tient à souligner comme quelque chose de très personnel), elle l'a communiquée à sa compagne qui, à son tour, a décidé de l'accompagner dans le processus.

Parmi ces connaissances, Fabiola a choisi un ami (qui ne sait pas qu'elle est lesbienne), qu'elle qualifie à l'époque de « sensible » et d'« intelligent ». Ayant comme unique but celui de tomber enceinte, elle prépare une rencontre et le séduit, parvenant ainsi à son objectif. Si la relation d'amitié avec cet homme sera maintenue, ce n'est que six ans plus tard qu'il connaîtra toute l'histoire. Fabiola s'explique ainsi :

« Je n'ai rien raconté à cette personne, à ce personnage que je ne vais pas mentionner avec son nom parce que ce n'est pas important, et après il y a eu S. [sa fille] qui est née, et qui à ses cinq ans environ a manifesté son désir de connaître son papa

⁵⁸⁷ Qu'elle nomme tantôt comme sa fille, tantôt comme sa nièce.

biologique (...) En fait, je voulais... Je voulais mon histoire à moi, je voulais la créer... Faire la production, le scénario et tout. » - *Fabiola, mère biologique*

Consciente de son choix, Fabiola qualifie *a posteriori* la rencontre sexuelle avec le géniteur de son enfant comme un « vol », mais un vol « légitime »⁵⁸⁸. Lesbienne militante, elle récuse un système hégémonique qui subordonne les femmes et qui se montre « encore plus dur envers les femmes comme moi », parce qu'elles sont lesbiennes. Et c'est dans cette logique qu'elle place son récit ; si elle a été auteure de violence, elle en a également été victime⁵⁸⁹. En revanche, un fantasme la bouscule : celui d'avoir « inversé » la sexualité (sous entendue naturelle) de cet homme.

« Parfois je ressens... Parfois je me remets en question, j'ai quelque chose au fond de moi qui... Je sens que, ça a quand même joué dans le fait qu'il se définisse comme homosexuel, je crois qu'il a vécu cela comme si je l'avais violé... Bon, je l'ai séduit, je l'ai violé entre guillemets, tu vois ? Mais je crois que d'une certaine façon, il a été marqué par ça... Je crois que c'est comme ça, et si j'avais à regretter quelque chose, ce ne serait pas forcément ça, mais peut être que c'était pas une bonne idée que ce soit lui le père biologique, peut-être qu'il n'avait pas la maturité que j'avais cru qu'il avait. » - *Fabiola, mère biologique*

Dans ce récit, ce n'est pas le moyen mais la personne choisie qui est au cœur des questionnements. Fabiola fragilise son ami et le place en position de victime. De manière inattendue, elle s'approprie la thèse, *a fortiori* homophobe, selon laquelle l'homosexualité est due à un événement sexuel traumatisant. Ce faisant, Fabiola perd de vue la distinction, tant conceptuelle qu'empirique, entre viol et séduction, où se pose la question fondamentale du consentement⁵⁹⁰.

⁵⁸⁸ On notera que l'acte sera requalifié comme un « viol » plus tard dans son récit.

⁵⁸⁹ La justification de l'acte de violence s'inscrit ici dans un type de récit qui cherche à inverser l'ordre des sexes. A propos des récits véhiculés à partir de la violence des femmes, voir Coline Cardi et Geneviève Pruvost (eds.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, Sciences humaines, 2012.

⁵⁹⁰ A ce propos, la notion de vol apparaît moins incongrue dans ce récit. Si l'acte sexuel a été consenti, le but recherché (l'enfant) ne l'a pas été. Le vol de matériel génétique s'érige ainsi comme l'antithèse du don, plus légitimé socialement dans les quêtes maternelles des lesbiennes.

De son côté, Jazmín se représente aussi comme autrice de violence. Mais à la différence de Fabiola, dans son récit elle n'évoque nullement l'intention de séduire. À l'époque où le rapport sexuel se produit, Jazmín est célibataire et tout en ayant conscience de son désir d'enfant, elle ne songe pas spécialement aux moyens d'atteindre une grossesse. Parallèlement, elle est toxicomane, habituée des fêtes et c'est justement dans ce contexte que l'occasion se présente à elle. Jazmín l'évoque ainsi :

« Je me suis droguée, bourrée, je me suis complètement droguée, je ne savais plus rien et je me suis dit : « Si je ne le fais pas maintenant, je ne le ferai jamais... »

- Et comment ça s'est passé ?

- C'était affreux... C'était affreux parce que quand même j'ai dû... j'ai dû *cogotear*⁵⁹¹ le mec !

- Comment ça ?

- *Cogotear* quoi ! je l'ai violé, d'accord ?... Je lui ai mis un couteau sur la gorge » [elle rit nerveusement] - *Jazmín, mère biologique et sociale*

Dans cet extrait, la violence et son autrice sont formellement énoncées : « Je l'ai violé »⁵⁹². Mais si l'évènement est adjectivé comme « affreux », le ton de l'aveu laisse penser qu'elle regrette moins le préjudice occasionné à un tiers, censé être la victime, que la pénibilité du moyen employé. Chez l'enquêtée, le couteau sous la gorge comme ultime recours traduirait plus que la violence infligée, le désarroi résultant de l'absence d'un répertoire de séduction approprié, ainsi que de l'absence de son désir face à un acte hétérosexuel. Autrement dit, dans l'acte de violence commis, elle se fait violence.

⁵⁹¹ Assaillir quelqu'un avec violence.

⁵⁹² Le viol d'un homme par une femme opère, au sens goffmanien, une « rupture de cadre ». Le sociologue désigne ainsi les situations incongrues de la vie sociale, que de ce fait s'avèrent difficilement interprétables par les observateurs. Voir à ce propos Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de minuit, 1991. En suivant l'analyse proposée par Cardi et Pruvost, ce type d'acte tend donc à faire partie des évènements non répertoriés de violence, des « non évènements ». Coline Cardi et Geneviève Pruvost, *op.cit.* Malgré cette difficulté de le penser, ce récit de violence apparaît tout à fait cohérent à la lumière de la trajectoire de cette enquêtée. Plus encline aux comportements « masculins » que « féminins », elle a su exploiter dans son entourage une image de macho (un homme avec une addiction aux femmes, à la nuit et à l'alcool, entre autres) et tout le monde la (re)connaît ainsi.

Dans ce chapitre, nous avons analysé principalement les discours que les enquêtées tiennent sur la maternité et leurs modalités d'entrée dans la parentalité.

En guise de synthèse, nous relevons que si les représentations autour de la maternité sont très variées chez nos enquêtées, la majorité d'entre elles se retrouvent autour du « statut » social des mères. L'identification avec cette figure centrale de la féminité dans la culture chilienne est particulièrement présente dans ces récits. Le projet d'enfant peut ainsi reposer sur l'essentialisation pure et simple de la maternité, où l'instinct maternel s'érige comme une évidence indéniable de l'aptitude « naturelle » des femmes à enfanter. L'enfantement peut, en outre, se représenter comme le lieu par excellence de la « complétude » féminine ou de l'« accomplissement » des femmes qui, par ce biais, montent en hiérarchie dans l'ordre des sexes. Mais la maternité peut aussi être représentée comme le lieu de rédemption du lesbianisme. Dans l'ordre des sexualités, ces femmes dépourvues de leur féminité peuvent, en devenant mères, redevenir, d'une certaine manière, femmes.

D'autres récits véhiculent, en revanche, des remises en question de discours essentialistes. Pour ce groupe de femmes, la maternité est le résultat de l'imbrication du désir individuel d'enfant et de l'injonction à la maternité, qui opère (même si c'est à géométrie variable) pour la « classe » des femmes⁵⁹³. Mais si des contre-discours se dressent, c'est davantage autour de la maternité biologisée comme seul ancrage possible du vécu maternel. La déconstruction de l'amalgame qui associe de manière inéluctable la maternité à l'acte d'accoucher s'impose à ces femmes, indépendamment de la place occupée par chacune dans la parentalité. Contraintes à dépasser ce cadre définitionnel de la maternité pour doter leurs projets familiaux d'une lisibilité, elles restent néanmoins attachées à d'autres normes sociales qui la structurent ; ici l'enjeu n'est plus « qu'est-ce que fait une mère ? », mais « qu'est-ce que fait une bonne mère ? ». Enfin, même s'affranchir de l'injonction à la maternité peut être lu et analysé à la lumière des prescriptions de genre (en l'occurrence des prescriptions féminines), où l'investissement de soi dans le projet maternel d'autrui est partie prenante du processus de renoncement.

⁵⁹³ On notera l'influence des approches matérialistes et des approches culturelles dans ces types de discours. Voir Judith Butler, « Simplement culturel ? », in Anni Bidet-Mordrel e (coord.), *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010 [1997], p. 168-183.

En deuxième partie du chapitre, nous avons présenté les principales modalités d'entrée dans la parentalité des lesbiennes, hors contexte hétérosexuel précédent. Dans le cadre de cette enquête, ce groupe rassemble principalement des configurations familiales issues d'un recours au « don ». Ici, l'entrée se fait notamment à partir du recours à l'insémination artificielle avec donneur connu ou inconnu, normalement dans le contexte d'une procréation médicalement assistée (PMA), sauf un cas où cette technique est remplacée par des inséminations de type artisanal. Il faut souligner qu'à partir du non-respect de la règle de la différence des sexes dans le couple parental, cette dernière est *a priori* reconnue par la littérature spécialisée comme la forme la plus transgressive de parentalité lesbienne. S'agissant d'une pratique émergente au Chili et qui semble gagner en visibilité petit à petit pour les lesbiennes, quelques précisions s'imposent. En premier lieu, ce sont, en effet, plutôt des couples et non pas des lesbiennes seules qui accèdent à la modalité du don, indépendamment de l'existence ou non d'une injonction à l'invisibilité du lesbianisme pendant le processus. Autrement dit, le projet s'initie et s'établit à partir de cette indistinction sexuelle à l'intérieur du couple, transgressant la norme sexuelle (une mère et un père) dans l'exercice de la parentalité⁵⁹⁴. Or, cette transgression comporte un coût financier à ne pas négliger au Chili. Pour celles appartenant aux classes sociales favorisées, ce coût sera notamment restreint à sa dimension monétaire : elles paieront cher pour des procédures médicales réalisées majoritairement dans des cliniques privées. En revanche, pour les femmes appartenant aux classes moyennes, le prix à payer sera davantage celui de masquer leur orientation sexuelle, sans parler de celui d'encourir certains risques en termes sanitaires.

En dehors du seul cas de coparentalité présent dans ce corpus⁵⁹⁵, les parentalités issues de contacts hétérosexuels occasionnels (modalité rarement décrite dans la littérature européenne et nord-américaine) méritent aussi d'être mis en perspective. Ainsi, les différents récits recueillis permettent de distinguer le rapport sexuel en vue de concrétiser un projet d'enfant – il constitue alors seulement un moyen d'y parvenir – du rapport sexuel qui cherche

⁵⁹⁴ Par ailleurs, les mères lesbiennes de cette enquête semblent très peu adhérer aux projets dits « pluriparentaux », où plusieurs adultes se concertent pour avoir un enfant.

⁵⁹⁵ Si sur le plan symbolique il s'agit d'une parentalité en marge de la norme, du fait d'attribuer à l'enfant « plus d'une mère et d'un père », cette différence est en partie effacée par le rattachement légal de l'enfant à une seule mère et à un seul père.

à normaliser le projet d'enfant rattachant au système, non pas une figure symbolique, mais bien un père⁵⁹⁶.

Enfin, nous relevons l'intérêt des récits de Fabiola et Jazmín, toutes deux ayant concrétisé leur projet d'enfant par le biais d'un rapport hétérosexuel occasionnel, en tant que révélateurs de pratiques particulièrement transgressives (l'une de ces femmes énonçant un « vol », l'autre un « viol »). Présentant des degrés différents de réflexivité quant à leurs choix dans la conception de leur projet, ces deux récits attestent d'une inversion du pouvoir, quoique temporaire, dans les rapports sociaux de sexes. Si, dans ces récits, on peut entrevoir un espace où l'image de soi est en décalage par rapport à l'acte de violence commis envers les victimes (les hommes), en revanche aucune d'entre elles ne traduit de regret quant au caractère « utilitaire » du rapport (sexuel)⁵⁹⁷. Autrement dit, se servir de la semence masculine tout en se passant de la figure du « père » ne pose aucun problème à ces femmes.

⁵⁹⁶ Le choix du géniteur de l'enfant fait par la partenaire de Valeria est lourd de sens en termes d'assujettissement à la norme parentale.

⁵⁹⁷ On peut se demander si leur façon brutale de parler n'est pas aussi un signe de cette inversion de pouvoir.

Partie III. Faire famille

« L'injonction parfaite, la plus fortement structurante des pratiques, est silencieuse et invisible ».

Jean-Claude Kaufmann. *La trame conjugale: Analyse du couple par son linge*, p.53, 1992

Introduction

Après avoir analysé les processus de subjectivation des mères lesbiennes, la troisième partie de cette thèse met en lumière leurs pratiques parentales, ainsi que les agencements normatifs à l'œuvre dans leur construction de famille.

Le chapitre six s'intéresse particulièrement à l'organisation interne des familles. En premier lieu, à la mise en scène familiale, qui peut privilégier l'invisibilité conjugale ou au contraire, l'articulation des deux unités distinctes, à savoir le couple et la famille. Ensuite, à l'économie parentale, qui découle d'une division du travail liée à des contraintes de genre et de classe, mais qui peut également obéir à des logiques de pouvoir et à des mécanismes visant le rééquilibrage des forces au sein de ces constellations familiales.

Le chapitre suivant s'attache à analyser les contours d'une figure – symbolique ou réelle – concomitante des maternités et des parentalités lesbiennes. Mettant en perspective des trajectoires disparates, ce chapitre vise particulièrement à comprendre la place que les mères lesbiennes assignent aux géniteurs et aux pères de leurs enfants, soit au gré de leur projet familial, soit en fonction de leurs représentations sociales de la famille.

Enfin, le dernier chapitre de cette thèse soulève les stratégies de légitimation que ces familles mettent en place au quotidien dans leurs rapports sociaux. La présentation de la famille lesboparentale et de ses agencements vis-à-vis du monde extérieur – son degré de visibilité/invisibilité, d'assujettissement/affranchissement normatif – se négocient en fonction de marges de manœuvres spécifiques (comme le capital social familial), mais également de la protection ou de la menace que ces hauts lieux de la vie sociale représentent pour ces familles à un moment donné. Autrement dit, de la valeur que ces familles leur attribuent, de manière temporaire ou permanente, pour se doter d'existence.

Chapitre 6. La gestion du « dedans »

Dans ce chapitre, nous nous pencherons sur l'organisation familiale des foyers lesboparentaux ainsi que sur les différentes stratégies de légitimation « interne » mises en place par les enquêtées. Des aspects tels que la visibilité et la place accordée au couple conjugal dans ces configurations seront interrogés pour ensuite centrer l'analyse sur la division du travail et plus largement sur l'économie parentale à l'œuvre au sein de ces familles. Tout en relevant des logiques et des arrangements informels qui visent à rompre le déséquilibre imposé par les différences de statut entre mère biologique et mère sociale, nous questionnerons enfin les portées et les limites de ces arrangements composés en marge de l'Etat.

I. La mise en scène familiale

Dans cette partie, nous aborderons particulièrement l'enjeu de la gestion de la visibilité « interne » de la famille lesboparentale, ainsi que les motivations qui fondent les différentes stratégies mises en place par les enquêtées. A partir de la place assignée à chaque membre dans la structure familiale, nous distinguerons deux modèles qui se détachent de l'ensemble des récits : un premier où la famille occupe le devant de la scène, effaçant le couple conjugal, et un second où la conjugalité se met en scène au même titre que la famille.

1. La famille en avant

En général, ce sont les familles recomposées qui s'inscrivent dans ce modèle relationnel, même si certains des traits caractéristiques sont aussi observables dans d'autres modalités d'entrée dans la parentalité. Dans la majorité des cas, il s'agit de configurations où la compagne de la mère biologique est présentée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur comme une amie proche. Lorsque le choix d'habiter ensemble s'impose au couple, c'est sous l'empreinte de cette invisibilité, et de l'ambiguïté des rôles qu'elle entraîne, que la nouvelle famille se

dessine⁵⁹⁸. Marqué dès le départ par des non-dits, le couple tend à adopter la stratégie du « flou »⁵⁹⁹ envers les enfants. Ainsi, bien que certains marqueurs de conjugalité soient proscrits de manière durable dans l'espace familial, la plupart des couples partagent par exemple la même chambre. En effet, la plupart des récits soulignent cette frontière comme allant de soi, même si l'on constate au fur et à mesure que, dans certains cas, elle s'érige comme « le dernier bastion » du couple conjugal au foyer. Favorisée par la cohabitation avec des enfants en bas âge, cette praxis du couple perd sa force lorsqu'on a affaire à des enfants plus âgés : par peur de les « choquer » ou par crainte qu'ils se posent « trop » de questions, certains couples renoncent finalement à cet espace. Pourtant, sa reconquête peut être favorisée par les enfants eux-mêmes, comme l'atteste l'extrait suivant :

« La maison avait deux chambres et moi je dormais dans la chambre de l'enfant, et l'enfant dormait dans sa chambre à elle. De toute façon, avant mon arrivée, il allait toujours dans son lit [le lit de sa mère]. Alors, peu après, il a fait la connaissance de ma fille et ils se sont très bien entendus... Et il a commencé à me questionner à son sujet, à me demander pourquoi je n'habitais pas avec mes enfants... Alors, lorsque C. [sa fille] est arrivée, D. [le fils de sa compagne] m'a dit : « Mari, tu veux bien me rendre ma chambre ? » Parce que moi j'allais dormir avec C., tu vois ? Alors je lui ai dit : « Mais je dors où alors ? », et lui : « Avec maman quoi ! », alors, ça s'est fait assez facilement. » - *Mariana, mère biologique et sociale*⁶⁰⁰

Toutefois, il faut noter que la permission de l'enfant n'entraîne pas de changement dans la logique relationnelle. Si la « facilité » à laquelle fait référence l'enquêtée n'implique pas les coûts de l'explication, elle n'entraîne pas non plus ses avantages. En effet, le couple gagne un espace physique dans la maison, mais sa place symbolique au sein du foyer reste

⁵⁹⁸ Dans certains cas, la crainte de perdre la garde des enfants apparaît comme la raison principale de cette présentation « déssexualisée » de la compagne. Au-delà, l'invisibilité du couple, qui différencie ces configurations des autres « recompositions » familiales, apparaît comme un élément perturbateur dans tous ces récits. L'aspect « délégitimant » de cette omerta pour les mères sociales sera traité dans la prochaine section.

⁵⁹⁹ Martha Mailfert décrit « l'implicite flou » comme une stratégie de visibilité des mères lesbiennes françaises, destinée aux personnes intervenant de manière temporaire dans la vie de l'enfant. « L'entourage social des familles homoparentales: une gestion différentielle du comment se dire ou se taire couple parental quand on forme un couple homosexuel », in Bruno Perreau. (dir.) *Le choix de l'homosexualité*, Paris: EPEL 2007, p. 209-228.

⁶⁰⁰ 39 ans, vendeuse, quartier populaire de Viña del Mar, père charpentier, mère employée de maison.

inchangée. C'est le dénominateur commun de ces trajectoires ; ici, tout se passe comme si la seule façon possible pour le couple de conjuguer maternité et lesbianisme était d'apparaître déssexualisée. Dans l'espace partagé avec les enfants, l'affectivité au sein du couple s'exprime au travers de « câlins ». Si les caresses peuvent faire partie du répertoire des comportements affectifs, ici il s'agit plutôt d'expressions jugées neutres envers la compagne, comme par exemple passer la main dans ses cheveux ou lui passer le bras autour des épaules tandis que la famille regarde ensemble la télévision. Dans ce sens, il s'agit de pratiques qui pourraient se produire non seulement dans des rapports entre partenaires, mais aussi dans d'autres types de relations entre proches, tels que les rapports parents-enfants ou grands-parents et petits-enfants. Autrement dit, l'ensemble des pratiques permises entre les conjointes sont celles qui n'indiquent pas un rapport sexuel⁶⁰¹. La mise en scène du couple conjugal est donc majoritairement dépourvue d'érotisme pour l'observateur externe, et d'autant plus lorsque c'est un enfant. Mais le script sexuel⁶⁰² des couples comporte également des expressions distinctives dans le domaine des appellations. En général, les partenaires tendent à s'assigner des noms ou des « petits noms » pour exprimer leur affection mais aussi pour marquer ou signifier à d'autres personnes le caractère particulier de leur relation. Si des appellations telles que « chérie », « mon amour », « ma puce », etc. ont bien une existence dans ce groupe⁶⁰³, pour la plupart des interviewées elles restent uniquement réservées à l'espace intime. A tort ou à raison, l'effacement d'indices par le couple semble installer dans l'imaginaire de l'enfant une certaine ambiguïté par rapport à cette relation. Les câlins, les accolades, les appellations entre partenaires ne se différencient nullement de la façon dont la mère biologique (et dans certains cas, la mère sociale) s'occupe de (ou reconforte) l'enfant, et ce sont les mêmes expressions auxquelles il ou elle fera appel pour exprimer son affection dans la famille. Dans son expression érotique, le baiser est systématiquement absent du répertoire du couple dans l'espace familial. Si le baiser sur le front ou sur les joues de la partenaire apparaît comme la pratique la plus habituelle, le baiser sur la bouche, marqueur presque universel des rapports conjugaux, constitue ici un véritable interdit en présence des enfants. De la même façon que

⁶⁰¹ Si ce phénomène de désérotisation du couple à partir de l'arrivée des enfants est loin de toucher exclusivement les familles lesboparentales, il apparaît exacerbé dans ce sous-groupe de couples interviewés.

⁶⁰² John H. Gagnon et Alain Giami, *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, Paris, Payot, 2008.

⁶⁰³ Cela apparaît tant au cours des entretiens que dans le carnet rempli au préalable par les femmes interviewées.

cette prohibition peut s'appliquer dans d'autres contextes relationnels⁶⁰⁴, elle semble la règle d'or observée par ce groupe.

En ce qui concerne cette présentation déssexualisée auprès des enfants, de tels récits témoignent plutôt d'un pacte tacite entre partenaires que d'un choix. Perçue notamment comme une nécessité de caractère temporaire, cette ambiguïté relationnelle permettrait au couple de gagner du temps, tout en attendant le bon moment, « quand il ou elle aura la capacité de comprendre ». Si la pudeur peut être explicitement évoquée, la crainte de briser tout ce qui a été construit avec tant d'efforts est présente dans la plupart des récits. La peur d'être rejetée par l'enfant, de voir finalement se concrétiser le fantasme de perdre son amour, nourri pour certaines par le regard extérieur, fait repousser le moment, autant souhaité que redouté, de la révélation. L'attente est dès lors un « refuge », offrant l'illusion que tout peut bien se passer, même si l'on y croit à peine.

Dans ce contexte, les enfants ont très peu d'éléments qui puissent les aider à distinguer le couple conjugal. Dans certains cas, cette opération cognitive se fera à partir d'un seul et unique événement, empreint parfois de préjugés et de craintes extérieures aux enfants, qui peuvent provoquer chez ceux-ci de grandes angoisses. Le récit de Paulina sur la révélation faite à son fils électif, « sous la contrainte », illustre bien cette situation :

« Il y a deux semaines encore, N. ne le savait pas, on a dû lui raconter...

- Il n'était pas au courant de votre relation ?

- Il ne le savait pas. C'est-à-dire, nous dormons ensemble et tout, mais il ne savait pas qui j'étais à la maison, tu vois ? Alors, on a dû lui dire, parce qu'il s'est passé quelque chose d'assez compliqué [elle rit nerveusement]... Il nous a surpris ! Il est allé chez sa grand-mère, la mère de Viviana, et là-bas il a fait un commentaire à ces grands-parents : « J'ai quelque chose à vous raconter... je ne sais pas ce qui se passe avec Paulina, mais elle et ma maman se font des bisous, vous le saviez ? Moi, j'ai entendu des bruits » (...) Alors, sa grand-mère lui a dit... En réalité, ça n'a pas du tout été une

⁶⁰⁴ Rappelons à ce propos que nombre de travailleuses sexuelles interdisent à leurs clients les baisers sur la bouche précisément afin de marquer la non-conjugalité. Mais, si dans ce cas la règle opère pour signifier que le rapport est purement sexuel et non affectif, dans le cas étudié, la règle est appliquée pour signifier exactement le contraire.

réponse judicieuse, mais ce n'est pas de sa faute parce que nous n'avions jamais abordé le sujet, on n'avait jamais parlé de ce qu'on allait faire en tant que famille, comment on allait affronter ça avec N. Alors elle lui a dit : « Mais comment tu peux dire ça ! Il ne faut pas que tu parles de ça avec ton grand-père [en référence au grand-père paternel] parce que si tu le fais, ta mère ira en prison ! ». Tu peux imaginer l'effet sur un enfant. Alors N. a paniqué. Le lendemain il a dit à la thérapeute⁶⁰⁵ qu'il voulait que je quitte la maison avec J. [le neveu de Paulina], parce que, si nous restions, sa mère serait mise en prison... Il a voulu évidemment protéger sa maman, alors M. [la thérapeute] a parlé à Viviana [sa compagne] (...). Nous avons dû attendre jusqu'au dimanche et on lui a parlé. D'abord, c'est Viviana qui lui a parlé, et sa réaction a été positive : « Je savais », il lui a dit, [et sa mère] : « As-tu des doutes ou des questions à me poser » ? Et il a répondu que non... Il voulait juste une réponse... » - *Paulina, mère sociale*⁶⁰⁶

Comme l'enfant de Viviana et Paulina, la fille d'Ema a aussi découvert de manière fortuite le lesbianisme de sa mère peu après le début de la cohabitation avec l'ex-compagne de sa mère et de son enfant. Dans un contexte de crise conjugale, elle a entendu une discussion du couple et compris la nature de leur relation. Selon le récit de sa mère, son rejet initial aurait été davantage fondé sur le sentiment d'avoir été « trahie » que sur un quelconque malaise autour de la configuration hors norme qui lui était proposée⁶⁰⁷.

Dans la plupart des récits, la prise de conscience par l'enfant de la singularité de son environnement familial n'est pas conçue comme un processus, même si c'est ainsi que les mères l'imaginent. A ce propos, le récit de Soraya est très révélateur. Tandis que ses amies lesbiennes en visite chez elle sont « autorisées » à afficher leur orientation sexuelle, elle et sa partenaire s'interdisent de s'embrasser sur la bouche devant l'enfant. Devant notre demande de précisions, elle tente de s'expliquer ainsi :

⁶⁰⁵ La famille complète suit une thérapie « alternative » à base d'essences de fleurs (dites de « Bach »), censée améliorer l'équilibre émotionnel.

⁶⁰⁶ 42 ans, assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

⁶⁰⁷ Dans le cadre de l'entretien avec Ema, j'ai fait la connaissance de sa fille, qui connaissait pertinemment la raison de ma présence et qui s'est montrée très décontractée à ce propos. Aujourd'hui adolescente, elle participe de manière enthousiaste à des activités telles que les marches de la fierté gaie et se prête volontiers comme « modèle » pour d'autres enfants qui évoluent dans des familles homoparentales (notamment pour le fils d'un couple lesbien proche de sa famille).

« Je ne sais pas, je ne sais pas. Justement nous avons parlé de cela jeudi, c'était justement le sujet de la séance⁶⁰⁸ et vraisemblablement j'avais une idée erronée. J'avais songé à m'asseoir avec F. [son fils] et lui dire : « C'est ainsi que nous sommes ». Mais on m'a dit que c'était le pire à faire d'asseoir son enfant et de lui raconter, que le mieux était de faire en sorte qu'il puisse le normaliser, qu'il puisse le voir quotidiennement... En ce sens, je commence à lui parler. Par exemple, jeudi, je lui ai parlé du respect... Mais d'un autre côté, je ne veux pas trop lui parler parce que ce serait lui donner trop d'information... Parce que F. raconte tout ce qu'il entend, donc il va en parler et ça va être... Le scandale à l'école ! Alors, il faut aller doucement avec lui, pour l'aider à se construire... Lui donner certaines informations que je n'ai jusqu'ici jamais données à mon fils. » - *Soraya, mère biologique*⁶⁰⁹

Au quotidien, par le biais de conversations ou de jeux, ces mères tentent de sensibiliser leurs enfants à la différence, et plus particulièrement à la diversité sexuelle. Néanmoins, ces exercices théoriques s'avèrent inefficaces à la compréhension de la situation familiale de la part de ces derniers. Tout cela semble très lointain de leur propre expérience puisque pour leur expliquer, l'accent sera mis exclusivement sur l'amour familial, comme l'atteste l'extrait suivant :

« Parfois, il m'a demandé : « Maman, qu'est-ce que c'est une personne gaie ? » Alors je lui dis, euh... « Écoute, une personne gaie est... » En réalité il voit ça plutôt du côté des hommes, du côté masculin. Alors, nous lui avons dit qu'il peut s'agir d'un homme avec un autre homme ou d'une femme avec une autre femme, que c'est ça, des gens qui s'aiment et qui sont *pololos*⁶¹⁰ Donc, dans ces moments-là, on en profite pour lui dire que personne n'a le droit de discriminer une autre personne parce qu'elle est gaie, que c'est un choix de vie... « Mais bon, t'es encore très jeune, tu comprendras après... » (...) Disons que petit à petit nous clarifions pour lui cette relation... Que nous sommes une famille parce qu'on s'aime, que c'est pour ça qu'on est tous les

⁶⁰⁸ Depuis quelques mois, Soraya assiste à l'atelier « Madres lesbianas creando », groupe de parole qui réunit des mères et des futures mères lesbiennes.

⁶⁰⁹ 26 ans, assistante administrative, Santiago, père petit commerçant (décédé), mère infirmière.

⁶¹⁰ Pololo/polola : petit(e) ami(e)

trois. Que j'aime beaucoup sa « tía⁶¹¹ » et que sa « tía » m'aime beaucoup, que c'est différent par rapport à d'autres familles où il y a une maman et un papa, parfois une grand-mère... Que c'est notre décision de vivre ensemble, et avec lui, et que le plus important pour nous, c'est lui. » - *Soraya, mère biologique*

Enfin, si dans ces configurations le fait de « normaliser » la famille passe, d'une part, par l'euphémisation du couple et, d'autre part, par l'éducation à la diversité, certaines mères essaient aussi d'offrir à leurs enfants des modèles familiaux alternatifs, en rencontrant par exemple d'autres familles lesboparentales⁶¹². Or, les récits tendent à montrer une fois encore que le lien entre ces dernières et leur propre vécu personnel n'est pas forcément établi par ces enfants. Les marqueurs de conjugalité étant gommés, ces rapports « atypiques » restent une réalité difficilement repérable pour eux.

Si ce travail d'effacement des indices montre son efficacité dans la plupart des configurations rencontrées, on constate que, dans deux cas de recomposition, ce dispositif apparaît partiellement désamorcé. Ainsi A. (24 ans, fille aînée d'Adela) et N. (18 ans, fils aîné de Mariana)⁶¹³, devenus adolescents, ont poussé leurs mères biologiques respectives à une révélation. Néanmoins, et bien qu'opérant une reconnaissance du couple, chacun de ces enfants a aussitôt après joué un rôle particulier dans le réagencement du « secret », en se positionnant comme le garant de son maintien pour le reste de la fratrie⁶¹⁴.

Tandis que cette visibilité partielle à l'intérieur du foyer est ressentie dans ces trajectoires comme un gain de légitimité, d'autres projets familiaux pérennisés dans la loi du silence peinent à l'atteindre. Le récit de Verónica, mère sociale, est le plus emblématique quant à l'installation et au maintien du secret. Après une relation de plusieurs années assumée publiquement avec une femme et une longue expérience de maternité partagée avec celle-ci à

⁶¹¹ Tía : tante, mais au Chili, de manière plus familière ou affectueuse, peut s'appliquer à une adulte proche de la famille, à la mère d'un ami proche, etc. Pourrait alors se traduire par tata ou tatie.

⁶¹² Cela dit, la plupart des familles rencontrées, indépendamment de leur modalité d'entrée dans la parentalité, n'ont jamais rencontré d'autres familles homoparentales.

⁶¹³ Nous avons mené des entretiens avec ces deux enfants déjà majeurs.

⁶¹⁴ Favorable pendant longtemps au maintien du secret, A. tente actuellement de convaincre sa mère de se confier à sa sœur cadette. Pour sa part, N. considère que son frère n'est pas prêt et que sa sœur est encore trop jeune, confortant ainsi les craintes de sa mère. Dans les trajectoires de ces deux mères biologiques, la révélation faite à leur aîné respectif apparaît comme « calculée », dans la mesure où elle favoriserait le statu quo.

l'étranger, Verónica décide de se séparer. De retour au Chili, elle rencontre S., mariée et mère de trois enfants, qui devient d'abord son amie et confidente, puis sa compagne. A la demande de cette dernière, elle s'engage dans une relation tenue jusqu'à présent « secrète », en dépit d'un quotidien qui relativise peu à peu l'efficacité de l'organisation dudit secret.

« A ce moment, on a commencé notre relation... Pendant plusieurs années, elle n'a pas quitté son mari, il y avait de sa part cette réticence que j'ai eue avant. Alors, elle me disait : « Ça c'est quelque chose à nous, il faut le garder ainsi (...) Tu vois ? Que personne, et que, surtout, ses enfants ne pouvaient pas l'apprendre « Parce que ce serait horrible de sentir leur mépris, parce que leur père pourrait me les enlever »... Il y avait certaines craintes réelles aussi. A cette époque, il y a eu l'affaire de la juge, alors elle me disait « S'il me dénonce, s'ils l'apprennent [les enfants], je vais les perdre, alors il faut que ce soit un secret absolu, un secret à nous, et à personne d'autre » (...) En fait, c'est comme... Aujourd'hui je suis l'amie de leur mère en fait... L'amie qui est toujours présente, qui partage beaucoup avec eux, et je crois... J'ai parfois l'impression que pour eux ce n'est pas quelque chose de... que pour eux notre relation est quelque part évidente, parce que ce n'est pas possible de penser que quelqu'un pourrait apparaître comme ça dans la vie de leur mère ! (...) A l'époque, quand je n'habitais pas ici et qu'elle avait encore son mari, elle me rendait toujours visite avec ses enfants, tous les weekends, et puis, après, en semaine, et parfois elle restait à la maison avec eux, tu vois ? Alors, c'était une situation plutôt bizarre. » - *Verónica, mère sociale*⁶¹⁵

Malgré le poids des faits, qui tendent à démentir de plus en plus le montage élaboré par le couple, celui-ci s'acharne à se rendre invisible. Alors que ces femmes vivent ensemble au sein du foyer familial depuis plusieurs années⁶¹⁶, Verónica continue à jouer auprès des enfants son rôle « d'amie de la mère ». Et pour ne pas éveiller leurs soupçons, voire même pour les contrer, divers aménagements sont mis en place. Parmi eux, l'espace physique qui lui est réservé dans la maison familiale, limité à un clic-clac dans le salon, constitue l'un des

⁶¹⁵ 48 ans, psychologue, Santiago, père menuisier, mère au foyer.

⁶¹⁶ L'appartement familial est le foyer principal de Verónica. Toutefois, et malgré la contrainte économique que cela représente, elle a fait le choix de garder son appartement de célibataire pour avoir un espace à elle et aussi un endroit voué uniquement au couple.

révélateurs de la place occupée par le « secret », et de la place assignée au couple, dans la structure familiale. Ayant atteint la cinquantaine, et en dépit de sa position particulièrement peu avantageuse au sein de la famille, Verónica tient à sa relation et à son quotidien familial :

« Au début, je me disais : « Ce n'est pas possible de faire ça, de dormir là, sachant que chez moi j'ai un lit superbe, grand et confortable »... Ce truc est dur et, en plus, elle, elle est dans sa chambre, on ne peut pas se voir, on ne peut pas se toucher, on ne peut pas s'embrasser, et finalement à quoi ça sert de se tourmenter ainsi ?... Avant, c'était vraiment horrible, puis je me suis habituée (...) La compensation est d'avoir sa compagnie, la chaleur de la maison, les repas, aller au supermarché, monter les sacs ensemble, la vie de famille qu'on mène, alors, lorsque... Oui, c'est ça, plus que... C'est quand même bizarre, mais je cherche, je veux toujours rentrer à la maison, c'est comme... un foyer. C'est beau de déjeuner tous ensemble, de parler de tout et de rien... Oui, c'est ça la compensation. » Verónica

La réalisation du projet conjugal, mis entre parenthèses en faveur du projet familial, est vécue par ce couple sous forme de projection. Ainsi, Verónica et sa compagne imaginent de vivre pleinement leur relation une fois que les enfants auront quitté le foyer. Bien qu'elles fantasment une révélation, aucune stratégie ni délai concret ne sont fixés ; l'homophobie affichée de l'un des fils de Solange et le conservatisme de la grand-mère des enfants sont à présent érigés comme des arguments forts pour (encore) repousser le moment. Mais en dépit de sa clandestinité, le couple prépare sa révélation jour après jour, année après année, sous la forme d'un écrit. Ainsi, l'histoire jamais racontée est dotée d'une existence, dotée de sens, en attendant le jour où elle pourra (ou non) transcender les frontières de l'intimité.

« Je suis en train d'écrire un livre, ou plutôt nous deux, moi j'écris, et puis on corrige toutes les deux... Il y a aussi des poèmes... Alors nous songeons à la publication de ce livre, qui raconte notre histoire depuis notre rencontre jusqu'à maintenant. (...) Comment nous nous sommes rencontrées, les circonstances autour de nous, de sa vie, de ma vie. L'histoire est donc racontée sous les deux angles, et c'est très sympa ! Nous nous imaginons qu'une fois que le bouquin sera prêt, parce que ça fait déjà plusieurs années, que ça va être comme... Un truc un peu fou et un peu romantique à la fois... On s'imagine que les enfants trouvent le livre et le fassent publier... Et que tous ceux

qui nous ont connues sachent qu'il s'agit de nous ! C'est une connerie, je ne sais pas si cela arrivera un jour, mais c'est ce qu'on fait, on le relit et on y ajoute des choses... »

- *Verónica, mère sociale*

2. Le couple « restitué »

A l'opposé des trajectoires où conjugalité et parentalité sembleraient se fondre en un seul et unique projet, l'enquête montre également d'autres configurations où ces deux aspects se conjuguent autrement et où le couple reste un « référent » du projet familial. Si l'on trouve ici notamment des familles issues de projets conçus à l'origine comme homoparentaux, certaines mères de familles « recomposées » témoignent de leur évolution d'un modèle à l'autre.

Dans ces configurations, la caractéristique principale est donc l'existence univoque d'un couple conjugal au foyer, signifié tant à travers des symboles (chambre conjugale, port d'alliances, photos du couple, etc.) qu'à travers son répertoire sexuel et affectif (utilisation de « petits noms » entre partenaires, baisers sur la bouche, etc.). A l'opposé des récits précédents, cette visibilité *intra-muros* est perçue comme indispensable au bon fonctionnement de la famille et, par conséquent, au bon développement psychoaffectif des enfants :

« Je ne pourrais pas faire autrement, c'est-à-dire, je préférerais mettre fin à ma relation, parce que je ne serais pas capable de... Non, ce serait mentir à ma fille... Je trouve légitime que d'autres personnes le fassent, mais je ne pourrais vraiment pas... De fait, avec Isidora [sa compagne] on est très affectueuses, on s'enlace, on se câline, on s'embrasse, et tu sais quoi ? L'autre jour, il s'est passé un truc très chouette. On était toutes les trois allongées sur le lit et R. [sa fille] était au milieu de nous deux, tu vois ? Et, du coup, elle a étiré ses bras et nous a enlacées, tout en rapprochant nos têtes comme si... C'était tellement beau ! Ça m'a émue, je me suis dit qu'elle était en train de construire son propre récit, j'ai l'impression que c'est ainsi, qu'elle construit son récit, alors, ça se fait juste comme ça ! Et puis, moi je serai, et Isidora aussi, nous

serons à ses côtés pour la soutenir, et je crois que son papa aussi... Oui. » - *Sonia, mère biologique*⁶¹⁷

Dans ces discours, la révélation à l'enfant ne prend aucun sens : puisque la conjugalité et ses marqueurs font depuis toujours partie de la vie quotidienne de celui-ci, ils n'ont pas de connotation particulière. Si le recours aux modèles familiaux alternatifs permettant à l'enfant de s'identifier facilement est assez faible dans ce groupe⁶¹⁸, on constate pour une petite minorité le recours à d'autres types de support comme la littérature « spécialisée »⁶¹⁹.

Légitimer la famille au foyer en affirmant la condition sexuelle du couple s'avère donc central dans ces récits, même dans certaines trajectoires qui sont passées par le modèle opposé. C'est notamment le cas d'Ema, mère biologique en « recomposition » familiale, qui déclare avoir pu « baisser la garde » et reformuler ses relations de couple à partir de la révélation faite à sa fille et à la réaction positive de cette dernière :

« Je crois qu'en réalité ma fille a eu un rôle facilitateur dans tout ça. Pourquoi ? Parce qu'après cet évènement [le jour des vacances où sa fille a appris son lesbianisme], de retour à Santiago, j'ai voulu lui en parler mais elle ne voulait pas, c'est-à-dire, elle avait sept ans, et elle m'a dit : « Quand je voudrai parler de ça, je te préviendrai. » C'est comme ça que ça s'est passé. Alors, un jour, elle est venue dans ma chambre, où j'étais avec ma compagne, et m'a demandé de la suivre dans sa chambre. Et là, elle m'a dit : « Tu te rappelles que je voulais être plus tranquille pour parler avec toi ? Bon, le moment est venu ». Elle commence à me dire qu'il y avait un certain nombre de choses qui la gênaient, d'abord qu'elle se sentait un peu idiote de ne pas avoir été informée de ce qu'elle avait toujours cru savoir, parce qu'un jour nous étions toutes les quatre dans la voiture et les deux filles jouaient en regardant les voitures derrière, et avec le reflet, elle nous a vu nous embrasser, alors elle se sentait un peu bête de ne pas avoir vraiment cru à ce qu'elle avait vu. (...) Alors, grâce à elle... Je crois qu'elle s'est

⁶¹⁷ 43 ans, psychologue, Santiago, père mineur, mère au foyer.

⁶¹⁸ Comme dans le modèle précédent la plupart des familles ne connaissent pas d'autres familles homos ou lesboparentales. Mais contrairement à ce qui a été observé au sein de certaines « recompositions » qui déclarent souhaiter mettre en place cette stratégie, ici elle n'est pas perçue comme prioritaire.

⁶¹⁹ Ce recours est uniquement observé au sein des familles de couches sociales supérieures. Il faut noter que ce type de littérature est au moment de cette enquête très restreint au Chili. La preuve : la référence systématique des enquêtées à un seul ouvrage, le récit pour enfants « Paula tiene dos mamás », version traduite en espagnol de « Heather has two mommies », de l'écrivaine américaine Lesléa Newman (2003).

finalement comportée en guide, c'est elle qui montrait le chemin, à chaque étape, et c'est pour cela que je dis que ma fille m'a aidée... Et puis, à un moment donné, pour elle ce n'a plus été un sujet... Mais elle m'a aidée et je lui ai expliqué qu'elle n'avait pas à s'en vouloir, que c'était moi qui m'en voulais, parce que je ne lui avais pas dit avant, en croyant qu'elle était trop petite... Je lui ai dit : « Je n'avais pas compris que tu le comprenais déjà, parce que tu comprends, n'est-ce pas? », et elle m'a dit « Oui maman, mais je ne comprends pas pourquoi tu ne me l'as pas dit ! », « C'est à cause de ça, je croyais que t'étais trop jeune »... C'est l'erreur que j'ai commise. » - *Ema, mère biologique*⁶²⁰

Si, dans ce conflit « résolu » rapporté par Ema, c'est la remise en question personnelle de sa fille (par elle-même) qui apparaît au premier plan, la fillette pointe également le manque de transparence de sa mère. A ce propos, ce n'est pas son identité sexuelle qui est reprochée à la mère, mais le fait de l'avoir occultée, c'est-à-dire, de l'avoir mise en marge du récit familial. Un sentiment similaire, celui d'avoir en quelque sorte « trahi » son fils, apparaît dans le récit de Maida. Ici, ce n'est pas l'enfant qui le lui reproche, mais elle-même qui, *a posteriori*⁶²¹, questionne sa propre inscription dans un modèle qui, d'une part, a effacé son couple, et qui, d'autre part, a pu isoler son fils.

« C'est-à-dire, je me suis rendue compte que c'était le pire que je pouvais faire, c'est-à-dire, c'est encore un sujet qui me poursuit... Je peux te dire que je n'ai jamais abandonné mon fils et que je n'ai jamais cessé de veiller sur lui, mais le fait de l'avoir en quelque sorte marginalisé, parce que nous vivions tous ensemble et que lui était très copain de G. [son ex-compagne], c'est-à-dire, nous passions toute notre vie ensemble, mais... Il était en dehors de... Je ne sais pas comment l'expliquer verbalement, mais pour moi cela reste une « épine dans le cœur » et si je pouvais revenir en arrière je changerais ça... Je ne suivrais pas le conseil de ma mère, tu vois ? Ça m'a quand même beaucoup marquée... Je ne rejette pas la faute sur elle parce que chacun prend ses propres décisions, mais ça m'a marquée lorsqu'elle m'a dit « Tu vas provoquer un traumatisme à ton fils » – elle avait peur, ma maman ! Alors, elle m'a un peu

⁶²⁰ 33 ans, comptable, Santiago, père petit commerçant, mère au foyer.

⁶²¹ Le récit fait référence à sa configuration familiale précédente.

embarquée dans sa peur, autrement, tu vois, je ne l'aurais pas éloigné ... Mais je ne ferai plus jamais ça ! Et, en fait, ma fille va être forte parce que... Quand on ira quelque part, elle va parler et les gens vont demander. Ça va être un peu tendu, genre : « Mais c'est qui, celles-là ? Laquelle des deux est ta maman ? Comment ça ? » Alors il va falloir expliquer et, oui, ce sera un peu fatigant... » - *Maida, mère biologique*⁶²²

Si cette présentation du couple à l'enfant est perçue par les enquêtées comme un « plus » pour la structuration et l'affirmation de sa subjectivité, on constate qu'elle opère en même temps une délimitation des frontières, absente dans le groupe précédent. Mais la distinction de l'entité « couple » à l'intérieur de l'entité « famille » ne constitue pas un message à sens unique, uniquement destiné aux enfants. Elle semble jouer en effet un rôle non négligeable dans la dynamique conjugale. Ainsi, par exemple, tandis que les couples inscrits dans le modèle « la famille en avant » témoignent d'un renoncement progressif aux « espaces de couple », ici on s'investit davantage pour les maintenir. Ne pas subordonner le couple à la famille semble le mot d'ordre pour certaines représentantes de ce groupe, en dépit des efforts que cela demande au quotidien :

« C'est un sujet de conversation fréquent entre nous, et de ce fait nous avons instauré un espace qu'on appelle le « bar *Trifulca* »⁶²³... Pour nous, ça veut dire partir au supermarché et acheter des petits trucs à grignoter, préparer un apéro ou quelque chose comme ça... Et manger et boire comme si nous étions au bar (...) Normalement, les espaces de rencontre ont lieu une fois que R. dort... Lorsqu'on n'est pas trop fatiguées, on se couche pour regarder une série, un film ou on écoute de la musique, on se câline... C'est plutôt ça. Pendant la journée, ce n'est pas évident, sauf quand Isidora [sa compagne] a quelques heures de libre dans l'après-midi... » - *Sonia, mère biologique*

Favoriser les retrouvailles entre partenaires au-delà de l'espace aseptisé de la famille peut passer par l'invention d'un lieu symbolique, comme c'est le cas pour Sonia et sa partenaire, mais aussi par des sorties à deux le soir ou le weekend, rapportées dans d'autres

⁶²² 42 ans, comédienne, Santiago, milieu familial bourgeois, père médecin, mère peintre.

⁶²³ Trifulca : Discussion ou brouhaha provoqué par plusieurs personnes.

récits. Enfin, le summum de cette véritable « quête du couple » est possible pour Maida et Soledad qui, ayant les moyens financiers de le faire, ont aménagé un studio contigu à la maison familiale comme un espace d'intimité auquel seulement le couple a accès⁶²⁴. Selon les récits de ces femmes, il a été pensé, par et pour le couple, comme un espace de séduction et de réinvention de leur histoire.

II. L'économie parentale

S'intéresser à la manière dont s'articulent l'ensemble des fonctions destinées à assurer le travail parental (fonction nourricière, de soins, d'éducation, etc.) suppose, dans les familles lesboparentales, de s'interroger sur les rôles joués par chacune des mères dans ce travail et implique aussi de questionner la division du travail qui s'opère au sein de la famille.

A partir de la révision d'un carnet pré-rempli par les enquêtées⁶²⁵ et commenté au cours des entretiens, on observe en effet le décalage entre les discours « égalitaires » et les pratiques. Après avoir examiné l'hypothèse selon laquelle les asymétries de pouvoir fondées sur le genre n'opèreraient pas au sein des couples de même sexe, nous accorderons une attention particulière aux autres inégalités (fondées notamment sur le capital social et le pouvoir économique) qui se font jour dans ces rapports sociaux.

1. La division du travail

Pour les sujets de cette étude, la division du travail se négocie principalement autour de deux paramètres : les revenus du foyer et la disponibilité de chacune des mères. Cela dit, chaque paramètre opère différemment selon le type d'organisation familiale choisie. Ainsi, par exemple, tandis que la plupart des foyers s'organisent autour d'une division du travail de type « égalitaire »⁶²⁶, l'organisation de certains foyers ayant des enfants en bas âge semble plutôt reposer sur une division « traditionnelle » du travail⁶²⁷. Ici, l'enjeu principal est

⁶²⁴ Maida m'a fait visiter l'endroit à la fin de notre rencontre. Il s'agit d'une grande pièce joliment décorée avec une entrée indépendante, à laquelle on accède depuis un jardin intérieur. A l'intérieur, se trouvent quelques meubles d'appoint et un grand lit placé au centre.

⁶²⁵ Rempli par celles qui avaient des enfants en bas âge.

⁶²⁶ Où les deux mères assument conjointement le travail domestique et l'entretien du foyer.

⁶²⁷ Il faut noter que cela concerne seulement trois familles dont les enfants ont moins de trois ans.

d'assurer une « bonne » parentalité, ce qui implique une maternité à temps plein de l'une des deux mères :

« Par exemple actuellement je ne travaille pas... Bon, j'ai travaillé toute ma vie, mais à présent je suis en train d'élever ma fille... Ce que je fais dans mon temps libre je le fais ici à la maison, donc je travaille quand même hein ? Mais c'est un travail qui ne rapporte rien (...) C'est Soledad qui nous entretient ... Et je le tolère, c'est-à-dire, au début c'était difficile de l'accepter mais nous avons trouvé une façon de... Une bonne façon, je n'ai pas à lui demander de l'argent, elle m'en donne et j'en dispose, tu vois ? Alors, je ne suis pas obligée de lui demander... De lui dire. Mais, de toute façon, s'il fallait que je lui demande, ce ne serait plus un problème pour moi, actuellement ce n'est pas quelque chose de... Je ne sais pas, tout est plutôt... Moi, je connais la valeur de ce que je fais. » - *Maida, mère biologique*

Dans cet extrait, Maida rend compte de l'importance que son couple assigne au travail parental et de son agencement pour le mener à bien, le critère « revenus » étant primordial dans la nouvelle organisation⁶²⁸. En même temps, elle témoigne d'un processus personnel de revalorisation du domestique pour tolérer une division du travail qui, à ses yeux, ne va pas de soi. Or, son appartenance à un milieu privilégié lui permet d'évacuer une partie du travail domestique et de se consacrer davantage à une dimension créative dans la sphère privée :

« Tout ce qui a trait à la maison, c'est moi... Entre guillemets puisque j'ai X. [la femme de ménage] qui m'aide, j'ai cette chance d'avoir une personne pour exécuter, mais celle qui est là, celle qui instruit, celle qui ... construit le nid, c'est moi... Quand Soledad arrive, les senteurs et les bougies sont là et je le fais avec beaucoup d'amour. Et en ce sens, être féminine ne me dérange pas du tout, je suis de plus en plus persuadée... Parce que j'ai mon ego, hein ? Et en partie l'ego se ressent avec la maternité, hein ?... Mais c'est juste ça, le reste est incroyable ! (...) L'autre jour je suis tombée sur un article sur le « maternage » dans un magazine, on appelle ainsi tout

⁶²⁸ Evoluant dans un milieu social aisé, le couple peut se permettre un seul salaire pour entretenir le foyer. Maida est artiste et ses revenus sont plutôt faibles et très discontinus. En revanche, Soledad est ingénieure et jouit d'un très bon salaire et d'une stabilité professionnelle au sein d'une entreprise familiale.

ce qui a un rapport avec la présence de la mère, l'importance de cela, ce que l'on donne, et tout ce qui a trait au féminin, aux valeurs féminines (...) Alors je me réconcilie avec cette étape actuelle qui durera un temps, parce que je ne veux pas non plus arrêter de travailler pour toujours, après je voudrais travailler, mais dans quelque chose qui génère un revenu. » - *Maida, mère biologique*

Si l'espace privé est réhabilité à travers une revalorisation du « féminin » où le « maternage » a toute sa place⁶²⁹, la fin de l'extrait renvoie au désir, voire à la nécessité de cette enquêtée de réinvestir le « masculin », symbolisé par la réussite dans la sphère professionnelle/publique.

Dans un autre registre, et appartenant à un milieu social moins favorisé, Patricia et Carmen ont aussi opté pour une organisation fondée sur une division stricte du travail. Justifié en termes de protection de leurs enfants, ce choix est présenté dans le discours comme une solution temporaire :

« En réalité toutes les deux on est « accros » au travail (...) Mais on voit tellement de trucs dans les journaux que ça fait peur... C'est-à-dire, embaucher une nourrice, et c'est sûr qu'à un moment donné on devra le faire, on le sait, mais s'il arrive quelque chose aux enfants, à mon fils... Je ne sais pas, je ne sais pas ce que je ferais... Alors, comme pour les protéger, nous avons pris la décision que ce serait elle qui resterait à la maison et moi qui travaillerais à fond, et c'est pour ça que je me sacrifie beaucoup, les lundis je ne déjeune presque jamais et les weekends non plus, et le reste de la semaine, j'essaie de venir pour que les enfants me voient un peu. » - *Patricia, mère biologique*⁶³⁰

⁶²⁹ On notera ici le rôle des médias au service de l'idéologie naturaliste dans la diffusion des normes et des stéréotypes de genre qui préconisent une disponibilité de plus en plus accrue des mères (et où le prolongement de la période d'allaitement des nourrissons vanté par la Leche League constitue un bon exemple). Voir à ce propos Elizabeth Badinter, *Le Conflit-la femme et la mère*, Éditions Flammarion, 2010. Quant aux conditions de réception des normes de puériculture, voir notamment Séverine Gojard, *Le métier de mère*, La Dispute, 2010.

⁶³⁰ 40 ans, chauffeuse de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

Dans ce récit, « travailler plus » est le sacrifice de Patricia pour compenser la perte d'un des salaires du foyer, tandis que « ne pas travailler » est celui de sa partenaire. Or, parallèlement à ce discours égalitaire, apparaît un autre discours, et en conséquence une pratique, qui découlent des asymétries du modèle traditionnel de la spécialisation des tâches et qui continue à placer la sphère domestique en bas de la hiérarchie :

« Moi par exemple je ne rentre pas trop dans la cuisine – sauf s'il le faut, ce matin par exemple... Je me lève très tôt, alors, je me suis levée et je suis allée au salon pour essayer de régler un problème de chauffage, je n'ai pas pu le résoudre parce que je n'avais pas les outils, mais bon, je me suis levée et j'ai fait les biberons pour les petits... Je n'ai pas attendu qu'on me le dise, et s'il faut les changer et que je suis là, alors je le fais... Parce que pour elle c'est la routine, pour moi ça ne l'est pas parce que je ne le fais pas tous les jours. Alors, je peux faire des choses pour l'aider elle, mais elle ne peut pas faire des choses pour m'aider moi. » - *Patricia, mère biologique et sociale*

Dans cette configuration, les principales tâches domestiques, y compris celles ayant trait aux soins portés aux enfants, reviennent à Carmen. Suivant son récit, lorsque Patricia est à la maison, elle peut assumer quelques-unes de ces fonctions, perçues néanmoins par elle comme étrangères à son champ d'action quotidien. A l'instar du système patriarcal, l'organisation de cette famille semble non seulement récréer les inégalités entre les deux partenaires, mais de manière plus inattendue, elle récrée le modèle hétérosexuel de la parentalité⁶³¹. Mais si, en l'absence de différence sexuelle au sein du couple, on pouvait s'attendre à ce que le « biologique » prenne le relais dans l'assignation du rôle prioritaire dans la parentalité, le fait que des mères sociales s'investissent davantage dans ces fonctions tend à le démentir. Le couple formé par Laura et Emilia est le dernier à observer une division traditionnelle du travail, mais contrairement aux autres, il n'a pas connu de bouleversement dans son organisation avec l'arrivée de l'enfant. En effet, Emilia assume les entrées de revenus pour le foyer depuis qu'elle est en couple avec Laura, tandis que celle-ci s'occupe prioritairement des tâches ménagères. L'une étant cadre diplômée et l'autre sans qualification,

⁶³¹ Modèle qui repose sur le travail parental des mères.

le projet parental ne fait que renforcer leurs rôles principaux respectifs (Laura assumant une bonne partie des fonctions parentales), même si c'est Emilia qui a porté l'enfant. Cela dit, même en présence de rôles quelque peu « figés » de l'une et l'autre dans le quotidien familial, ceux-ci apparaissent plus égalitaires et perméables que dans les trajectoires précédemment décrites⁶³², où cette division du travail répondrait plutôt à la « contrainte » de la parentalité.

Si le paramètre des revenus peut donc placer l'une des mères du côté du domestique (et de la parentalité) et l'autre du côté de la sphère publique et du travail salarié, dans les foyers où les deux mères travaillent, et où les deux salaires s'avèrent indispensables, cet ordre peut aisément être inversé. C'est notamment le cas des foyers où l'on observe des différences socioprofessionnelles significatives entre les deux conjointes. Ingrid et Katia, mères sociales, travaillent toutes les deux comme cadres dans la fonction publique, tandis que leurs partenaires respectives occupent des postes moins qualifiés, qui les obligent à travailler plus (par exemple à faire des heures supplémentaires au travail) ou plus loin géographiquement puisque mieux payées. Ces asymétries socioprofessionnelles se traduisent alors par une disponibilité réduite de ces mères biologiques à la maison, compensée la plupart du temps par la présence des mères sociales :

« Pendant la semaine, notre journée est très structurée, on se lève un peu avant sept heures, je prends ma douche d'abord, puis Ingrid [sa compagne] prend la sienne. Quand elle sort, c'est A. [sa fille] qui entre dans la salle de bain et Ingrid me dépose à quelques rues d'ici où un minibus de l'entreprise me récupère... Ingrid garde la voiture, c'est elle qui commande le « bateau », alors elle dépose A. à l'école, c'est sur son chemin, puis elle va travailler. Lorsqu'elle revient à la maison, moi je suis en train de prendre la route de retour, deux heures et demi [de trajet] en fin d'après-midi. C'est Ingrid qui récupère A. à l'école. Puis, à la maison, on mange toutes les trois ou on sort se promener un peu. » - *Ema, mère biologique*

Si cet arrangement ne pose pas de problème à la partenaire d'Ema, dans d'autres cas la « surcharge » est ressentie et peut provoquer certaines difficultés dans l'ajustement familial :

⁶³² Le registre des activités du weekend rend compte dans ce couple d'un travail domestique et parental équivalent.

« Je reste [au travail], je reste plus de temps parce que c'est de l'argent en plus. (...) Et parfois lorsque j'arrive chez nous elle me dit qu'elle a tout fait [elle rit], les lits, la vaisselle, tout ! Et elle se fâche si je rigole lorsqu'elle est en train de se plaindre de ça... Parce que l'année dernière elle arrivait plus tard deux fois par semaine à cause des consultations, alors quand j'arrivais chez nous c'était moi qui m'occupais de faire les choses... De cuisiner, de servir quand elle arrivait, et pourtant je ne lui disais pas « Dis-donc, c'est moi qui fais tout »... » - *Juana, mère biologique*⁶³³

Ce type de récit, qui est rare parmi les enquêtées, soucieuses de refléter une image « d'égalité » dans leurs couples⁶³⁴, rend compte dans ce cas spécifique des effets relationnels d'un changement récent dans la situation professionnelle de Juana. En effet, depuis quelques mois, en raison d'une contrainte économique nouvelle, elle fait systématiquement des heures supplémentaires pendant la semaine et travaille un samedi sur deux. Dans ce contexte, sa compagne, plus « disponible », a non seulement plus de charge parentale – ce qui est une manière d'affirmer leur rôle de « parent » pour les mères sociales⁶³⁵ –, mais également plus de responsabilités dans la sphère domestique.

Quoi qu'il en soit, en dépit des déséquilibres observés dans la répartition des tâches ménagères et parentales dans certaines de ces familles, on note ici une très faible spécialisation de la part des enquêtées. La cuisine, le ménage, les courses, les soins aux enfants – tâches auxquelles les femmes sont fortement socialisées – peuvent être réalisés indifféremment par l'une ou l'autre des mères, ce qui peut en partie expliquer pourquoi ces couples parentaux sont décrits en général comme plus « égalitaires » que leurs pairs hétérosexuels. Le fait que les mères moins disponibles au quotidien s'investissent au foyer au

⁶³³ 36 ans, secrétaire, Santiago, père ouvrier (BTP), mère au foyer.

⁶³⁴ Cet aspect a été notamment observé dans l'analyse des registres. Ainsi, par exemple, au moment de noter les activités qu'elles ont réalisées, elles tiennent à souligner que l'activité peut, le cas échéant, être réalisée par la compagne, sans que cela ait été demandé. A propos du poids de « l'injonction à l'équité » en ce domaine, qui pèse sur les couples de même sexe, voir Jean Claude Kaufmann, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.

⁶³⁵ Virginie Descoutures, *Les mères lesbiennes. Contribution à une sociologie compréhensive de la parentalité*, Thèse de Doctorat, Université René Descartes, Paris V, 2008 ; *Les mères lesbiennes*. Presses universitaires de France, 2010.

même titre que leurs compagnes – même si cela dure seulement l'espace du weekend – tend à confirmer cette égalité relative dans la répartition de tâches.

La notion de « compétence » est donc très rarement évoquée par les enquêtées pour justifier cette distribution, sauf lorsqu'elle fait référence à des capacités acquises en dehors de la transmission sexuée de tâches⁶³⁶. Ainsi, par exemple, Eliana signale d'un ton amusé qu'au foyer c'est sur elle que repose en général la tâche de cuisiner, parce que tandis qu'elle est chef-cuisinière (de formation), l'art de la cuisine ne réussit pas à sa compagne. Finalement, on mobilise davantage la notion de « préférence » comme justification de la division des tâches, à travers des discours tels que « Je préfère faire la vaisselle, elle préfère l'essuyer, donc on s'arrange comme ça » ou « On déteste toutes les deux faire les courses et repasser le linge, alors on va toujours ensemble au supermarché et on alterne le repassage ».

Une autre stratégie qui vise au maintien d'un certain équilibre dans le couple est la gestion de l'argent, enjeu par excellence des rapports de pouvoir dans la sphère privée⁶³⁷. En effet, dans la plupart des familles, et notamment dans celles où les asymétries en termes socioprofessionnels ou de revenus sont les plus prégnantes, on identifie les effets de ces asymétries et on crée des dispositifs de rééquilibrage :

« En fait, on a jamais tenu de comptes séparés, je crois qu'au début de notre relation elle m'a dit que cela était un peu pénible pour elle [le fait d'apporter moins d'argent], que ça la mettait mal à l'aise, et du coup elle n'osait presque pas toucher à l'argent. » - *Emilia, mère biologique*⁶³⁸

Ainsi, et pour minimiser l'écart de revenus dans le couple où seulement Emilia travaille (bien que Laura ait un petit revenu issu d'un accord avec son ex-conjoint), la stratégie consiste à tenir un pot commun, dans lequel chacune dépose son apport et dont

⁶³⁶ Les compétences comme origine de la division du travail domestique semblent davantage évoqués par les couples gais. Voir à ce propos Jérôme Courduriès, « Les couples gais et la norme d'égalité conjugale », *Ethnologie française*, 2006, vol. 36, no 4, p. 705-711.

⁶³⁷ Voir Caroline Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan, coll. « Questions sociologiques », 2008.

⁶³⁸ 42 ans, professeure, Santiago, père jardinier, mère au foyer.

chacune peut disposer⁶³⁹. Par ailleurs, le couple n'utilise pas de chéquier mais dispose de deux cartes de crédits d'enseignes commerciales pour réaliser d'éventuels achats à crédit, achats sur lesquels elles se seront mises d'accord au préalable. Si les modalités varient dans les différentes configurations, la notion de « pot commun » apparaît très souvent dans l'organisation des familles.

2. Le travail parental dans la construction des maternités électives

Comme le suggère Pichardo⁶⁴⁰, la division du travail parental constitue le terrain privilégié pour observer les degrés d'égalité et d'inégalité qui opèrent au sein des couples homosexuels. En l'absence de rôles différenciés de genre, on pourrait s'attendre à une division où les mères biologiques assumeraient davantage ces fonctions. Or, cette hypothèse est souvent démentie par l'investissement (voire le surinvestissement) parental des mères sociales, et cela indépendamment de leur forme d'entrée dans la parentalité. Nous aborderons donc cette partie à partir de cette hypothèse : le statut de parent de ces mères se matérialise dans l'exercice et l'accomplissement de ces fonctions⁶⁴¹. La notion du travail parental est centrale dans les travaux de Virginie Descoutures, qui postule que le métier de parent est médiatisé par les luttes politiques autour de la définition de parent, mobilisées par la définition de la parentalité (inscrite dans le débat public, celle-ci tendrait à véhiculer des prénotions par rapport à ce que les parents doivent faire plutôt qu'à ce que les parents font). C'est dans ce sens qu'elle mobilise le concept de « travail parental », qui pour elle tend à être le registre commun de la parentalité, mais qui permettrait à la fois la reconnaissance d'une identité « statutaire » du parent et contribuer à un renouvellement du « lexique de la parenté »⁶⁴².

Nous nous attacherons à l'analyse des mécanismes facilitateurs et des entraves relationnelles rencontrées dans ce processus d'appropriation.

⁶³⁹ Dans ce cas, il s'agit littéralement d'un pot posé dans la cuisine de l'appartement et non pas d'un compte commun.

⁶⁴⁰ José Ignacio Pichardo Galán, *Entender la diversidad familiar. Relaciones homosexuales y nuevos modelos de familia*, Ediciones Ballester, 2009, Barcelona

⁶⁴¹ Virginie Descoutures, « De l'usage commun de la notion de parentalité », in Anne Cadoret et Bruno Perreau, (sous la direction de), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, pp 211 à 221 ; et *Les mères lesbiennes*, PUF, 2010.

⁶⁴² *Ibid.*

L'enjeu du partage parental tend à se poser différemment selon le type de configuration familiale. Pour ce qui concerne les « recompositions », on observe que pour les mères biologiques le fait de partager la parentalité avec une autre femme ne semble pas problématique mais au contraire souhaitable, surtout lorsque le père de l'enfant est absent ou trop périphérique dans l'exercice parental. Elles ont tendance à désigner leur compagne comme la « seconde mère » de leur enfant, même si ce dernier ne la reconnaît pas comme telle.

« Quand j'étais toute seule, je courrais tout le temps, je courrais de chez ma mère jusqu'ici. Et lorsqu'il tombait malade [son fils], c'était la folie ! J'avais l'impression de me faire emporter par une tempête... Alors, le fait d'avoir quelqu'un de toute confiance (...) Je pense même qu'elle fait plus que ce qu'elle devrait faire, je le sais bien. C'est-à-dire que parfois lorsqu'il ne se sent pas bien à l'école, l'école, au lieu de m'appeler moi, appelle Paulina, et elle me prévient : « Dis-donc, P. est malade, je vais le récupérer à l'école alors »... C'est marrant, je me dis : « Mais c'est moi qui aurais dû y aller, non ? » En quelque sorte, je me repose beaucoup sur elle et, bon, elle me l'a dit aussi : « Tu te reposes beaucoup sur moi » et c'est vrai, parfois elle fait tout... Tout ce qui dans d'autres circonstances m'incomberait à moi. » - *Viviana, mère biologique*⁶⁴³

En général, ces parcours se caractérisent par une implication précoce des mères sociales dans la parentalité. Lorsque la cohabitation débute, les enfants de leurs compagnes sont très jeunes, aspect qui semble favoriser le rapport dans les deux sens : l'absence de résistance de l'enfant entraîne une intégration plus « aisée » de la mère sociale comme figure affective mais aussi comme figure d'autorité. Et inversement, l'« adoption » de l'enfant par la mère sociale se voit facilitée à travers la reconnaissance de son empreinte personnelle sur cet enfant (ses compétences, ses manies, ses traits de personnalité...), ce qui tend à compenser sa non-participation dans la transmission génétique.

⁶⁴³ 36 ans, assistante administrative, Santiago, père militaire, mère au foyer.

« Parfois quelques mots, ou plutôt de nombreux mots qu'il emploie, des expressions, ce sont ses expressions à elle... Je ne sais pas, parfois lorsqu'il mange, il aime... C'est un détail, mais Katia aime bien mettre du ketchup sur le riz, et puis elle l'écrase avec la fourchette... Ben, lui c'est pareil, parfois il n'y arrive pas mais il essaie. (...) En revanche, il ne prend pas grand-chose de moi [elle rit]... » - *Juana, mère biologique*

Dans d'autres parcours, notamment dans ceux où le rapport est plus tardif, mais aussi où la relation conjugale n'est pas affichée, le positionnement parental des mères sociales s'avère beaucoup plus difficile :

« Le problème c'est qu'elle n'a jamais dit aux filles : « Vous savez quoi ? Valentina va m'aider maintenant », ou bien : « Si elle vous demande de faire quelque chose, s'il vous plaît, obéissez-lui ou écoutez-la. » Non, au contraire, elle ne m'a jamais permis d'entrer sur ce terrain-là... En ce sens, c'était elle qui commandait. Mais, lorsqu'elles ont besoin de quelque chose, je suis là, et c'est justement ce que je lui reprochais, c'est-à-dire : « Lorsqu'elles ont besoin de quelque chose et que tu ne peux pas alors j'ai un rôle auprès des filles ! » (...) Alors, on avait des « clashes » à cause de ça. » - *Valentina, mère sociale*⁶⁴⁴

Le récit de cette enquêtée est paradigmatique d'une parentalité conflictuelle. Dans sa configuration familiale actuelle, Valentina se représente comme « seule face au monde ». En effet, les conflits entre elle et la fille cadette de sa compagne se succèdent et semblent s'amplifier depuis que la fille aînée (et « alliée » du couple) a quitté le foyer familial : elles ne communiquent presque plus et sa compagne joue en permanence le rôle de médiatrice. Malgré cela, et le ressenti qu'a Valentina de sortir perdante de la plupart des conflits qui les opposent, sa place au sein de la famille se trouve confortée dans des situations épisodiques où elle retrouve une légitimité.

« Par exemple, s'il lui arrive quelque chose et qu'elle a besoin d'aide, je lui parle, j'essaie de l'aider, sans problème. (...) Ou si jamais elle se coupe ou elle a un accident

⁶⁴⁴ 48 ans, comptable, Santiago, milieu familial catholique pratiquant, père militaire, mère au foyer.

de ce genre, Alma lui dit de venir me voir et elle vient... Et je prends soin d'elle... Mais c'est ça en fait, on ne se parle presque pas, mais elle sait que je suis là quoi ! » - *Valentina, mère sociale*

L'extrait précédent est significatif du vécu de cette enquêtée. Que les filles de sa compagne sachent qu'elle est « toujours là » opère comme un important renfort dans sa construction de famille. De nouveau pourvue d'un rôle et de fonctions parentales à jouer (celle qui soigne, celle qui organise, celle qui discipline), Valentina retrouve sa place dans l'espace familial et rééquilibre les forces, du moins épisodiquement.

Pour celles dont le projet d'enfant a été d'emblée un projet individuel, le partage des fonctions parentales peut aussi s'avérer moins aisé et la place accordée à la compagne peut aussi apparaître comme ambiguë. Dans ces discours qui oscillent entre deux pôles, la compagne est placée tantôt du côté de la parentalité (comme agent plus ou moins actif du travail parental), tantôt du côté de la parenté :

« J'étais mère et père, tu vois ? Je ne délaissais pas mes fonctions... A. [son ex-compagne] restait... Elle s'occupait, oui, OK, je partais, elle s'occupait de la nourrir, de veiller sur elle, de la sortir, de l'amener à l'école, d'aller la récupérer, tu vois ? Mais cela n'a duré que quelque temps » - *Fabiola, mère biologique*

Ne pas « délaisser ses fonctions » semble impliquer forcément l'idée qu'il y aurait des tâches « propres » à la maternité biologique ou, en tout cas, à la parenté, appuyée à *fortiori* sur une vision binaire de genre (« j'étais mère et père). Certes, on peut déléguer certaines fonctions en rapport avec l'enfant ; or, c'est à la mère biologique qu'elles incombent en première instance, la compagne ayant uniquement une fonction de soutien auprès de cette dernière :

« Elle est très attentive par rapport aux besoins de R., elle lui ramène des petites choses, lui achète des fringues, je ne sais pas, s'occupe de son alimentation (...) Au quotidien, je dirais qu'elle participe beaucoup, qu'elle est très engagée ... Pour autant elle pourrait ne pas l'être, elle pourrait rester plus à l'écart, mais non, elle a assumé ça

entièrement et elle est très *partner* avec moi, à mes côtés, me soutenant. » - *Sonia, mère biologique*

Il faut noter que même s'il ne s'agit pas ici au départ d'un projet parental commun, la compagne de Sonia s'est impliquée dans le projet bien avant la naissance de l'enfant, qui a deux ans aujourd'hui. Néanmoins, dans ce registre, la compagne n'aurait pas fait véritablement de choix : n'étant pas la mère, elle n'avait pas (ou n'était pas contrainte) à s'investir comme elle l'a fait : son « don » (son « faire au-delà ») n'était pas attendu. Mais c'est bien à partir de cet engagement, de l'exercice parental systématique et soutenu dans le temps, que la compagne peut à son tour être investie symboliquement d'une quelconque parenté. Si elle n'est pas la mère de l'enfant, tout se passe comme si elle l'était :

« La petite aussi est à sa charge, elle m'aide la nuit quand R. se réveille. Quand R. a été malade, c'est elle qui a été à mes côtés... L'année dernière R. a été hospitalisée et elle est restée des journées entières à l'hôpital pour veiller sur elle, tu vois ? Alors, en réalité, je crois qu'elle est comme la mère de R. aussi... En effet, elles ont une relation très proche. » - *Sonia, mère biologique*

Cette ambiguïté par rapport au statut parental de la compagne apparaît de manière encore plus poussée dans le discours suivant :

« Elle est comme l'autre mère mais on ne va pas dire que S. [sa fille] a deux mamans ! Ici, il y a une seule mère et les autres sont des amies, des « tías »⁶⁴⁵... si elle veut lui dire « tia » par respect, OK ; mais que les choses soient claires, je ne suis pas en train de lui chercher un nouveau surnom, ni de jouer à la maison de poupées... Aujourd'hui encore, A. [son ex-compagne] s'occupe de S., elle l'adore, et S. adore A., elle sait qui c'est, elle ne l'a jamais oubliée. » - *Fabiola, mère biologique*⁶⁴⁶

⁶⁴⁵ Comme indiqué précédemment, *tía* signifie tante, mais au Chili, de manière plus familière ou affectueuse, peut s'appliquer à une adulte proche de la famille, à la mère d'un ami proche, etc. Pourrait alors se traduire par tata ou tatie.

⁶⁴⁶ 53 ans, designer graphique, Santiago, père ingénieur électricien, mère au foyer.

Dans ce second registre, plus « militant », on constate à nouveau l'oscillation, sauf qu'ici le « comme si » conforte une autre vision. Pour Fabiola, d'autres personnes (d'autres lesbiennes) reproduisent exactement à travers leurs pratiques le modèle de la famille traditionnelle (couple-enfants) tandis que, pour sa part, elle se refuse à participer à une telle reproduction. Or, tout en revendiquant son inscription dans un modèle alternatif (celui de la mère célibataire), le travail parental mené par son ex-compagne tend à démystifier la mise en place dudit modèle. Malgré les restrictions imposées, la compagne atteint (du moins pour la fille) un statut symbolique où parentalité et parenté se recourent :

« Pour S. [sa fille], émotionnellement c'est comme ça, A. est son autre maman. Moi, je peux dire que non, que c'est moi sa mère, mais je ne peux pas interférer avec ce qu'elle ressent... Et elle le ressent comme ça. » - *Fabiola, mère biologique*

La reconnaissance du travail parental des mères sociales s'avère donc essentiel dans la construction de leur statut de parent. En revanche, une participation, et plus encore une reconnaissance restreinte dans la parentalité, tend à produire l'effet inverse. C'est notamment le cas de Valentina, qui tout en reconnaissant « l'air de famille » de certains comportements des filles qu'elle a contribué à élever (attitudes qui tendent à être attribuées socialement aux liens de parenté), a du mal à se représenter comme la mère des filles de sa compagne et, d'une manière réciproque, à les considérer comme ses « propres » filles :

« Elles représentent quoi pour toi ? A. et C. ?

- Elles sont mes fausses filles...

- Comment ça ?

- Oui [elle rit nerveusement]... Mes fausses filles, parce que tu peux t'énerver et tout mais... L'amour est bien là et on n'y peut rien... Et, si tu aimes leur maman, comment tu pourrais ne pas les aimer, ces enfants ? Pour moi, c'est clair (...) Alma [sa compagne] me dit tout le temps : « Même si tu te plains, C. te ressemble dans ses attitudes, elle a pris beaucoup de tes manies ! » Moi je réponds que c'est sûr, si elle est avec moi depuis qu'elle est petite !... Parce que... par exemple tous les jours, avant de sortir, je fais mon lit, je déteste ne pas le faire. C. pareil, elle peut être très à la bourre mais elle ne peut pas sortir sans faire son lit...

- Elle te ressemble...

- Elle me ressemble... Mais je dis à Alma : « Si elle me ressemblait davantage, elle aurait déjà fini ses études, mais comme il y a toi... » [silence]. Mais elle rit et me dit : « Vous pouvez bien continuer à vous détester, mais vous êtes pareilles ! » - *Valentina, mère sociale*

Les difficultés à se forger un statut de mère ne concernent pas que les mères sociales des « recompositions » et des projets au départ individuels, mais aussi les mères qui sont entrées dans la parentalité à travers des projets de maternité partagée. Comme le suggère Pichardo, même dans ces configurations qui révolutionnent particulièrement le paradigme de la parenté, « la connexion biologique maintient sa puissance symbolique »⁶⁴⁷. Contrer les représentations qui découlent de cette image biologisée de la parenté, où l'on sous-entend que la mère biologique est « plus mère » que la mère sociale, constitue en effet un défi quotidien dans ces parcours, y compris dans la sphère privée. Là où la suprématie de la maternité sur la paternité se reproduit et forge une hiérarchie maternelle, les mères sociales sont contraintes d'affirmer leurs rôles et de se légitimer :

« Parce que oui, en un sens je suis sa maman mais je n'ai pas accouché d'elle quoi ! Alors, au début c'était pareil, Maida me disait tout le temps « attention à ceci, attention à cela », mais petit à petit elle a commencé à lâcher prise, au début non ! C'était « tu l'as changé n'importe comment, ne l'habille pas comme ça, ne fais pas ça », ce genre de choses au quotidien... alors un jour je lui ai dit « Maida, lâche-moi » [elle rit]... ou par rapport à la nourriture, en fait jusqu'à présent c'est elle qui lui fait à manger... moi j'ai juste le droit de vider et de fermer les petits pots qu'elle prépare, c'est tout ! Et si jamais j'essaie, c'est : « mais tu n'as pas bien mélangé ! », alors, j'ai fini par abandonner ce type de choses sans trop me prendre la tête... » - *Soledad, mère sociale*

Dans ce cas, la reproduction opère d'autant plus que Soledad joue un rôle dans l'économie familiale plus traditionnellement joué par les « pères de famille ». Elle est la pourvoyeuse économique exclusive tandis que sa compagne reste au foyer. En ce sens, et même si les frontières desdits rôles peuvent devenir plus perméables, l'extrapolation du

⁶⁴⁷ *Ibid.*

modèle de la mère « naturellement » compétente dans l'espace privé et du père « naturellement » compétent dans la sphère publique semble aller de soi. Néanmoins, il s'agit d'une évidence que les acteurs cherchent à contrer :

« M. [sa fille] a pris le sein jusqu'à ses douze mois. On était donc un peu obligées d'être tout le temps avec Maida, où que nous allions il fallait qu'elle vienne, tu vois ? [Elle rit]. Maintenant c'est plus simple, si le week-end elle [sa compagne] préfère rester à la maison et que je veux sortir avec ma fille je prends les affaires de M., son pot, son biberon et ça y est ! On est parties toutes les deux... Et pourquoi ? Parce que je ne suis pas souvent à la maison alors que Maida y est tout le temps. En semaine, j'arrive vers 18h30, alors je la vois de 18h30 à 21h... Rien du tout ! Le matin, j'essaie de partir le plus tard possible pour passer un peu de temps avec elle, tu vois ? Je la change et je joue avec elle, alors j'essaie de partir vers 9h30 » - *Soledad, mère sociale*⁶⁴⁸

Pour cette mère sociale, comme pour d'autres, concilier travail et vie privée constitue un enjeu qui va bien au-delà des revendications contemporaines sur le droit à s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants, portées notamment par certains hommes, ou de la nécessité de se conformer aux prémisses des discours normatifs sur la parentalité (comment se constituer en « bon » parent ». Ici, l'enjeu est bien celui de devenir, par le biais de l'exercice ou du travail parental, la mère de son enfant.

3. Les logiques de don et contre-don

« J'ai toujours dit que je ne voulais pas avoir d'enfant, mais au fil du temps les choses ont changé... À un moment donné, j'ai exclu cette éventualité, je ne voulais pas, pas du tout, mais il y a des situations que j'ai vécues qui ont fait que finalement j'ai eu envie d'avoir un enfant dans mes bras, et que ce soit mon enfant (...) Elle m'a toujours dit de ne pas fermer cette porte, que pour elle ça n'a pas été facile mais pas si difficile non plus, qu'elle serait toujours à mes côtés, qu'elle m'aiderait à l'élever, qu'elle serait

⁶⁴⁸ 39 ans, ingénieure/chef d'entreprise, Santiago, père chef d'entreprise, mère au foyer.

avec moi, qu'elle s'en occuperait comme si c'était son enfant. » - *Eliana, mère sociale*⁶⁴⁹

Comme nous l'avons souligné, au sein des foyers « recomposés », les fonctions parentales occupées par les mères sociales dépassent souvent très largement les attentes des mères biologiques. Dans les différentes trajectoires visitées, ces premières tendent à s'investir dans une multiplicité de tâches liées directement à l'éducation, aux soins et au fait de subvenir aux besoins des enfants de leurs compagnes. Parfois, la frontière entre les fonctions de l'une et de l'autre s'estompe à tel point que peu de tâches reviennent exclusivement à la mère biologique. Les récits traduisent sans cesse l'engagement – affectif mais aussi matériel – de la mère sociale dans l'organisation de la vie familiale. Son travail est largement reconnu par sa compagne et il est systématiquement fait allusion à son extrême générosité. Rappelons que cette figure parentale n'a fréquemment pas plus de reconnaissance sociale que celle que lui accorde sa compagne, qui peut être renforcée (ou non) à partir des liens affectifs tissés avec les autres membres de la famille et de la position qu'elle réussit à avoir à l'intérieur de la famille⁶⁵⁰. Ainsi s'installe dans le récit conjugal, et notamment dans le discours de la mère biologique, l'idée du « don » fait par cette femme, sans rétribution pour elle sur le terrain juridique. C'est justement cette fragilité du lien qui renforcerait dans l'imaginaire des mères biologiques l'idée d'une dette non soldée. Dès lors, une logique de contre-don se met en place et s'exprime, dans la plupart des cas, à travers la disposition unanime des mères légales à faire la même chose que ce que leurs compagnes ont fait pour elles : accueillir « leurs » enfants⁶⁵¹.

⁶⁴⁹ 31 ans, responsable d'un *fast food*, Santiago, père électricien, mère comptable.

⁶⁵⁰ Martha Mailfert, « La famille homoparentale par rapport à l'extérieur. Une gestion différentielle face à deux types de confrontations sociales : la famille élargie et l'institution scolaire », in Anne Cadoret et Bruno Perreau, (sous la direction de), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, pp. 273 à 283.

⁶⁵¹ Il convient de noter que cette évocation, qui peut être analysée comme un mécanisme visant à un rééquilibrage dans le rapport de forces au sein du couple parental, mais aussi comme un signe de la prégnance du discours autour de l'identité féminine « complétée » à travers la maternité, apparaît transversalement dans les récits des enquêtées, indépendamment du type d'entrée dans la parentalité. Or, la logique de don et contre-don, intimement liée à la notion de dette, apparaît spécifiquement dans les récits des mères biologiques des foyers dits recomposés.

Même si l'idée de « faire » un autre enfant a moins un caractère de projet que de fantasme dans les récits recueillis⁶⁵², elle est largement évoquée par celles qui jouissent de la reconnaissance sociale de la maternité. Tout se passe comme si l'arrivée d'un nouvel enfant était la seule possibilité de solder l'asymétrie dans la relation. Symboliquement, puisque porté par elle, ce bébé serait l'enfant de celle qui n'en a pas.

Mais les logiques de don et contre-don peuvent aussi se jouer sur d'autres terrains que celui de la parenté biologisée. S'il est difficile d'envisager d'autres façons de rétablir l'équilibre dans le couple, certaines situations peuvent rendre cela plausible, comme le montrent ces récits croisés :

« J'ai toujours dit que S. est une personne merveilleuse et généreuse, à tout point de vue, parce qu'elle, quand ma sœur est morte, m'a accompagnée dans tout... ma sœur est morte très brutalement à l'issue d'une intervention chirurgicale à la vessie (...) Et lui était là [elle fait référence à son neveu orphelin]... mais très mature pour un garçon de 10 ans... Et elle [sa compagne] m'a dit : « Tu sais quoi ? Je vois ce garçon en plein désarroi... Je sens que c'est notre mission. Il ne peut pas rester là où il est. Si nous ne le prenons pas en charge, il va se perdre »... Moi j'étais très surprise, contente de sa décision... Parce que je n'ai pas eu à le lui dire, c'est pour ça que je dis qu'elle est généreuse... C'est elle qui me l'a proposé... que nous prenions en charge J. » - *Paulina, mère sociale*

« Je me rappelle qu'on a été à la veillée funèbre et que j'ai proposé ça à Paulina, je lui ai dit : « Tu sais quoi ? Je ne veux pas que J. reste ici avec sa grand-mère, elle a trop de monde à sa charge, il va se perdre, il va finir par devenir un voyou ou que sais-je encore »... Elle m'a regardée comme si elle avait peur et elle m'a dit : « Tu es sûre ? » Écoute, je lui ai dit, je sais que ça ne va pas être facile, mais à ce moment-là pour moi c'était comme ça, je sentais que cela devait être comme ça. » - *Viviana, mère biologique*

⁶⁵² Contrairement aux mères lesbiennes françaises de foyers recomposés, où le projet d'enfant souvent se concrétise. Voir Didier Le Gall, « Recompositions homoparentales féminines », in Didier Le Gall et Yasmina Bettahar (sous la direction de), *La Pluriparentalité*, Collection Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 2001, p. 203-242.

En faisant abstraction de ce cas particulier, le fait que des femmes prennent en charge des enfants sans famille apparaît comme la norme au Chili, et cela même en l'absence de ressources matérielles pour le faire. Ici comme ailleurs, l'ordre de genre situe les femmes au centre du *care* familial⁶⁵³, ce qui peut expliquer que cette prise en charge soit représentée par ce couple plutôt comme une « mission » que comme un choix. Ainsi, Viviana et Paulina prennent le relais générationnel du *care* familial entrepris initialement par la mère de Paulina, qui face à l'abandon de leurs responsabilités par les parents (de son autre fille et son conjoint), avait assumé ces fonctions à l'égard de ses petits-enfants. Mais nous pouvons aussi faire l'hypothèse que le fait que ce soit Viviana qui le propose obéit, au moins en partie, à une logique de contre-don. Jusque-là, seule Paulina s'était investie dans la parentalité d'un enfant « étranger », et cela au même titre que la mère biologique de cet enfant. En proposant à sa compagne d'accueillir un enfant qui provient d'une toute autre famille, c'est elle qui se place cette fois-ci « au-delà » de la parenté. A la logique sociale et genrée du *care* familial s'ajoute ainsi un mécanisme de compensation dans le rapport intime⁶⁵⁴, à travers lequel il semble enfin possible de solder la dette. Or, comme nous l'avons souligné, dans la plupart des trajectoires visitées, cette modalité de contre-don ne s'observe pas dans la pratique⁶⁵⁵. En revanche, d'autres formes de compensation sont présentes dans les récits de certaines enquêtées, révélant en même temps la présence d'autres asymétries dans le couple que celles ayant trait au statut parental. Par exemple, le renoncement de Juana à reprendre des études peut être analysé à la lumière de ce rééquilibrage dans le rapport de forces entre conjointes. En effet Juana, mère biologique, travaille comme employée dans la fonction publique, tandis que Katia, sa partenaire, est cadre au sein de la même institution. Cette différenciation professionnelle se fonde sur une différenciation sociale importante entre les deux femmes : Katia provient d'une famille aisée tandis que Juana appartient à une classe moyenne inférieure. Visant à réduire un peu l'écart entre ses revenus et ceux de sa compagne, beaucoup plus importants⁶⁵⁶, Juana enchaîne les heures supplémentaires, s'absentant de plus en plus du foyer. Lorsqu'elle évoque la possibilité de reprendre ses études, ce qui lui permettrait non

⁶⁵³ Pour une analyse genrée du care, voir Jane Lewis, *Gender, Social Care and Welfare State Restructuring in Europe*, Aldershot, Ashgate, 1998 ; et Viviana Zelizer, « L'Économie du care », *Revue Française de Socio-Économie*, 2/2008, no 2, p. 13-25.

⁶⁵⁴ Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses*, 1/2001 (n°42), p. 121-144.

⁶⁵⁵ Dans les récits recueillis, le projet d'un nouvel enfant a été soit abandonné (normalement cette décision est du ressort des mères sociales, peu enclines à une maternité biologique), soit repoussé sur décision du couple, l'argument financier étant le plus largement invoqué.

⁶⁵⁶ Différence soulevée tour à tour par l'une et l'autre au cours des entretiens.

seulement de réduire l'écart entre leurs revenus, mais aussi de réduire l'écart socioprofessionnel entre elle et sa compagne, celle-ci répond de manière négative, arguant que cette éventualité se traduirait par une réduction du temps consacré à leur vie familiale ; Juana fini par renoncer. Malgré ses contraintes de temps bien réelles (rappelons qu'en effet Katia assume une bonne partie des tâches ménagères et parentales, ce qui finalement donne une justification au renoncement de Juana), nous faisons l'hypothèse que le maintien d'un statut social « privilégié » par rapport à sa compagne tendrait à compenser l'asymétrie « statutaire » de Katia dans la parenté et dans la parentalité. Par ailleurs, et malgré des contraintes financières avérées, conserver son rôle de principale pourvoyeuse de revenus du foyer contribuerait à renforcer symboliquement son statut parental.

Dans un autre registre, la nécessité d'« indemniser » sa compagne au moment de la séparation conjugale, évoquée par Fabiola, semble aussi relever d'une logique compensatoire. Bien que son discours autour de la participation de son ex-conjointe à la parentalité soit très fluctuant (la considérant tantôt comme une figure plutôt secondaire, la désignant tantôt comme la seconde mère de sa fille), c'est justement en évoquant l'investissement « relationnel » de cette femme que la notion de dédommagement apparaît dans le récit de Fabiola.

« Parce qu'elle a été une femme très engagée, figure-toi. Très loyale, et aujourd'hui encore. Je ne me suis pas fait une fausse idée d'elle... C'est une personne très loyale, très affectueuse aussi. Je crois que si à un moment donné quelque chose ne va pas, elle sera là.

- Ça a aussi un rapport avec son rôle auprès de S. [sa fille] ?

- Bien sûr, auprès de S., et auprès de moi aussi... En tant qu'amie (...) comme partenaire elle a été superbe, et après ça, comme amie, impeccable, une femme merveilleuse... » - *Fabiola, mère biologique*

Ainsi, au moment de leur séparation, Fabiola a cédé à son ex-compagne un petit commerce qu'elle avait créé pour générer un complément de revenus pour le foyer. Elle entend ainsi minimiser l'impact d'une séparation décidée par elle et, selon son récit, rendue inévitable, au moins en partie, par des différences de tous ordres entre elle et sa compagne :

« Je ne pouvais pas rester avec elle, ce n'était pas quelque chose de... Parfois l'amour meurt, tu vois ? Ou il y a des nécessités qui ne sont pas satisfaites... Et, plutôt que de ne pas regarder les choses en face, mieux vaut être honnête et arrêter (...) et c'est justement ce que j'ai fait. Je l'ai quittée, je l'ai quittée parce qu'on était intellectuellement très différentes... Et en réalité sur toutes sortes de choses. Je crois que le mieux que j'ai pu faire était de lui laisser ce commerce, c'était ça son monde, c'était comme tracé pour elle ! Alors que je l'avais envisagé comme une nécessité, comme un projet économique et rien d'autre, mais vraiment rien d'autre ! Juste comme quelque chose d'efficace pour couvrir les besoins de S. [sa fille]. » - *Fabiola, mère biologique*

En effet, dans la trajectoire commune de ces deux femmes, c'est Fabiola qui cumule la plus grande part du capital social et du capital économique : c'est elle qui a une profession, c'est elle qui a des compétences pour entreprendre (et d'ailleurs, c'est grâce à cela qu'elle a créé un emploi pour sa conjointe) et, enfin, c'est elle qui a le statut de mère légale, raison qui, à nos yeux, est la principale justification de cette sorte de contre-don.

III. Contrer l'asymétrie : arrangements et symboles visant à instituer la parenté des mères sociales

L'absence de statut légal des mères sociales est sans aucun doute l'une des entraves primordiales dans la structuration des familles lesboparentales. Or, comme le souligne Virginie Descoutures, « il peut y avoir reconnaissance sociale d'un statut sans que celui-ci recouvre une dimension juridique »⁶⁵⁷. Les récits recueillis montrent très clairement l'importance de cette reconnaissance dans la sphère sociale, et plus particulièrement dans la sphère intime, pour contrer le sentiment d'illégitimité qui accompagne souvent le vécu de ces femmes. Cette partie s'attache à décrire les principales stratégies imaginées par les couples, tant pour leur conférer une place « symbolique » que pour préserver leurs liens avec leurs enfants.

⁶⁵⁷ Virginie Descoutures, *Les mères lesbiennes*, Presses universitaires de France, 2010 (p. 204).

Si la question autour de l'asymétrie « statutaire » entre mère biologique et mère sociale se pose directement ou indirectement pour toutes les femmes interviewées, lorsque la parentalité résulte d'un projet conjugal, elle est au centre des préoccupations du couple. La nécessité de mobiliser des mécanismes compensatoires visant à réduire l'écart entre ces deux places hiérarchiquement disposées dans l'espace social apparaît de manière transversale dans toutes ces trajectoires conjugales. Aux arrangements au niveau des fonctions⁶⁵⁸ s'additionnent ici d'autres arrangements, souvent de portée symbolique :

« ... Et ils vont porter mon nom d'abord, euh, je ne sais pas, des choses comme ça. Par exemple, ma famille est d'ascendance juive, je ne suis pas du tout croyante, mais nous allons les faire circoncire, parce que tous les hommes de ma famille l'ont été. Alors, disons que c'est le modèle que j'ai... Et Ana a accepté des choses qui ont un rapport au social, à mon entourage, pour les rapprocher de moi aussi. Alors je crois que, par rapport à tout ça, on ne sait rien... Je crois qu'au fur et à mesure ça deviendra plus facile, maintenant c'est vrai, ils existent, mais... Je sais qu'ils ne sont pas à moi, c'est-à-dire d'un point de vue biologique, c'est comme ça ! Et qu'ils ne vont pas me ressembler et que je vais devoir... Et il y aura aussi des choses issues de la construction, c'est-à-dire que nos frères et sœurs et nous-mêmes pouvons avoir des gestes de nos parents, pas forcément à cause de la génétique, mais peut-être qu'à force de les voir, on les imite. On verra bien comment ça va se passer de ce côté-là. » - *Cassandra, mère sociale*⁶⁵⁹

En général, les enfants issus de ces configurations porteront le nom de leurs deux mères, même si cela n'octroie pas de statut légal à la mère sociale. De même, et comme le montre l'extrait précédent, la mère sociale jouira d'un certain avantage pour négocier avec sa compagne les aspects notamment liés à la transmission « non biologique » à l'enfant (par exemple, dans la décision de le faire circoncire ou baptiser, si cela fait partie de sa tradition familiale). Mais, si ces thèmes de discussions semblent davantage liés à la sphère des « valeurs », ce n'est qu'en apparence ; ce qui explique pourquoi la « bataille » n'est

⁶⁵⁸ Comme nous l'avons montré dans la section précédente, l'équilibre au niveau des tâches est activement recherché par certains couples. Dans ces configurations, l'allaitement sera la seule fonction différenciée entre les partenaires.

⁶⁵⁹ 33 ans, professeure/entraîneuse de sport, Santiago, père économiste, mère décédée (profession non spécifiée).

vraisemblablement pas livrée par la mère biologique. En effet, dans ces négociations, l'enjeu n'est pas le type de cadre éducatif, ou moral, ou religieux, qui conviendrait à l'enfant ; il s'agit plutôt de symboles destinés à l'inscrire dans la lignée généalogique manquante.

L'une des stratégies privilégiées des couples consiste donc à faire porter aux enfants le nom de la mère sociale, devant celui de la mère biologique. Il convient de noter qu'au Chili, chaque personne à sa naissance doit être enregistrée à l'état civil avec deux noms. Ce double nom de famille est en principe constitué du premier nom du père suivi de celui de la mère. Si un enfant n'est pas reconnu par son père, la mère peut choisir librement le premier nom de l'enfant, qu'il corresponde ou non à celui du géniteur ; elle peut notamment lui donner son propre nom (en général son patronyme), en le répétant⁶⁶⁰. Tandis que la majorité des couples optent pour faire jouer ce symbole en faveur de la mère sociale, en donnant à l'enfant l'un de ses noms, le choix de Patricia tout comme celui de Laura et de sa partenaire ont été guidés par d'autres considérations.

Dans le cas de Patricia, tandis que sa fille élective porte son nom (son patronyme) suivi de celui de sa compagne, son fils biologique ne porte que son propre nom (le premier, répété). Bien qu'elle explique cette contradiction par une pression qu'aurait exercée sa mère, il faut souligner qu'à l'origine elle voulait que son fils reçoive le deuxième nom de sa compagne – plutôt que le premier – accolé à son propre premier nom. Autrement dit, avant même toute ingérence maternelle, générer une différenciation entre les enfants – créer une façade sociale –, en leur donnant des noms de famille différents, faisait déjà partie de sa stratégie⁶⁶¹. Cela dit, le récit de cette enquêtée autour de la transmission patronymique renvoie au poids des traditions dans certaines familles chiliennes⁶⁶². Ici, c'est la « matriarche »⁶⁶³ qui est consultée et qui décrète le nom de famille (la paire de noms), ainsi que le deuxième prénom de l'enfant. Quant à la mère biologique, elle conserve le droit de choisir le premier prénom, préétabli comme celui du *pater familias* décédé, mais qui sera changé en dernière

⁶⁶⁰ Cette formule, jadis très répandue parmi les mères célibataires, l'est moins aujourd'hui à cause de la discrimination subie par leurs enfants. En effet, ceux qui portent deux fois le nom de leur mère sont considérés dans la culture populaire comme des huachos, c'est-à-dire, comme des « bâtards ».

⁶⁶¹ En dehors des démarches administratives, un seul nom est habituellement utilisé au Chili. En faisant ce choix, cette enquêtée aurait cherché à faire jouer le symbole tout en limitant l'affichage du couple.

⁶⁶² Dans les familles traditionnelles, le prénom du père tend à être transmis de génération en génération.

⁶⁶³ C'est Patricia qui désigne elle-même sa mère comme la matriarche.

instance en raison du « miracle concédé »⁶⁶⁴. La mère sociale du petit garçon n'a finalement pris aucune part à ces décisions⁶⁶⁵. On notera que l'ingérence de la mère de Patricia, légitimée par le lien de parenté dans le cas de son petit-fils biologique, est absente dans le cas de l'enfant électif de sa fille⁶⁶⁶. Malgré le discours que Patricia tient sur l'absence de différence entre les enfants, ici se crée une disparité significative entre celui qui porte et celui qui ne porte pas le nom de l'une de ses mères.

Dans un registre différent, Laura et Emilia ont aussi renoncé à la possibilité de faire un usage symbolique de l'état civil de leur enfant. Dans ce cas, c'est Laura qui a choisi le premier nom de son fils (ainsi que le second prénom, le premier étant selon son récit du ressort de la mère biologique). Au lieu de transmettre son propre nom, elle a préféré emprunter le nom d'un personnage de fiction tiré d'un roman. Si l'argumentaire mis en avant par cette enquêtée est de type affectif (son choix serait fondé sur son attachement au personnage du livre), elle attribue par ailleurs un caractère légèrement handicapant à son propre nom ; ce qui constituerait à ses yeux une raison de plus pour éviter à l'enfant de le porter. Sous forme d'ellipse, Laura explique que ce handicap est d'ordre esthétique (« mon nom est moche »), faisant abstraction d'un fait social majeur : au Chili, les patronymes peuvent renvoyer facilement aux classes sociales⁶⁶⁷. En l'occurrence, celui de cette femme renvoie à une classe plutôt défavorisée. On peut donc faire l'hypothèse d'un double agencement dans ce choix, qui de surcroît la rend invisible. Elle préfère ne pas apparaître socialement comme la mère de son enfant pour lui épargner de souffrir d'une forme d'exclusion en raison de l'orientation sexuelle de ses mères. Par ailleurs, à travers le choix d'un nom créé de toutes pièces, qui renvoie à d'autres couches sociales, elle « reclasse » son enfant, en imaginant de lui procurer ainsi de meilleures chances d'ascension sociale.

⁶⁶⁴ Ayant connu des difficultés pour tomber enceinte, puis quelques problèmes pendant sa grossesse et lors de l'accouchement, Patricia se considère une mère « miraculée ». L'idée de donner à son enfant un prénom qui rappelle ce miracle a donc supplanté le choix du prénom préalablement déterminé. Bien que Patricia dise s'inscrire « uniquement par tradition » dans la foi catholique, au moment du choix, Dieu l'a finalement emporté sur la mémoire du père.

⁶⁶⁵ Rappelons que la compagne de Patricia a accouché presque en même temps que cette dernière d'une petite fille.

⁶⁶⁶ La difficulté des grands-parents à « adopter » des petits-enfants en l'absence de lien biologique est abordée dans le chapitre 8.

⁶⁶⁷ Voir notamment Diego Araya Cisternas, *Lo siútico. Estructura social según la élite chilena. Adjetivación, distinción y ridiculización. 1862-1961*, Santiago, Tesis de Doctorado Instituto de Historia de la Universidad Católica, 2003 ; et Oscar Contardo, *Siútico. Arribismo, abajismo y vida social en Chile*, Ed. Vergara, 2008.

Dans la quête d'une reconnaissance de la mère sociale, d'autres stratégies sont aussi envisagées par les couples. Si la transmission patronymique s'inscrit dans un usage symbolique du droit, la stratégie décrite ci-après pourrait s'inscrire dans un usage juridique du symbole⁶⁶⁸. En effet, la plupart de ces récits confèrent une grande importance à la rédaction d'un document qui atteste des volontés du couple (et plus particulièrement de la mère biologique) dans le but de protéger l'unité familiale, notamment en cas de décès de la mère légale des enfants⁶⁶⁹. Notons qu'un document de ce type, en tant que stratégie « anticipatoire » d'un changement juridique par exemple, aurait une valeur uniquement s'il était légalisé. Or, au moment des entretiens, aucun couple n'était arrivé à ce stade de la démarche. Si nous pouvions être tentés d'attribuer ce comportement à des caractéristiques culturelles, nous privilégierions l'hypothèse du désarroi des familles vis-à-vis de la loi. Autrement dit, dans l'état du droit chilien au moment de l'enquête, alors que la reconnaissance légale des couples de même sexe est elle-même continuellement repoussée, anticiper l'éventuel effet juridique d'une déclaration d'intention relève (encore) de la science-fiction pour les enquêtées. Dans la pratique, ce qui compte le plus pour ces couples, c'est la possibilité de trouver des arrangements extra-institutionnels qui régiront ce que la loi n'est pas en mesure de régler. Si, dans certains cas, ces arrangements prennent la forme d'accords explicites avec les familles de chacune des mères, dans d'autres, l'implicite et le « flou » semblent dominer.

« Nous avons organisé un dîner avec ma mère et les parents de Cassandra, et nous avons abordé le sujet, c'est-à-dire, on leur a dit qu'au fond il n'y a pas de lois qui puissent nous protéger mais... Que c'étaient eux notre loi. Nous voulions établir avec eux un accord basé sur la parole donnée, que ce soit clair que nos enfants auraient toujours deux mamans, qu'ils étaient à nous deux... À la fin du dîner, ma mère a dit : « Au fond, c'est moi qui suis la plus concernée par tout ça ». Parce que s'il m'arrive un truc à moi, c'est bien elle la personne à qui... Sur qui retomberait la garde des

⁶⁶⁸ Dans son étude sur l'usage symbolique du PACS, Wilfrid Rault distingue ces deux usages différenciés mais complémentaires du contrat de la part des familles homoparentales. Voir Wilfrid Rault, « Construire une légitimité. L'appropriation du Pacte Civil de Solidarité par les familles homoparentales », in Martine Gross (sous la direction de), *Homoparentalité, état des lieux*, Érès, 2005, p. 319 - 328.

⁶⁶⁹ D'autres situations qui pourraient fragiliser la famille (comme une séparation, par exemple) et qui justifieraient également cette démarche ne sont presque jamais évoquées.

enfants. Alors, elle a dit devant tout le monde qu'évidemment les enfants allaient toujours être nos enfants à nous deux... Moi, j'en avais parlé avec elle avant. On a donc ça, au niveau de la famille, un accord oral... Pour nous protéger aussi. Et pour le reste, je ne sais pas, j'ai un ami qui est en train de rédiger quelques documents avec son partenaire, des accords quoi !... C'est comme ce que l'on veut faire avec la loi, mais sans que cette loi n'existe encore. Il voit cela avec des avocats. La question de l'héritage par exemple : que ce qui appartient au couple soit transmis à l'enfant après... Ce sont surtout des questions d'héritage... Parce qu'il est gai, qu'il a un fils et qu'il a son partenaire. La mère de l'enfant est morte à la naissance de l'enfant... Et du reste, je ne sais pas, j'espère que, petit à petit, il y aura des lois qui nous apporteront une certaine protection... » - *Ana, mère biologique*⁶⁷⁰

« Si je n'étais plus là, légalement ce serait peut-être ma maman ou l'une de mes sœurs... oui, mais en tout cas ce ne serait pas si grave parce que dans mon cas mes sœurs savent que R. [sa fille] adore Isidora et que c'est avec elle que ma fille serait le mieux... Je ne sais pas si c'est mieux... Mais, en définitive, qu'elle serait bien là...

- Tu crois que c'est ce qu'elles pensent ? Tu leur as déjà parlé de ça ?

- ... [silence] Non... Tu vois ? Ces entretiens servent toujours à quelque chose ! Là, je suis en train de penser à des choses auxquelles avant je n'avais... La vérité c'est que je n'avais pas pensé du tout... C'est vrai que j'avais pensé à des situations telles qu'une maladie ou quelque chose comme ça et je sais qu'à ce moment-là je peux compter sur Isidora mais... J'ai l'impression que mes sœurs voudraient quand même... En fait elles me disent toujours : « Dis-donc, on devrait amener la petite vivre ici, elle est bien ici »⁶⁷¹. C'est-à-dire, elles font des commentaires de ce type, oui... Mais elles me connaissent et savent ce que je veux pour ma fille... Oui, je sais qu'elles le savent, je leur fais confiance. » - *Sonia, mère biologique*

L'un des constats qui ressort de ces entretiens est que la probabilité de voir ces accords se concrétiser est proportionnelle au degré de visibilité de la famille lesboparentale dans son

⁶⁷⁰ 32 ans, Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

⁶⁷¹ Vivant dans une petite ville de campagne, les sœurs de Sonia opposent ce cadre à celui du centre-ville de Santiago, où cette dernière réside. Le commentaire se fonde alors sur la qualité de vie de l'enfant.

entourage proche. Une visibilité totale donc (comme dans le cas d'Ana et de sa compagne) favorise ce type d'arrangement informel avec la famille d'origine, tandis qu'une visibilité partielle (Sonia et sa compagne) le rend plus difficile. Mais lorsque le rôle parental de la mère sociale n'est absolument pas reconnu dans l'entourage, le « contrat » relève uniquement du fantasme, comme l'atteste l'extrait suivant :

« Nous pensons que dans le cas hypothétique où elle ne serait plus là, les enfants seraient contents de rester avec moi, au moins la fille... Elle voudrait rester avec moi, et ma compagne m'a explicitement demandé de veiller sur elle, que je demeure auprès de ses enfants jusqu'à leur départ du foyer familial... Elle pense que le père ne serait pas capable de les prendre en charge, alors, elle voudrait que je reste avec eux dans l'appartement... C'est son souhait... Elle voudrait confirmer ça avec ses sœurs pour que ce soit moi et pas elles qui prenne ses enfants en charge. » - *Verónica, mère sociale*

Dans ce récit, la mère biologique imagine des scénarios où elle explicite sa volonté à sa famille – notons que dans ce cas comme dans le cas précédent, les dépositaires du souhait sont les sœurs, qui par leur condition de femmes apparaissent dans ces discours comme les héritières « naturelles » de la fonction parentale –, tandis que la mère sociale imagine que les enfants souhaiterons rester avec elle, ce qui relèverait d'une reconnaissance de son rôle parental.

Si les effets pratiques de ce type d'accord avec les familles d'origine ne sont pas observables, dans la mesure où l'évènement anticipé (le décès de la mère biologique et légale) n'a pas eu lieu, il n'est pas insensé de penser que la marge de négociation de la mère sociale sera accrue lorsqu'un accord existera et très limité, voire nul, en l'absence d'accord. En revanche, les conséquences de l'asymétrie entre mères biologiques et mères sociales dans le rapport intraconjugal sont particulièrement identifiables dans un cas de figure rarement anticipé par les enquêtées : la séparation. En l'absence de tout cadre légal, cette rupture tend en effet à hiérarchiser à nouveau les places, précarisant le rapport entre la mère sociale et l'enfant. Une fois ce changement opéré, on assiste dans le meilleur des cas à une altération du quotidien parental ; dans le pire, à la perte totale du lien filial.

Asymétrie « statutaire » et séparation conjugale

Quant aux expériences de séparation, trois parcours différents – étroitement liés au type d'entrée dans la parentalité – se détachent dans notre corpus. Le premier concerne les « recompositions » et tend à produire, selon les cas, une rupture totale ou partielle du lien électif. Ici, la suprématie du biologique se joue dans tous les domaines : dans la plupart des cas, ce sera la mère biologique et légale et uniquement elle qui définira les conditions des rapports futurs entre l'enfant et son ex-compagne (ainsi que ceux entre l'enfant et la famille de l'ex-compagne – si de tels rapport existent). Les récits d'Ema et de Soraya, toutes deux mères biologiques, témoignent bien de ce rapport de force entre ex-conjointes et de l'issue toujours favorable à celle qui détient le statut légal de mère. Marquées, l'une comme l'autre, par une première expérience homoparentale avant de participer à une recomposition familiale, ces deux femmes rendent compte de leur rupture conjugale qui a inexorablement entraîné la destruction des liens filiaux électifs. Si elles peuvent regretter l'unilatéralité de certaines décisions, le caractère temporaire de ces liens électifs semble parfois écrit d'avance.

« Parfois les liens sanguins et les noms ne veulent rien dire, c'est l'amour, et je sais qu'ils [son ex-compagne et les parents de celle-ci] ont énormément aimé mon fils et vice-versa, alors, je me sens coupable d'avoir quitté ainsi la ville, du jour au lendemain, sans même leur avoir dit au revoir, d'avoir tronqué... Ils ont dû continuer leurs vies sans F. [son fils] et bon, pour nous [elle et son ex-compagne] aussi ça a été dur, il ne reste plus rien de notre histoire. » - *Soraya, mère biologique*

La séparation de Soraya, décidée unilatéralement, a en effet impliqué pour elle et son enfant une mobilité géographique, qu'elle utilise, en partie, comme « alibi » dans la rupture du lien entre son enfant et sa belle-famille (son ex-compagne et ses parents). Néanmoins, son récit détaillé tend à confirmer que le contact a été maintenu jusqu'au moment où il a posé problème à sa nouvelle construction familiale.

« On n'avait jamais coupé les ponts, il y a quelques mois elle m'a appelée parce qu'elle allait mal... « Je savais que t'étais la seule qui allait m'écouter », m'a-t-elle dit, peut-être par ce qu'on se connaît très bien... Et à la fin, ça a provoqué un clash pour moi, parce que ça a eu des retombées sur ma relation avec Eliana [son actuelle

compagne]... Elle m'a tant sollicitée qu'Eliana a fini par lui envoyer un message, je trouve que ce n'est pas bien mais... (...) Je lui ai expliqué mille fois, elle ne comprend pas ce lien, ce n'est pas de l'amour, mais elle sera toujours quelqu'un d'important pour moi – ou peut-être pas, après tout ce qui s'est passé. Parce qu'après le message tout a un peu foiré, que des insultes et des humiliations !... Ce qui restait a fini par disparaître, à partir dans tous les sens... Avec les grands-parents, tout... Alors, chaque fois que C. [son ex-compagne] est venue à Santiago et a voulu voir mon fils je n'ai pas pu... Parce qu'il l'aurait dit à Eliana et que ça allait se retourner contre moi, alors non, je n'ai plus de contact avec eux. » - *Soraya, mère biologique*

Mais, si le rapport de force tend à pencher du côté des mères biologiques, d'autres mécanismes semblent aussi entrer en jeu dans la précarisation des liens électifs. Le double parcours d'Ema (en tant que mère biologique et sociale) montre bien que la parentalité des mères sociales ne leur est pas toujours « dérobée », mais qu'elle peut être aussi désertée.

« Écoute, j'ai souffert longtemps à cause de F. [sa fille élective], et, en fait, je crois que c'est en partie à cause de ça que je n'arrivais pas à me reconstruire après, en plus j'avais un sentiment de responsabilité très fort envers elle, envers les deux [elle inclut son ex-compagne]... Elles étaient très vulnérables à mes yeux. (...) Je me sentais responsable de leur protection et j'étais bonne pour ça, alors ça me manquait, et F. me manquait aussi, énormément. (...) Avec mon ex-compagne on s'est vues quelques fois. En fait, on s'est retrouvées toutes les trois avec Ingrid [son actuelle compagne], et, lors d'une de ses visites, j'ai rencontré F., elle avait grandi... Elle m'a serrée très fort dans ses bras, et tout, mais... et A. [sa fille biologique] me demande des nouvelles de F., elle voudrait la revoir aussi, mais Ingrid et moi considérons que ce n'est pas une bonne idée... F. ressemble beaucoup à sa mère et ce ne serait peut-être pas très sain pour A... » - *Ema, mère biologique*

Dans ce récit, Ema ne renonce pas seulement au lien électif avec la fille de son ex-compagne, mais elle décide aussi de rompre le lien fraternel entre les deux « sœurs ». Si la raison avancée est liée aux traits de personnalité que son ex-fille élective aurait « hérités » de son ex-compagne, la difficulté d'articuler une pluriparentalité une fois la conjugalité dissoute, semble l'emporter dans ce parcours. Le récit de Maida, mère biologique, tend à confirmer ce

mécanisme. Lors de sa séparation et s'inscrivant dans une logique de « multipartenariat affectif »⁶⁷², elle est restée très proche de son ex-compagne. Or, s'il existe toujours un lien d'affection entre cette femme et l'enfant qu'elle a aidé à élever (comme en témoigne le discours de Maida), son rôle parental n'a pas perduré au-delà de la relation conjugale.

Le second type de parcours identifié sur le lien entre la mère sociale et l'enfant après la séparation du couple est celui des mères qui se sont engagées dans une parentalité issue d'un projet individuel de leurs ex-compagnes. Comme le montrent certains de ces récits, il semblerait qu'ici, même « dépourvues » de la parentalité ou l'ayant plus ou moins désertée, la place symbolique de ces mères dans la parenté est conservée.

« Quand A. [son ex-conjointe] a rompu avec moi... Euh, en fait c'est plutôt moi qui ai rompu avec elle, elle est restée à l'écart un bon moment après notre séparation, environ deux ans, parce que moi j'ai préféré qu'il y ait un deuil naturel pour pouvoir reprendre... S'il y avait vraiment de l'affection, pour qu'on recommence en tant qu'amies. (...) Il y a eu un laps de temps de deux ans pendant lesquels on ne s'est pas vues, et S. [la fille de Fabiola] a beaucoup souffert, et j'ai souffert pour elle parce que je savais que c'était douloureux. Mais c'était nécessaire... Mais maintenant ça va, par exemple, elles partent en vacances ensemble, elle est vraiment comme l'autre maman, tu vois ? » - *Fabiola, mère biologique*

A travers cet extrait, on constate à nouveau la rupture temporaire du lien électif, favorisée par des rapports de pouvoir inégaux entre la mère biologique (et légale) de l'enfant et sa mère sociale. Ce qui est nouveau en revanche, c'est la reconnaissance intime du statut de mère (ou de presque-mère) de l'ex-compagne, qui va permettre à celle-ci d'occuper à nouveau une place dans la vie de l'enfant.

⁶⁷² Cette notion, proposée par Natacha Chetcuti, désigne un modèle relationnel prédominant entre certaines lesbiennes, qui continuent à entretenir des relations d'une grande proximité affective avec leurs anciennes partenaires. Ce modèle sous-entend un registre d'affectivité étendu au-delà du couple, structuré par le partage de la dimension sexuelle lesbienne. Voir à ce propos Natacha Chetcuti, *Se dire lesbienne, Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.

De son côté, Verónica témoigne aussi de la préservation de son lien avec son fils électif, ainsi que du lien d'amitié qui la lie à son ex-compagne, bien au-delà de l'expérience conjugale :

« On a continué cette relation, lors de notre séparation, nous avons continué à nous voir avec V. [le fils], tous les deux. Et avec B. aussi [son ex-compagne]. Elle n'avait aucun problème avec ça, parfois nous nous retrouvions même pour des festivités, enfin, des anniversaires. Puis, elle est partie habiter dans le sud, elle s'est remise en couple et elle est partie vivre là-bas avec sa partenaire... Lui, il a préféré rester à Santiago, mais ensuite il est reparti vivre à l'étranger [dans le pays où il est né]. Il a voulu retourner là-bas, c'était là son monde, mais de temps en temps il nous rend visite. » - *Verónica, mère sociale*

Contrairement aux mères sociales des familles « recomposées », Verónica avait joui durant sa relation précédente de la reconnaissance de son statut de mère, expérience radicalement opposée à son vécu actuel. Elle déclare ainsi se sentir « plus » mère (donc pas tout à fait quand même) de l'enfant de son ex-compagne que de ceux qu'elle aide actuellement à élever.

Enfin, les récits recueillis auprès de mères sociales séparées et qui étaient entrées dans la parentalité avec un projet de maternité partagée, attestent autant de l'asymétrie du rapport de forces entre ex-partenaires que des mécanismes de reproduction de l'hétéronormativité. Julia évoque ainsi les effets pratiques de sa rupture conjugale :

« Ça fait un an déjà et ça a été un retour sur terre en termes de... En réalité, de mon côté, tu vois ?... Parce qu'en définitive, en termes légaux, je ne peux rien faire, même si, lorsqu'on s'est séparées, A. [sa fille] est restée avec moi, elle a vécu avec moi pas mal de temps, et disons que c'était C. [son ex-compagne] qui lui rendait visite chez moi, et parfois elle l'amenait chez elle. (...) Euh, bref, elle vit chez elle maintenant... Et lorsqu'on se dispute, j'essaie de ne pas me disputer parce que si je le fais... Je dis oui à tout parce que je sais qu'elle est sa... Comment le dire ?... Ça se transforme en bras de fer avec moi, et cela à travers A., alors... (...) Mais on a essayé, et on est

d'accord pour continuer de l'élever ensemble, on arrive malgré tout à se mettre d'accord ! » - *Julia, mère sociale*⁶⁷³

Le discours de cette enquêtée par rapport aux arrangements établis lors de sa séparation conjugale est hésitant. Tandis qu'elle met en avant la capacité du couple à se mettre d'accord sur les questions qui touchent au travail parental (garde pseudo-alternée, choix éducatifs, communication avec l'école, partage des dépenses liées à leur fille), Julia parle d'un « retour sur terre » dans le sens où sa place, légitimée à l'intérieur du système lorsqu'elle en faisait partie, n'est plus garantie après son départ. Si le premier « déclic » est révélateur de sa vulnérabilité face à une institution qui ne la reconnaît pas, l'omnipotence de la « vraie » mère s'impose comme le véritable obstacle à son exercice parental⁶⁷⁴. Afin de conserver son rôle de « parent au quotidien » auprès de son enfant, elle va alors se conformer aux besoins et aux intérêts de son ex-conjointe. Les concessions que Julia fait par rapport à l'organisation des jours de garde illustrent bien sa position :

« Ce qui est fixe, c'est que je la garde le mardi, à partir de l'après-midi, jusqu'au mercredi matin où je la dépose à l'école, et puis le vendredi je la récupère à l'école et on reste ensemble jusqu'au dimanche, ça se passe comme ça toutes les semaines sauf lorsque C. [son ex-compagne] a des permanences au travail. Si c'est le cas, il se peut que je la garde un peu plus ou qu'elle modifie les jours, tu vois ? Mais, fondamentalement, ça se passe comme ça. » - *Julia, mère sociale*

Si Julia a eu la garde principale de sa fille dans un premier temps, ce nouvel arrangement est issu d'une décision unilatérale de la mère biologique lorsqu'elle a appris que Julia avait une nouvelle compagne. Dans ce parcours, donc, contrer la montée en puissance du biologique se fait en livrant un minimum de batailles avec un maximum de retenue.

Dans un registre différent, Valeria rend compte aussi de son asymétrie « statutaire » par rapport à son ex-conjointe et à ses effets dans le quotidien parental. Si *a priori* elle considérait certains arrangements comme allant de soi (par exemple la garde de l'enfant par la

⁶⁷³ 43 ans, analyste de systèmes, Santiago, père constructeur (BTP), mère au foyer.

⁶⁷⁴ Notons que ce n'est pas la parenté qui est en péril (sa fille ainsi que son entourage proche la reconnaissent comme une mère à part entière), mais bel et bien la parentalité.

mère biologique), elle déplore son rôle de plus en plus périphérique dans la parentalité, ainsi que sa propre adhésion au schéma (hétérosexuel) préétabli :

« Tu sais quoi ? D'une certaine façon, je me suis un peu détachée, des responsabilités économiques et d'autres choses (...) J'ai perdu une partie des habitudes qu'on partageait toutes les deux, c'est-à-dire que je l'emmenais tous les samedis aux matchs [de foot] et plus maintenant. Je l'incite moins à venir avec moi, tu vois ? Non, je me suis un peu détachée, quelque part sans doute par commodité, je parlais de ça il y a quelques jours avec ma compagne actuelle, je lui ai dit : « C'est ainsi que ça se passe avec les mecs quand on se sépare, tu vois ? Les mamans restent avec les enfants et ils se barrent, ils font ce qu'ils veulent »... Moi je donne une certaine quantité d'argent à A. [son ex-compagne], alors un jour elle m'a appelée et m'a dit qu'elle n'avait plus d'argent, si je pouvais lui en envoyer... Et moi j'ai pensé : « Ça fait chier de devoir donner de l'argent à cette nana »... Et là je me suis dit : « Merde, ils doivent ressentir la même chose les mecs qui... »

- Tu t'es identifiée aux pères séparés ?

- Oui, mais non, c'est-à-dire, je ne partage pas cette idée de... C'est-à-dire que c'est facile de... C'est confortable de n'avoir aucune responsabilité envers les enfants, tu vois ? Et moi, je me suis un peu emportée. » - *Valeria, mère sociale*⁶⁷⁵

A la lumière de ces différents parcours, on peut tirer quelques constantes quant à la hiérarchie qui opère entre mères biologiques et mères sociales une fois la conjugalité dissoute. En premier lieu, on constate que dans les « recompositions », la précarisation du lien entre la mère sociale et l'enfant repose plus sur l'absence d'une reconnaissance, sociale et intime, de son statut de « mère » que sur l'absence du lien de filiation. N'ayant pas de place symbolique dans la parenté⁶⁷⁶, la parentalité de ces mères « en demi-teinte » tend à se dissoudre à travers le temps. Cela dit, l'absence d'un cadre légal permettant la sauvegarde de ce lien a de nombreuses répercussions, et ce notamment lorsque la reconnaissance sociale fait défaut. Autrement dit, ce lien sans droit de cité semble pouvoir être plus aisément évincé,

⁶⁷⁵ 41 ans, entrepreneure/paysagiste, Santiago, père journaliste, mère enseignante des jeunes enfants.

⁶⁷⁶ Soit à cause de l'invisibilité du couple, soit par la concurrence de la figure du père.

particulièrement lorsque qu'il fait obstacle aux nouvelles constructions familiales⁶⁷⁷. Par ailleurs, la moindre précarisation du lien, observée dans les trajectoires des mères sociales séparées et dont le statut de « mères » avait été reconnu en dépit de leur entrée « tardive » dans le projet parental⁶⁷⁸, tend à confirmer l'analyse précédente. Même si le quotidien parental peut subir des altérations importantes, on constate que le lien filial y est conservé.

Mais le point d'inflexion majeur est celui mis en lumière par les mères sociales des projets conçus à l'origine comme homoparentaux. En effet, on observe que, dans ces maternités lesbiennes émergentes, qui déconstruisent au quotidien les catégories de la parenté et de la parentalité, la hiérarchie du biologique peut apparaître très nettement en cas de rupture conjugale. Un élément révélateur de cette hiérarchie est la garde de l'enfant, réservée presque toujours à la « vraie » mère, même dans l'imaginaire des mères sociales :

« Je ne pourrais pas [face au scénario d'une rupture conjugale avec sa partenaire] lui faire ça, parce que lorsqu'un enfant est sorti de ton ventre... Je ne sais pas, c'est comme si l'on m'avait demandé de donner mon enfant à quelqu'un d'autre ! » - *Laura, mère sociale*⁶⁷⁹

Cet extrait est d'autant plus bouleversant qu'il provient d'une mère sociale à « temps plein », investie davantage dans le travail parental que sa partenaire. Il reflète toute l'efficacité du modèle hétéronormatif dans sa propre reproduction. Comme c'est le cas pour les couples hétérosexuels au Chili, ce droit presque inaliénable de la mère sur son enfant ne saurait être remis en question dans le cadre des lesboparentalités. Si, dans le premier cas, c'est la suprématie maternelle qui l'emporte sur la paternité (ce qui est valable tant pour les pères hétérosexuels que gais), pour les couples lesbiens, c'est le biologique qui l'emporte sur le social – mécanisme à travers lequel la maternité est ré-essentialisée.

⁶⁷⁷ On fait référence ici à l'illisibilité qui résulte d'un éventuel partage des fonctions parentales entre ex-conjointes, notamment pour les nouvelles partenaires des mères biologiques.

⁶⁷⁸ Dans le sens où le projet d'enfant les a précédées.

⁶⁷⁹ 56 ans, femme au foyer, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

Chapitre 7. La place du père

En dépit de la multiplicité des formes familiales contemporaines, le modèle de référence de la famille chilienne reste le modèle nucléaire. Si la loi a su accompagner les bouleversements des pratiques de ces dernières décennies, en détachant notamment alliance et filiation, mais aussi sexualité et reproduction, les transformations du droit chilien ont su garder – au nom de l'intérêt de l'enfant –, le principe cognatique de la filiation : « N'avoir qu'une seule mère et qu'un seul père, sur lesquels devront reposer toutes les fonctions parentales »⁶⁸⁰. Au-delà de « l'impasse » légale que représente la non-reconnaissance de certaines configurations familiales actuelles⁶⁸¹, la reproduction du schéma biparental observée au sein des familles lesboparentales chiliennes met en lumière des tensions et des ambivalences qui surgissent lorsque plus de deux adultes participent à la conception et/ou à l'éducation des enfants.

Tant dans les récits que dans les pratiques, la place occupée par ce tiers, le « père » – en tant que figure parentale effective ou en tant que symbole –, dépend notamment du type de configuration familiale souhaité (et établi), ainsi que de la modalité d'entrée dans la parentalité. Dans ce chapitre, nous analyserons les contours de cette figure de la parenté et les rôles qui lui sont assignés au sein des foyers lesboparentaux, qu'elle ait été ou non à l'origine du projet parental.

I. Du géniteur au père

Comme nous l'avons montré précédemment, dans les configurations familiales où le projet d'enfant est un projet lesboparental en amont, la plupart des enquêtées ont privilégié une parentalité « à deux », où le géniteur masculin n'est pas censé avoir d'autre participation dans le système que le don. Dans ce groupe, Sonia est la seule représentante à avoir choisi une coparentalité et s'explique ainsi :

⁶⁸⁰ Anne Cadoret et Bruno Perreau, *art. cit.*

⁶⁸¹ Cathy Herbrand, « L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal : analyse du projet de « parenté sociale » en Belgique », *Enfances, familles, générations*, 2011, no 14, p. 26-50.

« Écoute, je crois que si on était dans une autre culture, ce serait peut-être différent, mais voilà, je vis au Chili, un pays hypocrite, fermé, où persistent beaucoup de préjugés, une grande discrimination, alors en réalité je ne sais pas, pour un enfant, je crois que c'est quand même très lourd... « Eh, c'est qui ta maman ? C'est qui ton papa? » [En imitant des voix d'enfants], enfin, peut-être qu'il se passerait la même chose si j'avais un enfant en tant que mère célibataire, je ne sais pas, mais le truc c'est que le fait de mentir à mon fils ou à ma fille, non, définitivement non... Je crois que le mensonge n'est jamais bien...

- Dans quel sens ? Pourquoi tu fais référence au... ?

- Pourquoi le mensonge ?... Parce que, je ne sais pas, imagine si j'avais eu un rapport, je ne sais pas, dans une boîte ou avec un ami, mais sans qu'il ait été au courant de la situation, j'aurais dû... C'est-à-dire, une possibilité ce serait de dire à ma fille : « Tu sais quoi ? En réalité ton père biologique... Il s'est passé ça, et voilà », ou une autre possibilité serait de lui mentir et de lui dire, je ne sais pas, c'était un truc juste comme ça, vite fait, sachant que peut-être son père biologique est à côté, tu vois ?... Je ne sais pas, je crois qu'il y en a beaucoup de... Comment dire, pour avoir un enfant dans nos conditions et du moins dans cette société, je trouve que c'est compliqué... Je crois que j'ai voulu faire de la manière la plus simple possible... En plus, voilà, nous avons avec le père de R. [sa fille] une très bonne relation, nous étions très amis. Hélas, plus maintenant (...) Et pourquoi ne pas le faire ainsi ? Enfin, l'amour en abondance ne peut pas faire de mal non ?... Et je continue à croire cela, c'est-à-dire, son papa compte beaucoup pour ma fille, il est très affectueux envers elle, elle envers lui, et j'aime encourager ça ! Elle est aussi très affectueuse envers ma compagne (...) C'est comme ça, voilà. Et maintenant que je le pense, ça a pu être aussi une nécessité pour moi de reproduire la structure établie de la famille, ça a pu jouer, peut-être, inconsciemment hein ? » - *Sonia, mère biologique*⁶⁸²

Bien que la coparentalité soit avancée par Sonia comme un modèle avantageux en termes affectifs pour les enfants, l'argument central qu'elle mobilise pour expliquer son choix

⁶⁸²43 ans, psychologue, Santiago, père mineur, mère au foyer.

est la contrainte : ce serait la « culture » qui l'aurait fait pencher pour cette modalité d'entrée dans la parentalité au détriment d'une autre. En proposant à un ami gai de participer à son projet, elle entend ainsi respecter la structure établie de la famille (un « modèle » de famille intériorisé et fondé sur l'hétérosexualité du couple). La remise en question de son rôle dans la reproduction de cette structure est toutefois présente, peut-être à la lumière d'une parentalité qui, au fil du temps, s'est révélée assez éloignée de l'idéal imaginé. L'absence de concertation quant à la portée du projet parental avec le père de son enfant⁶⁸³, ainsi que le manque de repères pour articuler une parentalité à plusieurs⁶⁸⁴ sont quelques-uns des éléments qui problématifient son exercice parental au quotidien :

« Oui, complexe, beaucoup plus que ce à quoi je m'attendais... C'est là que je me souviens de mon ex-compagne lorsqu'elle me disait : « Et pourquoi tu ne fais pas appel à une banque de sperme ? »... Ces derniers temps, je me suis dit plus d'une fois qu'elle avait raison... Mais bon, c'est moi qui l'ai voulu ainsi ; c'était ma décision d'avoir un enfant avec ce papa qui, oui, est présent, adore sa fille, contribue économiquement, même s'il semblerait que nous avons beaucoup de désaccords en termes de comment gérer la maternité et la paternité. Parfois, j'ai même eu l'impression qu'il me concurrençait dans la maternité [rires], alors c'est vrai que ça n'a pas été facile à gérer, parce que moi, j'ai assumé qu'il allait exercer sa pa-ter-ni-té et moi ma ma-ter-ni-té [sic], que dans ce cas j'allais partager avec ma compagne. »

- *Sonia, mère biologique*

On voit bien le décalage entre les attentes de Sonia et celles du père de l'enfant quant à la mise en place du projet parental. Tandis qu'elle envisage une participation limitée du père, secondant son projet de maternité partagée, ce dernier entend au contraire exercer une parentalité active. La distinction maternité/paternité, évoquée dans ce récit, place en effet la première dans le quotidien de l'enfant et la deuxième dans une sorte de périphérie. Le non-respect de cette ligne de division par le géniteur de l'enfant est donc perçu comme une

⁶⁸³ L'accord entre les parties préalablement à la conception sur les intentions et le rôle de chacune et chacun vise à minimiser les risques de conflits. Deborah Dempsey, « More like a donor or more like a father? Gay men's concept of relatedness to children », *Sexualities*, vol. 15, no 2, 2012, p. 156-174.

⁶⁸⁴ La compagne de Sonia, qui a rejoint ce projet parental peu avant la naissance de l'enfant, est aussi impliquée dans cette parentalité.

concurrence, voire comme une menace à la maternité. Autrement dit, l'origine du conflit se trouve dans le fait que ce géniteur se serait construit une identité de père à part entière et non pas une identité de donneur connu⁶⁸⁵, comme cette mère l'aurait vraisemblablement souhaité. En ce sens, la concurrence perçue par Sonia semble moins le résultat d'un surinvestissement paternel que d'un mauvais calcul au départ du projet, c'est-à-dire, l'absence d'un contrat parental clair⁶⁸⁶. Ici, les désaccords à l'intérieur du couple parental semblent moins conciliables, puisque ce premier ne recoupe pas le couple conjugal. Toutefois, et même si le père peut apparaître fragilisé dans les rapports de force (dans ce cas particulier, il le serait dans la mesure où la place qu'il entend occuper est perçue comme une menace par celle qui gère le quotidien de l'enfant), la figure paternelle reste bel et bien centrale dans ce type de projet.

Si le projet à l'origine tend donc à poser les limites de la place du « père », la modalité d'entrée dans la parentalité semble aussi jouer un rôle non négligeable. Ainsi, par exemple, on constate que deux des trois projets parentaux constitués à partir de rapports hétérosexuels occasionnels ont subi des modifications quant à la portée du don⁶⁸⁷, et donc quant à la place assignée au géniteur. En ce sens, le cas de Valeria, devenue à son insu la tante biologique de sa fille⁶⁸⁸, est le plus emblématique. En effet, à partir de la révélation faite par sa partenaire à la famille, un tout nouveau scénario s'est dessiné au sein du foyer : tandis que le géniteur est devenu un père à part entière, son identité de mère a perdu ses contours. Ici le rapport sexuel entre la compagne de Valeria et son frère, censé permettre de concrétiser le projet d'enfant, finit par donner lieu à un nouveau système (père-mère-enfant), de surcroît ancré dans l'hétéronorme :

« Tout ça a changé, depuis qu'on a su que c'était mon frère, il est devenu le papa de S. [sa fille] et avec ses responsabilités, tu vois ? Il va la chercher, il amène ma nièce avec lui, c'est à dire, il est... Il est le père de S. Le projet a donc un peu changé, tu vois ?
Avant c'était que nous deux, maintenant, il y a mon frère aussi, comme papa, tu vois ?

⁶⁸⁵ Deborah Dempsey, « Donor, father or parent? Conceiving paternity in the Australian family court », *International Journal of Law, Policy and the Family*, no 18, 2004, p. 76-102.

⁶⁸⁶ Deborah Dempsey, [2012], *op. cit.*

⁶⁸⁷ Le mot « don » est ici utilisé au sens figuratif, puisque dans ces trois cas de figure le projet a été conçu à l'insu des géniteurs.

⁶⁸⁸ Sa compagne est tombée enceinte du frère de Valeria.

Du coup j'ai trouvé que c'était mieux comme ça, pour le thème de l'école, tu vois ? Je ne sais pas si je ferais attention maintenant à ça, mais pour moi et pour mon ex-compagne c'était un vrai sujet, en plus elle allait à une école de bonnes sœurs ! Et tu sais comment elles sont, c'est-à-dire, elles ne vont jamais accepter un truc comme ça, tu vois ? Alors c'était bien, je me suis dit : « Ok, c'est bien qu'elle ait sa figure paternelle présente pour tout ». Pour l'école, pour les autres petites filles, pour tout... » *Valeria, mère sociale*⁶⁸⁹

Cet extrait est révélateur des agencements normatifs faits par certaines mères lesbiennes. Valeria, en quelque sorte trahie par le langage, ne s'autodésigne plus comme mère (elle dit « ma nièce »). Par ailleurs, il montre bien comment les institutions extérieures à la famille, ici l'école, peuvent provoquer ou du moins donner du sens à une réorganisation familiale structurée autour de l'hétéronorme.

Ce parcours s'oppose radicalement à celui de Jazmín qui, tout en ayant « informé » le géniteur de l'existence de son enfant (qu'elle désigne comme l'homme qui l'a « fait »), n'a jamais envisagé une participation de ce dernier dans la parentalité. En revanche, elle a cédé une partie de cette parentalité à un ami que sa fille désigne comme son père.

« Ce n'était pas dans nos plans de nous mettre ensemble ni rien, il m'a fait ma fille et c'est tout (...). J'ai travaillé longtemps comme *peoneta*⁶⁹⁰ dans une entreprise de confection de boissons, et c'est là qu'on s'est connus avec cet autre gars et depuis on s'est jamais séparés, on a toujours été des bons copains... Il est tombé amoureux de ma fille lorsqu'elle avait trois mois, et il a joué le rôle de père, ma fille ne manque de rien, il l'habille des pieds à la tête, il lui donne tout, n'est-ce pas ? [En cherchant l'approbation de sa compagne]. Il l'aide aussi...

- Et pour ta fille, il est son père ?

⁶⁸⁹ 32 ans, secrétaire, Los Angeles (Sud du Chili), père chauffeur de taxi, mère au foyer.

⁶⁹⁰ Assistant-livreur.

- Oui, elle lui dit papa... Avant je lui disais : « Elle n'est pas ta fille, le papa c'est un autre type », et il se mettait à pleurer... Mais ma fille ne l'a jamais renié. » - *Jazmín, mère biologique et sociale*⁶⁹¹

Dans son récit, Jazmín suggère qu'elle a accepté à contrecœur cette sorte d'adoption opérée par l'affect. Si, auparavant, elle contestait la dénomination de « père » pour cet homme, aujourd'hui, elle semble s'être rendue à l'évidence du lien créé. Débiologisée, la place du père est néanmoins beaucoup plus restreinte dans ce parcours ; sans passer par une concertation parentale, la reconnaissance de cette figure par Jazmín semble trouver son fondement dans le désir de cet ami de jouer un tel rôle auprès de l'enfant sans pour autant se conformer à un quelconque arrangement normatif.

Si le récit autour du rôle du géniteur ne donne place à aucune ambiguïté chez Jazmín, Fabiola au contraire nourrit une certaine ambivalence. Tout en revendiquant le fait d'avoir commis un vol à l'encontre du géniteur de sa fille, elle finit par placer des attentes parentales sur celui qui est censé n'être rien de plus que le moyen d'arriver à son but. Ce n'est que lorsque sa fille, vers cinq ou six ans, demande qui est son père qu'elle recontacte cet homme pour lui annoncer son existence.

« Il l'a appris par moi, que j'avais été enceinte et que la fille que j'avais eue était sa fille, alors il a été curieux et a voulu faire sa connaissance aussi (...) Comme il n'avait pas participé, je lui ai dit : « Je ne veux rien de toi, ni de l'argent ni rien, mais si tu veux t'investir dans la vie de S. directement, je ne sais pas, pour mieux la connaître, partager avec elle, je ne vais pas l'interdire, ni à toi ni à S., ça c'est un espace que tu dois gagner... Et si S. te l'octroie, si elle ressent qu'il y a, je ne sais pas, quelque chose... » Mais il n'y a jamais rien eu, il n'a pas relevé ce défi, il ne s'est pas intéressé, alors là je suis restée tranquille... C'est-à-dire que les portes n'ont jamais été fermées... Mais voilà, c'est-à-dire que je ne voulais pas qu'il pense qu'il allait faire partie du jeu comme le papa biologique ultra engagé (...) Et il n'a jamais interféré non

⁶⁹¹ 45 ans, vendeuse ambulante, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère opératrice d'abattage, père militaire.

plus, ce que je trouve vraiment super, parce que cela aurait quand même pu se passer différemment hein ? » - *Fabiola, mère biologique*⁶⁹²

Dans cet extrait, un sentiment de dualité vis-à-vis de cet homme ressort fortement. Si Fabiola n'a jamais voulu de lui dans son projet parental et apparaît rassurée par l'absence d'ingérence paternelle, elle désavoue, en parallèle, l'incapacité de cet homme (ce père ?) à jouer un rôle (celui qu'elle est disposée à lui accorder) auprès de l'enfant qu'il a engendré.

L'ambiguïté quant au rôle attendu du géniteur apparaît aussi dans les récits d'Emilia et de Laura, un couple qui avait fait appel à un donneur connu et avait mis en place un processus d'insémination artisanale. En effet, tandis que le couple avait « brouillé » les pistes à l'époque de l'insémination⁶⁹³, il ressent des années plus tard l'« impérieuse nécessité » de faire venir le géniteur au chevet de leur enfant mourant. Tout se passe comme si le poids des faits - l'approche dramatique de cette fin de vie -, imposait de redonner à cet homme sa place dans la parenté. Dans un cadre où le couple se gardera soigneusement de renvoyer à cet homme une quelconque responsabilité paternelle⁶⁹⁴, il rend hommage à son fils en lui présentant secrètement son père biologique.

Peu de temps après, Laura et Emilia feront appel au même donneur pour parvenir à une nouvelle grossesse. Dépourvue de sens auparavant, cette transmission biologique prend toute son ampleur dans ce nouveau projet. Comme le souligne Laura, le couple cherche à avoir un enfant avec « les mêmes gènes » que ceux du fils disparu. Décrite par la littérature comme une stratégie de re-biologisation du lien de parenté (le partage des gènes donnant le statut de « vrais » frères ou sœurs) mise en place par certains couples lesbiens et qui viserait à

⁶⁹² 53 ans, designer graphique, Santiago, père ingénieur électricien, mère au foyer.

⁶⁹³ Laura explique que le couple s'est mis d'accord pour dire au géniteur qu'il n'était pas le seul donneur. Tandis qu'elle utilise l'argumentaire de « libérer » ce dernier (qui « ne voulait pas être père ») de toute responsabilité, sa partenaire reconnaît que cette stratégie a été mise en place pour cacher au donneur qu'il était le « papa ». En ce sens, elle servirait à dissuader une éventuelle revendication de paternité.

⁶⁹⁴ Le couple ne révélera pas davantage à cet homme qu'il est le géniteur de l'enfant et justifiera ce geste à partir du lien d'amitié qui s'est forgé entre les trois adultes.

la création d'une unité accrue au sein de la fratrie⁶⁹⁵, elle serait ici mobilisée davantage pour créer une ressemblance avec l'enfant disparu.

Les récits précédents soulignent l'intrication ainsi que la diversité des mécanismes mis en jeu lorsqu'un projet lesboparental se met en marche. Parmi eux, la délimitation de la place accordée à celui qui contribue à sa réalisation (volontairement ou à son insu) se révèle particulièrement complexe. Avec la mise en perspective des récits des mères qui ont fait appel au « don » anonyme, nous tenterons de montrer que l'identité du géniteur (le fait qu'il soit connu ou pas) semble jouer un rôle non négligeable dans la configuration de ces contours. En effet, chez celles qui ont fait appel au « don » dans des cliniques et/ou des cabinets médicaux privés, la question de l'identité du géniteur ne se pose pas. Puisque dans ces centres l'anonymat est la règle, elles n'ont pas à trancher sur la modalité de ce don⁶⁹⁶. Cela dit, la plupart des récits s'accordent sur l'adéquation entre la règle de l'anonymat et le type de configuration familiale souhaitée. Comme l'atteste l'extrait suivant, le fait de ne pas connaître (et de ne pas avoir à connaître) le géniteur de l'enfant rend pour certaines leur projet parental plus lisible.

« Certains amis nous disaient, et pourquoi pas le frère [de sa compagne], pour qu'il lui ressemble, pour qu'il ait le même sang... Et non, à la fin j'aimais quand même l'idée de ne pas connaître le donneur, je ne sais pas...

- Qu'est-ce qui te séduisait dans cette idée-là ?

- C'est-à-dire que la famille c'est nous, les deux mamans, tu vois ? Je crois qu'il nous faut encore beaucoup apprendre sur ça. Moi, je ne connais personne au Chili, et nulle part ailleurs, qui a deux mamans comme ça... Deux mamans avec des enfants (...) Nous, on veut être mères toutes les deux. Parce que ce serait quand même bizarre d'avoir... Je ne sais pas, le jour où les enfants vont demander ... De leur dire : « Oh oui, c'est lui » Et qu'ils se disent : « Mais pourquoi il ne s'est pas occupé de nous ? ». On ne voulait pas non plus un ami en plein milieu en train de jouer le rôle de père. Et

⁶⁹⁵ Isabel Côté, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé : représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances, Familles, Générations*, no 21, 2014, p. 70-95.

⁶⁹⁶ Certaines cliniques au Chili travaillent avec des banques de spermatozoïdes nord-américaines, dont les règles varient. Dans certaines d'entre elles, la levée de l'anonymat du donneur peut être demandée par l'enfant à sa majorité. En ce qui concerne cette enquête, aucune participante n'a accédé à ce type de don.

puis je trouve assez bizarre qu'il y ait un tiers en dehors, mais dedans quand même. C'est-à-dire, je préfère qu'il n'y en ait pas du tout. » - *Ana, mère biologique*⁶⁹⁷

Si l'on examine de plus près ce récit, le caractère anonyme du don (et donc le fait de ne pas connaître les intentions derrière celui-ci) permettrait de mieux concrétiser le projet parental, libre ainsi d'interférences étrangères au système mis en place⁶⁹⁸. Toutefois, implicitement, ce discours et bien d'autres laissent aussi entendre que l'immatérialité du donneur tend à favoriser la configuration de la place des mères sociales⁶⁹⁹.

Quant à la question de la fonction symbolique censée être jouée par le père dans le développement de l'enfant, largement relayée par des discours dits « psy »⁷⁰⁰ et que d'autres recherches pointent comme étant au cœur des préoccupations des mères lesbiennes, il convient de noter qu'ici elle n'est pas si importante. Toutefois, cette fonction symbolique apparaît plus fréquemment dans ces discours que dans les récits de celles qui sont rentrées dans la parentalité dans un contexte hétérosexuel précédent, y compris lorsque le père ne joue pas (ou très peu) un rôle parental.

« On ne sait pas, je ne sais pas si cela aura vraiment un effet, j'ai lu des études et je m'occupe de ça parce que je ne veux pas me planter non plus, je veux le faire le mieux possible et je compte le faire à travers mon affection et mon amour, mais il y a des choses qu'on ne maîtrise pas... Si cela [l'absence de la figure paternelle] va avoir un effet ou pas sur nos enfants, si ça va aller dans le bon sens ou pas... Je ne sais pas, mais c'est évidemment l'une des préoccupations qu'on a ! » - *Cassandra, mère sociale*⁷⁰¹

⁶⁹⁷ Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

⁶⁹⁸ Gillian A. Dunne, « Opting into motherhood lesbians blurring the boundaries and transforming the meaning of parenthood and kinship », *Gender & Society*, 2000, vol. 14, no 1, p. 11-35.

⁶⁹⁹ Isabel Côté, « Deux mères, un donneur et des enfants. Motivations des actrices et acteurs quant à l'établissement de la famille lesboparentale avec donneur connu », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no.1, 2012, p.16-36.

⁷⁰⁰ Voir à ce propos Geneviève Delaisi de Parseval, *La part du père*, Paris, Le Seuil, 1981 ; Geneviève Delaisi de Parseval et Pierre Verdier, *Enfant de personne*, Ed. Odile Jacob, 1994.

⁷⁰¹ 33 ans, professeure/entraîneuse de sport, Santiago, père économiste, mère décédée (profession non spécifiée).

« C'est-à-dire, ça peut être un sujet mais pour M. [sa fille] et, pas simplement pour elle, mais pour son rapport à l'entourage, tu vois ? Pas dans son intimité parce que Soledad joue ce rôle, c'est aussi simple que ça, et M. est très aimée, alors je ne sais pas si... Bon, il y a des enfants qui n'ont pas de père, qui sont orphelins, il y en a d'autres qui sont élevés par leurs grands-parents, d'autres par leurs frères, il y a des enfants qui ont deux mères, ou une mère et une grand-mère, je ne crois pas que ce soit un problème... Je crois que dans la vie, chacun a ce qu'il a et à chacun de se débrouiller de la meilleure façon, alors non, ce n'est pas un problème pour moi, je crois que cela ne va pas la rendre malheureuse de ne pas avoir un père entre guillemets... Et puis il y a J. aussi [son fils aîné de 22 ans], qui est un peu comme un père ou une image masculine... Qui partage avec sa sœur... (...) Non ce n'est pas quelque chose d'inquiétant pour nous, et si cela devait m'inquiéter, je ne suis pas pour autant angoissée, je ne crains pas plus que ça, mais peut-être que je me pose des questions... » - *Maida, mère biologique*⁷⁰²

Ici, ce n'est pas l'absence du père en soi qui pose problème – compensée par la présence d'autres figures masculines selon ce récit –, mais le risque que l'enfant soit étiqueté comme déviant par son entourage. Quoiqu'il en soit, les préoccupations qui relèvent d'une quelconque fonction paternelle manquante dans le système familial apparaissent plutôt dans les récits des enquêtées familiarisées d'une manière ou d'une autre avec une certaine vulgate psychanalytique. À savoir, celles qui sont issues des classes supérieures.

« Par exemple dans les livres que je suis en train de lire, il y en a un de Laura Goodman. Je ne sais pas si tu en as entendu parler ? Le bouquin s'intitule *La profondeur des ombres*, il est très bien. J'essaie de me renseigner comme ça. Je suis en train d'apprendre aussi, par exemple le thème de la fusion de la mère avec les enfants jusqu'à l'âge de deux ans, et puis que le père tend à les socialiser, les séparer... Alors je ne sais pas comment ça va se passer, qui va les sortir de cette fusion (...) Le truc c'est d'essayer que, au fond, ils aient un modèle masculin. Je ne sais pas. Parfois, on se dit qu'ils ont plusieurs oncles, qu'ils vont pouvoir parler avec eux, mais j'ai aussi

⁷⁰² 42 ans, comédienne, Santiago, milieu familial bourgeois, père médecin, mère peintre.

des copains qui ont juste été élevés par leurs mères, et généralement ils développent plus leur côté féminin. Et j'aime bien ! J'adore les hommes comme ça, pas forcément gais ou maniérés, mais plus sensibles... Alors, oui, je connais plusieurs amis qui ont été élevés par leurs mères, où la partie paternelle a été éloignée. Et puis, ce sont des craintes qui vont sûrement diminuer au fur et à mesure... » - *Ana, mère biologique*

C'est notamment en mobilisant des savoirs « psy », ainsi que des savoirs expérientiels concernant l'image paternelle, que cette mère entend donc compenser cette absence.

Si l'on considère habituellement que les enfants adoptés ont besoin de savoir d'où ils viennent pour se construire, par extrapolation, ceux des lesbiennes éprouveraient cette même nécessité⁷⁰³. Alors que les discours à propos de la fonction paternelle se font rares chez nos enquêtées, le récit à l'enfant de sa venue au monde⁷⁰⁴, et particulièrement celui qui a trait à la figure du géniteur, occupe en revanche pour plusieurs mères une place prépondérante parmi leurs inquiétudes. Il faut souligner que dans les configurations familiales visitées, la plupart des enfants se trouvent encore en très bas âge (moins de trois ans), raison pour laquelle peu de mères ont réellement été confrontées à cette question. Seule Julia évoque cet épisode, qui a été déclenché par les interrogations de sa fille lors de la fête des pères organisée par l'école.

- « Et à propos du géniteur, tu me disais que la question s'était déjà posée. Comment l'avez-vous gérée ?

- D'une manière assez simple et sans trop d'explications parce qu'elle n'allait pas comprendre. On lui a dit : « En fait tu n'as pas de papa mais, en revanche, tu as deux mamans ». Et à partir de là, on lui a expliqué que les familles étaient diverses et qu'elle en avait une avec deux mamans, et lorsqu'elle demandera plus tard, quand elle sera grande, c'est sûr qu'elle demandera, on lui dira comment cela s'est fait. » -

*Julia, mère sociale*⁷⁰⁵

⁷⁰³ Bruno Perreau, *Penser l'adoption: la gouvernance pastorale du genre*. Presses universitaires de France, 2012.

⁷⁰⁴ L'identité narrative pour certains auteurs. Voir Paul Ricœur, « L'identité narrative », *Revue des sciences humaines*, 1991, vol. 95, no 221, p. 35-47.

⁷⁰⁵ 43 ans, analyste de systèmes, Santiago, père constructeur (BTP), mère au foyer.

Cet extrait illustre bien l'inquiétude de ce sous-groupe de mères. Ici, il ne s'agit plus de leurs attentes parentales en lien avec l'hétéronorme, mais de la mise en discours de leur famille. La question autour du géniteur/ père biologique est par ailleurs perçue par ces mères comme inéluctable dans une société encore très ancrée dans la famille dite traditionnelle. Mais si elle peut être facilement gérée par certaines, elle peut être source de conflit pour d'autres. C'est notamment le cas de Laura, que ce sujet « tracasse ».

« Pour moi, c'est quelque chose qui m'inquiète beaucoup, Emilia [sa compagne] ne veut pas trop en parler, mais oui, ça fait partie de mes principales préoccupations, qu'est-ce qu'on va lui dire quand il va demander pour son père. Pour moi, c'est fondamental.

- Pourquoi ? Vous n'êtes pas d'accord sur cela ?

- Je ne peux pas dire ça parce que ce n'est pas quelque chose qui a été au cœur de nos conversations. Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. En plus, figure-toi que je pourrais lui dire je ne sais pas, qu'il est mort. Mais il me demanderait peut-être où il est enterré ? Alors non. Ou bien je pourrais lui dire : « C'était un petit-ami de ta mère, une aventure à partir de laquelle tu es né ». Je ne sais pas. Mais non, nous n'avons pas parlé de cela... Parce que moi, depuis toujours, même avant que les enfants arrivent, c'était un sujet qui me tracassait, et je disais à Emilia que je crois qu'il arrivera un moment où on devra demander de l'aide à un pédopsychiatre, savoir ce qui est le mieux pour l'enfant, lui raconter son histoire et... Voir ce qui est le mieux. Il vaut peut-être mieux qu'on lui dise tout de suite qu'il est né d'une insémination artificielle et qu'on ne sait pas à qui appartiennent les spermatozoïdes ? » - *Laura, mère sociale*⁷⁰⁶

Laura imagine que tôt ou tard son fils de trois ans se posera et leur posera la question. Tandis que sa partenaire « ne veut rien entendre », elle imagine les différents récits possibles, sans pour autant se prononcer pour un en particulier⁷⁰⁷. Cela dit, dans le récit de Laura, l'insémination telle qu'elle a été faite n'est jamais évoquée. Parmi les versions, elle peut

⁷⁰⁶ 56 ans, femme au foyer, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

⁷⁰⁷ Bien que dans le récit de Laura, l'insémination telle qu'elle a été faite n'est jamais évoquée. Rappelons que Laura et Emilia sont parvenues à avoir un enfant grâce à une insémination artisanale, dont le donneur est forcément connu.

pencher pour celle du père mort – empruntant l’argumentaire classique des mères célibataires abandonnées ou ayant perdu de vue pour toujours leur amant, géniteur de leurs enfants – ou bien pour celle de « l’aventure sans importance » de sa mère biologique. Dans ce registre, il ne s’agirait pas tant d’offrir à l’enfant une image (fantasmée) du père que d’hétérosexualiser sa genèse, ou plutôt de la des-homosexualiser, tout en des-homosexualisant ses mères.

De son côté, Emilia, la compagne de Laura, dédramatise la situation. Elle ne considère pas la possibilité de déformer la réalité lorsque l’enfant posera des questions. Malgré les craintes de sa compagne, elle envisage de révéler à l’enfant qu’il est né par le biais d’une insémination et cela à partir d’un projet de maternité partagée. Dans l’imaginaire d’Emilia – conforté par son expérience professionnelle avec des enfants pour lesquels l’absence du père est la règle plutôt que l’exception⁷⁰⁸ et par sa perception de la présence paternelle comme une source d’angoisse plus que d’épanouissement pour les enfants qu’elle côtoie –, son fils comprendra et assimilera son histoire « normalement », comme l’atteste le récit suivant :

« Elle m’a dit qu’elle pensait que le petit allait poser des questions sur son père lors de la fête des pères [célébrée à l’école]. Et oui, ça va venir à un moment donné... et je lui ai dit que, d’un point de vue statistique, dans l’école où je travaille, je vois qu’il n’y a que des femmes en charge des enfants ou presque, et que parfois, les enfants disent que leur papa est ivre tout le temps. Alors, M. [son fils] ne va pas avoir ces problèmes-là, contrairement à d’autres enfants, il va toujours avoir deux mères à ses côtés... Je crois que mon projet c’est que M. soit quelqu’un d’ouvert, qu’il sache qu’il y a une diversité de choses, et peut-être que ça va être beaucoup plus simple que ce qu’on a pu penser, s’il nous voit toujours ensemble ! Je ne vais pas venir et lui dire que Laura est sa tante. Non, je crois que tout ça se construit dans le quotidien, et je crois qu’il va l’assimiler comme quelque chose de tout à fait normal. Et s’il veut raconter ça à la voisine ou à une autre personne, c’est le problème de la voisine de savoir comment elle considère la situation, je ne vais pas résoudre les problèmes des autres... » -
*Emilia, mère biologique*⁷⁰⁹

⁷⁰⁸ Elle est maîtresse d’école et travaille en milieu vulnérable.

⁷⁰⁹ 42 ans, professeure, Santiago, père jardinier, mère au foyer.

Si la question de la gestion du récit à l'enfant est évacuée d'emblée par Emilia, qui produit un discours en accord à sa trajectoire maternelle, mais aussi professionnelle, d'autres enquêtées songent plutôt à une stratégie de récits complémentaires. Patricia et Carmen, par exemple, choisissent de procurer à leurs enfants un récit provisoire, en attendant qu'ils soient suffisamment mûrs, selon elles, pour qu'ils puissent comprendre leur histoire.

« Il est encore trop tôt pour se demander ce qu'on va leur dire et ce qu'on ne va pas leur dire, et je crois que, tant qu'ils seront petits, ce sera forcément un pieux mensonge...

- Comment ça ?

- Je ne sais pas, du genre : « Papa n'est pas là, il est parti », je n'en sais rien, et lorsqu'ils auront le discernement ou la maturité, comme ça a été le cas pour N. [le fils aîné de sa compagne], on leur dira la vérité (...) Lorsqu'ils auront la maturité nécessaire, ils sauront comment ils sont venus au monde et pourquoi nous avons décidé de les faire venir, et je crois que ce ne sera pas si difficile. » - *Patricia, mère biologique et sociale*⁷¹⁰

Mais le choix normatif de ce couple, qui mythifie la figure du père/géniteur, ne fait pas l'unanimité parmi les enquêtées. Tout en revendiquant son mode d'entrée dans la parentalité⁷¹¹, Fabiola a opté par cette même stratégie complémentaire ou de révélation par étapes. Ainsi, aux cinq ans de sa fille, elle lui divulgue qui est son géniteur et le lui présente. À l'âge de dix ans, elle lui explicite le contexte général et les acteurs ayant participé à sa venue au monde, pour ensuite, vers ses seize ans, lui délivrer un récit détaillé. Pour cette enquêtée, c'est cela qui a permis à sa fille de mieux se construire et d'accepter son histoire.

Enfin, si la plupart des enquêtées pensent que l'éducation prodiguée à leurs enfants opérera comme facilitateur de l'assimilation de leur histoire, d'autres craignent et s'attendent à un revers relationnel lié à une quête paternelle de ces derniers. La frustration des enfants de

⁷¹⁰ 40 ans, chauffeuse de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

⁷¹¹ Il faut noter que Fabiola oppose deux types de récits des lesbiennes ayant opté pour une maternité dans les années quatre-vingt-dix. Elle accuse notamment certaines d'entre elles d'avoir privilégié une narration « fictive » (représentée par les récits des « bébés in vitro »), en opposition à celles qui auraient privilégié un récit « réel », où la relation hétérosexuelle à des fins procréatives est pleinement assumée.

ne pas avoir de père, de ne pas avoir de visage à lui attribuer, est fantasmée par ces mères, qui situent toutefois cette éventualité dans un espace temporel encore lointain.

« Au fond, je crois que, oui, pendant cette première étape, tout va bien se passer, mais quand mes enfants se heurteront à leur propre construction sociale... Je sais que ce n'est pas facile, je ne sais pas, avoir des parents noirs, ce n'est pas facile, avoir une mère célibataire, ce n'est pas facile, être élevé par sa grand-mère parce que les parents ne sont pas là... Alors bien sûr que ce n'est pas facile d'être élevé par des mères lesbiennes. » - *Cassandra, mère sociale*

« Et de tout ce qui viendra, je crois qu'il faut aller pas à pas, il ne faut pas trop réfléchir à comment on va faire... Non, on doit attendre que ça se passe. Mais on est bien d'accord qu'on ne va rien occulter, en aucun cas. Et notamment à M. [sa fille], elle va vivre sa réalité telle quelle... et bon, ce qui pourrait m'inquiéter, c'est le fait qu'elle ne le comprenne pas ou bien qu'elle éprouve beaucoup de rage. » - *Maida, mère biologique*

Bien qu'il s'agisse ici d'une problématique liée à leur entrée dans la parentalité (à travers le don, anonyme ou pas), il semblerait que les mères lesbiennes finissent par normaliser tant le conflit – la « rébellion » des enfants serait inéluctable à ce stade du développement – que son impact dans le système familial. Même si les enquêtées jugent la situation très délicate, la quasi-totalité des mères lesbiennes l'envisagent comment tout à fait surmontable.

« Lorsqu'ils seront adolescents... Tous les parents doivent faire face aux rebellions des adolescents, ça ne va pas être un cas à part... finalement, ils peuvent et ils vont se rebeller pour n'importe quelle raison... » - *Julia, mère sociale*

Enfin, en dépit de craintes exprimées par ces mères, nous constatons que leur entrée dans la parentalité à partir d'un don et particulièrement lorsque ce dernier est anonyme – choix majoritaire dans ce sous-groupe – n'est pas perçu comme spécialement problématique pour les enquêtées. Par ailleurs, elles semblent même « se passer du père » plus facilement que leurs paires françaises. Ce décalage peut, à nos yeux, être analysé à la lumière de

rhétoriques et de discours différentiels qui ont émergé autour de la filiation homosexuelle dans les deux pays. Tandis qu'au Chili, ces débats sont émergents et concernent peu d'acteurs⁷¹², cette question a été longuement au cœur de la politique en France, mobilisant davantage d'acteurs et de savoirs. Dès les débats sur le Pacs, des disciplines telles que le droit, la psychanalyse et l'anthropologie de la parenté, juxtaposent leurs rhétoriques pour dénoncer une atteinte à un « ordre symbolique », censé être immuable : l'ancrage de la filiation dans la différence des sexes⁷¹³.

Une expertise familiale s'est ainsi progressivement instaurée, fournie par des chercheurs provenant de disciplines fortement marquées par le structuralisme, comme l'anthropologie et la psychanalyse, mais aussi par certaines approches socio-anthropologiques⁷¹⁴. C'est donc à travers l'importation d'arguments savants que le débat politique s'est déroulé, ce qui n'est pas anodin si l'on considère que certaines des disciplines qui se sont emparées desdits « fondements anthropologiques » ont vraisemblablement cédé à la tentation de fonder scientifiquement, et non pas simplement d'informer, la décision politique⁷¹⁵. Mobilisant son savoir à partir des débats sur la PMA⁷¹⁶, cette expertise plaide actuellement pour la levée de l'anonymat des donneurs dans les IAD et pour l'accès des enfants à leurs origines.

Si leurs arguments, basés sur la notion de « risque » pour l'enfant, se prétendent valables tant pour les couples homosexuels qu'hétérosexuels, la référence quasi systématique aux familles homoparentales – les plaçant au centre de ce débat – interpelle. A ce propos, nous émettions l'hypothèse dans notre travail de mémoire de master⁷¹⁷ d'une nouvelle

⁷¹² Notamment un certain champ militant, l'Eglise et des secteurs conservateurs proches de celle-ci.

⁷¹³ Françoise Héritier, « La cuisse de Jupiter », *L'Homme*, no 94, 1985, pp. 5 à 22.

⁷¹⁴ Voir à ce propos Camille Robcis, *La loi de la parenté. La famille, les experts et la République*, Éditions Fahrenheit, 2016.

⁷¹⁵ Éric Fassin, « Usage de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales », in Éric Fassin, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005, p.140. Cet article a été publié dans *L'Homme*, revue française d'anthropologie, numéro spécial « Question de parenté » 154-155, avril-septembre 2000, p. 391-408.

⁷¹⁶ Mais aussi de l'adoption plénière.

⁷¹⁷ Fernanda Artigas Burr, (sous la direction d'Éric Fassin) *L'homoparentalité : Sociologie de l'émergence d'un champ de recherches en Sciences Sociales*. Mémoire pour l'obtention du Master en Sciences Sociales, EHESS, Paris, 2008.

expertise familiale qui, tout en affirmant le droit des familles homoparentales à se constituer en tant que telles, continue d'invoquer une distinction « anthropologique », qui renvoie à l'ordre symbolique, entre parenté et filiation. Dans cette démarche, nous relevons le recyclage des concepts de pluriparentalité et de pluriparenté, notions qui lors de leurs introductions semblaient faire écho à une revendication – tant pour les familles hétéroparentales qu'homoparentales – visant à la reconnaissance principalement juridique, mais également sociale des parents non statutaires. Le nouvel usage inverserait le paradigme, cherchant à redonner une place aux géniteurs. Aujourd'hui, tout en affirmant que le lien biologique n'est pas (et ne doit pas être) dans tous les cas producteur de filiation entre un enfant et un adulte, il serait nécessaire de garder à l'esprit que ce lien – avec les « pères » et les « mères » biologiques, même absents – relève bien de la parenté. Si dans cette perspective la filiation unisexuée peut tout à fait être envisageable, elle serait conditionnée à l'ordre symbolique, qui fonderait la parenté dans la différence des sexes. La demande de la levée de l'anonymat des donneurs dans l'IAD, l'accès aux origines pour les enfants élevés dans des familles dites non traditionnelles, irait bien dans le sens de la renaturalisation de la filiation, au-delà de l'intérêt de l'enfant.

La question de l'accès aux origines, au cœur des revendications récentes et sans doute légitimes de certains secteurs de la société en France, occupe en effet une place importante dans les réflexions sur l'homoparentalité, mais également et de façon plus surprenante, dans les revendications de l'APGL. Il nous semble que ce dernier point peut être expliqué au moins de deux manières : d'une part, par l'internalisation chez les homoparents de discours de type structuraliste dans des milieux socioculturels élevés (notamment de la psychanalyse), où l'argumentaire central repose sur la nécessaire identification des référents masculins et féminins pour l'épanouissement de l'enfant. D'autre part, nous pouvons faire l'hypothèse d'un jeu d'influences. Si l'expertise à laquelle a eu recours l'APGL⁷¹⁸ a pu dès le début influencer l'adoption de cette revendication⁷¹⁹, cette dernière joue par ailleurs en faveur de l'image corporative de l'association. Autrement dit, au « souci de normalité » des adhérents et militants, se serait ajoutée la nécessité institutionnelle de démontrer une vraie préoccupation

⁷¹⁸ L'association a historiquement organisé des colloques et des soirées-débats (*Débatèmes*), mettant en relation des experts (psychologues, sociologues, etc.) avec ses adhérents.

⁷¹⁹ L'accès aux origines est revendiqué par l'APGL depuis au moins l'année 2000.

pour « l'intérêt de l'enfant ». L'espoir de doter l'homoparentalité d'une lisibilité se joue donc en côtoyant ces experts apparemment proches de leur cause, en dépit certes de quelques concessions sur les formes plausibles de construire une famille homoparentale et celles qui doivent être évincées.

L'absence relative au Chili de ces rhétoriques et de ces mobilisations « expertes » autour de la parenté, ainsi que la faible constitution de groupes d'intérêt homoparental – de surcroît dépourvus d'alliances stratégiques avec le monde savant – peuvent, au moins en partie, expliquer ce décalage entre mères lesbiennes françaises et chiliennes.

II. Réhabiliter le père : le paradoxe au sein des « recompositions »

Dans son étude sur les mères lesbiennes aux Etats-Unis publiée dans les années quatre-vingt, Ellen Lewin pointait du doigt le poids d'un « idéal américain », qui préconisait la centralité de la figure du père dans la constitution des familles, en opposition à l'expérience réelle de ces dernières, qui tendait à démontrer une place plutôt périphérique des pères dans la vie de leurs enfants⁷²⁰. Si l'on ne peut pas extrapoler cette centralité du père dans la culture chilienne, le constat de Lewin quant au décalage entre les représentations et les pratiques parentales des hommes et des femmes nous semble en revanche tout à fait transposable à la réalité chilienne. En parallèle d'un renouvellement de la rhétorique autour de la figure du père⁷²¹ - les écarts sont toujours très persistants. L'anthropologue Ximena Valdés souligne à ce propos : « Les nouveaux pères assistent aux accouchements, emmènent leurs enfants à l'école et jouent avec eux dans les espaces publics (...) souvent et particulièrement lorsqu'ils appartiennent aux couches supérieures, ces pères participent aux réunions de classe de leurs enfants. Autant d'images en opposition à celle du père distant, des relations affectives et de proximité physique monopolisées par la mère, dans une société salariale, qui a encouragé la séparation des sphères : homme/travail, femme/famille »⁷²². Or, comme le note l'autrice, les

⁷²⁰ Ellen Lewin, *Lesbian mothers. Accounts of gender in American culture*, Ithaca. Cornell University Press, 1993.

⁷²¹ En allusion à l'émergence des discours préconisant la démocratisation de la vie privée et le supposé « nouvel engagement paternel » dans les pratiques familiales. Ulrich Beck, *La sociedad del riesgo. Hacia una nueva modernidad*, Paidós, Buenos Aires, 1998 [1992].

⁷²² Ximena Valdés et Carmen Godoy, « El lugar del padre: rupturas y herencias. Representaciones de la paternidad en grupos altos, medios y populares chilenos », *Estudios Avanzados* 6(9), 2009, p. 79-112.

données empiriques soulignent qu'au Chili, les hommes dédient substantiellement moins de temps que les femmes aux tâches domestiques, mais aussi à celles qui sont liées à l'éducation et aux soins. Selon une étude sociologique menée en 2005⁷²³, ce précaire investissement masculin dans la parentalité est comparativement moins important au Chili que dans d'autres pays de la région et montre une certaine homogénéité entre les différentes générations de pères⁷²⁴. Tandis que les pères participent davantage aux activités ludiques et récréatives de leurs enfants, les mères, les *nanas*⁷²⁵ et les grand-mères continuent d'être assignées aux activités quotidiennes et de soins⁷²⁶. Si les représentations sociales de la paternité ont donc été bouleversées, cela ne traduit pas forcément un changement dans les pratiques sociales des pères. Autrement dit, même en présence de nouveaux comportements sociaux, la matrice traditionnelle des comportements « genrés » tend à se perpétuer.

En ce qui concerne notre enquête et plus particulièrement en ce qui concerne le rapport entre les mères lesbiennes et leurs ex-conjoints (pères de leurs enfants), les récits tendent à confirmer ce double mouvement. D'une part, les familles dites recomposées tendent à évoluer dans un contexte où la figure du père est plus symbolique que réelle dans la vie des enfants, et d'autre part, le discours de ces mères participe activement à la « mystification » de cette figure⁷²⁷. En même temps, le conflit (réel ou fictif) avec le père biologique de l'enfant est évoqué comme l'une des sources principales de mésentente conjugale et/ou de mal-être familial des mères lesbiennes.

Dans son étude, Lewin énonçait que, loin de se contenter de souhaiter que leurs enfants maintiennent un lien avec leurs pères, certaines mères lesbiennes s'investissent davantage pour empêcher que ce lien soit rompu après la séparation conjugale. Selon son

⁷²³ Eduardo Valenzuela et María Soledad Herrera, « Tiempo, trabajo y familia », in Julio Samuel Valenzuela (et al.) (eds.). *El eslabón perdido*, Taurus, 2006, Santiago, p. 265-288.

⁷²⁴ Les auteurs notent que dans les classes supérieures, les tensions entre hommes et femmes dérivées de la distribution de ces tâches se voient mitigées par l'existence de services domestiques rémunérés.

⁷²⁵ Le mot nana vient du mot quechua ñaña (grande sœur) et désigne d'une façon générale la femme de ménage (la bonne), mais aussi la nounou. Dans les couches sociales supérieures, la nana occupe souvent une place prépondérante et prolongée dans la parentalité, dont le sens échappe ensuite. La différence de classe et l'absence de parenté sous-tendent l'ambivalence des rapports à l'égard de cette figure. Voir à ce propos Marcela Lagarde, *Los cautiverios de las mujeres: madresposas, monjas, putas, presas y locas*, Universidad Nacional Autónoma de México, 1990, (p.195-196).

⁷²⁶ Ximena Valdés et Carmen Godoy, *art.cit.*

⁷²⁷ Dans la plupart des configurations observées, le père est un père absent, au-delà de sa présence physique dans certains cas.

analyse, ce comportement des mères serait proportionnel à leur adhésion ou non à la théorie qui préconise que les enfants apprennent des compétences différentes de leurs mères et de leurs pères, ce qui sous-entendrait un handicap important pour eux s'ils étaient privés de l'un d'entre eux. En ce sens, elle souligne que certaines lesbiennes privilégient un géniteur connu dans leurs entrées dans la parentalité (même s'il s'agit d'un donneur) pour que leurs enfants puissent partager l'expérience d'autres enfants, ou bien pour qu'ils puissent accéder à « leurs origines ». Quant à ce dernier point, elle note l'impact des médias gais pour calquer l'expérience d'enfants de mères lesbiennes sur celle d'enfants adoptés en général.

Nous avons montré que ces arguments ne correspondent ni au discours, ni à la pratique majoritaire de nos enquêtées. Même si certaines lesbiennes chiliennes qui deviennent mères dans des contextes homoconjugaux adhèrent à la théorie de l'apprentissage différentiel, elles continuent majoritairement à se passer du père, comme nous l'avons souligné précédemment. Par ailleurs, il faut noter que l'analyse de Lewin quant aux effets de la médiatisation de l'homoparentalité ne peut pas être extrapolée au contexte chilien, où les médias gais sont presque inexistants et où ce sujet n'a pas atteint un statut « médiatique ». Mais qu'en est-il des mères lesbiennes des familles recomposées ? Que définit le rapport de ces femmes aux pères biologiques de leurs enfants ? Quelle est la place qui leur est accordée ? Qu'est-ce qui peut inciter ces mères – dont la plupart déclarent des rapports conflictuels avec ces hommes – à investir tant d'énergie dans la réhabilitation de leur image paternelle ?

Par rapport au type de relation entretenue avec leurs ex-conjoints, deux figures surplombent les récits de ces femmes : le « mari-enfant »⁷²⁸ et le « père défaillant », la première semblant traduire un trait caractéristique des rapports hétéro-affectifs homme/femme au Chili⁷²⁹.

« Je suis tout de suite tombée amoureuse de ce petit bout que j'ai eu. Il était exquis, et lorsqu'il est né tout le monde était heureux. Il était le premier des petits-enfants de la famille donc tout le monde était très heureux... Mais, à partir de ce moment, nos

⁷²⁸ Adrienne Rich, *La contrainte à l'hétérosexualité et d'autres essais*, Co-publication Editions Mamamélis et Nouvelles questions féministes, Genève, 2010.

⁷²⁹ Sonia Montecino, *Madres y huachos. Alegorías del mestizaje chileno*, Cuarta edición ampliada y actualizada, Catalonia, 2007, vol. 277.

problèmes se sont amplifiés, c'est à dire qu'ils existaient déjà mais l'arrivée de notre enfant a fini par enfoncer le clou (...). En plus, mon mari était comme un mari-enfant ; il est plus jeune que moi alors c'était comme si j'avais deux enfants au lieu d'un seul. Alors, les tâches, toutes les choses du quotidien devenaient assez compliquées pour moi, parce que je faisais tout toute seule. Et à partir de là, tout est devenu encore plus difficile, et des choses, des sentiments que j'avais niés en moi ont commencé à refaire surface. » - *Viviana, mère biologique*⁷³⁰

Le récit de Viviana en dit long sur la division sexuée du travail domestique et sur l'accroissement de la surcharge, trop souvent endossée par les mères, lorsqu'un enfant arrive au foyer. Or, ce n'est pas cette dernière, mais le déplacement d'un maternage à un autre qui précipite sa rupture conjugale. Paradoxalement, la fin de la relation, comme l'atteste l'extrait suivant, ne modifie pas l'empreinte « maternelle » inscrite dans les rapports avec cet homme :

« J'aurais pu lui dire que ce n'était pas vrai, le nier jusqu'à ma mort, mais j'ai jugé aussi que c'était nécessaire pour lui de mettre un terme, d'oublier, et que c'était à moi de lui fermer cette possibilité pour qu'il puisse refaire sa vie parce qu'il n'était pas tranquille, il ne tournait pas la page et il gardait espoir, il croyait toujours à la possibilité qu'on se remette ensemble (...). Je voulais qu'il puisse tourner la page pour s'ouvrir à d'autres relations, donc je l'ai reconnu devant lui, non sans crainte, au contraire, je lui ai dit : « Écoute, il s'est passé ça, c'est vrai ». Et je me rappelle qu'il a pleuré, il a pleuré un bon moment et ensuite il m'a dit : « Ok, je comprends ». Il a plutôt bien réagi à ce moment-là, et moi j'étais soulagée, mais comme il y avait une famille derrière lui, ce n'est pas comme ça que cela s'est passé finalement (...) Je crois que si le papa de mon fils avait géré cela tout seul, s'il avait vécu son divorce tout seul dans un appartement à lui, peut-être qu'il l'aurait pris d'une autre façon. Mais ici il y avait un père, une famille derrière lui qui lui a fait péter les plombs, alors, à ce moment tout a basculé, nos bons rapports sont tombés à l'eau, mon beau-père a complètement changé son comportement envers moi. À partir de ce moment-là, je n'ai eu que des

⁷³⁰ 36 ans, assistante administrative, Santiago, père militaire, mère au foyer.

problèmes, la vie est devenue une succession de conflits, alors que pendant la première année de séparation tout allait plutôt bien. » - *Viviana, mère biologique*

Suivant ce récit, l'ex-mari, transformé en enfant, n'a pas les compétences sociales pour affronter sa rupture. C'est donc l'épouse-mère⁷³¹ qui lui procurera les clés pour la surmonter. En dépit des hostilités déclarées depuis qu'elle a révélé son lesbianisme, le mari-enfant est ensuite exonéré, au moins partiellement, de ses responsabilités. Ici, l'allusion à un « pétage de plombs », attribué de prime abord à la pression exercée par sa famille, ne semble pas faire uniquement référence au comportement de l'ex-époux, mais surtout à celui du beau-père. En effet, Viviana subit un harcèlement moral de la part de sa belle-famille, qu'elle a fini par dénoncer aux autorités. Mais à cela s'ajoute un fait majeur : puisque l'enfant de Viviana se montre « bizarre » après chaque visite chez son père, elle décide de demander une évaluation psychologique. Très vite le diagnostic est posé : l'enfant aurait été abusé sexuellement et l'agresseur serait son père⁷³². De cette supposée défaillance paternelle, ce qui ressort du récit de Viviana est l'impossibilité de placer cette figure – le père de son enfant – dans sa dimension de personne adulte, censée jouer un rôle dans la parentalité comparable à celui de la mère.

« Je n'ai même pas pensé, à aucun moment, qu'il pouvait s'agir de lui, parce que lui, je l'ai toujours vu si désespéré que je n'ai jamais songé à lui. Et puis, lorsque j'ai eu la confirmation, « Oui, c'est son papa », alors ça a été vraiment très dur pour moi, et en plus, ça m'a fait tout remettre en question, me dire au fond que j'étais là à penser à mon bien-être, et que je n'ai pas fait gaffe à... Mais bon, on ne pense quand même pas à ce genre de conséquences non plus... » - *Viviana, mère biologique*

L'homme-enfant est, dans ce récit, d'une certaine manière exonéré de sa responsabilité. Cette dernière revient donc à l'adulte – la mère –, qui n'a pas vu. Mais si elle n'a pas vu, ce n'est pas seulement parce qu'elle faisait confiance, mais aussi parce qu'elle

⁷³¹ Marcela Lagarde, *Los cautiverios de las mujeres: madresposas, monjas, putas, presas y locas*, Universidad Nacional Autónoma de México, 1990.

⁷³² Si sa culpabilité n'a jamais été démontrée judiciairement, il a perdu son droit de visite. Depuis cinq ans, il n'a pas revu son fils.

était « là à penser à [son] bien-être. Autrement dit, à penser à elle-même (sa vie affective et sexuelle ?) comme si cela était incompatible avec le bien-être de l'enfant.

Présentée d'une manière plus ou moins caricaturale, la figure du mari-enfant apparaît transversalement dans ces récits. Les ex-conjoints sont des hommes décrits par ces femmes comme étant émotionnellement « fragiles », dépendants des autres (notamment de leurs partenaires et de leurs familles) et parfois incapables d'assumer une paternité. Ainsi, par exemple, Laura, en accord avec ses enfants, aurait décidé d'épargner son ex-compagnon de la révélation de son lesbianisme pour ne pas nuire à sa santé. Dans cette même logique, Veronica déclare que sa compagne aurait décidé de ne pas révéler son lesbianisme à son ex-conjoint non seulement pour éviter d'éventuelles représailles, mais pour le protéger de lui-même⁷³³. Dans un autre registre, Maida évoque son ex-partenaire comme quelqu'un de très « spécial » depuis son enfance : porteur d'un certain « génie » mais « inadapté » et surprotégé par ses parents. Selon son récit, cet homme n'aurait pas pu supporter l'arrivée d'un tiers dans la famille – son enfant –, creusant son inadaptation (marqué par l'abus d'alcool et des drogues, il aurait progressivement abandonné son fils). Comme dans le récit de Viviana, le mari-enfant apparaît ici intimement lié à la figure du père défaillant, presque omniprésente dans ces narrations :

« Quand j'ai quitté la maison, il était déjà à fond dans le truc des drogues et il travaillait ainsi, il faisait des travaux intermittents comme consultant, mais il travaillait très peu et parfois il était payé en drogues, comme je l'ai appris plus tard. Alors, il était déjà un peu à l'ouest. Le week-end, j'allais chez lui déposer les filles, parce qu'il ne vivait pas très loin, chez sa tante. Alors je déposais les filles et je leur disais que leur père allait les ramener samedi... Je lui achetais aussi les choses pour le déjeuner et les déposais devant la porte, puis je lui criais : « Les filles arrivent ! » - *Adela, mère biologique*⁷³⁴

⁷³³ Au-delà de la perte de la garde de ces enfants, cette femme aurait craint que la nouvelle ne puisse déclencher un suicide chez son ex-conjoint.

⁷³⁴ 47 ans, commerciale, Santiago, père petit commerçant, mère au foyer.

Contrairement à d'autres, Adela n'a jamais craint pour la garde de ses enfants. Néanmoins et comme la plupart des enquêtées, elle a multiplié les efforts pour que le père, malgré sa défaillance, fasse partie de la vie de ses enfants. Pendant des années, c'est elle qui facilite les espaces de convivialité entre son ex-conjoint et leurs filles. Ainsi, deux dimanches par mois, lorsque sa partenaire part en province pour rendre visite à sa famille, elle arrange chez elle les visites de son ex-conjoint, selon elle « pour qu'il ne soit pas seul, pour qu'il parle avec ses filles ». Mais l'homme, qui avait très tôt averti sa progéniture qu'il n'était pas « un père comme les autres »⁷³⁵, peine à se rattraper à leurs yeux. En dépit des efforts maternels, tant sa fille aînée que sa cadette, devenues adultes, ont fini par prendre leurs distances avec leur père.

Se porter garante de cette parentalité masculine apparaît comme un comportement presque réflexe dans le répertoire de ces mères, peu enclines à justifier leur démarche. Soraya, divorcée de son ex-conjoint, qui vit à l'étranger et qui s'est progressivement détaché de son enfant, est l'une des rares enquêtées à tenter de s'expliquer :

« Il pose des questions sur son père : « Il va bien papa ? », ou « pourquoi vous vous disputez [au téléphone] avec mon papa ? ». Et moi : « Mais non, on ne se dispute pas ». Et il raconte à tous ceux qui veulent l'entendre que nous sommes amis, moi et son papa, et qu'on s'aime beaucoup... Parce que c'est ce que je lui dis. Et parfois je lui mens, je lui dis : « Ton papa m'a appelée et m'a dit de te dire qu'il t'aime très fort et qu'il t'embrasse ». Comme ça, il est rassuré, mais la dernière fois il m'a dit : « Mon papa se fiche de moi », ça m'a fait mal de l'entendre, parce que je n'arrive plus à rétablir l'image de P. [son ex-mari]. Peut-être que je l'ai fait à cause de ma blessure, parce que lorsque mes parents se sont séparés, ma mère m'a dit des horreurs sur mon père... Elle était si en colère contre lui qu'elle a fini par agir ainsi, et on a grandi avec cette haine, cette rancune. Moi, je ne veux pas ça pour mon fils. » - *Soraya, mère biologique*

⁷³⁵ Lors d'un entretien avec la fille d'Adela, elle me confie que loin d'adhérer aux préceptes de la nouvelle paternité, son père a toujours revendiqué un rôle périphérique dans l'éducation de ses enfants, y compris dans leurs activités de loisirs.

Tandis que Soraya s'obstine à éviter que son fils soit déçu par son père comme elle l'a été du sien, Mariana, l'une des seules enquêtées à se placer à contre-courant de cette pratique, trouve également une justification dans sa biographie :

« Quand j'étais petite, ma maman me parlait de mon père d'une manière telle... Comme s'il était le prince charmant (...) Lorsque j'ai fait la connaissance de mon père, j'avais dix-huit ans et il était un moins que rien, tu vois ? Alors, j'ai subi un choc émotionnel parce que mon papa n'a jamais aimé ma mère... parce que c'était un « enfoiré ». » - *Mariana, mère biologique et sociale*⁷³⁶

Témoin de cette même idéalisation du père de la part de son fils électif, Mariana déplore les conséquences qu'entraînera pour ce dernier cette image idéalisée, nourrie par sa compagne et la mère biologique de l'enfant :

« C'est une image paternelle géante... alors, c'est comme... ce n'est pas la manière dont j'ai élevé mes enfants. Moi, quand je me trompais, je leur montrais mes imperfections et je demandais des excuses. Et je faisais pareil avec les imperfections de leur papa. Et c'est grâce à cela qu'ils l'aiment et qu'ils l'acceptent tel qu'il est, tu vois ? Alors, le père de T. [le fils de sa compagne] est un « enfoiré » mais il est top, c'est ainsi qu'il le voit. Je ne me mêle pas de ça, tu vois ? Mais ce que je vois, c'est que le petit, au fur et à mesure des années, va être déçu par son papa et ça va être très douloureux, plus douloureux que pour mes enfants, parce que dans son cas, personne ne lui montre, personne ne lui explique pour qu'il puisse comprendre. Je crois que les processus sont comme ça. Je le vois comme ça, c'est-à-dire que la douleur est inévitable mais t'as toujours besoin de quelqu'un qui... Il ne s'agit pas d'amortir, mais de leur expliquer un peu comment les choses se passent. Et lui, il n'a personne qui puisse faire ça, puisqu'Alma [sa compagne] ne partage pas cette vision. » - *Mariana, mère biologique et sociale*

⁷³⁶ 39 ans, vendeuse, quartier populaire de Viña del Mar, père charpentier, mère employée de maison.

Dans les récits de ces femmes, au constat de la défaillance paternelle se juxtapose toutefois un discours qui plébiscite l'importance d'une présence paternelle. Ces discours oscillent entre l'attente systématique autour de cette figure et sa démythification dans la pratique.

« Lorsque ma sœur est morte, il était en prison (le conjoint de sa sœur). On a dû passer par les tribunaux et il m'a cédé la garde de son enfant, c'est-à-dire, qu'il ne s'est pas battu du tout. Il est alcoolique et accro aux drogues, alors... Ce sujet est assez complexe pour J. [son neveu], parce que nous croyons qu'il a besoin de l'image paternelle, de son père, de son soutien. Il est adolescent et nous avons commencé à lui parler de sexualité mais ce serait mieux si c'était lui... Mais ce type n'est vraiment d'aucune utilité, il ne parle que de délinquance, que de ses prouesses de voyou ... C'est un voyou ! » - *Paulina, mère sociale*⁷³⁷

Ce discours hésitant autour de la figure paternelle réapparaît dans le discours de Paulina lorsqu'elle évoque le « chantier » à venir avec son fils électif, qui aurait subi des abus sexuels infligés par son père. Si ce dernier n'est pas explicitement exonéré de sa faute, le rapprochement avec son enfant ne semble pas reposer sur une contrainte institutionnelle (comme un mandat judiciaire de renouvellement des visites), mais encore une fois sur les représentations maternelles sur la figure du père :

« Évidemment qu'il a besoin de le voir, nous avons... Il se rappelle toujours de son papa (...) Il dit qu'il ne se rappelle pas de cette année-là, il semblerait qu'il l'ait bloqué [elle parle de l'abus]. Et Viviana est prête, elle le sait très bien, on le sait toutes les deux, il doit revoir son papa. Mais ça doit se faire autrement, avec des visites surveillées le temps qu'il grandisse, jusqu'à l'âge où il pourra choisir... » - *Paulina, mère sociale*

Ces deux extraits montrent donc le mécanisme social qui opère à la base : le fait que ces pères de chair et d'os ne soient pas à la hauteur de leurs responsabilités parentales s'avère

⁷³⁷ 42 ans, assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

insuffisant pour remettre en question l'idée que leur présence est cruciale dans la vie de leurs enfants. Dans ces récits, les pères biologiques se fondent dans la figure archétypique du « Père », rénovant ainsi son poids dans la culture. Mais quelle est la place réelle, au-delà de cette place symbolique accordée au père ? Les récits biographiques donnent certains éclairages. En effet, lorsque ces femmes évoquent leur enfance – des expériences plus ou moins lointaines selon chaque trajectoire – leurs récits traduisent une sorte de fatalité en ce qui concerne l'absence paternelle. Certaines d'entre elles évoquent même avoir grandi au sein de matriarcats⁷³⁸, faisant ainsi référence aux configurations familiales où la *mater familias* (la mère ou la grand-mère), ou bien une confrérie de femmes, avaient un pouvoir sur le microcosme familial décrit comme « absolu ». Cette réalité, plutôt courante au Chili, où les enfants ont comme seul référent leur mère⁷³⁹, serait selon l'anthropologue Sonia Montecino, le corollaire de la « métaphore » qui fonde les identités en Amérique Latine : l'union illégitime entre la femme indienne et l'homme espagnol pendant la colonie, qui a eu pour résultat la naissance de *vástagos*⁷⁴⁰ dont la filiation paternelle était inconnue⁷⁴¹. Pour cette autrice, c'est à partir de cette métaphore qu'émerge l'image de la mère comme « présence » et celle du père comme « absence ». La culture métisse serait donc constituée à partir d'un féminin lié inexorablement au modèle de la mère, et d'un masculin au modèle du fils ou du père absent ; une « configuration de genre qui ne met pas en rapport hommes et femmes, mais mères et fils dans une relation filiale »⁷⁴².

Nous postulons que cette articulation entre identités et rapports sociaux de sexe est toujours d'actualité, comme le suggèrent les récits des mères lesbiennes qui se portent garantes de la figure paternelle. Mais si l'une des stratégies de ces femmes consiste à fournir un père à leurs enfants, une deuxième vise à ne pas céder du terrain dans un rôle parental (celui de mère) traditionnellement inscrit. Réhabiliter l'image du père va alors de pair avec le contrôle de la participation de ce dernier à la vie de leurs enfants. Certaines de ces mères

⁷³⁸ Selon la revue française d'anthropologie *L'Homme* : ordre social dont il n'existerait pas d'exemple avéré, où l'autorité est exercée exclusivement ou principalement, par les femmes. Laurent Barry (*et al.*), « Glossaire de la parenté », *L'Homme*, 2000, no 154-155, p. 721-732.

⁷³⁹ Dans certains cas elle s'érigerait aussi en seule reproductrice, tant au sens économique que social de la famille.

⁷⁴⁰ Descendants.

⁷⁴¹ Sonia Montecino, *Palabra dicha. Escritos sobre géneros, identidades y mestizajes*, Universidad de Chile. Facultad de Ciencias Sociales, Serie estudios, 1997.

⁷⁴² Montecino, *Ibid.*, p. 48.

évitent ainsi tout engagement économique du père à l'égard de ses enfants, attitude qu'elles attribuent à un sentiment de culpabilité qu'elles endossent pour la séparation conjugale. Nous privilégions néanmoins l'hypothèse selon laquelle ce désengagement économique permettrait notamment de limiter l'ingérence paternelle sur l'éducation des enfants.

Chapitre 8. La famille et les autres

« D'une manière ou d'une autre, chacun doit se confronter à ses craintes, et au moment où on a décidé d'avoir un enfant, on savait déjà que la vie n'allait pas être, c'est-à-dire, pour nous ça n'a pas été facile, pour elle ce ne sera pas facile non plus, mais je crois que dans la mesure où nous lui balisons le chemin... qu'elle se sente très aimée, très en sécurité, elle va mieux affronter les difficultés qui vont se présenter à elle, tu vois ? Alors pour cela il faut que, je pense que... je dois affronter des choses qu'auparavant je laissais passer, tu vois ? Je ne faisais pas attention et je me détournais. » - *Maida, mère biologique*

Dans les chapitres précédents nous nous sommes attachés principalement à la description des positions et des rôles dans les familles lesboparentales, tout en relevant les mécanismes de gestion « interne » mobilisés dans leur structuration et dans leur fonctionnement. Or, comme le souligne Weston⁷⁴³, la sexualité mène inéluctablement les individus à entrer en rapport avec les autres, raison pour laquelle ces implications ne peuvent jamais être restreintes à la seule sphère privée. En ce sens, la médiation symbolique de la parenté par la sexualité (ou plutôt par l'hétérosexualité) justifie le fait que l'homosexualité ne puisse jamais être uniquement confinée à l'intimité. Les références à la parenté sont omniprésentes et des questions telles que « êtes-vous mariée ? » ou « votre mari va bien ? », font déjà référence à l'identité sexuelle. Dans cette partie, nous porterons l'analyse sur le rapport de ces familles à leur entourage social et notamment sur les stratégies de visibilité et de légitimation menées par celles-ci dans leurs interactions, autrement dit, sur leurs aménagements subjectifs, cohérents avec leur conscience de la domination⁷⁴⁴. A partir de la signification que les enquêtées donnent aux différents milieux, cette analyse prend comme point de départ l'entrée dans la parentalité des mères lesbiennes et privilégie particulièrement trois domaines : la famille d'origine, le voisinage et l'école, et enfin le travail.

⁷⁴³ Kath Weston, *Families we choose. Lesbians, gays, kinship*, New York. Columbia University Press, 1991.

⁷⁴⁴ Line Chamberland et Julie Thérèse-Séguin, « Sexualité lesbienne et catégories de genre », *Genre, sexualité & société*, Printemps 2009 [En ligne], <http://gss.revues.org/index772.html> (Consulté le 24 Novembre 2015).

I. L'entrée dans la parentalité et l'entourage proche

Pour les participantes de cette étude, le fait d'annoncer aux proches leurs projets d'enfant est souvent vécu et restitué comme un moment difficile, soit par la crainte d'un (nouveau) rejet, soit par le sentiment d'avoir à s'expliquer. Même si cette justification ne s'impose pas à toutes les enquêtées, que la majorité d'entre elles soient contraintes d'argumenter leur choix pointe une distinction fondamentale entre les femmes lesbiennes et leurs paires hétérosexuelles évoluant dans des cadres conjugaux. Lorsqu'une femme, voire un couple hétérosexuel « stable » annonce son désir ou son projet d'enfant, elle ou il n'aura presque jamais à donner d'explication⁷⁴⁵, contrairement aux femmes célibataires et aux couples de même sexe.

« Je me rappelle que pour l'anniversaire de ma sœur et dans d'autres occasions aussi, à maintes reprises, on a parlé avec la famille et les amis, si j'avais ou pas le droit de faire ça, tu vois ? Comme le thème de la moralité qu'il y a derrière ça... Et des moments où t'as mal au cœur aussi, parce que tu te vois... Parce qu'on est toujours exposée, tu t'exposes à ce que cette différence ne soit pas normale comme n'importe quelle différence, je ne sais pas comment le dire, mais une différence différente, tu vois ? » - *Maida, mère biologique*⁷⁴⁶

« Je me souviens qu'avec ma mère, on a eu une conversation assez complexe, parce qu'elle doutait du fait d'utiliser la science, la médecine, pour avoir une famille... À la fin, je lui ai expliqué qu'au fond de moi j'avais cet énorme désir de devenir mère, et je ne sais pas, après une conversation de deux heures, elle a fini par changer tous ses paradigmes, ses façons de... Et aujourd'hui ça se passe comme ça avec tout le monde, y compris avec mon père, ils ne peuvent pas être plus heureux ! La famille de ma compagne aussi. » - *Ana, mère biologique*⁷⁴⁷

⁷⁴⁵ Une exception est constituée par les projets d'enfant s'inscrivant dans des configurations qui « brisent » le statu quo de la parenté. C'est le cas par exemple des maternités dites « tardives », au cœur des débats sur les techniques procréatives. Voir à ce propos Éric Fassin, « La nature de la maternité. Pour une anthropologie de la reproduction », *Journal des anthropologues*, 2002, p. 103-122.

⁷⁴⁶ 42 ans, comédienne, Santiago, milieu familial bourgeois, père médecin, mère peintre.

⁷⁴⁷ 32 ans, Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

En brisant le *statu quo* de la parentalité, les lesbiennes candidates à la maternité se confrontent en effet à l'éventualité d'une nouvelle exclusion (où la « déviance » du lesbianisme peut être réactualisée), qui pourra toutefois être contrée par la perception externe de normalisation que la parentalité opère sur ces femmes.

« Au début ma mère était très froide, un peu agressive je dirais, et ça a duré très longtemps, c'est comme si elle l'avait accepté mais du coup elle se le rappelait et s'énervait contre moi. (...) Aujourd'hui c'est tout le contraire, ma mère nous aime, elle sent que ses petits-enfants lui manquent... Aujourd'hui ça se passe très bien, je suis tranquille, je sens le soutien de ma mère, de ma famille. » - *Patricia, mère biologique et sociale*⁷⁴⁸

Dans la pratique et notamment pour une partie de celles qui mènent leur projet dans un contexte homosexuel, la première réaction n'est donc pas l'opposition ouverte de l'entourage (familial et amical), mais la remise en question du désir d'enfant.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas tant ce désir que la nouvelle de la grossesse, suivie par l'arrivée de l'enfant, qui s'avère plus déterminante pour l'entourage proche, entraînant souvent un resserrement des liens entre ces femmes et leurs familles d'origine. En effet, c'est dans l'espace du fait accompli que semblent se jouer, en dernière instance, la légitimation et les solidarités par rapport au projet lesboparental.

Emilia en constitue un bon exemple. A la suite de sa sortie du placard, elle est mise à distance temporairement par sa famille. Tout en affirmant son cadre de vie, elle attend un changement de la situation sans pour autant le forcer. La stratégie s'avère efficace et petit à petit elle se rapproche des siens. Si l'acceptation de sa compagne prend un certain temps, la nouvelle inattendue de sa grossesse (sa mère faisait partie des mères « endeuillées » d'une possible descendance) entraîne un rapprochement définitif. Actuellement, la famille d'origine d'Emilia a inscrit les enfants du couple dans son récit familial, et également dans la famille entière, la dotant d'une toute nouvelle légitimité:

⁷⁴⁸ 40 ans, chauffeuse de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

« Ici, il y a des liens qui vont au-delà de ma relation avec elle, c'est-à-dire que, par exemple, avec les sœurs d'Emilia, on est comme des sœurs. Et avec sa mère, c'est pareil. (...) Alors il y a un rapport là que... Moi je l'appelle *mami*⁷⁴⁹, j'appelle *mami* la maman d'Emilia.

- Ils t'ont adoptée et tu les as adoptés ?

- C'est ça, je me sens comme une adoptée de cette famille, alors je dis à Emilia que si jamais un jour on se quitte, si *mami* tombe malade, si les filles [les sœurs de sa compagne] tombent malades... je serai là !» - *Laura, mère sociale*⁷⁵⁰

Mais si la place de Laura est reconnue dans la famille de sa compagne (en tant que conjointe de celle-ci, mais aussi en tant que mère sociale de leur enfant), les solidarités envers son projet d'enfant trouvent beaucoup moins d'écho au sein de sa propre famille et se révèlent d'autant plus mitigées dès lors que Laura s'éloigne trop des rôles sociaux attendus. La norme n'est pas forcément la cause de la résistance ; elle peut en être la justification :

« Et là je me rappelle que ma fille me regardait en train d'agir avec lui, et moi en l'appelant « mon fils » comme je le fais toujours, et là elle a commencé à me dire, gênée par la situation : « Maman, je n'aime pas comment tu agis avec M. » Et moi : « Mais pourquoi ma fille ? » « Non, parce que tu fais comme si t'étais sa mère quoi », et je lui dis : « Et tu crois que je suis quoi ? », et elle me dit : « Il est le fils d'Emilia »... « C'est notre fils ! » Je lui ai dit... et là elle a réagi : « Écoute maman, je n'ai pas de problème à propos de ta relation, tu le sais très bien, mais avec les enfants, ça devient un problème pour moi, qu'est-ce que je vais dire à mes enfants ?... » - *Laura, mère sociale*

En effet, lorsque cette enquêtée et sa compagne concrétisent leur projet, la première a cinquante-trois ans et elle est déjà mère de trois enfants devenus adultes et grand-mère de deux petits-enfants. En plus du lesbianisme de Laura à peine toléré et de son rôle maternel illisible (puisqu'elle n'a pas accouché de l'enfant), vient s'ajouter une toute autre considération : l'ordre générationnel. En somme, Laura transgresse toutes les dimensions sur

⁷⁴⁹ Diminutif de « maman ».

⁷⁵⁰ 56 ans, femme au foyer, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

lesquelles repose le dispositif naturaliste de la reproduction : la différence de sexes, la suprématie de la maternité biologique (« la mère est celle qui accouche ») et l'âge de procréer pour les femmes. Si la norme a déjà été subvertie, ce quotidien lesboparental crée la transformation à travers la répétition, normalisant petit à petit ses arrangements dans l'entourage.

« Avec ma fille on a été pendant très longtemps éloignées. Elle ne venait plus chez moi et on se voyait quelquefois mais très sporadiquement, bien trop peu. Et à un moment donné, elle a renoué : « Maman, tu peux me rendre un service ? » « Bien sûr ma belle, lequel ? », ou « Maman telle chose », « OK, pas de problème »... et là elle a commencé à se rapprocher, petit à petit, jusqu'au moment où tout est redevenu plus calme... » - *Laura, mère sociale*

Contrairement à Laura, Julia et Cassandra – dont les sorties du placard avaient longuement précédé leurs projets d'enfants et dont les parcours exclusivement lesbiens avaient « endeuillé » leurs familles d'origine quant à une éventuelle descendance –, n'ont pas été confrontées au rejet de leurs familles respectives. Si l'attitude de la famille envers le lesbianisme paraît déterminante dans l'acceptation de ce type de projet parental, la place occupée par ces femmes (notamment en termes de fonctions et de place dans la fratrie) et l'historique relationnel familial semblent également jouer un rôle non négligeable dans la valorisation des maternités électives.

En tant qu'aînée de sa famille, Julia déclare s'être occupée de sa sœur et de son frère tout au long de son adolescence. Plus âgée respectivement de cinq et neuf ans, dans un cadre familial où les deux parents travaillaient, elle a pris à sa charge une bonne partie du travail parental. Pour elle, c'est précisément cette perception de « mère bis » de la part de sa fratrie qui aurait favorisé l'accueil de son propre projet d'enfant.

« Pour eux, c'était logique que je devienne maman, tu vois ? Ce n'était pas quelque chose d'un autre monde... En revanche, ce que tout le monde me disait, c'était

« Pourquoi pas toi ? »... Et moi : « Parce que je suis très lâche »... J'imaginai ces neuf mois de souffrance et non ! [Elle rit] » - *Julia, mère sociale*⁷⁵¹

Le caractère inhabituel de son choix (ne pas porter elle-même son enfant et devenir mère sociale) est donc compensé par le fait d'avoir validé des compétences dans la parentalité. Sa fille est d'emblée « adoptée » par sa famille, au même titre que les autres enfants. Ainsi, par exemple, la mère de Julia s'est concertée avec la grand-mère biologique et a fait du *lobbying* auprès du couple parental pour faire baptiser l'enfant. La sœur de Julia a même été désignée comme « marraine ». Quant à la famille élargie, elle aussi s'est montrée très accueillante (« même s'ils savent que je n'ai pas accouché d'elle, qu'elle n'est pas à moi »). Dans ce cas, l'évidence des liens électifs, au-delà de l'absence de leur reconnaissance légale, se trouve dans le quotidien de la relation. Après la séparation du couple conjugal⁷⁵², qui a certes entraîné un rapport de domination entre les ex-conjointes (à travers la mise en place d'une garde partagée à l'avantage de la mère biologique), l'inscription de l'enfant et son évolution dans un système de parenté plus large restent inchangés.

D'autres récits de mères sociales pointent aussi des éléments facilitateurs dans l'acceptation de ces modèles alternatifs de parenté et de parentalité. Pour Cassandra, l'inscription de sa famille avec ses enfants électifs dans le système familial semble s'appuyer, d'une part sur la convergence entre son propre parcours et celui de sa famille d'origine, et d'autre part, sur sa position sexuée au sein de la fratrie.

La trajectoire familiale de cette enquêtée trouve l'une de ses principales empreintes dans les années soixante-dix. Cible de la dictature de Pinochet à cause du militantisme des parents, la famille de Cassandra (père, mère et deux enfants) s'exile. Après quelques temps passés à l'étranger, ses parents décident de regagner le Chili pour « mener la résistance » à côté de leurs camarades de lutte. Sans autorisation de séjour sur le territoire, ils sont contraints d'entrer dans la clandestinité, raison pour laquelle les enfants sont placés chez la grand-mère paternelle. Cassandra est ainsi élevée, une grande partie de son enfance, par cette autre figure parentale et très loin de ses parents, qu'elle voit très épisodiquement. Après la mort de sa

⁷⁵¹ 43 ans, analyste de systèmes, Santiago, père constructeur (BTP), mère au foyer.

⁷⁵² Survenue un an avant cet entretien.

mère survenue lorsqu'elle est encore enfant, elle retrouve son père et les « bricolages » familiaux se succèdent, renforçant dans la narrative familiale le caractère fondamentalement électif des rapports parentaux.

« Ma propre construction de famille a été comme ça, mon père a eu un enfant avec une autre femme, mon demi-frère, et puis il a rencontré une autre femme qui avait un fils... Les miens, les tiens, tous ensemble... Et ce petit n'est pas mon frère de sang mais j'ai vécu, je ne sais pas, vingt ans avec lui ? Et maintenant, il est peut-être plus mon frère que les deux autres... Mon histoire est comme ça, c'est-à-dire, je sais que cela a un rapport avec le fait de vivre ensemble, d'être élevés ensemble, avec l'éducation, l'amour, tout ce que tu reçois, et qu'au fond, c'est ça ta famille, celle qui est à tes côtés... Et que cela compte davantage que la biologie. » - *Cassandra, mère sociale*⁷⁵³

Sa place en tant que mère sociale s'inscrit donc dans un parcours personnel et familial qui favorise la remise en question de l'amalgame entre liens filiatifs, parenté et parentalité. Ici, non seulement géniteurs et parents forment des catégories distinctes (repoussant ainsi l'évidence biologique des compétences parentales), mais la hiérarchie qui subordonne les liens électifs aux liens biologiques n'est plus cautionnée. L'enjeu de l'appartenance, au cœur de ce récit, laisse au deuxième plan celui de la filiation.

Si le mécanisme à l'œuvre dans le processus décrit précédemment consiste à dénaturiser la parenté, d'autres mécanismes tendent à sa renaturalisation. Contrairement à Julia, Cassandra n'occupe pas la place de l'aînée dans sa fratrie. En revanche, elle est la seule fille, et cette particularité biographique l'installe dans un espace de privilège dans la transmission familiale. Le récit de cette enquêtée, cautionné par celui de sa compagne, donne en effet des éclairages quant à une nouvelle imbrication à l'œuvre dans le processus d'inscription d'enfants dans la parenté. Cette imbrication est ancrée encore une fois dans la suprématie de la maternité par rapport à la paternité dans les représentations sociales.

⁷⁵³ 33 ans, professeure/entraîneur de sport, Santiago, père économiste, mère décédée (profession non spécifiée)

« J'ai parlé de ce sujet depuis longtemps avec ma famille et comme je suis la seule fille, alors mes enfants sont les enfants de ma famille, tous les autres qui viendront après seront les enfants de la femme de quelqu'un, alors voilà, mes enfants c'est quelque chose de... Tout au début c'était un truc un peu étrange, mais maintenant non. (...) Aujourd'hui ma famille... Ils sont leurs petits-enfants et ils sont leurs petits-enfants avec tout, alors il y a cette tranquillité de [pouvoir] dire... Ils sont à nous deux, à la fin, ils sont à nous deux. » - *Cassandra, mère sociale*

Ana, compagne de Cassandre, confirme le propos :

« Pour moi, c'est très important parce que pour les parents, c'est-à-dire, pour mes beaux-parents... Ils disent toujours que les enfants de la fille sont plus proches que ceux du fils... C'est vrai, ils le ressentent comme ça. Et en fait ils ont, bon, le frère de Cassandra a aussi des enfants, et mes beaux-parents ont été contraints de vivre ça un peu de loin, tandis que les autres grands-parents sont tout le temps-là, tu vois ?... Donc, comme dans notre cas ils sont aussi ses enfants à elle, ils veulent être très proches, comme s'ils étaient, je ne sais pas, comme s'ils étaient sortis du ventre de leur fille, tu vois ? Alors, moi je veux qu'ils soient rassurés, qu'ils participent à tout. » - *Ana, mère biologique*

Cette primauté de la maternité qui régit la plupart des sociétés contemporaines (et qui est peut-être encore plus caractéristique dans les sociétés latino-américaines) joue sans doute un rôle crucial dans la société chilienne. Ainsi, dans nombre de familles hétéroparentales, la proximité du lien entre grands-parents et petits-enfants est en partie déterminée par le sexe de l'enfant. Autrement dit, si ceux-ci sont devenus grands-parents par le biais de leur fille, leurs rapports avec leurs petits-enfants risquent d'être plus proches que s'ils sont devenus grands-parents à travers leurs fils. En ce sens, nous pourrions faire l'hypothèse que le processus de dénaturalisation de la parenté se voit favorisé lorsqu'il est question de configurations homoparentales féminines. Ainsi, les acteurs dépasseront la norme selon laquelle le lien filial découlerait du lien biologique, tout en restant attachés à celle qui cautionne la primauté de la maternité sur la paternité. La mère sociale étant plus « mère » qu'un père, les grands-parents

pourraient donc tisser des liens proches avec leurs petits-enfants sans risquer d'être évincés en cas de rupture du couple conjugal⁷⁵⁴.

Si la normalisation de la parentalité lesbienne est à l'œuvre dans les familles d'origine d'une partie des enquêtées, d'autres parcours pointent une résistance farouche des entourages proches. Indépendamment de leur statut parental, ces femmes se heurtent à l'illisibilité de leurs choix.

Déjà mise à l'écart par sa famille à cause de son lesbianisme, Soledad a ainsi vu son exclusion s'accroître avec son projet d'enfant. C'est son « manque de discrétion » qui lui a été reproché : si elle n'a pas su maintenir sa vie privée à l'abri du « qu'en dira-t-on », comme le dicte la tradition familiale, elle doit alors en assumer les conséquences. En effet, un précédent dans la famille de Soledad donne la teneur du comportement attendu en cas d'écart à la norme. Son oncle paternel est reconnu comme gai par tous les membres de la famille, bien que ce soit dans une logique de non-dits. Son insertion familiale passe donc par le maintien de cette logique, où le paraître doit l'emporter sur les faits :

« Pour le mariage de l'un des frères de mon père, deuxième mariage, il y avait mon autre oncle qui est allé... En fait, ils vont toujours aux trucs familiaux, l'oncle J., le frère de mon père, avec une dame, et M. [le partenaire de son oncle] avec une autre. Moi je lui dis : « Mais comment c'est possible, t'as cinquante-huit ans, décontracte-toi ! » (...) Mais vu qu'il s'inquiète beaucoup du regard des autres, il fait cela. » - *Soledad, mère sociale*⁷⁵⁵

Soledad ne conçoit pas de jouer cette mascarade. En devenant mère sociale, la conséquence majeure et immédiate pour elle, est le déni systématique de son statut de mère de la part de sa famille d'origine, qu'elle rencontre d'ailleurs quotidiennement au sein de l'entreprise familiale où elle travaille. À la naissance de sa fille et à l'exception d'une de ses sœurs, les parents et la fratrie ne semblent pas concernés. Il n'y aura ni visite ni félicitations.

⁷⁵⁴ Dans cette vision, la séparation hétérosexuelle comporterait un risque plus élevé de « fuite parentale », entraînant souvent un éloignement entre grands-parents paternels et petits-enfants.

⁷⁵⁵ 39 ans, ingénieure/chef d'entreprise, Santiago, père chef d'entreprise, mère au foyer.

A travers leur indifférence, ils lui feront comprendre que sa fille n'a pas de place dans la généalogie familiale.

« Avec moi ils peuvent... Ils pourraient dire n'importe quoi, mais lorsque ma fille est née et qu'ils ne sont pas venus, la seule à venir était C. [sa sœur], alors je me suis dit ce sera tout, on va continuer à être frères et sœurs jusqu'à la mort mais ne me demandez pas plus, désolée. Pour moi, ce n'est plus pareil et ils le savent parce que je leur ai dit : « Je suis désolée mais lorsque vos enfants sont nés, j'ai toujours été là, ce que vous avez fait m'a beaucoup blessée alors ce sera tout, et moi je ne veux pas non plus... » Parce que s'ils ont fait ça je crois, c'est ce que je pense et que Maida [sa compagne] pense aussi et ce qu'elle m'a dit, que s'ils ont été capables de faire ça avec moi, demain ils pourraient être qui sait comment avec ma fille. (...) Ça a été une année assez compliquée pour moi... Mon papa par exemple, on était en train de déjeuner au bureau et il me lance... Il a le même téléphone portable que moi, alors je l'avais posé sur la table et il l'a pris, alors quand tu l'allumes tu vois une photo de M. [sa fille], et il me demande qui c'est... tu vois ? Et moi je lui réponds : « C'est ma fille ! » Alors, il fait ce type de commentaires... Mais maintenant je m'en fous. » - *Soledad, mère sociale*

Pour cette enquêtée, au moment de la naissance de sa fille qui marque un « avant » et un « après » dans son rapport à sa famille, c'est incontestablement l'extension du domaine de l'exclusion qui s'opère. L'exclusion sociale, puis l'exclusion familiale, la poussent à réaffirmer la légitimité de ses choix, tant dans son discours que dans ses pratiques quotidiennes. Désormais, elle privilégie les rapports « protecteurs » de sa famille élective : ses amis et la famille d'origine de sa compagne.

Quant au rapport avec sa famille d'origine, elle cherchera une certaine mise à distance, sans pour autant rompre le lien. Tout en réaffirmant le choix de l'affichage, Soledad se montre surprise des effets positifs de cette position. Comme l'atteste l'extrait suivant, cette stratégie peut faire synergie avec d'autres sens portés par les nouvelles générations, favorisant ainsi un bouleversement des frontières normatives au sein du groupe familial.

« C'est quand même curieux de voir comment les gens réagissent !... avec C. [sa sœur], on a parlé de cela parce que ses enfants sont les plus âgés parmi mes neveux, l'aîné est N., mon filleul qui a déjà seize ans et avec qui on est assez proches. Alors on a parlé de le dire aux enfants, et elle : « Non, s'il te plaît, ne dis rien à mes enfants encore », « Mais pourquoi ? », « Non, parce je crois que ce n'est pas le moment encore, je ne sais pas comment leur expliquer » ; « OK, je lui ai dit. » (...) Mon frère a été contraint de raconter à ses filles l'année dernière, lors d'une visite chez nous. Elles sont venues et elles ont vu Maida, alors les filles ont demandé comment ça se faisait, parce qu'elles ont vu ma fille et ont demandé à qui elle était et moi j'ai dit : « À moi, c'est ma fille. » Alors elles ne comprenaient pas trop le fait que j'aie une fille mais que ce soit Maida qui l'ait eue, donc mon frère a dû leur expliquer. Et par exemple L. [son autre sœur] a les enfants les plus jeunes, ils ont à peu près l'âge de ma fille. La plus petite est trop petite, mais S., le plus grand, a demandé à sa mère qui était la fille de tante Soledad. Et puis S. s'approche de moi et me demande : « Et alors pourquoi c'est Maida qui l'a eue et pas toi ? » « Parce qu'elle était plus prête que moi pour l'avoir »... Et voilà, pas de prise de tête, pas de problème ! » - *Soledad, mère sociale*

Ce récit met en avant un discours très largement répandu dans les milieux conservateurs : la croyance qu'en abordant des sujets tels que la sexualité et l'homosexualité avec les enfants on les prédispose à certaines pratiques, ou bien que les aborder entraîne forcément l'obligation de parler de sexe (croyance partagée par certaines enquêtées). En évoquant le manque de maturité des premiers, ces adultes font donc l'impasse et ne communiquent pas dans ce domaine. L'extrait montre en revanche l'utilité de dépasser l'inconfort de ces échanges autour de la sexualité et démystifie la soi-disant incompréhension des enfants, qui par ailleurs se montrent mieux disposés que leurs prédécesseurs à déconstruire la norme, y compris l'amalgame sexualité/procréation/filiation.

Enfin, d'autres récits montrent que l'acceptation de l'homosexualité et de l'homoparentalité impliquant un proche peut s'avérer très difficile dans certains milieux familiaux. Par ailleurs, ils illustrent comment la famille peut s'ériger comme l'un des principaux vecteurs de violence et d'illisibilité de ces parcours. Ainsi, par exemple, les parents de Carmen – manifestement hostiles au lesbianisme de leur fille et qui avaient pris la garde de fait de leur petit-fils pour « l'éloigner de la déviance de sa mère » –, ravivent

l'exclusion de cette dernière du groupe familial lorsqu'ils apprennent qu'elle est de nouveau enceinte. Dans le récit rétrospectif de cette enquêtée, ce n'est pas l'indifférence mais le discrédit qui est mis en avant, véhiculé en premier lieu par sa mère, garante de la morale⁷⁵⁶, voire de l'honneur de la famille :

« Lorsque mes parents l'ont appris et qu'ils ont commencé à voir que mon ventre poussait, les mauvais traitements ont recommencé ... On me criait que ce n'était pas possible, ma mère a traité ma fille de [silence]... On n'attend pas ça d'une mère envers sa fille, et surtout envers sa petite-fille... Ma mère s'adressait à elle en l'appelant « huacha⁷⁵⁷ », « engendro »⁷⁵⁸, elle lui a tout dit. » - *Carmen, mère biologique et sociale*⁷⁵⁹

Cet évènement, circonscrit à un appel téléphonique de ses parents pour lui rappeler sa « perversion » et, par extension, le caractère « vicieux » de son engendrement (et de celui de sa compagne, enceinte aussi à la même époque), marque la rupture définitive entre Carmen et sa famille. Au-delà de quelques rencontres fortuites dans les rues de sa ville avec certains membres de sa famille (qui « changent de trottoir lorsqu'ils m'aperçoivent, comme s'il s'agissait d'une personne étrangère »), elle n'a plus d'interactions directes avec eux. Désormais, les nouvelles de ses parents se limitent aux informations rapportées par son fils aîné, contraint de maintenir une relation pseudo-clandestine avec sa mère⁷⁶⁰. Consciente des faibles possibilités que sa famille change d'attitude par rapport à son cadre de vie, Carmen se remémore, émue, la « confiance » faite par son fils : sa grand-mère lui aurait demandé plusieurs fois comment allait la petite fille. En dépit des blessures évoquées tout au long de

⁷⁵⁶ Howard Becker retient la notion « d'entrepreneur de morale » pour qualifier le rôle assumé par les proches pour veiller à la bonne moralité des membres du clan. En ce qui concerne cette enquête, ce rôle est souvent assumé par les mères des enquêtées. Howard Saul Becker, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985 [1963].

⁷⁵⁷ Vecteur d'injure, le terme huacho/a provient du mot quechua huachuy, qui veut dire « commettre l'adultère ». Il est utilisé tant pour désigner l'enfant illégitime que l'orphelin (l'enfant sans père). Voir à ce propos Gabriel Salazar, « Ser niño huacho en la historia de Chile (siglo XIX) », *Proposiciones, Chile, historia y bajo pueblo* (19), 1990, pp. 55-83.

⁷⁵⁸ Selon le dictionnaire de la Real Lengua Española (Dictionnaire en ligne www.rae.es), le mot engendro désigne « un plan, un dessin ou une œuvre intellectuelle mal conçu ». Dans le langage populaire, il fait référence à « l'enfant du diable ».

⁷⁵⁹ 32 ans, Secrétaire, Los Angeles (Sud du Chili), père chauffeur de taxi, mère au foyer.

⁷⁶⁰ Le fils de Carmen n'est pas autorisé à rendre visite à sa mère et a interdiction totale de côtoyer la compagne de celle-ci. Toutefois, il s'arrange pour passer de temps en temps chez elles et tient à nouer une relation fraternelle avec les deux enfants du couple.

son récit, le léger espoir contenu dans ce souvenir montre bien que la famille d'origine reste un objet affectif primordial dans les parcours des enquêtées, difficilement remplaçable par d'autres types de liens. En ce sens, la famille élective décrite dans l'étude de Weston⁷⁶¹, qui se caractérise par le maintien de liens d'amitié et de solidarité qui tendent à prendre le relais de la famille d'origine, trouve peu d'écho dans les récits recueillis au cours de cette enquête. Néanmoins, lorsque ces liens reproduisent en quelque sorte les logiques (et les hiérarchies) inhérentes à la parenté telle qu'elle est conçue ici, la famille élective peut en effet prendre une place prépondérante.

« Je me suis servie de la maturité de Patricia [sa compagne] qui était beaucoup plus âgée que moi, et puis, j'ai commencé à me rapprocher de sa famille parce qu'ils savaient que nous étions ensemble... Pour la mère de Patricia, je suis pratiquement son autre fille, et ça a beaucoup joué... Peut-être qu'elle a vécu la même chose qu'eux [les sentiments hostiles de ses parents], mais elle n'a pas pris les mêmes décisions drastiques... Comme par exemple d'exclure Patricia, de lui dire : « Va-t'en parce que t'es lesbienne » Non... par contre ma famille oui ! » - *Carmen, mère biologique et sociale*

II. Dire, taire ou laisser voir

Dans une sorte de continuum du *coming out* lesbien, la famille lesboparentale se présente très rarement en tant que telle dans tous les domaines sociaux. Les motivations qui sous-tendent les stratégies mises en place par les enquêtées pour gérer la visibilité de leurs familles sont variées. Nous pouvons citer la proximité affective, la durée des rapports entre la famille et ses interlocuteurs ainsi que d'autres raisons d'ordre pratique, comme la peur de la discrimination ou des répercussions professionnelles. D'une façon générale, notre enquête confirme les résultats d'autres recherches, à savoir que les stratégies d'ouverture tendent à privilégier les champs familiaux et amicaux et qu'elles sont moins à l'œuvre dans d'autres domaines sociaux⁷⁶². S'il est intéressant de les caractériser, une attention particulière sera

⁷⁶¹ Kath Weston, *op. cit.*

⁷⁶² Dans son étude sur les mères lesbiennes en France, Martha Mailfert décrit trois types d'attitudes des familles en ce qui concerne leur entourage social : une forte visibilité par rapport au réseau social proche (famille, amis)

néanmoins portée sur les effets de leur mise en œuvre, sur leurs temporalités et sur les écarts observés dans certains de ces parcours.

1. Le rapport à la famille d'origine

Comprendre le désir, voire la nécessité des mères lesbiennes chiliennes d'inscrire leur nouvelle famille, partenaire et enfants, dans un système plus large qui inclut notamment leur famille d'origine, ne peut faire l'impasse sur les spécificités nationales et régionales. Au Chili, comme dans le reste de l'Amérique latine, la famille est un support matériel et symbolique essentiel pour les individus, « un lieu de tension significative entre une logique de réciprocité et de dettes intrafamiliales d'un côté, et d'autre part des aspirations plus individuelles et à l'indépendance »⁷⁶³. L'implantation du modèle néolibéral – avec l'intronisation de la figure de l'individu concurrent et en répandant la logique du travail-sans-fin⁷⁶⁴ – a néanmoins accentué la dépendance des individus vis-à-vis de leur famille. Dans un contexte qui impose aux premiers de faire face aux défis de la vie sociale avec de faibles protections institutionnelles, la famille est un rempart. Notre enquête de terrain confirme cet aspect, notamment en ce qui concerne les mères lesbiennes des classes moyennes inférieures.

En général, les couples qui constituent des familles à partir d'un projet homoconjugal font le choix d'une ouverture totale envers leurs familles d'origine. Dans la plupart des cas, ces dernières sont au courant tant de l'homosexualité du membre de leur clan que de la relation de couple qu'il entretient (si elle existe). De surcroît, certaines de ces familles connaissent et soutiennent le projet homoparental, avant même l'arrivée de l'enfant.

« C'est-à-dire, la famille l'a toujours su, depuis le début, ils étaient au courant du projet, et lorsque ça a pu se concrétiser, je le leur ai raconté... Nous avons fait un

et au corps médical envers lesquels ces mères joueraient la transparence, une visibilité plus partielle ou « d'implicite flou » vis-à-vis de l'entourage social plus ample (voisins, nourrice, école), et enfin l'invisibilité par rapport au milieu professionnel. « L'entourage social des familles homoparentales: une gestion différentielle du comment se dire ou se taire couple parental quand on forme un couple homosexuel », in Bruno Perreau (dir.) *Le choix de l'homosexualité*, Paris: EPEL, 2007, p. 209-228.

⁷⁶³ Kathya Araujo et Danilo Martuccelli, « Individu et néolibéralisme : réflexions à partir de l'expérience chilienne », *Problèmes d'Amérique latine* 2013/1, no 88, p. 125-143. (p.134).

⁷⁶⁴ *Ibid.*

premier essai qui n'a pas marché, alors pour le deuxième tout le monde était dans l'expectative, tout le monde en train d'attendre qu'Ana tombe enceinte... Toute la famille, mon père, sa femme, mes frères, ma grand-mère, mes tantes... » - *Cassandra, mère sociale*

Lorsque la famille lesboparentale est admise, elle tend à s'insérer dans tous les espaces familiaux au même titre que celles formées par la fratrie, cette convivialité pouvant même s'étendre à la famille élargie. En revanche, certaines femmes et certains couples qui jouent l'ouverture auprès de leur famille d'origine sont contraints à observer un « devoir être » dans leurs rapports avec cette dernière. Dans ces parcours, transparence et discrétion doivent se combiner pour atteindre une quelconque légitimité, l'effacement du couple conjugal permettant en dernière instance de maintenir des liens familiaux proches.

Le cas de Carmen et Patricia montre bien ce mécanisme d'insertion familiale. Ayant coupé les liens avec sa famille, Carmen s'est fait « adopter » par la famille de sa compagne, au point de se considérer comme « presque » l'autre fille de sa belle-mère. Son enfant et celui de Patricia sont perçus comme des petits-enfants et comme des neveux par tous les membres de cette famille. Depuis leur naissance, le couple a intensifié les liens avec la mère et la famille du frère de Patricia (sa femme et ses deux enfants), multipliant les rencontres avec ces derniers au détriment d'autres liens de type amical. C'est ainsi que la nouvelle configuration s'insère dans une narration familiale plus large, chargée de sens pour ces deux enquêtées. Tant pour l'une que pour l'autre, se faire accepter par la famille passe notamment par le fait de « se positionner avec respect ». Ici, la logique d'ouverture totale s'ajoute à celle de la discrétion totale, en accord avec les préceptes précédemment transmis lorsqu'il a été question de la transgression première à la norme hétérosexuelle, à savoir, maintenir un comportement « irréprochable » vis-à-vis de leur entourage.

« On ne nous a jamais vues comme ça, assises côte à côte, enlacées, main dans la main, non... Comme je te disais, le respect a été pour nous la meilleure tactique pour que ma famille l'accepte. (...) Hélas, je crois que beaucoup de familles comme la nôtre trouvent des blocages parce qu'elles sont... Je ne suis pas contre les manifestations d'affection, mais je crois que le vécu ou la tendance sexuelle personnelle, il faut la gérer avec son partenaire en privé, il n'y a pas de raison de la

rendre publique, parce que si tu le fais, tu permets que la société s’immisce et qu’elle te critique. T’as besoin d’une relation tranquille, où tu peux trouver du bonheur, de l’harmonie... Non que, par exemple, le voisin d’en face parle mal de nous... Ce serait inconfortable, parce que tu peux beaucoup endurer mais à un moment donné, t’auras envie que ça s’arrête, alors pourquoi faire des choses qui t’apportent plus de préjudices que... Et au fond c’est comme ça qu’on l’a géré, nous vivons une relation à fond, mais en privé. » - *Patricia, mère biologique et sociale*

De ce récit ressort très clairement le mécanisme mis en place et à travers lequel la famille « accepte » le lesbianisme et la vie de couple (et de famille) de leur membre. Ici, l’accord tacite entre les deux parties implique que la nouvelle situation est tolérée dans la mesure où le couple se montre déssexualisé⁷⁶⁵. Or, loin d’être perçue par ce dernier comme une stratégie réactive ou comme le coût à payer dans la quête d’une quelconque appartenance (familiale et sociale), la déssexualisation apparaît comme déguisée, s’inscrivant dans les discours sous la valeur partagée du respect. En ce sens, tant Patricia que Carmen se présentent aux autres de manière à répondre aux attentes normatives. Ainsi et malgré leur écart à la norme hétérosexuelle, elles s’investiraient dans des relations « saines » et « stables » (allusion à sérieuses et monogames), contrairement à d’autres couples gays et lesbiens⁷⁶⁶. A travers la des-identification des autres « familles comme **la sienne** », la contrainte semble alors désamorcée.

Si normaliser la parentalité lesbienne ne va pas de soi dans les familles d’origine des femmes qui y sont entrées à travers des projets homoconjugaux, ce processus s’avère encore moins évident dans les trajectoires des familles « recomposées ». Comme nous l’avons déjà souligné, si se marier et notamment avoir des enfants a été la stratégie menée par certaines enquêtées pour se « remettre sur les rails », c’est précisément ce statut de « mères » qui les rend-monstrueuses aux yeux de leur entourage le plus proche.

⁷⁶⁵ Nous avons observé ce mécanisme dans la présentation de soi que certains couples font aux enfants. Ici, il s’élargit dans le rapport à d’autres membres de la famille.

⁷⁶⁶ Le couple déclare privilégier dans ses interactions le rapport avec d’autres lesbiennes « en couple stable », ce qui apparaît comme la conséquence logique de son inscription à la norme.

Le choix de la transparence de ces mères entraîne ainsi presque systématiquement la remise en question de leur fonction de « gardienne »⁷⁶⁷, et il peut également comporter un risque de « clash » relationnel (notamment avec les parents mais aussi avec d'autres membres de la famille). Pour l'empêcher, ces femmes font souvent les plus grandes concessions :

« Au tout début, le fait d'avoir quitté mon mari a été perçu par ma famille comme une séparation comme une autre, mais lorsqu'ils ont appris pourquoi, il l'ont vu comme une tromperie de ma part, c'était moi la méchante et lui, quand il est venu chez eux, il s'est chargé d'empirer encore plus mon image. Alors, évidemment, je suis tombée de mon piédestal. Quand je leur rendais visite, mes cousins faisaient des blagues homophobes sachant que... Très méchants, parce qu'ils le savaient, ce n'était plus un secret... Ils étaient très méchants avec ma compagne (...) Puis, petit à petit j'ai commencé à leur rendre visite, leur montrant que je n'avais pas changé... « Il manque quelque chose pour le déjeuner ? Ma nièce a besoin de quelque chose ? Dites à ma tante de ne pas s'inquiéter, je m'en charge, ce n'est plus comme avant mais je peux quand même aider »... Au fond, ça minimise le fait d'être lesbienne, qui n'a rien de mauvais mais qu'ils voient comme quelque chose de pas bien... Et aujourd'hui ma mère, je crois qu'elle a du mal encore à l'accepter, il y a très peu de temps, elle m'a dit : « Finalement, ma fille lesbienne s'est avérée meilleure que mes trois autres enfants... » - *Soraya, mère biologique*⁷⁶⁸

Provenant d'un milieu plutôt défavorisé, cette enquêtée a expérimenté, notamment à partir de son mariage, une mobilité sociale importante par rapport aux membres de sa famille. Aujourd'hui divorcée, elle peine à entretenir son propre foyer mais continue à les aider financièrement. Dans la mesure où elle se rend utile et parvient à pourvoir aux besoins de sa famille d'origine, sa « déviance » semble demeurer entre parenthèses. Par ailleurs, si ce mécanisme s'avère efficace, c'est bien parce que Soraya (et actuellement aussi sa compagne) continue à accepter cette forme de pénitence. Le cadre de vie du couple est alors « compensé » par des services divers.

⁷⁶⁷ Sous la modalité de menaces ou de litiges concernant la garde des enfants à l'initiative des ex-conjoints et/ou des familles d'origine.

⁷⁶⁸ 26 ans, assistante administrative, Santiago, père petit commerçant (décédé), mère infirmière.

Au début de leur relation, Soraya et Eliana se sont installées chez la mère de la première malgré les réticences du couple. Marquée par une relation très distante avec sa famille d'origine, Eliana trouve dans la famille de sa compagne non pas un accueil chaleureux, mais une certaine tolérance vis-à-vis de son lesbianisme qu'elle n'avait jamais expérimentée. Toutefois, les rapports conflictuels entre Soraya et sa mère finissent par l'atteindre. Lors d'une dispute entre ces deux femmes, Soraya est priée de demander à sa compagne de quitter la maison familiale⁷⁶⁹. Quelque temps après et à la demande de Soraya, Eliana retisse les liens avec sa belle-mère, tout en renouant avec la logique de transactions familiales. Un *modus operandi* se met en place où l'échange est caractérisé d'un côté par la nécessité d'affection, voire d'appartenance, et de l'autre par la nécessité de services, comme par exemple le relais dans le travail parental. Ainsi, depuis que la mère de Soraya a accueilli chez elle deux des enfants de son autre fille (pour cause d'abandon parental), le couple est de plus en plus sollicité par la mère de Soraya.

« Sa mère nous fait confiance pour garder les petits, au moins il y a ça. (...) Je crois que le thème de nous aider à acheter le grand lit vient de là, parce que tout au début nous n'avions pas de place mais maintenant il n'y a plus d'excuse. Alors, généralement, depuis l'achat de ce lit, dès que j'ai une journée de libre je vais chercher les petits *cachorros*⁷⁷⁰. On va les chercher et ils sont toujours là en train de m'attendre, et c'est pour cela que je dis que les choses ont changé avec la mère de Soraya, parce qu'elle m'attend toujours... Les premiers jours après notre réconciliation, elle venait me chercher avec les jumeaux dans leur poussette. Quand je descendais du bus, elle venait me chercher et restait un moment avec moi, elle est toujours très attentionnée envers nous [elle et sa compagne], alors je crois que finalement elle s'est rendu compte de son erreur et elle a voulu changer les choses. Alors, grâce à ça, le rapport s'est beaucoup amélioré avec sa famille, avec sa mère en réalité... Finalement, elle est assez proche de nous, comme une amie, mais une amie dont il faut parfois se méfier parce que tu ne sais jamais quand est-ce qu'elle va t'enfoncer un couteau dans le dos... Mais malgré tout, je lui suis très reconnaissante, parce que je crois qu'aucune

⁷⁶⁹ Cet épisode est resignifié par Soraya comme le « coup de pouce » dont son couple avait besoin pour déménager.

⁷⁷⁰ Cachorro signifie chiot. Petit nom que le couple utilise pour faire référence aux petits neveux de Soraya.

mère ne ferait ce qu'elle a fait... En tout cas, je sais que ma mère ne le ferait jamais. »
- *Eliana, mère sociale*⁷⁷¹

Mais si cette logique semble assurer l'inclusion du couple et de leur enfant dans la famille, d'autres considérations ne sont pas à négliger. La question des stigmates et de leur poids relatif dans une société à une époque déterminée apparaît à ce propos comme un enjeu incontournable, particulièrement au sein de la famille normative. Ainsi, dans le régime hégémonique, même une mère lesbienne peut tirer un bénéfice des attentes et des stéréotypes sociaux. Pour cela, il suffit que quelqu'un occupe une place encore plus basse dans la hiérarchie.

« Ma sœur a été une bonne sœur, je n'ai rien à dire, mais en tant que mère elle a été un véritable désastre, alors ils disent, même la voisine dit à ma mère : « Soraya n'a jamais délaissé son enfant, où qu'elle aille, indépendamment de son lesbianisme, toujours avec son fils »... À la différence de M. quoi ! [sa sœur], les jumeaux sont ses enfants à elle, alors j'ai cet attachement à mes neveux aussi, parce qu'au fond je suis très maternelle, et je sais qu'ils manquent d'une image paternelle et maternelle, ils vont avoir deux ans, la plus âgée de ses enfants a quinze ans, l'autre douze ans et est très attachée à moi aussi, et la suivante six ans, j'essaie aussi de la récupérer, j'ai déjà eu un droit de visite tous les quinze jours⁷⁷²... Finalement c'est quelque chose que tout le monde sait : c'est bien la lesbienne qui a pris tous ces enfants à sa charge et qui essaie de les maintenir unis parce qu'ils sont frères et sœurs... Alors je crois que ma famille accepte la situation à cause de ça, je ne crois pas que ce soit à cause d'autre chose. » -
Soraya, mère biologique

Dans le régime établi et normalisé, reprenant la formule de Butler⁷⁷³, si le lesbianisme de Soraya apparaît comme une déviance, l'abandon – réel ou imaginaire, peu importe – de ses enfants par une mère, représente un crime *contra natura*. Suivant ce récit, la sœur de

⁷⁷¹ 31 ans, responsable d'un *fast food*, Santiago, père électricien, mère comptable.

⁷⁷² Certains sont placés chez des parents, d'autres en milieu institutionnel.

⁷⁷³ Judith Butler, *Défaire le genre*, Londres, New York, Routledge, 2006 [2004].

l'enquêtée apparaît comme une figure repoussoir placée du côté des autres mères... les mauvaises mères⁷⁷⁴.

L'intériorisation de discours normatifs est aussi à l'œuvre dans d'autres trajectoires recomposées et paraît incontournable dans le maintien de relations rapprochées avec certaines familles d'origine. L'entrée en scène de Paulina dans la vie de Viviana et notamment son entrée dans la parentalité lorsque le couple s'installe sous le même toit ravivent les tensions entre Viviana et sa famille d'origine, qui rejaillissent sur le couple.

« Pour nous ça a été un peu difficile à cause de sa famille, c'est-à-dire que la famille de Viviana est très conservatrice... Quand je l'ai rencontrée, elle sortait d'un mariage et elle avait un enfant, alors elle s'était assumée et elle avait affronté sa famille. Elle leur a expliqué les raisons de sa séparation, qui n'était pas moi, parce qu'à l'époque, il y avait une autre personne ; alors elle a mis au courant son mari et toute la belle-famille l'a attaquée, euh, à cause de l'enfant. (...) Alors quand j'ai rencontré la famille de Viviana ça a été dur, je crois que pour la première fois de ma vie, je me suis sentie discriminée ainsi, absolument... Alors ça a été très difficile pour moi qui n'avais jamais eu de problèmes... Quand je me suis vue confrontée à cela, ça a été, parce qu'ils... [Elle soupire longuement] Je peux les comprendre parce qu'ils avaient peur pour P. [l'enfant] Alors, Viviana a toujours su me donner ma place : « Elle est ma partenaire et si vous ne l'acceptez pas je ne reviens plus chez vous »... Et c'était difficile en ce sens... Ils ne me parlaient pas, personne ne me parlait, alors c'était comme : « C'est quoi ces gens ? » Et puis le temps est passé et ils ont appris à me connaître et les choses ont commencé à s'arranger, parce que je crois que c'était surtout qu'ils avaient peur, pour l'enfant, mais ils l'ont vu grandir et ils ont pu voir qu'il allait bien. » - *Paulina, mère sociale*⁷⁷⁵

⁷⁷⁴ Coline Cardé décrit également comment, dans le rapport aux normes et notamment aux normes dans la parentalité, un autre groupe marginalisé, les mères des classes populaires, est parfois amené à servir de figure repoussoir. Coline Cardé, « La figure de la mauvaise mère ou la dimension politique de l'amour maternel ». Communication au colloque « Au nom de l'amour », Université de Bretagne Occidentale Brest, 15 décembre 2011.

⁷⁷⁵ 42 ans, assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

Pour cette enquêtée, rentrer dans la vie de sa compagne et de son fils vient disloquer une trajectoire lesbienne jusqu'alors sans histoire. Avec une orientation sexuelle selon ses mots pleinement « assumée » et sans complexe, elle est soudainement confrontée à un rejet méconnu. Mais si le fait d'être discriminée à cause du lesbianisme n'entre pas dans le registre de Paulina, en revanche, procurer à un enfant un modèle parental unisexué est perçu par elle comme une source de préoccupation légitime. Bien que ce discours conciliateur soit ici circonscrit à la justification de la réaction initiale de sa « belle-famille », on soulignera que son appropriation peut s'avérer un piège efficace. En effet il s'agit du même argumentaire emprunté et largement répandu par les détracteurs de l'homoparentalité. La notion mobilisée par le biais de ce « savoir » du sens commun est « l'intérêt supérieur de l'enfant » qui, extrapolée à un cadre judiciaire, traduirait la nécessité d'appliquer en cas de litige pour la garde des enfants, le principe de précaution. Ainsi, et tout en se percevant comme porteur d'un discours égalitaire, le sujet de la discrimination peut se porter « garant » de l'ordre hétérosexuel.

Les récits croisés de Mireya et Jazmín rendent compte également de ce type de déplacements normatifs. Mise à l'écart par son entourage à cause des stigmates qu'elle accumule (son orientation sexuelle mais aussi son style de vie), Jazmín peine à renouer les liens avec sa famille d'origine. Dans son cas, ni le fait d'être devenue mère ni celui d'avoir surmonté son addiction aux drogues ne se sont avérés suffisants pour changer ce regard négatif. En revanche, l'arrivée de Mireya dans sa vie commence à esquisser une opportunité de rapprochement :

« Mes frères sont tous très machistes... Il y en a deux qui m'acceptent, deux hommes, eux deux m'acceptent, alors... Mais les autres non, T., mon frère aîné... Lui non. Je ne sais pas si c'est de la méfiance mais en tout cas ils me tiennent à une certaine distance... On peut dire qu'ils me mâchent mais qu'ils ne m'avalent pas!⁷⁷⁶ (...) Et ma sœur, elle m'accepte depuis peu, depuis qu'elle l'a rencontrée [sa compagne],

⁷⁷⁶ C'est-à-dire qu'elle est à peine tolérée par eux.

parce qu'avant, elle ne m'acceptait pas non plus » - *Jazmín, mère biologique et sociale*⁷⁷⁷

En effet, c'est Mireya qui s'est obstinée à vouloir réconcilier sa compagne et sa fratrie. Tout en confirmant le témoignage de Jazmín, elle se vante de son rôle de vecteur dans sa normalisation, une sorte de « clause » du contrat (implicite) passé avec sa belle-famille pour qu'elle l'accepte.

« Un jour, nous étions à la plage, à Cartagena⁷⁷⁸, avec les enfants, et justement il y avait ses frères et ses neveux... Et nous sommes allées chez eux et on a commencé à parler, et les jours se sont écoulés comme ça et après ça a été très facile, c'est là que j'ai gagné sa sœur. Mais attention... Ils l'acceptent, mais avec moi ! » - *Mireya, mère biologique et sociale*⁷⁷⁹

Plutôt que d'être destinée à nous apporter une information qui relève de sa perception des faits, la remarque de Mireya semble plutôt servir à pointer sa position privilégiée dans cette affaire de famille, où c'est elle qui détient le pouvoir de réussir (ou non) un rapprochement entre les deux parties⁷⁸⁰. De surcroît, elle se montre favorable à cette conditionnalité familiale qui pèse sur sa compagne. Au-delà des attributs qui la positionneraient symboliquement et moralement au-dessus de sa compagne (elle est plus éduquée, elle n'a pas de problème d'alcool, elle est lesbienne mais elle serait « restée femme »), il apparaît de plus, que tous les acteurs s'accordent sur cette supériorité

- Et le fait qu'ils l'acceptent mais avec toi, ça te semble....

- « Je crois que c'est bien, ça me semble bien, parce que... je ne sais pas, j'ai un autre style de vie aussi. » - *Mireya, mère biologique et sociale*

⁷⁷⁷ 45 ans, vendeuse ambulante, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère opératrice d'abattage, père militaire.

⁷⁷⁸ Ville balnéaire très fréquentée des classes populaires.

⁷⁷⁹ 50 ans, femme au foyer, quartier populaire de la banlieue nord de Santiago, mère ouvrière textile, père bûcheron.

⁷⁸⁰ En ce sens, le destinataire privilégié de la remarque n'est pas moi mais bien Jazmín, présente à ce moment de l'entretien.

Avec ses coûts et ses bénéfices, le choix de la transparence envers la famille d'origine constitue donc de loin la stratégie de visibilité la plus répandue parmi les enquêtées. Or, les stratégies mises en place peuvent néanmoins différer selon le type de configuration familiale et la place occupée dans la parentalité. Ainsi, tandis que dans les foyers recomposés les mères biologiques tendent à la transparence totale envers leurs familles, certaines mères sociales appliquent une stratégie de visibilité sélective. Dans ces cas, l'explicitation est souvent donnée à une partie de la famille d'origine – généralement les frères et les sœurs – sans pour autant occulter de façon active l'homoparentalité et l'homoconjugalité à l'autre partie (généralement les parents).

« Mon père habite au sud, je me rends là-bas une fois par an mais on parle assez souvent par téléphone ; je ne le lui ai pas dit mais je voudrais le faire parce que je ne me sens pas bien. Je ne le lui ai pas dit mais il sait que je vis avec Ema et A. [sa compagne et la fille de cette dernière]. Il est venu dans notre appartement qui n'a que deux chambres et un lit conjugal, je n'ai rien enlevé, il y a nos photos, quelques symboles gais par ici et par là, je n'ai rien enlevé. » - *Ingrid, mère sociale*

Comme cet extrait l'indique, en attendant l'explicitation, on construit un discours et une pratique qui affichent une certaine transparence par rapport aux choix de vie. Dans ce cas, c'est la logique de sous-entendus qui prime, assurant en même temps la non-transgression des attentes paternelles. Mais à côté de ce qui relève d'un assujettissement à la norme, Ingrid agit en reformulant certaines règles du jeu : l'ordre social, où la famille d'origine occupe (ou doit occuper) une place prépondérante dans la vie des individus, apparaît ici contesté :

« Ils sont très différents de moi, moi, je ne suis plus évangélique, je suis de gauche tandis que ma famille est très conservatrice et de droite, je les aime mais je ne partage pas beaucoup avec eux parce qu'on n'a pas trop en commun, alors, je suis ici et ma famille est... Bon, ma famille est composée par Ema, par A. et leur famille, où tout le monde sait que nous sommes en couple... Et mes amis aussi, c'est ça c'est ma famille. » - *Ingrid, mère sociale*

Presque à l'opposé des stratégies de transparence totale et sélective se situe la politique des non-dits. Choisie notamment par certains couples de foyers recomposés, cette

forme de présentation de la famille à l'entourage proche se caractérise par l'installation d'une logique relationnelle où « tout le monde sait mais personne ne le dit ».

Comme la révélation du lesbianisme avec la ou les familles d'origine n'a pas eu lieu, la dissimulation de la relation conjugale (avec la présentation des chambres séparées par exemple) prévaut dans ce type d'interactions, du moins temporairement.

« Au début, lorsqu'on venait de déménager, nous avions un lit dans la petite chambre, un lit dans la chambre du milieu et le grand lit, comme pour faire croire... mais quand quelqu'un nous rendait visite, voyait que sur le petit lit, il y avait, par exemple, des fringues à repasser...C'est-à-dire, personne ne... on l'occupait pas, c'était le chaos et ça se voyait. Ou le lit était toujours fait, toujours les mêmes draps... Parfois ma sœur restait la nuit chez nous et me disait : « Dis-donc, tu ne changes jamais les draps de ce lit ! »... Jusqu'au moment où je lui ai dit : « Parce que c'est la chambre d'amis ! » - *Juana, mère biologique*⁷⁸¹

Néanmoins et même si la logique de non-dits est maintenue dans le temps (dire sans dire qu'on est lesbienne, dire sans dire que l'on construit une famille), certaines stratégies de dissimulation mises en place par le couple tendent à se dissiper, voire à disparaître au fur et à mesure que la famille s'installe.

« Alors après, on n'avait pas de place pour avoir une petite salle avec l'ordinateur, et on a fini par lui donner le lit. En fait ma sœur m'a dit : « Prête-moi ce lit que tu n'utilises pas. » Alors nous avons démonté le lit et la chambre. Ils ne m'ont jamais rien demandé directement, mais je crois qu'ils doivent s'en douter, c'est tellement évident ! » - *Juana, mère biologique*

En dépit de l'évidence, c'est dans un espace d'ambiguïté tissé par les non-dits que ces familles transitent, entraînant certains coûts. Katia, mère sociale et compagne de Juana, maintient une relation assez proche avec sa famille d'origine. Elle déclare avoir opté pour

⁷⁸¹ 36 ans, secrétaire, Santiago, père ouvrier (BTP), mère au foyer.

cette logique parce qu'elle s'avérait « confortable ». À ma demande de précision, elle répond en ajoutant que le sous-entendu « fonctionne » et qu'une explicitation comporterait le risque d'apparaître comme « quelqu'un d'autre » aux yeux de ses proches (et notamment aux yeux de son père, auquel elle est très attachée). Toutefois, au fur et à mesure de son récit, la stratégie choisie apparaît moins fonctionnelle que prévue initialement :

« C'est-à-dire qu'elle [sa compagne] a eu des problèmes de dettes que ma famille a appris par exemple, et là on a eu des problèmes, bien entendu... Ou moi j'ai eu quelques problèmes avec mes parents à cause de ça... Euh, c'est-à-dire non pas des problèmes en termes de ce que je fais, mais... Que mes parents s'en mêlent et me disent : « Mais comment ça ? »... Et moi, ma réponse à ça, c'est de leur dire : « Vous savez quoi ? Ce n'est pas de votre ressort... C'est ma vie, c'est mon argent, c'est mon problème et pas le vôtre, ne vous en mêlez pas ! ». En effet, une fois j'ai dit à ma mère : « Tu sais quoi, maman ? J'ai trente-cinq ans et je vais faire de ma vie ce que je veux ». En termes polis, hein ? C'est-à-dire, c'était une conversation qu'on a eue un jour à la clinique, on rendait visite à mon oncle qui était assez malade... Enfin, elle avait appris quelques jours auparavant que Juana et moi avions fait l'aller-retour en province dans la même journée et là elle m'a appelé pour me dire « Mais comment ça ? » [Sous-entendu un voyage trop cher] Et là je n'ai rien dit, mais quand je l'ai croisée à la clinique, je lui ai dit de ne pas s'en mêler. » - *Katia, mère sociale*⁷⁸²

Juana n'est pas reconnue par la famille de Katia comme sa conjointe. Dès lors, les engagements de la première envers la seconde sont perçus et pointés par la famille comme « excessifs ». Et comme la situation socioprofessionnelle de Katia est meilleure que celle de Juana, sa famille s'entête à la mettre en garde contre d'éventuels abus. C'est ainsi que dans cette co-construction de l'ambiguïté, le bénéfice du doute conféré à l'autre donne lieu à un rapport particulier de pouvoir : il ouvre un espace d'ingérence sur la vie privée, une brèche qu'une révélation pourrait éventuellement limiter.

⁷⁸² 36 ans, psychologue, Santiago, milieu familial catholique pratiquant, père commerçant, mère au foyer.

Malgré ses craintes liées à un éventuel rejet, Katia assiste très rarement aux réunions familiales sans sa compagne et son fils électif. Elle déclare qu'ils ont été accueillis même dans sa famille élargie et qu'ils sont partout les bienvenus. Cependant et comme son récit l'atteste, ils ne sont pas considérés comme des membres du clan à part entière. Sa compagne, désignée comme une grande copine, est d'ailleurs considérée ainsi par la famille de Katia. Quant à l'enfant, ses parents et sa fratrie qui l'ont vue grandir lui témoignent une grande affection ; mais sa non-appartenance au clan est marquée par des signes divers. Ainsi, par exemple, quand toute la famille passe Noël ensemble, il reçoit de plus petits cadeaux que les autres enfants et moins d'attentions de la part des adultes. Katia, qui rapporte ses différences et qui les considère « blessantes », se trouve donc piégée par l'implicite qu'elle-même contribue à maintenir.

Dans un registre quelque peu différent, Sonia, mère biologique, déclare ne pas avoir « socialisé », autrement dit partagé ouvertement, avec sa famille d'origine le fait de vivre avec une autre femme ; elle est pourtant persuadée que tout le monde le sait. À notre demande de précision, elle signale qu'en effet elle a explicité son cadre de vie à sa fratrie, tandis que ses parents seraient restés à l'écart de cette révélation. Plus tard dans le récit, nous apprendrons que la mère de Sonia a été au courant du lesbianisme de sa fille des années auparavant⁷⁸³ et qu'elle a manifesté son rejet envers son ex-compagne (Sonia a eu une relation de dix ans avec elle). Selon cette enquête, sa mère, atteinte depuis quelques années d'une maladie cérébrale liée à son âge avancé, se serait « inventé » une histoire dans laquelle son actuelle compagne, qui accompagne Sonia lors de ses visites familiales, jouerait le rôle de la *nana*⁷⁸⁴ de l'enfant. Mais au-delà de cette invention qui s'actualise à chaque interaction entre les deux familles, c'est surtout la collectivisation du déni, à l'initiative de Sonia, qui attire l'attention dans ce récit :

« Alors j'ai dit à mes sœurs : « Vous savez quoi ? Suivons-la dans son histoire, s'il vous plaît. » Parce qu'en plus, contrarier ma mère est très compliqué parce qu'elle se met dans tous ses états, tu vois ? Et par ailleurs c'est très confortable ainsi, tu vois ?

⁷⁸³ Sonia ne nous donne pas les détails, mais laisse entrevoir qu'elle aurait subi un outing.

⁷⁸⁴ Le mot *nana*, très répandu au Chili (et notamment dans les couches sociales supérieures) vient du mot quechua *ñaña* (grande sœur) et désigne d'une façon générale la femme de ménage. Sans équivalent masculin, la *nana* (ou la bonne) fait référence, dans cet extrait, à la « nounou ».

Parce qu'effectivement Isidora m'accompagne lorsque j'y vais, et en réalité elle l'a bien assumé, ce n'est pas important (...) Je crois que si on l'explicitait, si on symbolisait les choses à ma mère autrement tout se passerait différemment... Alors, je le vivrais mal moi, elle le vivrait mal aussi, à quoi bon déclencher un sujet comme ça si... Pour quoi faire, à vrai dire, cela ne m'intéresse pas... Ce qui m'importe c'est le bien-être de ma mère... Et la façon dont elle symbolise, dont elle interprète tout ça ne m'intéresse pas, je ne vis pas tous les jours là-bas, pourquoi se compliquer la vie ! Non, c'est hors de question, vraiment. » - *Sonia, mère biologique*⁷⁸⁵

Encore une fois, l'argumentaire avancé est celui de la commodité, entraînant de ce fait l'invisibilité du couple et de la famille. Ici, à la logique de non-dits (ou de sous-entendus), s'ajoute une véritable mise en scène de l'invisibilité, de surcroît banalisée. Si l'étiquette assignée à la compagne de Sonia remplit la fonction principale de pointer son caractère étranger à la parenté, elle révèle plus subtilement par ailleurs son écart supposé de classe⁷⁸⁶. Difficile à estimer pour l'heure, cette double exclusion pourrait *a posteriori* fragiliser davantage le rôle parental d'Isidora. En effet, dans la logique du maintien du scénario « fictif », Sonia concède qu'elle a délaissé l'organisation de certains arrangements tendant à la protection du lien entre sa partenaire et sa fille. Parmi eux, demander à sa fratrie (principalement à ses sœurs) de soutenir la parentalité de sa compagne dans le cas où elle décèderait.

Plus actives que les logiques de non-dits, les stratégies de dissimulation ou d'occultation envers les familles d'origine se font plus rares dans les trajectoires des enquêtées. Néanmoins, elles apparaissent en petit nombre et sont mises en place à titre individuel plutôt qu'à l'initiative du couple. Valentina, mère sociale, représente l'une de ces trajectoires : depuis quinze ans, toutes les deux semaines, elle part en province pour rendre visite à sa mère et à sa fratrie, qui l'accueillent en tant que femme célibataire et sans enfant. Tandis qu'elle est implicitement reconnue par sa belle-famille comme la compagne d'Adela, cette dernière occupe la place de « colocataire », devenue avec le temps une amie très proche. Quant aux filles qu'elle a aidé à élever, sa famille ne les a jamais rencontrées et tout ce qu'elle

⁷⁸⁵ 43 ans, psychologue, Santiago, père mineur, mère au foyer.

⁷⁸⁶ Bien qu'il n'y ait pas d'écart socioprofessionnel important entre les deux femmes.

connaît d'elles se résume à quelques récits apportés par Valentina. Ainsi, un week-end sur deux, cette femme dissocie complètement sa vie de couple et son rôle parental de sa vie de famille.

En rapport direct avec leur stratégie mise en place « intramuros », la dissimulation est aussi de rigueur au sein du couple constitué par Veronica et sa compagne⁷⁸⁷, mère biologique de trois adolescents. Selon la logique des sous-entendus, cette femme est reconnue et acceptée par la famille de sa partenaire. Très hostile à tout affichage⁷⁸⁸, elle percevrait ce rapport comme le seul « sans risque » pour ses enfants. En contrepartie, Veronica n'est perçue par la famille d'origine de sa compagne que comme une amie très proche qui l'accompagne et qui l'aide depuis qu'elle s'est séparée.

« Ses sœurs sont plus au courant, en tout cas du fait que notre lien est très fort... La plupart du temps, nous sommes ensemble à la maison et nous partons en vacances ensemble... Au début, elles avaient une certaine réticence envers moi, après lentement... Mais je crois que les plus réfractaires [à une révélation] seraient elle [sa compagne] et la cadette de sa fratrie. (...) L'aînée la devance de dix-huit ans environ et elle et les autres sœurs sont beaucoup plus... Mais bon, malgré ça ma compagne est assez indépendante et elle a toujours fait ce qu'elle voulait, elle a toujours posé des limites à sa famille et personne ne peut trop s'immiscer chez elle... Figure-toi que sa famille ne peut pas lui rendre visite si elle ne prévient pas à l'avance, tu vois le genre ? » - *Veronica, mère sociale*⁷⁸⁹

En effet, bien que l'irruption de Veronica dans la vie de sa compagne ait produit quelques réserves dans l'entourage proche de cette dernière, le discours prôné par la famille de sa compagne, selon lequel les femmes ont du mal à s'en sortir toutes seules (sous-entendu sans un homme), aurait favorisé l'accueil de Veronica. Toutefois et puisque contrer les

⁷⁸⁷ Malgré la précarité de la place qu'elle occupe, Veronica se porte solidaire de cette stratégie, de la même façon qu'Isidora joue le rôle de nounou.

⁷⁸⁸ Raison pour laquelle nous n'avons pas pu l'interviewer.

⁷⁸⁹ 48 ans, psychologue, Santiago, père menuisier, mère au foyer.

éventuels soupçons de l'entourage fait partie intégrante des stratégies du couple, toute intromission possible est (et doit être) contrôlée⁷⁹⁰.

Comme Veronica à l'époque de son *coming out*, sa compagne ne conçoit donc pas la possibilité d'annoncer la situation à son entourage. Mais contrairement à la première, elle pense qu'aucun milieu n'est propice à son dévoilement. Sa crainte de perdre la garde, voire l'amour de ses enfants, érigée il y a dix ans comme l'argumentaire justifiant l'installation du secret, sert toujours à fonder la clandestinité du couple. Si le fait de vivre ainsi est constamment évoqué comme une source de mal-être par Veronica, comme une sorte de mal nécessaire dans sa construction de couple, son discours bifurque pour le re-signifier. Ce qui était une injonction, devient dans son récit un choix :

« Comme je te disais, on se suffit l'une à l'autre dans le monde, moi j'ai coupé avec tous mes amis principalement à cause de cette situation, avec mes vieux amis, parce que pour eux ça aurait été évident qu'elle était ma compagne, mais pour elle c'était hors de question qu'ils le sachent, à cause de ses enfants, tu vois ? Alors j'ai préféré les tenir à distance, et elle a fait pareil avec d'autres amitiés, alors nous sommes assez seules dans tout ça... Bon, avec ces trois créatures déjà grandes mais qui vivent avec elle, et moi qui suis là quelques jours pendant la semaine... Je reste avec elle. » -
Veronica, mère sociale

En guise de synthèse, le choix privilégié de la transparence, y compris de la transparence « sélective » envers la famille d'origine, montre à quel point cette dernière reste un référent affectif essentiel pour les enquêtées. Par ailleurs et comme nous l'avons montré, certaines familles qui optent pour l'ouverture sont contraintes à compenser leur écart à la norme. En ce sens, elles peuvent s'insérer dans leurs milieux tout en se gardant de les « choquer ».

Quant à la politique de non-dits, il s'agit notamment d'une stratégie mise en place par certaines familles recomposées qui, tout en cherchant à inscrire leurs membres dans un récit

⁷⁹⁰ Rappelons que le couple vit sous le même toit une grande partie de la semaine. Le contrôle des visites permet, entre autres, de gérer son invisibilité.

familial plus large, doivent composer avec l'invisibilité qu'elle entraîne. Ainsi, dans la plupart de ces trajectoires, pour la famille d'origine, la compagne de la fille (ou de la sœur) peut passer pour une copine proche, voire pour une colocataire, et c'est à ce titre qu'elle sera considérée. Et si l'enfant n'est pas « son » enfant, il sera éventuellement accueilli dans sa famille d'origine mais pas « adopté ». Ici, tout se passe comme s'il faisait partie de la famille, jusqu'au petit rappel qu'il n'en est pas un membre. Autrement dit, en l'absence d'une quelconque reconnaissance sociale de ces liens électifs, ils ne sont pas (et peut être ne peuvent-ils pas être) considérés comme des membres du clan à part entière. Ce manque de reconnaissance sociale vient s'ajouter à l'absence de consanguinité et de lien légal entre la famille élective et ces enfants. Cathy Hebrandt⁷⁹¹ relève notamment la difficulté des grands-parents électifs d'opérer un repositionnement générationnel en l'absence de ces deux grands repères de la parenté pouvant faire obstacle à leur investissement relationnel et par conséquent au développement de l'appartenance familiale chez les enfants. La plupart des récits de mères sociales chiliennes avec des enfants issus de projets homoconjugaux réfutent en revanche l'idée selon laquelle leur famille d'origine (parents et fratrie notamment) éviterait de considérer l'enfant comme leur neveu ou comme leur petit-enfant si le lien entre la mère sociale et ce premier n'a pas de caution légale, par crainte d'une séparation inopinée avec celui-ci⁷⁹².

Enfin, le choix de « l'occultation », observé uniquement dans deux trajectoires de « recompositions » (une mère biologique et une mère sociale, toutes les deux autour de la cinquantaine), se constitue en révélateur d'un attachement en partie « générationnel » de certaines femmes – en décalage par rapport à leurs cadettes – avec les préceptes de l'hétérosexualité et de la maternité, puisque prêtes à exclure toute autre identité sociale pour être à la hauteur de l'enjeu. On notera que cette stratégie d'« invisibilité totale »⁷⁹³ n'est pas observée, par exemple, dans l'étude menée par Martha Mailfert en France et qui considérait également des mères lesbiennes (de tous âges) issues de recompositions familiales.

⁷⁹¹ Voir Cathy Hebrandt, « Les rendre grands-parents : l'enjeu des relations intergénérationnelles au sein des coparentalités gaies et lesbiennes en Belgique », in Jérôme Courduriès, Agnès Fine (sous la direction de). *Homosexualité et parenté*, Armand Colin, 2014, p. 175-188.

⁷⁹² Amy Hequembourg et Michael Farrell, « Lesbian motherhood. Negotiating marginal-mainstream identities », *Gender and society*, Vol. 13, N° 4, 1999, p. 540 - 557.

⁷⁹³ Martha Mailfert, « La famille homoparentale au féminin: constitution, fonctionnement et processus de légitimation », *Champ psy*, 2005 (2), p. 171-185.

2. Le voisinage et l'école

Si les stratégies par rapport au voisinage tendent à être les mêmes pour la plupart des familles, le niveau d'implication pour les mettre en place varie largement, souvent en fonction du risque d'exposition perçue. Ici, la classe sociale paraît jouer un rôle non négligeable. Ainsi, tandis que les familles qui habitent dans des cités ou dans des quartiers populaires tendent à des stratégies d'omission (ou de trompe-l'œil) et de simulation active, les familles plus aisées privilégient la transparence. Quant aux familles qui habitent en province et qui partagent avec le premier groupe le fait d'évoluer dans des espaces sociaux « où l'on connaît tout le monde et où tout le monde se connaît », ce sont les stratégies d'occultation qui tendent à s'imposer :

« Ici, tout le monde croit que nous sommes cousines, pas autre chose... Comme je te disais tout à l'heure, cette ville n'est pas préparée pour ce genre de choses encore... Ou peut-être qu'à Santiago non plus ?... C'est pas si évident que ça, il se peut que le pays entier ne soit pas prêt à ça... C'est compliqué pour des familles comme la nôtre, nous habitons encore dans un pays répressif. Je ne sais pas, j'imagine que par exemple en Europe, c'est totalement différent. » - *Carmen, mère biologique et sociale*

« À propos de mes voisins... Ce qu'ils pensent m'est égal... Ce qui m'importe, c'est que cela ne retombe pas sur mes enfants... Alors, je fais attention, que cela n'aille pas se... En fait c'est à cause de ça que ne je ne me mélange pas trop avec les gens. Parce que quand tu fais un peu confiance aux gens, ils se croient en droit de te faire n'importe quoi. Alors mes voisins sont tous très... Ce sont de bons voisins, ils sont contents de mon retour et du départ de H. [son ex-conjoint], que les enfants soient chez eux à nouveau... Et je leur ai présenté mon amie⁷⁹⁴, en leur disant que si je n'étais pas joignable, ils pouvaient tout voir avec elle, que c'était pareil, des trucs comme ça... Mais c'est tout, rien de plus. » - *Mariana, mère biologique et sociale*⁷⁹⁵

⁷⁹⁴ Contrairement à la langue française, le mot espagnol « ami/amie » ne correspond en aucun cas à celui de « partenaire ».

⁷⁹⁵ 39 ans, vendeuse, quartier populaire de Viña del Mar, père charpentier, mère employée de maison.

La mise à distance du voisinage est de rigueur dans les foyers où la relation conjugale est (ou est censée être) méconnue des enfants. Jusqu'à très peu, Viviana et Paulina n'avaient pas révélé leur lesbianisme à leur enfant mineur, croyant ainsi le protéger. Quand il est mis au courant, elles craignent qu'il ne puisse subir des discriminations. Pour ces femmes, l'enfant de huit ans n'aurait pas les outils de son « quasi » frère adolescent⁷⁹⁶, pour qui la situation du couple est connue depuis longtemps et qui maîtrise l'art de l'omission et de l'accommodation des faits de son histoire pour contrer les mécanismes du rejet social.

« Il ne nous a jamais parlé de ça... Nous lui avons demandé quand même s'il avait entendu des commentaires, et lui : « Non tante, mes amis sont très respectueux, et en plus je ne vais pas comme ça raconter dehors ce que je fais chez moi ou qui habite chez moi, je parle d'autres sujets »... « Ah, ok » nous lui disons. Parce qu'il a quand même vécu ça, qu'on lui demande pour sa mère ou : « Mais pourquoi t'habites chez ta tante ? » Et il répond « Parce que ma mère est morte et ma tante m'a pris en charge » « Et ton papa ? » « Il est sur l'Ile de Pâques »... Il dit ça [elle rit], il a de la famille là-bas et lorsqu'il a accepté de donner la garde, il a dit qu'il allait vivre là-bas, le papa, alors, il répond ça... « Il est sur l'Ile de Pâques et je ne le vois pas. » - *Paulina, mère sociale*⁷⁹⁷

Cette distinction entre le « dedans » et le « dehors » faite par le neveu de Paulina est aussi le mécanisme utilisé par le couple pour préserver leur intimité du regard des autres.

« Nous, on se mêle pas avec les voisines, au mieux nous assistons aux réunions de copropriété, nous signons et puis nous rentrons, c'est-à-dire, parce que sinon, c'est que des commérages... Et avec la voisine d'à côté qui a un fils d'à peu près l'âge de N. [son fils], alors ils jouent, c'est : « Voisine, ça va ? » Mais c'est tout... En plus, elle est la secrétaire de l'école de J. [son neveu], alors elle me tient informée : « Voisine, vous avez une réunion » Ou si J. s'est bien comporté... Ce genre de choses, mais de là à

⁷⁹⁶ Il s'agit du neveu de Paulina, accueilli par le couple. Il a perdu sa mère et son père est en prison.

⁷⁹⁷ Paulina, 42 ans, assistante administrative, Santiago, père décédé (profession non spécifiée), mère au foyer.

approfondir notre relation, non je ne trouve pas ça nécessaire, non, personne ne parle de son mariage dans la rue, alors non. » - *Paulina, mère sociale*

Selon ce récit, s'exposer davantage (s'afficher publiquement, par exemple) implique non seulement de se situer au cœur des commérages du quartier, mais surtout de mettre en péril les bonnes relations avec le voisinage. Mais contrairement aux couples hétérosexuels, c'est le fait de s'afficher qui poserait problème au couple et non pas la surexposition de son intimité dans l'espace public. En dépit de cela, ce récit montre comment l'agencement normatif est à l'œuvre et trouve sa justification dans le choix de ne pas s'afficher, dans des valeurs comme celle de la discrétion, censée être partagée avec d'autres couples. S'identifier à des personnes mariées (donc hétérosexuelles), apparaît ainsi comme un mécanisme visant à compenser l'exclusion.

Si ces extraits traduisent plutôt des stratégies actives de simulation et d'occultation (dans le sens où les intéressées se présentent à l'extérieur comme étant dans un rapport autre que conjugal), dans la plupart des cas, l'omission s'avère suffisante. Ici, c'est la stratégie du trompe-l'œil qui prévaut dans les relations avec le voisinage.

« Pour nous, euh, ici, les gens se trompent, beaucoup de personnes croient que nous sommes sœurs, d'autres pensent que nous sommes cousines, et si quelqu'un me dit : « Salue ta cousine de ma part », je ne lui dit pas : « Oh non, ce n'est pas ma cousine »... Non, je ne les détrompe pas (...) Ou on me dit « Oh, comme c'est mignon qu'il te dise maman. » Et moi je réponds : « Mais oui, si la mère n'est pas celle qui accouche mais celle qui élève l'enfant. » - *Laura, mère sociale*⁷⁹⁸

Contrairement à la stratégie d'occultation, le trompe-l'œil ne cherche pas à isoler la famille de l'entourage. Soit par volonté, soit par nécessité, cette tactique peut même être doublée d'une autre stratégie, la logique des « portes-ouvertes » :

⁷⁹⁸ Laura, 56 ans, femme au foyer, Santiago, père commerçant, mère au foyer.

« Écoute, je pense que lorsqu'on a une attitude de mystère, les gens deviennent plus attentifs, ils commencent à observer, à chercher... En revanche, quand t'as un système de portes ouvertes, personne ne cherche, personne ne cherche, alors... » - *Laura, mère sociale*

Pour Laura, se rapprocher du voisinage permet justement d'écarter d'éventuels soupçons envers sa famille et en même temps, de minimiser les risques de devenir la cible de violences et de discriminations. Quant à sa partenaire, moins encline à cette logique de portes-ouvertes (puisque cela lui impose parfois d'entendre des propos homophobes, notamment de la part des voisines), elle reste solidaire de la stratégie d'omission. Mais si par rapport à la disqualification des autres femmes elle perçoit une marge de manœuvre, en revanche face à celle des hommes, elle demeure impuissante.

« Je crois que tout revient au même, parce que par exemple ça ne m'inquiéterait pas trop que ma voisine l'apprenne, qu'il s'agit d'une relation lesbienne, mais c'est surtout pour nos familles... La fille de Laura nous rend visite, il y a ses petits-enfants aussi et ils ne le savent pas, ils sont petits... Et il y a des hommes, des hommes qui peuvent être très... En réalité c'est en rapport avec tout, en réalité je crois qu'on omet ou qu'on arrête de faire certaines choses un peu par peur. (...) Tu vois que de ce côté du quartier tout est assez calme, mais juste derrière, l'ambiance est assez sordide, beaucoup d'alcooliques, de trafic de drogues, alors je ne sais pas mais... Tu n'es plus la lesbienne mais la gouine... Et les types n'acceptent pas ça, il faut que t'aimes les hommes et ils sont des hommes [silence]...

- C'est-à-dire que ça vous arrive d'entendre des expressions comme ça ?

- Oui, et je crois que... C'est-à-dire, bien sûr qu'elles existent, de fait nous... Parfois ça nous arrive d'entendre notre voisine... Lorsqu'elle voit une fille plus ou moins comme ça, alors elle est très dévalorisante et on la questionne, c'est-à-dire, je lui dis : « mais qu'est-ce que ça peut te faire ! » (...) Donc ça se rapporte à tout ça. Les gens sont absolument totalitaires, ils voient ça comme une perversion, comme quelque chose qui relève de la psychopathologie. » - *Emilia, mère biologique*⁷⁹⁹

⁷⁹⁹ 42 ans, professeure, Santiago, père jardinier, mère au foyer.

La logique des portes-ouvertes fonctionne donc comme une logique de genre. C'est avec les voisines (beaucoup d'entre elles femmes au foyer), représentantes du voisinage proche, qu'une certaine ouverture peut être tentée. En absence des solidarités de genre, l'occultation s'impose en revanche vis-à-vis des hommes (le quartier), perçus comme plus lointains dans cette géographie du voisinage, et également comme potentiellement plus dangereux.

Dans d'autres parcours, ce n'est ni la stratégie de trompe-l'œil ni la logique des portes-ouvertes qui s'imposent dans le rapport au voisinage. Ici, il n'y a pas une recherche active d'occultation ou de dissimulation des spécificités de la famille tout simplement parce qu'il n'y a pas de danger perçu, ou bien parce qu'aucune stratégie de ce type ne pourrait s'avérer efficace.

« Si t'es curieuse et tu regardes une semaine entière, quand un couple sort de sa maison, tu te rends compte, il y a quelque chose qui se passe, c'est une question de sensibilité... Je crois qu'ils se rendaient compte que nous étions ensemble mais il y avait du respect je crois, tout simplement parce que nous étions tranquilles, très responsables, nous étions, on n'avait rien de différent d'un couple hétéro, tu vois ?... On se disputait aussi, comme n'importe qui...» - *Sara, mère biologique*⁸⁰⁰

Dans ce contexte, la convivialité atteinte entre la famille lesboparentale et le voisinage n'est pas forcément favorisée par un milieu plus enclin à la diversité, mais par l'indifférenciation sociale de la famille⁸⁰¹, et plus particulièrement du couple homoconjugal. Cette même indifférenciation joue en faveur de certaines familles en ce qui concerne leur rapport à l'école. En effet, elles cherchent rarement à occulter leurs structures familiales, tout en restant très discrètes par rapport à la relation du couple conjugal. Ainsi, la plupart des mères biologiques tendent à se présenter dans les établissements scolaires en tant que mères divorcées ou en tant que mères célibataires à la charge de leur enfant. Dans ces rapports, qui impliquent les professeurs, d'autres parents et les autorités scolaires, c'est à nouveau le trompe-l'œil qui s'impose comme le mécanisme privilégié.

⁸⁰⁰ 43 ans, ingénieure informatique, Santiago, père constructeur (BTP), mère au foyer.

⁸⁰¹ Favorisée par la croissante diversification des familles (monoparentales, recomposées, etc.).

« J'allais toute seule aux réunions... Alors ils m'aimaient beaucoup, ils voyaient ma fille comme la pauvre fille, avec sa mère qui est célibataire, tu vois ? Cette image à la con de la femme qui se bat toute seule. (...) Et on finit par jouer avec ça, on fait semblant, on le fait pour nos gosses, pour qu'ils ne soient pas embêtés. » - *Fabiola, mère biologique*⁸⁰²

Si, comme dans le récit précédent, on représente le rôle de la mère célibataire pour effacer tout soupçon institutionnel, dans la plupart des trajectoires ce n'est pas la mère biologique qui assure seule le lien avec l'école. Dans ces cas, de petits arrangements sont mis en place, comme par exemple présenter la mère sociale comme le deuxième « tuteur » ou simplement comme la « tante » de l'enfant. Loin de se maintenir à l'écart de la vie scolaire des enfants, la mère sociale participe donc activement à celle-ci et a une place reconnue tant pour les agents administratifs que pédagogiques. Si elle n'est pas identifiée comme la mère de l'enfant, la figure de la « tante » lui permet de se positionner en tant qu'alliée de la mère légale dans son éducation. De surcroît, cette appellation tend à sous-entendre un lien de parenté entre tous les membres de la famille, un « malentendu » qui, en l'occurrence, rend légitime la présence physique de ces mères à l'école. La stratégie s'avère toutefois moins efficace pour expliquer, non plus l'existence de cette figure, mais sa signification dans la vie de l'enfant. Lorsqu'elle affleure, c'est la logique de sous-entendus qui s'installe :

« Voyons... À l'école ils savent... C'est-à-dire, à l'école, ils me voient comme la mère « seule » avec T. [son fils], mais qu'est-ce qui arrive ? T. fait toujours des dessins, sa tante et sa maman, sa tante, sa maman et lui... Et toujours eux deux d'un côté et moi de l'autre, moi avec des requins parce qu'ils sont fâchés contre moi [sous-entendu à cause de son rôle plus autoritaire dans la discipline de l'enfant]... Alors il fait toujours ses dessins, et les profs sont très psychologues en ce sens... En plus, T. a un problème d'expression, comme moi d'ailleurs, j'en ai avec le « R » [ils ont du mal à le faire « rouler »]. Alors il a des problèmes à l'école et il est suivi par un orthophoniste, dans la même école, alors il est plus suivi, ce n'est pas un enfant qui va à l'école comme les autres... Et T. fait ses dessins, alors, quand je les ai vus... Je me suis dit qu'ils

⁸⁰² 53 ans, designer graphique, Santiago, père ingénieur électricien, mère au foyer.

devaient se demander... mais ils ne m'ont jamais rien dit. En plus, si ce n'est pas moi, c'est elle qui va le chercher à l'école et personne d'autre, et lorsqu'elle arrive, il l'embrasse et... un jour sa professeure observait cette scène depuis l'étage et elle a demandé à T. qui c'était, et il a répondu : « C'est ma tante »... Et il lui fait plein de bisous et tout... Je crois que la prof s'est rendue compte, je ne sais pas pourquoi, mais je crois que oui. C'est juste que personne n'ose demander. » - *Soraya, mère biologique*

Les traditionnels « récits de vacances » demandés aux enfants par l'école, ainsi que certains travaux manuels comme l'élaboration de lettres à l'occasion de la fête des mères (ou des pères), sont des situations typiquement signifiées comme problématiques par ces couples. Ainsi, face à la sollicitation de la crèche de sa fille, Sonia avoue avoir hésité entre envoyer une photo de famille « standard » (où la fillette apparaît avec sa mère et son père) ou la « vraie » photo de famille (la petite fille avec ses mères et le chien), se décidant finalement pour la première. Pour sa part, Paulina évoque avec autant d'émotion que d'inquiétude le jour où son fils électif lui a apporté un dessin fait à l'école accompagné de la légende : « Tu as été comme ma mère ». En effet, le libre cours de l'imaginaire des enfants peut ébranler l'invisibilité à laquelle certaines femmes (et certains couples) s'attachent pour éviter le stigmaté.

On observe également d'autres stratégies mises en place dans le rapport de ces familles à l'école, comme celles de la transparence « sélective » et de la transparence « totale », déjà évoquées dans le rapport à la famille d'origine. Mariana, mère biologique de trois enfants et percevant dans le passé une « vulnérabilité » spéciale chez sa seule fille, a ainsi opté pour révéler son cadre de vie à la professeure principale de cette dernière. Or, si la recherche d'un allié lui a semblé nécessaire, elle n'a franchi le pas qu'à partir d'une évaluation du risque, fondée sur les qualités supposées (notamment la jeunesse) de la professeure de sa fille, dépositaire de la confiance.

« Écoute, quand ma fille était en sixième, elle a eu une professeure très jeune. Alors, j'ai toujours essayé de rester proche d'eux... J'ai raconté à la professeure parce que j'ai eu l'impression que... qu'elle allait bien le garder, qu'il n'allait pas y avoir de préjudice pour ma fille, tu vois ? Parce que pour elle, c'est tout à fait normal que j'habite avec une amie... Elle est assez innocente ma fille. Alors elle sait, les plus

proches savent que sa mère vit avec une amie, tu vois ? Mais je suis inquiète de ce qui peut venir en retour. Alors... elle [la professeure] m'a dit de ne pas m'inquiéter, qu'elle allait être attentive. Et jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas eu de problème. Maintenant elle [sa fille] est au lycée, en troisième. » - *Mariana, mère biologique et sociale*

La stratégie « sélective » de Mariana a aussi été empruntée par Eva lorsque sa relation conjugale précédente passait par des moments difficiles. Convaincue que cela affectait le comportement et les résultats scolaires de sa fille, elle a voulu faire part de la situation à l'établissement. Le contexte ayant changé (Ema est en couple depuis longtemps avec Ingrid, sa fille a grandi et elle est au courant de leur relation), Ema estime que l'explication n'est plus nécessaire dans la nouvelle école de sa fille. La sélectivité obéit donc à des contextes très particuliers et n'est pas transposable à d'autres scénarios.

Quant à la transparence totale, cette stratégie a été privilégiée dans la plupart des cas où le projet d'enfant est à l'origine homoconjugale⁸⁰³. Ici, le choix de l'institution scolaire qui accueille (ou accueillera) l'enfant est partie intégrante des conversations du couple. Pour ces femmes, l'école doit faire preuve de tolérance et de respect envers leur différence et si c'est possible, doit apporter – par le biais de son projet éducatif –, une reconnaissance sociale à leur famille.

« Oui, c'est un vrai sujet entre nous de chercher une école... Très amicale, c'est-à-dire, je ne crois pas que ce soit bien pour nous et pour les enfants d'essayer de faire semblant... C'est-à-dire que ce soit quelque chose de caché, c'est inenvisageable. Et que pour nos enfants ce soit un motif de souffrance ou qu'ils soient embêtés, non, l'idée, c'est d'essayer d'éviter ce genre de problèmes. C'est-à-dire, l'idée est d'arriver et de dire : « Nous voulons inscrire nos enfants ici ! » Et s'ils n'aiment pas ça, alors il faudra chercher une autre école, mais arriver avec les enfants et qu'elle soit présentée comme la tante, ça non, jamais! » - *Ana, mère biologique*⁸⁰⁴

⁸⁰³ Jazmín est la seule femme à avoir mené cette logique de visibilité en solitaire. Sa fille est toujours allée à l'école du quartier, où tout le monde connaît Jazmín et son histoire.

⁸⁰⁴ 32 ans, Ingénieure et chef d'entreprise, Santiago, père avocat, mère sociologue.

Sa partenaire, ainsi que d'autres enquêtées, confirment le propos :

« Cela voulait dire... Et nous avons parlé de ça avec Ana, si on était vraiment disposées à avoir des enfants puisque ça allait forcément donner une visibilité à notre homosexualité... Moi, moi je ne vais pas tricher en lui disant : « Vas-y toi, inscris-tes enfants comme mère célibataire ! » Non, je veux aller chercher mes enfants à l'école, je veux aller aux réunions scolaires. » - *Cassandra, mère sociale*

« Et il fallait choisir la maternelle et au milieu de tout ça, nous avons déménagé, et nous sommes allées parler à la directrice. On a évidemment choisi une école Montessori⁸⁰⁵, près de chez nous, et on a parlé à la directrice, en réalité C. [son ex-partenaire] est passée et lui a dit : « Écoute, ma famille c'est ça... Et nous voulons que notre fille soit ici, ok ? » Elle nous a demandé de venir ensemble... on y est allées et ça s'est bien passé, aucun problème...

- Tu disais une école Montessori évidemment...

- Oui, parce qu'à la fin... s'il faut choisir... on ne pouvait pas l'inscrire à la maternelle de l'école X⁸⁰⁶ ! Non, parce qu'ici, c'est une éducation plus ouverte, une autre méthode... Il faut aussi être réaliste, on n'est pas dans une société où tu peux aller n'importe où et dire : « On est comme ça » et où on va te dire oui... Et bon, on ne voulait pas non plus un non comme réponse. » - *Julia, mère sociale*

Symbole d'émancipation ou non dans des configurations lesboparentales émergentes, il faut noter que, encore une fois, la classe sociale semble jouer un rôle non négligeable dans le choix de la transparence envers l'école. En effet, au Chili, accéder aux projets éducatifs alternatifs équivaut presque systématiquement à se tourner vers l'éducation privée, très chère et donc réservée à quelques-uns. Les classes moins favorisées peuvent, elles, difficilement opter pour ces écoles dites alternatives, devant se contenter d'une offre publique (ou semi-publique) restreinte et souvent médiocre. Le choix éducatif est donc un privilège, qui de surcroît peut favoriser l'accès aux projets où, par exemple, la notion d'éducation à la

⁸⁰⁵ La pédagogie Montessori (du nom de sa créatrice, médecin et pédagogue italienne Maria Montessori) est une méthode d'éducation dite ouverte, par rapport aux méthodes dites fermées ou traditionnelles. Elle repose entre autres sur l'éducation sensorielle de l'enfant.

⁸⁰⁶ Elle mentionne une école anglophone traditionnelle.

diversité⁸⁰⁷ est présente et où, par conséquent, le choix de la transparence prend plus de sens. Or, l'usage de ce privilège apparaît dans certains cas en contradiction avec cette notion. Ainsi, Juana et Katia ont privilégié une école catholique pour l'éducation de leur enfant de la même façon que Patricia et Carmen comptent le faire avec les leurs, malgré leurs craintes d'une approche perçue comme assez « conservatrice ». Pour sa part, Cassandra, songeant à la future école de ses enfants, avoue s'orienter inconsciemment vers des établissements non pas religieux, mais avec des projets éducatifs dits traditionnels.

« Et c'est très bizarre mais quand je pense à l'école, je ne pense qu'à des écoles très traditionnelles [elle rit], à leur éducation et qu'ils aient une bonne formation pour que... Et bon, j'ai parlé de ça avec mon frère, le plus *hippie* de tous, et il me dit « mais comment ça ? Ça ne te ressemble pas ! »... Et c'est vrai, c'est vraiment très bizarre, je ne sais pas pourquoi j'ai cette image-là. » - *Cassandra, mère sociale*

Si ce dernier récit évoque une certaine irrationalité du choix, dans les deux premiers cas une justification est avancée. Le choix ici s'appuierait sur les résultats académiques de ces établissements, compensant ainsi leurs déficiences en matière de tolérance sociale⁸⁰⁸. Ce paradoxe, qui existe de manière transversale indépendamment de la classe sociale des enquêtées, traduit une caractéristique culturelle très présente dans le Chili contemporain, à savoir, la quête (démesurée) de réussite⁸⁰⁹. Dans le champ éducatif, elle s'érige donc comme une valeur fondamentale, au détriment d'autres objectifs comme le développement des potentialités individuelles ou la transmission de valeurs dites humanistes. Cela dit, il faut noter que cette analyse ne peut pas ignorer le mal endémique de l'éducation au Chili, avec des écarts très significatifs entre l'éducation publique (généralement de moindre qualité) et l'éducation privée. En ce sens, la préoccupation des familles de procurer à leurs enfants de meilleures possibilités de développement (et de mobilité sociale dans les couches sociales inférieures) trouve toute sa légitimité.

⁸⁰⁷ L'un des critères les plus importants pour les familles.

⁸⁰⁸ Si le fait d'être marié est un pré-requis de moins en moins demandé par les écoles catholiques chiliennes, d'autres configurations familiales continuent d'être perçues par elles comme défailtantes.

⁸⁰⁹ En espagnol du Chili, le mot utilisé est « *exitismo* ». Il s'agit d'accumuler un maximum de capital social (où les réseaux sociaux établis ont autant, voire plus d'importance que le niveau d'études acquis), pour accumuler ensuite un maximum de capital économique.

3. Le travail

Dans les récits des femmes, l'espace professionnel est perçu comme l'endroit par excellence où l'on fait une présentation de soi à travers l'agencement des identités normalisées. Ici, on circule entre l'occultation et la sélectivité, en fonction notamment du type de structure que l'on intègre (très hiérarchisée ou non, plus ou moins tolérante à la diversité, etc.), mais aussi de la nécessité perçue d'afficher l'homosexualité et la situation familiale. La plupart des mères tendent néanmoins à privilégier la première stratégie.

« Moi par exemple dans mon boulot, il y a plus d'hommes que de femmes, beaucoup plus, sur cette ligne⁸¹⁰ nous sommes sept femmes, alors évidemment ils sont très machistes... Et ils disent que dans ce groupe de femmes, il y en a deux qui sont ensemble, je crois que c'est vrai mais ça ne m'intéresse pas, je partage avec elles, on papote, elles sont venues chez moi et tout mais on n'a jamais parlé de ça et ça ne m'intéresse pas non plus qu'elles sachent pour moi. (...) Et ça m'embête quand j'entends dire les autres collègues des choses... C'est très vulgaire, du genre « Normal si rien ne va plus au boulot... il y a des gouines ! » Et cela même si personne n'a rien vu. » - *Patricia, mère biologique et sociale*⁸¹¹

Selon le récit de Patricia, sous le regard méprisant, proclamé ou non, de leurs collègues hommes, ces collègues féminines sont suspectes. L'intérêt de cette évocation dans ce cas particulier réside dans son interprétation : l'accord implicite qu'elle a établi avec sa famille d'origine de ne pas afficher publiquement son lesbianisme n'est pas extrapolable aux autres domaines sociaux, notamment au domaine professionnel. Autrement dit, son intégration ici ne passe pas par l'absence d'affichage mais par la discrétion totale quant à son orientation sexuelle. Ici, son identité de mère, connue de ces collègues, joue en sa faveur. Pour d'autres mères biologiques, indépendamment des arrangements faits avec leur entourage proche quant à leur visibilité, le constat est le même : dans le monde du travail, mieux vaut faire prévaloir une non-différence, ce qui les amène parfois à se dés-identifier de la catégorie

⁸¹⁰ L'enquêtée travaille dans une compagnie de taxi.

⁸¹¹ 40 ans, chauffeuse de taxi, Los Angeles (Sud du Chili), père mineur, mère au foyer.

discréditée⁸¹². Toutefois, cette stratégie n'entraîne pas forcément d'autres concessions que celle concernant l'orientation sexuelle :

« Une fois, il s'est passé quelque chose de très bizarre dans l'école où je travaille : une collègue est tombée enceinte, elle était célibataire et la directrice de l'école lui a offert une bague, comme si c'était une bague de fiançailles !... À l'époque je commençais tout juste mon projet d'enfant, et je lui ai dit : « Écoutez, je vais devenir mère célibataire, je ne vais pas me marier, le mariage n'est pas mon choix de vie, pas du tout, alors, ne m'achetez pas de bague, je veux que vous sachiez que c'est mon choix. » - *Emilia, mère biologique*⁸¹³

En annonçant ainsi son projet, Emilia défend son droit à mener une vie privée comme elle l'entend tout en s'appropriant une identité évidemment moins dégradée socialement que celle de lesbienne. En l'occurrence, celle d'une célibataire en quête de maternité.

Pour Valentina, comptable, mener une stratégie d'indifférenciation est de rigueur dans son travail, qu'elle perçoit comme un milieu « très homophobe ». Si le maintien de relations strictement professionnelles avec ses collègues et sa hiérarchie lui permet de contrer la plupart du temps leurs éventuelles intromissions dans sa vie privée, déguiser sa réalité fait aussi partie de son répertoire relationnel. Ainsi, le récit mis au point pour ses collègues les plus proches, est qu'elle est en couple avec un homme qui habite en province, soit un homme qu'ils peuvent difficilement rencontrer. Quant à sa compagne, c'est une personne avec qui elle entretient une relation d'amitié et d'entraide, ce qui, à l'occasion, lui permet d'expliquer certaines situations.

« Il y a deux ans, quelques collègues sont venus à l'appartement et du coup, Adela est rentrée. Et après, les commentaires typiques du genre : « Dis-donc, ta copine avait les clés », je leur ai dit : « Mais bien sûr, c'est parce qu'elle vit à l'étage, alors nous avons chacune les clés de l'autre, pour moi c'est mieux qu'elle ait les clés, alors elle rentre et sort de l'appartement, comme moi je fais chez elle. » « Ah, ok ! »... Et puis, comme ils

⁸¹² Didier Eribon pointe l'efficacité de certaines « performances de l'indifférenciation » qui rendent cette dés-identification possible. Didier Eribon, *Reflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

⁸¹³ 42 ans, professeure, Santiago, père jardinier, mère au foyer.

savent que je voyage pas mal, alors... C'est pour cela que je te dis, c'est-à-dire, on fait ça pour faire semblant. » - *Valentina, mère sociale*⁸¹⁴

Ce même argumentaire a été mobilisé face à sa hiérarchie lorsque, selon ses besoins familiaux, elle a dû prendre un congé (par exemple à l'occasion d'une opération à l'hôpital de l'une des filles). En effet, ce qui ne pose pas de problème pour les mères biologiques, en l'occurrence exposer leur identité de mère dans l'espace de travail, peut en revanche démasquer le lesbianisme des mères électives. Pour assurer leurs rôles parentaux tout en évitant ce risque, certaines d'entre elles se voient contraintes d'investir cet espace d'un minimum de social :

« Oui, dans mon boulot, ma chef ne sait pas que je suis lesbienne, je ne lui ai jamais dit ni que j'étais hétéro ni que j'étais lesbienne... Ici nous sommes un groupe de six personnes et j'ai quatre copines dans mon travail... S'il se passe quelque chose avec A. [la fille de sa compagne], parce que quelquefois on m'a appelé... Une fois elle s'est cognée la tête et on l'a emmenée à l'hôpital, et ils m'appellent moi, ils n'appellent pas Ema ... et j'ai dit à L., qui est ma copine ici au travail : « Écoute, je dois partir à l'école chercher A. »... Nous sommes très solidaires ici, on se protège mutuellement, alors C., une autre collègue, qui a aussi des enfants, ou une autre copine dont les parents sont vieux... Alors s'il se passe quelque chose, on se protège... Et si je ne suis pas au boulot, ils vont dire : « Elle est sur le terrain. » - *Ingrid, mère sociale*

Dans le cas d'Ingrid, à la nécessité de masquer son identité de mère et pour autant de lesbienne, se superpose donc la nécessité de mobiliser des arrangements informels pour concilier travail salarié et vie privée, enjeu commun à presque toutes les enquêtées. Comme le rappelle l'extrait précédent, c'est sur les femmes que repose encore la plupart du travail parental. En outre, elles sont aussi les agents privilégiés du *care* familial⁸¹⁵.

⁸¹⁴ 48 ans, comptable, Santiago, milieu familial catholique pratiquant, père militaire, mère au foyer.

⁸¹⁵ Evelyn N. Glenn, « Le travail forcé : citoyenneté, obligation statutaire et assignation des femmes au *care* », in Sandra Laugier, Pascale Molinier et Patricia Paperman, *Qu'est-ce que le care ?*, Payot 2009, 113-131.

Rester « discrète » au travail est un enjeu majeur dans ces trajectoires, et cela d'autant plus lorsqu'on est employée avec un contrat précaire :

« La première chose est de le faire dans ton nid, dans ton espace familial, non ? D'être ce que tu es... Et après il faut faire attention ! Tu vois au fur et à mesure, par exemple, si tu peux dire ou pas dans ton travail. Parce que moi, j'ai travaillé dans un endroit où les gens étaient complètement réactionnaires, ils étaient Opus Dei, au fond si je le disais, j'étais virée, c'était sans appel. Et de fait il y a eu des gens, des hommes qui ont été virés parce que l'on avait appris qu'ils étaient [homosexuels]... Et parce qu'ils avaient des contrats comme moi, à honoraires, et dans ces cas ils [les employeurs] n'ont pas à donner d'explications... Moi, j'ai travaillé toute ma vie ainsi parce que dans mon domaine [la culture], personne n'arrive à faire autrement. Alors, tu fais comme tu peux pour te faire ta propre place et rendre ta vie plus agréable, trouver des arrangements qui puissent te permettre de partager ta vie avec les autres, les plus intimes. » - *Maida, mère biologique*⁸¹⁶

Mais la contrainte de la discrétion semble aussi transversale à la classe et aux positions sociales dans le monde du travail. Ana a créé sa propre entreprise et si elle a affiché son identité sexuelle auprès de son associé et de certains collaborateurs, elle est contrainte à l'invisibilité auprès de ses clients, entreprises dont les patrons sont perçus par elle comme « très conservateurs ». Proposant des services ayant un rapport direct avec la santé physique des enfants, elle craint le discrédit d'un affichage avéré.

Mener une stratégie de transparence totale au travail est donc très rare et se limite, en ce qui concerne cette enquête, à l'unique cas de Fabiola, graphiste et militante lesbienne reconnue. En revanche, certaines enquêtées ont privilégié une stratégie intermédiaire entre discrétion et transparence totale. À savoir, une transparence sélective, mobilisée lorsque le coût de l'invisibilité s'avère trop élevé, ou bien lorsque cette même invisibilité est perçue

⁸¹⁶ 42 ans, comédienne, Santiago, milieu familial bourgeois, père médecin, mère peintre.

comme précaire (ou inefficace). Julia et Alma ont ainsi opté pour la révélation de leur lesbianisme à leurs hiérarchies féminines⁸¹⁷.

« L'entreprise prévoyait une activité où les enfants viennent voir l'endroit où travaillent leur maman ou leur papa, alors, je lui ai raconté toute mon histoire... Évidemment, elle le savait depuis plusieurs années, mais elle n'a pas voulu me le dire [elle rit]. Et je lui ai dit : « Bon, maintenant il y a une activité et c'est vrai que légalement P. n'est pas ma fille. » C'est-à-dire que ça n'apparaît dans aucun document. Si un formulaire le demande, tu ne peux pas cocher « oui », si tu le fais, on te demande un certificat de naissance. Et où tu figures là ? Et en fait elle m'a dit : « T'amènes ta fille et voilà ! » Et je l'ai fait et elle était ravie... Alors ça aussi je l'ai fait, je n'avais peur de rien et je ne me rappelle pas à qui je disais ceci : « J'aimerais bien me faire virer d'un travail pour cause de discrimination »... Si c'était le cas, je foudrais le gros bordel. » - *Julia, mère sociale*

« Ma chef est pour moi quelqu'un d'important, elle est la tête du dispositif qui me permet d'avoir ce travail. Alors, c'est comme ça, ma cheffe doit le savoir, mais pas tout le reste de mes collègues. (...) Elle a un frère gai alors... Je me suis adressée à l'échelon le plus haut, de façon à ce que si un collègue l'apprenait, la cheffe était déjà au courant... Parce que je prends soin de mon travail, je prends soin des situations. Je le vois ainsi. Parce que je travaille avec beaucoup de femmes et je ne veux pas avoir l'impression que... La gêne d'être en train de prendre une douche et qu'on me regarde comme si j'étais en train de les regarder, comme si je voulais coucher avec elles, sachant que j'aime une seule femme, que ça c'est autre chose... Je ne passe pas mon temps à mater des nanas quoi ! » - *Alma, mère biologique et sociale*⁸¹⁸

Bien qu'il s'agisse d'une stratégie commune, certaines différences sont néanmoins observables entre ces deux récits. Tandis que dans le cas de Julia, cadre d'une entreprise, il s'agit d'ouvrir la situation pour atteindre un statut (celui de mère), en revanche dans celui

⁸¹⁷ Pour ce qui ressort des récits, le sexe de la hiérarchie apparaît comme un élément qui peut favoriser ou bien entraver une éventuelle révélation.

⁸¹⁸ 29 ans, ouvrière d'une blanchisserie industrielle, quartier populaire de Viña del Mar, père matelot au commerce, mère au foyer.

d'Alma, employée, l'enjeu est plutôt de ne pas perdre (ou risquer de perdre) la confiance de sa supérieure hiérarchique. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre ont mobilisé cette tactique et réussi leur pari, tout en restant discrètes dans un quotidien professionnel toujours perçu comme problématique. À l'origine de cette vulnérabilité ressentie, se trouvent très probablement les effets pervers de la dite flexibilité du marché du travail, préconisée au Chili par les pouvoirs politiques, ainsi que l'absence de lois garantissant le droit à l'égalité⁸¹⁹. En ce sens, le fantasme de Julia de se faire licencier à cause de son lesbianisme pour « foutre le bordel », apparaît comme un luxe que la plupart des travailleurs et travailleuses chiliens ne peuvent se permettre.

Dans ce chapitre, nous avons montré les stratégies principales gérées par les familles lesboparentales dans leur rapport à leur entourage social. L'enquête tend à corroborer que les attentes des mères lesbiennes par rapport à leurs familles correspondent à celles des hétérosexuels (femmes et hommes) chiliens : la famille d'origine représente l'une des sources principales de bien-être, de ressources et de services. Cette sorte d'« idéal familial » peut en partie expliquer l'effort déployé par la plupart des interviewées en vue d'inscrire leur nouvelle famille, partenaire et enfants, dans ces relations. Quant aux autres domaines sociaux, ils représentent des espaces du quotidien de ces familles qui opèrent en général comme caisses de résonance du discours social déviant autour de l'homosexualité, et par conséquent, de la maternité lesbienne.

Dans ce contexte, les récits recueillis révèlent trois types de comportements déployés par ces familles : la transparence totale, réservée presque exclusivement aux rapports concernant l'entourage proche (famille d'origine et entourage amical) ; la politique de non-dits (destinée notamment à l'école, au voisinage et aux personnes intervenant temporairement dans la vie de la famille) ; et enfin l'occultation, mobilisée presque systématiquement dans le milieu professionnel. Mais l'enquête révèle aussi des coexistences et des stratégies de visibilité intermédiaires. Ainsi, la transparence totale accompagnée d'une « discrétion totale »⁸²⁰, la transparence sélective et le « trompe-l'œil », se constituent comme des

⁸¹⁹ Bien que la Constitution et le Code du travail consignent le droit à ne pas être discriminé, les Cours d'appel se montrent parfois réticentes à la poursuite de certains actes à l'encontre de l'égalité.

⁸²⁰ Où le couple conjugal s'efface en faveur du couple parental.

mécanismes de normalisation, voire comme les seules façons d'exister pour certaines familles. Or, les stratégies ne sont pas figées mais au contraire, elles s'adaptent et se modifient en fonction des situations particulières. Ainsi, une stratégie d'occultation ou d'invisibilité peut être remplacée par une stratégie de transparence ou d'ouverture lorsque le risque perçu disparaît, comme l'atteste le récit de Maida autour de ses inséminations dans une clinique de fertilité. À l'opposé, une stratégie d'ouverture peut être remplacée par une stratégie d'invisibilité lorsque la première s'avère inefficace. A ce propos, le récit de Laura est révélateur : lors de la première grossesse de sa compagne, le couple a fait part au corps médical de sa relation conjugale et les deux femmes ont assisté ensemble à tous les contrôles médicaux. Néanmoins, et en dépit de l'accord explicite entre les deux parties, le corps médical s'est érigé en garant de la différence des sexes et a interdit l'entrée de Laura au moment de l'accouchement⁸²¹.

« Lorsque V. est née, le médecin nous a joué un mauvais tour ... Il nous avait dit qu'on allait pouvoir être toutes les deux, que j'allais pouvoir assister à l'accouchement... Et il m'a laissé dehors, habillée, alors... Tandis que mon enfant venait au monde, je pleurais à chaudes larmes, de rage, de tout, je me sentais complètement marginalisée, on nous a trompées, absolument... Et ça a été du ressort du médecin puisque, à ce moment-là, c'était lui le maître de la situation... Et il s'est justifié en disant que c'était la sage-femme qui ne lui avait pas permis ou quelque chose comme ça. » - *Laura, mère sociale*

Pour son deuxième enfant, le couple n'a pas voulu encourir le même risque. Passant de la conviction au pragmatisme, il privilégie cette fois-ci une stratégie d'hyper-normalisation. En effet, ces femmes se présentent à l'équipe médicale en tant que sœurs et l'informent des absences prolongées du soi-disant mari d'Emilia en raison de ses obligations professionnelles. Le moment venu, elles n'ont plus qu'à actualiser ce discours : ne pouvant assister à l'accouchement de son fils, le « père » est remplacé par Laura. Bienvenue ainsi dans la salle d'accouchement, elle participe tant bien que mal à l'arrivée de son enfant.

⁸²¹ Depuis quelques années, la participation du père à l'accouchement est considérée comme un droit des patients dans la plupart des établissements de santé publique, sauf si des raisons médicales imposent son écart.

Par ailleurs, le principe qui consiste à adapter les stratégies aux contextes particuliers est aussi valable dans le monde du travail. Ainsi, une des enquêtées soulignait, par exemple, qu'elle s'était aperçue, lors des entretiens d'embauche auxquels elle participait, que son âge faisait craindre une grossesse imminente aux employeurs éventuels. Anticipant l'apparition de ce stéréotype, elle a commencé à déclarer presque systématiquement auprès des intervieweurs que son cadre de vie actuel rendait très improbable, voire impossible, une maternité.

Enfin, les poignants récits d'Emilia et Laura autour de la maladie de leur enfant, longtemps hospitalisé avant de décéder chez lui et accompagné tour à tour par ses deux mères, rendent compte, quand l'heure n'est plus aux stratégies, des transformations opérées dans un entourage *a priori* hostile à l'homoparentalité. Témoin forcé de cette maternité à deux, ce microcosme de l'hôpital épaulé pendant des mois le couple et devient sans le vouloir un lieu, voire « le » lieu de la reconnaissance sociale de cette famille. A son échelle, ce cas montre que lorsque la visibilité n'est plus un pari mais une évidence, que lorsque les idées reçues d'une parentalité hors-norme se heurtent à la réalité d'une pratique dotée du sens social, l'exclusion et ses mécanismes deviennent inconcevables.

Conclusion

I. Composer avec l'invisibilité

La première partie de cette thèse analyse les principaux cadres sociopolitiques qui entourent notre objet de recherche. Ce point de départ choisi pour interroger les maternités lesbiennes répond à une double logique : d'une part, faire émerger le contexte chilien, d'autre part soulever trois fils conducteurs de ce travail. La contrainte à la maternité, le regard déviant sur l'homosexualité et l'invisibilisation du lesbianisme constituant, nous l'avons montré, les fondements principaux de l'invisibilité des maternités lesbiennes au Chili. Leur corollaire, c'est en effet l'absence de discours structurants permettant aux sujets de cette étude d'articuler leur vécu lesbien avec l'expérience de la maternité et de la parentalité.

Dans le premier chapitre de cette première partie, nous avons montré la centralité de la figure de la femme/mère dans la société chilienne, comme force structurante des identités féminines et façonnant également des rapports sociaux de sexe où l'oppression des femmes et la confiscation de leur corps s'accompagne de l'idéal de leur supposée supériorité morale vis-à-vis des hommes. Il ne s'agissait pas pour autant d'embrasser une vision culturaliste qui doterait cet héritage culturel du pouvoir d'expliquer à lui seul la place centrale qu'occupe la maternité dans la formation des identités féminines au Chili. Le système hétéro-patriarcal produit en effet des ressemblances dans des contextes différents ; cependant, les accents sociaux et politiques produisent aussi des subjectivités particulières. Ainsi, le Chili et la France qui convergent dans leur attachement à une certaine tradition chrétienne (redoublée au Chili étant donné l'influence de l'Eglise catholique dans l'Etat), partagent, par exemple, des bases familialistes mais aussi les principes qui régissent la filiation. Ces préceptes et d'autres encore, imprègnent ici et là les débats de société, et particulièrement ceux autour des questions sexuelles. Or, des particularités s'imposent également entre les deux pays.

En ce sens, le néolibéralisme qui s'est imposé au Chili avec la dictature, loin de remettre en cause ces valeurs conservatrices, les aurait poussées à l'extrême. Doublé de l'autoritarisme de la dictature qui l'a mis en place, il a montré une certaine efficacité pour

enrayer les effets non désirés de l'ouverture vers le monde que le modèle en lui-même imposait. Alors même que l'économie poussait les femmes vers le marché du travail, les contraignant à désertier, du moins partiellement, l'espace qui leur était consacré (la famille), les rhétoriques et les politiques maternalistes se voyaient renforcées.

La transition démocratique a, quant à elle, assuré une certaine continuité de ce modèle, s'arrangeant (institutionnellement) pour que rien ne change, particulièrement en ce qui concerne le terrain dit « des valeurs ». En effet, la fin de la dictature en 1990 était censée non seulement corriger les inégalités sociales de la période précédente (notamment la brèche approfondie entre riches et pauvres), mais aussi rétablir la citoyenneté au sens large. Si l'on peut en effet formuler de multiples objections, le premier but de la transition a été plus ou moins atteint : aux bons chiffres macroéconomiques des années quatre-vingt ont succédé des indices élevés de développement humain, internationalement reconnus et qui placent le pays à l'avant-garde dans la région. Cependant, cette image fortement investie de modernité – qui cache notamment la persistance de fortes inégalités de classe – contraste aujourd'hui avec une transition politique qui s'est montrée plus qu'hésitante en ce qui concerne la délibération autour des questions sexuelles, enjeu privilégié de la démocratie. Loin de produire une révolution sexuelle à l'image du « destape » espagnol, ce passage démocratique a mis en avant le fort ancrage culturel dans les préceptes traditionnels qui cautionnent les hiérarchies entre les sexes et entre les sexualités.

Dans les domaines du « privé », l'avènement de la démocratie au Chili a été notamment accompagné par l'impulsion de politiques visant à encadrer la nouvelle donne familiale issue de démariages, de l'augmentation des unions de fait, des familles monoparentales, etc. En revanche, les politiques de la sexualité ont trouvé moins d'écho et de consensus dans la sphère publique. L'influence majeure des courants conservateurs très implantés dans la société chilienne et la composition même des gouvernements de la post dictature peuvent en partie expliquer ce phénomène. Parmi les grands perdants de la transition politique, on peut citer les défenseurs des droits sexuels et reproductifs ; or ces enjeux sont de retour aujourd'hui sur la scène publique. Paradoxalement, ce n'est pas autour de l'égalité entre les sexes mais autour de l'égalité entre les sexualités que se place aujourd'hui le débat. Tandis que les discours publics proclament la parité homme-femme, la plupart des dispositifs sociaux tendent à renforcer la domination masculine. En ce sens, le contrôle du corps et de la

sexualité des femmes reste l'un des principaux marqueurs des rapports sociaux de sexe dans la société chilienne. L'interdiction de l'avortement sans exception et à l'inverse les rares tentatives en faveur de sa dépénalisation sous les gouvernements démocratiques successifs attestent du contrôle sexuel des femmes. En dépit des importantes évolutions sociales, dans le discours hégémonique le corps féminin continue à être un corps pour autrui : dépourvu de sexualité, il est voué à la reproduction et au maternage.

Dans son volet « sociétal » et notamment autour des valeurs, la modernité au Chili s'est jouée, en dépit de résistances internes, autour de la rhétorique égalitaire entre les sexualités. La question des homoconjugalités a occupé récemment une place privilégiée dans la sphère publique et bien que les revendications en ce sens se soient heurtées à l'hétérosexisme ordinaire et à l'homophobie d'Etat, une loi reconnaissant les unions de personnes de même sexe vient d'être promulguée. Dans le cadre d'un débat qui a soigneusement écarté la question des homoparentalités, les organisations lesbiennes ont été les grandes absentes.

Nous avons avancé l'hypothèse que cette invisibilité, qui vient renforcer l'invisibilité sociale et politique des lesbiennes en général – ce qui n'est évidemment pas spécifique au cadre sociopolitique chilien⁸²² – trouve ses racines dans des phénomènes d'exclusion et de division, mais fait également partie des stratégies d'adaptation de ces dernières.

Dans le cadre d'une convergence de luttes « manquée », les positionnements publics et les revendications politiques des lesbiennes se heurtent à la double exclusion de l'hétérosexisme qui a caractérisé le féminisme chilien et à l'androcentrisme des organisations gaies. Par ailleurs, les divisions internes des collectifs lesbiens parachèvent l'illisibilité de leurs demandes dans la sphère publique. Or au manque de contre-discours s'ajoutent d'autres considérations. Ainsi, nous postulons que si la question de la maternité lesbienne n'a pas percé politiquement, c'est aussi parce-que le *statu quo* la rend possible. L'invisibilité lesbienne apparaît ainsi comme l'une des conditions de la réalisation de maternités lesbiennes.

⁸²² Voir Florence Tamagne, « L'identité lesbienne : une construction différée et différenciée ? Quelques pistes de recherche à partir des exemples français, allemands et britanniques dans l'entre-deux-guerres », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2001, no 84, p. 45-57.

La première partie de cette thèse pose alors les bases paradigmatiques sur lesquelles se forgent des subjectivités et des pratiques parentales à la marge, où conservatisme et néolibéralisme opèrent, tour à tour, l'exclusion et l'inclusion des lesbiennes mères ou voulant le devenir, dans l'espace sacralisé de la famille.

La deuxième partie de cette thèse aborde les processus de subjectivation des sujets de cette étude. En traçant leurs parcours individuels et collectifs, nous nous intéressons à l'articulation de deux identités sociales qu'en apparence tout oppose, pour tenter de dégager des pistes de compréhension de ces maternités lesbiennes. Le terrain d'enquête corrobore alors l'absence de discours structurants qui pèse sur les lesbiennes chiliennes, qui doivent composer, silencieusement, avec leur déviance par rapport aux normes de genre. Comme le souligne Florence Tamagne, si l'absence de répression étatique – fondée sur le refus d'envisager la sexualité féminine comme autonome par rapport à la sexualité masculine – confère aux lesbiennes la liberté de vivre leur amour plus librement qu'aux gays, elles sont dès lors renfermées dans une culture du secret⁸²³.

Bien que le *coming out* ait du sens et soit valorisé dans la plupart des parcours des mères lesbiennes interrogées, et notamment pour celles appartenant aux franges supérieures de la classe moyenne, ce processus ne se solde pas toujours par un affranchissement du regard intériorisé de la déviance. Autant leur attachement aux signes extérieurs de la féminité (paraître une femme) que leur refoulement – temporaire ou permanent – du mot « lesbienne », traduisent les contraintes qui pèsent sur ces femmes.

Par ailleurs, l'injonction des femmes à la maternité, y compris par le biais des politiques ou par leur absence (par exemple en ce qui concerne la PMA au Chili), opère une inclusion des lesbiennes à la classe des femmes. Contourner les normes procréatives ou bien celles de la parentalité hétérosexuelle, tout en reproduisant un certain nombre de mécanismes normatifs – le projet d'enfant souvent inscrit dans un cadre conjugal ou la quête d'un lien biologique avec l'enfant, dans les cas des maternités lesbiennes émergentes ; la réhabilitation de la figure paternelle malgré l'inscription symbolique de la mère sociale dans les cas des « recompositions » – va de pair avec ce nouvel acquis.

⁸²³ *Ibid.*

Malgré la transgression contenue dans ces maternités, l'idée qui découle de notre analyse est celle d'une inversion partielle du postulat wittigien : les lesbiennes – du moins les lesbiennes mères de cette étude – sont bien des femmes, voire des femmes par excellence ; elles se retrouvent souvent (à quelques exceptions près) dans des rôles qui ne dérogent pas à l'ordre de sexes. Si le processus de se défaire de l'idée de la déviance est une condition nécessaire à l'articulation entre deux identités socialement opposées, il semble à lui seul insuffisant. Très souvent, l'affranchissement de ces femmes de l'appropriation privée des hommes ne réussit pas à renverser le système qui les opprime, et ce indépendamment de leurs identités de classe ou de leurs appartenances générationnelles. La subsidiarité de leur lesbianisme à leur identité de mère qui ressort de l'ethnographie l'atteste largement.

La troisième et dernière partie de cette thèse analyse particulièrement les questions de structuration et de légitimation des parentalités lesbiennes, selon leur contexte d'énonciation. Tandis que le sixième chapitre s'attache à comprendre les mécanismes d'ajustement internes que les mères lesbiennes – biologiques et sociales – déploient dans leur construction d'une famille, les chapitres sept et huit mettent l'accent sur les contraintes normatives extérieures qui pèsent sur ces configurations familiales.

Au Chili, la pratique lesboparentale apparaît ainsi fortement marquée par le poids social d'une identité autant dévalorisée que niée, qui se traduit souvent par une sorte de refoulement par les lesbiennes elles-mêmes. L'invisibilité des mères lesbiennes et leur inscription relativement importante dans le modèle de la parentalité (et de la domesticité) hétérosexuelle, unique référent dans l'espace social, est bien un reflet de cet étiquetage, mais traduit aussi la crainte de ces mères que le stigmate (qui pèse sur elles) soit accolé à leurs enfants. Bien que des ajustements normatifs soient à l'œuvre dans certaines familles, réduisant les espaces d'inventivité qui subvertissent ou reformulent les cadres établis et normalisés de la parentalité, des lieux de résistance émergent tout de même d'autres parcours. Comme illustration des premiers se trouvent notamment les stratégies de normalisation qui passent par l'installation de non-dits sur la conjugalité à l'intérieur de la famille, particulièrement vis-à-vis des enfants en bas-âge. Le secret, qui implique la mise en place de stratégies actives d'occultation à l'intérieur du foyer, est rarement présent à l'intérieur de la famille lesboparentale, mais à l'instar du *coming out* lesbien, peut constituer une étape plus ou moins durable du parcours de ces familles. Quant aux rapports à la famille d'origine, la

politique de sous-entendus est d'autant plus présente lorsque la dépendance (plus affective et morale qu'économique) envers cette dernière s'avère importante. Les concessions normatives de ces mères pour préserver ce lieu d'une certaine manière sacralisé, notamment avec leurs parents mais aussi avec leur fratrie, passe fréquemment par leur surinvestissement (affectif et parfois financier) dans l'économie familiale, même touchant à la famille élargie. Par ailleurs, un pacte implicite ou explicite d'invisibilité sexuelle est souvent conclu entre ces mères et leurs familles d'origine (qui peut s'étendre à d'autres membres, comme l'ex-conjoint dans les recompositions familiales), condition de l'acceptation du cadre de vie hors-marge de son ou de ses membres. Cette question vient renforcer la remise en question du postulat de Monique Wittig, selon lequel les lesbiennes seraient des « fugitives » de la classe des femmes, du moins dans la sphère privée⁸²⁴, configurant ainsi la possibilité d'une issue lesbienne au système (hétéro)patriarcal. Or, dans la lignée des réflexions issues de travaux empiriques récents⁸²⁵, ma recherche montre bien que certaines lesbiennes continuent d'être des femmes, y compris dans cette sphère. Les loyautés familiales dont certaines de ces femmes et de ces mères lesbiennes font preuve peuvent être ainsi analysées à la lumière de cette appropriation privée qui, comme le souligne Colette Guillaumin, ne se limite pas à l'épouse. Elle peut se prolonger à la fille, à la mère ou à la sœur⁸²⁶. Et si le lesbianisme représente « un refus stratégique »⁸²⁷, s'agit-il d'une simple rupture avec le conjoint ou d'une rupture avec la domination masculine dans l'espace familial ? Comme le soulève Amari⁸²⁸, le contrat hétérosexuel ne saurait pas se résumer à un contrat individuel entre une femme et un homme, mais à un contrat hétérosocial pouvant concerner d'autres agents et d'autres rapports.

Notre terrain d'enquête tend également à rompre avec la dichotomie qui place d'un côté les mères lesbiennes (celles qui sont entrées dans la parentalité en tant que lesbiennes) et de l'autre les lesbiennes mères (où l'enfant est issu d'un rapport hétérosexuel précédent). Autrement dit, il réfute cette vision qui concevrait les premières comme des « sujets entiers »,

⁸²⁴ Faute de pouvoir se soustraire à l'appropriation collective des femmes par les hommes. Monique Wittig, *La pensée straight*, Ballande, 2001.

⁸²⁵ Notamment celles de Salima Amari à propos des lesbiennes d'origine maghrébine.

⁸²⁶ Colette Guillaumin, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1). L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, 2, 1998, p. 5-30.

⁸²⁷, Catherine Écarnot, *L'écriture de Monique Wittig, à la couleur de Sappho*, Paris, L'Harmattan, 2002 (p.185).

⁸²⁸ Salima Amari, « Certaines lesbiennes demeurent des femmes », *Nouvelles Questions Féministes* 2015/1 (Vol. 34), p. 70-83.

puisque s'assumant publiquement, et les secondes comme des sujets « tacites », voire comme des non-sujets, puisque assujetties à l'invisibilité dans l'espace public ou privé. Comme nous l'avons montré, l'enquête révèle une grande porosité entre ces deux constructions subjectives, l'une et l'autre susceptible de défaire ou de refaire le genre.

Enfin, l'affranchissement des contraintes normatives par certaines mères lesbiennes – particulièrement (même si pas toujours et pas uniquement) celles qui font leur entrée dans la parentalité par le biais d'inséminations avec donneur inconnu – atteste bien d'une subversion des normes parentales. Se passant notamment de la figure du père, les projets parentaux hors-contexte hétérosexuel précédent sont bel et bien en train de bouleverser, même au-delà de leur propre volonté, la manière de signifier la parenté et la filiation. Par ailleurs, les arrangements informels des mères lesbiennes qui visent à contrer leurs asymétries statutaires, y compris au sein des « recompositions », construisent également des espaces autonomisés par rapport à l'État, bousculant ainsi les normes parentales.

II. De la temporalité de la recherche

Ce travail de thèse, qui a débuté en 2009 et s'achève au tout début de 2017, a pris du temps avant de voir le jour – un temps objectif. Il dépasse en effet largement la durée habituelle d'un parcours de ce type, même en sciences sociales. La prise en compte de ce temps, mais également de la temporalité subjective – « le temps qui nous englobe en passant »⁸²⁹ – est nécessaire à l'analyse de ce travail et cela à plus d'un égard, d'abord vis-à-vis des évolutions de certains cadres sociopolitiques au Chili, ensuite, de mon expérience de vie pendant ce parcours.

Il faut rappeler qu'au début de cette recherche, au manque de reconnaissance sociale et juridique des homoparentalités, s'ajoutait le manque de reconnaissance des homoconjugalités. Si la société chilienne des années 2009-2010 n'est pas la même que celle de 2017, la

⁸²⁹ Gabrielle Varro, « Temporalité(s) et langage dans l'analyse d'entretiens biographiques », *Temporalités* [En ligne], 8/2008, mis en ligne le 09 juillet 2009, consulté le 19 décembre 2016. URL : <http://temporalites.revues.org/123> ; DOI : 10.4000/temporalites.123

signification du bouleversement qu'a pu représenter pour les sujets de notre étude la toute nouvelle légitimité de leur vie de couple – entérinée à travers la promulgation de l'Accord d'Union Civile (AUC) –, reste incertaine. Cette avancée juridique, opérée en 2015, a certainement ouvert une brèche pour la délibération démocratique, mais également pour des revendications plus formelles autour de la filiation et de la parentalité homosexuelle. En ce sens, quelques indices de ce qui a pu forger cette lisibilité émergente chez les mères lesbiennes chiliennes peuvent être identifiés, suggérant *in fine* leur éloignement du paradigme de l'invisibilité.

Ces deux dernières années ont en effet été marquées par des actions et par des judiciaires inédites dans le pays, ayant comme principales protagonistes des mères lesbiennes. En 2016, une mère sociale obtenait ainsi le droit de garde de son enfant à la suite d'une affaire l'opposant à la mère biologique, qui lors de sa séparation conjugale avait cédé par accord verbal cette garde, avant de revenir unilatéralement sur cette décision⁸³⁰. La même année, une autre mère sociale obtenait ce droit de garde à la suite du décès de la mère biologique de son enfant, faisant valoir un accord extra-juridique avec les grands-parents biologiques⁸³¹.

Par ailleurs, tandis qu'une nouvelle loi d'adoption est débattue dans le pays, où l'adoption par des couples homosexuels est évoquée, un couple lesbien voulant adopter souligne l'absurdité de leur situation légale : ayant obtenu le feu vert institutionnel pour que l'une des deux femmes devienne la mère d'un enfant par adoption, cette procédure exclut le couple de la possibilité de contracter l'AUC, la législation actuelle ouvrant l'adoption uniquement aux personnes mariées, divorcées, veuves ou célibataires⁸³².

Enfin, ces agissements des mères lesbiennes en quête d'égalité ont également concerné des sujets de cette étude, des femmes pourtant *a priori* peu disposées à rendre visible leur famille dans l'espace public. Anticipant que l'AUC n'aurait aucun effet sur la filiation de leurs enfants pour la mère sociale, le couple formé par Ana et Cassandra a monté une stratégie

⁸³⁰ Inédito fallo de Juzgado de Familia marca un precedente a favor de la adopción homoparental. Article publié par El Mostrador le 1^{er} mars 2016.

⁸³¹ Acuerdo permite que lesbiana obtenga tuición de menor tras muerte de su madre biológica. Article publié par Biobiochile.cl le 12 août 2015.

⁸³² Pareja lesbica es declarada idónea para adoptar por el Sename pero no podrá contraer el Acuerdo de Unión Civil. Article publié par El Mostrador le 20 octobre 2016.

juridique en plusieurs temps qui s'est soldée récemment par un recours pour discrimination contre l'Etat chilien devant la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme⁸³³.

Largement médiatisés, ces divers cas attestent d'une part d'un changement de cap quant aux cadres définitionnels de la parenté, y compris au sein de certaines institutions, et d'autre part des blocages et résistances que ces nouvelles significations continuent de produire. Mais peut-être illustrent-ils également l'émergence de nouvelles subjectivités : des mères lesbiennes qui, en sortant de l'ombre pour défendre leur construction d'une famille, se dépouillent de leurs habits de non-sujets dans l'espace public pour revêtir ceux de sujets. Cette hypothèse et plus largement la question des usages et des appropriations normatives à partir des évolutions des cadres sociopolitiques – interpellant tour à tour la sociologie de la famille, la sociologie du droit et la sociologie du genre et de la sexualité – invitent à un renouvellement des recherches dans le domaine des homoparentalités, et particulièrement des lesboparentalités au Chili.

Quant aux autres temporalités, personnelles, je me dois d'en dire quelques mots, dans une enquête à très forte résonance émotionnelle. Vers la fin 2009, ma partenaire et moi avons entrepris un projet de maternité partagée, à l'image de certaines enquêtées de cette étude. Cette proximité avec l'objet de recherche, qui coïncide avec la phase de terrain d'enquête, a nécessité un travail personnel de mise à distance, non pas dans le rapport aux personnes interrogées, mais vis-à-vis de l'analyse des matériaux recueillis. En revanche, le fait d'avoir eu un parcours long et difficile dans ce projet d'enfant a certainement joué un rôle dans la compréhension des enjeux que certaines de mes enquêtées ont dû affronter.

Puis vint le temps de la maternité. D'abord avec ma grossesse, ce temps et cet espace devenu si particulier du fait des attentes, des craintes, des projections faites dans le futur, des « visites » inopinées – notamment pendant le sommeil – de situations et de rapports passés, m'interrogeant sur la place que j'étais désormais censée occuper. Plus mon corps s'investissait, plus je délaissais mes autres « moi ». J'étais habitée à tout point de vue, mais

⁸³³ El vacío legal que no resuelve el AUC: Madres lesbianas no pueden reconocer a sus hijos. Article publié par The Clinic le 31 août 2015.

confiante du caractère temporaire de cet état. La maternité faisait partie de mon projet de vie, mais n'était absolument pas le seul : « j'aurai certainement le temps de me rattraper », me disais-je, m'accordant – à tort ou à raison – cette parenthèse « délicieuse ». Elle s'est brusquement refermée pendant l'été 2013 avec la naissance de mon fils et la venue du temps urgent d'une maternité qui, comme toujours, n'avait rien d'instinctive. Il fallait désapprendre quelques habitudes (notamment cette bonne vieille habitude de dormir plusieurs heures d'affilées), mais également apprendre les « bons » gestes que l'amour ne saurait remplacer. Soit pour prodiguer des soins spécifiques, soit pour simplement maintenir en vie cet être qui dépend entièrement des autres (en l'occurrence, de ma compagne et de moi-même), nous aurions pu nous contenter de faire de notre mieux. Or, nous avons réalisé qu'on pouvait difficilement échapper aux dispositifs de contrôle de la maternité : chaque sage-femme à l'hôpital vous explique ainsi la manière adéquate d'allaiter (évidemment à l'opposé de l'explication précédente fournie par l'une des collègues), certaines vous font la morale si vous envisagez de compléter le lait maternel avec du lait artificiel, voire de le remplacer, et cela même si vous n'en produisez pas assez ! Une fois à la maison, d'autres « intermédiaires de diffusion »⁸³⁴ des normes de la parentalité (médecin, PMI, etc.) prennent le relais, parfois pour le mieux, parfois pour le pire, en bâtissant notamment le modèle de la disponibilité sans fin des mères, hétérosexuelles ou pas, qui implique un usage très particulier de ce temps socialement inscrit⁸³⁵.

Après un premier temps, où je fus tiraillée entre l'émerveillement vis-à-vis de cet enfant et ma perte de liberté, une autre temporalité s'est ensuivie. J'ai commencé à prendre mes marques et à anticiper la fin proche d'un quotidien particulièrement contraignant, de façon à pouvoir reprendre mes activités régulières, y compris cette thèse. J'avais hâte de réinvestir cet espace et bien d'autres, confiante même de pouvoir gérer la culpabilité. Hélas, la vie en décidait autrement : une maladie rare, effrayante, menaçait la vie de mon fils. Des semaines d'hospitalisation, d'espoir et de désespoir... ensuite le néant.

J'ai vécu ma vie de mère dans l'urgence, et ce du début à la fin. Puis vint le temps figé du deuil, un trou noir qui pendant longtemps ne comptait plus ses jours.

⁸³⁴ Séverine Gojard, *Le métier de mère*. La Dispute, 2010.

⁸³⁵ *Ibid.*

Je n'ai pas pu et je n'ai pas voulu reprendre cette thèse après la mort de fils, tout simplement parce que me pencher sur le sujet et lire mes enquêtées m'était insupportable. Mais aussi parce qu'il y avait (encore) urgence : on entend souvent que la mort d'un enfant est la hantise de n'importe quel parent. Je le confirme. Mais ce qu'on entend moins c'est que cette perte, déjà incommensurable, entraîne souvent d'autres pertes, configurant une double peine. L'image qu'un parent « orphelin » renvoie socialement est celle de l'inqualifiable (d'ailleurs il n'y a pas de mots), et cela crée un espace abyssal entre lui et les autres. Inexorablement, l'habitus familial et social en pâtit.

J'ai perdu mon enfant qui était aussi mon unique enfant. Les rares fois que j'ai eu à raconter à quelqu'un ce qui c'était passé, j'ai eu droit à la même question : « vous en avez d'autres ? » Mais était-ce vraiment une question ou plutôt la dernière lueur d'espoir d'avenir pour moi que se représentait celui ou celle qui demandait ? Non, je n'avais pas d'autre enfant... Dans d'autres contextes sociaux, la question : « avez-vous des enfants ? » est tellement omniprésente que grâce à elle je réalisais que j'avais été une mère et que je n'en étais plus une.

Le temps était venu alors de composer avec les pertes, la principale et celles qui en découlaient, et il devait durer ce qu'il devait durer. De temps à autre, je songeais à ma thèse, à mes enquêtées et à leurs parcours. La question autour de cette subjectivité et de cette identité sociale enfuie m'a paradoxalement fait prendre conscience d'une manière accrue de mes privilèges en tant que mère statutaire de mon enfant. Je n'ai eu nullement besoin de me construire une place, elle était acquise : pour avoir accouché de lui, pour lui avoir transmis mes traits physiques et mon nom. Au regard de tous j'étais la mère de mon enfant et j'ai largement bénéficié de cette reconnaissance, non seulement au cours de sa vie, mais aussi de sa mort. Je n'étais pas la seule, mais sans doute la cible privilégiée de l'attention et de l'inquiétude de notre entourage. Ma compagne a dû subir cette énorme injustice.

Enfin, vint le temps de la reconstruction. Reprendre et finir cette thèse s'inscrit dans cette temporalité encore incertaine.

Bibliographie

1. Ouvrages, chapitres d'ouvrages et articles académiques

ABU-LUGHOD Lila, « Can there be a feminist ethnography? », *Women & Performance: A Journal of Feminist Theory*, 1990, vol. 5, no 1, p. 7-27.

ALFARO Karen et LEIVA María José, « ¿Decisión de mujeres?: El debate político institucional en torno al aborto durante la postdictadura en Chile (1989-2015) », *Revista Austral de Ciencias Sociales*, 2015, (28) p.83-97.

AMARI Salima, « Sujets tacites. Le cas de lesbiennes d'origine maghrébine », *Tumultes* 2013/2 (no 41), p. 205-221.

AMARI Salima, « Certaines lesbiennes demeurent des femmes », *Nouvelles Questions Féministes* 2015/1 (Vol. 34), p. 70-83.

APGL, *Guide bibliographique de l'homoparentalité*, Paris, 2007.

ARAUJO Kathya et MARTUCELLI Danilo. « Individu et néolibéralisme : réflexions à partir de l'expérience chilienne », *Problèmes d'Amérique latine* 2013/1, no 88, p. 125-143.

ARENDRT Hannah, *Condition de l'homme moderne*. Paris, Calmann-Lévy, 1961.

ARTEAGA Catalina, SEPÚLVEDA Denisse et ARANEDA Verónica, « Diversificación de las estructuras familiares: caracterización de las convivencias en Chile », *Revista de sociología*, 2012, no 27, p.37-52.

ARTIGAS Edda Gaviola, LARGO Eliana et PALESTRO Sandra. *Una Historia Necesaria Mujeres En Chile, 1973-1990*. Ed. Akí & Aora Ed., Santiago de Chile, 1994.

AVANZA Martina, FILLIEULE Olivier et MASCRET Camille, « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement », *SociologieS*, 2015. [En ligne], La recherche en actes, Ethnographie du genre, mis en ligne le 26 mai 2015.

AYIMPAM Sylvie et BOUJU Jacky, « Objets tabous, sujets sensibles, lieux dangereux. Les terrains difficiles aujourd'hui », *Civilisations*, 1/2015 (64), p. 11-20.

BADINTER Elizabeth, *Le Conflit-la femme et la mère*, Éditions Flammarion, 2010.

BAJOS Nathalie et FERRAND Michèle, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, 2006, no 1, p. 91-117.

BARRIENTOS Jaime, (et al.), *Política, Derechos Violencia y Diversidad sexual: Primera Encuesta Marcha del Orgullo y Diversidad Sexual-Santiago de Chile 2007*, Centro Latinoamericano de Sexualidad y Derechos Humanos (CLAM), 2008.

BARRY Laurent S., BONTE Pierre, D'ONOFRIO Salvatore (et al.), « Glossaire de la parenté », *L'Homme*, 2000, no 154-155, p. 721-732.

BEAUD Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, 1996, vol. 9, no 35, p. 226-257.

BECH Ulrich, *La sociedad del riesgo. Hacia una nueva modernidad*, Paidós, Buenos Aires, 1998 [1992].

BECKER Howard Saul, *Outsiders: études de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985 [1963].

BELLOUR Raymond et CLÉMENT Catherine (eds.), *Claude Lévi-Strauss: textes de et sur Claude Lévi-Strauss réunis par Raymond Bellour et Catherine Clément*, Gallimard, 1979.

BENGOA Javier et LEÓN Arturo, *Clases y clasificaciones sociales: investigaciones sobre la estructura social chilena, 1970-1983*, Centro de Estudios del Desarrollo, 1987.

BERGER Anne, *Le Grand théâtre du genre. Identités, sexualités et féminisme en Amérique*. Paris, Belin, 2013.

BERSANI Leo, *Homos: repenser l'identité*, Odile Jacob, 1998.

BLOFIELD Merike, « Women's choices in comparative perspective: Abortion policies in late-developing Catholic countries », *Comparative Politics*, 2008, vol. 40, no 4, p. 399-419.

BLOFIELD Merike, « Desigualdad y política en América Latina », *Journal of Democracy en español*, 2011, vol. 3, p. 58-74.

BLOFIELD Merike et MARTÍNEZ Juliana, « Trabajo, familia y cambios en la política pública en América Latina: Equidad, maternalismo y corresponsabilidad », *Revista CEPAL*, 2014, p.107-125.

BOISSON Marine et VERJUS Anne, « Quand connaître c'est reconnaître : le rôle de l'expertise familiale dans la production d'un sens commun du parent (homosexuel) », *Droit et société*, 2005/1, no 60, p. 449-467.

BORRILLO Daniel, « Fantômes des juristes vs Ratio juris : la doxa des privatistes sur l'union entre personnes de même sexe », in BORRILLO, Daniel et FASSIN, Éric. *Au-delà du PaCS: L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Presses universitaires de France, 2001, p. 161-190.

BORRILLO Daniel, « Como se construye la homofobia », *Revista Letras*, n° 118, México, 2006.

BORRILLO Daniel et LASCOUMES, Pierre. *Amours égales ? Le Pacs, les homosexuels et la gauche*, Editions La Découverte, Paris, 2002.

BOUGRAB Jeannette, « Le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels », in *L'Homoparentalité : réflexions sur le mariage et l'adoption*, Centre d'analyse de la société (CAS), 2007, p. 13-26.

BOURDIEU Pierre, « A scholarship with commitment. Pour un savoir engagé », *Revue Agone. Histoire, Politique & Sociologie*, 2000, no 23, p. 205-211.

BOXER Andrew, COOK James et HERDT Gilbert, « To tell or not to tell: patterns of self-disclosure to mothers and fathers reported by lesbian and gay youths », in PILLEMER, Karl et McCARTNEY, Kathleen (eds.) *Parent-child relations across the lifespan*, 1991, p. 59-93.

BOZON Michel, *Sociologie de la sexualité. Domaines et approches*, Armand Colin, 2013.

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005 [1990]

BUTLER Judith, *Défaire le genre*, Londres, New York, Routledge, 2006 [2004].

BUTLER Judith, « La parenté est-elle toujours déjà hétérosexuelle ? », in BUTLER Judith. *Défaire le genre*, Londres, New York, Routledge, 2006, p. 123-153.

BUTLER Judith, « Simplement culturel ? », in BIDEY-MORDREL Annie (coord.). *Les rapports sociaux de sexe*, Paris, PUF, 2010 [1997], p. 168-183

CADORET Anne, *Des parents comme les autres. Homosexualité et parenté*, Ed. Odile Jacob, 2002.

CADORET Anne, « Le champ de la parenté aujourd'hui », *Cités*, 2006, no 4, p. 49-59.

CADORET Anne et PERREAU Bruno, « Faire famille aujourd'hui » in CADORET Anne et PERREAU Bruno (sous la direction de) *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, p.17 à 24.

CARDI Coline et PRUVOST Geneviève (eds.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, Sciences humaines, 2012.

CARDI Coline et QUAGLIARELLO Chiara, « Corps maternel », in RENNES, Juliette (dir.). *Encyclopedie critique du genre*, La Découverte, 2016, p. 170-182.

CARO Isaac et GUAJARDO Gabriel, *Homofobia cultural en Santiago de Chile: un estudio cualitativo*, FLACSO Chile, 1997.

CASAS Lidia, *Mujeres procesadas por aborto*, Foro Abierto de Salud y Derechos Reproductivos, LOM Ediciones, 1996.

CASAS Lidia, « Mujeres y reproducción ¿Del control a la autonomía? », in *Informe de investigación*, Facultad de Derecho, Universidad Diego Portales, 2004.

CASAS Lidia et HERRERA Tania, « Protección de la maternidad versus derechos de maternidad para las trabajadoras en Chile: una reseña histórica », *Temas de Salud Reproductiva*, 2013 (7) p. 58-67.

CHAMBERLAND Line, *Mémoires lesbiennes*, Éditions du remue-ménage, 1996.

CHAMBERLAND Line et THÉROUX-SÉGUIN Julie, « Sexualité lesbienne et catégories de genre », *Genre, sexualité & société*, Printemps 2009 [En ligne], <http://gss.revues.org/index772.html> (Consulté le 24 Novembre 2015).

CHAUVIN Sébastien et LERCH, Arnaud, *Sociologie de l'homosexualité*, La Découverte, 2015.

CHETCUTI Natacha, *Se dire lesbienne, Vie de couple, sexualité et représentation de soi*, Paris, Payot, 2010.

CHETCUTI Natacha et GIRARD Gabriel. « L'appropriation d'une sexualité minorisée. Trajectoires de jeunes lesbiennes et gays en France de 17 à 35 ans », *Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales*, Interrogations, 2015, p. 1-24.

CISNEROS Rosa, (*et al.*), « América Latina. Ecos del matrimonio igualitario », Plataforma del Centro Latinoamericano de Sexualidad y Derechos Humanos (CLAM), 2010.

CLAIR Isabelle, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2016, no 3, p. 66-83.

CLAIR Isabelle, « La sexualité dans la relation d'enquête », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, no 1, p. 45-70.

CODDOU Alberto (*et al.*), « La ley antidiscriminación: avances e insuficiencias en la protección de la igualdad y la no discriminación en Chile », in *Informe anual de derechos humanos en Chile*, Centro de Derechos Humanos, Universidad Diego Portales, 2013, p. 285-309.

CODDOU Alberto et VIAL Tomás, « Estándares y criterios para la creación de un órgano antidiscriminación en Chile: Desafíos pendientes y opciones institucionales », *Anuario de Derecho Público*, 2013, no 1, p. 216-233.

COLLIN Françoise et LABORIE Françoise, « Maternité », in HIRATA Helena, (*et al.*) *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 96-101.

CONTARDO Oscar, *Siútico. Arribismo, abajismo y vida social en Chile*, Ed. Vergara, 2008.

CÔTÉ Isabel, « Deux mères, un donneur et des enfants. Motivations des actrices et acteurs quant à l'établissement de la famille lesboparentale avec donneur connu », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, no.1, 2012, p.16-36.

CÔTÉ Isabel, « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé: représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 2014, no 21, p. 70-95.

COURDURIÈS Jérôme, « Les couples gays et la norme d'égalité conjugale », *Ethnologie française*, 2006, vol. 36, no 4, p. 705-711.

COURDURIÈS Jérôme et FINE Agnès. *Être en couple (gay): conjugalité et homosexualité masculine en France*, Presses universitaires de Lyon, 2011.

CRASKE Nikki, *Women and politics in Latin America*, Rutgers University Press, 1999.

DE BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*. Tomes I et II, Paris, Gallimard, 1949.

DECENA Carlos, « Tacit subjects », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 2008, vol. 14, no 2-3, p. 339-359.

DÉCHAUX Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, La Découverte, 2010.

DELAISI DE PARSEVAL Geneviève et VERDIER Pierre, *Enfant de personne*. Paris, Odile Jacob, 1994.

DELAISI DE PARSEVAL Geneviève, *La part du père*, Paris, Le Seuil, 1981.

DEMPSEY Deborah, « Donor, father or parent? Conceiving paternity in the Australian family court », *International Journal of Law, Policy and the Family*, no 18, 2004, p. 76-102.

DEMPSEY Deborah, « More like a donor or more like a father? Gay men's concepts of relatedness to children », *Sexualities*, 2012, vol. 15, no 2, p. 156-174.

DESCARRIES Francine et CORBEIL Christine, « La maternité au cœur des débats féministes », in DESCARRIES Francine et CORBEIL Christine (dir.) *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2002, p. 23-50.

DESCHAMPS, Catherine, « Mises en scène visuelles et rapports de pouvoir : le cas des bisexuels », *Journal des anthropologues*, 2000, 82-83, p. 251-263.

DESCOUTURES Virginie, « De l'usage commun de la notion de parentalité », in CADORET Anne et PERREAU Bruno (sous la direction de) *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, p. 211 à 221.

DESCOUTURES Virginie, *Les mères lesbiennes*, Presses universitaires de France, 2010.

DESCOUTURES Virginie, DIGOIX Marie, FASSIN Eric et RAULT Wilfried (sous la direction de), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Editions Autrement, 2008.

DE SINGLY, François et DESCOUTURES, Virginie. « La vie en famille homoparentale », in Gross, M. (sous la direction de) « *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes* », Ed. ESF, 2000, p. 193 à 206.

De SINGLY François, « Le soi, le couple et la famille », *Débathèmes*, APGL, mars 1999.

De SINGLY François, *Le soi, le couple et la famille*, Armand Colin, 2005.

DE SINGLY François, *Sociologie de la famille contemporaine*, Armand Colin, 2010.

DESJEUX Cyril, « Homosexualité et parentalité : du désir d'enfant à sa réalisation », *Recherches et prévisions*, 2008, vol. 93, no 1, p. 41-50.

DEVEREUX Georges et SINACEUR Hourya, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Aubier, 1996.

DEVOTO Luigi, « Problemas de justicia distributiva en el acceso a la medicina reproductiva: Programa Nacional de Fertilización In Vitro MINSAL/FONASA del Instituto de materno infantil (IDIMI) », in *Informe del Seminario académico « Los Problemas Éticos y Jurídicos de la Reproducción Humana Asistida »*, Observatorio de Bioética y Derecho, Universidad del Desarrollo, Santiago, 2012, p.37-47.

DONZELOT Jacques (Postface de Gilles DELEUZE), *La police des familles*, Minuit, 1977.

DUBREUIL Éric, *Des parents de même sexe*, Odile Jacob, 1998.

DUGGAN Lisa, « The new homonormativity: The sexual politics of neoliberalism ». *Materializing democracy: Toward a revitalized cultural politics*, 2002, p. 175-94.

DUNNE Gillian A., « Opting into motherhood lesbians blurring the boundaries and transforming the meaning of parenthood and kinship », *Gender & Society*, 2000, vol. 14, no 1, p. 11-35.

ECARNOT, Catherine, *L'écriture de Monique Wittig : à la couleur de Sappho*, Editions L'Harmattan, 2002.

ERIBON Didier, *Réflexions sur la question gay*, Fayard, 1999.

ERIBON Didier (ed.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Larousse, 2003.

ERIBON, Didier, *De la subversion. Droit, norme et politique*, Editions Cartouche, Paris, 2010.

FASSIN Éric, « La nature de la maternité. Pour une anthropologie de la reproduction », *Journal des anthropologues*, Numéro spécial « Médecine et biologie : chimères et production du social », 88 - 89, 2002, p. 103- 122.

FASSIN Éric, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005.

FASSIN Éric, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, 3/2006 (n° 26), p. 123-131.

FASSIN Éric, *Le sexe politique : genre et sexualité au miroir transatlantique*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2009.

FASSIN Éric, « When parallels meet: The family of sex and the sexualisation of the family », in TAKÁKCS Judith et KUHAR Roman (eds.) *Doing Families. Gay and Lesbian Family Practices*, Institute for contemporary social and political studies, Ljubljana, 2011, p. 7-10.

FASSIN Éric, « L'homosexualité dans la famille. Ce que nous apprennent les recherches états-uniennes », *Mouvements*, 2015/2 (no 82), p. 81-89.

FASSIN Éric, IACUB Marcela et LAGRAVE Rose Marie, « Parentalité et filiation face aux discriminations. L'égalité entre les sexes et les sexualités au principe d'une nouvelle approche de la famille », *Mouvements*, no 8, mars/avril 2000, p. 70-82.

FINE Agnès, « Adoption, filiation, différence des sexes », in Martine Gross (sous la direction de) *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, Ed. ESF, 2000, pp.89 à 95.

FINE Agnès, « Vers une reconnaissance de la pluriparentalité », *Esprit*, mars/avril 2001, p. 40-53.

FINE Agnès, « Qu'est-ce qu'est un parent ? Pluriparentalités, genre et système de filiation dans les sociétés occidentales », *Revue Spirale* no 21 2002/1, p. 19 à 43.

FOLGERO Tor, « Queer nuclear families? Reproducing and transgressing heteronormativity », *Journal of Homosexuality*, 2008, vol. 54, no 1-2, p. 124-149.

FORTÍN Carlos, « Los mitos en torno a la flexibilidad laboral: el debate internacional reciente », *Publicaciones de la Fundación Chile*, 2009, vol. 21 [En ligne].

FOURNIER Pierre, « Le sexe et l'âge de l'ethnologue: éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur », *Ethnologiques.org*, 11 [en ligne] 2006.

FRAISSE Geneviève, *Les deux gouvernements: la famille et la cité*, Paris, Gallimard, 2000.

FRASER Nancy (et al.), *Justice interruptus: Critical reflections on the "postsocialist" condition*, New York, Routledge, 1997.

FULLER Norma, *En torno a la polaridad machismo-marianismo*, Universitat de Barcelona. Seminario interdisciplinar mujeres y sociedad, 1996.

GAGNON John H. et GIAMI Alain, *Les scripts de la sexualité: essais sur les origines culturelles du désir*, Paris, Payot, 2008.

GARRIDO Juan Carlos, « Diversidades en la transición: Homofobia y el movimiento LGBT en Chile, 1990-2000 », *Historias que vienen*, Universidad Diego Portales, no 6, 2015, p. 1-14.

GLENN Evelyn Nakano, « Le travail forcé : citoyenneté, obligation statutaire et assignation des femmes au *care* », in LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale et PAPERMAN Patricia. *Qu'est-ce que le care. Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot, 2009, p. 113-131.

GODBOUT Jacques, *Le don, la dette et l'identité : Homo donator vs homo oeconomicus*, Paris, La Découverte/MAUSS, 2000.

GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, Paris, 2004.

GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Les éditions de minuit, 1991.

GOFFMAN Erving, *Stigmates*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975 [1963].

GOJARD Séverine, *Le métier de mère*, La Dispute, 2010.

GOLDANI Ana María, « Reinventar políticas para familias reinventadas: entre la realidad brasileña y la utopía », in ARRIAGADA Irma. (ed.) *Políticas hacia las familias, protección e inclusión sociales*, CEPAL UNFPA. Serie de Seminarios y Conferencias 2005, N°46, Santiago de Chile, p. 319-344.

GOODY Jack, *La familia europea: ensayo histórico-antropológico*, Editorial Crítica, Barcelona, 2001.

GRATTON Emmanuel, *L'homoparentalité au masculin: le désir d'enfant contre l'ordre social*, Presses Universitaires de France-PUF, 2008.

GROSS Martine, *Choisir la paternité gay*, Érès, 2012.

GROSS Martine, *L'homoparentalité. Que sais-je ?*, Paris, PUF, 2003.

GROSS Martine (et al), *Homosexualité, mariage et filiation. Pour en finir avec les discriminations*, Ed. Syllepse et Fondation Copernic, 2005.

GUAJARDO Gabriel, « Familia y homosexualidad en Chile: notas sobre el secreto y el escándalo público », in *Familia y vida privada ¿Transformaciones, tensiones, resistencias o nuevos sentidos?*, FLACSO Chile, Santiago, 2005, p.339-345

GUILLAUME Agnès et LERNER Susana, « El Aborto en América Latina y El Caribe. Una revisión de la literatura de los años 1990 a 2005 », *Les Numériques du Ceped*, Paris, France, 2007. [En ligne]

GUILLAUMIN Colette, « Pratique du pouvoir et idée de Nature (1). L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, 1978, p. 5-30.

HARDING Sandra. « Rethinking standpoint epistemology: What is strong objectivity? », *The Centennial Review*, 1992, vol. 36, no 3, p. 437-470.

HENCHOZ Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent : la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Editions L'Harmattan, 2008.

HEQUEMBOURG Amy et FARRELL Michael, « Lesbian motherhood. Negotiating marginal-mainstream identities », *Gender and society*, Vol. 13, N° 4, 1999, p. 540-557.

HERBRAND Cathy, « L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal: analyse du projet de «parenté sociale» en Belgique », *Enfances, familles, générations*, 2011, no 14, p. 26-50.

HERBRAND Cathy, « Les rendre grands-parents : l'enjeu des relations intergénérationnelles au sein des coparentalités gaies et lesbiennes en Belgique », in Jérôme Courduriès, Agnès Fine (sous la direction de), *Homosexualité et parenté*, Armand Colin.2014, p. 175-188.

HERNANDEZ Anatolia, « Arroz con leche, me quiero casar? », *Revista Sociedad & Equidad* no 3, 2012, p.261-269.

HONNET Axel, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la reconnaissance », *Réseaux* 2005/1, no 129-130, p. 39-57.

HOOKS Bell, *Teaching to transgress: Education as the Practice of Freedom*, Routledge, 1994.

HOOKS Bell, *Feminist theory: from margin to center*, Pluto Press, 2000.

HTUN Mala, *Sexo y estado: aborto, divorcio y familia bajo dictaduras y democracias en América Latina*, Ediciones Universidad Diego Portales, 2010.

IACUB Marcela, « Homoparentalité et ordre procréatif », in BORRILLO Daniel et FASSIN Éric (sous la direction de), *Au-delà du Pacs. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, 1999, p.193-208.

IRIGARAY Luce, *El Cuerpo a Cuerpo con la Madre*, Ediciones de les Dones, Barcelona: Lasal, 1985.

JAUNAIT Alexandre, LE RENARD Amélie, et MARTEU Élisabeth, « Nationalismes sexuels? », *Raisons politiques*, 2013, no 1, p. 5-23.

KAUFMANN Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.

KNIBIEHLER Yvonne et HÉRITIER Françoise, *Maternité: affaire privée, affaire publique*, Bayard Jeunesse, 2001.

KOVEN Seth et MICHEL Sonya, *Mothers of a new world: Maternalist politics and the origins of welfare states*, Routledge, 2013.

KRISTEVA Julia, *Seule une femme*, Editions de l'Aube, 2007.

LAGARDE Marcela, *Los cautiverios de las mujeres: madresposas, monjas, putas, presas y locas*, Universidad Nacional Autónoma de México, 1990.

LECAROS Alberto, « Panorama del derecho comparado en materia de reproducción humana asistida », in *Informe del Seminario académico: Los Problemas Éticos y Jurídicos de la Reproducción Humana Asistida*, Observatorio de Bioética y Derecho, Universidad del Desarrollo, Santiago, 2012, p.77-93.

LE GALL Didier, « Recompositions homoparentales féminines », in LE GALL, Didier et BETTAHAR, Yamina, *La Pluriparentalité*, PUF, 2001, p. p. 203-242.

LEMEBEL Pedro, « Las amazonas de la colectiva Ayuquelen », in LEMEBEL Pedro, *Poco Hombre, Crónicas escogidas*, Ed. Universidad Diego Portales. Santiago, Chile, 2003, p. 115-116.

LERCH Arnaud, « Normes amoureuses et pratiques relationnelles dans les couples gays. Héritage et inventivité ? », *L'amour et la famille*, 2007, no 144, CNAF, Paris, p. 108-117.

LEROY-FORGEOT Flora, *Les enfants du PACS: réalités de l'homoparentalité*, L'Atelier de l'archer, 1999.

LE TALEC Jean-Yves et BOZON Michel, *Folles de France: repenser l'homosexualité masculine*, La Découverte, 2008.

LEWIN Ellen, *Gay fatherhood: Narratives of family and citizenship in America*, University of Chicago Press, 2009.

LEWIN Ellen, *Lesbian mothers. Accounts of gender in American culture*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.

LEWIS Jane E., *Gender, Social Care and Welfare State Restructuring in Europe*, Aldershot, Ashgate, 1998.

LHOMOND Brigitte et MICHAELS Stuart, « Homosexualité/hétérosexualité: les enquêtes sur les comportements sexuels en France et aux USA », *Journal des anthropologues*, 2000, no 3, p. 91-111.

LODOLA Germán et CORRAL Margarita, « Support for same sex marriage in Latin America », *Americas Barometer Insights*, 2010, vol. 44, [En ligne].

LÖWY Ilana, *L'emprise du genre: masculinité, féminité, inégalité*, La Dispute, 2006.

LUPICA Carina, *Trabajo decente y cuidado compartido: hacia una propuesta de parentalidad*, Organización Internacional del Trabajo y Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Santiago de Chile, 2013.

MACKINNON Catharine, *Hacia una teoría feminista del Estado*, Universitat de València, 1995 [1989].

MAILFERT Martha, « Homosexualité et parentalité », *Socio-Anthropologie*, no 11, Attirances, 2002, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2003.
URL : <http://socioanthropologie.revues.org/document140.html>.

MAILFERT Martha, « La famille homoparentale au féminin: constitution, fonctionnement et processus de légitimation », *Champ psy*, 2005 (2), p. 171-185.

MAILFERT Martha, « La famille homoparentale par rapport à l'extérieur. Une gestion différentielle face à deux types de confrontations sociales: la famille élargie et l'institution scolaire », in CADORET Anne et PERREAU Bruno (sous la direction de), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, PUF, 2006, p. 273 à 283.

MAILFERT Martha, « L'entourage social des familles homoparentales: une gestion différentielle du comment se dire ou se taire couple parental quand on forme un couple homosexuel », in PERREAU Bruno (dir.) *Le choix de l'homosexualité*, Paris: EPEL, 2007, p. 209-228.

MANGEOT Philippe, « De l'autre côté du placard », *Vacarme*, 2004, no 1, p. 4-12.

MARQUES-PEREIRA Bérengère, « Savoir et système de genre au Chili: une connaissance à vocation politique et pragmatique dans un contexte de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2012, vol. 19, no 3, p. 127-148.

MARTIAL Agnès, « Qui sont nos parents ? L'évolution du modèle généalogique », *Informations sociales* 2006/3, no 131, p. 52 à 63.

MÉCARY, Caroline, « Quelle protection juridique pour les enfants élevés par deux femmes ou deux hommes ? », *Dialogue*, 2006, no 3, p. 91-102.

MELLO Luiz, *Novas familias: Conjugalidade homossexual no Brasil Contemporâneo*, Rio de Janeiro, Garamond, 2005.

MEULDERS-KLEIN Marie Thérèse, DEECH Ruth et VLAARDINGERBROEK Paul (eds.), *Biomedicine, the Family, and Human Rights*, Martinus Nijhoff Publishers, 2002.

MOGROVEJO Norma, *Un amor que se atrevió a decir su nombre: La lucha de las lesbianas y su relación con los movimientos homosexual y feminista en América Latina*, Plaza y Valdés, 2000.

MONDZAIN Marie-José, *Le commerce des regards*, Paris, Le Seuil, 2003.

MONTECINO Sonia, « Símbolo mariano y constitución de la identidad femenina en Chile », *Revista Estudios Públicos*, Santiago de Chile, 1990, no 38, p. 283-290.

MONTECINO Sonia, *Madres y huacho*, Isis Internacional, 1992.

MONTECINO Sonia, *Palabra dicha: escritos sobre género, identidades, mestizajes*. Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile, Colección de libros electrónicos, Serie estudios, 1997.

MONTECINO Sonia, *Madres y huachos. Alegorías del mestizaje chileno*. Cuarta edición ampliada y actualizada, vol. 277, Catalonia, 2007.

MORALES Tatiana, « De prácticas y significancias en la maternidad, transformaciones en identidad de género en América Latina », *Revista de Estudios de Género*, La Ventana, 2005, vol. 3, no 22, p. 146-188.

MOTTA Angélica (ed.), *Perú. Políticas en Sexualidad*, Colección Documentos, Ed. UNMSM - Fondo Editorial, Lima, Perú., 2010.

NADAUD Stéphane, *Homoparentalité hors-la-loi*, Lignes & manifestes, 2006.

NEWMAN Lesléa, *Paula tiene dos mamás*, Bellaterra Edicions, 2003.

OLAVARRÍA GAMBI Mauricio, « Acceso a la salud en Chile », *Acta bioethica*, 2005, vol. 11, no 1, p. 47-64.

ORLOFF Ann Sholah, « From maternalism to employment for all », in LEVY Jonah D. (ed.), *The State after Statism: New State Activities in the Age of Liberalization*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2006, pp. 230-68.

OROFIAMMA Roselyne, « Les figures du sujet dans le récit de vie en sociologie et en formation », *Informations sociales*, 1/2008, no 145, p. 68-81.

PEEL Elizabeth, « Mundane heterosexism: Understanding incidents of the everyday », *Women's Studies International Forum*, vol. 24, no 5, 2001, p. 541-554.

PERREAU Bruno, *Penser l'adoption: la gouvernance pastorale du genre*, Presses universitaires de France, 2012.

PICHARDO GALÁN José Ignacio, *Entender la diversidad familiar. Relaciones homosexuales y nuevos modelos de familia*, Ediciones Ballester, Barcelona, 2009.

PISANO Margarita et FRANULIC Andrea, *Una historia fuera de la historia. Biografía política de Margarita Pisano*, Santiago, Editorial Revolucionarias, 2009.

POLLAK Michael, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communications*, 1982, 35, p. 37-55.

PROVOSTE Patricia, *La construcción de las mujeres en la política social*, Instituto de la Mujer, Santiago de Chile, 1995.

PRUVOST Geneviève, « Récit de vie », in PAUGAM Serge (dir.) *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », p. 38-39.

RAMIREZ Jhaslen, « Matrimonio civil entre parejas del mismo sexo en Colombia. Reificación evitable », *Jurídicas*, Manizales (Colombia), 2012, 9(1), p. 32 - 60.

RAULT Wilfrid, « Construire une légitimité. L'appropriation du Pacte Civil de Solidarité par les familles homoparentales » in GROSS Martine (sous la direction de), *Homoparentalité, état des lieux*, Erès, 2005, p.319 à 328.

REMMER Karen, « Political Demobilization in Chile, 1973-1978 », *Comparative Politics*, vol. 12(3), 1980, p. 275-301.

REQUENA Mariano, *Aborto inducido en Chile*, Sociedad Chilena de Salud Pública, 1990.

RICH Adrienne, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles questions féministes*, 1981, p. 15-43.

RICH Adrienne, *La contrainte à l'hétérosexualité et d'autres essais*, Co-publication Editions Mamamélis et Nouvelles questions féministes, Genève, 2010.

RICCEUR Paul, « L'identité narrative », *Revue des sciences humaines*, 1991, vol. 95, no 221, p. 35-47.

RIPPER Margie, « Lesbian parenting through donor insemination: Implications for the hetero-normative family », *Gay & Lesbian Issues and Psychology Review*, vol. 5, no 2, 2009, p. 81-95.

RIQUELME Cecilia, « Apuntes para la historia del Movimiento Lésbico en América Latina », 2005. [En ligne]
http://www.archivochile.com/Mov_sociales/mov_mujeres/doc_muj_otros/MSdocmujotros001_5.pdf

ROBCIS Camille, *La loi de la parenté. La famille, les experts et la République*, Éditions Fahrenheit, 2016.

ROBLES Victor Hugo, *Bandera hueca: historia del Movimiento Homosexual de Chile*, Santiago, Editorial Cuarto Propio, 2008.

SAINT-JACQUES Marie-Christine, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Presses Université Laval, 2004.

SALAZAR Gabriel, « Ser niño huacho en la historia de Chile (siglo XIX) », *Proposiciones, Chile, historia y bajo pueblo*, 1990 (19), p. 55-83.

SCHWARZE Juan Enrique, ZEGERS-HOSGHILD Fernando et GALDAMES Verónica, « Reproducción asistida en Latinoamérica y Chile », *Revista Médica Clínica Las Condes*, 2010, vol. 21, no 3, p. 451-456.

SCOTT Joan Wallach, *The fantasy of feminist history*, Durham, NC: Duke University Press, 2011.

SEDGWICK Eve Kosofsky, *Épistémologie du placard*, Amsterdam, 2008 [1990].

SELLENET Catherine, *La parentalité décryptée: pertinence et dérives d'un concept*, Editions L'Harmattan, 2007.

SERVENTI-GLEESON Molly, « Mujeres en las sombras. Un estudio sobre aborto en Chile », Independent Study Project (ISP) Collection Yale University, Paper 860, *Revista Ius et Praxis*, Año 19, no 1, 2013, p. 255 - 300.

SHEPPARD Bonnie, « The Double Discourse on Sexual and Reproductive Rights in Latin America: The Chasm between Public Policy and Private Actions », *Health and Human Rights*, vol. 4, no 2, 2000, p 110-143.

SINGH Susheela et WULF Deirdre, « Estimated Levels of Induced Abortion in Six Latin American Countries », *International Family Planning Perspectives* (20:1), 1994, p. 4-13.

STAAB Silke, « Maternalism, Male-Breadwinner Bias, and Market Reform: Historical Legacies and Current Reforms in Chilean Social Policy », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 2012, vol. 19, no 3, p. 299-332.

STACEY Judith, « Can there be a feminist ethnography? », *Women's Studies International Forum*, Pergamon, 1988. p. 21-27.

STEVENS Evelyn, « El marianismo: la otra cara del machismo en América Latina », *Diálogos: Artes, Letras, Ciencias humanas*, 1974, vol. 10, no 1 (55), p. 17-24.

STUVEN Ana María, « La mujer ayer y hoy: un recorrido de incorporación social y política », *Centro de Políticas Públicas UC*, 2013, vol. 8, 61p.

SULLIVAN Maureen, *The family of woman: Lesbian mothers, their children, and the undoing of gender*, University of California Press, 2004.

SUTHERLAND Juan Pablo, *Nación marica*, Santiago, Ripio Ediciones, 2009.

TAMAGNE Florence, « L'identité lesbienne: une construction différée et différenciée ? Quelques pistes de recherche à partir des exemples français, allemands et britanniques dans l'entre-deux-guerres », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2001, no 84, p. 45-57.

TAYWADITEP Kittiwut Jod, « Marginalization among the marginalized: gay men's antieffeminacy attitudes », *Journal of Homosexuality*, 2001, 42 (1), p. 1-28.

THÉBAUD Françoise, « Les féministes ont-elles « raté » la maternité ? Repenser la maternité », *Panoramiques*, 1999, p.18-23.

THÉRY IRÈNE et SCHULZ, Marianne, « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, Octobre 1997, p. 159-211.

TORNS Teresa, « De la imposible conciliación a los permanentes malos arreglos/From impossible conciliation to permanent bad arrangements », *Cuadernos de relaciones laborales*, 2005, vol. 23, no 1, p. 15-33.

VALDÉS Teresa, « Aprendizajes, aspectos pendientes y propuestas para las políticas hacia las familias », in ARRIAGADA Irma (dir.), *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*. CEPAL - Serie Seminarios y conferencias, no 52, 2008, p. 99-112.

VALDÉS Ximena, « Notas sobre la metamorfosis de la familia en Chile », in ARRIAGADA Irma (dir.), *Futuro de las familias y desafíos para las políticas*, CEPAL - Serie Seminarios y conferencias no 52, 2008, p.41-58.

VALDES Ximena, « El lugar que habita el padre en el Chile contemporáneo: Estudio de las representaciones sobre la paternidad en distintos grupos sociales », *Polis* (Santiago), vol. 8, no 23, 2009, p. 385-410.

VALDÉS Ximena et GODOY Carmen, « El lugar del padre: rupturas y herencias. Representaciones de la paternidad en grupos altos, medios y populares chilenos », Santiago, *Estudios Avanzados*, (6)9, 2008, p.79-112.

VALENZUELA Eduardo et HERRERA Maria Soledad, « Tiempo, trabajo y familia », in VALENZUELA Julio Samuel (et al.), *El eslabón perdido: familia, modernización y bienestar en Chile*, Taurus, 2006.

VARRO Gabrielle, « Temporalité(s) et langage dans l'analyse d'entretiens biographiques », *Temporalités* [En ligne], 8 /2008, mis en ligne le 09 juillet 2009, consulté le 19 décembre 2016. URL : <http://temporalites.revues.org/123>.

VAZQUEZ David, « Régimen de visitas conyugales en el sistema penitenciario chileno », Biblioteca del Congreso Nacional de Chile, Departamento de estudios, extensión y publicaciones, Serie Estudios, 2001.

VIÑUALES Olga, *Identidades lésbicas: discursos y prácticas*, Bellaterra, 2000.

VOIROL Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux* 2005/1 (no 129-130), p. 89-121.

WAALDIJK Kees et FASSIN Éric, *Droit conjugal et unions de même sexe. Mariage, partenariat et concubinage dans neuf pays européens*, Droit et justice, PUF, 2008.

WEEKS Jeffrey, « Le partenariat civil, un compromis très british » in DESCOUTURES Virginie, DIGOIX Marie, FASSIN Éric Fassin et RAULT Wilfried (sous la direction de), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Editions Autrement, collection Mutations/sexes en tous genres, no 244, p. 45-61.

WESTON Kath, *Families we choose: Lesbians, gays, kinship*, Columbia University Press, 1991.

WITTIG Monique, *Le corps lesbien*, Minuit, 1973.

WITTIG Monique, « On ne naît pas femme », *Questions féministes*, 1980, p. 75-84.

WITTIG Monique, *Virgile, non*, Paris, Minuit, 1985.

WITTIG Monique, *La pensée straight*, Balland, 2001 [1992].

ZELIZER Viviana, « L'économie du care », *Revue Française de Socio-Économie*, 2/2008, no 2, p. 13-25.

ZELIZER Viviana, « The social meaning of money: special monies », *American journal of sociology*, 1989, p. 342-377.

ZELIZER Viviana, « Transactions intimes », *Genèses* 1/2001, no 42, p. 121-144.

ZÚÑIGA ANAZCO Yanira, « Una propuesta de análisis y regulación del aborto en Chile desde el pensamiento feminista », *Revista Ius et Praxis*, vol. 19, no 1, 2013, p. 255-300.

2. Thèses et Mémoires

ARAYA CISTERNAS Diego, *Lo siútico. Estructura social según la élite chilena. Adjetivación, distinción y ridiculez. 1862-1961*, Santiago, Tesis de Doctorado Instituto de Historia de la Universidad Católica, 2003.

ARTIGAS BURR Fernanda (sous la direction d'Éric Fassin), *L'homoparentalité : Sociologie de l'émergence d'un champ de recherches en Sciences Sociales*, Mémoire pour l'obtention du Master en Sciences Sociales, EHESS, Paris, 2008.

CARO Isaac, *Homofobia cultural en Chile: percepciones sobre sexualidad y homosexualidad masculina*, Universidad Alberto Hurtado, Departamento de Ciencias Sociales, Instituto Latinoamericano de doctrina y estudios sociales (ILADES), Tesis para optar al grado académico de Magíster en Estudios Sociales y Políticos Latinoamericanos, Santiago, Chile, 1997.

DESCOUTURES Virginie, *Les mères lesbiennes. Contribution à une sociologie compréhensive de la parentalité*, Thèse de Doctorat, Université René Descartes, Paris V, 2008.

FAÚNDEZ Alejandra, « Género, salud y políticas públicas. Del binomio madre-hijo a la mujer integral », Magister en gestión y Políticas Públicas, Universidad de Chile, 1997.

FORSTENZER Nicole, *Politiques de genre et féminisme dans le Chili de la post-dictature, 1990-2010*, Thèse de doctorat, Paris 1 (IEDES), 2011.

HERRERA Florencia, *Ser y hacer familia. La mirada lesbica de las relaciones íntimas*, Tesis de doctorado en Antropología social, Universidad de Barcelona, 2006.

JARA Myriam (sous la direction de Kathya Araujo), *Nuevas configuraciones familiares en la sociedad chilena. La familia lesboparental, escenarios de constitución y producción subjetiva*, Memoria de Master en Ciencias Sociales, Universidad Academia Humanismo Cristiano, Santiago, 2011.

MOLINA Barbara, *Paternidad gay. Discurso de paternidad de hombres gay chilenos que participan en la Corporación chilena de Prevención de SIDA*, Tesis de grado Escuela de Psicología, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2008.

NIETO Ricardo, PARADA, Osvaldo. *Análisis Ley No. 20.609: Ley Antidiscriminación o Ley Zamudio*, Tesis de grado Facultad de Derecho, Universidad de Chile, 2013.

PEERBAYE Aschveen (sous la direction de Jacques Comaille), *L'invention de l'homoparentalité: acteurs, arènes et rhétoriques autour de la filiation homosexuelle*, Mémoire pour l'obtention du DEA en Sciences sociales, Ecole Normale de Cachan, 2000.

PEREZ Cristina, *Qué es ser padre para un hombre gay?*, Tesis de grado Escuela de Psicología, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2008.

RODRÍGUEZ LÓPEZ, Juan Pablo, *La fantasía democrática chilena: despolitización e ideología en el Chile actual*, Tesis para optar al título de Sociólogo, Facultad de Ciencias Sociales, Universidad de Chile, 2011.

STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael, *La culture du savoir: la construction de l'« expertise » dans les débats politiques sur le mariage et la filiation pour les couples de même sexe en France et aux Etats-Unis*, Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS, 2015.

VIDAL Helga, *Representaciones de la maternidad en mujeres sin hijos*, Tesis para optar al título de Psicóloga, Universidad de Humanismo Cristiano, Santiago, 2010.

3. Colloques, congrès

ARAUJO Kathya, « Representaciones simbólicas de lo femenino y esfera política chilena: el caso de Bachelet », Communication présentée au 5^{ème} Congrès CEISAL « Las relaciones triangulares entre Europa y las Américas en el siglo XXI: expectativas y desafíos », Bruxelles, 11-14 avril 2007, Simposio Ciudadanía política y género: las relaciones entre democracia representativa y democracia participativa.

CARDI Coline, « La figure de la mauvaise mère ou la dimension politique de l'amour maternel », Communication au colloque « Au nom de l'amour », Université de Bretagne Occidentale Brest, 15 décembre 2011.

HERNANDEZ Anatolia et SCHNEIDER Freya, « ¿Heterocéntricas o diversas? Descripción de algunos fragmentos políticos lesbofeministas y de su relación con el movimiento feminista asociado a la heterosexualidad », Communication lors du Séminaire « Penser la política, hacer feminismo », Museo de Arte Contemporáneo, Santiago, 6 juillet 2010.

4. Rapports, Enquêtes et documents institutionnels

CEP, Encuesta Nacional de opinión, 2014.

CIDH, *Lineamientos para la elaboración de indicadores de progreso en materia de derechos económicos, sociales y culturales*, Washington, Comisión Interamericana de Derechos Humanos, 2007.

CONASIDA (Comisión nacional de SIDA), *Informe oficial del estudio nacional sobre comportamiento sexual* (Rapport officiel de l'enquête nationale portant sur le comportement sexuel), 2000.

Fundación Ideas et Université du Chili, *Primera encuesta intolerancia y discriminación. Informe y análisis* (Première enquête portant sur l'intolérance et la discrimination. Rapport et analyse), Universidad de Chile, Departamento de Sociología, Fundación Ideas, Santiago, Chile, 1997.

Fundación Ideas et Université du Chili, *Informe oficial de la encuesta sobre intolerancia y discriminación* (Rapport officiel de l'enquête portant sur l'intolérance et la discrimination), Enquête commandée par le Gouvernement du Chili, 2003.

Fundación Progresía-MOVILH, *Encuesta de discriminación de minorías sexuales* (Enquête sur les discriminations des minorités sexuelles), Región Metropolitana, Julio-Septiembre 2011.

Instituto Nacional de Derechos Humanos, *Primera Encuesta Nacional de Derechos Humanos* (Première enquête nationale sur les droits humains), 2011.

Instituto Nacional de la Juventud (INJUV), *Encuesta nacional de juventud* (V^{ème} enquête nationale sur la jeunesse), 2007.

Ministerio de Salud de Chile. Resolución no 1072, « Normas aplicables a la fertilización *in vitro* y la transferencia embrionaria » (résolution concernant la fécondation *in vitro* et le transfert d'embryons), 1985.

IX Informe anual de derechos humanos de la diversidad sexual, MOVILH, 2010.

XII Informe anual de derechos humanos de la diversidad sexual (XII^{ème} Rapport annuel sur les droits humains de la diversité sexuelle). MOVILH 2013.

OECD, « Enhancing job quality in emerging economies », in *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris, 2015, p. 211-265.

OIT/PNUD, *Trabajo y familia: hacia nuevas formas de conciliación con corresponsabilidad social*, Santiago: OIT, 2009.

Red Latinoamericana de reproducción asistida (REDLARA), « Consenso latinoamericano sobre los aspectos ético-jurídicos relativos a las técnicas de reproducción asistida »

(Consensus latino-américain sur les aspects éthico-juridiques relatifs aux techniques de reproduction assistée), Chili, 1995.

Superintendencia de la seguridad social, *Subsidio del permiso postnatal a dos años de su creación*, 2013.

Universidad Diego Portales, Encuesta Nacional de opinión, 2014.

Universidad Diego Portales, Encuesta Nacional de opinión, 2015.

5. Articles de périodiques et blogs sur internet

Acuerdo permite que lesbiana obtenga tuición de menor tras muerte de su madre biológica
Article publié par Biobiochile.cl le 12 août 2015.

Pareja lésbica es declarada idónea para adoptar por el Sename pero no podrá contraer el Acuerdo de Unión Civil
Article publié par El Mostrador le 20 octobre 2016.

El vacío legal que no resuelve el AUC: Madres lesbianas no pueden reconocer a sus hijos
Article publié par The Clinic le 31 août 2015.

Inédito fallo de Juzgado de Familia marca un precedente a favor de la adopción homoparental
Article publié par El Mostrador le 1^{er} mars 2016.

Entretien avec Rolando Jiménez, leader du MOVILH dans l'hebdomadaire *The Clinic*, 14 juillet 2014, <http://www.theclinic.cl/2014/07/14/page/4/>

Interview de Rolando Jiménez, leader du MOVILH, sur la chaîne de télévision CNN, <https://www.youtube.com/watch?v=cBEIEnAOIg8/2014/1027>

Interview d'Oscar Rementeria, porte-parole du MOVILH, sur la chaîne de télévision CNN, <http://cnnchile.com/noticia/2014/10/24/el-debate-sobre-el-cuento-nicolas-tiene-2-papas>

Plataforma lesbofeminista Ideas sin género, « Los inicios del movimiento lésbico en Chile ». <http://ideasingeneroideasdetodaindole.blogspot.fr/2011/05/i-inicios-del-movimiento-lesbico.html>

Entretien avec Erica Montecinos. « Entre feminismo y lesbianas hay respeto, pero distancia », 2006, sur la plateforme Feministas tramando.

In:

http://www.feministastramando.cl/index.php?option=com_content&task=view&id=188&Itemid=75

6. Sites internet

Rompiendo el silencio: www.rompiendoelsilencio.cl

MOVHIL: www.movhil.cl

MUMS: www.mums.cl

Fundación Iguales: www.iguales.cl

Biblioteca Nacional del Congreso: <https://www.bcn.cl>

Diario El Mostrador: www.elmostrador.cl

Diario El Mercurio: www.emol.cl

Annexes

Annexe n°1 : Carnet à remplir par les enquêtées

Registro de Actividades

Buenos días,

En el contexto de mi doctorado en sociología que curso en la Escuela de Altos Estudios en Ciencias Sociales de Paris, estoy llevando a cabo una investigación sobre las familias lesboparentales en Chile.

Todo núcleo familiar tiene una forma particular de organización de la vida cotidiana. En este apartado te solicito información sobre la forma en que el tuyo organiza el día a día, es decir, a las funciones que cada uno realiza en el hogar y a las actividades propias a cada integrante.

En este documento encontrarás una columna relativa a tus actividades diarias, otra que refiere a las actividades de tu pareja y otra relativa a las actividades cotidianas del o los niños a su cargo. Las 24 horas del día se presentan en tramos de media hora.

La idea es que puedas anotar todas las actividades que se llevan a cabo durante **un** día de la semana **y** durante **un** día del fin de semana (desde la mañana hasta la noche), previo a la entrevista.

Tú eres quien indica la primera hora (hora de inicio de las actividades) para luego seguir anotando el resto de las actividades del día.

Respecto a la columna que refiere a las actividades de tu pareja, se trata de anotar aquellas actividades que son de tu conocimiento y no de interrogarla expresamente sobre qué hace ella. En el caso que no sepas, indica simplemente «NS», lo mismo que para la columna que hace referencia a las actividades de tu(s) hijo(s) o niños a cargo.

Estos son algunos ejemplos (no exhaustivos) de actividades:

1. lavar o bañar a los niños, darles de comer, llevarlos o recogerlos de la escuela...
2. ayudarles a hacer las tareas, leerles un cuento antes de acostarse a dormir, conversar con ellos de las actividades del día o de sus preocupaciones...
3. cocinar
4. hacer la lista de compras, ir al supermercado...
5. lavar la loza, lavar o colgar la ropa, planchar...
6. limpiar la casa, pasar la aspiradora, barrer...
7. jardinear, arreglar cosas en la casa...
8. hacer cuentas, pagar cuentas...
9. llamar o visitar al resto de la familia
10. ir a la lavandería

11. actividad profesional
12. pedir hora al médico para los niños u otros...
13. organizar actividades, vacaciones...
14. ir a tomar un café con algún amigo(a), almorzar o comer fuera...
15. comprar ropa para tí o para otras personas...
16. ir al cine, a un restaurante u otras salidas...

Una ficha a llenar se encuentra al final de este documento: algunas precisiones sobre tu situación profesional, familiar y residencial. Si bien el completar estas informaciones no es obligación, ellas me son de utilidad para entender la variedad de modos de vida de las familias.

Yo me comprometo a respetar estrictamente el anonimato de quienes participan de esta investigación y desde ya agradezco tu contribución a este trabajo.

Hoja de Registro “Día de la semana”

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/niños a su cargo?
. . h 00			
. .7 h 30			
. 8 h 00			
8 h 30			
. 9 h 00			
9h 30			
. 10.h 00			
10 h 30			
.11 h 00			
11 h 30			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/ niños a su cargo?
.12 h 00			
12 h 30			
13h 00			
13 h 30			
14. h 00			
. 14 h 30			
. . h 00			
. . h 30			
. . h 00			
. . h 30			
. . h 00			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/niños a su cargo?
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/niños a su cargo?
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			

Fecha de nacimiento:

Estudios:

Profesión o grado técnico:

Ocupación:

Si trabajas remuneradamente, precisa por favor la modalidad (media jornada, jornada completa, *part time*):

Horario de trabajo:

Profesión de tu padre:

Profesión de tu madre:

¿Cuántos hijos tienes?, ¿de qué edad(es)?

¿Vives con él (ellos)? Si la respuesta es negativa, ¿con quién(es) vive(n)?

Tipo de residencia en la que vives (casa, departamento; Propio, arrendado):

Comuna de residencia:

¿Cuál es el rango de ingreso total mensual de tu hogar? *Marca la casilla correspondiente.*

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Menos de 300.000 pesos | <input type="checkbox"/> Entre 600.000 - 900.000 | <input type="checkbox"/> Entre 1.700.000 - 2.200.000 |
| <input type="checkbox"/> Entre 300.000 - 400.000 | <input type="checkbox"/> Entre 900.000 - 1.200.000 | <input type="checkbox"/> Entre 2.200.000 - 2.500.000 |
| <input type="checkbox"/> Entre 400.000 - 500.000 | <input type="checkbox"/> Entre 1.200.000 - 1.450.000 | <input type="checkbox"/> Más de 2.500.000 |
| <input type="checkbox"/> Entre 500.000 - 600.000 | <input type="checkbox"/> Entre 1.450.000 - 1.700.000 | |

Hoja de Registro “Día del Fin de semana”

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/ niños a su cargo?
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/ niños a su cargo?
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/ niños a su cargo?
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			

Horario de las actividades	¿Qué haces tú? ¿Haces otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace tu pareja? ¿Hace ella otra cosa al mismo tiempo?	¿Qué hace(n) su(s) hijo(s)/ niños a su cargo?
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			
.. h 30			
.. h 00			

Annexe n°2 : Chili. Données sociodémographiques (2014-2015)

Capitale	Santiago
Population	17.819.054
Population urbaine	86,6%
Population de Santiago	7.228.581
Indice de Développement Humain	0,832
Croissance démographique	0,8%
Espérance de vie	80 ans
Mortalité infantile	7%
Taux d'alphabétisation adulte	95,8%
Produit intérieur brut par habitant	USD 13,250
Chômage	6,2%
Taux de fécondité	1,8
Dépenses de santé par habitant	7,8%
Dépenses d'éducation par habitant	4,6%
Population ayant un accès constant à une source d'eau traitée	99%
Population vivant sous le seuil de pauvreté	14,4 %
Population vivant dans l'extrême pauvreté	4,5
Rapport entre le revenu par personne des 20% des foyers les plus riches et le revenu par personne des 20% des foyers les plus pauvres	11,6
Participation des femmes à la force de travail	48,2%

http://estadisticas.cepal.org/cepalstat/Perfil_Nacional_Social.html?pais=CHL&idioma=spanish

<http://www.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/pdf/upload/IDS2.pdf>

<http://www.cl.undp.org/content/chile/es/home/countryinfo.html>

http://www.ine.cl/canales/menu/publicaciones/calendario_de_publicaciones/pdf/completa_vitales_2014.pdf

Annexe n°3 : Carte du Chili



Source : https://www.lib.utexas.edu/maps/americas/txu-oclc-310606108-chile_rel09.jpg

Annexe n°4 : Chronologie politique et juridique

1973-1990	Dictature Militaire
Dès 1975	Instauration du modèle néolibéral
1989	Pénalisation de l'avortement dit « thérapeutique »
1990- 2006	Gouvernement de coalition (centre-gauche)
Juillet 1999	Dépénalisation de la sodomie
Octobre 1999	Réforme de la loi de filiation (fin de l'illégitimité)
Avril 2004	Affaire Atala
Mai 2004	Promulgation d'une loi de divorce
2010-2014	Gouvernement de coalition (droite)
Février 2012	Sentence de la CIDH condamnant L'Etat chilien pour discrimination dans l'affaire Atala
Juillet 2012	Promulgation d'une loi contre la discrimination (Loi dite Zamudio)

Depuis 2014	Gouvernement de coalition (centre-gauche)
Janvier 2015	Projet de loi pour la dépénalisation de l'avortement dit « thérapeutique »
Octobre 2015	Promulgation d'une loi instituant l'union civile (AUC)